

VIE

DU

CARDINAL DECHAMPS

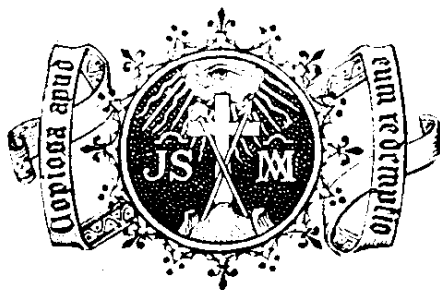
DE LA CONGRÉGATION DU T. S. RÉDEMPTEUR

ARCHEVÊQUE DE MALINES ET PRIMAT DE BELGIQUE

PAR

LE P. HENRI SAINTRAIN

DE LA MÊME CONGRÉGATION



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE-CATHOLIQUE
Rue Bonaparte, 66.



LEIPZIG

L. A. KITTLER, COMMISSIONNAIRE
Querstrasse, 34.

V. H. CASTERMAN

ÉDITEUR PONTIFICAL, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

TOURNAI

1884



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

V I E

DU

CARDINAL DECHAMPS



APPROBATIONS.

En vertu des pouvoirs qui nous ont été communiqués par notre Révérendissime Père Général, et vu le rapport favorable de deux théologiens de notre Congrégation, chargés d'examiner l'ouvrage du Père H. Saintrain, intitulé : *Vie du Cardinal Dechamps*, nous en permettons l'impression.

Bruzelles, 2 août 1884, fête de saint Alphonse.

J. H. P. KOCKEROLS, C. SS. R.

Sup. Prov. Belg.

La biographie du Cardinal Dechamps le fait bien connaître tel qu'il était : pieux et modeste, bon et ferme, zélé et actif pour la gloire de l'Église, charitable et dévoué pour les âmes qu'il gagnait à Dieu par l'ascendant de sa science comme par sa suave sainteté. Le lecteur le suit avec admiration dans ses Œuvres et devient comme le confident de ses pensées les plus intimes. C'est une photographie de la vie du Cardinal qui fait voir aussi par un petit coin dans le cœur de ce digne enfant de saint Alphonse.

Nous permettons bien volontiers l'impression.

Tournay, 9 décembre 1884.

Cl. WATTECAMPS, *Cens. des livres.*

VIE

DU

CARDINAL DECHAMPS

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE VICTOR-AUGUSTE JUSQU'À
SON ÉLÉVATION A L'ÉPISCOPAT (1810-1865).

CHAPITRE PREMIER.

NAISSANCE ET ÉDUCATION.



VICTOR-Auguste-Isidore Dechamps naquit le 6 décembre 1810 à Melle, village des environs de Gand. Son père, Adrien-Joseph Dechamps, homme de beaucoup de talents cultivés par de brillantes études à l'université de Louvain, avait pensé à embrasser l'état ecclésiastique : la délicatesse de sa conscience l'avait fait renoncer à cette carrière pour celle de l'enseignement. Il avait acquis le collège de Melle, et le dirigeait. De son mariage avec Alexandrine De Nuit, il eut trois fils : l'aîné, Adolphe, qui fut l'un des hommes politiques les plus célèbres de son temps, est mort le 19 juillet 1875, après avoir été successivement représentant et ministre de divers départements ; le second, Joseph, l'avait précédé de deux ans dans la tombe ; le troisième est celui dont nous entreprenons d'écrire la vie. Avec ses frères, le jeune Victor fit sa première éducation au collège tenu par son père. Dès l'âge de onze ans, ses succès dans les exercices de déclamation semblaient présager le futur prédicateur.

(1) Tenu actuellement par les Joséphites.

En 1821, M. Adrien Dechamps devint propriétaire du château de Scailmont,¹ s'y établit, et continua de surveiller l'éducation de ses fils qui y étudiaient les humanités et la philosophie sous des maîtres habiles. Dans cette solitude « le futur cardinal-archevêque montra de bonne heure une aptitude tout exceptionnelle pour les sciences philosophiques et sociales. Avant même d'avoir achevé sa rhétorique, il discutait les principes du vicomte de Bonald et du comte de Maistre ; il lisait aussi *l'Essai sur l'indifférence*, dont le premier volume excitait alors une admiration qui allait jusqu'à l'enthousiasme. Un peu plus tard, les écrits de Bossuet et les Pensées de Pascal devinrent sa lecture favorite. L'apologiste de la foi et l'orateur sacré s'annonçaient dans les méditations de l'adolescent.² » Il paraît qu'ébloui par le style enchanteur de l'abbé de Lamennais, Victor se passionna d'abord, comme toutes les jeunes têtes de l'époque, pour la philosophie du *sens commun*. Il fut arrêté dans cette voie dangereuse par son père, qui lui répétait souvent : « Je vous assure que votre *sens commun* n'a pas le sens commun. » L'abbé Gerbet,³ disciple de Lamennais, étant venu passer trois semaines à Scailmont, Victor s'aperçut que ce savant ne partageait pas toutes les idées de son maître. Trouvant d'un autre côté dans *l'Avenir*, des articles signés H. L., qui lui paraissaient fort remarquables, il écrivit à l'auteur sous ces initiales et lui exposa ses difficultés contre le système Lamennais, et en reçut une réponse signée H. Lacordaire. Le futur orateur de Notre-Dame reconnaissait le bien-fondé des objections de son correspondant, et avouait qu'il n'acceptait lui-même les idées du maître que sous bénéfice d'inventaire. Dès lors, tout péril avait disparu pour le jeune philosophe de Scailmont.

« Ces sérieux travaux n'étaient interrompus que par le culte des arts. Pendant que Joseph Dechamps se livrait aux sciences mathématiques, Victor et Adolphe savouraient les hymnes de Lamartine et les charmes de la musique, sœur de la poésie. Le flûtiste (Victor) et le violoniste (Adolphe) firent assez de progrès pour mériter les applaudissements des jeunes hommes d'élite admis dans leur intimité.⁴ »

(1) A Manage, dans le Hainaut.

(2) Mgr Claessens.

(3) Plus tard évêque de Perpignan.

(4) Mgr Claessens. Chateaubriand et Victor Hugo, alors catholique, étaient deux autres écrivains chers aux frères Dechamps ; et jusque dans sa vieillesse

En 1828, les trois frères ayant terminé leurs études littéraires et philosophiques, leur père voulut qu'Adolphe et Victor s'appliquassent à l'étude du droit, et les confia à M. Plaisant, parent de sa femme et jurisconsulte distingué, qui leur donna des leçons pendant deux ans. Ils profitèrent aussi de leur séjour dans la capitale pour assister aux conférences publiques que donnaient à cette époque plusieurs savants illustres, tels que Quetelet, Baron, Lesbroussart et Dewez.

A cette époque, Guillaume I^{er} de Nassau, roi protestant des Pays-Bas, était parvenu, à force d'injustices, de vexations, et par une véritable persécution religieuse, à exaspérer les esprits si paisibles de ses sujets belges. Le but de toute sa politique était d'unir plus étroitement les deux portions de son royaume, en imposant aux provinces du Midi, la langue, les mœurs et la religion de celles du Nord. Plusieurs patriotes de marque, tels que Plaisant, de Potter, Gendebien, etc., se réunissaient fréquemment dans la maison où logeaient les deux frères Dechamps.¹ Une telle société ne pouvait manquer d'agir profondément sur nos jeunes gens et de les préparer pour les luttes futures.

Le 24 août 1830, la révolution belge éclata, et un congrès fut chargé de donner à la nation le code de ses institutions politiques.

le cardinal remerciait Dieu de lui avoir ménagé dans ce goût, un préservatif contre la tentation des lectures mauvaises. Aussi ce fut avec joie que, passant par Paris en 1847, il apprit que l'auteur du *Génie du Christianisme* fréquentait les sacrements. Quand le Père Gratry fut nommé membre de l'Académie, Mgr Dechamps, alors évêque de Namur, lui écrivit pour le féliciter. Il lui insinua que sa présence à l'Académie pourrait être utile à plusieurs, entre autres à Lamartine, « à qui, ajoutait-il, j'ai de grandes obligations.... » Gratry fit parvenir cette lettre au grand poète qui, déjà alité, lui fit dire par sa nièce : « Dites à l'évêque de Namur qu'il peut se tranquilliser. Jamais je n'ai perdu la foi; et si mes paroles ou mes actes ont parfois laissé à désirer sous ce rapport, il faut l'attribuer à mon ignorance. » La nièce ajouta que dans sa dernière maladie, Lamartine avait reçu les sacrements à plusieurs reprises. Mgr Dechamps s'intéressa aussi au salut de Victor Hugo. Encore jeune, il avait eu une correspondance épistolaire avec lui. Quand Victor Hugo fut obligé de s'exiler à Bruxelles, le Père Dechamps, alors en résidence dans cette ville, l'invita à une réunion chez son frère Adolphe. « Nous aurons trois séances, lui écrivait-il; à la première nous parlerons littérature et vous serez notre maître; à la seconde nous ferons de la politique et vous serez battu par mon frère; à la troisième nous causerons religion, et moi je serai votre maître, car vous n'y entendez rien. » Le poète accepta, fixa même le jour de la réunion; mais la veille de ce jour il fut expulsé de Bruxelles. Mgr Dechamps lui écrivit encore en 1876. (Voy. Œuv. complètes, tome xvii, page 378).

(1) Chez la mère de M. Plaisant.

En vue d'assurer à l'Eglise la plus large liberté possible, les membres catholiques de ce congrès se croyaient obligés d'accorder aux sectes dissidentes les droits qu'ils réclamaient pour eux-mêmes. Ce fut pour les deux frères Dechamps l'occasion de faire leurs premières armes. Ils se posèrent en athlètes des prérogatives de l'Eglise, et lancèrent dans le public des articles de journaux qui attirèrent l'attention des mandataires les plus influents de la nation.¹

CHAPITRE DEUXIÈME.

VOCATION A L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE ET A L'ÉTAT RELIGIEUX.



CEPENDANT Victor Dechamps était arrivé à l'âge où le jeune homme qui veut rendre sa vie utile, doit faire le choix d'un état. Pour lui, cette solennelle décision fut provoquée, j'allais dire brusquée, par le spectacle des pompes mondaines, et de toutes les magnificences destinées à exprimer la joie délirante d'un peuple devenu pour la première fois lui-même.

« C'était le 21 juillet 1831 ; un roi faisait son entrée dans sa nouvelle capitale. Appuyé sur un balcon, notre jeune homme vit passer le souverain au milieu de l'enthousiasme de son peuple, et la foule suivre le monarque, comme une mer dont les vagues s'éloignent avec le bruit qui les suit. Bientôt le silence et la solitude se fit, et le publiciste néophyte rentra dans le salon, où une nombreuse société le railla de l'air grave dont sa physionomie était empreinte. C'est qu'il se disait intérieurement : « *Je veux servir la cause éternelle et un Roi qui ne passe pas.* »² »

Jaloux de correspondre à cette grâce signalée, Victor se retira dans la solitude de Scailmont, afin de se préparer par l'étude et la prière, au genre de vie qu'il avait résolu d'embrasser. Au mois

(1) Le vicomte Vilain XIII, qui ne connaissait pas l'auteur des articles signés V. A. D., voulut le voir dans l'intention de le mettre à la tête d'un journal qu'il songeait à fonder. Grande fut sa surprise de se trouver en présence d'un homme de vingt ans.

(2) *La Nouvelle Eve*. (Œuv. compl. du Card. Dechamps. T. v. p. 254).

d'octobre de l'année suivante, il fut conduit par son père au grand séminaire de Tournai ; « il retrouva dans le sanctuaire la paix et la gaieté qui l'avaient fui, et vit qu'en quittant le monde pour Dieu, on trouve en Dieu ce qu'on cherche en vain dans le monde.¹ » Bientôt le séminariste fut remarqué entre tous ses condisciples ; et plus d'une fois son humilité eut à souffrir des marques d'estime de ses supérieurs, qui voyaient en lui un sujet destiné à prendre place parmi les dignitaires du diocèse.

Il devait en être autrement. La fidélité du jeune homme à une première grâce, lui en attira une nouvelle, l'appel à l'état religieux. Parmi les livres de piété dont il faisait usage, deux principalement lui plaisaient à l'égal de l'*Imitation* : la *Pratique de l'amour envers Jésus-Christ*, par saint Alphonse, et les *Gloires de Marie*, du même saint auteur.

« Il avait appris dans ce dernier à se préparer aux fêtes de la sainte Mère de Dieu. Celle de la Visitation lui était devenue particulièrement chère depuis son ordination au diaconat. Il y voyait Jésus sanctifiant son précurseur par la voix de sa Mère, et le disposant ainsi au sublime ministère qu'il lui destinait. Il se prépara donc à cette fête pour obtenir la grâce qu'il désirait, de faire connaître Jésus-Christ et de lui gagner des âmes. Arrivé au septième jour de sa neuvaine, le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, il lut la méditation de saint Alphonse sur cette invocation : « Porte du ciel, » *Janua Cœli*. Assurément il n'eut ni vision ni extase ; mais une ou deux heures ne s'écoulèrent pas moins au pied du Saint-Sacrement sans qu'il se fût aperçu que le temps s'était envolé. Ce qu'il voyait clairement, quand la cloche l'appela, c'est que la vie religieuse unie à la vie sacerdotale devait être pour lui la voie du salut et la porte du ciel.² »

Il s'en ouvrit à son confesseur.³ Celui-ci l'engagea à prier, à réfléchir mûrement, et exigea de lui l'exposition par écrit des motifs de sa détermination. Le premier motif que l'abbé Dechamps alléguait, fut qu'il voulait « éviter les dignités ecclésiastiques. » Le sage directeur révéla alors à son pénitent qu'on le destinait à suivre les cours supérieurs de théologie qui allaient s'ouvrir à Malines ; il le laissait libre de se décider pour le choix définitif d'une carrière, après une première année d'études en cette ville.

(1) *La Nouvelle Ere.*

(2) *Ibid.*

(3) L'abbé Vilain, professeur au séminaire.

L'ouverture des cours de l'université catholique eut lieu à Malines, le 4 novembre 1834. L'abbé Dechamps les fréquenta avec son condisciple et ami, l'abbé Gravez, également envoyé par son évêque pour se perfectionner dans les sciences sacrées. Le 20 décembre suivant, tous deux reçurent la prêtrise des mains du cardinal Sterckx, archevêque de Malines.

Trente ans plus tard, jour pour jour, l'abbé Dechamps, qui avait voulu se faire religieux afin d'échapper aux dignités ecclésiastiques, était préconisé archevêque de Malines en remplacement de celui qui l'avait élevé au sacerdoce, et laissait à son ancien condisciple, M. Gravez, le siège épiscopal de Namur, qu'il avait occupé deux ans.

Le Père Dechamps avouait plus tard que la passion de la science affaiblit quelque peu, à l'université, l'écho de la voix mystérieuse qui lui avait parlé dans la chapelle du séminaire de Tournai. Mais, le jour de la Conversion de saint Paul (25 janvier 1835), déplorant sa tiédeur, il pria l'apôtre, à l'issue de la messe qu'il avait dite au collège *du Bruel*, « de lui obtenir que la science qui enfle ne prit pas en son cœur le dessus sur la science de Dieu. » Or, en sortant de l'église, il vit venir à sa rencontre le directeur du collège, tenant un livre à la main : « Avez-vous jamais lu rien de plus beau que ceci ? » lui demanda ce bon prêtre ; et il lui lut dans la *Vie de saint Alphonse*, les paroles que ce grand saint avait adressées à ses premiers compagnons lorsqu'ils se disposaient à l'émission des vœux de religion. Dans cette allocution, Alphonse dépeint avec une force merveilleuse les avantages de ces liens sacrés qui nous délivrent de ceux de la vanité et nous fortifient contre les tentations de l'enfer, du monde, de notre propre inconstance, nous rendent plus aptes à rompre les chaînes funestes de milliers d'âmes captives du démon, nous unissent étroitement à Jésus-Christ, et nous assurent enfin une heureuse mort et une ample moisson de gloire dans l'éternité.

« Evidemment, ajoute le Père Dechamps parlant de lui-même, saint Paul répondait immédiatement à la prière qui venait de lui être faite ; et l'effet de cette réponse, si pleine de divin à-propos, fut de rendre au désir refroidi de notre jeune prêtre pour la vie religieuse, toute son ardeur première.¹ » Il écrivit donc à son évêque pour lui demander la permission de suivre sa vocation. Mgr Labis, récemment promu à l'évêché de Tournai, lui refusa

(1) La *Nouvelle Erc.*

d'abord cette permission ; et dans sa réponse, il lui manifestait l'intention de l'appeler, ses études achevées, à partager avec lui le fardeau de l'administration diocésaine. Cette perspective ébranla d'autant moins la résolution de l'abbé Dechamps que, cette fois encore, saint Paul vint à son aide. En achevant la lecture de la lettre de son évêque, il ouvrit sa bible à l'endroit où ses études quotidiennes de l'Écriture l'avaient conduit, et il y lut ces paroles du grand apôtre : *Currebatis bene ; quis vos impedit veritati non obedire ? Persuasio hæc non est ex eo qui vocat vos* : Vous couriez dans le bon chemin ; qui vous a arrêtés—et vous a rendus rebelles à la voix de la vérité ? Ce conseil ne vient pas de celui qui vous appelle.

Toutefois, pour ne point manquer aux règles de la prudence chrétienne, il consulta encore plusieurs ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, et s'adressa en particulier par lettre à son ancien directeur, le Père Vilain, qui l'avait prévenu dans la carrière, et était devenu l'assistant du Maître des novices du T.-S. Rédempteur. Le Père Vilain lui donna cette réponse laconique : « *Lege Actus apostolorum*, lisez les Actes des apôtres. » Enfin, après avoir étudié et comparé les règles de divers Instituts, l'année scolaire étant écoulée, au mois d'août 1835, le jeune théologien partit pour le noviciat de Saint-Trond.

« Il y arriva vers neuf heures du soir, par une soirée d'été qui répondait parfaitement à l'état de son âme heureuse et tranquille en touchant au port. Le frère portier avait quelque chemin à faire pour répondre au coup de la sonnette du cloître, et le jeune voyageur eut le temps de s'orienter. Ses yeux pourtant ne cherchèrent plus rien, quand ils eurent rencontré cette vieille inscription taillée dans la pierre même de la porte du couvent :

MATER DEI
SIS INTRANTI
JANUA CÆLI.

« Mère de Dieu, à celui qui entre ici, soyez la porte du ciel.¹ »

On se rappelle que c'était en méditant à Tournai sur ce titre de Marie, qu'il s'était senti appelé à la vie religieuse ; c'était donc bien elle qui l'avait conduit au port, et qui maintenant

(1) *La Nouvelle Ère.*

semblait lui promettre de le conduire au ciel. Aussi « toute sa peine fut alors de refouler ses larmes, ne voulant pas paraître triste au moment même où son cœur était inondé de joie. »

CHAPITRE TROISIÈME.

NOVICIAT ET PROFESSION.

CON se rendant à Saint-Trond, l'intention de l'abbé Dechamps n'était encore que d'étudier plus mûrement et de faire approuver sa vocation à l'état religieux et à la Congrégation du T.-S. Rédempteur. Il fut donc décidé qu'il passerait quelques jours en retraite pour implorer les lumières d'en haut, et s'instruire en pratique du genre de vie des Rédemptoristes. Dans cette solitude, il reçut du ciel une telle abondance de grâces et de consolations, et d'ailleurs son esprit fut éclairé d'une si vive lumière touchant sa vocation, qu'il lui fut impossible d'en douter plus longtemps. Jamais il ne perdit le souvenir du bonheur qu'il avait goûté à Saint-Trond ; et jusqu'à la fin de sa vie il aimait à répéter : « Je suis certain de ma vocation religieuse ; et, grâce à Dieu, jamais elle n'a été combattue par la moindre pensée. » Il sollicita donc son entrée au noviciat, et l'ayant obtenue, il fit pendant quinze jours les exercices spirituels prescrits par la règle, écrivit à ses parents pour prendre congé d'eux, et revêtit enfin les livrées des fils de saint Alphonse le 21 août 1835, fête de sainte Chantal, à laquelle dorénavant il demeura toujours très dévot.

Mais bientôt une lettre partie de Scailmont vint apprendre à l'heureux novice que les siens n'étaient pas à la hauteur de son enthousiasme ; avec des expressions assez vives, son frère aîné lui disait que, sans vouloir combattre sa détermination, son père et sa mère entendaient qu'il vint passer quelques jours auprès d'eux avant de les quitter définitivement. Le Père de Held, supérieur des Rédemptoristes belges, en fut averti, et ordonna au Frère Dechamps de se rendre au juste désir de ses parents,

(1) *La Nouvelle Eve.*

et au Père Vilain, de l'accompagner. Les voyages étant alors moins rapides qu'aujourd'hui, ils durent loger à Bruxelles. Ce fut là, dans l'église dite la Chapelle, qu'ils furent rencontrés par M. Adolphe Dechamps qui, dans l'impatience de son amour fraternel, avait suivi de près sa lettre à Saint-Trond, y avait appris le départ de son frère et s'était mis sur ses traces. Grande fut son émotion quand il vit, pour la première fois, son cher Victor sous le costume du rédemptoriste, avec le grand rosaire suspendu à son étroite ceinture. Son émotion redoubla quand il le vit, sur un signe de son supérieur, se charger d'un gros paquet lié dans un mouchoir de couleur, et traverser dans cet équipage les rues de la capitale jusqu'au bureau des messageries.¹

Arrivé au foyer paternel, le Frère Dechamps eut bien à répondre à quelques objections contre sa vocation; il le fit, racontait ensuite le Père Vilain, avec la respectueuse fermeté d'un Louis de Gonzague; obtint le consentement de ses pieux parents, et, avec leur bénédiction, il repartit au bout de quelques jours pour reprendre les exercices du noviciat.

Ces exercices ont pour objet exclusif la réforme de l'homme intérieur. A première vue, une telle application peut paraître effrayante; elle n'a pourtant rien que de délicieux pour un sujet appelé du ciel. La monotonie en est écartée par la grande variété des pratiques qui se succèdent de demi-heure en demi-heure, par les fêtes liturgiques qui viennent donner une nouvelle direction aux pensées, par le retour du 25^e jour du mois, consacré tout entier à honorer par des chants pieux et de touchantes cérémonies, la naissance et l'enfance du Rédempteur; enfin par deux récréations qui se passent toujours dans une douce gaieté. Notre noviciat est vraiment le séjour du bonheur; et l'une des imperfections où tombent le plus fréquemment nos novices, est de ne pouvoir réprimer, aux heures les plus sérieuses de la journée, un accès de rire que provoque chez eux le plus léger incident. Au reste, il est pour eux des moments consacrés à certains travaux manuels. Comme les profès, qu'ils soient prêtres ou laïcs, ils entretiennent eux-mêmes la propreté dans leurs cellules; de plus, à tour de rôle, ils servent la communauté à

(1) Un confrère demandait un jour au cardinal si cette promenade à travers les rues de la capitale n'avait pas coûté quelque peu à son amour-propre : - Je n'y pensais même pas, répondit-il, et rien ne coûte quand, avec une conscience en paix, on agit pour Dieu. -

table et lavent la vaisselle ; ils remplissent au noviciat les offices confiés dans le reste de la maison aux frères servants, tels que ceux de balayeur, de feutier, de lampiste, etc. Tout en les formant à l'humilité, ces menues besognes ont pour effet de délasser l'esprit et de donner un exercice modéré au corps.

On conçoit donc que le Frère Dechamps, qui préférait « la science de Dieu à la science qui enfle, » trouva bien courte l'année de probation ; il ne se livrait pas avec moins d'ardeur que le plus jeune de ses confrères aux humbles travaux qui lui étaient prescrits ; rien ne lui semblait plus naturel, et il ne croyait pas, en s'en acquittant, faire acte de vertu. En un mot, rien dans l'observance claustrale ne paraissait lui coûter. C'est qu'il possédait à un haut degré les trois qualités que notre saint fondateur exigeait de tout novice : l'humilité, l'obéissance et l'ouverture de cœur. Aussi, un de ses compagnons de noviciat attestait dans sa vieillesse n'avoir jamais observé en lui la moindre infraction à la règle. « Ce qui m'a toujours frappé, racontait un ancien maître des novices, c'est que ce beau talent se soit toujours montré modeste et sans nulle prétention. » Et le revoyant plus tard sur le siège métropolitain de Malines : « C'est toujours, disait-il, le Père Dechamps tel que je l'ai connu dans sa jeunesse : humble, simple, et plus fier de sa qualité de religieux et d'enfant de saint Alphonse, que de la mitre et de la pourpre romaine. »

Le 13 juin 1836, il fut admis à l'émission des vœux.¹ Ce jour-là encore, et pour la troisième fois, la divine Mère sembla lui donner un signe qu'elle voulait être pour lui la porte du ciel. Au commencement du souper, on lisait, selon la coutume de l'Institut, quelques lignes des *Gloires de Marie*, avant de reprendre la lecture de la Vie des saints. Entre ces quelques lignes étaient les suivantes :

« Oh ! combien d'âmes qui jouissent maintenant des béatitudes célestes, ne les auraient jamais goûtées, si l'intercession de Marie ne les y eût conduites !.... Saint Bonaventure dit que tous ceux qui se confient en la protection de Marie verront s'ouvrir devant eux *la porte du ciel* ; saint Ephrem appelle la dévotion à la Vierge *la clef du paradis*.... Nous devons donc lui répéter sans cesse la prière de saint Ambroise : Ouvrez-nous, ô Marie, *la porte*

(1) Son noviciat ne fut donc que de dix mois. La règle permet d'abrégier ce temps d'épreuve en faveur des sujets qui sont déjà prêtres.

du paradis dont vous tenez les clefs ; *et n'êtes-vous pas vous-même cette Porte*, selon l'expression de la sainte Eglise : *Janua cœli.* »

Cette triple coïncidence était-elle le jeu du hasard ? le jeune religieux ne le crut pas. Aussi prit-il dès ce jour l'habitude de dire à la sainte Vierge : « Encore une fois, ma bonne Mère, encore une fois ! Car si vous ne reveniez pas à la dernière heure, vous n'auriez pas été vraiment la Porte du ciel pour moi. Achevez donc votre ouvrage et ne vous laissez pas vaincre par mes ingratitude. Vierge fidèle, soyez plus fidèle que moi ! Mère de miséricorde, soyez plus miséricordieuse que je ne suis misérable ! Je vous attends donc, Marie, je vous attends à l'heure de ma mort. ¹ »

Adolphe Dechamps avait assisté avec son père à la profession de son frère bien-aimé. Il exhala dans une ode que l'on peut considérer comme un modèle du genre lyrique, les diverses émotions d'attendrissement et d'admiration dont cette vue l'avait rempli. Après avoir comparé son frère et lui à deux voyageurs qui, se rencontrant par hasard sur une même route, cheminent quelques jours ensemble, buvant aux mêmes sources, se chauffant aux mêmes foyers, s'abritant sous les mêmes ombrages, jusqu'à ce qu'enfin, la route se divisant, ils sont forcés de se séparer, il s'écrie :

Nous sommes arrivés où la route s'ébranche,
Où chacun sent couler les larmes qu'il étanche,
Où, pauvres voyageurs, nous nous serrons la main,
Avant l'adieu si triste au foyer de ton père,
Avant de t'arracher aux baisers de ta mère.

Pour te retrouver seul demain !

.....
Ton âme eût étouffé dans son étroit asile
S'il eût fallu l'user au foyer de famille ;
Un champ plus vaste était ouvert à ton amour :
Tu mis au doigt du peuple, âme de tes entrailles,
L'anneau de l'épousée au jour des fiançailles,
Et tu le garderas jusqu'à ton dernier jour.

.....
Oh ! oui. je la bénis ta mission révéérée
Qui te fait le bâton de la veuve éplorée,

(1) *La Nouvelle Eve.*

L'habit de l'orphelin, le pain des mendiants ;
 C'est elle qui te met aux lèvres la parole
 Pour répéter partout cet immortel symbole
 Incarné dans le monde il y a six mille ans !

Aller chercher au loin la brebis égarée.
 Donner au repentir l'espérance sacrée,
 Dire : « Venez, venez, vous dont les cœurs sont las ; »
 Offrir l'hostie au pied de l'éternel Calvaire,
 Et soulever vers Dieu l'encens de la prière
 Pour tous ceux qui ne prient pas ;

Retourner l'indigent sur son lit de souffrance,
 Avoir toujours des mots d'amour et d'espérance
 Pour ces maux que le cœur recèle dans ses plis ;
 Verser une eau du ciel sur toutes les blessures,
 Et puiser le pardon de toutes les injures
 Aux genoux de ton Crucifix :

Oh ! oui, je la bénis ta mission ; je m'incline
 Devant l'Esprit d'en haut dont l'haleine divine
 Te souffla dans le cœur ses inspirations !
 A ce vent laisse enfler les voiles de ta vie ;
 Adieu ; va : dis au monde endormi qui l'oublie
 Le Dieu, salut des nations.

.

CHAPITRE QUATRIÈME

WITTEM



WITTEM est un hameau agréablement situé dans une contrée montagneuse du Limbourg hollandais, à égale distance à peu près, c'est-à-dire à trois lieues environ d'Aix-la-Chapelle et de Maestricht, et au centre d'un groupe de cinq ou six villages qui en sont éloignés de trois à quatre kilomètres. Dans une vallée solitaire et sur un ruisseau rapide, s'élève un couvent autrefois habité par des capucins, et bâti par le comte de Plettenberg en 1732, l'année

même où saint Alphonse fondait sur les rochers de Scala le premier couvent du très saint Rédempteur. Le couvent de Wittem était tombé, par suite de la révolution française, entre des mains laïques ; le Père de Held en fit l'acquisition en 1835.

A peine rendue à des religieux, l'église de Wittem devint un centre d'attraction pour toutes les populations environnantes. On y vit surtout accourir celles de la Prusse rhénane, qui se défiaient de leurs prêtres, dont plusieurs à cette époque étaient suspects d'*hermesianisme*.¹ La nuit du samedi au dimanche, on n'entendait sur tous les chemins, sur tous les sentiers aboutissant à l'humble monastère, que le bruit monotone des pas et le murmure des prières des pèlerins, qui venaient s'abreuver aux sources de la grâce. A certaines époques de l'année surtout, particulièrement au temps pascal et au mois de mai, c'étaient souvent des paroisses entières qu'on voyait arriver d'une distance de dix, de quinze, de vingt lieues. Rien de pittoresque et d'édifiant à la fois comme ces grandes caravanes où se confondaient tous les âges, marchant en bon ordre, un étendard en tête, le chapelet à la main, tantôt récitant l'*Ave Maria* à haute voix et en deux chœurs, tantôt faisant retentir les collines de leurs pieux cantiques, et apportant à la Madone un cierge colossal. Arrivés dès avant l'aurore au but de leur voyage, ces fervents chrétiens oubliaient leurs fatigues et allaient attendre, en priant, que l'église s'ouvrit ; aussitôt ils l'inondaient, se groupaient autour des confessionnaux, et la foule en était si compacte, qu'un grand nombre ne pouvaient communier qu'à une heure fort avancée de l'après-dîner. On assure qu'en ces temps-là le nombre des communions distribuées chaque année dans cette chapelle solitaire, s'élevait au nombre prodigieux de soixante mille.

Toutefois, en achetant ce monastère, le but principal du Père de Held avait été d'en faire une maison d'études pour les jeunes profès de la congrégation. Il les y installa dès l'année 1836 ; et ce fut dans cette retraite qu'au sortir du noviciat, le Père Dechamps fut envoyé comme professeur d'Écriture sainte, charge à laquelle il joignit bientôt après celle de Préfet des étudiants, l'une des plus importantes de la Congrégation. Au Préfet est confié le soin de diriger la conscience des jeunes religieux, de les consoler

(1) Hermes, professeur de théologie à l'université de Bonn au commencement du siècle, était tombé dans plusieurs erreurs en tentant de rapprocher les catholiques et les protestants.

dans leurs peines et leurs épreuves, de les éclairer dans leurs doutes, d'avoir sans cesse l'œil ouvert sur eux, en récréation, en promenade, partout, afin de pouvoir, sans nuire à leurs progrès dans la science sacrée, les pousser dans la voie de la perfection nécessaire à des hommes apostoliques. A lui encore de les prévenir contre les pièges que le monde dressera un jour à leur innocence et à leur persévérance dans leur vocation. Le Père Dechamps, trop humble pour se fier sur sa jeune expérience, sentit le besoin de recourir fréquemment aux lumières du R^me Père Passerat, vicaire-général pour les maisons situées en dehors de l'Italie, religieux d'une perfection consommée, et mort depuis à Tournai,¹ en grande réputation de sainteté. Il nous reste un certain nombre de ses maximes spirituelles recueillies de sa correspondance et de ses entretiens par le Père Dechamps. Il nous plaît d'en citer quelques-unes des plus remarquables et des plus incisives.

« On aime Dieu autant qu'on a de peine de ne pas l'aimer. En effet, quelle peine avez-vous de ne pas aimer le Sultan? C'est que vous ne l'aimez pas.

« La bonne intention, la bonne intention, et puis l'affection et la prière.

« On avance en proportion de sa piété envers la très sainte Vierge, ni plus, ni moins.

« Pourquoi faire tant d'efforts de tête et de cœur pour parler à Dieu? Est-ce ainsi qu'on fait avec son supérieur, par exemple? Il n'en faut pas tant pour être entendu de Dieu et exaucé.

« Que la religion est belle dans ses maximes! le plus grand, c'est le plus humble.

« Un effet de l'humilité, c'est de répandre son cœur comme l'eau, dont il ne reste pas une goutte, non comme l'huile, dont il reste toujours quelque chose.

« Demander les vertus, — l'humilité par exemple, — sans les occasions de les acquérir, c'est tenter Dieu.

« Si vous cherchez l'homme dans votre supérieur, vous l'y trouverez; si vous y cherchez Dieu, vous l'y trouverez aussi.

« Pour être vite saint, deux choses : demander à Dieu un directeur selon son cœur, et lui obéir.

« Si vous n'avez pas de papier pour écrire les avis de votre confesseur, écrivez-les sur votre manteau.

(1) En 1858.

« Le démon tente les mondains de présomption, pour les endormir, et les religieux de défiance et de tristesse, pour les empêcher d'avancer.

« Les actes d'amour envers le prochain en dépit des aversions naturelles, sont une des preuves les plus certaines de l'amour de Dieu en nous et de nos progrès. »

Formé à si bonne école, le Père Dechamps croissait en grâce devant Dieu et devant les hommes, à l'exemple de Jésus adolescent, que notre sainte règle propose aux étudiants pour modèle. Nous avons interrogé les survivants, déjà rares, de ces temps-là : tous font d'une même voix l'éloge du regretté cardinal. Tous sont d'accord à vanter sa bonté, sa simplicité, l'extrême pauvreté de ses habits, sa rigoureuse mortification, sa dévotion extraordinaire envers Jésus au Saint-Sacrement et sa divine Mère, l'habileté du professeur, la sagesse et la suavité du directeur.... Mais pourquoi ne les laisserions-nous pas parler eux-mêmes, et retracer les traits qu'a laissés dans la mémoire de leur cœur, après bientôt un demi-siècle, le spectacle d'une si aimable vertu ?

« C'est un plaisir toujours nouveau pour moi, nous écrit l'un d'eux, de me rappeler le peu de temps que j'ai passé à Wittem sous la direction du R. P. Dechamps. Je ne saurais exprimer à quel point j'étais édifié de sa sainte vie. Son ignorance de la langue de la contrée l'empêchant d'exercer le saint ministère dans l'église, il avait demandé, afin de soulager ses confrères au confessionnal, à être chargé lui seul, de la dernière messe du dimanche. Or, depuis la méditation du matin, jusqu'à cette messe, qui se chantait à neuf heures ou neuf heures et demie, il demeurait en oraison, immobile, dans un oratoire qui avait vue sur le maître-autel.... Le R. P. O^{***}, maître des novices à Saint-Trond, s'étant un jour rendu à Wittem, voulut faire visite aux étudiants. Ce qui le frappa surtout, ce fut de voir notre préfet, qu'il n'avait jamais rencontré, caché en quelque sorte au milieu des étudiants, comme s'il eût été le dernier et le plus petit de tous. »

« Pendant cette époque, nous écrit un autre, c'est-à-dire de 1836 à 1840, les talents et les vertus du R. P. Dechamps brillèrent d'un vif éclat aux yeux de tous ceux qui eurent le bonheur de l'avoir pour Préfet. Quant à moi, j'ai admiré par-dessus tout sa mortification plus qu'ordinaire, sa charité, la suavité dont il assaisonnait toutes ses relations, et plus particulièrement cette piété admirable et cette union intime avec Dieu qui tenait

de la contemplation, et qui faisait dire à un confrère, « qu'il voyait par un petit coin dans le ciel. »

« Dans ces premiers temps de la fondation de Wittem, notre vie était rude et tenait quelque peu de celle des Pères du désert. Néanmoins le R. P. Dechamps ne se contentait pas pour lui-même de ces privations forcées... Après le rude travail de ses journées, il donnait encore une partie de ses nuits à l'étude et à la prière. Ce fut alors sans doute qu'il jeta les premiers fondements des savants ouvrages dont il devait dans la suite enrichir la religion.¹

« Ses profondes études ne lui firent jamais négliger ses devoirs de Préfet des étudiants; jamais il ne perdait ceux-ci de vue; à toute heure du jour il était à leur disposition; il les accompagnait dans toutes leurs promenades. Nous l'appelions le bon Père Dechamps, tant nous étions charmés de son inaltérable douceur. J'ajouterai toutefois qu'à cette douceur il savait, quand le devoir l'exigeait, joindre une grande fermeté. C'est ce que nous vîmes un jour à propos d'une proposition peu orthodoxe avancée par un confrère. Le Préfet la réfuta avec tant de feu en présence du Recteur, que celui-ci, grand théologien lui-même, lui dit : « Père Dechamps, vous avez raison, mais je ne vous vis jamais si animé. » — « C'est, répondit le Père Dechamps, qu'il s'agit ici de défendre la vraie doctrine.² » — En toute autre circonstance, le R. P. Dechamps était pour nous une image vivante de la douceur du Sauveur. Jamais je ne le vis s'impatienter, jamais je ne le vis triste; sa seule vue nous inspirait la paix et la joie; aussi l'aimions-nous avec tendresse. Et il nous

(1) Le cardinal en a fait lui-même l'aveu.

(2) Tel fut toute sa vie le Père Dechamps, simple religieux, évêque, archevêque, cardinal : charitable envers le prochain quel qu'il fût, ami ou ennemi, mais impitoyable pour l'erreur où qu'il la rencontrât. Nous le verrons sacrifier l'amitié de plusieurs hommes célèbres à l'amour de la vérité. Prêchant un jour sur le pouvoir de saint Hubert contre la rage, il s'écria tout à coup : « Mes frères, il est une autre rage plus funeste, c'est celle qui se déguise sous le nom de libéralisme. » Puis il tonna contre cette secte avec une force dont son auditoire était atterré. Mais se radoucissant avant de finir : « Gardons-nous pourtant, mes frères, de confondre dans une même haine et l'erreur et ceux qui en sont victimes : ils sont plus malheureux qu'ils ne savent. Prions pour eux et ne haïssons jamais l'homme. » Ce double caractère de haine de l'erreur et de douceur envers les personnes, était un trait frappant de ressemblance avec notre commun Maître : c'est ce que n'ont pas assez compris certains hommes au zèle amer et intempestif.

le rendait bien : toute sa vie du reste il aima tendrement la Congrégation et ses membres. Or, cette suavité qui nous charmait, n'était que l'écoulement de la céleste onction dont son âme était pleine. Il aimait Dieu d'un amour tout filial, il brûlait d'amour envers Jésus et Marie. Sa piété profonde était peut-être son côté le plus remarquable ; elle se manifestait spécialement à l'autel ; il célébrait avec une dévotion tout angélique. Il parlait de la sainte Vierge dans des termes qui nous ravissaient.

« Comme saint Alphonse son glorieux Père, c'était aux pieds de Jésus au Saint-Sacrement et de Marie, qu'il puisait les lumières onctueuses dont son âme était pleine ; c'était là qu'il allait s'inspirer et prendre conseil... Nous savons avec certitude que cette pratique lui fut familière toute sa vie. Interrogé quelque temps avant son épiscopat par ses confrères, sur sa manière de se préparer à ses conférences, il refusa d'abord, par humilité, de s'expliquer. Mais, pressé par le supérieur, il répondit : « Puisque vous m'y obligez, je le dirai. Quand je dois prêcher, je m'en vais au Saint-Sacrement, et je ne le quitte pas que tout ne soit dans ma tête. »

Un célèbre missionnaire allemand nous raconte d'abord dans sa lettre comment le Père Dechamps, son Préfet à Wittem, gagna son affection par son exquise bonté. Il ajoute :

« Sa modestie et son abnégation étaient admirables. Malgré sa naissance distinguée, sa brillante éducation et ses connaissances scientifiques déjà si variées, on l'eût pris pour un homme né dans la pauvreté, simple et ignorant. Il portait une soutane que l'on eût à peine osé donner à un frère servant. Dans sa cellule, il n'avait d'autre siège qu'un escabeau de bois, qu'il apportait lui-même à la salle des conférences, où, grâce à notre pauvreté, les sièges n'étaient pas en nombre suffisant.

« Il excellait dans la tempérance et la mortification. Je ne pouvais m'empêcher de l'admirer lorsque, pendant le diner, lui, élevé délicatement, il venait, un écuelle à la main, quêter non un peu de potage, comme les autres faisaient pour s'humilier, mais les restes de nos pauvres portions.

« Que dire de sa charité envers les étudiants malades ou soumis à quelque autre épreuve ? Plus que personne peut-être je l'ai connu sous ce rapport. Une fièvre typhoïde m'avait laissé une affection chronique qui me retint au lit presque six mois. Le R. P. Dechamps veillait à ce que rien ne me manquât ; il me visitait plusieurs fois chaque jour, et passait auprès de moi une

partie des récréations. Bien qu'accablé d'occupations, il venait encore chaque soir après les prières s'informer de mon état ; et comme ma chambre touchait à la chapelle domestique, je puis attester qu'après m'avoir rendu, à moi misérable, cet office de charité, il se rendait furtivement auprès de Notre-Seigneur et y demeurait en adoration souvent jusqu'à onze heures. Plus d'une fois les saintes ardeurs de son âme parurent à son insu sur son visage embrasé.

« Jamais il ne montrait la moindre marque d'impatience à ceux qui venaient à toute heure le déranger au milieu de ses études. Il se donnait à chacun de nous, de telle sorte qu'on eût dit qu'il ne devait s'occuper que d'un seul. En entrant à sa cellule, soit qu'il priât, soit qu'il étudiât, on le surprenait d'ordinaire à genoux.

« Sa vénération pour les supérieurs était incomparable ; comme saint François Xavier, c'était à genoux qu'il leur écrivait ; souvent il baisait les lettres du R^me Père Vicaire-Général, et en regardait le contenu comme des oracles du ciel.... »

Parmi les souvenirs d'un autre élève du Père Dechamps, nous trouvons que, déjà au noviciat, il avait obtenu d'être invariablement chargé de la dernière messe, ce qui faisait qu'il restait à jeun chaque jour jusque vers neuf heures et demie ; qu'à Wittem où, à cette époque, il n'était pas de bonne chambre, il occupait l'une des plus incommodes ; qu'il se disciplinait sans ménagement et jusqu'au sang ; que parfois, quand il expliquait certains dogmes ou certains passages de l'Écriture, son visage s'enflammait et semblait transfiguré ; qu'il était toujours maître de soi et ne paraissait en sortir et se livrer à une sainte indignation que quand il s'agissait de défendre l'honneur de l'Église ou de sa chère Congrégation ; que plein de vénération et d'amour pour saint Alphonse, il lisait assidûment ses œuvres, exhortait ses disciples à faire de même, et s'étudiait à l'imiter en toutes choses.

Nous avons enfin le témoignage d'un Père né dans le protestantisme. Après des renseignements de tout point conformes à ceux qu'on vient de lire, il remarque qu'un des beaux traits du caractère de son ancien Préfet, était son aménité à l'égard de ceux qui lui avaient manqué en quelque chose. « Il semblait, dit-il, que ceux-là eussent des droits particuliers à son affection. » Il avait cela de commun avec notre saint Fondateur, à qui l'on reprocha souvent, comme l'exposant à l'accusation de faiblesse, ses bontés spéciales envers ceux qui l'avaient le plus indignement

outragé. On fit bien des fois le même reproche au Père Dechamps, devenu évêque, mais, comme saint Alphonse, il fut incorrigible en ce point. « Que voulez-vous ? répliquait-il ; ce m'est une consolation, et je puis au moins me rendre témoignage que je n'agis pas par vengeance ni par rancune. Laissez-moi faire. »

Tel est le portrait fidèle du Père Dechamps, tracé par ses disciples, après qu'un espace de quarante années passées sur leurs souvenirs, eut refroidi ce qu'il pouvait y avoir de trop chaud dans leur enthousiasme. La suite de cette histoire y servira de contre-épreuve, tout en nous montrant que ni la célébrité ni les honneurs ne parvinrent à le changer.

Il y avait quatre ans qu'il vivait dans la solitude, quand son ancien supérieur du noviciat, passant par Wittem, lui demanda s'il ne sentait jamais le désir de changer de résidence, afin d'avoir occasion de faire usage de ses talents pour la chaire. Il répondit simplement : « La pensée ne m'en est jamais venue. »

La pensée ne lui en venait pas, parce qu'il avait su trouver dans la retraite une félicité qu'il ne cessa de regretter jusqu'à la fin de sa carrière. Il écrivait en 1858 à sa nièce qu'il dirigeait vers l'état religieux : « Je me souviendrai toujours des années que j'ai passées à Wittem dans l'enseignement. Jésus-Christ m'y a été plus doux qu'au noviciat. O Amour de mon cœur, très saint Sacrement, faites que je meure avant d'oublier ce que vous êtes et ce que vous m'avez été ! Et vous, Marie, Vierge des vierges et Mère des mères, il suffit que je me souviennne de vos soins, pour désirer ardemment de vous voir au ciel, où je ne saurai plus être ingrat. » Devenu métropolitain de Malines, il écrivait à une ancienne pénitente atteinte d'une maladie mortelle, et qu'il voulait disposer à se détacher de tout le créé :

« Ecoutez : j'ai habité plusieurs cellules ; la seconde, à Wittem, était bien sombre et bien pauvre. Je ne pouvais parfois y lire qu'en plaçant le livre un peu en dehors de la fenêtre, qui donnait sur une sorte de cour intérieure aussi triste que le reste. Oh ! quel soleil luisait là, qui ne luit plus à l'archevêché ! Que tout n'est rien, et que *rien* est bon pour avoir tout ! Je m'en souviens, et ce souvenir me suffit pour ne plus vouloir que Dieu seul. Quand on l'a une fois entrevu, on court à la fin, *ad finem*, sans regarder ni à droite ni à gauche, et sans regretter ce qui fuit et ne peut jamais être gardé un instant avec sûreté. »

Déjà en 1866, étant depuis un an évêque de Namur, il avait exprimé les mêmes sentiments à Wittem même, où il s'était

arrêté au retour d'une retraite faite chez ses confrères d'Aix-la-Chapelle. La communauté organisa tout naturellement une fête de famille en l'honneur de l'ancien Préfet; et les étudiants ne lui épargnèrent ni chants, ni discours, ni compliments. Oubliant l'avis du Sage, qui défend de louer l'homme pendant sa vie, ils exaltèrent en prose, en vers, en français, en latin, ses succès oratoires et littéraires, et énumérèrent les charges remplies par lui dans la Congrégation, pour aboutir à l'épiscopat. Le bon évêque ne voulut point troubler leur joie en les interrompant. Quand ils eurent fini, il se leva gravement; et d'un ton ému et les larmes aux yeux : « Vous dites vrai, mes frères, leur répondit-il; j'ai été Préfet, Recteur, Provincial, Consulteur général; j'ai prêché beaucoup, j'ai publié quelques livres; tout cela est vrai, mais je vous le déclare : le point culminant de ma vie c'est le temps que j'ai passé dans cette chère maison de Wittem. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

PREMIERS TRAVAUX APOSTOLIQUES. PREMIER RECTORAT. PREMIÈRES PUBLICATIONS.

LA paisible et chère retraite de Wittem, il fallut enfin se résoudre à la quitter. Au mois d'octobre 1840, le Père Dechamps reçut l'ordre de se rendre à la résidence de Liège. Bien qu'il n'eût pas atteint sa trentième année, il parut à Dieu suffisamment préparé par l'étude, le silence et la prière pour les luttes auxquelles il voulait le mêler. Il débuta en une occasion bien douce à son cœur de fils : les Rédemptoristes de Liège célébraient une octave en l'honneur de leur Fondateur, canonisé l'année précédente, par Grégoire XVI, le dimanche de la Trinité. Avec le Père Dechamps furent entendus pendant ces belles fêtes le Père Boone, célèbre missionnaire de la Compagnie de Jésus, et le chanoine de Montpellier, plus tard évêque de Liège.

Ici commence ce que nous appellerons la vie publique du religieux qui fut durant un demi-siècle le plus bel ornement de notre humble Institut en Belgique. Nous la conduirons dans ce

chapitre jusqu'à la fondation de l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille, en 1844. Dans cet intervalle, sa vie fut celle d'un vrai rédemptoriste, tel que saint Alphonse en a tracé le portrait dans sa Règle : recueilli et laborieux, observant, détaché du monde, partageant, au couvent, ses heures entre l'étude et la prière, allant où ses supérieurs l'envoyaient, tantôt prendre part aux travaux d'une mission de village, tantôt prêcher une retraite dans une maison religieuse, dans un collège, dans un séminaire, ou relever par son onctueuse éloquence l'éclat de quelque pieuse solennité. A l'exemple de son père saint Alphonse, dans les intervalles que lui laissaient ces travaux, il préparait la plume pour venger l'honneur, les dogmes et les pratiques de l'Eglise, ou pour édifier les âmes.

Nous n'avons pas la liste complète des missions qu'il a prêchées ; et l'eussions-nous telle, nous ne la donnerions pas ici, vu que, comme missionnaire, il ne se distingua de ses frères ni par le fond ni par la forme de ses sermons. Fidèle à la Règle du T. S. Rédempteur, il prêchait les vérités éternelles : l'importance du salut, la laideur du vice, la nécessité d'en fuir les occasions, les vertus chrétiennes, les devoirs d'état, la puissance de la prière, les miséricordes de la Mère de Dieu, l'efficacité des sacrements, les dispositions requises pour en profiter ; et il le faisait dans un style simple et populaire, le seul qui aille à l'âme, parce que seul il est le langage de l'âme.

Bien des fois dans le cours de sa vie apostolique, le Père Dechamps se vit arraché par des circonstances indépendantes de sa volonté, au ministère des missions, pour être employé à d'autres plus éclatants, très utile sans doute encore, mais certainement moins féconds en fruits de salut. Il le regretta vivement, nous ne saurions en douter, et nous en avons la preuve dans le livre où, faisant l'éloge de saint Vincent de Paul, il met l'œuvre des missions fondée par ce saint, au-dessus de toutes les œuvres si nombreuses, si variées, si utiles qui lui doivent leur origine. Et en effet, Dieu seul et les hommes qui occupent aux jours d'une mission les tribunaux sacrés, savent tout le bien qui s'y fait : toutes les consciences d'une paroisse purifiées et rendues à la paix du juste, la concorde rétablie au sein des familles, les injustices réparées, les haines éteintes, les abus et les scandales extirpés ; et prévenus ou réprimés des crimes d'autant plus funestes à la société, que nulle loi humaine ne saurait les atteindre.

Quoi qu'il en soit, l'admiration qu'excita tout d'abord le beau talent du jeune prédicateur, et l'obéissance le forcèrent bientôt à paraître dans les premières chaires du pays ; et dès l'année 1841, nous le voyons appelé par Mgr Van Bommel à prêcher le carême dans la cathédrale de Liège ; il donne la même année l'Avent à Saint-Jacques sur Caudenberg à Bruxelles, tout en aidant, dans les intervalles, des confrères occupés à prêcher une mission de village au diocèse de Liège. L'année suivante le voyait à Sainte-Gudule.

La même année (1841) il prêcha tous les jours du mois de mai sur la puissance et les miséricordes de la très sainte Vierge dans l'église de son couvent ; et ses conférences réunies ensuite et revêtues du style qui convient à un traité, devinrent la *Nouvelle Eve*, charmant opuscule, aussi élégant et suave pour la forme que solide et savant pour le fond. On y pressent déjà le futur apologiste. L'auteur y fait, sans se nommer, l'histoire de sa vocation ; nous en avons cité plusieurs passages. C'est un bouquet de fleurs pleines de fraîcheur et de parfum, déposé par la reconnaissance filiale aux pieds de Celle que le pieux auteur aimait à nommer sa Mère, et à qui il se croyait redevable de son entrée dans un Institut où il avait trouvé le vrai bonheur.

Mais s'il chérissait l'Institut, celui-ci à son tour ne tarda guère à lui donner une preuve de son estime et de sa confiance, en le nommant Recteur de la maison de Liège, en remplacement du Père de Held appelé aux fonctions de Provincial.¹ C'était en 1842 ; le Père Dechamps n'avait que trente et un ans. L'éloge de son gouvernement se trouve dans quelques mots d'un Père mort naguère après cinquante années de profession : « Le Père Dechamps, recteur, fut toujours humble, modeste, sans ombre de prétention ; il était spécialement aimé des frères laïcs, qu'il mettait parfaitement à l'aise ; nul ne ressemblait davantage à saint François de Sales ; » — et dans ces mots du Père Dechamps lui-même : « Les charges sont des charges, et si elles ne pèsent pas c'est qu'on ne les porte pas. » De la sienne il ne retint qu'un privilège, celui de redoubler son activité, que la prudente charité de son prédécesseur avait jusque-là modérée. Il prit d'abord pour lui la direction de la Société de saint Paul, composée d'artistes, d'avocats, d'industriels, d'écrivains, etc., et ses conférences de

(1) Jusque-là la Congrégation n'avait pas été divisée en provinces. Nous verrons plus loin les raisons qui engagèrent Grégoire XVI à hâter cette organisation.

chaque dimanche y attirèrent grand nombre de membres nouveaux. Ses travaux principaux pendant le reste de cette année jusqu'en mai 1844, furent deux jubilés, dont l'un à Verviers en l'honneur d'une image miraculeuse de la très sainte Vierge, et l'autre à Bruxelles en l'honneur de Notre-Dame de la Paix ; un triduo et une brochure à l'occasion de la translation des reliques de sainte Alénie, accordées par le pape à l'église des Rédemptoristes de Liège ; plusieurs missions dont les plus importantes furent celles de Waremmes et de Verviers ; un Avent à la cathédrale de Liège, qu'il publia en brochure à la demande de l'évêque, et que ce dernier reproduisit en partie dans un mandement ; un Carême à Sainte-Gudule, un autre Carême prêché la même année en des jours différents de la semaine à Bruxelles, à Malines et à Louvain, et où il fut forcé de traiter des sujets différents, les journaux imprimant dès le lendemain chacune de ses conférences. L'estime qu'il s'était acquise, et sa facilité à accueillir les demandes, lui en attirèrent tant, que bientôt il se vit dans l'impossibilité d'y suffire, et il se fit une règle de refuser toutes celles qui lui paraissaient se rapporter moins directement au salut des âmes. Pour faire agréer un refus de ce genre, il écrivait le 15 avril 1844 :

« J'admets que c'est une bonne œuvre que vous me proposiez, mais je n'admets pas que je doive mettre la main à toutes les bonnes œuvres, et je crains fort de ne pouvoir coopérer à celle-ci en particulier, parce que le bon Dieu ne m'en laissera pas le loisir. J'ai sur ma table des besognes en souffrance depuis des mois, des lettres auxquelles je dois répondre à tête reposée. J'ai mon Majella qui m'attend.¹ J'ai une chaîne de sermons : pour Bruxelles le 21, pour Jette le 22 ou 23, Bruges le 28, Luxembourg depuis le commencement de mai jusqu'à..... je ne sais.... Et puis encore, si je vous donnais mon *ordre du jour* obligatoire, vous auriez pitié de moi. — Je remercie Dieu

(1) Il préparait une nouvelle édition de la Vie de ce saint Frère, l'un des premiers disciples de saint Alphonse, dont les vertus ont été déclarées héroïques par S. S. Pie IX en 1877. Jusqu'à sa mort, le cardinal professa une grande dévotion envers ce Serviteur de Dieu. Nous avons trouvé dans son bréviaire une formule de prières écrite de sa main, dans laquelle il demandait diverses grâces par son intercession. Il lui demande de l'aider à remplir sa charge, de prier pour le bien spirituel et temporel de sa famille, de sa Congrégation, de son diocèse, de sa patrie si menacée par l'irréligion et les loges, et de lui obtenir les secours nécessaires pour la défense de la foi, etc.

cependant de m'avoir enchainé par des liens d'obéissance, c'est-à-dire d'amour, à sa très sainte volonté. Cela m'empêche d'être pris dans les filets qui garnissent les champs de la liberté. »

Souvent enfin la nécessité de choisir entre deux travaux apostoliques réclamés de lui en personne, le mettait dans des positions délicates d'où il ne se tirait que par une, et parfois plusieurs lettres, qui venaient surcharger ce qu'il appelait son *ordre du jour obligatoire*.

CHAPITRE SIXIÈME.

L'ARCHICONFRÉRIE DE LA SAINTE-FAMILLE. LA SAINTE ÉTOLE VENGÉE.
CARÈME A SAINTE-GUDULE.



L'ANNÉE 1844 où nous sommes parvenus, offrit au zélé fils de saint Alphonse l'occasion de contribuer à la fondation d'une œuvre qui a été et sera une arche de salut pour un nombre infini de chrétiens et de chrétiennes.

Le 24 mai, lundi de la Pentecôte, un officier du génie, Henri Belletable, pénitent du Père Dechamps, avait réuni un petit nombre d'ouvriers dans la maison d'un menuisier. Il leur avait exposé en ces termes le but de la réunion :

« Depuis longtemps je suis vivement affligé de voir un si grand nombre d'hommes malheureux par leur faute, adonnés à la boisson, vivant sans religion, travaillant le dimanche, buvant le lundi, ne prenant aucun soin de l'éducation de leurs enfants. Vous ferez un grand bien et vous contribuerez puissamment à l'amélioration de leur sort et du sort de leurs familles, si vous combinez vos efforts pour amener vos compagnons et vos amis à vos réunions du lundi. »

Cette simple allocution fut le grain d'où sortit l'arbre, si puissant aujourd'hui et si fécond en fruits de vertu, qui se nomme la *Sainte-Famille*. Bientôt la maison du menuisier se trouva trop étroite pour les ouvriers qui s'y pressaient le lundi; et Belletable, forcé de chercher un local plus spacieux et un prêtre qui voulût prêter à l'œuvre le concours de son zèle, s'adressa au

Père Dechamps. Ce dernier se rappela avec quel amour son saint Patriarche avait dirigé à Naples une œuvre semblable : pouvait-il ne pas accueillir avec joie l'idée du pieux soldat ? Avec non moins d'empressement le Père de Held, supérieur provincial, ouvrit aux associés l'église du couvent.

On s'occupa ensuite de la question d'organisation. Prenant pour modèle les cadres d'une armée, le brave capitaine avait déjà son plan. Il divisait l'association en *sections* ayant chacune à sa tête un *préposé* et un *sous-préposé*, lesquels formeraient comme un conseil d'état-major au chef commun ou *directeur*, assimilé au général investi du commandement suprême. A ce corps ainsi constitué, il fallait une âme, je veux dire un ensemble de règles nécessaires pour en fixer la physionomie propre, le conduire au but qu'il se proposait, et en empêcher la décadence. La science et l'expérience du prêtre étaient ici requises : de concert avec son pénitent, le Père Dechamps rédigea des Statuts, dont le premier expose en ces termes la fin de l'association : « Fournir aux chrétiens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, mais surtout aux chrétiens des classes ouvrières, des modèles de conduite dans la Sainte-Famille de Nazareth, et des moyens de salut dans les mérites de Jésus-Christ. » Les associés ne s'obligent qu'à l'accomplissement des devoirs de bons chrétiens et des devoirs d'état ; ils éviteront les sociétés dangereuses, les lectures mauvaises, les divertissements qui les exposeraient au péril du péché. Ils se réuniront une fois chaque semaine, au jour et à l'heure fixés par le directeur, pour faire en commun certaines prières, chanter de pieux cantiques et ouïr la parole de Dieu.

La réunion eut lieu pour la première fois, à l'église des Rédemptoristes, en la fête de l'Immaculée-Conception ; dès lors le nombre des membres s'accrut rapidement, et Mgr Van Bommel crut pouvoir procéder à son érection canonique, ce qu'il fit par ses lettres du 7 avril 1845. Deux ans plus tard, le Père Dechamps, partant pour l'Italie, fut chargé par l'évêque de Liège d'une supplique au pape, à l'effet d'obtenir pour l'association le titre et les privilèges des Archiconfréries, ce que Pie IX accorda gracieusement par son bref du 23 avril 1847. Au mois d'août de la même année, les femmes, saintement jalouses des avantages que leurs pères, leurs frères et leurs maris retiraient de leurs réunions à l'église Notre-Dame, voulurent à leur tour s'enrôler sous la bannière de la Famille de Nazareth. L'œuvre commencée si modestement dans l'échoppe d'un menuisier, était en possession de tous ses

éléments, et pouvait s'étendre. Elle se propagea si bien que, vingt-cinq ans après sa fondation, elle comptait 533 affiliations répandues en Belgique, en France, en Prusse, en Hollande, dans le Grand-Duché de Luxembourg, dans les îles Britanniques, en Suisse et dans le Nouveau-Monde.

Ce fut un bien doux sujet de joie pour le Père Dechamps, alors métropolitain de Malines, que l'annonce de la fête jubilaire d'une institution à laquelle il avait eu une part si importante. Dans une lettre d'invitation à cette belle festivité, quelques survivants de la première réunion lui demandaient s'il se souvenait encore de 1844. Empêché de se rendre à Liège, l'archevêque leur répondit :

« Oui, je me souviens du jour où M. Belletable¹ me proposa de réunir douze hommes de bonne volonté chez un brave menuisier de Liège, le lundi de la Pentecôte. Je me souviens aussi du jour où ces premiers fidèles de Jésus, Marie et Joseph, me prièrent d'obtenir du R. P. de Held l'entrée dans un oratoire du couvent. Je me souviens encore du jour où ils ont envahi l'église de Notre-Dame, et je me souviens enfin du jour où j'ai obtenu de N. S. P. le Pape Pie IX, le bref d'érection de la Sainte-Famille en Archiconfrérie, et le bref accordant les indulgences qui l'enrichissent.

« Tous ces souvenirs me consolent.... car j'ai besoin de consolation. Le R. P. votre Directeur, vous le fera comprendre en vous expliquant ces paroles de N.-S. J.-C. à saint Pierre : *Quand tu étais jeune..., tu allais où tu voulais; mais quand tu auras vieilli, un autre te mènera où tu ne voudras pas.*

« Le Père Dechamps était heureux dans sa cellule; le Vicaire de Jésus-Christ l'en a tiré pour le conduire ailleurs et lui imposer une lourde croix. Il faut donc que tous les membres de la Sainte-Famille prient pour moi, afin que je porte cette croix vaillamment, et qu'elle me serve à combattre les armées du diable....

« Je compte sur ces prières; je vous en remercierai par les miennes; je demanderai pour vous, comme je demande pour moi, la persévérance dans la Sainte-Famille, afin de mourir avec les saints noms de Jésus, Marie, Joseph dans le cœur et sur les lèvres.

« Je vous bénis tous et suis votre bien dévoué en Jésus-Christ. »

† VICTOR-AUGUSTE,
Arch. de Malines, C. SS. R.

(1) Il était mort à cette époque.

La fête du 12 juillet fut splendide. De Hollande et de diverses villes de Belgique, vingt-cinq Directeurs accompagnés chacun d'une députation de sa Confrérie, étaient venus à Notre-Dame de Liège partager la joie de l'association-mère ; au nombre de six cents, les associés renouvelèrent tous ensemble et à haute voix l'acte solennel de leur consécration à Jésus, à Marie et à Joseph ; ensemble ils s'inclinèrent sous la bénédiction spéciale que le glorieux Pie IX leur accordait à la prière du R^{me} Père Général de la Congrégation du T.-S. Rédempteur.

Cette bénédiction porta visiblement ses fruits. Six ans plus tard, le Directeur de l'Archiconfrérie de Liège avait donné deux cent trente nouveaux diplômes à autant d'associations nouvelles érigées en divers pays, et le nombre total des confréries s'élevait à sept cent soixante-quatre. Pour son compte, Mgr Dechamps saisissait toutes les occasions pour propager cette excellente œuvre ; il la recommandait à ses curés ; dans son synode de Malines en 1872, il l'inscrivit en tête des confréries les plus propres à répandre l'instruction religieuse au sein des classes ouvrières. En la favorisant, il croyait travailler à son propre salut aussi bien qu'au salut de ses ouailles. Prié d'agréer la dédicace d'une brochure qui se publiait en 1874, à l'occasion du jubilé de vingt-cinq ans d'existence qu'allait célébrer la Confrérie dans l'église de la Madeleine à Bruxelles, il répondit :

« Votre Association va donc célébrer aussi son jubilé de vingt-cinq ans ; et vous voulez bien me dédier l'ouvrage publié par l'un de vous sur les origines, les développements et les fruits de cette œuvre qui compte aujourd'hui plus de 700 associations.¹

« En parcourant ce livre, j'ai éprouvé une vraie consolation, et je veux vous dire laquelle. Les évêques, vous ne l'ignorez pas, auront un grand compte à rendre à Dieu des âmes qu'il leur a confiées, et cette pensée doit les faire trembler. Eh bien ! j'espère qu'au jour de ma mort,² quand je paraîtrai devant Dieu, la Sainte-Famille contribuera puissamment à faire pencher la balance de la justice du côté de la miséricorde.

« Je dirai à Notre-Seigneur Jésus-Christ, par Marie et Joseph : Seigneur, regardez toutes ces âmes que la Sainte-Famille a sauvées, et souvenez-vous que vous avez daigné vous servir de moi

(1) Elle comptait, en 1880, environ 200,000 membres.

(2) Gravement malade à cette époque, quoique non alité, le pieux archevêque se croyait proche de la fin de sa carrière.

pour obtenir de votre Vicaire en terre ce qui a constitué cette œuvre si chère à votre cœur, ce qui l'a affermie, ce qui l'a enrichie de vos divins trésors.

» Oui, chers Associés de la Sainte-Famille, vous êtes l'une de mes espérances, et cette espérance grandit à proportion de votre fidélité aux grâces que Dieu attache à votre persévérance. Persévérez donc dans la Sainte-Famille jusqu'à la mort, et vous laisserez à vos enfants, à vos frères, à tous les vôtres la médaille de la Sainte-Famille, comme le meilleur des souvenirs, comme le gage de votre propre salut, et comme l'indication de ce qu'ils doivent faire eux-mêmes pour vivre dans la grâce, pour mourir dans la paix, unis à Jésus, comme Marie et Joseph, et pour aller jouir avec eux de la gloire dans le sein du Père et du Fils et du Saint-Esprit! »

Malines, 25 janvier 1874.

† V.-A., Arch. de Malines. C. SS. R.

Mais revenons sur nos pas, et enregistrons les travaux les plus notables du Père Dechamps, depuis la fondation de la Sainte-Famille en mai 1844, jusqu'à la fin de son rectorat qui devait expirer, aux termes de la Règle, l'année suivante vers le temps pascal.

Outre une mission restée célèbre à Feluy en Hainaut, je trouve d'abord une mission sous forme de jubilé à l'occasion du deux-centième anniversaire de la Confrérie de Saint-Hubert, érigée dans l'église de Sainte-Croix à Liège. Le Père Dechamps en partagea les travaux avec trois de ses confrères, entre autres l'éloquent Père Bernard. Huit mille communions en furent le fruit.

Cette éclatante manifestation de la piété catholique en l'honneur du saint protecteur contre l'hydrophobie, avait, ajoute notre fidèle chroniqueur, inspiré à un ministre protestant de la ville, une sorte de rage qu'il exhala dans un pamphlet : « L'étole de saint Hubert contre la rage. » Le Père Dechamps y répondit par *La sainte Etole vengée*, où il traite à fond la question sur le terrain des principes, et sur celui des faits qui établissent le miracle permanent dû à l'invocation de saint Hubert.

L'honoraire de cet opuscule fut une portion notable de la sainte Etole, qu'il reçut du doyen de Saint-Hubert, lors d'un

pèlerinage que, devenu évêque de Namur, il fit au tombeau du saint glorifié et vengé par lui. Une lettre datée du 3 novembre 1874, nous apprend quel saint usage il fit dans la suite de cette précieuse relique.

« Lorsque j'étais évêque de Namur, j'ai reçu de M. le doyen de Saint-Hubert, qui se souvenait de la *sainte Etole vengée*, une relique insigne détachée par lui, en ma présence, de la *sainte Etole*, dans le sanctuaire même du grand Thaumaturge. Cette précieuse relique, la plus considérable qui existe de la *sainte Etole* en dehors de l'église même de Saint-Hubert, je l'offre à l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle à Malines, à cause de la célèbre Confrérie de Saint-Hubert qui s'y trouvait établie autrefois, et que j'y rétablis aujourd'hui. Je m'inscris avec bonheur parmi les membres de cette Confrérie, et j'ai la confiance d'obtenir, par l'intercession de saint Hubert, qui s'est donné à Dieu, à la vue du Crucifix, dans la forêt des Ardennes, la grâce de vivre et de mourir, les yeux de l'âme toujours attachés à Jésus crucifié, avec foi, avec amour et contrition..., etc. »

Le 6 janvier 1845, le Père Dechamps prêchait à l'église de la Chapelle à Bruxelles en faveur de l'œuvre des Dames de Charité. Entre autres illustres personnages, se trouvaient dans l'auditoire la pieuse Reine des Belges Louise-Marie, et le nonce apostolique, Mgr Pecci, dont l'orateur devait, trente-trois ans plus tard, proclamer l'élection, au sein du conclave réuni pour donner un successeur à Pie IX.

Le Carême suivant, qu'il prêcha à Sainte-Gudule, eut un retentissement inaccoutumé. Un libelle de M. Michelet sur l'Eglise et la famille, faisait bruit en ces jours-là. Le fondateur de la Sainte-Famille, le futur apologiste de l'Eglise, se devait à lui-même de prendre à partie l'écrivain voltairien. Faisant appel à l'histoire, il prouva que la religion seule est capable de donner à la civilisation une base inébranlable dans la famille régénérée par Jésus-Christ. Il montra le principe de cette régénération de la famille dans le mariage chrétien. Il fit voir que l'Eglise seule a toujours défendu la sainteté du mariage contre les attaques sans cesse renaissantes des sectes et contre les passions des grands. — Il aborda ensuite le mariage au triple point de vue du droit naturel, du droit civil et du droit canonique, et réfuta en passant le livre dans lequel M. Dupin prétend ne voir dans le mariage qu'un contrat civil. Les dernières conférences furent consacrées aux conclusions pratiques. Avec un zèle digne d'un fils d'Alphonse,

il traita des devoirs des parents, de l'éducation des enfants, de la chasteté et de la fidélité conjugales.

Comme l'année précédente, le Père Dechamps donna le Carême à Saint-Pierre de Louvain, conjointement avec celui de Sainte-Gudule.

CHAPITRE SEPTIÈME.

DEUX OPUSCULES : LE PLUS BEAU SOUVENIR DE L'HISTOIRE DE LIÈGE.
ET SAINT VINCENT DE PAUL. GRAND JUBILÉ DE LIÈGE.
VOYAGE EN ANGLETERRE.



COMME nous l'annoncions plus haut, le temps pascal de l'année 1845 amena pour le Père Dechamps la fin de son rectorat, et aussi la fin de ses courses apostoliques proprement dites. Sa santé, qui n'avait jamais été robuste, se trouvait ébranlée par les excès de son zèle, et ses supérieurs lui prescrivirent le repos. Ce temps de repos ne fut pas un temps d'oisiveté : il publia alors deux opuscules également dignes de sa piété et de son zèle, et dont le premier rappelle l'un des plus beaux épisodes de l'histoire de l'Eglise liégeoise à notre époque.

Cette Eglise se préparait à célébrer le six-centième retour du jour où la plus brillante des fêtes chrétiennes, la Fête-Dieu, avait été instituée dans son sein, pour être ensuite étendue à l'Eglise universelle par l'un de ses enfants, le pape Urbain IV, ancien archidiacre de Saint-Lambert. Le premier signal de ce solennel jubilé devait être donné par l'évêque : le mandement de Mgr Van Bommel fit tressaillir Liège la sainte et tout le diocèse. Puis, disait la *Revue Catholique*, puis vint le livre aux douces pensées du R. P. Dechamps : *Le plus beau souvenir de l'histoire de Liège*. Après avoir rappelé en peu de mots toutes les gloires de l'antique cité dans l'ordre profane, l'auteur la montre bien plus recommandable encore à un autre titre, celui de sa constance inviolable dans la foi, spécialement envers la divine Eucharistie. Il rappelle ce mot de Baronius, que « les premiers coups contre l'hérétique Béranger partirent de Liège. » La récompense de cette

fidélité fut l'institution de la Fête du très saint Sacrement dans la collégiale de Saint-Martin. Il fait l'histoire de sainte Julienne de Cornillon, à qui Dieu daigna révéler la nécessité de cette fête destinée « à réveiller la foi au grand dogme qui résume tout le christianisme, et ravive ainsi le principe divin qui sauve toujours la société. » Il raconte ensuite l'institution de la fête, son extension à l'Eglise entière, et émet en finissant le vœu « qu'un monument s'élève dans Liège, à la mémoire de celle à qui les habitants sont redevables de pouvoir montrer au pied d'une des montagnes de leur catholique cité, la source de ce fleuve d'adoration qui arrose aujourd'hui toute la terre.¹ »

Nous avons déjà vu que le Père Dechamps était constant dans ses dévotions, et qu'il aimait à achever ses œuvres. Devenu archevêque de Malines, il n'oublia pas sainte Julienne : il obtint du Saint-Siège que sa fête, qui ne se célébrait guère jusqu'alors qu'en Belgique, et dans l'Ordre de Citeaux, pût être étendue à tous les diocèses dont les chefs en feraient la demande. Bientôt après, cette demande était faite par plus de deux cents évêques de différentes régions.

Le second opuscule que le Père Dechamps publia au commencement de 1846, fut : « *Saint Vincent de Paul et la plus grande de ses œuvres.* » Nous en avons dit un mot plus haut. C'est une magnifique apologie des Ordres religieux, spécialement des Ordres apostoliques. L'auteur fait la remarque pleine de justesse que, dans l'oraison de l'office de saint Vincent, l'Eglise loue Dieu surtout de lui avoir donné ce grand homme pour « annoncer l'Evangile aux pauvres et travailler à la perfection du clergé. » — « Dans cet ouvrage, dit Mgr Claessens, l'esprit de la Congrégation apostolique de saint Alphonse se révèle tout entier. »

Cependant les jours du grand jubilé approchaient. Dans un second mandement, Mgr Van Bommel en fixait l'ouverture au 11 juin, pour finir au 25 du même mois. Il y avait invité, outre le Père Dechamps, les principales illustrations de la chaire contemporaine. L'abbé Dupanloup, alors vicaire-général de Paris, le Père de Ravignan et le Père Dechamps devaient se partager

(1) Ce vœu, Liège ne l'a pas accompli jusqu'à ce jour. Mais en 1880, M. le baron del Marmol, fidèle ami de Mgr Dechamps, et son épouse née de Dordodot bâtirent en l'honneur de sainte Julienne une superbe église avec presbytère et écoles, à Salzinnes, près de Namur, et à quelques pas de l'antique abbaye où la sainte, exilée de Liège, reçut l'hospitalité et vécut quelque temps.

les sermons à donner, tous les jours à peu près, dans la cathédrale. A Saint-Martin devaient se faire entendre tour à tour, Mgr Parisis, évêque de Langres, Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, Mgr Van Bommel, évêque de Liège, le Père de Ravignan, le Père Lacordaire et le Père Dechamps. L'illustre dominicain ne put tenir parole. Il en dédommagea les Liégeois en leur prêchant le Carême l'année suivante.

Les orateurs ne démentirent pas l'idée que l'on s'était faite de leurs talents. Pour ne pas sortir de notre sujet, citons seulement le jugement porté à cette époque par la *Revue Catholique*, sur les sermons de celui dont nous écrivons la vie : « Nous avons eu plus d'une fois l'avantage d'entendre le R. P. Dechamps ; nous l'avons entendu encore pendant le jubilé, et nous avons retrouvé en lui ce talent particulier avec lequel il sait traiter les sujets, les plus délicats, et, tout en éclairant l'intelligence, toucher les cœurs des nombreux auditeurs que sa parole apostolique attire constamment autour de sa chaire. » L'un des prédicateurs français en fut si enchanté, qu'il disait à Mgr Van Bommel : « Il n'était pas nécessaire de nous faire venir de France : votre Père Dechamps nous vaut bien. » — Et, dans une visite aux Rédemptoristes, Mgr Parisis leur disait : « J'ai entendu beaucoup d'orateurs, mais jamais qu'un seul *prédicateur* : c'est votre Père Dechamps. »

Evidemment cet éloge était exagéré ; il était même injuste au détriment d'hommes tels que le Père de Ravignan, Mgr Giraud, l'abbé Dupanloup et Mgr Parisis lui-même. A propos de comparaisons de ce genre qui se produisaient alors, les uns préférant le Père de Ravignan, les autres l'abbé Dupanloup, d'autres tel ou tel, la *Revue Catholique* disait sagement : « Quel bien peut faire la critique en jetant au public des observations qui ne peuvent que nuire beaucoup au saint ministère de ces hommes de Dieu ? Croyons-nous qu'ils cherchent à faire parade de leur génie, lorsqu'ils viennent nous annoncer les anéantissements sublimes du Dieu caché ? Ah ! leur désir c'est que plutôt on ne parle pas d'eux ; c'est qu'en rentrant chez nous, après avoir entendu leurs onctueuses paroles, nous examinions nos voies pour corriger nos erreurs et tendre de toutes nos forces à notre fin dernière. Oh ! il était bien loin de se rechercher lui-même cet abbé Dupanloup, lorsque, voyant descendre de chaire le R. P. Dechamps, il le serrait dans ses bras en lui disant : Mon Père, combien vos paroles m'ont fait de bien ! »

Au reste la pénitence fut également prêchée dans les autres églises de la ville, et le succès du jubilé fut tel, que l'on compta plus de quarante-trois mille communions distribuées pendant cette sainte quinzaine, non compris celles qui le furent dans la cathédrale, dans les églises de la banlieue et dans les chapelles des communautés religieuses.

Les travaux du jubilé n'avaient fait qu'accroître l'état de fatigue dont le Père Dechamps souffrait depuis quelque temps déjà. Le Père de Held, son provincial, résolut de lui procurer un délassement utile en le prenant avec lui dans un voyage qu'il devait faire en Angleterre, où il avait, en 1845, établi les premières communautés de Rédemptoristes. A l'occasion de la consécration de l'église du couvent de Hanley-Castle, dans la province de Worchester, le Père Dechamps fit la connaissance de Mgr Wiseman, et il vit à son passage à Exeter le D^r Oliver. Il eut avec tous les deux des entretiens sur le mouvement qui se manifestait à cette époque en Angleterre, dans le sens d'un retour à l'Eglise catholique. Ces deux hommes illustres paraissaient pleins d'espérances. « Il se passe chez nous, disait avec émotion le D^r Oliver, des choses que nous ne faisons pas ; les âmes reviennent sans que nous les attirions. Un souffle agite l'Angleterre. »

Le Père Dechamps rencontra un jour l'une des causes vivantes, après Dieu, de la puissance de ce souffle. « J'étais à Rome, raconte-t-il, et j'assistais à une prédication dans l'église de Saint-Louis-des-Français. Un moine revêtu de grosse laine, était en chaire. C'était un Père Passionniste, et ce Passionniste était lord Spencer. Sa prononciation française était insupportable ; chacune de ses phrases était en guerre avec la langue, et il demandait, comme il faisait partout depuis de longues années, des prières pour l'Angleterre. Je n'ai jamais rien entendu de plus éloquent. — De là venait le souffle qui agitait l'Angleterre. »

Le voyage n'avait pas réparé les forces du Père. Quand la coupe est pleine, une goutte d'eau la fait déborder. Pour lui, la goutte d'eau fut un sermon qu'à son retour à Liège, il devait prêcher dans l'église Notre-Dame. Au moment de monter en chaire, il eut une défaillance qui fit craindre l'apoplexie. Heureusement il n'en fut rien. Néanmoins il lui en resta une faiblesse de nerfs d'autant plus pénible, qu'elle se dissimulait sous les apparences d'une pleine santé. Cet état, qui se prolongea pendant de longues années, fit époque dans sa vie : désormais les courses apostoliques lui furent interdites, et pour longtemps


toute application sérieuse. Au lieu de se sanctifier par les exercices de la pénitence volontaire et par son activité personnelle, il dut se contenter de demeurer sous la main de Dieu qui, bien mieux que nous, quand nous le laissons faire, sait jeter ses élus dans le moule de Jésus-Christ crucifié.

Les médecins prescrivirent le repos ; mais le Père de Held, appréciant les mérites du malade, et considérant combien était désirable le retour à la santé d'un sujet si apte à servir son Ordre et les âmes, persuadé d'autre part qu'un voyage de long cours pouvait réagir utilement sur ses nerfs surmenés, le Père de Held, disons-nous, l'envoya visiter Rome et l'Italie. Il lui donna pour compagnon le Père Pilat.¹

Dans la vie des amis de Dieu il n'est rien de fortuit. Nous verrons quel immense service le Père Dechamps rendit pendant ce voyage, à la Congrégation. Ce fut d'ailleurs alors que le nouveau pape Pie IX, le voyant en audience privée, apprécia tout d'abord en lui les rares qualités dont plus tard il voulut faire bénéficier la sainte Eglise, en le plaçant sur le chandelier.

CHAPITRE HUITIÈME.

PREMIER VOYAGE EN ITALIE. GÈNES, FLORENCE, NAPLES, POMPÉI,
SALERNE, MUGNANO, LE MONT-CASSIN.

 fut dans les premiers jours de janvier 1847, que le Père Dechamps se mit en route vers l'Italie. Son âme sensible et impressionnable, son goût délicat, ses grandes connaissances et sa piété lui rendirent ce voyage utile à plus d'un titre : il le fit en amateur de la belle nature, en artiste, en philosophe chrétien, en théologien, en fils dévoué de l'Eglise Romaine et de saint Alphonse. • Le Rhône

(1) Le Père Pilat naquit à Prague en 1799. Son frère était conseiller aulique et secrétaire privé du prince de Metternich. Tous les deux étaient pénitents du Vénérable Clément Hoffbauer, qui fonda la première communauté de Rédemptoristes d'abord en Pologne puis à Vienne. Le Père Pilat prit part à la fondation d'un couvent à Lisbonne, demandée par le roi Jean VI, et par l'intermédiaire de l'empereur d'Autriche.

n'étant pas navigable, écrivait-il de Marseille au 29 janvier, nous avons dû subir la diligence jusqu'ici. C'était fort fatigant, mais nous allions en Italie! Nous allions à Naples et à Rome, aux lieux bénis où vécut saint Alphonse, à la cité où vit Pie IX, le successeur de saint Pierre, le Vicaire du Christ, l'espoir du monde dans l'attente! Avec cette pensée, que ne supporterait-on pas! — Rien de plus instructif, de plus agréable et de plus édifiant à la fois, que les lettres adressées par lui d'étape en étape à sa famille et à ses confrères. Il y décrit les plus beaux sites qui passent sous ses yeux, les ruines du paganisme, les basiliques chrétiennes, les monastères fameux, nous mène avec lui en pèlerinage aux tombeaux des saints les plus célèbres de cette terre classique de la sainteté; et de tout cela il tire, à l'exemple de saint Alphonse et de saint François de Sales, des pensées tantôt graves, tantôt douces, toujours frappantes d'ingénieux à-propos.

De Gênes, il dit le plaisir qu'il prend, le soir, après les courses de la journée, à regarder le phare du port. « Cette lumière au milieu des ténèbres me fait penser à l'*Etoile de la mer* de ce monde, douce étoile qui nous conduira au port, si nous avons soin de n'en détourner jamais les yeux dans les dangers auxquels nul n'échappe. » Après avoir observé que la vue des églises de cette ville, spécialement de l'Annunziata, l'ont réconcilié avec l'architecture classique, il ajoute : « La foi ne répudie rien de ce qui est beau et elle élève tout ce qu'elle touche. Elle donne aux églises classiques quelque chose de ravissant, de céleste, et par leurs voûtes d'or et d'azur, et par leurs fresques et surtout par leurs coupoles. On y rencontre partout un véritable *luxe d'amour* pour le culte de Dieu. Il est permis de parler ainsi quand on a été témoin de la piété sincère, éclairée, tendre et forte des Génois. La foi est ici mêlée à tout, et dans l'ancien palais de justice des Doges, tout rappelle le : *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt.* » Et ailleurs : « La pensée religieuse est grande dans toutes ses manifestations. Aussi la mesquine sécheresse du culte protestant prouve-t-elle, à sa manière, que le protestantisme n'est pas le fruit d'une inspiration religieuse, mais d'un simple principe de négation; sa vie n'est qu'un reste. Qu'est-ce, après tout, que l'art inspiré par la foi, sinon une source d'occasions sensibles de bonnes pensées? Ici donc, comme partout ailleurs, les sectaires et les faux philosophes ont eu raison à la façon du diable, c'est-à-dire qu'en voulant constituer une séparation entre l'exercice des facultés humaines

et l'esprit de foi, ils ont diminué les occasions du bien et multiplié celles du mal. Mais ils n'ont pas fait moins de tort aux arts. La foi est le principe d'inspiration le plus élevé. Aussi, voyez ce que sont, en présence des grandes œuvres chrétiennes, les œuvres renouvelées du paganisme.¹ »

Dans cette même ville de Gênes, après être allé vénérer les reliques presque vivantes de la grande sainte Catherine : « J'ai beaucoup considéré, écrit-il, ces mains qui ont si longtemps servi Jésus-Christ dans les malades. J'ai eu le bonheur de m'agenouiller sur les pierres mêmes où ce corps reposait, et de voir la petite chambre où la sainte a vécu et s'est sanctifiée. Je me disais : La chimère rêvée par les aveugles amants du monde : *une chaumière et un cœur*, les saints seuls avaient su la réaliser, ou plutôt la trouver dans son unique réalité, dans la solitude et le Cœur de Jésus. — Est-il possible qu'on oublie que ce Cœur est vivant, et le fait bien sentir à ceux qui veulent sincèrement et couragement en faire l'expérience? » Il a noté les maximes favorites de la Sainte, écrites aux murs d'une chapelle voisine de sa cellule :

« Si l'on se donnait la peine de bien connaître ce qu'il y a de hideux dans le péché, on ne craindrait pas de se jeter dans la mer, fût-elle toute de feu, pour le fuir.

» Tout ce dont on peut jouir, à la façon des mondains, sur la terre, est un rien, un pur néant, en comparaison du bonheur céleste qui est proche.

» Si une goutte d'amour divin pouvait être reçue en enfer, les démons seraient des anges, et leurs tourments, des délices. »

A Florence, il admire les œuvres immortelles de Fra Angelico. « On devinerait presque, écrit-il, ce qu'atteste l'histoire, qu'il ne se mettait à l'œuvre qu'après avoir communiqué. Aussi trouve-t-on dans ses figures de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, toute une révélation du monde intérieur et encore invisible, dont l'autre n'est que l'ombre et qui paraît aux âmes pures dans sa splendide réalité. » Il renouvelle l'observation que la supériorité artistique des pays où règne la vraie foi est un fait éclatant comme la lumière du jour. Dans le même couvent, il vénère le corps de saint Antonin, l'ange des conseils, et sa cellule, et sa théologie écrite de sa main. Dans l'église du même monastère, il visite le tombeau de Pic de la Mirandole, à qui l'on attribue

(1) Par exemple, le Palais de justice de Bruxelles.

ce mot célèbre ou plutôt cet acte de foi plein de science : *Seigneur, si l'Eglise nous trompait, vous nous auriez trompé vous-même*. On sait que c'était là la grande pensée du Père Dechamps apologiste. — A l'église de l'Annonciation, il s'agenouille à l'endroit où l'ange de la terre, dont le nom seul est un parfum de pureté, Louis de Gonzague, s'est tant de fois agenouillé et a fait, âgé seulement de neuf ans, le vœu de chasteté. Il se rappelle avec une joie inexprimable le jour de sa vocation d'il y a bientôt quinze ans ; pénétré de reconnaissance, il s'écrie : *Magnificat anima mea Dominum !* Puis : « Sont-ils nombreux, demande-t-il, ceux qui, après quinze ans d'expérience, peuvent dire encore : Si c'était à refaire, je reprendrais le même chemin, oui, le même, et pas un des mille autres que je serais libre de prendre. — Voilà cependant ce que je me dis. Que sera-ce donc des religieux plus fidèles que moi ! » — A l'église de Sainte-Croix, comme un touriste s'étonnait d'y voir le tombeau de Galilée, le Père Dechamps redouble sa surprise en lui apprenant que, bien qu'un tribunal de théologiens eût condamné cet homme célèbre, qui prétendait transformer, à l'aide de l'Écriture, une vérité astronomique en article de foi, jamais cependant aucun pape n'avait prononcé aucun mot ni contre le système de Copernic, ni contre Galilée ; mais que, bien loin de retarder la connaissance du véritable système du monde, ils l'ont au contraire grandement avancé pendant deux siècles entiers ; que trois papes et trois cardinaux ont successivement soutenu, encouragé, récompensé le chanoine Copernic et les différents précurseurs de Galilée.

En arrivant par mer à Naples pendant la nuit, notre voyageur est d'abord frappé à la vue du Vésuve, de ce phare allumé, dit-il, par la main du Tout-Puissant sur le rivage de cette *mer du milieu*, qui baigne les trois parties du vieux monde. « Que vous dire, ajoute-t-il, du golfe de Naples et de la Parthénope de Virgile, qui semble descendre des montagnes pour venir se mirer dans les eaux?... Tout ce qu'on en pourrait dire ne serait rien en comparaison de la vivante beauté de ce coin privilégié du globe. » — « Notre première visite en cette ville fut pour la chapelle de Notre-Dame de la Merci, où saint Alphonse, encore jeune, offrit à Dieu par les mains de sa céleste Mère, son épée de chevalier, avant de prendre les livrées de Jésus-Christ. L'épée est toujours là, aux pieds de la statue de Marie ; mais en face de cette sainte image, il est une autre image qu'Alphonse eût été

fort surpris d'y rencontrer, s'il eût alors entrevu l'avenir. Vous devinez que c'est la sienne. » Puis il vénère le corps de saint Gaëtan de Thienne, « qui mourut de douleur pour avoir été témoin d'une offense publique faite à Dieu ; » puis celui de saint André Avellin, et la cellule où il mourut. Ici le pieux religieux se rappelle le regard de reconnaissance jeté par ce saint à l'image de Marie, qui l'avait défendu en ce moment suprême, contre les assauts que lui livrait une troupe de dix mille démons. Enfin c'est la cellule, la classe et la sonnette du docteur angélique, et le crucifix qui lui fit entendre ces paroles : *Bene scripsisti de me, Thoma*, approuvant ainsi ce que le saint venait d'écrire touchant l'Eucharistie. « Et voilà, ajoute le narrateur, quels furent nos plaisirs du carnaval. Du reste, les folies des Napolitains en ces jours ressemblent assez aux innocentes folies des Romains, et ils ne les prolongent pas, comme chez nous, pendant le Carême. » Il confirme l'assertion en apparence paradoxale d'un écrivain allemand, à savoir que les mœurs sont plus pures en Italie que dans les régions du nord. Plus vives, dit-il, les passions des Italiens sont moins basses et tiennent du cœur plus que des sens. Il en prend occasion pour réfuter l'opinion de certains philosophes qui prétendent expliquer la diversité des mœurs par la diversité des climats, comme si ces familles chrétiennes ne vivaient pas sous le même soleil que les familles païennes d'autrefois. A Naples enfin, il jouit du beau spectacle d'une armée de quatre-vingt mille hommes faisant le jubilé de la manière la plus édifiante.

A Pausilippe le Père ne dédaigne pas d'accorder un regard au tombeau de Virgile et à son laurier. A Pouzzoles il se rappelle que saint Paul y séjourna sept jours, lorsqu'il venait à Rome pour être jugé par Néron. Il voit l'amphithéâtre et la montagne témoins de l'héroïsme de saint Janvier. Il fait mention en passant du miracle perpétuel du sang de ce martyr, entrant en ébullition quand on le place en présence de sa tête, miracle que bien des incrédules ont vu, mais qu'ils ont tenté en vain d'expliquer. Il jette en passant un coup d'œil à la grotte de la Sybille de Cumes, au coteau de Falerne tant célébré par Horace. A la vue des restes de la villa de Pallion, de ce fameux Romain qui, pour engraisser les anguilles de ses étangs, leur faisait jeter ses esclaves tout vivants. « Les païens du siècle d'Auguste n'y trouvaient rien à redire, s'écrie-t-il, et nous ne bénissons pas Jésus-Christ tous les jours du fond de nos âmes ! »

Il pénètre dans les ruines de Pompéï, il y voit, encore debout, les théâtres et les temples encore plus corrupteurs que les théâtres, mais dont les statues ont été transportées au musée de Naples, dans une salle spéciale, où pour tout au monde il n'eût pas voulu entrer. « Pour entrer sans offenser le Dieu dont nous sommes les images et les enfants, dans ce lieu où la corruption païenne est pétrifiée, il faudrait, dit-il, un motif suffisant. » — Et pourtant, même dans cette Sodome, que la vengeance divine a surprise, et, si j'ose le dire, momifiée au sein de ses débauches, pour l'instruction des générations chrétiennes, le pieux religieux trouve à s'édifier à la vue du *lararium* ou chapelle des dieux domestiques qui se retrouve dans les maisons privées : Le besoin de la prière est si naturel à l'homme « qu'il a survécu à l'oubli de presque tout ce qu'il y avait de divin dans le culte religieux. » — Avis aux prétendus chrétiens qui ne prient pas.

A Salerne, le Père Dechamps célèbre la messe sur le tombeau de saint Grégoire VII, mort en exil pour avoir trop aimé la justice, et le Père Pilat sur celui de saint Matthieu, le publicain converti par une seule parole de Jésus-Christ.

A Mugnano, il vénère le tombeau de sainte Philomène, et est témoin d'un miracle qui se renouvelle de temps à autre : « Faut-il vous dire avec quel bonheur j'ai vu... les flèches, les verges, l'ancre, la palme..., mais surtout la fiole de ce sang, — de ce précieux sang versé pour l'amour de la virginité et pour la virginité de l'amour ! — Il était terne et durci... et voilà que Jésus-Christ, lui communiquant un rayon de la gloire de l'âme qui le lui a offert, le rend éblouissant comme l'arc-en-ciel. — C'est chose étonnante à voir. — J'avais lu cela dans des relations; mais maintenant je l'ai vu de mes yeux. » Le Père ajoute que ces vénérables reliques étaient alors gardées par une autre relique, nous voulons dire par un saint vieillard qui, à l'âge de douze ans, s'était présenté à saint Alphonse pour être reçu dans son Ordre; le Saint l'avait refusé à cause de son âge.

Enfin nos voyageurs arrivent au Mont-Cassin, tout plein encore des souvenirs de saint Benoit et de son angélique sœur, et ils y arrivent le jour de la fête de saint Thomas d'Aquin, qui y fit ses premières études. Le futur champion de la foi, le défenseur de l'Eglise se révèle dans les réflexions que lui inspire la vue de ces lieux sacrés à tant de titres :

« Au bas du Mont-Cassin, on voit encore les restes de l'amphithéâtre des Romains. Quel contraste ! Au temps de ce qu'on

appelait la civilisation romaine, on faisait ses délices (non seulement les hommes, mais les femmes créées pour la compassion et la bonté), tous faisaient leurs délices de voir leurs semblables se déchirer, s'écorcher et s'arracher la vie de la manière la plus cruelle dans ces horribles spectacles! Qui a donc changé ce monde antique, qui ne connaissait aucun asile ouvert pour les misères humaines, — ce monde où chaque famille se défaisait de tous les enfants qui lui naissaient au delà d'un certain nombre, — ce monde qui opprimait la femme, qui engraisait les gladiateurs pour mieux jouir du spectacle de leurs plaies, qui nourrissait les millions de ces esclaves comme des animaux destinés à être usés, vendus ou tués : — qui a changé ce monde en un monde nouveau, où sans doute le mal existe encore, mais ne triomphe plus, — où la charité est combattue, mais où elle fait des miracles?

» — C'est Jésus-Christ.

» — Mais de qui s'est-il surtout servi?

» — Détournez les yeux de l'amphithéâtre, et levez-les vers la montagne! — Vous y trouverez l'origine de tous les monastères d'Occident, dont saint Benoît est le patriarche. Là fut jetée la semence qui est devenue cet arbre aux mille branches, à l'ombre duquel toutes les misères ont trouvé un asile et toutes les sciences un refuge. — Oui, c'est surtout par les Ordres religieux que l'esprit de Dieu, qui est charité, a fait tant de miracles d'amour pour le soulagement des corps et le salut des âmes, des pauvres, des infirmes, des petits abandonnés, des prisonniers, des aliénés, des ignorants, des sauvages, enfin de l'homme, enfant de Dieu et frère de Jésus-Christ. Et c'est encore dans ces asiles de la pénitence et de la prière qu'on a fait descendre du ciel ces grâces du repentir, le pardon et la paix, dans tant de milliers d'âmes que le monde n'eût jamais guéries ni consolées. »

CHAPITRE NEUVIÈME.

PREMIER VOYAGE EN ITALIE (SUITE). NOCERA, CIORANI, MARIANELLA,
SAINTE-AGATHE-DES-GOTHS.



Nous réunirons dans un chapitre spécial tout ce qui, dans les lettres du Père Dechamps, concerne ses visites aux lieux consacrés par les souvenirs de saint Alphonse. Ici, mieux que partout ailleurs, le lecteur pourra se faire une juste idée du cœur du religieux, et de sa tendresse filiale envers son glorieux père et envers sa mère, la Congrégation du très saint Rédempteur.

Mais afin que l'on apprécie toute l'importance et le but providentiel de ce voyage, et que l'on comprenne certains passages de ces lettres, sans que nous soyons forcé de les interrompre par des annotations, nous dirons ici, une fois pour toutes, qu'à cette époque, le Supérieur Général de la Congrégation résidait encore à Nocera, parce qu'il plaisait ainsi au gouvernement napolitain. Non content de cette prétention, ce gouvernement, imbu des préjugés de Tanucci, s'arrogeait le droit exorbitant d'apposer son *placet* à l'élection du Général, à la nomination des Pères appelés à l'élire, voire même aux statuts du Chapitre général. De cette tutelle tyrannique, il résultait que le Général n'avait qu'une influence à peine sensible sur les maisons de l'Institut situées en dehors du royaume; il gouvernait par l'intermédiaire d'un Vicaire, les couvents situés de ce côté-ci des Alpes; quant aux communautés établies dans les Etats pontificaux, elles languissaient et étaient menacées de s'éteindre, faute de vocations nouvelles.

En 1841, le pape Grégoire XVI avait tenté de mettre fin à cet état de choses. Il avait ordonné au Supérieur Général de transporter son siège à Rome, et avait assigné, comme centre de tout l'Institut, la superbe basilique de Saint-Chrysogone avec le monastère adjacent. Mais le *veto* royal avait empêché l'exécution de ce décret. Or, le Père Dechamps fut l'instrument dont Dieu daigna se servir pour accélérer la délivrance de la Congrégation.

Voici d'abord en entier sa lettre, écrite dans la maison même sanctifiée par les dernières années et la bienheureuse mort du saint Fondateur.

Nocera, 15 février 1847.

- Nous venons d'arriver ici, et nous avons immédiatement visité la chambre de saint Alphonse. Comme elle est, dans le royaume des Deux-Siciles, le vrai terme de notre pèlerinage, nous y sommes restés longtemps. Si le roi de Naples, la reine et leurs augustes enfants y ont prié, le front prosterné jusqu'à terre ; si chacun d'eux a fait reposer sa tête sur le pauvre lit, les pauvres couvertures, les pauvres linges de notre père, vous pensez bien que ses enfants n'en ont pas fait moins. Je connais depuis de longues années le confrère robuste de cœur qui m'accompagne et qui me guide ; c'est la première fois que je le vois pleurer.

« On a eu assez d'intelligence et de sentiment filial ici, pour ne rien changer à ce sanctuaire si pauvre, mais si riche de saints souvenirs. Tout y est comme au jour de la mort de saint Alphonse : sa pauvre lampe, sa pauvre table, ses pauvres chaises, le pauvre fauteuil à roues destiné à conduire le saint vieillard de station en station le long du chemin de la croix. Rien de ce qui le rappelle n'a disparu, pas même les traces qu'a laissées à la porte de la cellule vénérée, ce fauteuil à roues qui en sortait tous les jours. Les simples images sans encadrements et sans glaces, qui rappelaient à notre saint Fondateur la Passion de Jésus-Christ et l'amour de sa sainte Mère, sont toutes là. Je ne pouvais détacher mes yeux, ni de celle de *Notre-Dame de Bon Conseil* qu'il invoqua toute sa vie, et comme religieux, et comme missionnaire, et comme évêque, et comme fondateur d'Ordre, et comme écrivain dont les œuvres devaient sauver tant d'âmes ; ni de celle de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, sur laquelle se fixèrent ses derniers regards ; ni du flambeau des agonisants qu'il avait entre les mains au moment même où allait luire à ses yeux la lumière éternelle ; ni de l'autel où il célébrait le saint Sacrifice, et où nous, ses indignes enfants, nous espérons le célébrer demain.

« Je suis retourné seul dans cette chère cellule, et j'ai passé quelques heures à écrire des prières que j'y ai si bien cachées que l'œil de Dieu seul saura les trouver.¹

(1) Dans sa vieillesse, le cardinal Dechamps a trahi lui-même son secret. Il

« Le corps de saint Alphonse repose, revêtu de ses ornements sacrés, sous l'autel de la chapelle en marbre érigée dans notre église en son honneur. ¹ Faut-il vous dire qu'après lui avoir parlé du pauvre enfant qui était à ses pieds, je lui ai dit vos noms avec la filiale confiance qu'il les redirait à Dieu? Je n'ai jamais si bien goûté le *bonum est nos hic esse!* Et cependant, je n'ai pu quitter ce cher sanctuaire, sans confier à saint Alphonse un grand désir de mon cœur : « Père, lui disais-je, saint François repose à Assise, et son successeur est à Rome; saint Dominique repose à Bologne, et son successeur est à Rome; saint Gaëtan de Thienne repose à Naples, et son successeur est à Rome; vous êtes ici, mais vous ferez comme les autres, vous enverrez votre successeur à Rome, au centre d'unité dont votre catholique famille a besoin! »

« Autour des reliques de saint Alphonse, on trouve dans le couvent de Nocera, de vivantes reliques de son temps. Le Père Papa (prononcez Pâpa), ancien maître des novices, aujourd'hui consultant général, fut reçu dans la Congrégation par saint Alphonse lui-même. Un jour que le Saint visitait les parents de ce Père, ils lui amenèrent leurs trois jeunes fils, afin qu'il les bénit. Alphonse le fit en disant : « Celui-ci sera évêque, celui-ci se mariera, et celui-ci, ajouta-t-il en le couvrant de son manteau, celui-ci sera pour moi. » Le Père Papa semble vraiment goûter le fruit de cette grâce; car l'expression constante de ses traits reflète sensiblement le calme et la joie de son âme. Il ne parle jamais de saint Alphonse, sans avoir sur les lèvres le sourire d'un bienheureux. Il en est de même du Père Altarelli, qui devint aussi missionnaire du Saint Rédempteur à la première époque de la Congrégation. Ces deux Pères ne sont pas les seules personnes vivantes ici, qui aient vécu du temps de notre saint Fondateur. L'homme de service qui le conduisait le long des stations de la voie douloureuse dans le fauteuil dont j'ai parlé, est toujours ici, et j'ai remarqué que lui aussi, ne pouvait parler de saint Alphonse, sans ce sourire de bonheur, qui n'était pas seulement, on le voyait, un signe de vénération et de piété

a glissé ces prières en très grande partie dans la paille de saint Alphonse, par de petits trous qu'il y rencontrait. Il voulait qu'après son départ, ces prières continuassent à le remplacer dans la cellule de son bienheureux père.

(1) C'est là que Pie IX vint s'agenouiller en 1849. Le Pape prit l'anneau de saint Alphonse, et lui mit le sien.

filiale. Je leur en demandai à tous la raison, et tous me répondirent dans le même sens : « C'est qu'il était si bon ! »

« Saint Alphonse, leur fis-je observer, était le père des pauvres pécheurs, et tous ses ouvrages révèlent la compassion de son âme, mais ils prouvent en même temps aussi sa sévérité à l'égard des prêtres et des religieux. — « Sans doute, me répondirent les Pères Papa et Altarelli, il était sévère envers ceux à qui Dieu a beaucoup donné, parce qu'il savait que Dieu leur demanderait beaucoup; mais cette sévérité-là n'était que de l'amour, et ne diminuait en rien la tendresse de son cœur. C'était une maxime reçue chez nous, ajoutèrent-ils, *qu'il suffisait d'arriver jusqu'à lui*, pour obtenir le pardon d'une faute, pourvu qu'elle fût vraiment regrettée. Aussi avait-il coutume de dire qu'il devait faire contre-poids par ses lettres à sa trop paternelle indulgence. »

« Nous avons eu le bonheur de voir déjà trois fois aujourd'hui le Révérendissime Père Général. Il crie après nous quand il nous entend passer.

« Il n'a absolument rien perdu de ses facultés intellectuelles.¹ Il est humble et doux, et aussi pauvre dans ses vêtements que dans tout ce que contient sa cellule. J'ai tort de dire *tout*, car elle ne diffère en rien des autres, qui comme chez nous, n'ont que ce que vous savez. Nous lui avons demandé la bénédiction, au nom du T. R. P. Provincial, du R. P. Recteur et de tous les Rédemptoristes, frères et sœurs, de nos contrées, et il l'a donnée avec une visible émotion.

« Ces vivants souvenirs de la vie de notre saint Fondateur m'en rappellent un autre plus touchant encore, qu'il nous a été donné de voir et d'entendre à Naples.

« Je veux vous en dire un mot ici, avant de vous donner les autres nouvelles de notre premier passage dans cette capitale. Nous étions en course, lorsque mon cher compagnon s'écria : Allons au couvent des Bénédictines. — Et pourquoi ? — Vous le verrez.

« Nous voici donc au couvent. Le Père Pilat appelle la Supérieure et demande à parler à *Dona Teresa de Liguori*, sans même s'enquérir si cette nièce de notre Fondateur, cette fille de son frère Hercule, à laquelle plusieurs des lettres publiées dans les œuvres de saint Alphonse sont adressées, vivait encore. Elle vivait encore, mais il y avait trente ans qu'elle avait obtenu de

(1) Ce vénérable vieillard avait été frappé d'apoplexie, il avait le corps paralysé, mais la tête libre.

ne plus descendre au parloir. Vous la ferz bien descendre, dit le Père Pilat à la Révérende Mère, si vous lui dites que nous venons de quatre cents lieues d'ici pour la voir. Elle vint en effet, et nous la vîmes se portant à merveille, malgré son âge de plus de quatre-vingts ans, et rappelant d'une manière frappante la physionomie de son saint oncle. Elle s'informa de notre Congrégation dans le nord avec un vif intérêt, et nous fit sur l'état de nos contrées et sur la manière d'y donner les missions, des questions pleines de sens et d'à-propos.

• Ce qui la toucha jusqu'aux larmes, ce fut de savoir que les sectes n'avaient pas fait chez nous les mêmes ravages que dans certaines parties de l'Allemagne, et que le peuple belge était vraiment catholique. Elle voulut bien ensuite nous raconter tous les détails de la double guérison miraculeuse qu'elle dut aux prières de son oncle. Elle désespérait d'atteindre le but de ses plus ardents désirs, la vie religieuse, parce qu'une plaie qu'elle portait depuis longtemps, lui enlevait toutes ses forces. Un mot de saint Alphonse l'en guérit *instantanément*. Après son entrée au couvent, une affection de larynx lui fit perdre entièrement la voix. Les remèdes ordinaires ayant été longtemps employés sans succès, ses sœurs de religion l'engagèrent à écrire à son oncle. Elle le fit en lui demandant ses prières, et reçut cette réponse : « Oui, je prierai pour vous, et comme votre oncle, et comme votre père. » Et voilà que tout change subitement, que la voix revient à Dona Teresa, mais une voix toute nouvelle, une voix à dominer tout au chœur, et qu'elle garde encore dans sa vieillesse. »

De Nocera, nos voyageurs font une excursion à Ciorani, où ils retrouvent avec bonheur la cellule que saint Alphonse y habita, la maison où naquit le vénérable Père Sarnelli, l'un des premiers et des plus saints compagnons du Fondateur, et la statue de la Vierge aux pieds de laquelle ce dernier a tant prié et où « sa bonne Mère lui a dit de si belles choses.¹ » Le Père Dechamps, qui aimait beaucoup les saintes images, remarque que toutes celles que la dévotion de saint Alphonse a rendues vénérables, sont belles et touchantes. — Le recteur lui donne, signée de sa main, une prédiction de saint Alphonse, que lui-même tenait du dernier confesseur du Saint. Dans un moment où tout

(1) Dans sa vieillesse, saint Alphonse disait un jour à son confesseur : « Quand j'étais jeune, je parlais souvent à la sainte Vierge, je la consultais sur tout ce qui intéressait la Congrégation : et elle me disait de si belles choses ! »

faisait craindre la suppression de l'Institut par suite des assauts que lui livraient les impies et les philosophes du temps, Alphonse dit à ses enfants effrayés : « N'en doutez pas, la Congrégation durera jusqu'au jour du jugement ; car elle n'est pas mon œuvre, mais l'œuvre de Dieu. Tant que je vivrai, elle sera dans l'humiliation ; après ma mort elle déploiera ses ailes et s'étendra spécialement dans le nord. »

Il écrit de Caserta : « Nous avons visité à Marianella la maison où est né saint Alphonse. En arrivant dans ce village voisin de Naples, nous demandâmes la maison de saint Alphonse, et nous eûmes une trentaine de *cicerone*, qui criaient tous en jubilation : *Sta qui, sta qui!* Elle est ici, elle est ici! — On y montre encore la chambre où le Saint est né, la chapelle domestique de son père et de sa mère.... Quant à moi, je regardais tout sans mot dire, les vieilles portes, les vieilles serrures, le vieux grillage du jardin, les vieux pavements. — Le Père Pilat faisait les exclamations à ma place. — Si nos pauvres pères étaient assez riches pour acheter cette chère maison !¹ »

Le lendemain il écrit du même couvent : « Nous venons de Sainte-Agathe-des-Goths. Nous avons baisé le pavement de la chambre occupée par notre Père lorsqu'il y était évêque, la stalle de la cathédrale où il a si souvent prié, et nous avons vénéré surtout le lieu obscur et souterrain où le grand et saint évêque allait se cacher, pour faire ses effrayantes pénitences et s'offrir en victime pour son peuple. Nous n'avons cependant pu pénétrer à l'intérieur : on le tient fermé de peur de profanation. Il s'y trouve deux choses : les images de la Passion et les traces du sang du parfait imitateur de son divin Maître. »

Visitant ensuite dans la même ville le couvent des religieuses du T. S. Rédempteur fondé par saint Alphonse lui-même, nos deux voyageurs ont été accueillis au chant d'un cantique composé, paroles et musique, par le Saint, et y ont trouvé une Sœur confirmée par lui à l'âge de sept ans.

Le Père Dechamps observe que le paysan italien est, non seulement plus moral, mais aussi plus intelligent que les gens de la même classe dans nos régions ; qu'il est en outre mieux vêtu, qu'on l'entend plus souvent chanter que pleurer, et que le paupérisme fait bien moins de ravages en Italie que, par exemple, en Angleterre, le pays industriel par excellence.

(1) Ce désir s'est réalisé depuis.

CHAPITRE DIXIÈME.

PREMIER VOYAGE EN ITALIE (SUITE). ROME. LE CAPITOLE. LA PRISON MAMERTINE. SAINT-ALEXIS. SAINT-GRÉGOIRE. LE PALAIS DES CÉSARS. AUDIENCE DE PIE IX.



LE séjour de notre pieux voyageur à Rome ne fut, pour ainsi parler, qu'une méditation non interrompue. Grâce à ses connaissances historiques, Rome était bien véritablement pour lui la ville éternelle. A chaque pas, il évoquait les souvenirs de la Rome païenne pour mieux apprécier les saintes beautés de la chrétienne. Partout il trouvait à fortifier sa foi, ou plutôt à s'en réjouir; partout il trouvait à s'exciter à l'amour de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des Saints et de l'Eglise; et en lisant ses notes prises à la hâte, on est édifié, non seulement de ses réflexions aussi justes que dévotes, mais encore de la simplicité de sa piété. Tantôt il baise les pieds d'une Madone miraculeuse, ou le pavé de la prison des martyrs, tantôt il fait toucher son chapelet à leurs saintes reliques, ou bien il cueille une fleur sur leur tombeau. Et il sait au besoin mettre dans tout son jour l'indéniable authenticité des objets qu'il vénère. Nous croyons faire plaisir au lecteur en citant, presque au hasard, quelques fragments de ces notes. Voici d'abord une vue d'ensemble de la ville sainte :

« Montons au Capitole. Je voudrais vous faire partager toute la consolation que Dieu m'a donnée, lorsque je regardais Rome ancienne et Rome moderne du haut de la tour du Capitole. Cette consolation est celle qu'inspire la vue de la vérité triomphante. Les ruines du quatrième empire prédit par Daniel étaient là devant mes yeux. Ruines de l'empire *de fer* qui broya les nations et fut lui-même mis en poudre par la petite pierre détachée de la montagne sans la main de l'homme. Le Colisée surtout est le grand monument de l'empire *de fer*; et la croix qui s'élève au milieu de ce théâtre des persécutions, y montre la puissance d'abord imperceptible et méprisée dont le peuple-roi et ses empereurs se jouaient dans l'amphithéâtre, et qui maintenant y règne douce, pacifique et invincible. Je jouissais de la vue de

l'histoire des nations si magnifiquement écrite d'avance par l'écrivain inspiré, et je bénissais la Providence d'avoir conservé au milieu de toutes ces ruines, celle qui atteste en particulier le passage du monde ancien au monde nouveau ou chrétien, et sert de témoin à la véracité divine de Daniel, non seulement sur la chute des empires et la victoire du Christianisme, mais sur l'époque précise de son avènement.

» Vous connaissez la prophétie de Daniel sur la mort du Christ, la ruine de Jérusalem, la cessation des anciens sacrifices et la nouvelle alliance, et vous comprenez que je parle de l'*Arc de triomphe de Titus* revenant du sac de Jérusalem après la destruction du Temple. L'Arche d'alliance, le Chandelier aux sept branches de Moïse, sont là taillés dans la pierre par le ciseau du paganisme, qui, croyant ne célébrer que le triomphe du héros de Rome, rendait un irréfutable témoignage à la véracité des oracles de Dieu. — Mais il manquerait quelque chose à la ville des ruines, si, à côté des vieux monuments de pierre, on n'y trouvait pas la grande ruine spirituelle de l'ancien monde, la seule qui reste debout des nations passées, la nation juive, dépositaire ennemie des oracles qui font la gloire de notre divine religion.

» Impossible de se faire une idée de l'impression qu'on éprouve à Rome quand, après avoir considéré les obélisques égyptiens de la première époque, celles des Pharaons, on passe au Ghetto ou quartier des Juifs, puis au Colisée, au Forum, à l'arc de Titus, puis à celui de Constantin et à Saint-Pierre. — Vous comprenez qu'en contemplant cet ensemble, je ne pouvais presque me résoudre à descendre.

» Au pied du Capitole est la prison Mamertine. — C'est de tous les lieux sacrés de Rome celui qui m'a inspiré le plus de vénération, sans doute parce que rien n'y est changé, depuis que saint Pierre et saint Paul y ont été renfermés. — C'est dans cette prison, construite par Ancus Martius et augmentée du cachot inférieur par Servius Tullius (6^e roi de Rome), que furent ou suppliciés ou incarcérés Jugurtha, les complices de Catilina, Siphax, Persée, et enfin Simon de Giora et Jean de Giscala. Après les grands coupables vinrent les grands martyrs. — Saint Pierre écrivit dans cette prison (inférieure) sa dernière épître aux chrétiens de tous les temps. — Je n'ai pu baiser la colonne ou les deux apôtres furent attachés, parce qu'un grillage l'entoure; mais j'ai baisé le pavé du cachot où le prince des apôtres baptisa

Processus et Martinien, ses géoliers devenus saints, et quarante-sept de ses compagnons convertis par sa parole et ses exemples. »

A Saint-Alexis, le Père Dechamps visite d'abord les restes de saint Boniface, martyrisé après avoir vécu dans la débauche avec sa maîtresse Aglaé, laquelle se convertit en voyant revenir ses reliques rapportées d'Orient par ses serviteurs. Il ajoute : « Qui ignore l'histoire de saint Alexis ? Le célèbre escalier (sous lequel il vécut inconnu, dans la maison de son père qui l'avait reçu par charité à son retour d'un pèlerinage de dix-sept années), le célèbre escalier se voit encore dans l'église.

« Le jour où je visitai ce saint asile, la veille de l'Annonciation, fête du triomphe de la virginité, je priai saint Alexis, ce miracle de virginité, saint Boniface et Aglaé, patrons de la pureté reconquise, puis, à Sainte-Sabine, saint Dominique et saint François, ces deux anges dans des corps mortels, et, par une conduite bien douce de la Providence, sans que j'y eusse pensé, ce fut le même jour que je visitai saint Jean de la porte Latine, le disciple vierge, l'autel où repose saint Louis de Gonzague, et la chapelle du Cœur immaculé de Marie, où la Mère de toute pureté apparut à Alphonse Ratisbonne. — Oh ! si vous saviez combien, après de tels pèlerinages, on est disposé à pleurer sur la vie détestable que le monde excuse en l'appelant une faiblesse ! — Je priai tous ces saints d'obtenir aux aveugles les larmes de Boniface et d'Aglaé, et la grâce de comprendre qu'il faudrait un bain de sang pour laver ces souillures. Heureusement que ce bain est préparé pour tous ! Comme on le rechercherait humblement, si l'on pensait que ce sont ces fautes qu'on traite si légèrement, qui l'ont fait couler des plaies de Jésus-Christ ! — O Marie conçue sans péché, la lumière à tous ! priez pour nous qui avons recours à vous !

« Au couvent de saint Grégoire-le-Grand, j'ai compris le malheur des touristes qui ne comprennent pas ce qu'ils voient. Une famille protestante anglaise était avec nous dans l'église. Que n'aurait-elle pas dû ressentir en ce lieu d'où sortit la pensée qui civilisa l'Angleterre ! Grégoire ! Augustin ! Je voyais mes Anglais courir de tous côtés sans s'arrêter nulle part. Je me permis de dire à celle de la compagnie qui me paraissait la moins matérielle : Voici la pierre où saint Grégoire venait se reposer, voici sa chaise ou son siège de marbre ; et plus loin voici la table où il servait tous les jours douze pauvres. Ma pauvre Anglaise

regarda longtemps ces objets pendant que les autres couraient après les fresques.

* Ruines du palais des Césars sur le mont Palatin. Ces ruines sont encore grandioses. C'est là le centre des souvenirs de l'ancienne Rome : Evandre, Romulus, les rois, les Gracques, Hortensius, Cicéron, Antoine, Octave et les empereurs, mais quels empereurs ! Quand un chrétien assis sur ces ruines pense à Jésus-Christ, il éprouve encore ce que ressent un homme échappé au naufrage, tant l'image de la tourmente des premiers siècles reste profondément mêlée à ces décombres. Voici une réflexion que je faisais à ce sujet. Les chrétiens furent toujours persécutés au nom des lois, comme s'ils étaient les ennemis de l'Etat. Au rapport de Tacite, Néron fit brûler et torturer les chrétiens, convaincus, non pas tant du crime d'avoir incendié Rome, que de la haine du genre humain.

* Quelle parole ! qu'elle est fausse en vérité ! et qu'elle est vraie dans le sens païen ! C'est parce que le chrétien aime Dieu et l'homme qu'il hait l'idolâtrie du monde, dont le paganisme était le culte public et systématique. Le monde et son chef se sentaient frappés au cœur : *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras*. L'empire païen théocratique s'arme donc du fer et du feu contre l'empire spirituel qui venait lui imposer des règles, et voilà pourquoi il fut cruel contre l'Eglise pendant trois siècles d'inutiles fureurs.... De nos jours encore on accuse les chrétiens, — c'est-à-dire les catholiques, — de vouloir dominer, uniquement parce qu'ils ne reconnaissent pas et ne reconnaîtront jamais qu'un pouvoir temporel quelconque (qu'il s'appelle roi, empereur, diète, états-généraux, convention, libéralisme, ou comme vous voudrez), puisse commander aux consciences et imposer des doctrines. La distinction du pouvoir temporel et du spirituel est la sauvegarde de la civilisation ! donc tous les martyrs ont été martyrs de la civilisation en mourant pour la foi de Jésus-Christ.... C'est la gloire de l'Eglise d'avoir de ces martyrs aussi bien dans les derniers siècles que dans les premiers.... De nos jours encore, même en Europe, elle combat *seule* par la *parole* et par la *patience* pour la foi et la liberté. Voyez en Russie, en Pologne, en Suisse.... Peut-être bientôt pourrons-nous allonger les litanies de ses souffrances et de ses gloires.

* Audience particulière du Saint-Père. Venir à Rome sans parler au pape, c'eût été une grande douleur. Voici donc venir l'audience particulière. On m'avait dit que le cœur battait dans

les antichambres ; je ne sais si le mien est devenu dur, mais impossible d'avoir peur. Il me semblait que j'allais voir mon père. Ce que c'est que le caractère sacerdotal dans la première autorité du monde !

« En entrant dans l'appartement de Sa Sainteté, nous nous mîmes à genoux. J'y étais encore quand le pape, prévenu par l'archevêque de Mitilène, me dit : « Ah ! c'est le Père Dechamps ! Venez, mon Père, venez. » Puis, avant que je l'eusse interrogé, il me répondit sur un point que j'avais à cœur, et cela avec un ton de bonté et une intelligence si pénétrante que je ne puis oublier les mots dont il s'est servi. Après cela vous sentez qu'il ne s'agissait plus d'être embarrassé. Nous parlâmes de saint Alphonse, qu'il aime de tout son cœur, de la Congrégation qu'il désire voir se répandre plus encore en Belgique, et puis de messieurs les libéraux, qui n'aiment pas tant la liberté que leur nom semblerait le faire croire. Le pape est un homme de Dieu et un homme d'une intelligence rare.... Mais le nom de Pie semble annoncer des épreuves ! Puissions-nous souffrir pour adoucir ses peines ! »

Dans les notes du Père sur son séjour à Rome, il est un point omis par modestie : l'audience privée dans laquelle il exposa avec chaleur au Pape la dure condition à laquelle la Congrégation du T. S. Rédempteur était réduite dans le royaume de Naples, et le danger que faisait courir au corps tout entier l'espèce de captivité où vivait son chef. Pie IX en fut ému et déclara qu'il saurait trouver le moyen d'empêcher qu'un seul gouvernement fût la cause de la ruine d'un Institut qui faisait déjà tant de bien dans les régions du Nord. Le moyen lui fut encore indiqué par le Père Dechamps : c'était que le Souverain Pontife eût auprès de lui, à Rome, un représentant des supérieurs généraux, qui l'informât des besoins de la Congrégation. Ce représentant fut nommé peu de jours après. C'était le premier pas vers l'accomplissement complet de cette prière que le Père Dechamps avait adressée à saint Alphonse dans sa chambre et auprès de ses reliques : « Père ! vous êtes ici, mais vous ferez comme les autres fondateurs ; vous enverrez votre successeur à Rome, au centre d'unité dont votre catholique famille a besoin ! »

CHAPITRE ONZIÈME.

PREMIER VOYAGE EN ITALIE (SUITE). LES APENNINS. ASSISE. LORETTE. ANCONE. L'ADRIATIQUE. MILAN. PADOUE. VENISE. LA STYRIE. VIENNE ET LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PAR LE PÈRE DECHAMPS PENDANT CE VOYAGE.



LE pieux religieux qui se croyait redevable à Marie de sa vocation et du bonheur qu'il y goûtait, pouvait-il quitter l'Italie sans avoir vu Lorette? Lorette était, dit-il lui-même, avec Nocera et Rome, l'un des trois points culminants de son voyage. Pour y arriver de Rome à laquelle il dit adieu le 3 mai, il dut passer les Apennins. Voici par quelle spirituelle boutade il rend l'impression que fit sur lui la vue de ces montagnes :

« Figurez-vous qu'en sortant de Foligno (où nous avons visité sainte Angèle), notre voiture, tirée par cinq chevaux et bœufs, nous conduisit à deux mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Vous vous imaginez aisément tout ce qui doit broder le fond du tableau qui s'offre aux yeux à une telle hauteur : précipices fameux par les catastrophes, roches escarpées, torrents et cascades qui finissent par former des rivières au fond des vallées, petits villages qui grimpent aussi haut qu'ils peuvent, comme s'ils étaient curieux de voir ce qui se passe dans la région des nuages, tandis que ceux-ci leur rendent la pareille en descendant au-dessous des habitations. — L'été en bas, le printemps au milieu, l'hiver en haut, semblent s'entendre pour donner à ces montagnes la ressemblance de vieillards aux cheveux blancs et à la face ridée, assis sur des tapis de verdure. »

Assise était sur sa route. En arrivant à la porte de cette ville, notre voyageur y lit, gravée sur la pierre, la bénédiction que le grand patriarche de l'Ordre séraphique donna à sa ville natale quand il se fit porter à la Portioncule pour y mourir. « Il était aveugle alors, à force d'avoir pleuré l'ingratitude des hommes qui n'aiment pas Jésus-Christ. » Averti par ceux qui le portaient, qu'il se trouvait en présence de la ville, il la bénit en ces termes gravés depuis sur la pierre de ses portes :

Cité, tu es bénie de Dieu,
 Parce que par toi beaucoup d'âmes seront sauvées.
 Et en toi habiteront beaucoup de serviteurs de Dieu,
 Et de toi un grand nombre seront élus pour le ciel.

Le Père Dechamps renonce à exprimer ce qu'il éprouva en voyant la maison, ou plutôt l'étable, où naquit le séraphique amant de Jésus-Christ, la petite prison où l'enferma son père irrité de ses libéralités envers les pauvres, et l'église de saint Damien, où François entendit sortir du crucifix cette divine prophétie qu'il ne comprit pas d'abord : « Va, François, et restaure ma maison que l'on ruine ; » cette petite église où plus tard, voyant les Sarrasins escalader déjà les murs du monastère, sainte Claire prit entre ses mains le Saint-Sacrement, s'avança vers eux et les mit en fuite. « J'ai vu, ajoute le pieux voyageur, l'ostensoir même qui servit d'instrument à ce grand miracle. » Il a vu aussi, entre autres reliques, les vieux linges ensanglantés que saint François avait sur la plaie du cœur. « Ils sont sous glace, entourés d'or et de pierreries. — Que sera-ce du corps stigmatisé lui-même au jour de la résurrection ? » Il admire ensuite et vénère la triple basilique élevée sur le tombeau du saint, et sa chère église de la Portioncule, où, après avoir entendu les paroles de l'Évangile : *N'ayez ni or ni argent...* François prit la pauvreté pour partage, et devint ainsi le père de ces générations d'apôtres qui ont porté et porteront jusqu'à la fin, dans toutes les parties du monde, le flambeau de la foi et la flamme de l'amour de Jésus-Christ. — « Ce que c'est, s'écrie ici le Père, qu'un acte héroïque de fidélité à la grâce ! » Et il termine sa relation par l'expression d'un regret, celui de ne pas trouver auprès de lui les âmes qui lui étaient particulièrement chères, afin de partager avec elles « la douce paix qui remplissait son âme, et cet avant-goût du ciel, qui est un si grand préservatif contre les séductions d'un monde qui tue en caressant. »

Sa visite à la Maison de Nazareth fut d'autant plus dévote qu'il n'avait pas, dit-il, le malheur de douter de l'identité de cette bénite maison avec celle où le Verbe se fit chair et où il passa sa vie avec Marie et Joseph. Il avait depuis longtemps étudié la question, et se sentait fort de défier la plus exigeante critique. « Aussi, ajoute-t-il, sans daigner payer d'abord le moindre tribut d'admiration aux chefs-d'œuvre de sculpture qui entourent la *Santa Casa*, nous allâmes droit à ses vieux murs

de pierres d'Orient devenues luisantes à hauteur d'homme par les baisers des pèlerins. Peu d'instant après, je célébrai le saint Sacrifice au lieu même où s'accomplit le mystère de l'Incarnation. » Au reste, il ne nous dit rien des sentiments qui sans doute remplirent en un tel lieu l'âme d'un si dévoué serviteur de la Reine du ciel ; il ajoute seulement qu'ayant offert à Marie les prières des saints, spécialement de saint Charles, de saint François de Sales et de saint Alphonse, il obtint immédiatement une grâce qu'il sollicitait depuis plus de cinq ans.

A Ancône, le gouffre immense et silencieux de l'Adriatique vu de nuit et du haut de la montagne, le fait penser à la mort et à l'aveuglement des hommes que la rapidité du cours des ans ne rappelle pas à ce souvenir. Le matin, en revoyant la même mer, belle comme le ciel et brillante comme le miroir de l'astre du jour, il pense à la vie, à cette vie dont le ciel et la mer sont tous deux l'image, et les larmes lui viennent aux yeux. « C'est que nous nous occupons si peu du jour éternel qui va, tout à l'heure, luire pour nous, si nous le méritons ! — C'est encore que tant d'âmes oublient leur sublime destinée, l'amour céleste pour lequel Dieu les a créées, et s'en rendent indignes, en se souillant sur la terre où elles rampent comme des ronces et s'attachent à ce qui outrage le cœur de Dieu, — de Celui qui est infiniment plus beau que la mer, que le ciel et la lumière. »

A Milan, le Père Dechamps s'agenouille au tombeau de saint Charles, puis visite la vieille cathédrale dont saint Ambroise interdit l'entrée à Théodose souillé du sang de ses sujets de Thessalonique, et où sa parole donna Augustin à l'Eglise. Il monte à genoux, en en baisant les marches, la tribune sacrée où ce grand pontife rompa à son troupeau le pain de la parole divine.

Saint Antoine de Padoue était l'un des saints de prédilection du Père Dechamps, parce qu'il avait fait profession au jour de sa fête. Il voulut donc, au passage, célébrer la sainte messe dans l'église bâtie en l'honneur du grand thaumaturge. Voyant avec quelle piété riches et pauvres, hommes et femmes priaient auprès des restes de cet ange de la terre : « Ce que c'est, s'écrie-t-il, de vivre et de mourir comme les saints ! Les prétendus grands hommes meurent et leur souvenir est froid comme la pierre. Les saints s'en vont, et ils vivent toujours ! Ils consolent, ils guérissent, ils attirent à Dieu et sauvent encore leurs frères des siècles après leur mort ! »

De Padoue, le Père Dechamps et son compagnon se rendent à Venise, « la ville des palais, la ville silencieuse où tout glisse sur les eaux. » Ils s'embarquent sur l'Adriatique, abordent à Trieste et se dirigent, à travers la Styrie, vers Vienne où habitait le Père Vicaire-Général. La Styrie a gagné toutes ses sympathies, non seulement par ses beaux paysages, mais surtout par les signes de foi qu'on y rencontre partout : croix et images de Marie sur les arbres, « cimetières qui vous donneraient envie de mourir pour y reposer loin des cités ingrates qui oublient Jésus-Christ, le Sauveur et le Juge des vivants et des morts. »

A Vienne, après avoir embrassé le Révérendissime Père Passerat et ses confrères, et contemplé, du haut de la tour de leur église, le Danube qui doit le reporter vers son couvent après lequel il soupire, dit-il, il est invité à une entrevue par le prince de Metternich, avec lequel il a un entretien politique.

Il assiste ensuite, d'une fenêtre, à la procession de la Fête-Dieu, annoncée par plusieurs harmonies dès avant trois heures du matin. Rien de comparable à cette pompe à laquelle prennent part, non seulement le peuple entier de la grande ville, avec son nombreux clergé tant séculier que régulier ; mais encore toutes les autorités civiles et militaires, la magistrature, les ministres, les chevaliers et officiers de tous les ordres, les grands corps enseignants, les ducs et les archiducs : enfin, immédiatement après le Saint-Sacrement, l'empereur, tête nue sous un soleil brûlant, et un flambeau à la main, avec l'impératrice dont l'angélique piété rehausse la majesté vraiment royale, portant, elle aussi un flambeau, ainsi que l'archiduchesse Sophie et toutes les dames de la cour, en un costume d'une richesse indescriptible, toutes suivant le cortège à pas lents et sans ombrelles. Pendant la bénédiction qui se donne à un reposoir, tous ces hauts personnages se prosternent profondément, et le Père voit avec bonheur « que c'est le cœur qui courbe la tête. »

Ce spectacle ne pouvait manquer d'inspirer quelques réflexions au pieux auteur du *plus beau souvenir de Liège*. Elles empruntent aux circonstances actuelles un nouveau degré d'à-propos :

« Sans vouloir absoudre le moins du monde l'Autriche de ses aberrations traditionnelles en matière disciplinaire josphiste, je ne puis cacher l'impression que me fit cette procession où les grandeurs de la terre s'effacent devant le Dieu anéanti, — où les rois s'humilient devant le Roi des rois.

» Malheur aux princes et aux nations qui oublient ou refusent

de rendre à Dieu l'hommage public qui lui est dû, l'hommage *de famille* !

« Cela n'est pas naturel. — Cela n'est pas humain. — Cela n'est pas social. — C'est un effet de l'orgueil en délire, de l'orgueil aboutissant à la plus stupide ingratitude.

« Dieu doit à sa justice et même à sa bonté de laisser sentir les tristes conséquences d'une pareille faute aux peuples et aux rois qui croient pouvoir se passer de lui. »

Nous terminerons cette analyse des lettres du Père Dechamps par une page où il semble avoir renfermé la synthèse philosophique de tout ce qu'il a appris pendant son voyage, et les conséquences qu'il en a tirées pour l'avenir de la société. A notre sens, ces lignes ne sont pas indignes d'un disciple du comte de Maistre.

« Je n'ai laissé passer aucune occasion pendant mon voyage, de causer avec les hommes éminents que j'ai eu l'honneur de rencontrer à Paris, à Lyon, à Gènes, à Rome, à Vienne, etc. Je les ai interrogés sur l'état des esprits, sur la marche des erreurs, sur le bien et le mal à notre époque ; et j'ai vu que tous s'accordent à reconnaître que l'erreur et le mal grandissent à proportion que la vérité et le bien se développent.

« Il est vrai que le protestantisme tombe en lambeaux.

« Il est vrai que l'élite de la prétendue réforme revient à l'Eglise en Angleterre.

« Il est vrai que la prédication divine donne à l'Eglise des peuples entiers d'infidèles.

« Il est vrai que quelques sommités de la science ouvrent les yeux aux torrents de lumière que la discussion fait jaillir de la foi catholique.

« Il est vrai que quelques années de liberté laissées à l'Eglise dans quelques coins du monde, ont permis à sa parole de réveiller un grand nombre d'âmes du sommeil de l'indifférence, et que la piété de beaucoup de grandes âmes console l'Eglise de la froideur des autres.

« Il est vrai que, depuis la révolution française, Dieu a donné aux nations de grandes voix et de grands exemples, que la vérité a été dignement prêchée, admirablement écrite, victorieusement défendue, et la vertu héroïquement pratiquée.

« Mais il est aussi vrai que, si Dieu a donné de grands moyens de salut, il est, à côté de ceux qui en ont profité, une immense multitude d'ingrats qui ont préféré le péché à la grâce, et le

mensonge à la vérité, et parmi eux un très grand nombre qui non seulement ont négligé la vérité, mais s'apprêtent de tous côtés à lui faire la guerre, ou à seconder celui qui la fera.

» Le plus grand châtement que Dieu puisse infliger à ceux qui abusent de ses lumières et de ses grâces, c'est de les laisser exposés à la séduction, et cela à proportion de leur infidélité.

» *Solvetur Satanus et seducet gentes.*¹

» Si les sectes s'en vont, c'est pour faire place à une division plus générale, plus profonde, plus audacieuse et plus terrible.

» Ce qu'on appelle le *rationalisme*, jusqu'ici trop abstrait, tend déjà au positivisme par les doctrines communistes et radicales, et n'a plus besoin, pour séduire les masses, que de la forme pseudo-religieuse et des singeries mensongères, mais brillantes et sataniques, des miracles de Dieu. — Je ne serais pas si sûr, si l'Évangile et les faits étaient moins clairs. — Oui, une grande épreuve s'approche.

» Que ceux qui sont debout, prennent garde de tomber.

» Car il y aura de brillantes erreurs, — d'attrayantes doctrines pour les passions, — de surprenantes choses, — et de la violence aussi. »

Voilà ce qu'écrivait le Père Dechamps, il y a trente-six ans. Il a eu le temps de voir, du moins en partie, l'accomplissement de sa prédiction. — Il termine en disant :

» Mais ceux qui prient triompheront. Les enfants de Marie rendront gloire à Jésus-Christ et goûteront la paix que ne ravissent ni les épreuves ni la mort. »

Partis de Vienne vers le 7 juin, nos deux voyageurs visitèrent, en passant, leurs confrères établis, sur la demande du roi Louis de Bavière, à Altötting, pour desservir conjointement avec les Pères Capucins, le célèbre pèlerinage dont la chapelle de la sainte Vierge est le centre.² Ce sanctuaire est un temple païen qui fut consacré au culte chrétien par saint Rupert. Le Père Dechamps se fit un devoir de visiter dans l'ancienne collégiale, le tombeau de notre grand et pieux Tilly de T'Serclaes. Enfin ils passèrent par Munich, atteignirent le Rhin qu'ils descendirent jusqu'à Cologne; de là, ils arrivèrent par Aix-la-Chapelle, à la solitude de Wittem, où les confrères, les étudiants surtout, firent

(1) Satan sera déchainé et séduira les peuples (Apoc. 20. 7).

(2) Vingt Capucins et autant de Rédemptoristes recevaient un traitement de l'État, en qualité de confesseurs des pèlerins.

à l'ancien Préfet revenu de Nocera, de Rome et de Lorette, l'accueil que chacun peut se figurer. De là il se rendit à Liège et revit sa cellule avec d'autant plus d'empressement que ce long voyage l'avait confirmé dans sa conviction que l'on ne perd rien en quittant le monde pour Dieu. Il n'en était que plus propre à remplir les nouvelles charges que Dieu se préparait à lui confier.

CHAPITRE DOUZIÈME.

LE PÈRE DECHAMPS RECTEUR A TOURNAI. DEUXIÈME VOYAGE EN ITALIE. IL TRAITE LES AFFAIRES DE LA CONGRÉGATION AVEC LE PAPE ET LE ROI DE NAPLES. IL DONNE LE CARÈME AU CORPS DIPLOMATIQUE. RETOUR DU PAPE A ROME ET HEUREUX SUCCÈS DES NÉGOCIATIONS.



En janvier 1849, le Père Dechamps fut nommé recteur du couvent de Tournai. Il y conquit tout d'abord l'affection de ses confrères et des habitants, et il y a laissé, comme à Liège et comme partout où il a vécu, la réputation d'un religieux observant, plein d'humilité, de douceur et d'esprit intérieur. Une religieuse qui cache un beau nom sous la bure du Carmel, nous écrivait récemment que, l'ayant eu à cette époque pour directeur, elle avait toujours cru voir en lui une vivante image de Jésus-Christ; qu'il était également impossible et de se familiariser avec lui et de ne pas lui accorder la plus entière confiance. Comme elle témoignait un jour au Père Passerat,¹ homme d'une sainteté consommée et universellement reconnue, combien elle estimait son confesseur, il lui avait répondu : « Vous avez bien raison, car c'est un saint, et il n'est personne avec qui j'aime plus à conférer de choses spirituelles, tant il en a l'expérience. Elle tenait du Père Dechamps lui-même qu'il attendait de la prière seule le succès de ses prédications; que lorsqu'il devait prêcher à la cathédrale, il avait coutume d'y envoyer un de ses confrères réciter le chapelet, bien persuadé qu'un *Ave Maria* de ce Père serait plus efficace que toutes ses

(1) Chassé de Vienne par la révolution, il était venu se fixer à Tournai où il mourut en 1858.

paroles. Bien qu'il se vit recherché par les personnes des classes élevées, toute sa joie, lui disait-il, était de voir son confessionnal entouré des bonnes femmes du marché. Elle résumait par ce mot significatif, l'impression que lui avait faite son pieux directeur : « Jamais je n'ai vu en lui rien dont on ne pût dire : Jésus-Christ aurait fait ainsi. »

Pendant les trois années que le Père fut à Tournai, ses travaux les plus remarquables furent un jubilé de vingt jours à l'église des Minimes à Bruxelles, en l'honneur de Notre-Dame de Lorette, jubilé auquel prirent part plusieurs prélats et autres prédicateurs de renom ; et une retraite à l'université catholique de Louvain, où le souffle révolutionnaire qui agitait en ces jours-là (1848-49) toutes les classes de la société européenne, avait soulevé les jeunes têtes. En outre, la chaire de la cathédrale lui était réservée, spécialement pour l'Avent et le Carême, hormis le temps d'un second voyage qu'il dut faire en Italie, et dont nous allons entretenir en peu de mots nos lecteurs.

En 1849, Pie IX était, on le sait, en exil à Gaëte d'abord, puis à Portici, près de Naples, et pouvait juger mieux de l'état précaire des affaires des Rédemptoristes dans ce royaume, où lui-même recevait cependant une si généreuse hospitalité. Par son ordre, le cardinal Orioli, Préfet de la Congrégation des évêques et réguliers, nomma le Père Trapanese Vicaire-Général de tout l'Institut jusqu'à la mort du Supérieur Général, accablé de vieillesse et d'infirmités, et le chargea de lui indiquer six religieux, dont trois étrangers à l'Italie, pour remplir les fonctions de consultants généraux. Le choix du Père Trapanese tomba, pour les provinces du Nord, sur les Pères Heilig, Hugues et Dechamps. Ils se mirent en route au mois d'octobre, pour aller traiter les affaires de l'Ordre auprès du pape et du roi Ferdinand II.

En arrivant à Portici, les trois religieux furent tout d'abord admis auprès de Pie IX. « Nous l'avons vu longuement, écrivait le Père Dechamps ; il est plus ravissant que jamais de piété, d'expansion et de dignité. Que je vous souhaiterais de vous voir un jour causant avec lui ! Les majestés royales sont si petites en comparaison ! Vous seriez touché jusqu'aux larmes en voyant cette figure impossible à rendre. Son regard est si paternel qu'on ne peut baisser les yeux en lui parlant, et sa dignité incomparable ne vous ôte rien de la confiance que sa bonté vous inspire. En parlant de notre Congrégation, il m'a dit : « L'œuvre de saint

Alphonse ne doit pas être napolitaine, mais universelle (*mondiale*). Il faut qu'un jour son centre soit à Rome; mais vous sentez qu'auparavant je dois y revenir moi-même. »

« Le 16 décembre, continue le Père Dechamps, nous eûmes une seconde audience, et nous pûmes, pendant presque une heure, entretenir le pape de nos affaires. Nous fûmes frappés tous les trois de sa pénétration et de l'élévation de ses vues... J'épiaï le moment de le faire parler, de mettre le discours sur le chapitre de son retour à Rome; je le saisis en disant : « Saint Père, ceci (un point de nos affaires) devrait se faire à Rome; mais ne pourrait-on pas le faire également ici? Pie IX me regarda en souriant : Oui, me répondit-il, mais le pape veut retourner aux Catacombes. La nature aime la paix, la tranquillité; mais je suis pontife de l'Eglise militante, et ma conscience m'oblige de retourner aux douleurs. Il faut que j'aie adoucir les souffrances de ce pauvre peuple. »

Le 10 janvier 1850, il écrivait de Nocera : « La proximité de la chambre de saint Alphonse est notre consolation. Je suis dans son corridor, au n° 2. Lui était au n° 6. Je garde la clef de sa chambre, où rien n'est changé, pas même le vieux fauteuil de cuir où il demeura vingt-quatre heures dans une extase d'où il sortit en disant : « J'ai assisté le pape (Clément XIV) qui vient de mourir. » — L'autre jour, j'ai écrit une prière pour nous tous, et je l'ai furtivement introduite dans l'oreiller troué où sa tête a reposé pour la dernière fois. J'ai aussi détaché du flambeau de son agonie la larme de cire qui a coulé en 1787. Voilà nos consolations dans notre exil momentané. »

Nos trois députés avaient en effet besoin de consolations. Le pape s'occupait activement de l'objet de leur mission; mais il fallait compter avec le cabinet de Naples. Or, avant d'entrer en relations d'affaires, la première condition était d'obtenir l'*exequatur* du décret pontifical qui les nommait consultants. Ce préliminaire coûta quatre mois, et l'intervention personnelle du pape y fut nécessaire. Admis enfin à l'audience royale, ils s'aperçurent tout d'abord que le monarque ne consentirait jamais à ce que le Supérieur-Général allât se fixer à Rome : « Saint Alphonse, disait-il, a fondé sa Congrégation pour mon royaume. » — « Et pour toute la sainte Eglise, Sire, » repartit le Père Dechamps.

De retour auprès du Souverain Pontife, les trois consultants lui rendirent compte de leur entrevue avec le roi; et le Père Dechamps fit comprendre à Sa Sainteté que, dans cet état de

choses, l'unique moyen d'assurer la prospérité des maisons de l'Institut situées en dehors de l'Italie, était de leur donner, conformément au décret de Grégoire XVI, un Vicaire-Général différent de celui qui résiderait à Naples.

Le cardinal Orioli ne partageait pas l'avis de nos députés. Il essaya de les prendre par le sentiment : « Pourquoi, disait-il, le Père Général ne continuerait-il pas de demeurer à Nocera ? Quoi de plus consolant pour vous que de le savoir à côté du corps de votre saint Fondateur ? » Là-dessus le Père Dechamps lui demanda la permission de lui parler franc ; et l'ayant obtenue : « Votre Eminence, fit-il, a été, si je ne me trompe, Général des Franciscains à Rome. » — « Oui, j'ai été Général de mon Ordre. » — « Et où repose le corps de saint François ? » — « A Assise. » — « Le Général des Dominicains a sa résidence à Rome ; et où repose le corps de saint Dominique ? » — « A Bologne. » — « Le Général des Théatins réside à Rome, et où repose le corps de saint Gaëtan ? » — Au lieu de continuer à répondre, le cardinal se leva, alla prendre dans sa bibliothèque un ouvrage de Balmès traduit par lui, et l'offrit à son interlocuteur en lui disant : « Voilà pour vous, parce que vous avez si bien répondu. »

Cependant le cardinal-archevêque de Naples invita le Père Dechamps à prêcher le carême au corps diplomatique composé des représentants des puissances auprès de la cour pontificale et de la cour royale. Il s'en excusa, alléguant la nécessité où le mettait sa mission de suivre à Rome le pape qui paraissait disposé à y retourner bientôt. Mais le prélat revint le trouver : « J'ai vu le pape, lui dit-il, et il me charge de vous dire que vous avez le temps de prêcher le carême, et qu'il désire que vous le fassiez. » Le Père obéit, et ses conférences furent suivies par cinq à six cents personnes. C'était tout ce que l'église de la Vittoria pouvait contenir. « Je me suis senti fortement porté à parler de l'Eglise, écrivait-il alors. En parlant de la nécessité de la religion pour résoudre le problème de l'antagonisme des classes, j'ai dit à ces Messieurs qu'ils ne devaient pas s'attendre à ce que le peuple embrassât la foi *pour la paix de ses maîtres*, si ceux-ci ne commençaient à vivre eux-mêmes de la vie de la foi. L'ambassadeur de Bavière et le chargé d'affaires de Sardaigne sont venus me remercier de la leçon. Esterhazy est aussi mon auditeur. Je lui en dirai sur le joséphisme dimanche prochain. »

Il eut pendant ces jours une consolation qu'il nous a racontée en ces termes : « Un nègre de la Guadeloupe au service de la

princesse d'Angri, était fort malade. Tout le quartier connaissait ses liaisons scandaleuses. Il répugnait à se confesser à un prêtre napolitain. La princesse me rencontra en ville et me conjura d'aller aider son nègre. J'y suis allé plus de six fois, je pense, et mon noir s'est mis sous la protection de la sainte Vierge en recevant le scapulaire. Depuis ce moment il parut changé de nature, car jusq' alors on le croyait intraitable. Enfin il reçut le saint viatique. Voilà un noir devenu blanc. Cela me console plus que mes conférences aux grands du monde. »

Nous savons néanmoins que ces conférences firent une salutaire impression ; car, après ce carême, Pie IX fit venir l'humble religieux à Portici, pour lui en témoigner sa satisfaction.

Le 14 mars de cette année (1850) mourut à Pagani le Supérieur-Général des Rédemptoristes, le Père Ripoli, à l'âge de soixante-dix ans. Par son humilité, sa douceur et ses autres vertus, il avait su gagner non seulement l'amour de ses sujets, mais encore l'estime de ceux du dehors : le roi et la famille royale l'avaient visité pendant sa dernière maladie. Il avait travaillé avec tant de zèle dans la Calabre, qu'il avait mérité d'en être appelé l'apôtre.

Le moment était venu pour le Souverain Pontife d'exécuter son dessein et de transférer à Rome le siège central de la Congrégation du T. S. Rédempteur, vu surtout qu'il se disposait à y rentrer lui-même. Dans cette vue, et afin de prévenir les intrigues de la cour, il désigna, de son autorité suprême, comme successeur du Père Ripoli, le Père Trapanese, déjà Vicaire-Général. Mais le cabinet de Naples déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais comme Général un religieux qui n'aurait pas été nommé en Chapitre. En présence de cette opposition schismatique, le pape crut devoir accorder quelque chose à un roi dont il était l'obligé et l'hôte : le susdit Père fut donc nommé, non pas à vie, comme le veut la règle, mais pour le temps qu'il plairait au Saint-Siège. Le cabinet donna alors l'*exequatur* avec toutes les restrictions et explications ordinaires pour la conservation des droits de Sa Majesté, mais il s'opposa formellement à ce que l'élu s'éloignât du royaume.

Les négociations, qui ne pouvaient aboutir à aucun résultat satisfaisant, furent interrompues, le 4 avril, par le départ de Pie IX pour ses Etats. Il rentra en triomphe à Rome le 12 du même mois.

Le Père Dechamps écrivait de cette ville à sa famille :

« J'espère que nos affaires marcheront, mais je crains que la multitude des choses en retard ne vienne allonger un peu notre séjour.... Faisons bien le mois de Marie, vous, père, frères et sœurs. Les enfants mettront une fleur tous les jours à ses pieds. J'ai dévotion à ces petites choses qui donnent la simplicité à nos prières. »

Le 5 mai, fête de saint Pie V, il fut invité à prêcher dans l'église de Saint-Louis-des-Français. Le sermon, dit le *Journal Historique*, produisit une profonde sensation sur le nombreux auditoire que la réputation de l'éloquent rédemptoriste y avait attiré. Entre autres choses, le Père Dechamps dit en cette circonstance : « Le nom de Pie, le nom de Rome, le nom de France sont désormais inséparables, et expriment ensemble un grand acte de la Providence de Dieu. » Ces mots renfermaient une prophétie qui, sans doute, n'était pas dans la pensée de l'orateur. Vingt ans plus tard, la France abandonnait Pie et livrait les portes de Rome aux bandes piémontaises. Mais le même jour la Providence de Dieu décrétait l'humiliation de la France, la captivité de son chef et la prise de sa capitale.

Le 9 juin amena l'heureuse conclusion des affaires qui avaient appelé le Père Dechamps en Italie. Comme c'était une fête de la sainte Vierge honorée dans la Congrégation sous le titre de Notre-Dame de Grâce, son pieux serviteur ne manqua pas de lui attribuer le succès qu'il n'avait pas attendu de sitôt. Il y avait aussi intéressé le Vénérable Majella, dont il avait visité le tombeau dans le royaume de Naples. Le Père Trapanese était définitivement nommé Général avec un vicaire, le Père de Smetana, pour les communautés situées de ce côté-ci des Alpes.

CHAPITRE TREIZIÈME.

LA LOI DE 1850 SUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN. CONSEILS DU PÈRE DECHAMPS
A SON FRÈRE SUR L'ATTITUDE A PRENDRE DANS LES DÉBATS. IL EST MIS
AU COURANT DES INTRIGUES DU CABINET LIBÉRAL PRÈS LE SAINT-SIÈGE.



ANDIS que le Père Dechamps séjournait en Italie, un fait grave vint affliger son cœur de Belge et de prêtre. Exécutant le programme conçu en 1846 au club *l'Alliance*, la franc-maçonnerie faisait présenter à la Chambre, par les adeptes qu'elle y comptait déjà en assez grand nombre, un projet de loi organisant l'enseignement moyen sur des bases contraires aux volontés formelles du Congrès national. C'était une tentative de revanche pour la loi de 1842, qui avait admis le clergé à titre d'autorité dans les établissements d'instruction primaire ; c'était un premier pas vers la *loi de guerre et de malheur*.

Dans l'impossibilité où le mettait son éloignement de prendre personnellement part à la lutte, le polémiste de 1830 ne négligea rien pour y lancer son frère Adolphe, membre de la Chambre des Représentants. Il n'était pas de l'avis de certains optimistes qui se berçaient de l'espoir que ce projet de loi serait fatal à ses auteurs, et amènerait la chute du ministère. De Nocera, il écrivait à son frère le 10 janvier 1850 : « Messieurs les libéraux de toutes les couleurs ont bien trop d'aversion des libertés de l'Eglise, pour compromettre par leurs divisions leur cher *joséphisme*, qu'ils appellent *indépendance du pouvoir civil*, car ils ont le tact des mots qui donnent le change. »

Le 8 mars, il écrit de Naples et fait remarquer à son frère que, si l'on est obligé de se résigner à un enseignement par l'Etat, on doit exiger de celui-ci qu'il l'organise de manière à ne blesser ni le droit de la famille, ni celui de la conscience, ni la liberté des cultes, et que de là il est facile de conclure à la nécessité de l'intervention du clergé à titre d'autorité, et à l'illégalité des écoles *mixtes*. « Ne laissez rien passer, ajoute-t-il ; M. Frère est un *hollandais* comme Verhaegen et Defacqz en 1830. » — « Une chose certaine, dit-il dans une autre lettre, c'est que la question de l'enseignement est la question religieuse dans l'une de ses plus

importantes applications, et que la question religieuse est la question européenne.... A l'heure qu'il est, il faut dire la vérité tout entière. Il faut parler assez bien pour attirer toutes les colères de ceux qui ont peur de rencontrer Dieu quelque part. A votre place, je dirais franchement qu'en admettant que l'Etat doit pourvoir à l'enseignement, son devoir est de suppléer à ce qui manque, comme en matière de *charité*, mais non de *prendre la place d'assaut*, et de ne laisser aux forces spontanées qu'une concurrence dérisoire. J'ajouterais que je préfère les forces spontanées, et je dirais ouvertement pourquoi : 1° parce qu'elles ont de la foi; 2° parce que la liberté de la famille est alors véritable dans le choix qu'elle fait des éducateurs des enfants. Je flagellerais ces petits voltairiens aux cheveux gris et blancs qui ne sont pas de leur époque, et qui pensent, malgré les avertissements de Dieu, pouvoir encore rapetisser la question religieuse... Je dirais hautement que je veux la liberté réelle de l'Eglise, parce que je veux le déploiement de toutes les forces morales et de toutes les institutions de l'Eglise, qui *seule* peut faire croire à l'autorité et à l'obéissance, *parce qu'elle seule y croit*. Hors d'elle, toute autorité est contestée, toute obéissance est fatiguée. »

Le 5 mai, il félicite son frère de l'attitude énergique qu'il avait prise dans la discussion. « Etre vaincus ainsi, lui disait-il, c'est être vainqueurs. Dieu vous a aidé visiblement, et n'a pas moins visiblement humilié l'homme qui fait le plus de mal en Belgique. Remerciez Dieu et achevez votre *victorieuse défaite* par un bon mois de Marie... »

C'était en effet une défaite victorieuse. La loi de l'enseignement moyen fut votée et signée par le roi; mais elle excita une telle inquiétude dans le pays, que le ministère se vit forcé de se mettre en rapport avec les évêques, et de les inviter à lui transmettre leurs observations relativement aux points à déterminer pour faciliter l'exécution de l'article 8. Et après des pourparlers qui durèrent jusqu'en 1853, on aboutit à la célèbre *Convention d'Anvers*, œuvre commune de M. Piercot et du cardinal Sterckx, à laquelle souscrivirent les autres évêques, et qui fut ratifiée par le vote presque unanime de la Chambre. — Ainsi échoua, pour cette fois, le plan satanique du congrès tenu en 1846 à l'hôtel de ville de Bruxelles; ainsi les vaincus de la veille devinrent-ils les vainqueurs du lendemain.¹

(1) Pie IX fit remettre au Père Dechamps, pour son frère, une magnifique

La présentation du projet de loi avait vivement affligé Pie IX : « C'est, disait-il, une véritable déclaration de guerre à l'influence de la religion ; mais c'est à la société que les blessures seront faites. » Ces paroles ayant été répétées et commentées en sens divers par les journaux, M. Rogier demanda en vain que le pape désavouât ceux-ci. Pie IX fit répondre qu'il n'avait pas à s'occuper des journaux, mais qu'il était vrai que le projet l'affligeait. Il fit plus : dans le Consistoire du 20 mai, il renouvela l'expression de sa douleur et de ses craintes dans les termes les plus solennels. Mais il espérait, ajoutait-il, que le Sérénissime roi des Belges et ses ministres, se rappelant l'heureuse influence de l'Eglise catholique sur la tranquillité et la prospérité temporelles des peuples, en viendraient à vouloir la salutaire efficacité de l'Eglise dans toute sa plénitude, et à protéger et défendre ses évêques et ses ministres sacrés dans l'exercice de leurs œuvres.

En parlant ainsi, le pape avait bien auguré de la sagesse du roi, car le Père Dechamps tenait de bonne source, écrivait-il, que Léopold I^{er} avait été opposé à la présentation du projet de loi sur l'enseignement. Quant au cabinet, obligé encore, à cette époque, de compter avec l'opinion du pays, il ne cherchait qu'à donner le change au Saint-Siège, en faisant sonner bien haut les modifications apportées à son projet au cours de la discussion. Mais ni le Saint-Père, ni le cardinal Antonelli, remarque le Père Dechamps, n'étaient hommes à se laisser duper si facilement ; et le camérier secret, X. de Mérode, l'avait dit net à M. de Brouckere. Le ministère alla plus loin, et, ajoutait le Père Dechamps, M. d'Hoffsmidt envoya à son représentant à Rome des pièces pour faire préparer le terrain dans le sens d'une renonciation de la part de l'Eglise à toutes les libertés dont elle jouit en Belgique, même à la nomination des évêques sans la participation du pouvoir civil, le tout comme matières mixtes, en raison du salaire, etc. C'est à ces sourdes menées, remarquait toujours le Père Dechamps, que le clairvoyant Pie IX avait fait allusion dans son allocution du 20 mai, indiquant clairement qu'il voyait l'Eglise belge menacée, non seulement dans l'enseignement, mais aussi dans l'exercice de la *charité*, et dans son *ministère sacré*. Ces paroles ayant fait sensation chez nous, le cabinet s'en émut et écrivit au cardinal Antonelli pour obtenir

médaille d'or représentant le dragon tué sans glaive ni bâton par le prophète Daniel.

réparation. « Bonnes gens ! » dit le Père Dechamps : le pape a répondu : « Je me suis prononcé après avoir tout lu par moi-même, l'exposé des motifs et la discussion. »

Tous ces détails, nous les avons donnés en vue de montrer à nos lecteurs comment Dieu préparait dès lors l'humble religieux à la grande mission qu'il aurait à remplir, quand il serait placé à la tête de l'épiscopat belge. Retenu à Rome par les affaires pacifiques de son Ordre, il avait l'occasion d'étudier à fond, d'un côté l'esprit du Vicaire de Jésus-Christ, de l'autre le caractère antichrétien et cauteleux de la secte avec laquelle, dans ses vieux jours surtout, il devrait rompre tant de lances.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

LE PÈRE DECHAMPS CHEZ LE D^r DÖLLINGER. IL FAIT L'ORAISON FUNÉBRE DE LA REINE LOUISE. TROISIÈME VOYAGE A ROME. IL DÉCLINE L'ÉPISCOPAT.



EN quittant Rome, le Père Dechamps et ses compagnons durent aller en Bavière, rendre compte au Père de Smetana de l'issue de leur mission. Ils passèrent par Munich et y virent le D^r Döllinger, alors zélé défenseur de l'Eglise, lequel leur raconta une aventure intéressante à plus d'un titre.

Un jour de l'année 1832, il avait à sa table les abbés Lamennais et Lacordaire, quand lui fut remise la bulle *Mirari vos*, portant condamnation du système Lamennais, condamnation que Lamennais avait provoquée lui-même, en pressant Grégoire XVI de se prononcer. Ayant parcouru la bulle à la hâte, le D^r Döllinger n'en cacha pas le contenu à ses deux hôtes. Pendant une promenade qui suivit le dîner, Lamennais ne cessa de se déchaîner sans nulle retenue, et contre les prélats romains et contre le Souverain Pontife lui-même. L'abbé Lacordaire restait silencieux et pensif. Le lendemain Döllinger recevait de ce dernier une lettre dans laquelle il lui notifiait sa soumission filiale à la sentence du pape, et ajoutait en parlant de Lamennais : « Sachez que j'ai rompu à tout jamais avec cet homme. »

En 1869, le D^r Döllinger entrait dans la même voie que

Lamennais, et le Père Dechamps, devenu archevêque de Malines, se rendait au concile du Vatican, où il allait briller entre les défenseurs du magistère infallible du Souverain Pontife. Il voulut passer par Munich dans le but d'avoir une entrevue avec l'apologiste fourvoyé. Le Dr Döllinger refusa de le voir. On sait le reste.

Peu après sa rentrée à Tournai, le Père Dechamps eut un douloureux devoir à remplir. Le 11 octobre mourait à Ostende la première et bien-aimée reine des Belges, Louise-Marie d'Orléans. On peut dire, sans ombre d'exagération, que sa mort plongea le pays dans le deuil. Ses funérailles furent célébrées à Sainte-Gudule par le métropolitain de Malines entouré de tous ses suffragants; tous les grands corps de l'Etat y assistaient avec les grands officiers de la maison du roi. Invité à prononcer l'oraison funèbre, le Père Dechamps se surpassa. Emu à la pensée de la perte que faisaient le roi et la nation, et surtout les jeunes princes que la pieuse défunte élevait avec tant de sollicitude en vue du bonheur du royaume, il n'eut pas de peine à communiquer à son illustre auditoire les sentiments qui se pressaient dans son âme. Après avoir émis son texte : « Dieu nous l'a donnée, Dieu nous l'a ôtée, » il laissa échapper de son âme ce cri de douleur :

« C'est donc en vain que nos yeux la chercheront encore, cette douce Majesté, que nous avons vue si souvent ici, humblement confondue dans l'assemblée de tous ! Sa place y est vide !

« Oh ! si jamais la parole humaine s'est sentie impuissante, c'est pour exprimer la plainte de nos cœurs. Comment traduire cette douleur intime, profonde et résignée de deux familles royales, cette affliction de tout un peuple qui éclate en sanglots et s'épanche en prières ; ce deuil universel et cet amour filial que la multitude, accourue de tous les points du pays, apporte à celle qui était sa Reine, sa Mère et sa Providence ici-bas ? Toute voix est impuissante en présence de ce spectacle, toute oraison funèbre est bien faible à côté de celle-là, prononcée par une nation entière, dans ce silence sublime que la douleur fait partout. »

« Ce chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne, dit Mgr Claessens, fut reproduit par toute la presse, et l'on ne dit rien de trop en ajoutant qu'il eut du retentissement dans toute l'Europe. - Il fut

(1) Œuv. compl. Tom. X.

en effet publié par le *Journal de Saint-Petersbourg*, qui le jugea en ces termes : « C'est une œuvre remarquablement pensée, écrite avec noblesse et avec une simplicité élégante. L'auteur est lui-même un des hommes les plus distingués, les plus éclairés et les plus sages du clergé européen. » De son côté, la *Revue Catholique* de Louvain, annonçant en 1856 le premier livre sorti de la plume du Père Dechamps : « Jusqu'ici, disait-elle, une seule œuvre a pu le faire apprécier comme écrivain, l'oraison funèbre de la reine des Belges. On sait quel retentissement ce chef-d'œuvre d'éloquence vraiment chrétienne obtint dans l'Europe entière. » — « Je l'ai lue avec admiration, écrivait Mgr Parisis. Esprit, grâce, profondeur, sensibilité, style, tout s'y trouve à un degré que j'ai rarement rencontré, surtout chez les modernes. » — « Selon moi, disait à son tour M. Guizot, c'est le plus beau morceau d'éloquence chrétienne qui ait été écrit depuis vingt-cinq ans. » — « Et après avoir lu cet éloge de son auguste épouse, le roi sentit le besoin d'en témoigner sa reconnaissance au Père Dechamps par une lettre autographe. « Feu la reine, lui écrivait-il, m'a dit plusieurs fois qu'elle aimait à assister à vos conférences, parce que toutes vos paroles portent l'empreinte d'une profonde conviction. »

En janvier 1851, le Père Dechamps fut nommé supérieur provincial des neuf couvents de son Ordre formant la province de Belgique à cette époque, et dont six situés sur le sol belge, deux en Hollande et un en Angleterre. Après qu'il eut fait, aux termes de la Règle, la visite de ces maisons, et accompagné le Père de Smetana, Vicaire-Général, dans un voyage en Angleterre, où ils fondèrent une seconde résidence, il fut chargé par lui d'une mission confidentielle auprès du Saint-Siège. Le pape voulut qu'il donnât l'Avent au corps diplomatique, dont une partie l'avait déjà entendu à Naples, et aux soldats français, qui l'édifièrent par leur piété. Deux autres souvenirs agréables lui restèrent de ce voyage. D'abord, pendant l'octave de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, il vit la ville pleine de joueurs de cornemuse descendus des montagnes pour donner des sérénades à toutes les madones des rues et des maisons. Ensuite, le 20 janvier, il fut chargé du sermon qui se prêcha à pareille date, dans l'église delle Fratte, en mémoire de la miraculeuse conversion d'Alphonse Ratisbonne par Marie. A Rome encore, il eut la joie d'apprendre la conclusion des négociations commencées par lui auprès de l'archevêque de Cambrai pour la fondation d'un

premier couvent en France, c'est-à-dire à Douai. D'un autre côté, au moment de quitter la ville sainte, il reçut comme la première annonce des vues ultérieures de Dieu sur sa personne.

Le 7 avril 1852, le siège épiscopal de saint Lambert devenait vacant par la mort de Mgr Van Bommel, lequel avait toujours honoré le Père Dechamps de son amitié. Peu de jours après, ce dernier était avisé par son frère qu'il était sérieusement menacé de la succession de l'illustre défunt. « Vous ne me croirez pas, vous en rirez probablement, lui écrivait M. Adolphe Dechamps ; mais je le sais de source certaine ; et je vous dis que si vous ne voulez pas être évêque, il s'agit de prendre vos mesures. »

Cette lettre consterna l'humble rédemptoriste, que l'estime de ses supérieurs ecclésiastiques de Tournai et la crainte des dignités, avaient poussé à se revêtir des livrées de saint Alphonse. Il fut prendre conseil du Père Centore, procureur général de la Congrégation à Rome, lequel connaissait intimement Pie IX, pour avoir parfois, étant recteur à Spolète, suppléé le confesseur habituel du cardinal Mastai, alors archevêque de cette ville. Centore conseilla au Père Dechamps de demander audience au pape, et de tâcher de l'attendrir, non en lui alléguant les motifs rebattus de son indignité, de son incapacité, mais en lui disant que l'épiscopat le rendrait malheureux.

Le Père Dechamps se présente donc au Vatican, et est admis auprès du pape au moment même où sonnait l'*Angelus* de midi. Pie IX se leva de son siège pour réciter cette prière avec le solliciteur, puis : « Eh bien ! fit-il, quelle affaire vous amène ? » — « Voici, Saint Père, répondit le religieux en présentant la lettre arrivée de Belgique. Le pape prit la lettre et, après l'avoir parcourue, il reporta ses regards sur son interlocuteur, dont les traits exprimaient clairement le but de sa démarche. « Et pourquoi, lui demanda-t-il, ne voulez-vous pas être évêque ? » Le Père Dechamps savait sa leçon par cœur : « Saint Père, répondit-il, je suis missionnaire, je prêche, j'entends les confessions, j'étudie, je prie et j'écris. Cette vie est mon bonheur ; mais la vie d'un évêque me serait amère. » Pie IX resta un instant pensif, puis mettant sa main sur la tête du Père : « Eh bien, lui répliqua-t-il, ce n'est pas encore décidé. »

Sans le rassurer complètement, cette réponse consola le pieux religieux, qui, pour plus de sûreté, remit au pape, en prenant congé de lui, l'exposé écrit des motifs qui devaient lui rendre amère la vie pastorale. Il quitta la ville sainte le 7 juin, et se

dirigea vers Coblençe, où il voulait rendre compte à son supérieur des affaires qu'il avait traitées en cour romaine.

Une pénible nouvelle l'y attendait. Il trouva chez le Père de Smetana une dépêche qui l'informait de la maladie mortelle de son père et d'une grave indisposition de son frère aîné. Il partit le jour même pour voler auprès d'eux, et dans un moment de halte il écrivit à ses confrères pour recommander à leurs prières le mourant et le malade. « N'oubliez pas non plus, ajoutait-il, le pauvre Père Dechamps. La croix qui le menace (l'évêché de Liège), n'est pas si près de lui tomber sur les épaules qu'on le croit en Belgique. J'ai encore de très bonnes raisons d'espérer en ma cellule. » Il retrouva son père encore en vie, et eut la consolation de le préparer à une mort digne de sa vie et de lui fermer les yeux.

Le Père reçut à cette occasion, de la part du cardinal archevêque de Malines, une lettre de condoléance dans laquelle Son Eminence exprimait l'espoir de lui imposer une seconde fois les mains. Le prélat, on le voit, comptait bien avoir bientôt ce fils de saint Alphonse au nombre de ses collègues. Et celui-ci, nous l'avons dit, n'était pas tout à fait rassuré. Le 16 juillet, étant encore dans sa famille, il écrivait à un confrère : « Mon arrivée ici a été bien sombre : mon père mourant, mon frère gravement malade, et moi menacé sérieusement de voir le reste de ma vie écrasé sous la plus lourde et la plus amère des croix, sous une responsabilité qui effrayait saint Alphonse. Et vous savez, vous, si j'ai un grain des vertus requises *ad hoc*... Puissé-je avoir réussi à détourner la menace ! J'espère, mais je crains. Savez-vous pourquoi ? C'est que j'ai appris de bonne source la disposition où est le pape de prendre çà et là des religieux pour évêques. »

Enfin, au mois de septembre, arriva la nouvelle de la nomination de l'abbé de Montpellier de Vedrin, chanoine honoraire de Namur,¹ à l'évêché vacant, et le Père Dechamps respira. « J'en remercie Dieu, s'écria-t-il, et maintenant j'espère qu'il m'accordera encore la grâce de la persévérance dans ma vocation. »

(1) Disons ici à la gloire de feu Mgr de Montpellier, que, comme le Père Dechamps, il était fort éloigné d'ambitionner l'épiscopat. Nous le savons de science certaine. Tout adonné aux bonnes œuvres et aux travaux des missions diocésaines, il fut épouvanté de sa nomination, et ne s'y soumit que sur la décision de son confesseur, qu'il courut trouver, en recevant la dépêche du nonce, à une heure avancée de la nuit.

Cette grâce lui fut accordée, car, en quittant sa cellule, treize ans plus tard, sur un ordre absolu du Souverain Pontife, il resta, dit Mgr Claessens, ce qu'il était avant son élévation, rédemptoriste de cœur et d'âme.

CHAPITRE QUINZIÈME.

UN AVENT A SAINT-JOSEPH. APPRÉCIATION PAR LES ORGANES DE LA PRESSE.
CONVERSION DU GÉNÉRAL LAMORICIÈRE.

AU mois de mai 1851, le Père Dechamps avait été honoré d'un choix qui montre à quel point, alors déjà, il s'imposait à l'opinion : lui, membre d'un Institut militant et comme tel condamné par les ennemis du catholicisme en Belgique, il s'était vu chargé d'achever l'éducation religieuse du duc de Brabant, héritier présomptif de la couronne, de son frère le comte de Flandre et de la princesse Charlotte leur sœur. Sa réputation grandit beaucoup encore par suite de l'Avent de 1852 et du Carême suivant, qu'il prêcha dans la vaste église de Saint-Joseph à Bruxelles. Il est curieux de lire dans la *Revue Catholique*¹ une étude publiée à cette occasion par un journal peu suspect de cléricisme. Nous en donnons quelques extraits.

- ... L'église s'est trouvée, chaque lundi, trop petite pour contenir la foule qui se pressait autour de sa chaire. C'était un auditoire exceptionnel, un peu mélangé sans doute au point de vue religieux, mais un auditoire intelligent et lettré, où l'on remarquait un grand nombre d'hommes qui ont acquis en France et en Belgique une illustration dans la politique ou dans les sciences, des administrateurs, des magistrats, des professeurs, des avocats, des médecins, des industriels, des négociants, des gens du monde, des esprits sérieux et des cervelles frivoles, et puis beaucoup de femmes qui, après avoir dansé tout l'hiver, venaient reposer et raffermir leur conscience en terminant la longue liste de leur fête par le sermon. Il est vrai de dire que,

(1) 1^{re} Série, Tom XI. pag. 177.

dans la bouche du Père Dechamps, le sermon est une fête encore.

• Le sujet de ces conférences était l'examen des préventions que l'erreur ou une science insuffisante opposent à la révélation, à la pensée et à l'action de l'Eglise : préventions contre la foi chrétienne, à laquelle on veut bien accorder un respect stérile et dérisoire, mais que l'on considère comme étrangère à la raison ou même en opposition avec elle ; préventions contre l'Eglise du Christ, que plusieurs persistent encore à regarder comme peu favorable, peu sympathique, — sinon comme contraire — au développement et au progrès intellectuel, au progrès social et politique.

• Le Père Dechamps s'est attaché à montrer l'harmonie admirable et nécessaire établie entre la foi divine et la raison humaine ; la foi ne s'imposant pas à la raison comme un maître à un esclave, mais ne lui demandant, au contraire, sa libre soumission qu'après lui avoir exhibé ses titres irrécusables, prouvé son origine et constaté ses droits.

• La première conférence, dans laquelle il a parlé des mystères chrétiens, cet abîme, non point de ténèbres mais de lumière, *inaccessibile lumen*, — lumière sans laquelle toutes choses restent inexplicables, le monde et l'homme, leurs origines et leurs destinées, cette conférence, disons-nous, a été extrêmement remarquable, et a servi de base aux autres, qui ont traité successivement les grands problèmes relatifs au progrès intellectuel, aux services rendus par l'Eglise chrétienne aux lettres, à la science et aux arts. Le prédicateur a montré cette Eglise favorisant le progrès social et politique, inspirant le droit moderne ; puis le christianisme fondant la liberté, consacrant la distinction entre le pouvoir civil et l'autorité religieuse, aidant enfin au développement normal et continu de la civilisation moderne, née à la voix du Christ.

• Pas un seul jour, l'orateur n'a faibli dans sa tâche laborieuse ; il a supporté le poids énorme de son vaste sujet avec une rare vaillance et un bonheur constant ; il a prouvé que son nom, si honorablement connu, pourra devenir célèbre si Paris, qui crée seul les renommées universelles, lui ouvre une chaire à la Madeleine, à Saint-Roch ou à Notre-Dame. »

Après avoir rappelé les succès du Père Dechamps au jubilé eucharistique de Liège, et constaté les immenses progrès qu'il a faits depuis cette époque où déjà on le comparait aux premières

célébrités du temps, l'auteur de notre article établit un parallèle entre lui et les Pères Lacordaire, Ravignan et Ventura. Il n'hésite pas à proclamer qu'à son avis le Père Lacordaire dépasse tous ses rivaux. « Mais, ajoute-t-il, nous mettons après lui, immédiatement après, le Père Dechamps. » Puis il justifie son jugement en analysant le talent des quatre orateurs. La puissante originalité du prédicateur dominicain, il la caractérise d'une façon fort remarquable, et la résume en ces mots : « C'est Bossuet avec tout son éclat, mais avec une science moins sûre, un style moins sobre, moins sévère, moins grand. » Il lui reproche en outre de ne point se faire comprendre de tout son auditoire, de manquer un peu d'onction évangélique, de n'aller au cœur que par la tête, d'exciter plus d'enthousiasme que d'émotion. « En l'écoutant, on est ébloui par son éloquence plus qu'on n'est touché des idées qu'il veut imposer aux convictions; quand il s'arrête, la raison fermente, l'âme est plus calme. C'est l'orateur par excellence d'un siècle sceptique.

« Le Père Dechamps, continue-t-il, a moins d'éclat littéraire, moins de cette animation oratoire, de cette verve entraînant qui parfois ont soulevé des applaudissements dans l'auditoire de Lacordaire — malgré la majesté des saints lieux. Mais son style plus sobre est toujours élevé et tient plus que celui du frère-prêcher, de la grande école du dix-septième siècle. On s'aperçoit que le Père Dechamps a beaucoup étudié, et avec fruit, saint Augustin, saint Thomas et surtout Bossuet. Il cherche plus que le Père Lacordaire à être compris de tous; il s'adresse à la raison, mais il aime aussi parler au cœur. Il cherche moins la controverse que le Père Lacordaire et le Père Ventura. Tandis que ceux-ci paraissent vouloir prouver à leur auditoire qu'il n'est pas un argument qu'ils ne connaissent ou ne devinent, le Père Dechamps semble plutôt craindre, au contraire, de faire naître dans l'esprit de ses auditeurs des objections auxquelles ceux-ci ne songeaient pas. Ce n'est point qu'il néglige l'examen des problèmes soulevés depuis deux siècles surtout, par les luttes du catholicisme avec la réforme ou avec le rationalisme moderne; mais il aime mieux l'affirmation évangélique avec le ton d'autorité du prêtre, *quasi auctoritatem habens*, il préfère exposer la doctrine catholique dans sa majesté, dans ses harmonies, dans son histoire, comme le fait aussi le Père Ventura, avec moins de suite et d'ensemble peut-être que le prédicateur théatin, avec une érudition peut-être moins laborieuse, mais avec une poésie

plus haute, avec plus de chaleur d'âme et une éloquence à laquelle le Père Ventura vise rarement.

« Le Père Dechamps, comme le Père Ravignan, ne donne qu'une partie de ses conférences à la controverse ; ils cherchent tous deux moins à discuter qu'à émouvoir. Mais le Père Ravignan, qui a pour lui la richesse de l'organe, l'expression remarquable d'une physionomie belle et inspirée, l'ampleur du geste, émeut moins cependant que le Père Dechamps ; son style aspire à l'élévation sans y atteindre toujours, il prend l'emphase pour de la grandeur, et il y a dans sa manière quelque chose de déclamatoire qui répand de la monotonie sur son discours et fatigue ses auditeurs. »

Le principal défaut que le critique reconnaît au Père Dechamps, c'est l'excès d'une qualité : il est trop sobre de développements et passe trop tôt d'une idée à l'autre, au risque de ne pas faire tout l'effet désiré. « Il ne torture pas ses idées, et il a raison ; mais il ne les caresse quelquefois pas assez. » Revenant sur la comparaison du dominicain avec le rédemptoriste : « Le premier, dit-il encore, aime la lutte, il est agressif, il est ironique ; c'est en écrasant ou en ridiculisant qu'il veut triompher. Le second préfère la persuasion au combat, il n'aime pas à froisser.... Le Père Lacordaire vous fait souvenir que son divin Maître est le Dieu des armées ; le Père Dechamps ne vous laisse jamais oublier que son Dieu est la bonté infinie ; l'un éblouit, l'autre charme. Le Père Lacordaire veut forcer la raison orgueilleuse à s'incliner devant la croix, le Père Dechamps veut ouvrir l'âme touchée à la prière. Ce sont deux grands talents incomplets comme toutes les choses de ce monde, qui forment réunis un ensemble parfait. »

En voilà assez au point de vue humain. Quant aux résultats surnaturels de ces conférences apologétiques, ni le Père Lacordaire, ni le Père Dechamps, ni le Père de Ravignan n'eurent la joie de ramener à la foi, surtout à la foi pratique, tous ceux qu'ils avaient éclairés, ou même touchés. Néanmoins de leurs travaux il résulte un bien incontestable. D'abord un bien général qui consistait à venger notre sainte religion des attaques des voltairiens et des sectaires, à la relever aux yeux des hommes instruits, et à renverser ainsi les obstacles extérieurs à la conversion des égarés. Ensuite, le Maître céleste nous en avertit, le fruit de la divine parole, lors même qu'elle tombe dans une terre bien disposée, n'est pas toujours immédiat : elle produit d'abord l'herbe des bonnes pensées, puis l'épi des bons désirs, enfin le

froment de la résolution que mûrit en son temps le soleil de la grâce. Pour ne parler que de celui dont nous retraçons la vie, il vit plus d'une fois revenir à Dieu, en présence de la mort, ceux que sa parole avait émus de longues années auparavant. Il en vit aussi qui, plus sages, revenaient avant cette heure tardive, le prier d'achever dans des entretiens en tête-à-tête ce que ses conférences avaient commencé en eux : les uns venaient d'abord en secret, à la façon de Nicodème ; d'autres ne rougissaient pas de s'avouer publiquement les vaincus de Dieu. De ce nombre, nous en citerons un dont la conversion, par ses résultats, en valut plusieurs.

Exilé par suite du coup d'Etat du 2 décembre, le général de Lamoricière suivait, à Bruxelles, les conférences d'un Avent prêché par le Père Dechamps. Après un sermon sur le dogme de l'enfer, il alla le trouver à son couvent, et sans autre préambule : « Mon Père, lui dit-il en l'abordant, ce que vous avez dit est très vrai : l'enfer et le ciel commencent pour quelques-uns déjà pendant leur vie. » Il y eut ensuite des objections et des réponses qui aboutirent à la défaite, ou plutôt à la plus glorieuse victoire de celui qui en avait tant remporté. Ce n'est pas que le grand général eût perdu la foi. Un jour que le Père Dechamps l'interrogeait sur ce point, il répondit en frappant la terre du pied : « Comment ! si j'ai perdu la foi ! un Breton ne perd jamais la foi. »

Celui qui avait eu le bonheur de servir d'instrument à cette belle conversion, la racontait, après la mort du converti, en quelques phrases dignes du vainqueur d'Abdel-Kader. Faisant son éloge funèbre à la cathédrale de Frascati, Mgr Dechamps, alors évêque de Namur, s'exprimait ainsi :

« J'ai assisté, Messieurs, à ce combat intérieur de votre chef. J'ai vu Lamoricière faire le siège de la vérité et l'emporter d'assaut. Je dis l'emporter d'assaut, non qu'il ait négligé de se préparer à cette victoire, non qu'il ait omis de déblayer le terrain aux approches de la place, mais en ce sens qu'une fois en face de la vérité, il l'a saisie de ce coup d'œil rapide et sûr qui lui était propre.

« Lamoricière, à la vérité, n'avait pas perdu la foi. Il ne l'avait pas du moins perdue de cœur, quoiqu'il l'eût perdue de vue à travers la poudre des batailles. Pour la lui faire pleinement retrouver, il plut à Dieu de l'arracher à la gloire. Je me trompe, Dieu ne parut l'arracher à la gloire que pour l'élever à une

gloire supérieure. Il permit donc que Lamoricière n'eût plus d'ennemis à vaincre au dehors, et qu'il fût seul en présence de lui-même.

« Combien de fois j'eus alors pitié de ceux qui plaignaient l'inactivité de son exil ! Sa vie ne fut jamais d'une activité plus dévorante qu'en ce temps-là. Il lisait les livres comme il faisait la guerre ; et quand il avait parcouru de volumineux ouvrages, on jouissait d'un plaisir intellectuel, incomparable, en les lui entendant résumer à sa manière, par quelques mots décisifs....

« Lamoricière vit donc la vérité et la saisit de toute la puissance de son regard. Mais il fallait entrer dans la place par la brèche que nul ne fait qu'à genoux.

« Il la fit à genoux, Messieurs, mais pour se relever plus grand et pour entrer dans la vie chrétienne avec toutes les forces de son âme. Il connaissait ce mot de saint Paul : *Il faut croire de cœur pour être juste, et il faut confesser sa foi pour être sauvé.* Ici les traits abondent, mais je n'en citerai de nouveau qu'un seul parce qu'il peut encore vous servir. Un illustre historien¹ vint de Paris à Bruxelles. Le soir même de son arrivée, il écrivit un mot au général pour le prier de vouloir se rendre à son hôtel le lendemain matin à sept heures. « Je vais à Waterloo, lui disait-il ; j'ai besoin de vous pour mieux étudier le champ de bataille. » Lamoricière lui répondit : « Je serai demain chez vous, non à sept heures, mais à huit, parce que c'est dimanche et que je vais à la messe.² »

La crainte de l'enfer dépeint par un homme au cœur apostolique, avait été pour Lamoricière le commencement de la crainte de Dieu et de la sagesse, et l'avait conduit à l'amour de Dieu et de l'Église jusqu'au mépris de la vie.

(1) M. Thiers.

(2) Œuv. T. X.

CHAPITRE SEIZIÈME.

DEUX VOYAGES A ROME. ÉLECTION D'UN SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DANS CETTE VILLE. LE PÈRE DECHAMPS OBTIENT D'ÊTRE DÉCHARGÉ
DE LA SUPÉRIORITÉ.

NOUS sommes en 1853. Au mois d'avril de cette année, le Père Dechamps se rendit à Amsterdam, pour assister, en sa qualité de Provincial, à la pose de la première pierre de l'église des Rédemptoristes de cette capitale. C'était la première église bâtie par une communauté régulière du royaume des Pays-Bas, depuis la prétendue réforme. En ces jours-là, Pie IX venait d'y rétablir la hiérarchie ecclésiastique, et de conférer le titre d'évêques aux vicaires-apostoliques chargés du gouvernement des diocèses. La politique saisit cette occasion pour amener, au moyen d'une manifestation anticatholique à la rue, un changement de ministère. Le changement eut lieu, et dès le lendemain le calme était rétabli. Néanmoins l'internonce, Mgr Belgrodo, jugea prudent de ne point paraître à la cérémonie qu'il avait promis de présider chez les Rédemptoristes, et il chargea le Père Dechamps de tenir sa place. Trois mois plus tard, celui-ci concluait avec l'archevêque d'Utrecht, la fondation d'un nouveau couvent à Bois-le-Duc. Vers la même époque il recevait l'ordre de se transporter à Rome où se trouvait déjà le Père vicaire-général, dans le but d'y travailler à l'arrangement définitif des affaires de son Ordre, tenues en échec jusqu'alors par l'opposition systématique du cabinet de Naples. La volonté du souverain pontife était que le siège central des Rédemptoristes fût établi à Rome, sans retard, et qu'un Chapitre de toutes les provinces y fût convoqué pour l'élection d'un supérieur général. Le 8 octobre, un décret était parti dans ce sens, et le Père Dechamps pouvait regagner son pays, avec la joie de voir enfin entièrement accomplie la prière qu'il avait adressée, six ans auparavant, à saint Alphonse, en présence de ses reliques : « Père, vous ferez comme les autres fondateurs : vous enverrez votre successeur à Rome ! »

Il eut bientôt encore une autre joie, celle de voir la Congrè-

gation qu'il aimait à appeler sa mère, prendre possession de la catholique Irlande, par la fondation du couvent de Limerik.

Au commencement de l'année suivante, il fut déchargé du provincialat et nommé recteur à Tournai. De là il dut se rendre une fois encore à Rome, afin de prendre part, comme délégué des Pères de sa province, à l'élection d'un supérieur général de la Congrégation. Le Chapitre convoqué à cet effet se réunit le 26 avril 1855 à la Villa Caserta, vieux palais situé proche de Sainte-Marie-Majeure, et qu'on avait acquis pour en faire la maison-mère de l'Institut. Après trois jours de retraite et de prières, les Pères capitulaires élurent, par vingt-deux voix sur vingt-cinq, le Père Mauron, qui était supérieur de la province française. Pie IX ressentit une vive satisfaction de cet heureux événement, et la témoigna en faisant don à la Villa Caserta d'un volumineux autographe de saint Alphonse. Il voulut voir le nouveau Général et ses électeurs, les reçut dans la salle du trône, et leur fit, écrivait le Père Dechamps, un véritable sermon pontifical en trois points sur l'unité, l'observance et le zèle de la charité. « Le Saint-Esprit, ajoutait-il, a réuni nos voix sur un Père judicieux, sage, pieux, doux et humble de cœur, ferme et paternel. Voilà la grande nouvelle. » — Dans tous les Ordres religieux, le Chapitre général est investi du pouvoir législatif suprême, pour interpréter la Règle, et en modifier, quand la nécessité l'exige, les constitutions, c'est-à-dire certains points secondaires, sauf à faire ratifier ses décisions par le Souverain Pontife. C'est une assemblée délibérante où chaque membre présente les vœux de ses commettants, exprime librement sa manière de voir, et où les questions sont tranchées à la pluralité des voix. « Rien ne manque au Chapitre, écrivait encore le Père Dechamps, quelques jours après l'élection du Général, ni commissions spéciales, ni discussions en sections, ni orateurs de sessions solennelles. Les *mandata* de toutes les provinces arrivent tour à tour et se présentent en guirlandes autour de chaque point controversé. Les boules blanches et les boules noires vont leur train. Une grande relique de saint Alphonse préside entre deux flambeaux devant le Crucifix. C'est vous dire qu'il n'y a ici ni droite, ni gauche, ni centre, mais *un seul cœur et une seule âme.* »

Avant de quitter la ville éternelle, le Père y vit arriver Leurs Altesses Royales le duc de Brabant et sa jeune épouse, de retour d'un voyage en Palestine. Invité à célébrer la messe à l'église

de l'hospice Saint-Julien des Belges, où les augustes voyageurs étaient descendus, il leur adressa après l'Évangile une allocution dont nous citerons un fragment, qui montre de quelle noble manière il savait parler aux princes.

«.... Nos félicitations ne seront pas une vaine forme, Monseigneur, et c'est en esprit et en vérité que nous vous disons : *Vous avez bien fait*. Vous avez bien fait, jeune encore mais destiné à gouverner les hommes, de saisir, avant le temps, la maturité de l'âge par une plus longue course à travers le monde. Vous avez bien fait surtout de diriger cette course du côté des grands souvenirs et de la source des grandes choses. C'est en effet du tombeau de Jésus-Christ qu'est sorti le fleuve des temps modernes, la vie du monde nouveau, comme l'appelait saint Paul : *orbem terræ futurum*. — Vous avez vu, Monseigneur, ce que deviennent les peuples qui n'ont pas voulu boire à cette source; et en revenant dans l'Occident qui y a bu à grands traits, vous avez voulu passer par la cité qui a été choisie pour être la pierre angulaire de la chrétienté. Il a plu à Dieu de la poser *au milieu des ruines*, et dans *la poussière du passé*, afin qu'il fût évident jusqu'à la fin que la main qui l'a posée est la seule qui la tient ferme.

» C'est à Rome, Monseigneur, qu'il est surtout permis de dire aux rois : *Et nunc, reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram*. Car nulle part ailleurs on ne lit en caractères plus visibles la faiblesse de la force, et la force de la faiblesse, quand elle a Dieu de son côté. »

De retour en Belgique, le Père Dechamps prêcha aux étudiants de l'université de Louvain une retraite dont ceux qui l'ont entendue se souviennent encore. Possédant au plus haut degré l'art de pénétrer les cœurs de la jeunesse, dédaignant tous les procédés vulgaires, allant droit au but, toujours lucide et vrai, cherchant l'éloquence plutôt dans la grandeur des idées que dans les artifices du langage, à la fois chaleureux et simple, élégant et sévère, parlant tour à tour à l'intelligence et au cœur, il conquit, dit la *Revue Catholique*, dès le début, toutes les sympathies de son jeune auditoire.

De Tournai, où il était recteur, il fut envoyé en la même qualité à Saint-Joseph à Bruxelles. C'est là qu'il commença une série de publications dont nous parlerons bientôt. Pendant une indisposition causée par son excessive assiduité au travail, ses supérieurs permirent à son frère aîné de le prendre avec lui

dans un pèlerinage à Ars et à la Salette. A Ars, ils furent voir ce que tout le monde y cherchait, le saint curé; ils eurent un entretien avec le grand serviteur de Dieu, dans cette sacristie devenue historique, et se confessèrent à lui. Voyant le costume du Père, le saint homme lui dit : « Vous êtes religieux? vous êtes plus heureux que moi! » Et ce disant, deux grosses larmes roulaient de ses yeux à terre. — « Etre religieux, ajouta-t-il, c'est être tout à Dieu. » Jamais le Père n'a oublié depuis cette leçon aussi éloquente que brève. L'homme politique eut aussi la sienne : « Ne l'oubliez pas, Monsieur, lui dit le vénérable, la croix est très bonne. » Adolphe Dechamps eut plus tard l'occasion de comprendre pourquoi Dieu lui avait parlé ainsi par l'organe de son serviteur.

Le Père Général étant venu, vers la fin de l'année 1858, faire la visite des couvents de Belgique, le Père Dechamps le supplia de le laisser rentrer, lors des nominations prochaines, au rang de simple religieux. Son désir fut exaucé. Sauf un intervalle de trois années, il avait porté, depuis son noviciat, c'est-à-dire, pendant vingt-deux années, le poids de la supériorité et de diverses charges importantes.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LE PÈRE DECHAMPS ÉCRIVAIN ASCÉTIQUE. LA NOUVELLE ÈVE.



AVANT de faire une excursion à travers les œuvres apologétiques du Père Dechamps, nous voudrions le faire connaître à nos lecteurs comme directeur des âmes et comme écrivain ascétique. Nous avons là sous les yeux une collection de trente lettres adressées à une nièce qu'il dirigeait vers la vie religieuse. Ne pouvant, comme nous le souhaiterions, les reproduire toutes ici, et ne sachant laquelle choisir de préférence, nous donnerons la première qui, traitant de la piété en général, peut être utile à tous nos lecteurs. C'est la réponse à une lettre de nouvel an.

Tournai, 3 janvier 1855.

«.... Mes souhaits se résument en un seul : la piété. La vraie

piété n'est pas ce qu'un certain monde pense. Elle n'est dans l'ordre des choses de Dieu que l'élévation de la pitié filiale jusqu'à Celui qui est notre Père. La piété est donc le respect envers Dieu porté jusqu'à l'adoration, l'amour à son comble et l'obéissance par amour.

« Plus d'une jeune personne m'a dit quelquefois : « C'est difficile d'aimer le bon Dieu : on ne le voit pas. » J'ai répondu que ce serait bien malheureux qu'on pût le voir des yeux de ce corps mortel, puisque tout ce que ces yeux sont capables de voir, n'est pas grand'chose. Il est toujours au fond de nos cœurs quelque chose de plus grand et de plus beau que tout ce qui est actuellement visible. Ce quelque chose, c'est notre âme, image de Dieu, qui cherche son principe et sa fin, c'est-à-dire la grandeur, la beauté, la bonté et l'amour même, l'amour vivant en personne : « Dieu est la Charité. »

« Parfois il tombe dans notre âme quelque rayon de sa face. Cela arrive aussi bien et plus dans l'enfance et la jeunesse que dans l'âge mûr des mondains, parce que Dieu révèle aux petits ce qu'il cache aux superbes et aux esprits préoccupés des grandes bagatelles qu'on appelle autrement dans le siècle. Qui ne se souvient de l'un ou l'autre de ces rayons-là descendus un jour en nous pendant la prière, la lecture, l'oraison, la communion, la sainte messe, la visite du saint Sacrement ?

« Plus tard, quand on se relâche et qu'on grandit, on se figure que ç'a été un moment de sainte illusion ; mais ce n'est pas aux pieds de Dieu qu'est l'illusion, c'est ailleurs. Ces rayons de lumière sont une vue de la fin, du but de la vie. Dieu ne veut pas les donner toujours, parce qu'alors le chemin serait trop semblable au terme, et le voyage ne serait guère méritoire. La vie ne nous est pas donnée pour jouir, mais pour mériter l'infinie jouissance. Voilà pourquoi l'enfance a ses chagrins, la jeunesse ses tristesses, l'âge mûr ses inquiétudes, la vieillesse ses douleurs, afin de couronner l'œuvre par la patience. Or, la piété seule peut, de tout cela, se faire un bouquet précieux : précieux à l'âme, précieux à Dieu. C'est la piété seule qui fait obtenir par une prière constante, la grâce d'accepter et d'offrir toutes ces épines, qui sont les vraies richesses de tous les âges. C'est la piété seule aussi qui sanctifie les petites joies et les consolations. C'est elle seule enfin qui ne vieillit pas. Chaque âge a ses goûts et ses illusions. Mais la piété prouve la réalité de son objet par ce qu'elle a d'invariable. Tout le reste change, s'altère, se flétrit, se gâte en

vieillissant. La piété donne au cœur une jeunesse éternelle. C'est le commencement, le germe de l'autre vie. Ce n'est que dans les choses de la piété que, ce qui m'apparaissait à quinze et à vingt ans, *m'apparait toujours de même*. Gardez-vous donc de perdre ce que vos excellentes maîtresses vous ont inspiré par leurs leçons et leurs exemples. Quel que soit l'état où Dieu vous appelle, vous aurez partout et toujours besoin de cette piété, que saint Paul proclame l'unique source du bonheur *présent et futur*, et affirme être *utile à toutes choses*.

» Les habitudes de piété que vous contractez en pension, ne sont pas des habitudes de pension seulement, mais des habitudes à garder. Qu'elles restent l'âme de votre vie à l'avenir.

» Je ne voulais vous écrire que quelques mots ; mais une habitude aussi, celle de prêcher, m'a fait faire une espèce de sermon. Marie en prendra sa part, et Alphonse ne ferait pas mal de penser que la philosophie et le droit seraient de fort petites choses, sans la grande âme de la vie, la piété dont je parle.

» Faut-il commencer un second point pour Alphonse ? Dites-lui donc de ma part qu'un homme qui ne prie guère ou qui ne prie plus, est un pauvre homme, que la prière est la grande dignité ou l'acte le plus digne de la vie, puisqu'il nous met en relation avec Dieu, le principe et la fin ; et comme le cher frère étudie le droit, dites-lui que, sans prière, il n'y a pas de justice en nous.

» Il n'est plus juste, en effet, celui qui ne rend pas à Dieu ce qu'il lui doit : *son cœur* avec son adoration, sa reconnaissance, son amour et sa confiance....

» Au revoir, et puisque je vous ai parlé de la prière, ma conclusion, à moi, sera de demander les vôtres, et par vous celles de vos maîtresses et de vos compagnes.... »

Le plus considérable des ouvrages pieux du Père Dechamps, celui de tous ses écrits dont il se félicitait le plus, est sa *Nouvelle Eve*, dont nous avons dit un mot plus haut. Il parut en 1862. Dans la pensée de l'auteur, qui estimait infiniment les *Gloires de Marie* de saint Alphonse, la *Nouvelle Eve* était destinée à servir comme d'introduction à l'immortel chef-d'œuvre de son saint fondateur. La première édition en fut épuisée en peu de jours. Entre autres lettres de félicitations que l'auteur reçut, nous voulons en citer une seule, parce qu'elle ne fait pas moins d'honneur à celui qui l'a écrite qu'à celui qui l'a reçue. Elle est du baron de Gerlache, premier président de la Cour de cassation.

« Mon Révérend Père, quelle bonne idée vous avez eue de nous donner ce charmant bouquet pour le mois de Marie ! J'y retrouve la science, le style et surtout le cœur de l'écrivain. Oui, c'est une heureuse idée que de propager et de vulgariser de plus en plus le culte de Marie, l'amour de Marie, de Celle qui nous tend si gracieusement la main pour nous faire arriver à son Fils ! Je suis du nombre de ceux qui croient fermement qu'elle aidera à l'heure de la mort ceux qui auront invoqué sa douce et puissante médiation.

« La *Nouvelle Eve* me vient bien à propos pour nos lectures aux Conférences de Saint-Vincent de Paul, et j'y recourrai souvent.

« Veuillez agréer....

« B^{on} DE GERLACHE. »

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

OUVRAGES APOLOGÉTIQUES. CEUVRES MORALES.

L'ÉTAT pénible de sa santé le rendant désormais impropre aux grands travaux de l'apostolat, le Père Dechamps consacra les loisirs de ses dix dernières années de vie claustrale, à la composition d'une suite d'œuvres apologétiques, fruits de ses études, de ses méditations et de ses quatre années d'enseignement.

Le premier parut en 1856 sous le titre : *La parole de Pie IX*. C'étaient trois conférences prêchées par lui, la première à l'occasion du jubilé, sur les douleurs de la chrétienté et sur la définition attendue de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge ; — la seconde sur la proclamation du dit dogme, — et la troisième sur l'allocution pontificale touchant le mouvement des esprits vers la foi, le rationalisme, la confusion des deux puissances et l'indifférentisme.

« Cet ouvrage, disait la *Revue Catholique* en l'annonçant, est plein de beautés du premier ordre et renferme des pages d'une rare éloquence. »

Il fut suivi, en 1857, des *Entretiens sur la démonstration*

catholique de la révélation chrétienne :¹ — « Ce que nous avons eu principalement à cœur de constater, dit l'auteur lui-même, c'est que l'ordre établi par la Providence pour mettre l'homme en possession de la vérité religieuse, n'est pas précisément l'ordre suivi par la méthode classique ; c'est que, dans l'ordre réel et providentiel, l'autorité divinement constituée en matière de religion (comme du reste l'autorité dans toutes ses sphères), n'attend pas d'être recherchée par l'homme, mais vient elle-même la première à sa rencontre ; c'est enfin que *cette rencontre suffit à la raison attentive*, pour lui faire voir, si elle veut voir, que manifestement l'Eglise est de Dieu.... Là se trouve, nous le verrons, le fondement de l'analyse de la foi des simples, et aussi de la foi des sages, car c'est ordinairement par cette voie, et non par une autre, que les hommes arrivent à la foi. »

Les deux mille exemplaires des *Entretiens* furent enlevés en quelques jours, et une seconde édition, double de la première, fut immédiatement mise sous presse. Ce fut un applaudissement général. La *Revue Catholique* consacra d'abord à ce livre deux articles pleins d'éloges. « Le Père Dechamps, disait-elle, a très bien compris le but d'une bonne méthode de démonstration et il l'a atteint. La sienne est d'une simplicité ravissante, d'une force invincible, d'une clarté et d'une facilité qui la rendent accessible à tout le monde, et font toucher du doigt la vérité par quiconque la recherche de bonne foi. » Puis elle comparait cette œuvre aux *Soirées de Saint-Petersbourg*. « Ce qui nous frappe dans ce livre, disait-elle dans son second article, ce n'est pas seulement l'éclat de la pensée, la largeur et l'élévation des vues, la finesse des observations, la délicate simplicité et la grandeur du style, c'est encore et surtout cette grâce, cette suavité, cette oration douce et pénétrante qui rappelle saint François de Sales.... » — La *Bibliographie Catholique* ne fut pas plus avare de louanges au sujet de ce livre, qu'elle proclamait admirable. Mais ce qui, plus que tout le reste, honora et réjouit l'auteur, fut un bref dans lequel Pie IX « l'exhortait à continuer, selon l'esprit de son Institut, à faire ce qui peut contribuer à rehausser la gloire de Dieu et procurer le salut des âmes. »

Bientôt cependant des critiques se firent entendre. La *Revue Catholique* ouvrit le feu en faisant des réserves aux éloges qu'elle avait d'abord donnés aux *Entretiens* ; le *Correspondant*

(1) Œuv. T. I.

suivit; l'*Ami de la Religion* fut particulièrement amer. Nous n'avons nulle envie de revenir sur cette polémique. On peut lire dans les œuvres complètes du cardinal la réponse à ses censeurs. Une autre réponse, ce fut l'adoption de sa méthode par une foule d'apologistes en France, en Allemagne et en Italie; ce fut ensuite l'usage que firent de ses œuvres apologétiques les cardinaux, les prélats, les professeurs de Rome et d'autres pays chargés des travaux préparatoires du concile du Vatican. « En arrivant ici, écrivait le cardinal Bilio à Mgr Dechamps, vous pourrez constater que nous vous avons pillé. » Ce furent encore les applaudissements donnés à sa méthode par les Pères mêmes de ce concile; ce fut enfin et par-dessus tout la reproduction, dans la Constitution *Dei Filius*, du fond et à peu près de la forme de son argumentation. C'est la remarque de Mgr Pie.¹

Les *Entretiens sur la démonstration catholique* furent suivis, en 1858, d'un traité qui le complète : *Le Christ et les Antechrists*.² « Le premier, écrivait l'auteur lui-même au Père Gratry, démontre la révélation chrétienne par le fait vivant de l'Eglise; et le second défend la divinité de Jésus-Christ contre la triple attaque que lui livre l'incrédulité au nom de la raison, de l'histoire et d'une exégèse biblique inouïe. Le premier montre dans la catholicité, l'œuvre divine par laquelle Jésus-Christ dit à tous les siècles : *Operibus credite*; le second fait trouver dans le Christ lui-même, la clef du mystère des Ecritures, la clef du mystère des temps, la clef du mystère que nous sommes. »

La troisième partie, à notre avis la plus neuve et la plus belle, n'est pas seulement une page solide d'apologétique; c'est un sujet de pieuses méditations. Avez-vous lu, cher lecteur, le *Traité de l'amour de Dieu* par saint François de Sales? Dans ces pages immortelles, l'onction s'allie souvent à la profondeur, la douce chaleur de la plus suave dévotion s'unit aux vives clartés de la plus haute théologie. Ce double souffle qui vivifie le chef-d'œuvre du Docteur de la piété, a passé sur les beaux chapitres dont nous parlons. *Jésus-Christ en présence de la conscience humaine* est un dialogue plein de vie entre le divin Maître et l'âme. Celle-ci, toujours inquiète et en quête de vérités, pose à tout venant mille questions qui la pressent. Elle s'adresse en vain à tous les échos de la science humaine; Jésus-Christ seul répond pleinement à ses

(1) Lettre à M. l'abbé Van Weddingen.

(2) Œuv. Tom. II.

désirs insatiables de savoir, aux problèmes qui la tourmentent. La complète harmonie entre nos besoins, nos aspirations et la doctrine évangélique, prouve à l'évidence que Jésus-Christ est le vrai lien qui unit les âmes à Dieu, c'est-à-dire, l'auteur de la vraie religion, Dieu.

La *Question religieuse*¹ traite d'une manière nouvelle et plus rapide ce que les deux précédents ouvrages ont de commun. Ce troisième traité d'apologie fut entrepris à la demande du Père Gratry, et parut en 1860. Il se résume en ces trois propositions : *La vérité existe pour l'humanité en matière de religion. — Il y a en cette matière une certitude pour l'esprit humain. — Cette certitude est dans l'Eglise catholique.*

« Un livre du Père Dechamps, disait à l'occasion de l'apparition de celui-ci la *Bibliographie catholique*, un livre du Père Dechamps est fait pour éveiller l'attention. La *Question religieuse*, nous voulons le croire pour l'honneur des esprits sérieux, aura un retentissement qui ne se fera pas attendre. Quel est l'écrivain assez sûr de lui-même, l'auteur assez confiant dans la bonté de sa cause, pour oser tout d'abord porter à son lecteur, avec un sentiment plus intime et plus vrai de sa victoire anticipée, le défi de ne pas se rendre à l'évidence des vérités qu'il établit? » Vous m'avez lu jusqu'au bout, vous êtes vaincu! » Or c'est à peu près ce qu'écrit fièrement le Père Dechamps aux premières lignes de son livre. Et nous qui venons de l'étudier avec l'application qu'appelait cette chevaleresque assurance, nous n'hésitons pas à dire qu'il a eu mille fois raison.... Le Père Dechamps est de la famille des de Maistre, des Gratry, des Balmès, des Auguste Nicolas.... Il a leur ampleur et leur sérénité d'esprit, la fermeté souvent solennelle et toujours correcte de leur langue, cette liberté calme et majestueuse d'une intelligence qui saisit fortement le vrai, et trouve les moyens les plus sûrs à la fois et les plus inattendus de le faire rayonner dans les esprits. Il a en outre ce que nous appellerions volontiers le sens de l'apôtre; le salut des âmes est sa constante préoccupation, son continuel souci; on sent que le zèle le dévore; le feu sacré s'échappe toujours par quelque issue. Avant tout il est missionnaire; on lit le philosophe chrétien, on entend le prédicateur... »

En 1861, le Père Dechamps publia les *Lettres philosophiques et théologiques sur la Démonstration de la foi*.² Il y répond à

(1) Œuv. Tom. III et IV.

(2) Œuv. Tom. XVI.

ses contradicteurs, dont l'un l'avait accusé d'introduire le Cartésianisme dans des questions d'ordre surnaturel. Nous n'entrerons pas à ce propos dans des détails qui seraient fastidieux pour la plupart de nos lecteurs. Il suffit de répéter que le Concile du Vatican a donné pleinement raison à notre auteur.

Deux ans plus tard, parurent dans les journaux irréligieux divers documents maçonniques dont l'un, signé Van Humbeeck, mettait Jésus sur la même ligne que Mahomet. Le zélé défenseur de l'Eglise et de son fondateur y répondit par une brochure sur la franc-maçonnerie.¹ Il en fait connaître le caractère, l'organisation, en dévoile le but et les secrets et stigmatise le concours que, sous son *masque biblique*, le protestantisme prête aux loges dans leur guerre contre le Christ et son Eglise. Quoique vieille de vingt ans, l'œuvre du Père Dechamps n'a rien perdu de son actualité ; elle en a même acquis un nouveau degré par suite de nos luttes sur le terrain de la loi scolaire. Nous nous permettrons de le recommander à l'attention des parents chrétiens, ainsi que l'*Avertissement aux familles*,² où le Père Dechamps relève cinq erreurs fort communes de nos jours relativement à l'éducation, et démontre la nécessité d'imprégner de Christianisme l'éducation des enfants, l'enseignement moral et l'enseignement scientifique, et les œuvres de bienfaisance.

La série des œuvres apologétiques, commencée en 1855, se termina par deux derniers opuscules : *Pie IX et les erreurs contemporaines*,³ dont il est superflu d'énoncer le contenu, et *Appel et défi*, appel à la bonne foi d'un protestant de naissance, et défi à la raison d'un rationaliste de profession. L'idée de ce dernier lui fut inspirée par une conversation de voyage avec un anglican étonné et scandalisé du silence des ministres protestants en présence des attaques de la demi-science contre la divinité de Jésus-Christ, tandis que les défenseurs du même dogme foisonnaient au sein de l'Eglise catholique. Le Père lui expliqua la raison de cette différence, et lui fit comprendre comme quoi, en vertu du principe même qui livre l'Ecriture à l'interprétation privée, cette divine armure, la seule qui demeure aux protestants, n'a plus de force entre leurs mains. Cet opuscule fut traduit en italien par l'abbé Peinetti, qui l'appelle un livre tout d'or ; et récemment en anglais par un rédemptoriste. Le *Journal historique* estimait

(1) Œuv. Tom. IX.

(2) Œuv. Tom. VIII.

(3) Œuv. Tom. VII.

qu'on ne saurait trop le répandre, vu qu'il renfermait en quelques pages les vérités fondamentales les plus propres à ramener à la vérité tous ceux qui ont quelque disposition à y revenir.

Le zèle de la vérité dogmatique n'absorbait pas le Père Dechamps au point de lui faire oublier la défense de la morale chrétienne. Une de ses conférences en ce dernier genre eut toute la portée d'un petit événement, et défraya longtemps les conversations des salons de Bruxelles et de la province. On sait ce qu'est trop souvent, dans nos grandes villes, la vie des jeunes gens des classes élevées. Au lieu de se disposer par de fortes études à exercer sur la société la salutaire influence à laquelle leur position leur permet et les oblige d'aspirer, ils ne savent s'entretenir que de voyages, de villes de bains et de chevaux en été; de chasse, de bals, de spectacles en hiver; de femmes en toute saison. De leur côté, les femmes, parfois même des femmes faisant profession de piété, semblent oublier, pendant les soirées d'hiver, que la modestie est l'apanage spécial de leur sexe, et elles contribuent ainsi dans une large mesure à la décadence des mœurs dont elles devraient être les zélatrices. En raison même de sa popularité, le Père Dechamps se crut obligé d'élever la voix contre tous ces abus; il le fit en 1857, au beau milieu de la saison des bals. Inutile de dire ce que son sermon lui attira de coups de langues de la part des danseuses, de coups de griffes de la part des lionnes. Il y répondit en imprimant sa malencontreuse conférence avec des explications. Ce n'était pas le moyen de reconquérir son crédit : « Le Père Dechamps n'était plus le bon Père d'autrefois, il devenait exagéré, il prétendait condamner les plaisirs honnêtes; il voulait faire des carmélites, des clarisses, de toutes ses pénitentes, etc. » Bref, afin de se donner une facile victoire sur lui, on exagérait, on dénaturait sa doctrine. Il se vit forcé de l'exposer à nouveau dans une seconde brochure : *Le murmure des salons et la vérité*. Après avoir divisé les plaisirs en plaisirs voulus de Dieu, plaisirs permis mais déjà dangereux, plaisirs qui, constituant un danger prochain de souillure, sont réprouvés par la morale évangélique, et plaisirs ouvertement coupables qu'il est inutile de définir, il déclare et prouve que si certains plaisirs sont permis, la continuité, l'excès, l'abus des plaisirs, fussent-ils innocents en eux-mêmes, en un mot, *la vie de plaisirs* est réprouvée par la raison : combien plus par la religion ! — Les colères soulevées par cette seconde brochure la firent arriver en quelques jours à sa quatrième édition.

Il revint sur le même sujet, le carême suivant, dans un sermon prêché à Saint-Joseph, en présence de la cour, et insista spécialement sur les danses à la mode. Il cita les paroles du cardinal de Bonald : « Nous serions tenté de nous demander si l'on ne vient pas assister dans ces bals à une fête du paganisme. Nous cherchons la décence, la pudeur, la convenance même, et nous ne savons où reposer nos yeux au milieu de ce mélange de nudités honteuses, de danses lubriques et efféminées. Non, ce ne sont pas là des assemblées de chrétiens : *on n'ose dire ce que c'est.* » — « Et pourtant, ajouta le Père Dechamps, vous mériteriez d'entendre ce que vous ne craignez pas de pratiquer. Ce que vous osez montrer à tous les yeux peut bien arriver à vos oreilles... Mais nous reculons devant cette justice que nous voudrions vous rendre, et nous rougissons de dire ce que vous ne rougissez pas de faire. »

Il ne se flattait certainement pas de l'espoir de faire disparaître un abus que soutiennent de concert la malice diabolique et la corruption humaine ; il eut néanmoins la consolation d'inspirer à un grand nombre de mères et de filles le courage de résister au courant de la mode. Il reçut de plus, à l'occasion de ses deux brochures contre la vie de plaisirs, les chaudes félicitations des évêques de Bruges, de Gand et de Tournai.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

L'ŒUVRE DES ZOUAVES PONTIFICAUX.

DE tous les témoignages rendus à l'Eglise par ses enfants, nul n'est plus splendide que celui du sang. Ce témoignage ne lui a pas manqué à notre époque, et la croisade contre la barbarie révolutionnaire n'a été en rien ni moins glorieuse ni moins féconde en heureux résultats que les croisades contre la barbarie musulmane, desquelles on a si bien dit que toutes ont échoué, et toutes réussi. Si les héros de Castelfidardo, de Monte-Libretti et de Mentana n'ont pu empêcher l'invasion de Rome par un royal bandit, tout le monde est d'accord à reconnaître que leur exemple a réveillé la foi dans plus d'un cœur assoupi. exalté le

courage de ceux qui devaient continuer la lutte sous une forme plus obscure, mais non moins laborieuse, et forcé le respect des ennemis mêmes d'une cause qui avait su inspirer de tels dévouements. Mais ce qui fut quelque temps un secret, ce que peut-être plusieurs de nos lecteurs ignorent encore aujourd'hui, c'est la part qu'a prise à la formation de la brave troupe des modernes Machabées, le religieux dont nous écrivons la vie.

Il est vrai que ce secret fut trahi en 1867, dans une assemblée générale du comité des œuvres pontificales, à Bruxelles, et plus ouvertement deux mois plus tard, en janvier 1868, dans une autre assemblée du même comité tenue au palais archiépiscopal, le lendemain de la réception solennelle de Mgr Dechamps, transféré de Namur à Malines. « Il y a peu de jours, disait en cette circonstance solennelle le comte de Villermont, président du comité central, il y a peu de jours, racontant au milieu de nos comités réunis l'humble naissance de l'œuvre des zouaves, j'ajoutais que le grain de senevé, semé par la main d'un religieux, avait poussé jusqu'au point de devenir, en peu d'années, un arbre vigoureux promettant plus de fruits encore qu'il n'en avait donné. Vous l'avez tous deviné, messieurs et chers confrères, cette main du semeur est celle dont nous venons réclamer les premières bénédictions pour l'arbre croissant en pleine vigueur, et désormais assuré de porter des fruits de grâce et de vie de plus en plus abondants. Par un privilège bien rare et bien précieux, récompense réservée à la foi, Dieu a permis à celui en qui il avait mis la première pensée de notre œuvre, de la voir s'étendre, se développer et prospérer; il l'a appelé à la diriger, à la soutenir, à la guider; et sous de tels auspices, que ne peut-elle pas espérer! »

Ainsi parla le noble comte; mais la modestie de l'archevêque se crut permis de le contredire: « Messieurs et mes Frères, répliqua-t-il, M. le comte de Villermont, en nous racontant l'origine des zouaves, a fait allusion à un entretien d'où elle serait sortie.

« Il y a là une attribution de mérite dont nous avons à nous décharger tous les deux. La vérité, l'exacte vérité, la voici, et elle doit être constatée.

« Je rentrais au couvent un soir, vers huit heures. On me remit un billet sans signature, portant seulement ces mots: Venez tout de suite, rue Terre-Neuve, numéro 105.

« L'heure était avancée, le lieu du rendez-vous assez éloigné: j'hésitais à me rendre à cette singulière invitation. Mais j'examine

le billet avec plus d'attention, je reconnais l'écriture de Mgr de Mérode.

« Je pars aussitôt. J'arrive à la maison indiquée. Au pied de l'escalier, je trouve une personne à laquelle je demande qui m'a fait venir ? — On me répond : Montez, quelqu'un vous attend.

« Je trouve le général de Lamoricière se promenant sur une carte militaire d'Italie. — Voilà, me dit-il, trois mortelles heures que je vous attends. Je pars demain pour Rome. Si je n'ai à combattre que la révolution, je suis certain du succès. Si le gouvernement d'Italie s'en mêle, je serai battu, sans doute, mais j'aurai fait rougir l'Europe.

« Le lendemain, je retrouve le comte de Villermont. Je lui raconte, sous le sceau du secret, mon entrevue de la veille : Lamoricière part ; le laisserons-nous partir seul ?

« Mon interlocuteur me regarde avec l'air dont tout à l'heure il prononçait son *Credo*. Il me fit cependant des objections sur les difficultés de l'entreprise. Mais après quelques instants d'entretien, nous étions d'accord avec le général, l'œuvre des zouaves était fondée.

« Vous le voyez, Messieurs, le vrai fondateur de l'œuvre des zouaves, ce n'est ni le comte de Villermont, ni moi : c'est le général de Lamoricière. »

Ce qu'on voit, c'est qu'afin de mieux décliner la juste part qui lui était faite dans cette glorieuse entreprise, l'archevêque ne craignait pas d'envelopper son digne coopérateur avec soi dans la même obscurité. Nous serons plus équitable que lui ; et, en remplissant les lacunes calculées de sa narration, nous rendrons à chacun d'eux ce qui lui appartient.

Rappelons d'abord que, voyant les Romagnes envahies par les Piémontais déjà maîtres de la Lombardie, de la Vénitie et de la Toscane, le pape Pie IX avait envoyé en France son camérier secret, Mgr de Mérode, réclamer le secours du brave Lamoricière devenu chrétien fervent. Celui-ci n'avait pas hésité un instant à accepter la sainte mission que Dieu lui offrait ; il s'était mis en route vers Rome en passant par la Belgique ; et c'était alors que, par l'intermédiaire de Mgr de Mérode, il avait demandé une entrevue au Père Dechamps.

Rentré dans sa cellule, il fut impossible à ce dernier de penser à autre chose qu'à l'événement de la soirée. « Le pape est menacé, se disait-il ; il veut se défendre comme c'est son droit et son devoir ; mais ses sujets naturels ne peuvent eux seuls le protéger

efficacement ; il fait appel à un soldat étranger à ses Etats, mais fils dévoué de l'Eglise romaine.... A son tour, celui-ci ne veut point partir sans m'avoir communiqué ses projets, car il est mon fils en Jésus-Christ : ne semble-t-il pas me demander par cette démarche de lui venir en aide?... Mais dans des circonstances de cette nature, que peut un prêtre, un religieux? » Ces pensées le préoccupèrent la nuit, l'accompagnèrent le matin à l'oratoire, le suivirent à l'autel, le tourmentèrent pendant l'action de grâces après le saint Sacrifice.

A la même heure où il venait de célébrer, et dans la même église, un fervent chrétien avait reçu la sainte communion, et il récitait la prière de l'*Imitation* : « Doux Jésus, accordez-moi votre grâce afin qu'elle soit avec moi, qu'elle travaille avec moi et qu'elle demeure en moi jusqu'à la fin. Faites que je désire et veuille toujours ce qui vous est le plus agréable.... Que votre volonté soit toujours la mienne, et que la mienne suive toujours la vôtre,... et ne sache vouloir que ce que vous voulez et rejeter que ce qui vous déplaît... » Il fut interrompu dans sa prière par un frère laïc qui lui murmura à l'oreille : « Le R. P. Dechamps demande M. le comte de Villermont. »

« Mon cher ami, lui dit le Père quand ils furent en présence, j'ai une grande nouvelle à vous apprendre et une œuvre à vous proposer. — Parlez, mon Père. — Eh bien, cette nuit le général de Lamoricière est parti pour Rome. Il va consacrer sa vaillante épée à la défense du Saint-Siège, sa vie au service de l'Eglise. Je l'ai vu avant son départ ; il m'a dit ses projets. Il compte sur le dévouement des catholiques, il espère voir une jeunesse nombreuse se ranger autour du drapeau qu'il va déployer. Il veut que le Saint-Père ait aussi ses zouaves, c'est-à-dire une troupe d'élite prête à mourir pour la défense du droit et de la vérité, odieusement attaqués. Le temps presse, le péril est imminent. Nous ne pouvons laisser à la France seule le privilège du dévouement. La Belgique catholique a le droit de se faire représenter à ce poste d'honneur et de danger. Chargez-vous de cette œuvre.

« — Mais, mon Père, comment oserai-je aborder une telle entreprise ? Sans doute, elle est glorieuse, mais évidemment au-dessus de mes forces et de mes ressources.

« — Elle n'est point au-dessus des forces de Dieu. Or, c'est

(1) De Saint-Joseph à Bruxelles.

en son nom que je vous commande de vous mettre à l'œuvre. Je prierai pour vous. Allez, ayez confiance. »

Tel est le récit du pieux conte, et telle est, ajoutait-il, l'origine de notre œuvre.

Deux mots de ses développements. Un comité central fut formé à Bruxelles, et des sous-comités à Bruges, à Gand, à Liège, à Louvain et à Tournai. Les premiers enrôlements se firent le 17 avril 1860, peu de jours après la conversation que nous venons de rapporter. Comme en France, les volontaires affluèrent. Le 18 septembre suivant, Lamoricière se voyait obligé de livrer bataille à une armée piémontaise forte de trente à trente-cinq mille hommes et munie d'une formidable artillerie. Il n'avait à y opposer que onze mille jeunes gens et quatorze bouches à feu. Le corps des Franco-Belges comptait quatre cent quatre-vingt-dix des nôtres. Après des prodiges de valeur, l'armée pontificale fut vaincue à Castelfidardo, comme son illustre chef l'avait prédit au Père Dechamps, et le général dut se rendre à l'ennemi à Ancône. Mais l'élan était donné, le plan du corps des zouaves était conçu, et Mgr de Mérode, devenu ministre des armes, n'eut qu'à exécuter les idées du général condamné à l'inaction. Aussi, faisant en 1867, dans la cathédrale de Namur, l'oraison funèbre des soldats pontificaux, ¹ Mgr Dechamps pourra dire en toute vérité : « Les noms de Lamoricière et de Mérode planaient sur les derniers champs de bataille; et la chrétienté retentira de ce cri des zouaves de 1867 : Le glorieux vaincu de Castelfidardo fut le principal vainqueur de Mentana. »

Tous les pays, on le sait, envoyèrent leur contingent à l'armée pontificale : aux Français, aux Belges, aux Hollandais se joignirent les Allemands, les Anglais, les Canadiens. Le comité de Bruxelles, chargé principalement de l'enrôlement des jeunes gens de Belgique et de Hollande, avait recruté, à la date du 26 novembre 1868, trois mille huit cent cinquante zouaves, non compris ceux qui s'étaient enrôlés en grand nombre à Rome même. Au reste, l'enthousiasme et la soif du sacrifice étaient tels au sein de la jeunesse catholique, que les comités se voyaient forcés de différer l'acceptation de la plupart des sujets qui se présentaient. Il fallait attendre que les nouveaux venus fussent bien pénétrés de l'excellent esprit de ce glorieux corps et leur instruction suffisamment avancée.

(1) Œuv. Tom. X.

On sait le reste. En 1870, le 20-septembre, lorsque la dernière bombe piémontaise eut ouvert la brèche de la *Porta Pia*, l'armée ennemie se trouva en présence des poitrines des zouaves disposés à mourir pour Pie IX ; mais le magnanime vieillard ne voulut pas qu'un si noble sang fût versé en pure perte, il leur ordonna de poser les armes.

Vaincue, non par l'ennemi, mais par l'obéissance, la petite armée put se réunir un moment sur la vaste place de Saint-Pierre. Tout à coup le mouvement commencé s'arrête. Ses chefs ont aperçu le saint pontife jetant, derrière une fenêtre de sa prison du Vatican, un regard ému sur ses loyales troupes. Ils font un signe : toutes les têtes s'inclinent, tous les genoux frappent la terre, l'ennemi lui-même est déconcerté ; contraint par l'exemple, il se courbe ; un silence solennel règne sur la place, et du haut de son palais, le successeur de Pierre, le prisonnier et le crucifié, donne à ses soldats une dernière bénédiction. Ils se relèvent. Une immense acclamation envoie au père l'adieu de ses fils. Ils défilent aux cris enthousiastes de Vive Pie IX !

Telle fut la fin de l'œuvre créée de concert par Lamoricière, Mgr de Mérode, le Père Dechamps et le comte de Villermont.

CHAPITRE VINGTIÈME.

CONGRÈS ARTISTIQUE. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES A MALINES.



Le Père Dechamps n'est resté étranger à aucun des grands intérêts religieux qui se sont débattus de son temps, à aucune des œuvres ayant rapport à la gloire de Dieu, à l'honneur de l'Eglise, au bien des âmes.

Le 19 août 1861, s'ouvrit à Anvers un congrès auquel avaient été invitées toutes les célébrités artistiques de l'Europe. Comme on ne voulait pas y traiter seulement les questions qui touchent au côté matériel des arts, mais aussi celle de l'idéal qui doit présider à leurs créations, on y avait convié également les penseurs du pays et de l'étranger. A ce dernier titre, le nom du Père Dechamps ne pouvait être oublié. Il crut devoir saisir cette

occasion de dire quelques bonnes paroles à des hommes dont plusieurs prétendaient allier le culte du beau artistique avec un abject matérialisme ; et comme sa santé l'empêchait de se rendre en personne à la réunion, il exposa ses vues dans une lettre qui fut plus tard imprimée avec plusieurs développements sous le titre : *Du Progrès des arts*.¹ L'auteur nous paraît y avoir émis les vrais principes et indiqué les conditions nécessaires de ce progrès.

S'appuyant sur un passage de Vincent de Lérins reproduit dans un bref de Pie IX, il démontre d'abord que le progrès est possible dans l'art chrétien, surtout dans l'art monumental. A son avis, une des conditions du progrès serait d'établir une alliance entre tout ce qu'il y eut de vrai dans le mouvement de la renaissance et tout ce qu'il y a de vrai dans le mouvement actuel, de manière à réunir, dans l'ornementation des monuments par la peinture et la sculpture, la perfection de l'art antique sous le rapport de l'imitation de la nature qui est l'œuvre de Dieu, à la perfection de l'art moderne sous le rapport de l'inspiration spirituelle. Il dit l'inspiration *spirituelle*, et non *idéale*, parce que le monde spirituel n'est pas une simple idée de l'homme, mais un fait aussi réel que le monde physique. Il demande l'union et comme la fusion des deux écoles dont l'une *se dit* réaliste, quoique abusivement, et l'autre spiritualiste, mais qui toutes deux doivent être réalistes, en ce sens que l'une doit reproduire la réalité matérielle, et l'autre la réalité spirituelle. Mais pour que cette fusion soit possible, il faut que l'école dite spiritualiste se garde de mépriser la vérité matérielle et de négliger l'imitation de la nature. Car l'artiste doit être *le fidèle copiste de Dieu*, à tous les degrés de la création qu'il peut atteindre. Mais il n'est pas moins nécessaire que l'école qui se dit réaliste, cesse de considérer le monde spirituel comme une simple création de la pensée humaine, comme un pur idéal, un rêve. Sans la foi, il n'est point d'artiste véritable ; mais par foi il ne faut pas entendre, comme le font plusieurs, la vaine adhésion de l'esprit à un rêve sans réalité, mais l'adhésion à la parole de Dieu, seul témoin compétent de l'éternité et des choses invisibles. L'artiste s'appuiera donc d'un côté sur le témoignage des sens, qui lui révèlent le monde sensible, de l'autre sur le témoignage divin qui lui découvre le monde spirituel, afin de tendre à la

(1) Œuv. Tom. IX.

reproduction toujours plus parfaite des réalités objectives de l'un et de l'autre monde.

Ces principes posés, le Père Dechamps avoue que leur application pratique à l'art n'est guère de sa compétence. Toutefois il soumet au congrès deux questions qui lui paraissent ouvrir la voie au progrès de l'art monumental.

« 1° Etant admis que la restauration des grands édifices du moyen âge doit y rétablir tout dans sa forme primitive, est-il nécessaire que les édifices nouveaux construits dans le même style, reproduisent jusqu'aux défauts de dessin du XIII^e siècle dans la peinture et la sculpture? Que l'on y conserve scrupuleusement tout ce qui constitue le style gothique, *et que l'on n'y mêle rien d'incompatible avec lui, rien qui implique un mélange de styles*, à la bonne heure; mais pourquoi, dans des statues ou des tableaux où l'*attitude et surtout l'expression* de ces vieilles images si pleines de vérité seraient conservées, pourquoi faudrait-il que la *vérité naturelle* du dessin continuât à être méconnue, et que (passez-moi cette indication prise au hasard), les pieds et les mains de nos pères n'y fussent pas tels que Dieu les a faits? » Le Père Dechamps note en passant qu'ayant rencontré Pugin à Assise, il l'embarrassa visiblement en lui faisant cette observation.

« 2° Le style gothique n'admettrait-il pas un autre genre de perfection encore? Exclurait-il, par exemple, toute espèce de coupole? Diverses églises de Padoue et surtout le Dôme de Florence répondent négativement à cette question.... »

Cette lettre dont nous ne donnons qu'une courte analyse, fut lue publiquement à la demande des membres du congrès; elle fut couverte d'applaudissements, et des remerciements furent unanimement votés à l'auteur.

A notre sens, ces applaudissements et ces remerciements étaient mérités. Nous ne comprenons pas que l'on soit artiste, dans le vrai sens du mot, quand on ne croit qu'à la matière. Nous ne comprenons guère plus quel intérêt les artistes chrétiens peuvent avoir à corriger, ou plutôt à défigurer l'œuvre de Dieu.

Une réunion d'un caractère plus important et plus imposant s'ouvrit à Malines le 18 août 1863. Elle est restée célèbre chez nous sous le nom de Congrès catholique de Malines. On y vit accourir des hommes illustres de toutes les contrées de l'Europe : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Norvège, la

Russie et jusqu'à la Turquie y eurent leurs représentants. Aux termes des statuts rappelés par le cardinal Sterckx dans son discours d'ouverture, on devait y traiter de toutes les œuvres de foi et de charité chrétienne, aviser aux moyens de les perfectionner et d'en créer de nouvelles, et les membres devaient chercher à unir leurs efforts pour la défense de l'Eglise et du Siège apostolique. M. Ducpétiaux, secrétaire général, ajoutait que l'assemblée n'avait pas la prétention de trancher les questions politiques et sociales qui divisaient beaucoup de bons esprits, ni de s'immiscer dans les affaires purement religieuses.

Un tel programme était trop conforme aux aspirations du Père Dechamps pour qu'il refusât son concours aux grands chrétiens réunis pour le discuter. Il suivit avec le plus vif intérêt les débats, assista régulièrement aux séances, et fut invité à prêcher le sermon de clôture à la cathédrale de Saint-Rombaut.

Cette mission ne laissait pas d'être délicate. Emportée par son enthousiasme, l'assemblée ne s'était pas toujours contenue dans les limites qui lui avaient été tracées ; plus d'un orateur avait fait excursion sur le terrain des « questions sociales et politiques qui divisaient beaucoup de bons esprits, » et malheureusement les avaient tranchées sans tenir assez compte de l'enseignement de l'Eglise et des princes de la théologie. Le comte de Montalembert en particulier avait prôné la liberté absolue des cultes, telle que la constitution belge l'a proclamée, comme l'état normal et l'idéal à poursuivre ; ses paroles avaient été accueillies par les applaudissements presque unanimes de de son imposant auditoire ; et un membre influent de la droite de notre parlement s'était écrié : « Ce discours sera désormais notre programme ! »

C'était un motif de plus pour l'orateur théologien de prendre la parole. Il accepta donc cette tâche ; mais, ici encore, son zèle fut trahi par sa santé, et il dut être remplacé en chaire par M. l'abbé Mermillod, alors recteur de l'église Notre-Dame de Genève. Avant de commencer son discours, l'éloquent prédicateur se fit l'écho des regrets de toute l'assemblée privée d'entendre le Père Dechamps. « C'est, disait-il, un véritable mécompte pour nous tous que le silence de cette voix aimée ; car s'il nous avait été donné d'entendre le R. P. Dechamps, nous aurions pu nous convaincre de nouveau que lui dans la chaire chrétienne, et son illustre frère à la tribune nationale, n'ont qu'un cœur et qu'une voix pour défendre la patrie

et l'Eglise. — Toutefois, sur la demande du Congrès, le Père Dechamps lui envoya son discours tel qu'il se proposait de le prononcer, et il fut inséré dans le recueil intitulé : *Assemblée générale des Catholiques en Belgique*.

Nous verrons plus loin dans quel sens il parla en cette occasion, et nous dirons quel était son enseignement touchant les rapports de l'Eglise et de l'Etat.



LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS LA NOMINATION DU P. DECHAMPS A L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR
JUSQU'À SA PROMOTION AU CARDINALAT (1865-1875).

CHAPITRE PREMIER.

LE PÈRE DECHAMPS NOMMÉ ÉVÊQUE DE NAMUR.



PENDANT la santé du Père Dechamps restait toujours faible et chancelante; il ne prêchait plus guère; souvent les accès du mal interne qui le minait, lui ôtaient presque la force d'achever le saint sacrifice. Sa situation était d'autant plus pénible que, conservant les apparences extérieures de la santé, il se voyait exposé à passer aux yeux de plusieurs pour un homme qui se laissait gouverner par son imagination.

Il est permis de croire que, dans les vues de la Providence, cet état humiliant était un contre-poids aux succès du prédicateur et de l'écrivain, et une préparation aux honneurs dont elle voulait couronner sa carrière apostolique.

Nous nous rappelons que déjà en 1852, il avait eu quelque peine à éviter l'épiscopat. En 1865, il se vit menacé d'une autre charge. Mgr De Ram, Recteur de l'université catholique de Louvain, était mort le 14 mai, et il était sérieusement question de lui donner le Père pour successeur. Il en fut averti officieusement par l'auditeur du nonce apostolique, lequel ajoutait que l'on songeait à l'élever, pour cet effet, à la dignité épiscopale.

Inquiet de ces renseignements auxquels il pouvait à peine croire, bien qu'ils lui fussent confirmés par son ami, M. l'abbé Gravez,¹ le Père se hâta d'écrire à Mgr l'évêque de Liège, le

(1) Alors doyen à Mons.

priant de s'interposer auprès de ses collègues, afin de détourner de lui un fardeau qu'il ne se sentait par la force de porter, et une dignité en opposition avec sa vocation religieuse. Il écrivit aussi à deux reprises au R^{me} Père Général de la Congrégation et le supplia, en alléguant les mêmes motifs, d'agir en sa faveur auprès du Saint-Père. Nous avons sous les yeux, couverte de ratures et de surcharges, la minute de la seconde lettre qu'il écrivit alors à son Supérieur; il y dit entre autres choses : « Au sein de la Congrégation, ma croix n'est pas seule, j'y trouve Jésus-Christ; je tâche d'en profiter pour m'unir à lui, et il veut bien me consoler quand je lui dis de cœur : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo.* Mais la croix qui m'attendrait au dehors serait tout autre. Elle serait une croix toute nue, une croix sans Jésus-Christ! Elle m'écraserait, et je ne mourrais pas sur elle, mais sous elle et dans l'angoisse. Je n'en veux pas, je n'en veux pas, je n'en veux pas, et je suis certain que la sainte Vierge ne me la veut pas non plus. »

Enfin, le 2 août, on apprit la nomination de M. Laforêt au poste vacant, et le Père Dechamps recouvra la paix. Ce n'était pourtant qu'une trêve, et elle devait être de courte durée.

Comme il se plaignait un jour à son confrère, le célèbre Père Bernard, alors dans toute la force de sa puissante maturité, de l'inaction où le tenait la maladie, celui-ci l'avait exhorté à embrasser avec patience cette croix si pesante pour un homme qu'anime le zèle des âmes. « Qui sait? avait tout à coup répliqué le malade; quand vous aurez fini, peut-être que moi je recommencerai. » Cette prédiction involontaire devait s'accomplir à la lettre.

Le 3 septembre, il apprenait la mort du Père Bernard, enlevé à la suite d'une maladie de quelques semaines; et le lendemain il était invité par le nonce à se rendre à son hôtel. L'Eglise de Namur était veuve depuis la fête de l'Assomption, et le nonce lui apprit que le pape l'avait désigné comme successeur de Mgr Dehesselle.

Le pauvre élu comprit tout d'abord que le temps des remontrances était passé pour lui. Tous les motifs qu'il aurait pu faire valoir pour se soustraire à la croix préparée pour lui, le pape les connaissait; le Père Dechamps les lui avait manifestés lors de la vacance de l'évêché de Liège; le mauvais état de sa santé avait été récemment représenté à Sa Sainteté par le Père

Général. En désespoir de cause, il tenta un dernier subterfuge : ses vœux et sa Règle lui défendaient d'accepter aucune dignité en dehors de son Ordre. Le moyen était faible : il savait trop bien, et le nonce lui fit observer que le pape connaissait les vœux des Rédemptoristes, vœux qui ne peuvent jamais les dispenser d'obéir au chef suprême de l'Eglise, et leur Règle qui, en les obligeant de refuser les honneurs, excepte le cas où ceux-ci leur sont imposés par un ordre formel du souverain pontife. Or, c'était le cas. Le nonce mit fin à la discussion en déclarant au Père Dechamps que déjà il avait notifié sa nomination aux évêques de Belgique. Il l'avertit en outre que Pie IX désirait le voir à Rome avant son sacre. A ces mots, le Père baissa la tête et se retira. Mais de retour au couvent de Saint-Joseph, il alla se prosterner devant le Saint-Sacrement, pria longuement ; puis, rentré dans sa cellule, à laquelle il ne savait se résigner à dire adieu, il se mit à écrire au nonce une lettre où il disait tout ce qu'il croyait le plus propre à le toucher et à l'intéresser en sa faveur. Le prélat admira le détachement de l'humble religieux ; ce fut tout le résultat de ce suprême effort.

Mais tandis qu'il s'affligeait d'un choix qui l'arrachait à la vie du cloître, la Belgique catholique en accueillait la nouvelle avec un véritable transport. La presse religieuse tout entière retentissait des éloges de l'élu ; elle vantait à l'envi « cette douceur, cette charité dont le nom du Père Dechamps était le symbole, son zèle ardent, son dévouement apostolique soutenus par une intelligence d'élite et un talent supérieur d'écrivain. »

Le *Bien Public*, en particulier, interprétait la signification et l'opportunité de cette promotion, avec une justesse de vue à laquelle l'avenir devait bientôt donner raison :

« La portée de cette nomination, disait-il, n'échappera ni à ceux qui ont le bonheur d'aimer et de servir l'Eglise, ni à ceux qui ont le malheur de la détester et de la combattre....

« Le catholicisme traverse en Belgique des jours difficiles ; il y connaîtra bientôt, peut-être, des jours mauvais. Notre pays est, sans contredit, l'un des champs de bataille les plus animés de la guerre sans trêve ni merci que les puissances de l'erreur livrent au Christ, roi de la vérité. Le chef vénéré de l'Eglise a compris les nécessités de cette situation ; il a voulu nous donner des guides sûrs, des évêques solidement armés pour les rudes combats de la justice, des pasteurs toujours prêts à repousser le loup qui rôde autour du troupeau.... C'est ce qui explique pour-

quoi la mitre et la crosse serviront désormais d'attributs au fils de saint Alphonse, hier encore enseveli dans l'humilité de la vie religieuse. Dieu, qui lui a départi dans une si large mesure et les dons de l'esprit et les richesses du cœur, veut que ces trésors s'épanchent, non plus dans la retraite, non plus même dans l'apostolat du missionnaire, mais dans la plénitude du sacerdoce, dans le sublime ministère de l'épiscopat.... »

Cette explosion de joie, surtout à Namur, faisait d'autant plus d'honneur au nouvel évêque, que la mort de l'ancien avait plongé la ville et le diocèse dans un véritable deuil. Car Mgr Dehesselle avait été un évêque modèle, un pasteur vigilant, un administrateur habile, le père de ses prêtres et des pauvres, un homme à hautes vertus, un saint. Sous le rapport de ces qualités, le successeur, disait-on, ne serait pas indigne de celui que l'on pleurait ; quant aux talents pour la chaire et pour la défense de l'Eglise, de ses dogmes et des prérogatives du Saint-Siège, le Père Dechamps n'avait pas son égal.

Aussi le clergé namurois tint à honneur de marquer son estime à son nouveau chef. M. Poncelet, vicaire capitulaire, et Mgr Gengler, vicaire-général, allèrent à Bruxelles le complimenter et lui porter l'expression du bonheur avec lequel sa nomination était accueillie par le diocèse ; les curés de la ville épiscopale et deux cents prêtres réunis au grand séminaire pour la retraite annuelle, lui transmirent une adresse d'hommages et de respectueuses félicitations.

Au reste, innombrables furent les visites qu'il reçut en son couvent à cette occasion, de la part de personnes de distinction appartenant au clergé, à la noblesse et aux classes les plus influentes du pays. On remarqua entre autres un membre du cabinet libéral, lequel, apprenant que le Père était absent, remit sa carte au portier en disant : « Le Père Dechamps est un prêtre accompli. » Le roi lui-même, quoique souffrant de la maladie qui devait l'emporter trois mois plus tard, voulut le voir et le manda à Ostende, où Sa Majesté résidait en ce moment.

De leur côté, tout en regrettant vivement l'éloignement d'un si excellent et si illustre confrère, les Rédemptoristes se réjouirent de voir son mérite reconnu, et ne se firent pas défaut de le lui témoigner. Et ce qui toucha surtout ceux qui le félicitèrent par lettres, fut le billet qu'il leur adressa en réponse, et qu'il signa : « V.-A. Dechamps, *toujours* de la Cong. du T. S. Rédempteur. » Nous savons en effet qu'en la quittant de corps, il en fut toujours

de cœur, et qu'à l'exemple de son père saint Alphonse, il comptait bien revenir à elle un jour, et achever sa vie au milieu de ses frères. Dieu en disposa autrement.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LE PÈRE DECHAMPS A ROME. ENTRETEN AVEC PIE IX. SACRÉ.
PREMIÈRE LETTRE PASTORALE.

Le Père Dechamps partit donc pour Rome, où il arriva le 21 septembre ; il alla visiter la confession de Saint-Pierre, et s'établir à la Villa-Caserta, maison généralice de son Ordre. Il y reçut l'invitation à se rendre dès le lendemain à l'audience du Saint-Père. Instruit de ses craintes et de ses répugnances, Pie IX voulait l'encourager et le consoler sans retard. Agenouillé aux pieds du pape, le Père Dechamps se permit de lui demander si son élection n'était pas due à l'influence de quelques personnes qu'il nomma. « Je ne sais ce que vous voulez dire, répondit le pape, en levant les yeux et les mains au ciel d'un air qui donnait à entendre qu'il s'était porté de lui-même à cette nomination. » Le Père exprima ensuite la crainte que sa santé ne fit obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un évêque. Pie IX le rassura encore : « Ce sont, lui dit-il, vos travaux littéraires qui vous ont rendu malade ; les voyages que vous serez obligé de faire à travers votre diocèse, et les distractions de toute sorte que vous apportera votre nouvelle charge, seront favorables à votre santé. » — « Saint-Père, se hasarda encore à dire l'élu, Votre Sainteté se rappelle-t-elle ce qui s'est passé en 1852, alors qu'il s'agissait de l'évêché de Liège ? » — « Oui, répondit Pie IX ; et alors je disais que rien n'était encore décidé ; à cette heure je vous dis que tout est décidé. » — Il ne restait plus au Père Dechamps qu'à se soumettre à la volonté de Dieu si clairement exprimée par l'organe de son vicaire, et à répéter avec saint Alphonse promu à l'évêché de Sainte-Agathe, la parole du psalmiste : *Obmutui quia tu fecisti.*

Il profita de l'audience pour demander au pape la dispense nécessaire aux sujets élevés à l'épiscopat sans avoir la qualité de

docteur en théologie ou en droit canonique. « Vous n'avez pas besoin de dispense, répliqua Pie IX ; vous avez défendu assez de thèses dans vos ouvrages pour mériter le doctorat, et je vous en conférerai le titre par bref. Il fut préconisé le 25 septembre, et à l'issue du Consistoire il alla recevoir des mains du Souverain Pontife le rochet et le mantelet. Il fit ensuite la visite officielle *ad limina apostolorum*, alla prêter à la Daterie le serment *de visitandis sacris liminibus*, puis se renferma dans la retraite à la Villa-Caserta, afin de se préparer, par le recueillement et l'oraison, à son sacre fixé au dimanche 1^{er} octobre, fête du T. S. Rosaire.

La veille, le Saint-Père voulut donner à l'évêque de Namur une nouvelle marque de son affection, en remettant pour lui au R^{me} Père Mauron, Supérieur-Général, admis à une audience particulière, un calice à coupe d'or orné de fines mosaïques.

Le sacre eut lieu à l'église des Rédemptoristes dédiée à saint Alphonse. Les abords en étaient encombrés par les voitures des prélats qui devaient assister à la cérémonie, et par de nombreux groupes de *monteggiani* (montagnards), comme on appelle les habitants du Viminal et de l'Esquilin. Les carabiniers pontificaux, ouailles assidues, eux aussi, des Pères de la Villa-Caserta, étaient mêlés à l'assistance. Auprès du maître-autel l'élu du Seigneur était agenouillé devant le prélat consécrateur, le cardinal de Reisach, assisté de Mgr Manning, archevêque de Westminster, et de Mgr Berardi, archevêque de Nicée. La Belgique était représentée à la solennité par Mgr de Mérode, encore tout malade d'un récent accès de fièvre, par Mgr de Neckere, recteur de l'église belge de Saint-Julien, Mgr Sacré, président du collège belge, le consul M. de Terwagne, etc... On y voyait figurer en outre Mgr Ricci et Mgr Cataldi, cérémoniers pontificaux, l'évêque nommé d'Olinda en Brésil, le président du séminaire français, le ministre résident des Pays-Bas, et plusieurs catholiques anglais, tant prêtres que laïques, etc.

Après la messe, tandis que, au chant de l'hymne ambrosienne, le nouvel évêque, en mitre et en crosse, et accompagné de deux archevêques assistants, parcourait la nef, et répandait à droite et à gauche sur les fidèles ses premières bénédictions, ils arrivèrent à une chapelle latérale où un Père rédemptoriste était occupé à distribuer la sainte communion au peuple. Le pieux cortège s'arrêta, demeura quelque temps prosterné, et l'on put lire sur les traits de Mgr Dechamps, la profonde impression

d'humilité et de confiance qu'il ressentait à cette heureuse rencontre du divin Maître.

La cérémonie fut suivie d'un *rinfrresco* (déjeuner) dont le Père Général fit les honneurs dans son couvent. Le cardinal consécrateur invita les compatriotes de Mgr Dechamps à dîner dans sa villa ; le cardinal Pitra, Mgr de Mérode et deux prélats de la maison du pape assistèrent aussi à ce banquet fraternel.

Avant de quitter Rome, Mgr Dechamps se choisit pour armes celles de la Congrégation dont il était membre, avec l'effigie de Notre-Dame de Bon-Conseil, si chère à saint Alphonse, et cette devise qui lui rappelait sa vocation religieuse et les plus beaux jours de sa jeunesse : *Pervia cœli Porta manes* : « Vous êtes la porte toujours ouverte du ciel. » De Rome aussi, et le jour même de son sacre, il adressa sa première lettre pastorale au Chapitre, au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse. Cette lettre peint trop bien le religieux devenu évêque, et l'évêque demeurant religieux, pour que nous puissions nous dispenser d'en donner ici quelques fragments.

« ... Et comment ne nous sentirions-nous pas pressé de vous ouvrir notre cœur, N. T. G. F., lorsque, après trente ans de travaux apostoliques, et au moment même où la diminution de nos forces semblait nous inviter au recueillement de la solitude, nous nous voyons appelé, malgré notre faiblesse et notre indignité, par la voix du successeur de saint Pierre, à la charge pastorale de vos âmes ? Nous ne vous cacherons pas que, pour nous la faire accepter, il a fallu l'ordre formel du Vicaire de Jésus-Christ, parce que lui seul a pu nous donner la confiance nécessaire pour porter cette charge avec joie. Nous ne craignons pas de vous avouer aussi, qu'après tant d'années passées dans la vie religieuse, ce n'est pas sans une vive douleur que nous nous éloignons de la famille où N.-S. Jésus-Christ nous a certainement attiré par sa Mère ; et si nous n'hésitons pas à vous faire cet aveu, c'est que la fidélité à notre affection pour nos frères en religion, vous est une garantie de notre fidélité inébranlable à l'affection paternelle que Dieu nous inspire pour vous tous, et qu'il a répandue dans notre âme par la grâce de notre consécration. La flamme, vous le savez, ne perd rien à se communiquer ; et en passant d'un flambeau à un autre, elle reste entière de chaque côté, et ne fait que croître par le nouvel aliment qu'on lui donne. Il en sera ainsi du double amour que Dieu nous demande. Et voilà pourquoi notre peine n'enlève rien à notre joie. »

Il énumère les motifs de consolation et de confiance qu'il trouve dans le diocèse de Namur :

« Le saint évêque que Dieu vient de vous reprendre, a formé, pendant son long épiscopat, le clergé de son diocèse à son image ; et nous pouvons bien dire que nous venons recueillir ce qu'il a laborieusement semé. Mgr Dehesselle était un homme de Dieu, pacifique et fort. Il a inspiré à ses prêtres l'amour de la prière et de l'étude, la ferveur intérieure, le zèle charitable qui fait le bien sans bruit, mais avec constance, et qui sait unir la douceur avec la fermeté, la modération au courage. Et ne viennent-ils pas de nous en donner la preuve, en s'associant aux dernières protestations de la conscience de leur premier pasteur contre des projets attentatoires aux droits les plus sacrés, reconnus par les législations de toutes les nations chrétiennes et même de plus d'un peuple non chrétien.¹

« Un évêque appuyé sur un clergé aussi fidèle ne peut que porter sa croix avec amour.

« Ce premier et principal appui n'est cependant pas le seul que Dieu nous donne dans le diocèse de Namur. Le clergé séculier y est puissamment aidé par le clergé régulier et par les congrégations religieuses, dans les grandes œuvres de l'apostolat, de l'enseignement et de la prière. Nous disons aussi de la prière, car c'est avec un grand sentiment de confiance que nous voyons dans notre diocèse de ces communautés où des âmes consacrées à Dieu brûlent devant lui, comme les lampes du sanctuaire, et semblent dire par leur silence même à un siècle plein d'agitation et de bruit : *C'est en vain que veulent bâtir et rebâtir ceux qui oublient que si Dieu n'y met la main, l'édifice ne tient pas.*² »

Il rend hommage à l'excellent esprit qui anime la population des deux provinces du diocèse. « Cependant, se demande-t-il, le souffle d'erreur n'y a-t-il rien atteint, rien flétri ? N'y rencontre-t-on pas des âmes chez qui la foi s'est éteinte ? Ne s'en trouve-t-il peut-être pas même quelques-unes qui partagent les sentiments inexplicables de cette haine qu'on voit se produire à notre époque contre la foi qui sauve les âmes et les peuples et qui seule, manifestement, a sauvé le monde ? Eh bien ! s'il s'en trouve dans notre diocèse, nous nous dévouerons, nous et nos fidèles coopérateurs ecclésiastiques et laïques, à ramener ces âmes à Jésus-Christ. Nous leur ferons voir la divine vérité et la divine beauté de cette

(1) Allusion à la loi libérale sur les fondations charitables.

(2) Ps. 126.

foi qu'elles méconnaissent ; nous leur ferons comprendre que ce n'est pas la raison qui en éloigne, mais la déraison ; que ce n'est pas la science qui la contredit, mais la demi-science, c'est-à-dire la fausse science ; que ce n'est pas la lumière ou la certitude qu'on rencontre hors de son sein, mais le doute, c'est-à-dire les ténèbres ; que ce ne sont pas des consolations qu'on trouve loin d'elle, mais des angoisses ; que ce ne sont pas des solutions, mais des questions ; que ce n'est pas la liberté, mais la servitude ; que ce n'est pas le droit, mais la force ; que ce n'est pas le progrès, mais la décadence, mais le retour aux idées du vieux monde du paganisme vaincu par la Croix. »

Cette lettre gagna tout d'abord au pasteur le cœur de ses ouailles, mais lui attira dans la même mesure la haine des ennemis de l'Évangile. Les journaux antichrétiens l'attaquèrent avec une fureur insensée ; quelques-uns allèrent jusqu'à mettre en avant l'idée d'une adresse aux Chambres, d'un appel au gouvernement, à la justice.... Si ces insanités arrivèrent jusqu'à lui avant son départ de la ville éternelle, il en fut largement compensé par les marques d'affection qu'il reçut de toute la cour pontificale. Le pape l'engagea à ne pas restreindre son zèle à son diocèse, mais à s'occuper aussi des intérêts généraux de l'Église ; il l'entretint particulièrement de la Belgique, de son université catholique, lui accorda plusieurs faveurs, l'encouragea de tout son pouvoir et l'embrassa avec une tendresse toute paternelle en le congédiant.

Le 18 octobre, à Frascati, pendant le service funèbre célébré pour l'âme du général de Lamoricière, l'évêque de Namur rendit un dernier hommage à la mémoire de son illustre ami et fils en Jésus-Christ. Le corps entier des Zouaves était présent. Son allocution sur « l'homme de guerre Chrétien, » fut tellement émouvante, que la voix manqua à l'officiant, Mgr Baillès, en lisant les prières de l'absoute.¹

Enfin, après avoir fait ses adieux au R^{me} Père Mauron, Supérieur général des Rédemptoristes et à ses confrères de la Villa-Caserta, Mgr Dechamps reprit le chemin de la Belgique et arriva à Bruxelles la nuit du 23. Le lendemain il offrait la messe d'actions de grâces en l'honneur de l'Archange saint Raphaël dont on célébrait la fête, et le surlendemain il prenait possession de son diocèse par procuration. Quand on sut son

(1) Voir Œuv. compl. Tom. X

retour, les lettres de félicitations affluèrent à tel point au couvent de Saint-Joseph, qu'il dut se décider à n'y point répondre ; et si nombreuses furent les visites, qu'il se crut obligé de s'y soustraire et de se retirer pour quelques jours chez son frère à Scailmont.

CHAPITRE TROISIÈME.

RÉCEPTION SOLENNELLE DU NOUVEL ÉVÊQUE A NAMUR.



Le nouvel évêque eût voulu se rendre au milieu de ses ouailles avec la simplicité convenable à un homme qui a fait vœu de pauvreté ; mais le troupeau entendait bien manifester tout à l'aise à son pasteur la joie qu'il ressentait de son arrivée, et celui-ci dut se soumettre aux honneurs d'une réception solennelle. Une des conséquences de cette solennité était un banquet officiel à offrir aux autorités : Mgr Dechamps voulut que les premiers amis de Jésus-Christ eussent part à la fête ; il fit distribuer en aumônes une somme de douze cents francs, dont neuf cents aux pauvres de la ville, et le reste aux victimes d'un accident récemment arrivé dans un des faubourgs.

La réception eut lieu le 19 novembre, et fut vraiment solennelle et magnifique, non pas tant par le luxe qui y fut déployé, que par l'entrain général de toutes les classes de la population. Le Namurois, naturellement paisible et calme dans l'expression de ses sentiments, se livra en cette occasion à un enthousiasme tout méridional. Il se sentait fier de l'honneur que lui faisait le pape en lui donnant pour pasteur le prêtre le plus distingué et le premier orateur sacré du pays.

Dès longtemps avant l'arrivée du train qui devait amener Monseigneur, la place de la station était couverte d'une foule compacte où toutes les classes se confondaient ; la présence de plus de soixante voitures attestait que l'aristocratie n'était pas absente ; deux cent cinquante prêtres environ, accourus, malgré la circonstance du dimanche, de tous les points du diocèse, étaient mêlés au peuple ; les sociétés ouvrières et les pieuses

confréries, bannières en tête ; le grand et le petit séminaire, le collège des Jésuites, plusieurs sociétés d'harmonie, les représentants et sénateurs des deux provinces, les autorités civiles, tout ce monde était là, palpitant d'attente et d'impatience. L'arrivée du convoi de onze heures fut saluée par des acclamations qui redoublèrent quand apparut celui qui venait au nom du Seigneur, et l'accompagnèrent jusqu'à la modeste chapelle où il entra pour se revêtir des insignes pontificaux. L'enthousiasme devint indescriptible quand il en sortit précédé de ses collègues et du métropolitain de Malines, tous en mitre et la crosse à la main. Pendant toute une demi-heure, les diverses sociétés défilèrent devant les évêques, s'inclinant respectueusement sous leurs bénédictions, et se relevant ensuite pour crier : « Vive Monseigneur ! vivent nos évêques ! » La garnison et la milice bourgeoise étaient représentées par de nombreux détachements d'infanterie, de cavalerie et de musiciens. Le cortège n'avança que lentement et avec peine à travers la foule qui remplissait les rues ; et il était plus d'une heure quand l'évêque, qui marchait sous un dais porté par les étudiants en théologie, put arriver à la porte de la cathédrale. Il y pénétra salué par la musique militaire et les joyeux vivats de la foule, et fut complimenté par le doyen d'âge du chapitre, auquel il répondit d'un ton de voix qui trahissait sa profonde émotion :

« Messieurs et chers coopérateurs, il y a bien peu de temps qu'à cette porte dont je viens de franchir le seuil, passait la dépouille mortelle de celui qui fut pendant trente ans votre premier pasteur, et dont la voix paternelle, tant aimée de tous et surtout des pauvres, s'est fait si souvent entendre sous les voûtes de cette cathédrale. Que son souvenir m'accompagne et me soutienne jusqu'à la fin !

« Quand viendra-t-elle pour moi, cette fin ? quand repasserai-je, à mon tour, ici, pour la dernière fois ? A cette heure, je serai déjà jugé par le souverain Juge. Priez donc pour moi, Messieurs, afin que la pensée de la fin soit la lumière du commencement et de toute la suite de mon épiscopat. »

Après avoir associé ces graves pensées de l'avenir aux joies présentes, il renouvela l'expression des craintes que lui avait occasionnées son appel à la charge pastorale ; mais il comptait, disait-il, sur la grâce divine qui ne pouvait manquer d'être proportionnée à sa faiblesse, aux besoins des âmes, et qu'attireraient sur lui les prières de ses prêtres, qu'il appelait ses frères à jamais,

du martyr saint Aubain, patron du diocèse, des anges gardiens et de leur puissante Reine, qui offre à Jésus-Christ toutes les prières du ciel et de la terre achevées par son cœur immaculé et compatissant. « Allons donc à Jésus-Christ, ajouta-t-il, allons à l'autel où il est toujours vivant, allons-y en cette pleine union de prières ; allons-y pour y chercher cette bénédiction que nous devons vous donner aujourd'hui pour la première fois. »

Le chant du *Te Deum* porta ensuite au ciel les sentiments de joyeuse reconnaissance de la foule qui avait envahi la basilique ; et après une solennelle bénédiction donnée à toute l'assistance, Monseigneur fut conduit processionnellement par le clergé à son palais.

Pendant le banquet qui suivit les réceptions, Mgr Dechamps répondit avec un rare bonheur aux paroles bienveillantes qui lui avaient été adressées par le comte de Baillet, gouverneur de la province. Ce qui l'avait touché dans la réception qu'on venait de lui faire, c'était le sentiment de confiance et de sympathie qui y avait présidé ; derrière les splendeurs officielles auxquelles jusqu'alors il était resté étranger, il avait clairement aperçu les cœurs. Le sien était acquis dès ce moment à tous ses diocésains, disait-il, et spécialement aux autorités civiles et militaires présentes au banquet. Il les pria de lui continuer leur confiance, afin que, de concert avec elles, il pût travailler au bonheur complet des habitants des deux provinces, et au bien de la patrie.

La journée se termina par une brillante illumination de la ville. Mgr l'évêque de Liège proposa au nouvel évêque de Namur de sortir la voir ; ils furent reconnus ; bientôt la foule leur fit cortège et ne cessa de les saluer de ses acclamations jusqu'à leur rentrée.

Ces belles manifestations prouvèrent combien est profond encore le sentiment de la foi chez nos populations, qu'à si grands frais un parti également ennemi de leur bonheur et de la lumière évangélique, s'efforce de ramener au paganisme. Evidemment, ce n'était pas seulement le grand écrivain, l'illustre prédicateur, c'était principalement le digne représentant de Jésus-Christ, que la population namuroise venait de fêter avec tant d'enthousiasme et d'amour. Le peuple s'intéresse médiocrement aux illustrations littéraires. Ainsi le comprit Mgr Dechamps lui-même. Un de ses confrères en religion lui reparlant, quelques jours plus tard, des honneurs dont il venait d'être l'objet : « Il me semblait, répliqua-t-il que tout cela arrivait à un autre que

moi. Grâce à Dieu, pas une seule pensée de vanité ne m'est venue à ce sujet. »

Le lendemain de sa réception, l'évêque assista, avec le cardinal de Malines, à une séance solennelle de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, qui fut tenue dans la chapelle du Séminaire. Au discours du président, il répondit par une allocution sur le texte : *Fides per charitatem operatur*, et rappela à ses nombreux auditeurs combien la charité a besoin de la foi, combien la foi a besoin de la charité, et combien est infirme, incomplète, impuissante même la prétendue charité séparée de la foi. Le cardinal prit la parole à son tour et remercia les fidèles du diocèse de leurs sentiments de respect et d'affection envers leur nouvel évêque. Son Eminence en avait été touchée d'autant plus vivement, disait-elle, qu'ayant eu le bonheur de donner à Mgr Dechamps, alors élève de l'université catholique, l'onction sacerdotale, elle l'avait toujours depuis lors suivi avec le plus vif intérêt dans sa carrière si belle devant Dieu et devant les hommes.

Ce fut ensuite le tour des jeunes théologiens, impatients d'entendre et de voir une première fois leur nouvel évêque au milieu d'eux. En les abordant avec sa paternelle bonté, Mgr Dechamps leur parla à peu près en ces termes :

« Ce sont les Messieurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui m'ont amené au milieu de vous. Toujours la charité m'a mené à l'enseignement, et l'enseignement me ramènera à la charité. Ici je suis chez moi ; Son Eminence me le disait en entrant, et j'aime à vous le répéter : Un évêque est en famille quand il est au milieu de ses séminaristes. Aussi je viens à vous avec une tendresse paternelle. Nous aurons ensemble des rapports fréquents. Je viendrai au milieu de vous puiser les consolations qui me sont nécessaires pour me soutenir dans la tâche qui m'est imposée. La plus douce de ces consolations sera le secours de vos prières. Elles seront ferventes comme doivent l'être celles des enfants pour leur père ; et elles seront exaucées comme le sont toujours de semblables prières. Priez donc, mes enfants, pour vous et pour moi, mais priez avec espérance, parce que c'est une des dispositions qui plaisent le plus au cœur de Dieu, et une de celles dont on se reproche trop peu le défaut. Quand vous priez, faites-le avec la certitude que vous serez exaucés. Voilà la confiance que je voudrais vous inspirer. J'espère que les premières paroles que je laisse tomber parmi vous ne seront

pas sans fruit. Vous priez avec confiance, vous appuyant sur l'intercession des saints, de vos patrons, des anges, et surtout de la Reine des prêtres, qui nous aime tant, parce qu'elle est la mère du grand Prêtre. C'est par ce moyen que vous serez exaucés; et quand vous ne savez plus prier, dites-lui : « Mère, priez pour moi, priez avec moi, et que Dieu m'exauce par égard pour votre demande. *Et fiat mihi secundum verbum tuum.* »

CHAPITRE QUATRIÈME

RÈGLEMENT DE LA MAISON ÉPISCOPALE. ORDRE DU JOUR. MÉTHODE DE MGR DECHAMPS DANS L'ADMINISTRATION DE SON DIOCÈSE. SES VISITES AUX MAISONS RELIGIEUSES. MANDEMENT DE CARÈME SUR L'ENSEIGNEMENT.



Le premier acte pastoral de Mgr Dechamps après son entrée à Namur, fut un mandement daté du jour même de cette entrée. Dans la solitude de Scailmont, il avait réfléchi devant Dieu aux nouveaux devoirs qui lui étaient imposés. Homme de foi, profondément pieux et fils spirituel du grand apôtre et docteur de la prière dans les temps modernes, c'était le secours des prières de ses ouailles qu'il venait réclamer, à l'effet d'obtenir les grâces nécessaires pour s'acquitter dignement de ses obligations. D'une main ferme il trace d'abord les principales obligations d'un évêque : — Juger des vocations à l'état ecclésiastique, et fermer sans aucune considération humaine, la porte du sanctuaire à ceux qui voudraient y pénétrer sans y être appelés de Dieu ; — être, dans tous les détails de sa conduite, le modèle de ses prêtres même les plus saints ; — dire la vérité à tout homme quel qu'il soit, alors même qu'elle devrait déplaire. » L'évêque a donc besoin de fermeté; et l'histoire prouve que parfois cette fermeté est difficile; aussi la charge de premier pasteur a été l'occasion de la perte de plusieurs qui se seraient sauvés s'ils fussent restés simples prêtres. Pour leur malheur, leur courage n'a pas grandi avec leur dignité. « Vous voyez donc, conclut-il, qu'il faut prier et beaucoup prier pour les évêques, qu'il faut le

faire en tout temps, mais qu'il est des temps où ils ont particulièrement besoin de prières. — Mais afin qu'ils soient plus sûrement exaucés quand ils prieront pour lui, il engage ses diocésains à recourir à leurs frères de l'éternité, spécialement à saint Aubain, martyr de la foi en des circonstances qui pourraient bien se reproduire, dans une certaine mesure, et à la Médiatrice universelle d'intercession, à Celle qui offre à Dieu la prière de tous les chœurs des anges et des saints, à la Femme bénie entre toutes, par laquelle Dieu même est venu jusqu'à nous, afin qu'avec elle et par elle, nous allions tous à lui.

Monseigneur songea ensuite, selon l'avis de l'apôtre, à régler sa maison, et à se fixer à lui-même une manière de vie en harmonie avec sa double qualité de religieux et d'évêque. S'il lui eût été permis de suivre son inclination, à l'exemple de son père et modèle. l'illustre évêque de Sainte-Agathe, il n'eût rien changé à son extérieur, et tout dans son palais eût été l'image d'une maison du T. S. Rédempteur. Mais le souverain pontife lui-même lui avait fait observer qu'il ne pourrait guère, en Belgique, paraître sous le costume de son Ordre, comme le font en Italie les évêques tirés du cloître. Il ne pouvait pas davantage se défaire du mobilier dont, chez nous, la maison de l'évêque est garnie aux frais publics. Il voulut néanmoins que son cabinet de travail et sa chambre à coucher lui rappelassent autant que possible sa chère et regrettée cellule. Les meubles de ces deux pièces étaient d'acajou : il en orna les murs de pieuses gravures très simples et collées sur des cadres de bois blanc revêtu de papier noir et sans aucune glace ;¹ assemblage bizarre aux yeux d'un homme de goût, mais édifiant pour ceux qui en devinaient la raison.

Son domestique se composait de trois personnes. Bientôt cependant il s'aperçut qu'un grand vide demeurait dans son palais, ou plutôt dans son âme. Aux heures de délassement nécessaires à la suite des deux repas de chaque jour, il se trouvait seul, et alors le souvenir des douces récréations passées au milieu de ses frères, et que son esprit et son enjouement savaient rendre si charmantes, lui revenait trop amer. Ne pouvant à ces heures se transporter au cloître, il résolut de faire venir le cloître à lui, et pria les Supérieurs de la Congrégation de lui accorder un confrère qui vint partager sa solitude. Si c'est là

(1) A l'instar de celles qui ornent les cellules des Rédemptoristes.

une faiblesse, l'évêque, ni même le cardinal n'en rougit jamais. La reine Marie-Henriette étant allée un jour lui faire visite à Laeken, dans la maison de campagne où il passait trois semaines chaque année, lui demanda qui était ce religieux qu'elle voyait. « Madame, lui répondit le cardinal, c'est mon économe et le compagnon de ma vie. Je ne saurais me résigner à me priver de la présence de quelqu'un de mes frères. Après trente années passées en communauté, je me trouve au palais épiscopal comme si je n'y étais que de passage, absolument comme, en voyage, je me trouve dans un des grands hôtels de Paris, de Florence ou d'une autre ville quelconque; en un mot il me semble y être à l'étranger. Après le travail, je sens le besoin de converser avec un rédemptoriste. » — « Je le comprends, » lui répondit la reine.

Toutefois, il ne faudrait pas conclure de ces paroles, que Mgr Dechamps se considérât aussi comme étranger au milieu de son clergé et de ses diocésains. Tous ceux qui ont traité avec lui pendant sa carrière épiscopale, savent combien son abord était franc, ouvert, cordial. Nous nous rappelons la naïve exclamation d'un vieux prêtre après une première audience : « J'ai vu Monseigneur, il est adorable ! » Sans ombre de calcul, sans même le savoir, il exerçait autour de lui une séduction à laquelle les plus prévenus ne résistaient point. Cet empire sur les cœurs lui venait, ce nous semble, de ce qu'il aimait sincèrement, et que, bien loin de faire sentir sa supériorité, il semblait l'ignorer et se mettait, tout naturellement et sans effort, à votre niveau. Quant à sa dignité, il n'y vit jamais qu'une charge, comme il le disait lui-même, et, invitant, peu de jours avant sa mort, un ancien ami à venir le voir : « Venez, lui écrivait-il, je suis toujours le Père Dechamps. »

Un mot de son ordre du jour. Chaque matin et chaque soir il réunissait dans son oratoire tout le personnel de sa maison pour les prières qu'il récitait lui-même à haute voix. Le matin il lisait aussi le point à méditer, y ajoutait quelques mots d'exhortation, puis renvoyait son monde pour continuer seul son oraison. Il célébrait ensuite la sainte messe et la faisait suivre d'une demi-heure d'actions de grâces. Après les prières du soir, il employait un certain temps à la lecture de la vie des saints évêques, surtout de saint François de Sales, de saint Alphonse et de Barthélemy des martyrs. Ses visites au Saint-Sacrement n'étaient plus si longues qu'elles avaient été au couvent de Wittem, mais elles étaient fréquentes. Il n'entreprenait rien, ne commençait pas

une lettre de quelque importance sans être allé puiser ses inspirations aux pieds de Jésus-Christ; la divine Eucharistie était son refuge dans les affaires épineuses; il avait coutume de dire que d'ordinaire il trouvait là en peu de temps la solution des plus difficiles; il se rendait régulièrement à la chapelle prier un instant avant d'aller travailler avec ses vicaires. Le dimanche il assistait à la messe solennelle du Chapitre; il voulait que le chant en fût exécuté par les étudiants en théologie.

Dans le règlement de sa journée, il eût voulu qu'il lui fût possible d'assigner un temps fixe pour l'étude; mais il dut y renoncer, tous ses moments étant pris par les besoins de l'administration. Sachant que Mgr Bracq, récemment promu à l'évêché de Gand, était homme d'étude et de prière, et avare de son temps, il lui avait écrit pour lui demander conseil à cet égard : « Je me trouve, lui répondit le vénérable prélat, devant la même difficulté que vous; et après bien des essais et des réflexions, je demeure convaincu que les bons diocésains de Mgr Huet avaient raison de dire que, pour devenir évêque, on doit avoir terminé ses études.¹ »

Sauf le cas où des étrangers étaient invités à sa table, son dîner se composait de deux portions. Dans les commencements, la cuisinière se permettait assez souvent d'ajouter quelque chose à ce menu; mais l'évêque fut si fidèle à renvoyer le surplus, qu'elle fut bien obligée de se soumettre à la règle.

Pour ce qui concerne les aumônes, il continua la tradition de son prédécesseur, qui avait habitué quatre-vingt-dix pauvres de la ville à venir chaque mois à l'évêché recevoir un franc chacun. Mgr Dechamps avait en outre une liste de pauvres honteux, à chacun desquels il faisait remettre cinq francs par mois. A l'exemple de saint Alphonse, il avait de plus ordonné de ne renvoyer aucun sollicitateur sans lui donner du moins quelque chose; mais on abusa tellement de sa facilité, et la foule des prétendus nécessiteux qui s'adressaient à lui, s'accrut à tel point, que son vicaire général, Mgr Gengler, homme vénéré pour sa charité, lui conseilla d'user de plus de discernement.

(1) Mgr Huet, évêque de Soissons, puis d'Avranches, très zélé d'ailleurs, se tenait d'ordinaire dans sa bibliothèque; et quand des gens de la campagne venaient lui parler, ses domestiques, de peur de le déranger, répondaient qu'il était à l'étude. « Eh! répliquaient ces bonnes gens, que ne nous donne-t-on un évêque qui ait fait ses études! »

Disons maintenant quelle était en général sa méthode dans le gouvernement. Il était d'avis que, dans un diocèse aussi vaste que le sont ceux de nos contrées, un évêque se tromperait s'il prétendait évoquer à soi toutes les affaires de détail. - Ce serait, disait-il, le moyen de ne faire pas le bien que Dieu demande. Un évêque doit avoir soin de bien régler les différents rouages de l'administration diocésaine ; choisir des vicaires généraux et des secrétaires vertueux et capables de travailler avec lui, et de se charger de toutes les affaires qui peuvent être réglées sans l'action directe de l'évêque. - Ayant convoqué les doyens à l'évêché, il leur remit sous les yeux leurs devoirs, comment ils devaient contribuer à la marche régulière de l'administration diocésaine et au maintien de la discipline, et les avertit de ne pas considérer leurs charges comme des sinécures ou des titres honorifiques, mais comme de véritables charges qui les rendaient responsables au tribunal de Dieu. Il citait à ce propos la réponse de Louis XIV à une abbesse qui, après avoir rendu hommage à la sagesse avec laquelle ce monarque gouvernait un grand royaume, lui demandait conseil pour le bon gouvernement de son abbaye : - Pour moi, lui répondit le roi, je ne connais que deux moyens : bien faire observer les lois et bien choisir mes hommes. - Aussi Mgr Dechamps attachait-il une extrême importance au choix des siens, et sans vouloir flatter ni lui ni ceux qui furent honorés de ses choix, nous pouvons ajouter qu'il avait la main assez heureuse. Mais en ceci comme dans le reste, il ne se fiait pas à ses seules lumières naturelles ; avant de se décider, il savait recourir à celles d'autrui et prier des journées entières. C'est en laissant à chaque dignitaire la part de responsabilité correspondant à son rang sur l'échelle hiérarchique, qu'il pouvait consacrer une partie de son temps au bien général de l'Eglise belge et de l'Eglise universelle, comme le désir de Pie IX, les talents qu'il avait reçus du Ciel, et les circonstances difficiles du temps où il vivait, lui en faisaient une loi. Au reste, son diocèse gardait toujours dans sa sollicitude la place qui lui revenait, c'est-à-dire la première ; il s'intéressait aux besoins de chaque paroisse en particulier, faisait en sorte de ne prendre jamais en aveugle aucune mesure par rapport à telle ou telle portion de son troupeau ; et plus d'une fois un curé du diocèse de Namur, admis à l'audience de Monseigneur, s'est demandé comment, étranger à la contrée par sa naissance et par sa vie antérieure, il pouvait avoir une connaissance si précise de l'état d'une paroisse

qu'il n'avait jamais vue. Ce n'était pourtant pas science infuse ; mais il avait le bon esprit de se prévaloir des travaux de son zélé prédécesseur et de s'en rapporter aux renseignements laissés par lui. Car, — disons-le à la gloire de Mgr Dehesselle, — ce pasteur selon le cœur de Dieu avait, pendant les premières années de son épiscopat, visité en détail toutes les parties de son troupeau, et noté par ordre dans un cahier, toutes les données qui pouvaient l'aider, lui et ses successeurs, dans l'administration. Quand donc un curé venait demander à entretenir Mgr Dechamps des intérêts de sa paroisse, celui-ci ouvrait le livre de Mgr Dehesselle à la page qui traitait de la paroisse en question, la parcourait, et pouvait ensuite en parler aussi pertinemment que s'il l'eût récemment visitée.

Ajoutons tout de suite qu'en vue de s'entourer de toutes les lumières désirables dans le règlement des affaires, il nomma, dès les premiers jours de son épiscopat, douze juges et autant d'examineurs pro-synodaux. Enfin, il organisa d'une manière régulière les conférences ecclésiastiques déjà instituées spontanément par le clergé paroissial.

A peine intronisé, le nouvel évêque de Namur voulut voir par lui-même le bien qui se faisait dans sa ville épiscopale. Sans parler du Grand Séminaire, l'enseignement catholique y était donné à l'École Saint-Louis, tenu par des prêtres séculiers, au Collège Notre-Dame de la Paix dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, dans l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes, et dans ceux des Sœurs de Notre-Dame, des Sœurs de Sainte-Marie et des Dames Ursulines ; la vie contemplative et la vie apostolique étaient représentées par les Carmélites et les Pères Récollets ; enfin les Sœurs du Bon Pasteur, les Sœurs de la Charité de Namur et les petites Sœurs des pauvres se consacraient aux œuvres de charité. Monseigneur visita toutes ces maisons bénies du Ciel, et par des paroles comme il savait en dire, il exhorta les religieux de l'un et l'autre sexe à travailler avec courage à leur propre sanctification et au bien spirituel et temporel du prochain. Il avait grâce surtout pour leur parler du bonheur de leur vocation, lui que ni de longues souffrances, ni trente ans de succès en tout genre n'avaient pu ébranler dans la sienne ; et ce qui touchait singulièrement dans un si savant prélat, c'est qu'il aimait à évoquer les souvenirs de son noviciat, à répéter à ses auditeurs les leçons que lui-même avait reçues en ce berceau de sa vie religieuse. Tel un fleuve remonte par un

long circuit vers les lieux qui l'ont vu naître, et reflète encore une fois les ombrages qui l'ont abrité quand il n'était qu'un ruisseau sans nom.

Au mois de décembre, se souvenant que l'un des grands devoirs de l'évêque est d'annoncer la divine parole, il retrouva pour la prêcher à une obscure ville de province, les accents qui avaient autrefois fait tressaillir les capitales; il sembla même que la grâce du sacre lui eût rendu les forces dont naguère il déplo-rait la perte, et donné en outre à son éloquence quelque chose de plus pénétrant, de plus persuasif. Il termina l'Avent par un appel à la charité de son auditoire en faveur des pauvres de Jésus-Christ, et la collecte qui en fut le fruit, prouva que la parole sortie de son cœur avait trouvé le chemin des cœurs.

Des raisons d'ordre politique l'obligèrent à différer la visite qu'il eût voulu faire sans retard aux prisons et aux différents hospices civils de la province et de la ville de Namur. La première fois qu'il sortit de celle-ci, ce fut pour visiter le séminaire établi dans la célèbre abbaye de Floreffe, fondée au douzième siècle par saint Norbert. Là encore, nous le savons, il gagna tout d'abord les cœurs des maîtres et des élèves par son aménité, par les charmes de sa conversation et sa douce familiarité.

Il résolut ensuite de donner une forme rigoureusement canonique à l'administration du spirituel et du temporel de ses séminaires, ou plutôt de son séminaire. Car, dans la savante lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'archidiacre et à l'archiprêtre de sa cathédrale, il a soin de noter que les établissements que l'on désigne communément sous les noms de grands et de petits séminaires, ne sont en réalité que les diverses sections d'un même institut, et que cette désignation ne serait ni canonique ni légale, si l'on prétendait y attacher l'idée d'une séparation réelle. « Elle ne serait pas canonique, car d'après le concile de Trente, les séminaires sont organisés de manière à y élever les jeunes gens, dès leur tendre jeunesse, et à les initier, non seulement aux sciences théologiques, mais aussi à la philosophie et aux humanités. Elle ne serait pas légale; car la bulle de Pie VII relative au concordat de 1801, et la bulle de Léon XII relative à nos séminaires, bulles qui les organisent selon les prescriptions du concile de Trente, ont été publiées, l'une par le gouvernement français et l'autre par le roi des Pays-Bas, le 2 octobre 1829. »

Conformément aux instructions renfermées dans cette lettre,

deux commissions consultatives furent nommées selon les prescriptions canoniques, l'une pour le spirituel, par l'évêque, l'autre pour le temporel, partie par l'évêque et partie par le Chapitre et le clergé de la ville.

Pour terminer ce qui concernait l'organisation des études, selon les vœux du clergé de la province de Luxembourg, il rétablit au séminaire de Bastogne l'enseignement de la philosophie supprimé par son prédécesseur dans cet établissement; il réduisit à une année l'étude de cette branche, et augmenta d'autant celle de la théologie au grand séminaire. Enfin il nomma un inspecteur des humanités.

Son premier mandement de carême eut pour objet l'instruction religieuse de la jeunesse dans les écoles, et l'impossibilité pratique de donner l'enseignement classique à n'importe quel degré, sans rencontrer le Christianisme et sans prendre parti pour ou contre lui. Il montrait ainsi, tant d'années à l'avance, l'inanité de l'utopie, ou plutôt de l'hypocrite mensonge que la loi de 1879 devait consacrer, et qui, nous l'avons vu plus haut, faisait depuis 1846 partie du programme maçonnique. Ce mandement fit sensation : on le réimprima en brochure pour le distribuer aux familles. Mgr Dechamps traita la même question au point de vue pratique dans deux circulaires au clergé.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA LOI DES BOURSES D'ÉTUDE. ATTITUDE FERME DE L'ÉPISCOPAT. LETTRE DE MGR DECHAMPS A SON CLERGÉ. FONDATION DU COLLÈGE ÉPISCOPAL DE DINANT.



L'ANNÉE 1864 fut signalée dans notre pays par un acte de violence législative sans précédent chez les nations civilisées. L'une des principales forces extérieures de l'Eglise catholique réside dans les fondations pieuses dues à l'inépuisable générosité de ses enfants. Les hospices ouverts ainsi aux diverses branches de la misère humaine, sont des asiles où une multitude d'infortunés trouvent le salut de l'âme à l'occasion des soins corporels qu'on y prodigue à leur

corps. Les écoles dues à la même inspiration sont des centres d'où rayonnent la foi et la piété sur toute une contrée. Déjà en 1857 les loges avaient trouvé moyen d'entraver l'action de l'Eglise dans les hospices, en les soustrayant aux administrateurs spéciaux institués par les fondateurs, pour leur substituer des fonctionnaires publics souvent hostiles à la religion. Les libéraux voulaient maintenant faire tout le mal possible à l'enseignement catholique, en favorisant l'enseignement officiel et l'enseignement privé anti-chrétien. La Constitution leur en donnait le moyen légal : fonder des bourses en faveur des écoles selon leur cœur. Mais, c'est un fait connu et reconnu par les organes de cette opinion : libéralisme et libéralité ne sont point synonymes.

En attendant que les choses fussent mûres pour ouvrir aux frais publics des écoles sans Dieu, on trouva commode de détourner, de confisquer les fondations catholiques, — il n'en est guère d'autres, — au profit de l'enseignement soi-disant neutre. La loi dite des bourses, loi inique au premier chef, et non moins contraire à la Constitution belge qu'à l'honnêteté et à la justice naturelle, fut votée par la première Chambre au mois de novembre. Le Sénat, auprès duquel l'épiscopat avait d'abord protesté par l'organe de son chef, Son Eminence le cardinal Sterckx, contre cet odieux projet, vota par moitié pour et contre; un membre s'abstint. La loi était rejetée. Mais, circonvenus par les émissaires de la loge, deux membres qui avaient d'abord voté contre la loi, s'abstinrent au second vote. De son côté, Léopold I^{er} se crut obligé politiquement de sanctionner cet ukase émané d'une minorité, et qui répugnait à sa conscience. Il s'en exprima en ces termes dans une lettre à l'archevêque : « Votre Eminence n'ignore pas.... combien j'eusse désiré que le Sénat tint compte des observations qui lui avaient été soumises par elle au nom de l'épiscopat,... ni la répugnance avec laquelle j'ai cédé aux nécessités politiques en sanctionnant la loi... Les dispositions conciliantes qui viennent de se manifester.... me donnent l'espoir que, dans cette question qui touche si directement aux intérêts religieux, on parviendra à s'entendre. Un rapprochement des hommes modérés sur ce terrain serait un vrai bienfait pour le pays, et ne me causerait pas moins de joie qu'à Votre Eminence et à ses vénérables collègues, dont la sagesse et le patriotisme sont si hautement appréciés par moi. »

Conformément aux intentions du roi, la loi allait d'abord, il est vrai, être appliquée avec une certaine modération relative :

mais les évêques, qui connaissaient le libéralisme, et qui d'ailleurs se croyaient tenus par office de s'opposer à l'invasion des principes injustes et anti-sociaux sur lesquels reposait cette loi, n'hésitèrent pas à opposer le *non licet* de l'Évangile aux convoitises du pouvoir, et à proclamer devant le pays qu'ils ne pouvaient, sans crime, s'en rendre complices, en livrant les titres des fondations qui se trouvaient entre leurs mains; la violence qui leur serait faite, pourrait seule, ajoutaient-ils, légitimer la délivrance de ces pièces. Ils faisaient remarquer que la loi n'était pas seulement une violation évidente des règles de la justice naturelle, mais aussi de la Constitution, qui ne permet de priver un Belge de sa propriété que pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité.

En adressant à son clergé ce mémoire collectif de l'épiscopat, l'évêque de Namur l'accompagna d'une circulaire qui prouva que ses relations avec la Couronne n'avaient en rien affaibli sa liberté apostolique. Interdisant à ses coopérateurs d'obéir à l'injonction qui leur était faite de se dessaisir des titres des fondations dont ils étaient dépositaires : « Il est licite, disait-il, il est quelquefois glorieux de faire abnégation de son bien et de son droit dans les choses dont on est le maître;... mais il est illicite et méprisable de sacrifier, avec son droit et son bien, les droits d'autrui et les biens dont on n'a pas la libre disposition. Les dépôts sont sacrés, et le droit les déclare inviolables... Les fondateurs n'ont consenti à donner leurs biens qu'à condition que les fondations ne fussent jamais détournées de leur but, et que leur destination trouvât sa garantie dans l'administration et surtout dans le droit de collation déferés à des personnes catholiques, ayant un caractère déterminé. Ces institutions, avec leurs conditions, ont été proposées à la puissance temporelle légitime, et en ont été acceptées. De l'adhésion du pouvoir souverain, il résulte ici plus qu'une loi, il résulte un contrat. Or, à moins de soutenir que la souveraineté peut n'avoir pour elle-même ni foi ni loi obligatoires, il faut reconnaître que le lien du contrat qu'elle consent et qu'elle signe est celui dont il est le moins permis de douter, soit dans le présent, soit dans l'avenir. Aussi, dans les plus grands écarts de l'exercice du pouvoir souverain, la violation des contrats a toujours été considérée comme le suprême excès de l'abus et de l'injustice. Cet excès, du reste, a été rare, et en présence des droits que nous défendons aujourd'hui, on a vu s'incliner les gouvernements les plus divers, même

le gouvernement de Guillaume I^{er}, si peu disposé cependant à nous rendre justice.

» L'acte donc qui dépossède de leurs attributions reconnues, acceptées, garanties par la puissance publique, les collateurs des bourses nommés par les fondateurs, méconnaît et viole ouvertement un droit inaliénable, imprescriptible ; et la conscience défend de prendre part à l'exécution d'un tel acte. »

La noble fermeté de l'épiscopat ne resta pas tout à fait stérile ; elle obligea l'Etat de restituer plus tard une partie des fondations par lui usurpées. Toutefois la loi de 1864 ne tarda guère à produire les fruits prévus par nos premiers pasteurs. Quelque quatorze ans plus tard, on vit un fonctionnaire public, fidèle exécuteur des décrets souverains du Grand Orient, s'emparer, au nom de la loi, des établissements charitables où les enfants des Belges recevaient gratuitement l'enseignement primaire et les principes des métiers, et réprimer par des dragonnades et des fusillades les pacifiques protestations de la conscience chrétienne indignée.

La loi était à peine votée, que l'administration dinantaise qui en comprenait l'esprit, s'empressa de faire sa cour au pouvoir en lui sacrifiant l'intérêt de ses administrés. Dinant possédait un collège en pleine prospérité grâce au patronage de l'autorité diocésaine. Le laps de vingt-cinq ans déterminé par le contrat intervenu entre Mgr Dehesselle et le conseil communal étant sur le point d'expirer, celui-ci refusa de le renouveler aux conditions dont l'expérience avait démontré l'utilité. Il eût été facile à Mgr Dechamps de punir la petite ville de la faute de ses édiles : une autre localité lui offrait d'ouvrir un collège aux conditions répudiées par Dinant. Il aima mieux se montrer magnanime, et fonda à Dinant même le beau collège épiscopal dit de Notre-Dame de Belle-Vue, qui hérita de toute la confiance des parents envers l'ancien collège patronné.

CHAPITRE SIXIÈME.

MGR DECHAMPS A LUXEMBOURG. IL REFUSE LA DÉCORATION DE L'ORDRE ROYAL. MANDEMENT DE CARÈME. AVENT A SAINT-AUBAIN.



GR Dechamps entreprit la visite de son diocèse, à commencer par la ville de Namur, après le temps pascal. Il l'interrompit pour assister au jubilé deux fois séculaire de *Marie, Mère de Jésus, Consolatrice des affligés*, honorée à Luxembourg, et au couronnement de la sainte statue par le cardinal de Reisach, archevêque de Munich.¹ A cette occasion, il bénit, dans l'église des Pères Rédemptoristes, un drapeau de la confrérie de la Sainte-Famille, et prononça un discours remarquable sur la signification des étendards chrétiens. Le lendemain 2 juillet, aux vêpres, il prêcha, en présence de son vénérable consécrateur, de Mgr Adamès, évêque d'Halicornasse et vicaire apostolique de Luxembourg, de plusieurs autres prélats, de plus de quatre cents prêtres, et d'une grande foule de fidèles, un sermon en l'honneur de la Madone si chère à la ville. Le titre sous lequel elle est honorée, amena l'éloquent orateur à

(1) Vers la fin du XVI^e siècle, les pères Jésuites fondèrent un collège à Luxembourg en vue de préserver les populations environnantes de l'invasion de l'hérésie allemande; et ils bâtirent en 1625, auprès de la porte de la ville, une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. La peste ayant éclaté peu de temps après, les fidèles en obtinrent la cessation en s'adressant à Marie dans ce sanctuaire; beaucoup d'autres faveurs temporelles furent obtenues par le même moyen et juridiquement reconnues par l'autorité épiscopale. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la ville fut prise, après une résistance opiniâtre, par Louis XIV; mais le puissant monarque s'étant décidé, contre toute attente, à abandonner sa conquête, le gouverneur, Prince de Chimay, et son Conseil n'hésitèrent pas à attribuer leur délivrance à la divine Mère, que les habitants avaient invoquée au fort du danger. Le 27 septembre 1666, la *Mère de Jésus, Consolatrice des affligés*, fut proclamée patronne de Luxembourg, en signe de quoi les clefs de la ville furent remises aux mains de la statue. Cet acte pieux fut ratifié par la Congrégation des rites, et une fête solennelle avec octave fut instituée par l'évêque de Trèves en mémoire de ces heureux événements. La même fête a été récemment étendue, par Mgr Gravez, à tout le diocèse de Namur.

parler des afflictions qui traversent la vie humaine. Il fit une impression profonde. Pour parler si bien de la douleur, disait un vieux religieux, il faut qu'il ait porté la croix.

Pendant l'été de cette année, le choléra régna dans tout le pays, et sévit à Namur et sur différents points du diocèse avec une intensité extraordinaire. Mgr Dechamps n'épargna rien pour venir au secours des victimes du fléau ; il envoya dans toutes les directions, assister les malades, les religieuses de diverses Congrégations, même celles que leur règle n'applique pas à cette œuvre de charité. A l'exemple de saint Charles Borromée, il donna lui-même à ses prêtres l'exemple du dévouement, en portant les consolations de son ministère aux malades dans les hôpitaux. Une âme fervente se trouvant un jour en oraison, crut entendre une voix qui lui disait distinctement : « Priez pour l'évêque de Namur, il est en danger. » Elle en écrivit à Monseigneur pour l'avertir. Elle sut depuis qu'à l'heure où cet avis lui avait été donné, il se trouvait au milieu des cholériques.

La même année, Mgr Dechamps fit décider par le Saint-Siège la question depuis si longtemps pendante du doyen du Chapitre.¹

Il eut bientôt une nouvelle occasion de montrer la fermeté et l'indépendance de caractère dont il avait fait preuve dans la querelle des bourses d'études. Le roi Léopold II avait succédé à son père au mois de décembre précédent. Il voulut inaugurer son règne par une entrée solennelle dans les chefs-lieux de provinces. Cette imposante solennité eut lieu à Namur au mois de novembre 1866. Le roi et la reine Marie-Henriette visitèrent, comme ailleurs, la cathédrale ; et le souverain témoigna en cette circonstance à l'évêque une bienveillance exceptionnelle : devant la foule énorme qui se pressait sur la place Saint-Aubain, il s'entre tint fort longtemps avec lui. Quand Monseigneur présenta son clergé au roi, Sa Majesté lui serra affectueusement les mains. Le lendemain, à la fin du dîner offert par la ville aux jeunes souverains, le roi eut encore une longue conversation en tête à tête avec l'évêque, au grand mécontentement des libéraux qui ne cachèrent pas leur dépit. Il en fut de même le surlendemain, au banquet donné par le Conseil provincial.

Tant de distinctions en présageaient une autre : la décoration de l'Ordre Léopold. Mgr Dechamps le comprit et se hâta de faire

(1) Voyez *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain*, par M. le Ch. Aigret.

savoir à qui de droit, par l'intermédiaire de personnes haut placées, qu'il se verrait dans l'impossibilité d'accepter cet honneur, au cas qu'il lui fût déferé. Il déjouait ainsi le plan mal dissimulé du ministère, de distinguer entre évêque et évêque, afin de jeter la désunion entre eux, ou du moins le discrédit sur les sentiments patriotiques de quelques-uns. En effet, ceux de Bruges et de Liège, où déjà avait eu lieu la joyeuse entrée du roi, n'avaient pas été décorés, bien que les décorations eussent été prodiguées dans ces deux villes ; on avait même eu soin d'inscrire plusieurs ecclésiastiques dans l'Ordre royal, afin de mieux accentuer l'exclusion des deux prélats. Mgr Dechamps n'hésita pas à motiver son refus sur cette exclusion même ; et il le renouvela au comte de Baillet, gouverneur de la province, qui était venu sonder ses intentions à cet effet, et au comte Vilain XIII qui lui avait écrit que sa nomination dans l'Ordre Léopold était imminente et paraîtrait incessamment au *Moniteur*. Lors de la première réunion des évêques à Malines, il exposa sa manière d'agir à ses collègues, qui y applaudirent d'une voix unanime, et le vénérable évêque de Gand qui, sans la mériter plus que les autres, avait été l'objet d'une distinction que les circonstances rendaient odieuse, protesta qu'il eût suivi la même ligne de conduite, s'il eût pu deviner à temps les intentions du cabinet. Enfin, par l'intermédiaire de l'intendant de la liste civile, Mgr Dechamps obtint la promesse que Sa Majesté ne signerait pas sa nomination, et l'assurance qu'Elle appréciait les motifs de son refus. La preuve que Léopold II n'en fut pas offensé c'est que, peu après l'élévation de l'évêque de Namur au siège métropolitain de Malines, il lui manifesta l'intention de le nommer commandeur de son Ordre. Or, Monseigneur osa demander un nouveau sursis. Mais les catholiques étant venus au pouvoir, il se crut obligé d'accepter le grade de Grand-Officier qui lui fut offert par le roi dans une occasion solennelle.

Cependant la révolution italienne rétrécissait chaque jour le cercle où elle enserrait la papauté ; la vue du triomphe de l'impiété ébranlait le courage de plus d'un cœur fidèle. Mgr Dechamps crut qu'il était de son devoir d'adresser quelques mots de consolation à ses diocésains ; et à l'approche de l'Avent, il publia un mandement sur la miséricorde et la justice divines. L'histoire du monde prouve que l'amour de Dieu envers l'homme est à la base de toutes ses œuvres, mais que la justice suit de près pour se résoudre encore en miséricorde. Il n'en fut pas autrement dans

l'œuvre de la rédemption : après les prodiges d'amour de Bethléem et du Calvaire, le sang chrétien coula pendant trois siècles pour laver la terre des souillures du paganisme. Il en fut de même à toutes les grandes époques ; notre siècle ingrat entre tous doit donc s'attendre à des châtiments ; et comme son caractère spécial est l'orgueil et la révolte, pour le punir Dieu n'a qu'à le laisser faire, et il paraît que c'est à cela qu'il s'est résolu. « Il permet, pour confondre l'orgueil d'un siècle qui a soif de sécurité, qu'il s'enlève à lui-même cette sécurité dont il a soif ; il permet, pour confondre un siècle qui se vante de la douceur de ses mœurs, qu'il invente et qu'il admire des engins de destruction et de mort d'une puissance jusqu'ici sans égale ; il permet, pour confondre un siècle qui se croit et se dit l'incarnation du droit, le père de la liberté générale, que la force, et la *force seule* décide de tout, au dehors par les armées, au dedans par le nombre qui trop souvent fait seul les lois. » Dieu allait-il pousser le châtiment du monde jusqu'à permettre l'invasion par les modernes barbares de la ville qui est le centre de la civilisation chrétienne ? Monseigneur le craignait, c'est pourquoi il concluait en exhortant ses ouailles à la prière, afin d'obtenir que les jours de la justice fussent abrégés et fussent, cette fois encore, suivis de jours de miséricorde.

Les conférences de l'Avent qui suivit, furent comme le développement oratoire du mandement. Dans les trois premières conférences, il ranima la foi et la confiance de son auditoire dans les éternelles destinées de l'Eglise ; dans la quatrième, il traita de la nécessité et de l'efficacité de la prière pour le salut de la société. Ces conférences furent un événement pour la cité namuroise ; la vaste basilique de Saint-Aubain était trop petite pour la foule qui se pressait au pied de la chaire de l'éminent orateur ; ses aperçus sur l'histoire de l'Eglise, sur les vicissitudes de la papauté, toujours combattue et toujours triomphante, ses fortifiantes exhortations, firent passer dans l'âme de ses auditeurs ravis, la confiance qui remplissait la sienne.

Ainsi se termina la première année de l'épiscopat de Mgr Dechamps. Outre les faits mentionnés jusqu'ici, il avait fait la visite de huit doyennés, partout accueilli avec enthousiasme, partout aussi rendant hommage à l'excellent esprit du clergé et des populations, et au zèle de son prédécesseur. Enfin il avait administré le sacrement de Confirmation à plus de onze mille enfants.

CHAPITRE SEPTIÈME.

VISITE A L'HOSPICE DES PETITES-SŒURS DES PAUVRES. MANDEMENT DE CARÈME ET AVENT. MGR DECHAMPS SE REND A ROME POUR LE DIX-HUITIÈME CENTENAIRE DU MARTYRE DE SAINT-PIERRE. IL CONSOLE DE GRANDES INFORTUNES. TROISIÈME ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES A MALINES, ETC.



PRÈS les réceptions obligées du nouvel an (1867), l'évêque reprit ses travaux apostoliques en commençant, comme l'année précédente, par sa ville épiscopale.

Le jour de l'Epiphanie, il procéda en l'église Saint-Jean-Baptiste à l'installation solennelle d'une *Association d'hommes pour l'adoration du T. S. Sacrement*. Cette église est par excellence, à Namur, l'église du saint Sacrement. C'est là qu'en 1560 se forma la première confrérie en l'honneur de cet auguste mystère; c'est là aussi qu'en 1767 fut érigée la première association du diocèse pour l'Adoration perpétuelle. Et puis ce fut cette paroisse qui eut la gloire et le bonheur d'offrir un asile à la Vierge du saint Sacrement, à sainte Julienne de Rétinne, lorsque les persécutions dont elle était victime la forcèrent de s'enfuir de Liège. De tels souvenirs étaient pour engager Mgr Dechamps à se rendre à l'invitation de présider la cérémonie qui se préparait. Il officia pontificalement au salut, puis monta en chaire et parla avec son éloquence et sa piété habituelles de l'Eucharistie, de ce sacrement de foi et d'amour qui renferme tout ce qu'il y a de plus beau et de plus saint dans la religion.

Il consacra le reste du mois de janvier à la visite des établissements charitables qu'il n'avait pu voir jusque-là, et termina par l'hospice des petites Sœurs des pauvres. Ici, les témoignages de vénération et d'amour qu'il avait recueillis partout ailleurs, prirent un caractère particulièrement touchant. Un témoin de ces scènes dont notre sainte religion a seule le secret, nous communiquait ses impressions à peu près en ces termes : « Jamais je ne sentis mon âme plus profondément remuée. Je vois encore

ces bonnes vieilles, les yeux attachés sur Monseigneur, comme pour s'assurer que c'était bien leur évêque qui était venu au milieu d'elles leur apporter ses souhaits de bonne année. Il leur fit une allocution à la portée de leur esprit, et il en fut si bien compris, et surtout si bien goûté, que je ne saurais vous dire tout ce qu'il y eut d'attendrissant dans les acclamations qui suivirent ses paroles. Parmi les vieilles femmes, quelques-unes, maîtrisant leur émotion, parvenaient à crier : *Vive Monseigneur !* en battant des mains ; mais beaucoup avaient à peine ouvert la bouche, que les mots, étouffés par les larmes, expiraient sur leurs lèvres ; et elles ne savaient que joindre leurs mains tremblantes pour exprimer la reconnaissance dont leurs cœurs étaient pleins. Aussi, j'en suis convaincu, la présence de Monseigneur et ses paroles si douces, si encourageantes, firent plus de bien dans cette maison, que le rouleau de mille francs glissé par lui dans les mains de la Supérieure de ces héroïnes, si bien appelées les petites Sœurs des pauvres. »

Monseigneur alla aussi exhorter à la persévérance, à l'occasion de leur retraite, les Congréganistes de l'un et de l'autre sexe, dans l'église des Sœurs de Notre-Dame, et dans celle des Pères Jésuites.

Toujours préoccupé des dangers que court la foi à notre époque, il prit pour sujet de son mandement de carême la guerre déclarée à la raison par les deux grands ennemis de la foi : l'ignorance décorée du faux nom de science, et le plus abject servilisme érigé en liberté. Aussi instructif et élevé dans ses deux premiers points que simple et pratique dans les conclusions du troisième, ce mandement dut être réimprimé à Bruxelles sous forme de brochure, pour satisfaire au désir des fidèles. Ses instructions du carême roulèrent également sur la foi, et attirèrent chaque dimanche à la cathédrale une foule compacte et recueillie.

Le 19 mars, on érigeait, à la demande du Père Tondini, barnabite, dans l'église Saint-Joseph à Namur, une association de prières pour le retour des Grecs et des Russes à l'unité. L'évêque, en qui l'amour de l'Eglise et de la papauté était à l'état de passion, se fit une joie d'y prêcher, et devant la foule des fidèles suspendus à ses lèvres, il flagella l'absurde prétention des Czars à régler les affaires spirituelles, et démontra que la liturgie même de l'Eglise moscovite rend témoignage à la primauté de juridiction des successeurs de saint Pierre. Dans l'auditoire se trouvait la comtesse de Berg, sœur d'un évêque schismatique

russe et belle-sœur du général de Berg, qui a joué un grand rôle dans les affaires de Pologne, et M^{lle} d'Annakoff, appartenant à une famille princière de Russie. L'évêque les vit bientôt après chez leur hôte, le comte de Baillet, et il put s'assurer que la liberté de sa parole ne les avait pas choquées.

Cet amour pour l'Eglise et son chef allait être récompensé par l'une des plus vives jouissances de sa vie. La catholicité se préparait à célébrer l'anniversaire du martyr de celui qui, dix-huit siècles auparavant, avait fondé, avec l'aide du Docteur des gentils, l'Eglise romaine, et en avait fait par sa mort même le centre immuable de l'unité. A la voix du digne successeur de Pierre, plus de cinq cents évêques suivis de dix mille prêtres partaient de tous les lieux que visite le soleil, et apportaient à l'Eglise-Mère le témoignage de la foi et de la soumission de leurs peuples. L'évêque de Namur tressaillit à la pensée de revoir la ville éternelle dans des circonstances si en harmonie avec sa dévotion envers elle. Dans une circulaire, il fit part de son bonheur aux membres de son clergé, se recommanda à leurs prières, leur promit de solliciter pour eux, au tombeau des apôtres et des martyrs, la force dont ils avaient besoin au milieu des difficultés du temps, et de dire au pape combien il était heureux que le diocèse de Namur lui fût échu en partage.

A Rome, Dieu lui préparait toutes les joies les plus douces à sa piété. Au 20 juin tombait la Fête-Dieu, ou fête du *Corpus Domini*. Ce jour-là, selon la coutume, le souverain pontife porta en triomphe dans les rues de Rome le Dieu de l'Eucharistie. Il était environné des chefs spirituels et des pasteurs du peuple fidèle, lesquels témoignaient par leur présence, non seulement de l'unité de l'Eglise, mais encore de sa foi au sacrement qui est le symbole et le lien de cette unité, et au sacrifice dont Malachie a prédit l'oblation dans tous les lieux de l'univers. Au milieu des pompes de cette sainte solennité, Mgr Dechamps repensa à la colline liégeoise, « où a pris sa source ce fleuve d'adoration qui arrose l'univers, » et à l'humble Vierge dont Dieu se servit pour le faire couler. Il se disait : « Cette magnifique solennité qui réjouit aujourd'hui les chrétiens dans toutes les contrées de la terre, à qui l'Eglise la doit-elle après Dieu, sinon à sainte Julienne? Et si l'Eglise lui doit ce bienfait vraiment catholique, ne faut-il pas qu'elle l'honore elle-même d'une fête catholique à son tour? » Ce fut alors qu'il conçut le dessein de demander au Saint-Siège l'extension à toute l'Eglise de la fête de la sainte

liégeoisé. Nous avons dit ailleurs le succès dont ce dessein fut couronné.

Le 29, fête des saints Pierre et Paul, à la basilique vaticane, le pape proclama le décret de canonisation des dix-huit martyrs de Gorcum. Sublime idée ! On sait qu'ils avaient mérité cet honneur en versant leur sang et en souffrant les plus atroces supplices de la part des gueux, pour leur fidélité au successeur de Pierre et pour la foi au sacrifice de la loi nouvelle.

Le lendemain, l'épiscopat remit une adresse au Souverain Pontife ; sur la recommandation de Mgr Sterckx et de Mgr Dupanloup, l'évêque de Namur avait été nommé membre du comité chargé de la rédaction de cette pièce importante. Il fut élevé par Pie IX à la dignité de Prélat assistant au trône pontifical, et obtint pour son ami et compagnon de voyage, M. Gravez, curé-doyen de Sainte-Elisabeth à Mons, le titre de Protonotaire apostolique.

Pendant son séjour à Rome, Monseigneur revit les lieux les plus chers à sa piété, spécialement ceux qui lui rappelaient les souvenirs des Princes des apôtres. Il se replongea dans la sombre horreur de la prison Mamertine, comme dans un bain où sa foi puisait toujours une nouvelle vigueur et de nouvelles clartés ; il retourna au Montorio vénérer l'ouverture où, selon la tradition, fut plantée la croix de saint Pierre. « Voyez, s'écriait-il, en se retournant vers la ville, sans ce trou, nous n'aurions pas cette basilique dont la coupole domine Rome et le monde, comme, sans la fosse Mamertine, nous n'aurions pas le Vatican ! » Il se rendit aussi à l'église Sainte-Pudentienne, baiser le pavement en mosaïque du palais où le pêcheur de Galilée reçut l'hospitalité, quand il vint avec son bâton conquérir à Jésus-Christ la ville des Césars. Il triomphait en refaisant dans sa mémoire la longue chaîne des pontifes qui rejoignait Pie IX à Pierre, et dont presque tous les anneaux avaient été trempés dans le sang ou tordus par la persécution. Il n'oublia pas saint Paul ni sa basilique hors des murs, ni les trois fontaines, miraculeux monuments de son martyre.

Rentré à Namur le 12 juillet au son de toutes les cloches de la ville, il voulut faire part à ses ouailles de la consolation dont débordait son âme ; et dans une éloquente lettre pastorale, il leur dit ce qu'il avait ressenti à Rome en voyant confondus dans l'unité autour du pontife suprême, tous les rites et toutes les langues représentées par un demi-millier d'évêques, et en lisant

à travers ses larmes les mots gravés au-dessus du trône pontifical dans le marbre de la basilique vaticane : *Cathedra Petri, Magisterium fidei, Centrum unitatis*. Il fit ressortir le prodige de cette unité, dit un mot des martyrs qui l'ont scellé de leur sang au XVI^e siècle, et dont plusieurs étaient enfants de la Belgique; enfin il annonça la prochaine tenue d'un concile qui devait dévoiler les mensonges des mots de science et de liberté, inscrits sur le drapeau des modernes sectaires.

Monseigneur se hâta ensuite de s'acquitter des fonctions pastorales que son absence avait laissées en souffrance, conféra les saints Ordres aux élèves de son séminaire et la Confirmation aux enfants de la ville et des environs, jusqu'au 10 août qu'il fut appelé à Bruxelles pour y consoler une illustre infortune.

Nos lecteurs savent l'histoire de l'empereur du Mexique, Maximilien d'Autriche, et le triste contre-coup de ses malheurs sur la santé de son infortunée épouse, la princesse Charlotte de Belgique. La reine, Marie-Henriette, s'était rendue à Miramar pour faire auprès d'elle l'office de sœur de charité, et l'avait enfin ramenée au château de Tervueren près de Bruxelles. Le 30 juillet, Mgr Dechamps avait reçu du vicomte de Conway communication d'un message à lui donné par la reine en ces termes : « Veuillez dire à Sa Grandeur qu'à son nom, la figure de la malade s'est illuminée de joie et qu'Elle a longuement parlé de lui. Dites-lui mille choses affectueuses et respectueuses de ma part, et que j'espère qu'il viendra me voir un jour, quand je serai à Bruxelles. » Le prélat vit donc l'impératrice, eut avec elle un long entretien, et se chargea de la délicate mission de la préparer de loin à la terrible nouvelle qui brisait son existence, et qu'on avait trouvé prudent de lui dérober jusqu'alors. Il la jugea en état de recevoir les sacrements, et promit, en la quittant, de la voir de nouveau quand il se rendrait à la réunion des évêques à Malines. Hélas ! à cette époque, l'infortunée princesse n'était plus à même de recevoir les secours de son ministère.

Ce n'est pas la seule grande douleur qui ait cherché des consolations auprès de Mgr Dechamps. M. Gutierrez de Estrada avait fait partie de la députation mexicaine chargée d'offrir la couronne impériale à l'archiduc Maximilien; il était devenu ministre du nouvel empereur; mais, voyant le jeune monarque entrer dans une voie qui devait lui être fatale, il s'était retiré des affaires et avait passé en Europe, pour y finir une vie qu'il eût voulu consacrer jusqu'au bout au bonheur de sa patrie. Il avait

fait à Rome la connaissance de Mgr Dechamps et l'avait fait le confident de ses peines. Or, le 2 mai 1867, le prélat recevait à Namur la lettre suivante dictée par ce grand chrétien à sa fille, et signée de sa main mourante :

« Cher Monseigneur, au dernier terme d'une grave maladie, j'ai dû recevoir aujourd'hui les derniers sacrements. Dans ce moment solennel, j'ai été vivement frappé par le souvenir des admirables et consolantes paroles que vous m'avez adressées en d'autres circonstances : *La Providence est votre Mère*. Je n'ai pas cessé de le croire ainsi ; mais je viens vous conjurer de m'aider à prier pour qu'elle ne m'abandonne pas, surtout dans les dernières trances de cette existence. Le bon Dieu vous en tiendra compte. »

L'évêque de Namur lui répondit :

« Mon cher ami, oui, je suis avec vous ; j'espère fermement avec vous en l'infinie bonté de Celui qui a voulu mourir pour nous mériter l'éternelle vie. Vivons et mourons avec une inébranlable confiance. La croix de la souffrance est la porte du ciel. »

Il y joignait cette formule de prière que le malade répétait souvent avec une onction pénétrée et une satisfaction visible : « Marie, Mère de grâce et de miséricorde, c'est vous qui devez nous protéger jusqu'à la fin, et offrir notre âme à Jésus-Christ ! »

M. Gutierrez de Estrada expira le 7 mai. Le lendemain, Mgr Dechamps recevait, par l'intermédiaire du duc de Nemours, une croix de serpentine, que la reine Marie-Amélie, douairière de Louis-Philippe, lui faisait remettre, au terme de sa carrière si éprouvée, comme gage de sa reconnaissance. Quand le Père Dechamps résidait à Bruxelles, la pieuse princesse aimait à chercher une consolation à ses peines en les versant dans le cœur apostolique de l'humble religieux. Déjà en 1850, recevant de lui un exemplaire de l'oraison funèbre de la première reine des Belges, elle lui écrivait : « J'ai été fort touchée, mon révérend Père, de la lettre que vous m'avez écrite, et je vous en remercie de tout cœur. J'aime à croire comme vous que ma bien-aimée fille a passé de ce monde dans les bras de Dieu, et je sens qu'il faudrait lui porter envie plutôt que de la pleurer... Je vous remercie pour mes enfants et pour moi de l'envoi que vous nous avez fait de votre discours. Je ne le louerai qu'en disant qu'il m'a fait beaucoup pleurer. C'est un véritable honneur pour la Belgique d'avoir trouvé un interprète si fidèle et si éloquent de sa douleur. » — Enfin, à l'occasion du mariage de la princesse Charlotte, elle lui avait offert un bréviaire où elle avait écrit de

sa propre main : *Offert au R. P. Dechamps par une mère et grand'mère reconnaissante, qui se recommande avec toute sa famille à ses bonnes prières. Marie-Amélie.*

Le 2 septembre s'ouvrit pour la troisième fois à Malines le Congrès des catholiques. Le Père Tondini s'y était rendu afin d'y plaider en présence de tant d'évêques et de fils dévoués de l'Eglise, en faveur de son œuvre, l'association de prières pour le retour des Grecs et des Russes à l'unité. Mgr Dechamps, qui déjà avait appuyé ses efforts dans l'église Saint-Joseph à Namur, lui prêta encore en cette circonstance solennelle le concours de sa parole. Mais, sortant des bornes de son sujet, et portant plus loin ses idées et ses espérances, il exalta cette admirable unité de l'Eglise, preuve de sa vérité et cause de sa puissance dont l'avenir seul nous apprendra toute l'étendue.¹ Après avoir entendu ce magistral discours, le comte de Falloux disait à M. Adolphe Dechamps : « Notre maître à tous, c'est votre frère, l'évêque de Namur. » Ce n'était pas la première fois que l'éloquent prélat était ainsi apprécié par les plus éminents orateurs français. Déjà, en 1864, Mgr Dupanloup disait en présence du cardinal Sterckx : « C'est au jubilé de Liège que j'ai fait mon noviciat de prédicateur, à l'école du Père Dechamps, qui était notre maître à tous. »

De retour de Malines, Monseigneur reprit ses tournées pastorales jusqu'au 20 septembre, et il revint à Namur prendre part à la retraite ecclésiastique dont il prêcha l'ouverture. A l'issue de cette retraite, il célébra un synode diocésain auquel furent invités, outre les vicaires-généraux et le Chapitre, tous les curés-doyens du diocèse. Il en ouvrit les trois sessions par autant d'allocutions analogues aux matières à traiter dans chacune. Ces matières avaient été préparées dans les conférences ecclésiastiques. Des discussions qui eurent lieu pendant le synode, et auxquelles l'évêque laissa une pleine liberté, sortirent des statuts diocésains, qui forment, au témoignage de M. le chanoine Aigret,¹ un cours complet de doctrine pastorale.

En poursuivant la visite de son diocèse, Mgr Dechamps arriva à Saint-Hubert, le jour même de la fête du saint patron de cette ville. Il avait depuis longtemps formé le projet d'un pèlerinage au tombeau du grand thaumaturge, dont autrefois il avait vengé la sainte Etoile. Bien qu'il eût défendu toute réception solennelle,

(1) Œuv. compl. Tom. X.

(2) *Hist. de l'église Saint-Aubain.*

il fut accueilli par les acclamations d'une foule qui, sur ses pas, envahit les cinq nefs de la vaste basilique. Après la bénédiction du très saint Sacrement, il monta en chaire et, prenant pour texte la croix dont l'apparition détermina la conversion d'Hubert, il charma la foule des pèlerins par l'onction de sa parole et l'art avec lequel il sut relever la confiance des âmes les plus découragées.

On sait que le corps de l'apôtre des Ardennes fut caché au seizième siècle à l'approche des gueux, et qu'il n'a pas été retrouvé depuis. M. l'abbé Hallet, longtemps aumônier de la maison pénitentiaire de Saint-Hubert, a démontré dans une brochure que ces précieuses reliques doivent être actuellement encore dans les caveaux de l'église ou dans ceux de l'ancien couvent. L'un des buts de la visite de Monseigneur était de s'assurer si des recherches à l'effet de les retrouver présentaient quelques chances de succès. Il se fit rendre compte de tout ce que les monuments écrits et les traditions locales rapportent relativement à l'endroit où fut caché le saint corps, et se décida à faire commencer des fouilles. Sa translation au siège de Malines l'empêcha de donner suite à son pieux dessein, dont l'annonce avait réjoui le diocèse et toute la Belgique ; il dut se contenter d'en recommander la poursuite à son successeur, et à Mgr de Montpellier, évêque de Liège, lequel avait promis son concours pour cette belle œuvre.

Dans son allocution aux pèlerins de Saint-Hubert, Mgr Dechamps, qui ne savait oublier l'Eglise, s'était laissé aller à parler des luttes qu'elle soutenait alors dans la personne de son chef visible, contre la révolution italienne : « Qui sait, s'écria-t-il, si, au moment où je vous parle, une bataille décisive n'est pas engagée ? » C'était en effet ce jour-là, 3 novembre, que se livrait la célèbre bataille de Mentana. Après une marche de cinq heures sous une pluie battante, le régiment des zouaves était arrivé en face d'une nombreuse armée de garibaldiens rangés en bon ordre sur des montagnes couvertes de bois et retranchées. A cet aspect, le brave colonel Charette avait eu un moment d'hésitation, et s'était retourné pour jeter un coup d'œil sur sa petite troupe. Mais voyant les figures radieuses de ces hommes à qui l'occasion de servir la cause de Dieu faisait oublier leurs fatigues et les dangers, il avait levé son épée ; et enflammé d'une indicible confiance, et piquant son cheval, il s'était écrié : « En avant les zouaves, et vive Pie IX ! » Une brillante victoire avait couronné

cet acte sublime, et fermé pour trois ans encore aux barbares le chemin de Rome. Un mois plus tard, trois cent vingt-cinq jeunes gens, hollandais et belges, prenaient la route de Rome et allaient remplir les vides qu'avaient faits dans les rangs de l'armée pontificale, tant cette dernière bataille que les combats de Bagnorea, d'Acquapendente, de Monte-Libretti, de Subiaco, de Nerola, et la traîtreuse explosion de la caserne Serristori.

Mais ce n'était pas assez de remplacer les morts, il fallait encore, selon l'enseignement de l'Écriture, prier pour ces victimes de la plus sainte des causes, afin qu'elles fussent purifiées de leurs péchés. Le monde catholique ne négligea point ce devoir, et l'évêque de Namur ne fut point le moins zélé à s'en acquitter. Pouvait-il oublier les liens sacrés qui l'unissaient aux zouaves ? Il fit célébrer, dans sa cathédrale, un service funèbre relevé par toutes les pompes du culte catholique, et paya aux nouveaux Machabées le tribut de son éloquence émue. Il fit intervenir dans son allocution la question de l'indépendance du Saint-Siège, et remua profondément ses innombrables auditeurs, en leur mettant sous les yeux le tableau des angoisses de l'Église et de ses espérances, en évoquant la grande ombre de Lamoricière, en faisant l'éloge des morts, en adressant à leurs familles en deuil des paroles de consolation.¹

C'était la dernière fois que la voix de Mgr Dechamps retentissait sous les voûtes de Saint-Aubain.

CHAPITRE HUITIÈME.

MORT DU CARDINAL STERCKX, ARCHEVÊQUE DE MALINES. MGR DECHAMPS CHARGÉ DE SON ÉLOGE FUNÈBRE, PUIS DÉSIGNÉ POUR LUI SUCCÉDER. SON ENTRÉE SOLENNELLE A MALINES. IL ASSISTE A UNE RÉUNION DES CERCLES CATHOLIQUES.



Le cardinal Engelbert Sterckx, archevêque de Malines, avait, lui aussi, célébré le 26 novembre, dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, un service funèbre pour les glorieux champions de l'indépendance du vicaire

(1) Œuv. compl. Tom. X.

de Jésus-Christ. Le 29 il était retourné à Malines déjà atteint du mal qui devait le ravir à la Belgique; il avait reçu les derniers secours de la religion le 1^{er} décembre, et le 4 du même mois, il allait recevoir de la main de Dieu le prix d'une longue vie toute consacrée au service de l'Eglise et de la patrie. Le surlendemain, un haut dignitaire de la métropole de Malines venait inviter l'évêque de Namur à faire l'éloge du vénéré défunt pendant ses funérailles fixées au 10.

La charge était lourde pour si peu d'heures : il s'agissait de retracer l'histoire de tout un demi-siècle de vie sacerdotale et épiscopale passée au milieu des circonstances les plus difficiles, les plus épineuses d'abord, les plus solennelles, les plus importantes ensuite de l'Eglise catholique belge et de notre nationalité naissante. Il fallait montrer l'humble prêtre, ne portant pas ses aspirations au delà de sa modeste cure de campagne, mais élevé, bien jeune encore, par son éclatant mérite et par la Providence, au premier poste de la cité anversoise, puis au vicariat général, par un archevêque chargé de veiller aux intérêts religieux de tout un pays privé de ses premiers pasteurs, grâce aux violences d'un roi calviniste. Il fallait le peindre toujours doux et conciliant, mais incapable de dire *oui*, quand la conscience lui enjoignait de dire *non*; objet par là-même de l'aversion d'un gouvernement persécuteur; puis faisant pénétrer la lumière de sa science au sein des graves questions soulevées par l'élaboration de notre pacte fondamental, après l'expulsion de l'étranger. Il fallait redire les travaux de l'archevêque pour relever les ruines amoncelées par Joseph II et Guillaume I^{er}; la réorganisation par lui des études littéraires, philosophiques, théologiques; la fondation du collège belge à Rome; la célèbre convention d'Anvers, et par-dessus tout la création de l'université de Louvain. Il fallait célébrer sa foi, sa science et son patriotisme hautement reconnu par notre premier roi; ses mérites envers l'Eglise loués en plein consistoire par Grégoire XVI, et récompensés par la pourpre romaine; enfin sa fermeté et sa douceur en face de la mort, et ses suprêmes adieux à tout ce qu'il avait aimé.

Mgr Dechamps n'hésita pas à se charger de cette tâche : il se souvenait que l'auguste défunt l'avait élevé au sacerdoce, et n'avait cessé de lui donner les marques les plus spéciales de sa bienveillance paternelle, pendant sa carrière de missionnaire et pendant les deux années écoulées de son épiscopat. Mais au moment où il se disposait à se rendre à Malines pour y prononcer

l'oraison funèbre dont nous venons de donner un aperçu, il fut averti par le nonce que le souverain pontife l'avait désigné, le 8, fête de l'immaculée conception de la très sainte Vierge, comme successeur du prélat que l'on pleurait. Force lui fut donc de confier son discours à un chanoine de Malines, pour être lu pendant les funérailles.

La nouvelle de cette nomination consola l'archidiocèse et la Belgique catholique de la perte immense et inattendue qu'ils venaient de faire : « Oui, disait-on, le trésor de la doctrine continuera d'être bien gardé et défendu; la liberté de l'Eglise et celle de nos âmes, d'être protégées par un champion redoutable; et la sainte flamme de la piété et des œuvres, allumée par le regretté cardinal, sera entretenue. » Namur seul et son évêque étaient dans l'affliction : Namur perdait, comme il l'avait craint, le prélat qui faisait son ornement et son orgueil; celui-ci ne pouvait quitter sans douleur un troupeau qu'il chérissait et dont il se savait aimé. Il se demandait en outre avec inquiétude si ses forces affaiblies pourraient porter le fardeau de quinze cent mille âmes, de manière à en rendre bon compte au suprême Pasteur. Il exprima ses craintes à Pie IX qui lui répondit : « Nous avons grand soin de demander pour vous à Dieu, par son immaculée Mère, tous les secours qui vous sont nécessaires et utiles, et Nous ne doutons pas qu'Il ne seconde les travaux auxquels vous vous livrez pour la gloire de son nom, et ne vous accorde des forces proportionnées à votre charge. »

Mgr Dechamps fut préconisé archevêque le 20 décembre; et l'instance pour le pallium ayant été faite en son nom le même jour, il se décida à quitter dès le lendemain une église avec laquelle ses liens étaient dès lors rompus. Il lui fit ses adieux et lui dit ses regrets dans une lettre en ces termes :

« Je viens vous parler une dernière fois comme pasteur de vos âmes. Dieu a voulu que je le fusse assez de temps pour vous bien connaître, et pour ressentir vivement le sacrifice qu'il me demande. Je souffre de devoir m'éloigner du clergé et des fidèles de ce cher diocèse. J'ai contracté de vrais liens d'amitié avec mes vicaires-généraux, avec mes fidèles secrétaires, avec les membres du Chapitre, avec MM. les doyens et MM. les ecclésiastiques de leur clergé que j'ai rencontrés dans mes visites pastorales, avec MM. les supérieurs et les professeurs des séminaires... et des autres institutions vouées à l'éducation de la jeunesse, ... depuis le jour qui ne sortira jamais de ma mémoire, où Namur m'a

reçu avec tant de cœur et de magnificence, jusqu'à cette heure où Dieu m'éloigne de ceux que j'aime. » — Il exprima les mêmes regrets devant le clergé de Malines le jour de son entrée dans cette ville.

Cette entrée, nous n'entreprendrons pas de la décrire. Disons seulement qu'à l'enthousiasme religieux qui avait accueilli le prélat à Namur, l'opulente cité malinoise joignit cette splendeur de fêtes, cette richesse de décorations, ces groupes historiques et pittoresques, cette profusion unie au goût artistique, qui sont de tradition chez la race flamande. Les rues que le cortège devait parcourir n'étaient pas seules ornées : la ville entière s'était revêtue de ses habits de fête, comme pour protester de sa fidélité à sa vieille et catholique devise : *In fide constans* ; les pauvres mêmes s'étaient mis en frais. Ainsi qu'à Namur, Mgr Dechamps voulut qu'ils eussent leur part au festin de la joie commune, et il leur en fournit généreusement le moyen. Au banquet qui suivit les réceptions, prirent place au nombre de deux cents, outre les membres de l'épiscopat belge, ainsi que plusieurs évêques étrangers et les dignitaires du clergé tant séculier que régulier, le gouverneur d'Anvers, un représentant de la maison du roi, un général de division, plusieurs membres des deux chambres législatives, etc. La municipalité malinoise n'avait pas cru qu'il fût de sa dignité de se trouver en telle compagnie : cependant la minorité catholique du conseil protestait par sa présence contre cette mesquinerie officielle.

Le lendemain, l'archevêque présida, avec ses vénérés collègues, à une assemblée solennelle de l'Œuvre du denier de Saint-Pierre. Le surlendemain, il alla visiter le grand et le petit séminaire, et conquit de part et d'autre les cœurs des maîtres et des élèves par ses paternelles et familières allocutions. A la fête de la Purification de la sainte Vierge, il se rendit à Namur pour sacrer son successeur et ami Mgr Gravez. Quelques jours plus tard il honora de sa présence la réunion du Cercle catholique. On sait que c'est une des œuvres nées du Congrès de Malines. A l'allocution du président, il répondit par des paroles que nous croyons utile de rapporter.

« Je suis heureux de trouver à Malines un Cercle catholique. J'aime les cercles catholiques, parce qu'ils font rentrer la religion, le christianisme complet, dans les sphères d'où le faux esprit du dix-huitième siècle avait prétendu l'exclure.

- Ce faux esprit était un esprit de séparation.

• Il voulait séparer la raison de la révélation, la nature de la grâce, la science de la foi.

• Le dix-neuvième siècle, malgré les attardés du précédent (les rétrogrades, si vous voulez), travaille avec succès à rétablir l'union entre toutes ces grandes choses divinement faites pour s'harmoniser.

• Les cercles catholiques répandent et vulgarisent les résultats des travaux entrepris par les *maîtres* de la science.

• Mais les cercles catholiques font plus que cela ! ils exercent bien des esprits à devenir eux-mêmes des *maîtres* ; ils révèlent et développent de vrais talents ; ils font des hommes forts.

• Combien d'esprits à qui Dieu a donné des talents *in bonum*, pour le bien, les ignorent et les laissent enfouis, parce qu'ils n'ont pas saisi l'occasion de les employer !

• Je veux vous citer un exemple de ces talents qui s'ignorent longtemps.

• En 1848, deux prêtres français viennent faire une retraite dans la maison où je résidais alors.¹ Tous les deux avaient soif de travailler à la défense de la vérité, à la gloire de Dieu, au salut des âmes. L'un était le vénéré curé de Saint-Roch, depuis fondateur de l'Oratoire (l'abbé Pétetot), l'autre, un simple aumônier de l'école normale. Celui-ci avait écrit bien des choses, mais n'avait rien publié. Rien de ce qu'il avait écrit, n'était passable à ses yeux. Il me parla de sa vie inutile et de ses écrits dont il ne savait que faire. Je le priai de m'en laisser lire quelque chose. *C'était la Philosophie du Credo*, et l'auteur était le *Père Gratry*, aujourd'hui de l'Académie française. Comme il voulait entrer dans le nouvel Oratoire, je conseillai à son futur supérieur de lui donner l'obédience de publier les œuvres actuellement connues de l'Europe. C'est en les voyant affronter le public, que le futur académicien finit par croire qu'il y avait du bon dans ses travaux. *Le courage lui est venu par la publicité. Il en est de la publicité de la parole comme de la publicité des écrits* : elle encourage, elle développe les talents qui s'ignorent eux-mêmes ; elle leur donne une sainte audace ; et c'est ainsi qu'elle fait des hommes forts, forts pour la défense de la vérité, de la liberté et de la justice.

• Vous allez reconnaître, en entendant le professeur distingué qui va vous parler, que je n'ai rien dit de trop. •

(1) A Tournai.

Suivit une conférence donnée par M. Poulet, professeur à l'Université catholique. Il n'est pas défendu de penser que la parole communicative de l'archevêque a contribué, dans une certaine mesure, à encourager la plume féconde du savant historien.

Nous pourrions citer plusieurs autres talents, les uns éminents, d'autres plus modestes, à qui il a rendu le même service.¹ Aussi étaient-ils nombreux, les livres nouveaux qui lui arrivaient chaque année, du pays et de l'étranger, désireux, avant *d'affronter la publicité*, de se recommander d'une approbation de Mgr Decamps.

Dans sa première lettre à ses diocésains, le nouvel archevêque avait annoncé l'intention de demander au souverain pontife qu'il lui fût permis de se choisir un auxiliaire. Les motifs qu'il exprimait étaient, outre l'étendue du diocèse et le grand nombre des âmes confiées à ses soins, l'impossibilité où il se trouvait de se faire entendre à la plus grande partie de ses ouailles, dont il ne parlait pas la langue.² L'état de sa santé, et son âge qui s'avancait, en étaient un autre qu'il taisait. Pie IX, qui, en envoyant le prélat à Namur, lui avait recommandé de ne pas se renfermer dans les affaires de son diocèse, mais d'embrasser encore dans les étreintes de son zèle les intérêts de l'Eglise universelle, ne pouvait que se montrer favorable à son désir. « Il fait bien, dit-il à ce propos : pendant que l'auxiliaire fera les tournées de Confirmation et autres travaux, l'Archevêque s'occupera d'autres choses. » Le choix de Mgr Dechamps tomba sur M. Anthonis,

(1) De ce nombre fut M^{lle} Mélanie Van Biervliet, si avantageusement connue par ses nombreux ouvrages, et fondatrice d'un Institut que Mgr Dechamps a toujours encouragé et protégé à cause de son excellent esprit. — Citons ici quelques lignes d'une courte biographie du cardinal par M. l'abbé Segondy, vicaire général de Montpellier. « Humble grandement, comme tous les hommes supérieurs, le Père Dechamps attribuait aux autres les talents qui étaient les siens. Aimable illusion ! il avait l'air de croire tout le monde capable de monter à ces hauts sommets du vrai, du bien et du beau que son âme hantait si facilement. Un jour, nous parlions littérature et il nous entretenait d'un de ses ouvrages projetés ; tout à coup il nous dit : « Et vous aussi, écrivez, écrivez. Voyez-vous, sur mille personnes, plus de neuf cents ne vous liront pas ; parmi les autres, le plus grand nombre parcourra votre livre avec distraction, peut-être avec ennui ; mais, ici ou là, une âme y trouvera la lumière, le salut. Ecrivez. La parole est une semence jetée au vent, elle porte toujours quelque fruit. » Ainsi nous parla-t-il ; et si dans le fait, son langage était à notre adresse personnelle, au fond il était l'expression d'une théorie générale facile à comprendre. »

(2) Il l'avait étudiée, sous le régime hollandais, il la comprenait, mais n'en avait pas l'usage.

président du grand séminaire ; il le sacra de ses propres mains le 3 mai. Mgr Dechamps était le quatorzième archevêque de Malines, et le septième qui se donnait un évêque auxiliaire. Mgr Anthonis avait été préconisé évêque de Constance *in partibus infidelium*. Nous verrons au chapitre suivant et dans tout le reste de la vie de l'archevêque, combien ce secours lui était nécessaire.

CHAPITRE NEUVIÈME.

NOTE VERBALE DE L'ARCHEVÊQUE SUR LES GRIEFS DES CATHOLIQUES. L'ÉPISCOPAT CALOMNIÉ PAR LE CABINET A PROPOS DES ÉCOLES D'ADULTES. DEMANDE DE RÉPARATION. JUSTIFICATION PUBLIÉE PAR MGR DECHAMPS. NÉGOCIATION TOUCHANT LES BOURSES D'ÉTUDES. FERMETÉ DES ÉVÊQUES. L'ARCHEVÊQUE PREND LA DÉFENSE DES RELIGIEUX ATTAQUÉS A LA TRIBUNE PAR M. FRÈRE. FIN DES NÉGOCIATIONS TOUCHANT LES BOURSES D'ÉTUDES.



AVANT même son intronisation, Mgr Dechamps s'était fait mettre au courant, par ses grands vicaires, des besoins et des affaires pendantes de son nouveau diocèse. Aussitôt fixé à Malines, il posa plusieurs actes importants en vue de son premier synode. Il fut interrompu dans ces pacifiques travaux par une visite inattendue.

Nous serons forcés à ce propos, — et ce ne sera pas la dernière fois, — de faire une courte excursion sur le terrain de la politique. Nous y serons forcé, disons-nous ; car, si c'est notre droit, ce n'est pas notre goût. Mais l'ennui qui n'a pas dispensé l'homme illustre dont nous racontons la vie, de remplir ses devoirs d'évêque, ne peut nous dispenser de remplir nos devoirs d'historien.

Donc, dans le courant de l'année 1866, le gouvernement belge avait décrété l'érection d'écoles d'adultes. Le ministre de l'intérieur, M. Vandepereboom, qui voulait l'exécution sincère de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, avait demandé aux évêques le concours du clergé pour l'enseignement religieux. Ce concours avait été promis tout d'abord, sous certaines réserves qui avaient été abandonnées à la suite des explications fournies

par le ministre. Cette solution avait déplu à M. Frère, ministre des finances, et adversaire juré de l'intervention du clergé dans les écoles; M. Vandenpeereboom avait dû se retirer, et avait été remplacé par M. Pirmez, autrefois partisan de l'état de choses établi par la loi de 1842. A la suite de cet incident, M. Frère déclara à la Chambre que les évêques refusaient leur concours à l'enseignement dans les écoles d'adultes; il appuyait son dire sur les difficultés qu'ils avaient d'abord faites, et sur des lenteurs de négociations indépendantes de leur volonté. L'épiscopat crut devoir différer de répondre à cette allégation, jusqu'au moment de la discussion du budget de l'intérieur pour l'exercice 1868.

Or, au mois de mars, on discutait le budget de la guerre, et la minorité catholique paraissait disposée à le rejeter. C'est alors qu'un personnage politique se présenta chez l'archevêque, et essaya de l'amener à user de son influence sur les membres de la droite, à l'effet d'en obtenir un vote favorable pour le dit budget. Il représentait au prélat que, par leur opposition intempestive, les catholiques allaient rendre inutiles les dispositions conciliantes du cabinet... Monseigneur, qui ne se souciait guère d'entrer dans une question de budget de la guerre, profita de l'occasion pour émettre ses pensées sur des questions qui le touchaient de plus près. Dans une Note verbale qu'il remit à son visiteur officieux, il montra combien le cabinet était loin d'entrer dans les voies de la modération: « Dans l'ancien cabinet, M. Vandenpeereboom représentait, avec M. Rogier, l'élément modéré: il a été sacrifié... M. Frère fait ainsi marcher son œuvre. Sa victoire au sujet des écoles d'adultes est un gage donné aux siens, de la guerre qu'il veut continuer contre la loi de 1842... Il attend une majorité, voilà tout. Il attend pour le temporel du culte comme pour la loi sur l'enseignement. Mais où est encore ici le gage de sa volonté de se modérer? C'est à cette heure même où l'on voudrait paraître modéré, que M. Bara écrit à l'évêque de Liège des lettres où, après avoir donné les iniquités révoltantes de la loi sur les bourses d'études, comme l'expression de la volonté nationale devant laquelle tout doit plier, même l'évidente justice, même le droit naturel et civil le plus incontestable, il dénonce le jugement du Saint-Siège dans une question de justice et de conscience, comme un fait d'intervention d'une puissance étrangère! Nous connaissons cette langue des loges; mais si M. Bara croit nous la faire parler, il se trompe. La puissance doctrinale de

l'Eglise n'est étrangère nulle part; et son jugement en matière de conscience sera suivi par les évêques belges, par le clergé belge, par les catholiques belges. Nous renoncerons à toutes les bourses d'études, si pour en jouir il faut dire *oui*, quand la conscience commande de dire *non*. Ne parlons plus de la prétendue modération de MM. Frère et Bara.

• • • • •
 « Mais les catholiques !

« Les catholiques sont en présence de l'infidélité des prétendus libéraux aux conditions du pacte de 1830. Les libertés libérales sont intactes. Les libertés catholiques sont entamées partout, et officiellement menacées dans ce qui en reste... La preuve de l'excessive modération des catholiques, c'est qu'ils restent patriotes et dynastiques malgré la violence légalisée de leurs adversaires... S'ils ont soutenu que le *statu quo* suffit quant au contingent, peuvent-ils, pour cela, être désignés comme désertant la cause nationale? A-t-on parlé ainsi de MM. Frère et Delfosse et des autres libéraux quand ils voulaient, non maintenir le *statu quo*, mais réduire le budget de la guerre?

• • • • •
 « Les catholiques ne demandent pas le pouvoir, ils demandent la justice comme autrefois, même sous les cabinets libéraux, avant l'entrée de l'élément maçonnique exclusif au pouvoir.

« A qui fera-t-on croire qu'on ne peut pas, si l'on veut, reconstituer l'élément modéré dans les chambres et au pouvoir?

« J'entends bien souvent les anciens hommes du centre gauche : et pour que le pays fût uni, il suffirait qu'ils parlassent aux chambres comme ils le font dans leurs conversations privées...

« On a laissé passer déjà une heure où l'on pouvait tout modérer, l'heure de l'inauguration du roi. Le pays, et M. Rogier lui-même disaient : « Il faut retourner à 1830 ; à un nouveau règne, un nouveau gouvernement, celui de 1830... »

Nous savons que saint Ambroise était l'un des modèles que l'archevêque aimait à copier d'autant plus, disait-il, « qu'il y a de l'analogie entre le IV^e siècle et le nôtre, où le christianisme se trouve de nouveau en présence de l'infidélité. Seulement, ajoutait-il, au IV^e siècle l'infidélité s'en allait et aujourd'hui elle revient ! »

L'infidélité qui s'en allait était représentée par le préfet de Rome, Symmaque, et l'on sait les luttes d'Ambroise contre lui. L'infidélité qui revient a aussi ses Symmaques : nous avons déjà

vu, nous verrons encore nos évêques aux prises avec eux ; nous allons voir en particulier si, ici encore, l'archevêque de Malines ne rappellera pas à un certain degré le saint archevêque de Milan.

Le lecteur se rappelle l'accusation portée par M. Frère contre les évêques, de refuser leur concours à l'enseignement dans les classes d'adultes. Quand les chambres législatives furent arrivées à la discussion du budget de l'intérieur (mars 1868), Mgr Dechamps se transporta au ministère des finances, représenta au chef de ce département les erreurs où il était tombé, et lui proposa de les redresser devant le pays. Deux moyens se présentaient : ou bien M. le ministre, qui avait nui à la considération de l'épiscopat à la tribune, reconnaîtrait loyalement son erreur et se rétracterait à la tribune ; ou Mgr Dechamps défendrait l'honneur de l'épiscopat, et ferait connaître la vérité par la voie de la presse. M. Frère refusa de se soumettre au premier moyen ; Mgr Dechamps le prévint qu'il se voyait forcé, par conséquent, de recourir au second.

La conversation en resta là, et l'archevêque quitta le ministre. Rentré chez lui, il rédigea et rendit publique, comme il en avait prévenu M. Frère, une lettre où il redressa les allégations de ce dernier touchant l'attitude des évêques dans la question des écoles d'adultes. En voici la fin :

« Permettez-moi, M. le Ministre, de tout résumer en quelques mots :

« 1^o Dès l'origine, l'intention de tous les Evêques a été d'accorder leur concours à l'œuvre des écoles d'adultes et d'y introduire la salutaire influence de la religion, sans laquelle ces écoles ne pourront ni conquérir la confiance des familles, ni produire le bien réel qu'on était en droit d'en attendre.

« 2^o Une réserve légitime avait été faite, et elle a été abandonnée par suite des explications satisfaisantes de M. le Ministre de l'intérieur.

« 3^o Une difficulté plus sérieuse, relative à la section supérieure de ces écoles, s'était produite. Elle était aplanie, et il ne restait plus aux Evêques, pour faire connaître *officiellement* leur concours, qu'à recevoir de M. le Ministre la confirmation *écrite* des explications qui les avaient satisfaits. Cette question de forme demeurait seule à résoudre, et c'est ce qui fait comprendre, d'un côté, la conviction exprimée au Parlement par M. A. Vandenpeereboom de voir disparaître toute difficulté, et, d'un autre côté, la même conviction chez les Evêques, conviction si ferme

qu'elle leur a permis, même avant leur adhésion officielle, de poser des actes de concours dans leurs diocèses. On a cité, à la tribune de la chambre, les actes de concours de Mgr l'Evêque de Liège. Mgr l'Evêque de Gand n'en a pas posé de moins explicites dans son diocèse. L'on connaît les dispositions prises par le Cardinal de Malines, dans sa lettre du 15 avril. Vous avez cité vous-même, M. le Ministre, la lettre de Mgr l'Evêque de Tournai. Les paroles que j'ai adressées au synode diocésain de Namur, lorsque j'y occupais le siège épiscopal, pour autoriser le clergé à prêter son concours aux écoles d'adultes, sont on ne peut plus formelles, et ont été publiées. Mgr de Bruges prenait les mêmes mesures quand la modification de l'arrêté royal du 1^{er} septembre fut officiellement annoncée, et, dans aucun diocèse, l'on ne rencontrera de trace quelconque de refus de concours. Aucun doute loyal ne peut donc être maintenu sur les vues conciliantes des Evêques et sur leur volonté sincère de concourir à l'organisation des écoles d'adultes, pour y faire tout le bien désirable.

» Plusieurs s'étonneront peut-être de voir les Evêques se défendre avec autant de soin contre une allégation dont l'inexactitude a été déjà suffisamment constatée ; mais vous reconnaîtrez, M. le Ministre, que c'est pour nous un impérieux devoir de nous dégager d'une responsabilité qu'on veut faire peser sur nous, et que nous ne pouvons pas accepter. D'ailleurs, la mémoire vénérée de Son Eminence le Cardinal Archevêque nous le prescrivait en même temps que l'intérêt de la vérité. Chacun comprendra la douleur que nous éprouvons de voir les écoles d'adultes soustraites illégalement, selon deux de vos collègues et selon nous, au régime de la loi de 1842, car elles resteront ainsi privées, dans bien des communes, de la bienfaisante influence de la religion. Celle-ci, en effet, pourra désormais être bannie de ces écoles, où les jeunes gens des classes ouvrières, destinés surtout à les peupler, auraient trouvé une lumière pour leur esprit, un frein pour leurs passions et une force pour l'accomplissement de leurs devoirs.

» La critique dont notre conduite a été l'objet ayant reçu la publicité de la tribune et de la presse, vous trouverez juste, j'en suis sûr, que nos explications reçoivent une publicité, sinon égale, du moins analogue. Nous y aurons naturellement recours, M. le Ministre, et nous sommes convaincus que le *Moniteur* et les autres journaux qui ont ouvert leurs colonnes à l'accusation

portée contre nous, les ouvriront loyalement à notre défense.

• Veuillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

• † VICTOR-AUGUSTE,

• Arch. de Malines. •

Cette réplique ne laissa pas de mortifier quelque peu M. Frère. Il sentit le besoin de se défendre à son tour au tribunal de l'opinion publique ; mais sa défense fut une défaite. Qu'on en juge : - J'ai pensé, j'ai peut-être eu tort, je me suis peut-être trompé, mais j'ai pensé que cet ensemble de faits attestait qu'on n'avait pas l'intention d'étendre l'application de la loi de 1842 chaque fois que cette application pouvait faire quelque tort à des écoles établies par le clergé.² — Il eût été plus loyal de déclarer dès l'origine, que l'on n'entendait pas admettre la participation du clergé à l'enseignement des écoles à créer.

Mgr Dechamps, et avec lui ses suffragants, ne recueillirent pas moins d'honneur de leur conduite dans une autre controverse qui surgit à la même époque entre eux et le ministère libéral. Il s'agissait des bourses d'études confisquées par la loi dont nous avons entretenu plus haut nos lecteurs. Dans la confection de cette loi, œuvre de parti et de passion s'il en fut, on n'avait pas prévu les difficultés qui maintenant se présentaient dans la distribution des bourses fondées pour les études ecclésiastiques, c'est-à-dire pour la théologie seule et pour les humanités, la philosophie et la théologie réunies. Le cabinet désirait se décharger de ces embarras sur les évêques, et leur confier la gestion de ces bourses en faveur de leurs séminaires. Mais, de cette restitution partielle, qui était au fond une condamnation de leur loi, les ministres voulaient en tirer avantage et la transformer en victoire sur l'épiscopat, qui s'était élevé avec tant de vigueur contre la substitution illégale d'administrateurs officiels aux administrateurs institués par les fondateurs de ces bourses. Nos évêques ne donnèrent point dans le piège. Connaissant les intentions du ministère, ils décidèrent entre eux, qu'ayant de droit la gestion des fondations pies dont les administrateurs n'existaient plus ou étaient empêchés, ils accepteraient seulement la gestion des bourses qui étaient dans ce cas, et, avec l'autorisa-

(1) Œuv. compl. du card. Dech. tom. XII.

(2) Annales parlementaires 1867-68, p. 1035.

tion du Saint-Siège, la gestion de celles dont les administrateurs ayant droit consentiraient à les déléguer. L'archevêque communiqua cette décision au roi, qu'il savait désireux d'atténuer autant que possible les effets les plus odieux de la loi; aux restrictions énoncées plus haut, Monseigneur ajoutait, comme condition nécessaire de la transaction, que, dans la remise des bourses, on n'userait d'aucun terme qui pût être interprété dans le sens d'une acceptation de la loi par l'épiscopat.

Le cabinet, on comprend pourquoi, voulait une acceptation pure et simple. Le pouvoir modérateur intervint donc et, par le moyen d'un ami de l'archevêque, engagea celui-ci, non pas à se désister des restrictions susdites, mais à les sous-entendre pendant toute la durée des négociations, sauf à les rendre publiques, s'il le jugeait nécessaire, après la remise des bourses.

Ainsi ne l'entendait pas Mgr Dechamps. Dans sa réponse à la lettre officieuse, il renouvelle les protestations de l'épiscopat contre l'iniquité révoltante et l'inouïe absurdité de la loi; il déclare vouloir que le ministre soit averti des conditions, précisément parce que, de ces conditions, le ministre n'en veut pas; il ajoute que la manière oblique d'agir proposée aux évêques ne leur convient pas, qu'ils sont prêts à renoncer à la maigre réparation qui leur est offerte, plutôt qu'à la fermeté dans la justice. « N'avez-vous jamais lu, dit-il en terminant, l'opuscule de Mgr Parisis sur *le silence et la publicité*? Ce grand évêque y a démontré historiquement que le silence fut toujours conseillé à l'Eglise par ses adversaires, et aussi par ses amis trompés, dans toutes les luttes où la publicité de ses protestations l'a seule préservée d'erreur ou de souillure, en ouvrant en même temps les yeux à tous les amis de la justice et de la vérité.¹

Toujours plus désireux d'arriver à une solution satisfaisante, le roi ménagea alors entre l'archevêque et M. Frère, une conférence à laquelle Sa Majesté assista. Le prélat s'y expliqua avec la même liberté que dans la lettre dont nous venons de donner le sens, et appuya sur l'iniquité particulière des dispositions de la loi relativement aux bourses *mixtes*, c'est-à-dire fondées pour les trois degrés des études ecclésiastiques. « Nous rendrons les bourses mixtes, répondit M. Frère, c'est-à-dire celles où les études *laïques* sont unies aux études théologiques, et nous modifierons les arrêtés contraires, etc. » Ce mot *études laïques* sou-

(1) Œuv. compl. Tom. XII.

nait aux oreilles de l'archevêque comme une hérésie. Il ne le laissa point passer : « Si les arrêtés royaux, répliqua-t-il, se servent des termes de la loi : *études laïques*, nous ne pourrions adhérer à ces arrêtés, parce que ces termes impliqueraient une adhésion aux faux principes de la loi sur la nature des séminaires et des études *ecclésiastiques*, celles-ci comprenant nécessairement les humanités, la philosophie et la théologie. » Le ministre répondit : « Nous n'userons pas de ces termes, nous les éviterons pour nous servir de ceux que vous pourrez accepter. »

Cette conférence fut suivie d'une réunion des évêques, puis d'une lettre au roi pour demander de nouveaux éclaircissements. Les évêques, qui tenaient à pouvoir donner la plus grande publicité à toutes les questions relatives à cette grave affaire, voulaient les traiter par correspondance écrite ; mais ce mode de procéder n'étant pas du goût du ministre, les négociations furent ajournées.

L'espoir de les voir terminer à leur avantage, il faut le reconnaître, n'avait pu arracher aux évêques la moindre concession même en fait de formes. L'archevêque en particulier fit bientôt voir que ni bourses d'études, ni chose du monde ne l'amènerait jamais à épargner les puissants du siècle, et à se taire quand sa conscience lui ferait un devoir de parler.

Quelques jours seulement après les négociations que nous avons résumées, les deux ministres MM. Frère et Bara sentirent le besoin, nous ne savons à quel propos, de ressusciter le fantôme du clérical, et se livrèrent en pleine chambre à des sorties violentes contre les couvents. Dans la séance du 24 avril notamment, M. Frère, le même qui, en 1857, avait donné, à la chambre, le signal de l'émeute et de la guerre-aux couvents, M. Frère s'écria :

« Il se trouve quinze à seize mille personnes dans ces établissements religieux, *comme on les nomme*. Remarquez bien que je suis si fortement, si énergiquement partisan de la plus grande liberté en cette matière comme en toute autre, que je vois *ces choses-là* sans jamais songer à y porter atteinte.... Je suppose pour un instant qu'il y ait des personnes en plus grand nombre qu'il n'en faut pour l'accomplissement de l'œuvre en vue de laquelle l'établissement a été institué. Dans cette hypothèse, ces personnes seraient évidemment à charge à la société. — C'est en quoi, Messieurs, ces sortes d'institutions présentent, au point de vue des intérêts généraux de la société, certains dangers. Une des grandes causes qui ont fait tomber ces institutions, c'est que *la facilité de vivre dans de pareilles conditions*, fait qu'un

nombre trop considérable de personnes cherchent à s'y établir, et viennent ainsi, en réalité, surcharger et appauvrir la société. »

Cet appel perfide aux plus mauvais instincts du peuple contre ceux et celles qui se dévouent au soulagement de toutes ses misères, ne resta guère sans réplique. Le 1^{er} mai suivant, s'ouvraient à l'église des Minimes, à Bruxelles, les exercices du jubilé des Dames de la Miséricorde. L'archevêque assista pontificalement à la messe, et prononça, après l'Évangile, sur l'œuvre de ces Dames, une allocution qu'il termina ainsi :

« Persévérez donc avec courage, et par votre exemple attirez auprès des pauvres les riches que la charité ennoblira, consolera, sauvera, parce qu'ils auront relevé, consolé, sauvé leurs frères. Vous augmenterez ainsi le nombre des âmes qui participeront avec vous au mérite de tant d'autres âmes d'une charité plus pleine encore que la vôtre, puisque leur vie tout entière est vouée au sacrifice, par amour du prochain, ce vrai fruit de l'amour divin.

» De ces âmes vouées au sacrifice, on en supputait dernièrement le nombre dans le sanctuaire des lois. On disait qu'en Belgique, il devait y en avoir quinze à seize mille. Notre pays aurait donc quinze à seize mille personnes — parmi lesquelles il y a plus de femmes que d'hommes, beaucoup plus de femmes que d'hommes — enrôlées au service de la charité, vouées à la miséricorde corporelle et spirituelle : à la miséricorde qui garde et élève les petits enfants ; à la miséricorde qui recueille les orphelins ; à la miséricorde qui fait l'éducation des pauvres, et qui se consacre aussi à l'enseignement de toutes les classes de la société ; à la miséricorde qui devient la consolation des vieillards ; à la miséricorde qui veille au chevet des malades ; à la miséricorde qui essuie le front des agonisants et qui donne à leurs âmes les ailes de la dernière prière ; à la miséricorde qui console et réhabilite les prisonniers ; à la miséricorde qui appelle à Béthanie les âmes avilies par les passions, et qui les rend à leur beauté première ; à la miséricorde qui cherche les pauvres pécheurs, la parole de Jésus-Christ sur les lèvres, et le pardon divin dans les mains et dans le cœur ; à la miséricorde trempée des sueurs de l'apostolat et quelquefois du sang du martyr ; à la miséricorde enfin qui, semblable à la lampe du sanctuaire, se consume par la flamme de l'amour divin, par les privations de la pauvreté volontaire, par les austérités de la pénitence, dans la solitude où tant de grandes âmes de familles opulentes, vous le savez, vont s'en-

sevelir parmi les filles de sainte Claire et de sainte Thérèse, pour expier les péchés d'un monde qui les méconnaît, les méprise, et souvent les calomnie.

« On dit donc, et l'on prétend savoir, que notre pays compte bien quinze à seize mille de ses enfants voués dans ces différentes voies, mais surtout dans les voies d'un travail sans relâche et d'une activité qui abrège leurs jours, à cette vie de sacrifice; et l'on sait aussi, grâce au soin avec lequel on les compte, quels sont les déserteurs de ces héroïques phalanges; on sait leur nombre et jusqu'à leurs noms, tant il est constant que ce nombre n'est rien en comparaison de celui des âmes fidèles par milliers au drapeau de la charité.

« Il nous vient donc ici, M. F., une pensée de tristesse que vous partagerez certainement, et qu'il est de notre devoir de ne pas taire : c'est qu'en présence des mères par adoption de l'enfance abandonnée; en présence des frères et des sœurs des pauvres, des orphelins, des vieillards, des prisonniers, des aliénés, des malades et des mourants; en présence des anges de l'expiation et de la prière, nous trouvons bien à plaindre ceux qui se bornent à dire : « Nous voyons *ces choses-là* sans songer à y porter atteinte, parce qu'elles résultent de l'usage d'un droit. Ce droit, il faut le défendre, le protéger, sauf à juger les actes et les doctrines. »

« C'est bien de reconnaître le droit, et c'est mieux de le protéger, mais lorsque l'usage du droit est héroïque, il faudrait savoir le bénir. Ils sont donc bien à plaindre ceux qui disent : « *Ces choses-là*, » en parlant de ces grandes et sublimes choses.

« Oui, ils sont à plaindre ceux qui disent encore : « Les établissements religieux et de bienfaisance, *comme on les nomme*. » Comme on les nomme !

« Oui, ils sont à plaindre ceux qui, en présence des institutions religieuses, telles que vous les connaissez, telles que vous les voyez, telles qu'ils les voient eux-mêmes, — non dans l'état de relâchement qui ne fut jamais chez elles que passager, mais dans leur état normal de vie vraiment évangélique, de ferveur et d'abnégation, — oui, ils sont à plaindre ceux qui, en présence de ce ravissant exemple des vies les plus laborieuses, ont le courage de dire que « *la facilité de vivre* dans de pareilles conditions (la facilité de vivre !) fait qu'un nombre *trop considérable* de personnes cherchent à s'y établir : — qu'elles y vivent ainsi sans travail ; — et qu'elles viennent surcharger et appauvrir la société. »

« Oui, nous trouvons à plaindre ceux qui parlent ainsi, parce que leurs paroles dépouillées, comme elles le seront infailliblement, des précautions oratoires qui les ont enveloppées, ne sont que trop propres à aveugler et à irriter de nouveau la foule contre les plus généreux enfants de la nation.

« Comme père et pasteur des âmes, et tout particulièrement des âmes consacrées à Dieu, nous déplorons donc ces paroles si pleines d'injustice et d'ingratitude, et nous plaignons sincèrement ceux qui les ont prononcées et livrées à tous les échos de la publicité.

« Nous les plaignons sincèrement de ne pas honorer, comme ils le doivent, l'esprit de sacrifice et de dévouement partout où il se manifeste, et de ne vouloir pas comprendre que, s'il faut bénir les cent mille hommes d'une armée prête à voler à la défense de la patrie, il faut bénir plus encore les quinze mille soldats d'une autre armée où le service volontaire dure autant que la vie et demande un courage plus rare, parce qu'il est plus difficile.

« Pour vous, M. F., vous l'avez compris, et l'exemple de ces héros de la charité vous entraîne et vous décide à les imiter selon vos forces ; mais efforcez-vous d'entraîner à votre tour des milliers d'autres avec vous, dans ces saintes voies de dévouement.¹ »

Ces nobles et courageuses paroles furent un événement ; prononcées avec l'accent qu'y savait mettre Mgr Dechamps, elles produisirent tout l'effet qu'on devait en attendre ; toutes les âmes honnêtes et généreuses se sentirent soulagées, au spectacle de la vérité défendue, de la justice vengée et de la faiblesse protégée contre la morsure de la calomnie. Les catholiques en particulier se sentaient plus fermes à l'abri de cette parole vraiment pastorale qui savait consoler les humbles et résister à l'insolence des forts. C'est ce qu'atteste la presse religieuse du temps. De leur côté, les organes de la loge se chargèrent d'apprendre au prélat, par leurs injures, qu'il avait frappé aussi juste que fort.

Ce ne fut pas au reste le seul fruit du discours de l'archevêque ; et il parut bientôt une fois de plus qu'autant la fermeté nous honore, autant elle sert utilement nos intérêts auprès de ceux-là même qu'elle irrite et confond. Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis le sermon aux Minimes, que l'interminable négociation relative aux bourses était renouée ; et cette fois encore,

(1) Voir Œuvres complètes du card. Dechamps, tome X, page 454 et suiv.

c'était le Souverain qui, toujours animé des meilleures intentions, voulait bien servir d'intermédiaire entre son ministère et l'épiscopat. Sur une lettre autographe de Sa Majesté qui l'invitait à une entrevue, Monseigneur alla se fixer à Laeken d'où il fit plusieurs tournées de Confirmation dans la capitale et aux environs, en attendant une audience privée. Le 28 mai, il alla célébrer la messe au château royal, et eut avec le roi une conférence de deux heures, pendant laquelle il apprit que l'intention des ministres était de restituer aux évêques une partie des bourses qu'ils réclamaient, et que bientôt ceux-ci recevraient des renseignements écrits et plus précis. L'archevêque répondit : « Sire, nous accepterons la partie sans renoncer à notre droit de réclamer le tout. Nous ferons comme un homme à qui l'on a volé sa montre avec la chaîne. Si on lui restitue la montre, il l'accepte parce qu'elle lui appartient ; mais il ne renonce pas à la chaîne parce qu'elle lui appartient également. » Cette similitude n'eut pas, paraît-il, l'heur de plaire à ceux qu'elle visait.

A la fin de juillet de cette année 1868, le gouvernement envoya à l'archevêque les renseignements annoncés par le roi. On voulait remettre aux évêques, outre les bourses fondées pour la théologie, celles qui l'étaient non seulement pour cette science, mais encore pour les autres degrés des études ecclésiastiques usqu'à la syntaxe inclusivement. Avant d'en accepter définitivement la gestion, les évêques, par l'organe du métropolitain, avertirent une dernière fois le ministère, dans une lettre au roi, qu'ils ne l'acceptaient qu'aux conditions tant de fois posées par eux, et dont l'une était le droit qu'ils se réservaient de publier, au besoin, les motifs de leur conduite et tout ce qui servirait à la justifier. La question devant être portée devant les chambres, Mgr Dechamps chargea un membre de la droite de rétablir la vérité, au cas qu'elle fût une fois encore dénaturée par les ministres. Renouvelant sa comparaison de la montre volée, il déclarait que les évêques, en acceptant une partie des bourses, ne renonçaient nullement à leurs droits sur le tout ; qu'ils se chargeaient de la gestion de ces fonds, non en vertu de la loi, contre laquelle ils continuaient de protester, mais en vertu du droit qui les constitue administrateurs nés de toute fondation pie dont les administrateurs légitimes sont empêchés.

L'affaire fut close par l'arrêté royal du 3 février 1869. Inutile de dire qu'il était rédigé dans le sens des négociations précédentes, et qu'on y évitait tout terme impliquant de la part de

l'épiscopat, une adhésion quelconque à la loi de 1864. Cela n'empêcha pas M. Bara, ministre de la justice, de se glorifier à la tribune d'avoir demandé aux évêques l'exécution de la loi. Mgr Dechamps répondit en déclarant qu'en cela le ministre avait manqué de fidélité à la vérité ; et il publia en ce sens une lettre qui resta sans réponse. Mais M. Frère ayant osé en 1875, avancer que lui et son ancien collègue de la justice avaient forcé les évêques à exécuter la loi contre laquelle ils avaient tant protesté, l'archevêque se crut obligé de venger l'honneur de ses collègues et le sien en publiant toutes les pièces de l'affaire, et en déclarant de nouveau qu'ils se refuseraient toujours à l'exécution de la loi, et qu'ils étaient prêts à subir les conséquences de ce refus.

CHAPITRE DIXIÈME.

VISITES A LOUVAIN, A NIVELLES, A ANVERS, A BRUXELLES, ETC.



SAINT Pierre disait du Sauveur après sa mort : « Il a passé en faisant le bien. » Nous pouvons, à proportion, dire la même chose de Victor-Auguste Dechamps : partout où il passait, il laissait un bienfait, un enseignement utile, un encouragement ; il laissait les enfants de l'Eglise affermis, ses ennemis confondus. C'est ce qui parut dans les visites qu'il fit, vers l'époque où nous sommes parvenus, aux principales localités de son vaste diocèse. Il commença par Louvain.

L'université catholique établie dans cette ville lui était chère à plus d'un titre. Il avait été l'un de ses premiers enfants, alors qu'elle ne faisait que de commencer dans la ville de Malines, et c'était là qu'il s'était définitivement décidé à entrer dans l'austère carrière de la vie religieuse et apostolique ; sa sympathique parole y avait fait tressaillir la jeunesse studieuse, alors qu'il était encore revêtu des humbles livrées des fils de saint Alphonse. L'université de Louvain réalisait à ses yeux la plus grande des choses humaines, celle qui résumait sa vie à lui : l'union de la science et de la foi. Elle était le chef-d'œuvre et la gloire de

l'épiscopat belge ; longtemps les évêques de plusieurs nations catholiques nous l'avaient enviée, et ils s'étaient enfin résolus à l'imiter. Enfin et surtout, l'université de Louvain était aux yeux de Mgr Dechamps, après la grâce de Dieu, le plus solide boulevard de la foi et de l'esprit catholique dans notre pays.

Il disait à ce propos dans une circonstance solennelle :¹ « Je dois exprimer, au nom de l'épiscopat, toute ma reconnaissance à l'Université. Elle a été une mère féconde ; elle a fait des hommes ; elle a réalisé le *Estote viri fortes* ; elle a fait des chrétiens pour la vie militante. Ils remplissent maintenant, je ne dirai pas toutes les carrières : il en est qu'ils ne peuvent aborder, quoique catholiques, dans un pays catholique, parce que dans ce pays il existe une religion maçonnique d'Etat, — mais un bon nombre de carrières sociales, partout où le mérite personnel suffit pour les conquérir. Je citerai surtout le barreau et la médecine.

« J'ai connu des villes où l'on comptait à peine un avocat ou un médecin catholique. Ils sont nombreux maintenant, parfois même en majorité....

« L'université catholique est réellement une mère : *Alma mater*. Elle nous a donné une jeunesse nouvelle qui fait notre espérance.... Plus tard on dira : « L'*Alma mater* nous a sauvés.... »

Mgr Dechamps arriva à Louvain le 21 juin 1868, et y fut reçu par le clergé, par les sept Ordres religieux établis dans la ville, le corps académique et les étudiants, avec des démonstrations de respect et de joie que nous nous abstiendrons de décrire. Conduit processionnellement à la magnifique collégiale de Saint-Pierre, après la cérémonie du baisement de la croix qui lui fut présentée par le doyen, il monta en chaire et prononça une belle allocution sur l'alliance de la science et de la foi. Le lendemain il se rendit au collège Adrien VI où l'attendaient, réunis dans le grand auditoire, tous les étudiants de l'université. L'un d'eux le complimenta au nom de tous, et faisant une allusion pleine de délicatesse au nom de Père que Monseigneur portait quand il prêchait les retraites de l'université, il exalta sa tendresse pour la jeunesse studieuse et en rappela les principaux gages. Monseigneur répondit : « Vous venez de me dire que j'avais, au début de ma carrière sacerdotale, choisi le nom de Père : je le

(1) Au banquet qui suivit la promotion de M. l'abbé Van Weddingen au doctorat en théologie.

garde. Car enfin, si un évêque n'était pas père, il ne serait pas évêque. Je suis heureux de garder avec mon vieux nom, mon vieil amour pour l'*Alma mater*. Avant d'être Père, j'étais son enfant; je ne l'oublie pas. — Hier j'ai dit du bien de vous et du bien mérité; aujourd'hui, pour être vraiment père, je dois vous en faire. Tout à l'heure, en me recueillant un instant, je cherchais une parole qui pût vous faire du bien; j'ai trouvé celle-ci : *Estote viri fortes, soyez des hommes*. Pour être vraiment des hommes, il faut trois choses : travailler avec énergie, vaincre ses passions, et avoir ce que saint Jean Chrysostome appelle une âme élevée, *animum excelsum*. » En développant ce thème, il leur fit comprendre l'influence décisive du jeune âge sur toute la suite de la vie, la nécessité de se préparer par le travail aux luttes futures contre les ennemis de la justice et de la vraie liberté, et de s'exercer dès lors à ces luttes en commençant par les ennemis du dedans, en faisant régner en eux-mêmes la justice et la liberté des enfants de Dieu. Pour vaincre dans ces nobles combats, il est indispensable de s'élever à Dieu, de prier. Le pieux prélat parla de la prière dans les termes les plus propres à inspirer à ses jeunes auditeurs une profonde estime de cet acte qui fait la vraie noblesse et la principale puissance de l'homme.

Plus pompeuses furent encore les fêtes à Nivelles et à Anvers. La première de ces villes célébrait le douzième centenaire de la mort de la sainte abbesse Gertrude. Monseigneur ouvrit le jubilé par un sermon solennel sur l'amour et la justice envers Dieu et envers soi-même. Le lendemain, parcourut les rues de la ville une splendide procession précédée d'un cortège historique où tous les saints de la famille des Pépin, et tous les grands hommes et toutes les gloires du vieux Brabant étaient représentés par des personnages revêtus des costumes de leur époque et d'une richesse féérique. C'est ce qui donna lieu à l'archevêque d'adresser aux assistants, du haut d'une estrade élevée en face de la vieille collégiale, une courte allocution en ces termes : « La différence qui existe entre les grands hommes et les saints, c'est que le souvenir des premiers est aujourd'hui froid comme leur cendre, tandis que le souvenir des derniers est encore brûlant dans la mémoire des cœurs. C'est cette mémoire du cœur que vous possédez, parce que vous avez la foi. Cette foi est trop grande pour rester ensevelie au fond de vos cœurs; il faut qu'elle éclate au dehors; et c'est ainsi qu'elle provoque des manifestations telles que celle dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Vous méritez la bénédiction de Dieu, et cette bénédiction je vous la donne. »

Il fut à Anvers pour la clôture des fêtes en l'honneur du bienheureux martyr Louis Florès de l'ordre des Frères-Prêcheurs ; c'était le dimanche du Saint-Rosaire, et l'anniversaire du sacre de Mgr Dechamps. Il prêcha à la cathédrale sur les triomphes de la foi qui fait déjà notre bonheur en ce monde, loua les Anversois de leur dévotion envers la Reine du ciel, dévotion dont, à leur défaut, les pierres mêmes rendraient témoignage. Il rappela que c'était sous les auspices de Notre-Dame du Rosaire qu'il avait reçu à Rome « ce bâton pastoral qui doit s'appuyer sur la roche de saint Pierre, pour ne point plier à tout souffle humain, n'incliner ni à droite ni à gauche, mais rester debout et ferme comme fut toujours l'Eglise. »

La réception de l'archevêque à Bruxelles eut cela de particulièrement remarquable, que le très libéral bourgmestre¹ ne crut pouvoir se dispenser d'une visite au prélat. Il s'y montra d'une extrême courtoisie.

Afin d'éviter des redites fastidieuses, nous n'entrerons dans aucun détail touchant l'accueil que reçut Mgr Dechamps dans les autres lieux de son diocèse ; il suffira de dire que partout, les populations, tant flamandes que wallonnes, firent preuve d'un attachement plein de foi envers leur premier pasteur.

CHAPITRE ONZIÈME.

ANNONCE DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE. FUREUR ET BLASPÊMES DES ENNEMIS DE L'ÉGLISE. L'ARCHEVÊQUE DE MALINES Y RÉPOND DANS UN OPUSCULE. CONSÉCRATION DE LA BELGIQUE AU CŒUR DE JÉSUS.



L'ARCHEVÊQUE de Malines eut bientôt l'occasion de porter de nouveaux coups à l'ennemi qu'il avait rencontré sur tant de champs de bataille, je veux dire à l'esprit d'incroyance absolue, impie et audacieuse, qui est le caractère particulier du monde à notre époque,

(1) M. Anspach.

et qui anime la plupart de ceux qui, aujourd'hui, disposent en Europe des pouvoirs publics.

Le 29 juin 1868, le pape Pie IX avait, par sa bulle *Æterni Patris*, convoqué les évêques de l'univers entier pour un concile qui devait s'ouvrir à Rome le 8 décembre de l'année suivante. A cette annonce, les enfants fidèles de l'Eglise avaient tressailli d'espérance; mais la Bête que saint Jean vit à Patmos, avait redressé avec rage ses sept têtes qui se sentaient menacées des foudres de l'Eglise; et de ses sept bouches, elle avait vomi la bave immonde de ses mensonges et de ses blasphèmes. Mgr Dechamps y répondit par un opuscule qui, sous le titre de : *La grande erreur de notre temps*, eut six éditions en peu de jours, et fut traduite en allemand.¹ Il y dévoile à merveille la perfidie des ennemis de l'Eglise et des armes dont ils se servent contre elle; et, ne craignons pas de l'ajouter, il y prélude aux jugements doctrinaux du Vatican.

Il pose en principe que l'erreur de notre temps consiste, non à nier, comme le faisaient les hérétiques des siècles passés, telle ou telle vérité révélée, mais à nier le principe même de toute foi, à reléguer au rang des opinions douteuses et discutables toutes les vérités chrétiennes. C'est la négation de la certitude en matière de religion. Il expose et réfute cette erreur dans six chapitres, et en montre, au septième, l'effet principal dans un fait qui frappe tous les yeux.

« C'est, dit-il, que partout et toujours les victimes de cette erreur souffrent toutes les doctrines en dehors de la véritable, et réservent pour celle-ci seule toute la puissance de leur haine : *Solum Dominatorem et Dominum nostrum Jesum Christum negantes*.

« Oui, notre foi a seule l'honneur d'être haïe de ceux qui, sans le vouloir, en confessent ainsi le caractère. En effet, il ne serait pas possible à l'homme de haïr ainsi ce qui ne serait qu'humain.

« Ne les voyons-nous pas toujours, non seulement pleins de tolérance, mais pleins de sympathie pour toutes les autres doctrines, même les plus inadmissibles? D'où cela vient-il? De ce que toutes venant de l'homme, aucune ne trouble leur faiblesse. Ne voyant en elles que des égales, ils n'y voient rien qui les gêne, rien qui irrite leur orgueil, rien qui leur défende de penser tout ce qu'il leur plaît, rien qui les empêche de n'obéir qu'à eux-

(1) Œuv. compl. Tom. XI.

mêmes. Il en est tout autrement de la vérité qui leur parle avec puissance, *sicut potestatem habens* : elle fait sur eux l'effet de l'apparition de Dieu, du Maître qui commande et qui juge, et voilà pourquoi ils frémissent, pourquoi ils s'arment contre elle, pourquoi ils s'unissent pour s'en défendre : *Fremuerunt... et convenerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus.* »

Qui ne se rappelle ici le reproche adressé à l'université catholique par un de nos législateurs incroyants, de ne pas enseigner à la jeunesse qui se presse à ses doctes leçons, l'ignoble système, ou plutôt l'inepte fable de Darwin, dont tout le mérite est de nier la base même de toute religion positive?

Cette conspiration impie des puissants du siècle est admirablement caractérisée au chapitre huitième. En quelques pages, il fait le tableau de la politique libérale chez nous et ailleurs depuis une trentaine d'années, et en stigmatise de main de maître, le principal instrument, la presse maçonnique. Nous croyons devoir citer tout ce morceau sans commentaires, il n'en a nul besoin.

« C'est à la grande unité de la foi et de l'amour que la grande unité de la négation et de la haine fait partout la guerre. Oui, partout et toujours les adeptes de cette fausse unité ne cessent de prouver par leurs paroles, par leurs écrits, par leur enseignement, par leurs œuvres, par leurs associations, par leurs révolutions, par leurs lois, qu'ils n'ont de haine que pour l'Eglise. Et comme cette grande armée de la négation est disciplinée par les loges, on reconnaît sans peine dans chacune des sorties et dans chacune des attaques de cette armée, le résultat d'un mot d'ordre. Ici, ce sont les œuvres des générations chrétiennes qu'il faut empêcher de vivre, c'est la charité catholique dont il faut tarir la source ou détourner les eaux ; là, c'est l'influence des hommes de foi qu'il faut absolument écarter en les tenant pour indignes de toutes les fonctions publiques, comme de vrais parias de la civilisation. Ici, c'est contre les associations religieuses qu'il faut passionner le peuple, c'est le sens public qu'il faut pervertir, afin de pouvoir jeter sur la rue les anges de l'expiation et de la prière, pendant qu'on ouvrira de nouveaux asiles à la prostitution ; là, ce sont les associations laïques de la charité chrétienne, ce sont les admirables jeunes gens de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qu'il faut disperser à tout prix, pendant qu'on resserrera les liens de la franc-maçonnerie dans les deux mondes. Ici, c'est le culte catholique dont il faut menacer la liberté, en

mettant sournoisement la main sur l'administration de ses biens, ce sont les églises, ce sont les lieux de réunion de la grande famille religieuse où l'on veut pénétrer peu à peu, de manière à y devenir les maîtres; là, ce sont les champs sacrés de la mort qu'il faut troubler sans pitié, et avec cette haine évidemment *réservee* dont nous exposons les œuvres, car on ne songe à troubler ainsi ni les cendres des protestants, ni les cendres des infidèles, et ce n'est que là où l'on repose à l'ombre de la croix, que l'on veut mêler de force à ceux qui l'ont adorée, ceux qui l'ont reniée jusqu'à la fin. Ici, c'est aux ennemis déclarés de Jésus-Christ qu'il faut ouvrir les cercles littéraires, comme aux missionnaires avoués de l'apostasie; là, c'est l'enfance, c'est la jeunesse des écoles, ce sont les femmes elles-mêmes rendues à leur dignité par le christianisme seul, qu'il faut arracher à la foi par *la ligue de l'enseignement*, par l'hypocrisie de l'enseignement neutre (enseignement inévitablement antichrétien, on l'a prouvé, et nul n'a répondu); et c'est cet enseignement qu'il faut imposer aux Gouvernements sous prétexte de liberté de conscience, comme si la liberté de conscience autorisait l'antichristianisme officiel, l'antichristianisme d'Etat dans les écoles ouvertes aux enfants des familles chrétiennes; et comme si la liberté civile des cultes, l'indifférence politique ou constitutionnelle, impliquait *dans l'enseignement* l'indifférence *doctrinale*, c'est-à-dire l'absurde et l'impossible. Ici, ce sont les théâtres, où il faut convier tous les arts au service de l'immoralité et du mensonge; là, c'est le peuple tout entier qu'il faut soulever contre l'Eglise par toutes les voix de la presse, par l'abus continu de ce grand instrument de lumière, de cette première des grandes puissances modernes. Oui, c'est par l'abus de la presse surtout, que la haine déborde et se répand à grands flots. Connaissez-vous une vérité chrétienne que la presse infidèle à sa mission n'ait pas défigurée? Connaissez-vous une institution chrétienne dont elle n'ait pas contesté la grandeur et les bienfaits? Les légions d'hommes et de femmes vouées au service de l'enfance, de la vieillesse, de la douleur, de toutes les faiblesses et de toutes les infirmités humaines, ne les a-t-elle pas dénoncées comme des légions de fainéants? Les apôtres qui vont répandre la civilisation avec la foi chez les nations qui ne reçoivent jamais l'une sans l'autre, ne les a-t-elle pas désignés comme des fanatiques inutiles, des ennemis de la liberté de conscience et de la paix des âmes? Les œuvres incontestablement grandes des

savants catholiques, ne s'efforce-t-elle pas, heureusement en vain, de les cacher à tous, en les couvrant de son silence? Mais si quelque blasphème littéraire voit le jour, ne s'empresse-t-elle pas de le faire retentir par tous les moyens dont elle dispose? Ne traite-t-elle pas chez les enfants de l'Eglise la vertu comme la science? Pendant qu'elle ferme les yeux à tant d'actes héroïques, incontestables fruits de la grâce de Jésus-Christ chez des chrétiens de toute condition sociale, ne la voit-on pas rechercher avec ardeur, recueillir avec joie, exploiter avec constance les rares scandales qui affligent les bons, et qui consolent les méchants? Regardez-les ces hommes de la presse antichrétienne; voyez-les réunis sous un arbre aux rameaux immenses et chargés de fruits : pourquoi donc ont-ils les yeux baissés, ou plutôt fixés en terre? C'est qu'ils recherchent les fruits *tombés* de cet arbre dans la boue. Dès qu'ils les trouvent, ils s'en emparent et s'écrient : Les voilà, les fruits de l'arbre, les voilà, les fruits de l'Eglise! Malheureux ! Levez la tête, les fruits tiennent aux branches de l'arbre que vous calomniez, pendant qu'il vous couvre de son ombre.

• L'abus de la presse nous fait voir encore la haine des ennemis du Christ portée à un degré surhumain. N'est-ce pas une chose surhumaine, en effet, que la rage excitée dans le cœur des hommes contre le cœur lui-même du christianisme, contre le sacrement d'amour qui résume toute la foi, contre l'adorable Eucharistie si pleine de splendeurs et de divines flammes! Eh bien! c'est en présence de ce sacrement dont la lumière a fait la joie de tous les grands esprits du christianisme, et dont la flamme a consumé le cœur de tous les Saints; c'est en présence de cet incomparable mystère de vérité et d'amour, que dans un langage où l'ignorance le dispute au blasphème, on jette sa bave sur nos tabernacles, en attendant que la conscience publique, qu'on travaille à réformer, permette de les jeter à terre.¹ •

Mais ce n'était pas assez de gémir sur tant d'excès, il fallait songer à y opposer une réparation publique, éclatante comme ces excès eux-mêmes. A cette fin, parut une lettre pastorale signée par tous nos évêques, et ordonnant la consécration solennelle de la Belgique au Sacré-Cœur de Jésus, à faire dans toutes les églises à la fois, au jour de l'Immaculée-Conception de la très sainte Mère de Dieu. Dans cette lettre, les vénérables prélats

(1) Voir Œuv. compl. du card. Dechamps, tome XI, page 303 et suiv.

signalai^{ent} l'orage qui se formait à l'horizon de la société européenne, ils disaient un mot du concile convoqué à l'effet de le conjurer ou du moins d'aviser aux moyens d'en réparer les ravages. Car, observai^{ent}-ils, s'il commence avant l'orage, ce concile pourrait bien ne se terminer qu'après.

L'orage, on le sait, ce fut la guerre franco-allemande qui, en précipitant la nation très chrétienne du haut rang qu'elle avait tenu jusque-là dans les conseils du monde civilisé, et en brisant l'épée qui avait toujours été d'un si grand poids dans la balance de l'équilibre européen, encouragea partout les ennemis de la papauté, de l'Eglise, du nom chrétien, donna lieu à l'invasion, à la profanation de Rome, à la persécution religieuse en Allemagne et en France même, à la dispersion des plus fermes appuis de la religion, et par là des trônes, et à d'effrayants attentats dont furent victimes ceux qui avaient donné à leurs peuples l'exemple de la révolte contre Dieu. Selon la prévision de nos premiers pasteurs, le concile œcuménique dut se séparer et s'ajourner indéfiniment au mois de juillet 1870. Mais avant de rentrer dans leurs foyers, ils eurent la consolation d'apprendre que le Ciel, sensible au grand acte du 8 décembre précédent, avait renversé contre toute attente en Belgique les alliés naturels des révolutionnaires italiens, des républicains français, des persécuteurs prussiens, et confié à des mains catholiques, pour les jours du grand orage, le timon du frêle esquif de notre patrie.

CHAPITRE DOUZIÈME.

LE DOGME DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE ET L'OPINION PUBLIQUE.
POLÉMIQUE DE MGR DECHAMPS A CE SUJET AVEC MGR DUPANLOUP,
PUIS AVEC UN ÉCRIVAIN JANISTE.



B IEN qu'il soit resté inachevé, le concile du Vatican est l'acte le plus important de tous ceux qui illustreront les fastes du dix-neuvième siècle de l'Eglise, et le plus fécond en résultats dont l'avenir révélera toute l'étendue à nos arrière-neveux. Il a anéanti le gallicanisme ou les tendances schismatiques qui paralysaient l'action d'une partie du

clergé, en la mettant à la merci du pouvoir civil; s'il n'a pas détruit le libéralisme, ou la révolte de l'esprit humain contre l'autorité divine, du moins, en reléguant au rang des hérésies les principes sur lesquels le libéralisme s'appuie, c'est-à-dire le rationalisme et le naturalisme, il a ouvert les yeux à plusieurs qui s'en étaient laissé séduire, et mis à l'abri de la contagion ceux qui sont décidés à demeurer les enfants de l'Eglise.

C'est au concile du Vatican surtout que s'illustra l'homme déjà célèbre dont nous racontons la vie. Il semble même que dans les vues de la Providence, ses luttes antérieures n'eussent eu d'autre but que d'aiguiser ses armes, de l'exercer à les manier. C'est à son point de vue seulement que nous parlerons ici de ces grandes assises du monde catholique, dont d'autres ont déjà tracé l'histoire. Nous y verrons Mgr Dechamps aux prises, non plus seulement avec l'incrédulité armée de la puissance du siècle, mais encore avec l'excessive prudence de plusieurs grands chrétiens trompés ou prévenus; comme saint Paul, il devra se servir de ses armes à droite et à gauche : nous verrons avec quelle délicatesse et quelle charité d'une part, avec quelle force, quelle énergie de l'autre, avec quelle habileté des deux côtés.

Il eut en cette circonstance pour premier antagoniste un vieil ami, l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, avec lequel, depuis le grand jubilé de la Fête-Dieu à Liège, il n'avait cessé de vivre dans les relations étroites de deux âmes élevées, et faites pour se comprendre.

Nous regrettons sincèrement d'avoir à nous étendre sur cet épisode malheureux de la vie d'un prélat qui avait rendu et devait rendre encore de si éminents services à l'Eglise; mais la vie de Mgr Dupanloup appartient désormais à l'histoire, et elle a été écrite par l'un des beaux talents de notre époque, lequel n'a pu, quoi qu'il ait fait, dissiper entièrement l'ombre que projette sur la noble et sainte carrière de ce grand homme, son attitude au concile du Vatican.

Quoi qu'il en soit, l'évêque d'Orléans fut l'un de ceux qui accueillirent avec le plus de joie l'annonce de cet heureux événement : il eût voulu en avancer l'heure, il écrivit en ce sens au pape; il écrivit à Mgr Dechamps, le pressant de joindre ses sollicitations aux siennes. L'archevêque entra dans ses vues, mais avec un calme et une confiance dans la sagesse du souverain pontife, qui semblait présager déjà une conduite subséquente moins humaine que celle de son ardent collègue. - Je viens, lui

répondait-il au mois de mars 1868, je viens d'adresser à Rome mon *desiderio desideravi*, mais ce grand désir est sans inquiétude. Le Saint-Père est placé plus haut que nous, et du haut de la montagne sainte, *super omnes colles*, il voit aussi plus loin que nous et saura bien découvrir le jour et l'heure de la Providence... » Avec non moins d'empressement, sitôt la date du concile fixée, Mgr Dupanloup sollicita de l'archevêque des conférences sur les matières qu'on supposait devoir être traitées au Vatican ; il lui proposait d'y inviter comme troisième le savant évêque de Mayence, Mgr Ketteler. Cette proposition ne déplut point à Mgr Dechamps ; les conférences eurent lieu dans son palais, du lundi 26 septembre jusqu'au vendredi suivant ; mais elles amenèrent bientôt une question qui allait rompre l'harmonie entre les trois amis.

Dès la première nouvelle qu'un concile allait être célébré, un souffle venu d'en haut, on peut le croire, avait agité les âmes catholiques ; on ne savait encore quels points de la doctrine sainte seraient l'objet des délibérations des Pères ; mais entre tous, on espérait, on était convaincu que l'infailibilité pontificale attirerait leur attention, et serait enfin définie comme dogme de foi.

Cette question ne pouvait manquer d'arriver à son tour aux conférences des trois évêques, Mgr Dechamps n'hésita pas à l'aborder. Il fit remarquer à ses deux hôtes qu'à toutes les époques de l'Eglise, un concile général avait toujours défini les points de foi attaqués, et condamné les erreurs nées depuis le concile précédent. La doctrine connue sous le nom de gallicanisme étant postérieure au concile de Trente, ne pourrait donc échapper à l'examen du concile du Vatican ; la question des prérogatives du successeur de Pierre se présenterait par conséquent d'elle-même, ajoutait-il, et réclamerait impérieusement une définition dogmatique.

Mgr Ketteler prit ensuite la parole. Il reconnut que le magistère infailible du pape faisait partie des doctrines invariablement crues et enseignées par l'Eglise dans les siècles passés, et déclara que lui-même il n'avait jamais varié dans sa foi ni dans son enseignement à cet égard. Mais il n'était pas d'accord avec le préopinant touchant l'opportunité d'une définition solennelle de ce point ; il craignait qu'elle n'éveillât la susceptibilité des gouvernements protestants d'Allemagne, et n'excitât dans ce pays des troubles dangereux. L'évêque de Mayence parla dans le même sens à la réunion de Fulda, et ce fut dans ce sens encore

qu'il émit son vote au Vatican. Son avis a fait école, et depuis plusieurs ont prétendu que la persécution de l'Eglise en Allemagne lui avait donné raison. D'autres, au contraire, ont rejeté sur les *inopportunistes* la responsabilité du *Kulturkampf*, ou de cette guerre à l'Eglise qui commença aussitôt après la première session du concile. Selon eux, l'opposition de quelques évêques allemands à la proclamation des prérogatives pontificales, aurait inspiré au gouvernement persécuteur l'espoir de les gagner à sa cause, et d'en faire les colonnes d'une église nationale. Il ne nous appartient pas de trancher cette question historique; mais, avec M. l'abbé Van Weddingen, nous pensons que le plus pressant péril de l'Eglise en 1868, était le relâchement des principes, occasionné en Allemagne surtout par le contact séculaire avec les doctrines des églises séparées, par la pression d'un pouvoir hostile et cauteleux, par le désir d'attirer au bercail de l'Eglise des frères égarés, au prix de concessions en apparence sans gravité excessive, et par le souffle du libéralisme contemporain. Et, avec le même docteur, nous pensons que le plus sûr moyen de conjurer ce péril, était d'inscrire parmi les dogmes de la foi l'apanage traditionnel de l'évêque de Rome, la prérogative de l'infaillibilité doctrinale, et de donner ainsi sur la terre à l'enseignement de Jésus-Christ, un irrécusable arbitre dont l'oracle fût la règle de la conscience chrétienne et le principe vivant de l'unité.¹

Mgr Dupanloup, on le sait, n'était pas moins opposé à la définition dogmatique que Mgr Ketteler; mais, nous sommes forcé de le dire, son langage aux conférences de Malines, fut moins franc, moins précis que celui de l'évêque de Mayence, peut-être parce que le motif de son opposition était moins avouable. Jaloux à l'excès des gloires d'un clergé dont il était actuellement l'un des membres les plus en vue, l'évêque d'Orléans sacrifiait trop au désir d'épargner à ce clergé l'affront de voir réprouver solennellement un acte qui fait tache dans son histoire, la déclaration de 1682. Il s'absenta de l'archevêché pour quelques heures, et y revint accompagné d'un savant théologien qu'il fit admettre aux conférences; mais ce renfort ne lui fut d'aucune aide; les trois prélats se séparèrent, emportant chacun leur manière de voir.

Nous avons dit que la question de l'infaillibilité pontificale et l'espoir de la voir définie avait tout d'abord, et comme par une inspiration subite, fait tressaillir les catholiques: nous voulions

(1) *Revue catholique*, décembre 1869.

dire les catholiques pieux et instruits. La frivole opinion s'en émut à son tour : les Ixions de la presse quotidienne et de la presse périodique se jetèrent sur ce thème, d'autant plus fécond pour eux qu'ils n'y entendaient rien, et confondaient l'infaillibilité tantôt avec l'impeccabilité, tantôt avec la science universelle, ou d'autres chimères ; à leur suite le marchand, l'homme de lois, le soldat, la femme du monde s'érigeaient en théologiens et en controversistes, et contribuaient sans le savoir à rendre nécessaire une prompte définition. On se fût cru revenu au temps de saint Jérôme « où les vieilles babillardes, les vieillards en délire et les sophistes verbeux » qu'il flagellait de sa plume satirique, dissertaient avec de grands mots sur l'Écriture, et l'enseignaient d'un air grave avant de l'avoir apprise. Plusieurs profitaient de cette logomachie pour guerroyer contre l'enseignement de l'Église. On obligea ainsi l'archevêque de Malines à jeter dans la mêlée un opuscule qu'il intitula *L'INFAILLIBILITÉ ET LE CONCILE GÉNÉRAL, étude de science religieuse à l'usage des gens du monde*, et qui fit faire un pas en avant à la question.¹ En effet, cet écrit eut un retentissement immense, non seulement en Europe, mais aussi dans le Nouveau-Monde, si bien que dix éditions furent enlevées au bout de quelques mois, sans compter les traductions. Entre autres lettres de félicitations signées de noms illustres, l'auteur reçut celles de Pie IX qui, après avoir lu l'ouvrage, l'approuvait sans réserve et dans les termes les plus élogieux. Quant à Mgr Dupanloup, il répondit à la lettre dont l'archevêque avait accompagné l'envoi de sa brochure, avant d'avoir pris connaissance de celle-ci. Il est vrai qu'à cette époque il était absent de son diocèse. Il déclarait que, sauf les nouveaux motifs qu'il pourrait trouver dans l'ouvrage, il demeurerait de l'avis de Mgr Ketteler, et ne croyait pas à l'opportunité de définir le point dont il s'agissait. Nous verrons que, dans sa polémique avec Mgr Dechamps, il ne se renfermera pas toujours dans la question d'opportunité.

L'auteur rencontra Outre-Rhin un autre contradicteur, mais celui-ci hargneux jusqu'à la grossièreté, et trahissant par ses injures à l'adresse du champion du Saint-Siège, son aversion pour le Saint-Siège lui-même. C'était un rédacteur, catholique par son baptême, du *Cöln-Zeitung* (*Gazette de Cologne*). Dans son livre, l'archevêque de Malines avait avancé que la croyance à l'infaillibilité est aussi ancienne et aussi catholique ou universelle que

(1) Œuv. compl. Tom. VI.

l'Eglise même ; l'Eglise de France, avait-il ajouté, ne s'est pas séparée des autres en ce point ; et la déclaration de l'assemblée de 1682, issue, non de cette illustre Eglise, mais d'un certain nombre d'évêques choisis par la cour et agissant sous sa pression, n'a été qu'une note discordante dans le concert des voix de l'épiscopat français depuis saint Irénée jusqu'à Fénelon. En regard de cette déclaration schismatique, il avait mis celle des évêques réunis en 1579 à Melun, lesquels proposaient aux fidèles « *comme règle de leur croyance, ce que croit et professe la sainte Eglise de Rome, qui est la Maitresse, la Colonne et l'Appui de la vérité, parce que toute autre Eglise doit s'accorder avec celle-là à cause de sa principauté.* » — Aux quatre trop fameux articles, il avait opposé encore les *Avis* de l'assemblée générale de 1626, dans lesquels les évêques « *sont exhortés à honorer le Siège apostolique et l'Eglise romaine fondée sur la promesse infaillible de Dieu... et à respecter notre saint Père le Pape, chef visible de l'Eglise universelle, Vicaire de Dieu en terre, Evêque des évêques, par lequel l'apostolat et l'épiscopat ont eu commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise, en lui baillant (donnant) les clefs du ciel avec l'infaillibilité de la foi, etc...* »

Ce fut ce passage surtout qui échauffa la bile de l'écrivain janiste. Citons quelques lignes seulement de son article, curieux spécimen de bon ton et de haute critique. « L'évêque de Malines, Dechamps, est un des grands prophètes de la secte des infaillibilistes... Dechamps affirme que l'assemblée des évêques de 1625 a déclaré crûment sa foi à l'infaillibilité papale. Par suite de cette découverte, jubilation sans fin sur toute la ligne des ultramontains ! Mais voilà qu'arrive ce méchant *Mercurie allemand* (de Munich), avec la preuve irréfragable que la déclaration de 1625 n'est qu'une vaine fumée, une chimère, que l'assemblée non seulement n'a pas fait cette déclaration, mais qu'elle a nettement refusé de la faire. *L'évêque de Chartres avait insisté pour que l'assemblée fit la déclaration alléguée par Dechamps ; l'assemblée repoussa cette prétention, et rejeta les avis de l'évêque de Chartres PRINCIPALEMENT* parce que l'infaillibilité du pape y paraissait être établie. *Dechamps sait parfaitement bien que c'est le contraire de son affirmation qui est vrai.* Jusqu'ici cependant il n'a encore rien fait pour rendre témoignage à la vérité. »

Il ne fut pas malaisé à l'archevêque de répondre victorieusement à cette brutale agression. Mais il semblait difficile qu'il pût administrer à ses adversaires la preuve matérielle de l'authen-

ticité de sa citation. Pourquoi ? parce que le livre des *Avis* de 1626, ayant été supprimé par ordre des évêques, était excessivement rare. D'ailleurs cette suppression même semblait légitimer le dire du *Mercure* et de la *Gazette* de Cologne. Mais la Providence vint au secours du champion de la vérité, et fit découvrir à Tournai, par un confrère en religion de l'archevêque, le livre du cardinal de la Rochefoucault, et à Paris, par Mgr Duplessy, un exemplaire des *Avis*, échappé à la suppression. Or, dans son livre, la Rochefoucault nous apprend que les *Avis* furent supprimés pour trois erreurs qui s'y étaient glissées involontairement, et dont deux sont précisément déroatoires aux prérogatives du souverain pontife. Ces erreurs, dit-il, se trouvent aux pages 11, 18 et 54, dans les articles 1, 17 et 57 des *Avis*, tandis que le magnifique texte cité par Mgr Dechamps, constitue l'article 137, lequel, bien loin d'être jamais incriminé, fut reconnu par Bossuet comme la vraie expression de la doctrine du clergé français sur la matière. D'ailleurs les six prélats chargés de l'examen des *Avis*, avaient déclaré que, sauf ces trois erreurs échappées à l'inadvertance, tout le reste était « très digne d'être envoyé à tous les Seigneurs prélats du royaume. » Mais le livre avait été supprimé, parce que l'éditeur, Antoine Estienne, s'était refusé à faire les changements exigés par les six examinateurs.

La calomnie, ou du moins l'impardonnable étourderie du *Mercure* et de la *Gazette* avait du moins servi à faire mettre dans tout son jour un fait dogmatique de la plus haute importance, et l'honneur en revient, après Dieu, à l'archevêque de Malines. Elle avait servi à autre chose encore ; et en révélant à quel point en étaient venus, chez certains catholiques, le relâchement des principes et l'antagonisme à l'égard de la primauté de l'Eglise romaine et du pape, elle avait rendu évidente la nécessité de la définition si redoutée et si passionnément combattue. Si après des attaques si peu mesurées, des dénégations si audacieuses, le concile avait gardé le silence, n'est-il pas clair que le gallicanisme eût relevé la tête, et que cette erreur pernicieuse eût pris de nouvelles forces, et se serait posée fièrement comme ayant droit aux respects de tous ? C'est ce que fit observer Mgr Dechamps dans une lettre qu'il publia sur l'opportunité de la définition de l'infailible magistère du souverain pontife en matière de foi.¹ Il partit pour Rome le 17 octobre.

(1) Œuv. compl. Tom. VI.

Il prit son chemin par l'Allemagne, et s'arrêta à Munich dans le dessein d'entretenir le D^r Döllinger, que son orgueil froissé avait déjà fait passer des rangs des défenseurs de l'Eglise dans ceux des prétendus *vieux catholiques*. Nous avons déjà dit plus haut que le nouveau Lamennais refusa de voir l'archevêque.¹

Celui-ci arriva à Rome le 27 octobre. Son intention était de se préparer dans le recueillement et la prière aux travaux du concile, jusqu'au jour de l'ouverture fixée au 8 décembre. Il y trouva une lettre dans laquelle l'évêque d'Orléans lui disait : « Hélas ! je serai condamné, moi aussi, comme Monseigneur de Mayence, à vous contredire. » Il eût pu ajouter : *mais à un tout autre point de vue*. En effet, tandis que Mgr Ketteler ne différerait de Mgr Dechamps que sur la question d'opportunité, l'évêque d'Orléans ne tarda pas à se poser publiquement en chef des anti-infaillibilistes, comme on les appelait. Au moment de se mettre en route pour Rome, il publia des *Observations*, où, bien que la définition fût présentée comme simplement inopportune, le principe même de l'infaillibilité semblait clairement attaqué. Les actes historiques des papes y étaient présentés sous un jour faux. Le fait même de la publication d'un tel livre était grave : il semblait fait pour rendre difficile l'acceptation par les fidèles d'un dogme dont la définition était alors probable, ou tout au moins pour empêcher cette définition en ameutant l'opinion contre le concile. Ce livre fit pâlir l'auréole qui avait brillé jusqu'alors sur le front de l'auteur ; il étonna et affligea profondément les pasteurs et les fidèles, et réjouit d'autant les ennemis de l'Eglise.

Il appelait une réfutation d'autant plus prompte que l'auteur n'était pas un apostat, comme ceux de plusieurs brochures qui parurent à cette époque sur la même question, mais un prélat justement et universellement vénéré pour les immenses services rendus par lui à l'Eglise, et dont le nom, jusqu'à ce jour, était resté sans tache. Cette réfutation s'imposait à Mgr Dechamps, dont les précédents écrits avaient donné lieu aux observations de Mgr Dupanloup, et qui d'ailleurs était déjà à Rome, tandis que la plupart des autres évêques se trouvaient en route vers

(1) Un autre écrivain allemand très estimé M. Hansjacob, témoigne dans son ouvrage intitulé *In den Nederland* (tom. I, p. 196), que la lecture des lettres de Mgr Dechamps sur l'infaillibilité lui a ouvert les yeux et l'a amené à embrasser cette croyance.

cette ville ou occupés de leurs préparatifs de départ. On conçoit facilement au reste combien il dut en coûter à son cœur sensible et à sa délicatesse. Toute sa *Lettre à Mgr Dupanloup*,¹ respire la vertueuse tristesse d'un homme affligé de l'égarement d'un ami, avec lequel il n'avait fait jusque-là qu'un cœur et une âme, et qui se voit forcé de le contredire, de le combattre aux yeux de l'univers.

« Cher et vénéré Seigneur, lui disait-il, dans vos *Observations*... vous avez bien voulu faire mention de notre vieille amitié. Tant de choses en ont resserré les liens depuis 1846, que je ne crains nullement de voir ces liens de relâcher, si je vous dis ouvertement pourquoi le dernier acte de Votre Grandeur m'a profondément attristé. Comment ne serais-je pas attristé, Monseigneur, de ce qui a réjoui les ennemis avoués de la foi et de l'Eglise? « La lettre de Mgr Dupanloup, écrivent-ils, formera, *quelque résolution que prenne le concile*, un des monuments les plus glorieux de l'histoire de *notre Eglise nationale*. » — En lisant de telles paroles, Monseigneur, ne vous êtes-vous pas dit : Je me suis trompé ? Oui, Monseigneur, vous vous êtes trompé ; et quoique le loisir me manque naturellement à cette heure pour développer les motifs de ma conviction à cet égard, je ne désespère pas de vous la faire partager, de simples indications suffisant à votre clairvoyance. »

« Les pages qui suivent ces lignes, renferment, dit la *Bibliographie catholique*, une réfutation aussi ferme que courtoise de toutes les objections de Mgr d'Orléans ; c'est un véritable chef-d'œuvre de discussion calme et vigoureuse ; et il nous reste à souhaiter qu'elle fasse sur l'esprit de Mgr Dupanloup l'impression qu'elle a faite sur le public. » Mgr Dechamps terminait en exprimant l'espoir de voir l'évêque d'Orléans revenir à soi-même, et donner à son épiscopat la gloire que saint Augustin s'est donnée en écrivant ses *Rétractations*. « Je ne suis rien, disait-il enfin, pour vous parler comme je l'ai fait, Monseigneur ; mais l'amitié dont vous daignez m'honorer depuis si longtemps, me donne des droits que je n'aurai jamais par moi-même. »

Le *Bien public* de Gand constate que la *Lettre* de l'archevêque cause autant de joie aux fidèles que les *Observations* leur avaient occasionné de douloureuse surprise ; qu'elle ne dissipe pas seulement les nuages accumulés dans leur esprit par l'écrit de

(1) Œuv. compl. Tom. VI.

Mgr d'Orléans, mais qu'elle les confirme encore dans une croyance particulièrement chère aux catholiques belges, en leur faisant mieux saisir les fondements de cette croyance.

CHAPITRE TREIZIÈME.

MGR DECHAMPS AU CONCILE. IL PROVOQUE LA CONDAMNATION DU LIVRE DE MGR MARET. IL RÉPOND A MGR DUPANLOUP.



Le premier travail auquel doivent se livrer les Pères d'un concile, est un travail d'organisation du concile même. Comme toute assemblée délibérante, un concile a ses commissions, ou pour employer le mot consacré dans l'espèce, ses Congrégations chargées de préparer les matières à traiter. Au concile du Vatican, il y eut cinq Congrégations composées chacune de vingt-quatre membres présidés par un cardinal nommé par le pape. La première, dont tous les membres étaient choisis par le pape, était chargée de recevoir les *Postulata*, les demandes faites par les Pères que telle ou telle question fût proposée aux délibérations conciliaires. Les membres des quatre autres, chargées des questions relatives à la Foi, à la Discipline, aux Ordres religieux, aux Rites orientaux et aux Missions, étaient à la nomination des évêques. Mgr Dechamps fut nommé membre de la congrégation des *Postulata* et de celle de la Foi.

Outre les travaux qui lui échurent à ce double titre, il lui fallut encore tenir tête à trois hommes, à Mgr Maret, à Mgr Dupanloup et au Père Gratry.

Mgr Maret, évêque de Sura, *in partibus infidelium*, et doyen de la Sorbonne, avait mis récemment au jour, sous le titre : *Du concile général et de la paix religieuse, le pape et les évêques*, un mémoire renfermant la moëlle et la quintessence de tout ce que les gallicans avaient jamais écrit de plus fort au détriment du pouvoir de commander, de gouverner et d'enseigner, qui appartient au souverain pontife dans toute l'Eglise de Dieu. Au lieu de prêcher la paix religieuse comme le promettait son titre, cet ouvrage, dit le Père Sambin, était bien plutôt un

brandon propre à augmenter l'incendie. Ajoutons tout de suite que telle n'était pourtant pas l'intention de l'auteur ; mais plutôt de soumettre sa doctrine aux Pères du Concile. En effet, à peine le dogme défini, il y souscrivit, réitéra plus tard sa profession de foi à la tête de la Sorbonne dont il était le doyen, et supprima son livre.

Ce livre, l'archevêque de Malines l'avait lu avant son départ pour Rome ; mais manquant du loisir nécessaire pour le réfuter dans un ouvrage spécial, il s'était réservé de le combattre au sein du concile. C'est ce qu'il fit dans un *postulatum* où, après avoir montré brièvement l'opportunité et la nécessité de réprover les opinions gallicanes, il signale les principales erreurs contenues dans le mémoire de Mgr Maret, et en provoque la condamnation.

Cette guerre sur le terrain des principes ne donna lieu à aucune aigreur entre les deux antagonistes. Mgr Dechamps s'était rendu un jour à la maison qu'habitait à Rome Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, pour traiter une question avec lui. L'ayant trouvé absent, il voulut profiter de l'occasion pour faire la connaissance de Mgr Maret, qui habitait la même maison. Il lui exposa l'état de la question, le priant d'en rendre compte à Mgr Ginoulhiac. Suivit une conversation courtoise et amicale. Quand l'archevêque se leva pour se retirer, Mgr Maret, enchanté de ses bons procédés, lui dit : « Vous êtes un tout autre homme que je ne m'étais figuré. » — « Comment cela ? » demanda l'archevêque. — « Je vous croyais un homme terrible, et je vois que vous êtes plein de bonté et de charité. » — « Mon cher, » repartit Mgr Dechamps, j'ai lu tous vos ouvrages ; en général j'ai toujours été d'accord avec vous sur les questions philosophiques ; mais cette fois j'ai dû vous combattre. »

La vérité est que Mgr Dechamps était à la fois *terrible* pour les fausses doctrines, surtout pour celles qui en voulaient aux droits de l'Eglise ou aux prérogatives divines du Saint-Siège, et plein de douceur pour les victimes de l'erreur. Tel l'avons-nous vu depuis le commencement.

Il interrompit un instant ses travaux conciliaires pour parler à ses ouailles dont il n'était éloigné que de corps, et leur adressa, à l'occasion de la sainte quarantaine, un mandement où il commente les paroles du symbole : « Je crois la sainte Eglise catholique. » On y sent à chaque ligne les tressaillements d'une âme heureuse de se voir enfant de l'unique Epouse de Jésus-Christ.

Mais bientôt de nouvelles luttes l'appelèrent au champ clos de la controverse. Sa réponse aux *Observations* de Mgr d'Orléans avait eu un retentissement proportionné à l'actualité de la question qui, par elle-même déjà, passionnait tous les esprits, et à la valeur des deux amis qu'elle divisait : croyants et incrédules, ultramontains et gallicans avaient voulu la lire, chacun à son point de vue; et Mgr Dupanloup en était d'autant plus contrarié, qu'il sentait que tout lecteur impartial devait lui donner tort. Il crut de son honneur de répliquer; et malheureusement, cette fois, l'amour-propre blessé et l'humeur tinrent la plume. On s'en aperçoit aux expressions excessivement risquées dont fourmille sa lettre, et qui frisent de bien près l'injure. Nous ne les reproduirons pas.

Après s'être plaint amicalement de ce ton d'aigreur, et avoir fait remarquer au prélat la gravité de plusieurs passages de sa lettre, l'archevêque fait bonne justice de quelques arguties auxquelles avait recouru son contradicteur; puis, comme ce dernier n'avait fait jusque-là que louvoyer autour de la question dogmatique, il le met en demeure de s'exprimer clairement :

« Laissons là, Monseigneur, ces habiletés de polémique. Si vous croyez à l'infailibilité de Pierre et de ses successeurs *dans l'exercice de leur autorité souveraine en matière de foi*, dites-le ouvertement, car tout ce que vous écrivez tend clairement à prouver le contraire. Dans les innombrables lettres que je reçois des gens du monde (sans doute à cause du nom que vous me faites), je vois que tous vous comprennent comme je vous comprends, ceux qui vous louent aussi bien que ceux qui vous blâment, et je vois que ceux qui vous louent, rejettent la foi à cette vérité certaine, en s'appuyant uniquement sur Votre Grandeur. »

Il paraît probable que ces dernières paroles firent impression sur Mgr Dupanloup, et ne contribuèrent pas peu à le réduire au silence. Car il laissa, contrairement à sa coutume, le dernier mot à son adversaire. Peut-être craignit-il que le même reproche ne lui fût fait au sein du concile. Toujours est-il que, lors du vote sur l'infailibilité, il déclara, avec les autres opposants, refuser son suffrage, non au dogme, mais à sa définition.

L'évêque d'Orléans avait reproché à son collègue d'avoir, dans ses divers écrits sur la question, négligé le côté de l'*opportunité*, le seul, ajoutait-il, qui fût en question. Mgr Dechamps lui répond

qu'il l'a au contraire abordé franchement.¹ Puis en deux pages d'une rare éloquence, il réfute toutes les vaines difficultés imaginées par les inopportunistes. Citons :

« Je ne comprendrai jamais, Monseigneur, qu'il soit digne de l'Eglise de cacher sa croyance, quand sa croyance est niée ou contestée avec éclat.

« Je ne comprendrai jamais que l'Eglise puisse rougir ainsi de Jésus-Christ et de l'Evangile.

« Je ne comprendrai jamais que la proclamation de sa foi *super tecta* puisse devenir un obstacle au retour des schismatiques, des hérétiques et des incrédules qui cherchent la vérité, parce que je sais le contraire. Je connais intimement des Russes, des anglicans et des calvinistes, revenus de tous les côtés de l'erreur à l'unité de l'Eglise, et tous y sont revenus parce qu'ils avaient soif de certitude, de divine certitude ou d'infailibilité, et qu'ils l'ont trouvée dans l'Eglise, avec la réalité vivante des pages sublimes de l'Evangile sur l'autorité de Pierre. Je connais aussi des sceptiques revenus à Dieu et à sa grande œuvre par le même chemin, le besoin de foi n'étant pour tous les hommes que le besoin d'infailibilité.

« Je ne comprendrai jamais, Monseigneur, qu'il faille taire la vérité, parce que des gouvernements qui ne veulent pas l'entendre,

(1) Ce reproche est répété par le biographe de Mgr Dupanloup; il qualifie *d'habileté* le procédé de Mgr Dechamps. Il y a là une accusation à laquelle nous répondrons par quelques lignes d'un article de la *Bibliographie catholique*, paru en juin 1884 (page 516), c'est-à-dire quand notre *Vie de Mgr Dechamps* était déjà terminée.

« Il est notoire que l'évêque d'Orléans par ses paroles, ses publications, ses démarches, se trouva dans l'Eglise à la tête d'un parti qui non seulement combattit l'opportunité de la définition, mais finit par combattre avec acharnement l'infailibilité elle-même, c'est-à-dire une vérité *catholique*, je ne dis pas une vérité *définie*. D'ailleurs, les écrits de Mgr Dupanloup, tout en paraissant s'en tenir à la question d'opportunité, amoncelaient des doutes sur le fond même de la doctrine...

« Hélas! bien des âmes qui croyaient d'instinct à l'infailibilité du Pape, commencèrent à douter de cette vérité catholique, en lisant les écrits de l'évêque d'Orléans, et surtout les écrits qui parurent sous son inspiration. Qu'on se rappelle les lettres du Père Gratry sur le pape Honorius. Il faut ajouter que plusieurs de ces âmes, ébranlées par de tels écrits, sont restées dans leurs doutes, après la définition; et l'on trouve des hommes qui se prétendent encore catholiques et qui attendent la reprise du concile du Vatican, dans la folle et ridicule espérance de voir l'Eglise revenir sur ce dogme de l'infailibilité.... »

(J. DU BASCHAMP).

s'en vont en disant, comme le représentant de César : *Qu'est-ce que la vérité ?*

» Je ne comprendrai jamais qu'il faille la taire non plus, parce que des hommes d'Etat, des sénateurs, des députés, des magistrats, des industriels, des électeurs, des étudiants et des ouvriers, selon l'énumération que vous me faites, Monseigneur, sont pleins de préjugés contre l'infailibilité.... Ce que je comprendrais plus facilement, c'est que l'on consacrât à dissiper ces préjugés, le temps qu'on perd à les entretenir.... »

La fin de la lettre tempère ce qu'il y a d'austère dans ce qui précède; elle nous découvre en outre les sereines hauteurs où planait l'âme de Mgr Dechamps, et nous livre le secret de sa supériorité sur son illustre ami :

« Cependant, Monseigneur, je n'en doute nullement, vous n'avez fait que ce que vous avez cru devoir faire, et vous souffrez beaucoup de votre côté. Je finis donc par une pensée qui nous consolera tous les deux. Les grandes grâces sont ordinairement précédées de grandes croix. Nous portons ici le poids du jour et de la chaleur, comme des ouvriers employés à la construction d'un édifice. Mais, de cet édifice, nul de nous ne tient le plan. Le plan est dans les mains de l'invisible Architecte. Nous l'exécutons sans en saisir encore tout l'ensemble, et nous ne jouirons pleinement de sa grandeur, que lorsque tous nous pourrons dire avec reconnaissance : « Dieu a daigné se servir de nos pensées, de nos désirs,... de nos faiblesses même et de nos fautes, pour préparer la place à cet édifice;... il a daigné se servir de nos mains pour en ranger les pierres, et de nos discussions pour en former le ciment; mais nul de nous ne peut dire : C'est mon œuvre. C'est tout autre chose que ce que nous avons pensé, c'est tout autre chose que ce que nous avons voulu !

» A l'heure qu'il est, cependant, Monseigneur, nous pouvons entrevoir déjà ce que deviendra cet édifice, et deviner la pensée du Maître. C'est toujours en présence de quelque grande maladie des âmes, que les conciles généraux ont été réunis. Le grand mal de notre temps, c'est l'ébranlement non seulement de la foi, mais de la raison; c'est le doute qui envahit, non seulement l'ordre religieux, mais tout l'ordre moral; c'est le doute qui... s'affirme comme un droit, comme la liberté même de l'esprit humain, comme l'affranchissement de toute loi et de toute certitude, et ainsi de toute vérité. C'est donc l'universelle servitude de la pensée et de la vie, justement condamnées à subir l'empire du

hasard, du nombre ou de la force, parce qu'elles ont voulu se débarrasser de la lumière.

» Or, le concile du XIX^e siècle affirme la lumière et il l'affirme deux fois. Il affirme la lumière de la raison que Dieu met en nous, et la lumière de la foi que Dieu fait luire sur nous. Il affirme la lumière de la raison qui nous découvre Dieu, l'âme, la liberté et la responsabilité de l'homme ; il affirme la lumière de la foi, qui nous fait entrevoir les profondeurs mêmes de Dieu, *profunda Dei* ;... qui nous découvre les secrets de notre nature troublée, qui nous dit le mot de l'énigme que nous sommes devenus pour nous-mêmes, et nous révèle l'objet des aspirations sublimes qui s'élèvent en nous du fond même de nos misères.

» Le concile affirme donc la lumière de la raison qui nous oblige par l'autorité de l'évidence, et il affirme la lumière de la foi qui oblige la raison elle-même par l'évidence de l'autorité.

» Oui, par l'évidence de l'autorité, car il est évident qu'elle est de Dieu, l'autorité qui ne passe pas, au milieu de tout ce qui passe, l'autorité qui ne change pas, au milieu de tout ce qui change...

» Oui, le concile affirme la lumière qui oblige la raison par l'évidence de l'autorité ; car il est évident qu'elle est de Dieu, l'autorité qui, depuis bientôt vingt siècles, vérifie cette étonnante parole : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* ; l'autorité qui ne vérifie pas moins cette autre parole : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point*, car jamais la Chaire de Pierre n'a défailli dans l'enseignement de la foi...

» C'est le dimanche de la Passion, Monseigneur, que je termine cette lettre commencée depuis quinze jours. Vous savez quels sont les travaux qui m'ont empêché de vous l'adresser plus tôt... Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si je ne m'étais senti pénétré d'une profonde et respectueuse affection pour Votre Grandeur et dégagé de toute animosité polémique, j'eusse jeté la plume. Mais ce sentiment n'exclut ni la profession solennelle de la vérité, ni l'accent clair et élevé de la foi, ni le cri d'alarme en face de l'ennemi connu ou masqué.

» En cela, du moins, cher et vénéré Seigneur, nous sommes tous les deux d'accord avec J. de Maistre.

» J'ai la pleine confiance que nous le serons bientôt aussi sur la grande question qui nous divise, et que vos récents et éloquents

écrits n'auront été que les derniers jets de flammes d'une école qui s'éteint. ¹ »

CHAPITRE QUATORZIÈME.

MGR DECHAMPS ET LE PÈRE GRATRY PENDANT ET APRÈS LE CONCILE. UN MOT SUR LE RÔLE DE L'ARCHEVÊQUE AU SEIN DU CONCILE. RETOUR A MALINES.



L'ARCHEVÊQUE de Malines rencontra, sur le terrain de l'infaillibilité pontificale encore, un autre adversaire dont les écrits firent grand bruit et occupèrent à un haut degré l'attention publique pendant le concile; ce fut encore un ami, un prêtre zélé, pieux, jusque-là sans reproche, le Père Gratry. Nous avons vu plus haut à quelle occasion il s'était lié avec le Père Dechamps, comment celui-ci l'avait décidé à publier ses manuscrits. A l'époque du concile, il faisait des leçons de philosophie à la Sorbonne. Dès que la question de l'infaillibilité fut mise en avant, il se prit à trembler que la définition de ce dogme ne fit pâlir la gloire de l'ancienne Sorbonne, laquelle, à plusieurs reprises, avait professé des opinions gallicanes, et comme l'évêque d'Orléans, il ne craignit pas de sacrifier l'honneur de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres, à celui d'une corporation dont il était membre. Il ne manqua point de gens qui, désireux de faire bénéficier leur opinion des charmes de son style, fournirent à sa plume habile des objections mille fois et depuis longtemps pulvérisées même par des écrivains protestants. Remarquable philosophe, plus remarquable littérateur, mais médiocre théologien, et presque neuf en fait d'antiquités ecclésiastiques, le Père Gratry s'empara de ces matériaux et les mit en œuvre avec une naïve confiance. Il dirigea ses coups contre Mgr Dechamps, que ses écrits avaient signalé à l'attention de tous les gallicans, et qu'il considérait comme le chef de l'armée ennemie. La lettre d'Honorius et les fausses décrétales firent tous les frais de sa polémique. Encore

(1) Œuv. compl. Tom. VI.

cette polémique était-elle émaillée d'erreurs palpables et grossières, et parfois de grotesques anachronismes. Il faisait aussi bon marché de saint Thomas et de saint Alphonse que des plus vulgaires théologiens. Parfois même il prenait un ton d'illuminé qui pouvait faire craindre qu'il ne finit par suivre les errements de Lamennais. Qu'on en juge par ce passage d'une de ses lettres à l'archevêque : « Pour moi, je crois très fermement écrire ceci par l'ordre de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, et par amour pour son Eglise. Les derniers des hommes peuvent recevoir et reçoivent les ordres de Dieu. J'en ai reçu, et pour obéir, je souffrirai ce qu'il faudra souffrir. »

Il s'agissait d'arrêter cette âme sur le bord de l'abîme où elle allait se précipiter, il s'agissait plus encore de détromper les salons où les lettres de l'oratorien étaient lues avec fureur. A ses grandes occupations au sein du concile, Mgr Dechamps ajouta donc le travail nécessaire pour réfuter une à une toutes les arguties de cet adversaire, lesquelles ne laissaient pas d'être spécieuses pour le genre de lecteurs et de lectrices qui s'en repaissaient. Il en résulta quatre lettres ou plutôt quatre traités pleins de lumière, qui, avec les deux réponses à Mgr Dupanloup, forment plus de deux cents pages des Œuvres complètes de l'archevêque.¹

Il ne s'en tint pas là. Le concile ayant été forcément interrompu par la guerre franco-allemande, et le Père Gratry s'étant retiré avec sa famille à Bruxelles pendant le siège de Paris, la correspondance continua entre lui et l'archevêque; ils se revirent même dans l'intimité. L'oratorien, qui avait combattu avec tant d'éclat le dogme aujourd'hui défini, devait non seulement s'y soumettre, mais encore réparer le scandale qu'il avait donné. Il croyait avoir des raisons légitimes de s'en dispenser. Mgr Dechamps lui refusa la permission de célébrer la messe dans le diocèse de Malines, jusqu'à ce qu'il se fût exécuté. Et cependant il lui offrait l'hospitalité, afin de l'attendrir et d'avoir l'occasion de l'entretenir cœur à cœur : « Vous resterez chez moi, lui disait-il, et vous célébrerez dans ma chapelle pendant que vous rédigerez l'acte que l'Eglise demande de vous, l'acte d'adhésion à la définition du concile œcuménique.

Il n'appartient qu'aux grandes âmes d'aimer la vérité pour elle-même, de l'embrasser avec joie, aux dépens même de leur propre estime, aussitôt qu'elle se montre. L'âme de Gratry

(1) Œuv. compl. Tom. VI.

n'était malheureusement pas de cette taille. Il résista, et, bien que l'aménité et les tendresses de son ami fissent une profonde impression sur son cœur, il en rejeta les offres. L'entretien de deux heures qui eut lieu entre eux en cette circonstance, se termina par ces mots de l'archevêque : - Il ne me reste qu'une consolation, c'est de penser que par suite de votre état maladif, votre esprit laisse à désirer. -

Et cependant il ne le lâcha pas encore. Le lendemain, dimanche des Rameaux (1871), il lui écrivit une nouvelle lettre, un nouveau traité sur le sens précis du décret du Vatican, dont sans doute Gratry, comme beaucoup d'autres, ne saisissait pas exactement la portée. Il arrive à son thème en lui citant l'exemple du comte de Montalembert, qui avait été, lui aussi, on le sait, très opposé au dogme du magistère infallible, et qui était mort quelque temps avant la définition. « Mon Révérend Père, j'ai oublié de vous parler hier de ce que M^{me} de Montalembert m'a dit des sentiments de son mari à l'égard de la définition alors attendue. L'illustre soldat de l'Eglise, étendu sur son lit de douleur, s'entretenait avec une personne de sa famille. « Charles, lui dit-elle, que ferais-tu, si l'infaillibilité était définie par le concile? » — « Mais, je croirais, » lui répondit-il; et puis, relevant la tête, comme autrefois à la tribune, il ajouta : « Qu'est-ce donc que tu attendais de moi? » Il se sentait blessé de voir mettre sa fidélité en question.

« Cette fidélité lui eût été facile, car il n'aurait pas trouvé, dans la Constitution *Pastor æternus*, tout ce qu'on lui avait dit de l'infaillibilité, quand il écrivit sa malheureuse phrase sur la prétendue idole que l'on voulait ériger au Vatican.... »

Il terminait ainsi : « Mais vous allez réparer vos fautes, j'en ai la ferme confiance, à l'aide de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception. Vous écraserez d'un pied vainqueur le serpent de l'amour-propre, en faisant succéder à la publicité de l'attaque, la publicité de votre adhésion à la définition du concile œcuménique. — Ne manquez pas de venir me voir. »

Toujours plus passionné de sauver son ami, et de reconquérir un beau talent à la cause de l'Eglise, il fut sans doute l'inspirateur de l'éloquente lettre qu'écrivit à son tour au Père Gratry M. Adolphe Dechamps, et qui fit, paraît-il, une impression salutaire sur le philosophe dévoyé. Les prières, les larmes et les bontés de l'archevêque firent le reste. Rappelé à Paris pour reprendre ses leçons, mais frappé à mort par le chagrin que lui

avaient causé les désastres de la France, le Père Gratry écrivait le 16 juin à Mgr Dechamps : - J'emporte de Belgique, avec vos lettres, Mönseigneur, votre souvenir tout lumineux de charité, sauf *ma réserve*. Mais je ne pense pas à cette réserve. — Par cette réserve, il entendait l'interdiction de célébrer la sainte messe. Sa santé de plus en plus chancelante rendit nécessaire un voyage en Suisse d'où il écrivait à l'archevêque : « Tous les jours je me reproche de ne pas vous écrire.... Votre souvenir me revient très souvent et avec une affection cordiale.... Je vous vois toujours si plein de cœur, si souriant à votre vieil ami... Vos conversations et vos lettres, mon cher Seigneur, m'ont aidé au travail *d'éclaircissement*, et il me semble que *j'y suis parvenu*. »

Le Père Gratry s'étant enfin décidé à envoyer à l'archevêque de Paris l'acte de son adhésion au concile, Mgr Dechamps l'en félicita et l'engagea à faire plus encore, et à reprendre la plume pour défendre et exposer à ses lecteurs la Constitution *Pastor æternus*. Cette lettre et une autre du 31 décembre, qui fut la dernière de Mgr Dechamps au Père Gratry, obtinrent tout l'effet désiré : le transfuge était pleinement déterminé à reprendre les armes pour la défense de la cause qu'il avait momentanément désertée : « Mon bien cher Seigneur, écrivait-il de Montreux (Suisse) vrai Père Dechamps, toujours ami en Notre-Seigneur et Marie, j'ai été touché au cœur de votre lettre du 31. Vous me prévenez encore. Que Dieu vous le rende ! J'écris très difficilement quoique non alité. *Oui, je serais heureux de pouvoir travailler encore*. Priez toujours pour moi et bénissez-moi. »

« Dieu, ajoute l'archevêque, s'est contenté de sa bonne volonté. On sait que le Père Gratry est mort à Montreux *in osculo Domini*. Prions pour lui. »

Achevons en peu de lignes ce qui concerne les travaux de Mgr Dechamps au concile. Avec les évêques de Poitiers et de Paderborn, il fut chargé de la rédaction du *schema*, ou projet des anathèmes à lancer contre les erreurs philosophiques de l'époque dans leurs rapports avec la foi. Nous avons dit ailleurs, en citant les paroles de Mgr Pie, que la Constitution *Dei Filius*, qui condamne ces erreurs non moins subversives de la raison humaine que de la foi divine, reproduit le fond et à peu près les termes de l'argumentation de Mgr Dechamps dans son livre : *Entretiens sur la démonstration catholique*.

La Constitution *Pater æternus*, définissant l'infaillibilité pon-

tificale, fut votée à l'unanimité moins deux des Pères présents. Ils étaient cinq cent trente-cinq. Ce fut ici, peut-on dire, le triomphe du primat belge. Il avait prononcé, dans les Congrégations générales, dit l'*Atteneo religioso* de Turin, des discours pleins de doctrine et de modération qui avaient vivement impressionné l'illustre assemblée. Le même journal consacrait au prélat un article biographique, rendait compte de ses ouvrages de controverse, et exprimait l'espoir de voir son nom associé dans la vénération de la postérité, à celui du cardinal Moroni, resté célèbre pour le rôle de pacificateur qu'il a rempli au concile de Trente.

Ce témoignage fut ratifié par un Père du concile. En 1874, Mgr Mermillod donnait, au cercle catholique de Malines, une conférence sur le concile du Vatican. Ses éloquents paroles ayant été applaudies, il se tourna vers l'archevêque qui présidait la réunion : - Monseigneur, lui dit-il, ces applaudissements s'adressent à Votre Grandeur. Tous nous savons la part que vous avez prise à la rédaction des deux immortelles Constitutions *Dei Filius* et *Pater æternus*. - — Ajoutons — ce qui n'est pas moins glorieux — que, pendant la durée du concile, Mgr Dechamps servit de but avec plusieurs de ses collègues, aux attaques insensées de la presse libérale et impie.

Vers la fin de juillet (1870), le souverain pontife permit aux Pères du concile de regagner, pour un temps indéterminé, leurs diocèses respectifs. L'archevêque de Malines quitta donc Rome et se trouva de retour dans le sien le 30 du même mois. Nous ne dirons pas à quel point prêtres et simples fidèles furent heureux de le revoir ; nous ne dirons rien de la belle réception que lui fit le clergé à la gare de Bruxelles. Il était considérablement grandi aux yeux de tous. Dans sa réponse aux félicitations qui lui furent adressées par le clergé de la métropole, il donna d'intéressants détails sur la manière dont s'élaborent les Constitutions au sein d'un concile œcuménique. Nous engageons ceux qui ont prétendu que celui du Vatican avait manqué de liberté, à lire ce discours dans les Œuvres complètes du cardinal. Après l'avoir lu, peut-être diront-ils avec nous : De toutes les assemblées délibérantes, celles où les évêques sont convoqués par le pape, sont de beaucoup et sans comparaison aucune, celles où les opinions s'expriment le plus librement, celles aussi où les questions sont le plus longuement, le plus mûrement étudiées, celles enfin où le texte des lois à voter subissent le plus de révisions avant d'être proposées aux

suffrages définitifs des membres. Car l'assistance divine promise à l'Eglise ne dispense nullement du travail. Et plutôt à Dieu que nos assemblées législatives prissent celle-là pour modèles, et s'entourassent, dans la confection des lois qu'elles émettent, la moindre partie des précautions qui y sont usitées !

CHAPITRE QUINZIÈME.

INVASION DE ROME PAR LES PIÉMONTAIS. PROTESTATIONS DES ÉVÊQUES BELGES. LETTRE PASTORALE DE MGR DECHAMPS. ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES A MALINES. PÈLERINAGES. VIOLENCES LIBÉRALES.

LE 20 septembre 1870, se perpétrait le plus odieux attentat dont notre siècle eût été témoin; l'envahissement de Rome par un roi catholique. Ce roi au reste n'était que l'exécuteur des décrets des sociétés secrètes dont le but, dans cet acte de brigandage, était d'abaisser la papauté aux yeux des peuples, et de la réduire à l'impuissance en la tenant captive. On avait compté sur la connivence des Etats européens, tous gouvernés à cette époque, hormis notre pays, par des affiliés ou des créatures de la loge. On ne s'était pas trompé : tous ces hommes qui naguère avaient remué le continent, de Madrid à Pétersbourg, de Londres à Paris et à Turin, pour obliger le pape à rendre à sa famille un petit juif baptisé, tous ces zélés avocats du droit et de la justice n'eurent pas un mot de blâme pour le forfait d'un prince qui, sans nulle provocation, avait dépouillé un vieillard de la souveraineté la plus légitime, la plus sacrée à tous les titres qui fut jamais.

Ce n'était pas un motif pour que l'épiscopat gardât le silence. Dans une lettre collective, nos évêques témoignaient à Pie IX leur douleur, leur indignation à la vue du crime sacrilège dont il était victime, et des hypocrites démonstrations dont le Piémontais cherchait à le pallier ; ils lui protestaient de leur dévouement à sa personne sacrée, et émettaient le vœu que, s'il se décidait une fois encore à s'exiler, il vînt chercher un asile au milieu de nos catholiques populations.

Cette usurpation d'un Etat, patrimoine commun de toutes les

nations catholiques, parce qu'il fut fondé par la catholicité, l'archevêque le dénonça dans une lettre pastorale adressée à ses diocésains; il les engageait à joindre à leurs prières une protestation solennelle et publique contre les atteintes portées à la liberté de l'Eglise. - Nous n'ignorons pas, disait-il, que cette protestation sera traitée de manifestation aveugle, de cri de détresse d'une foi qui se meurt dans l'étreinte de l'esprit moderne; mais l'occasion nous sera bientôt donnée, à vous et à nous, de prouver que notre foi ne meurt pas..., et que ce n'est pas à nous qu'il appartient à cette heure de rougir et de baisser les yeux. -

Le mandement de l'archevêque fut comme le signal de cette croisade pacifique de prières publiques et de pèlerinages qui, durant de longs mois, arrachèrent à leurs foyers les croyants par myriades, pour les diriger vers les sanctuaires les plus vénérés du pays. Ces démonstrations et celles qui eurent lieu dans les autres régions catholiques, ne devaient pas, il est vrai, avoir pour effet immédiat la délivrance du Saint Père; mais elles servirent à réveiller l'esprit chrétien; elles prouvèrent aux ennemis de l'Eglise que cet esprit était loin de se mourir encore; elles allèrent troubler l'usurpateur sacrilège au sein de ses tristes triomphes, et lui apprirent que jamais, au tribunal de la conscience catholique, il ne parviendrait à prescrire le salaire de son parricide attentat.

Le premier de ces grands actes de revendication, celui qui inspira chez nous tous ceux qui allaient suivre, fut une assemblée générale des catholiques à Malines. On y vit tout ce que la Belgique compte de beaux noms et de beaux talents joints à la foi. L'archevêque y prononça un discours qui émut profondément son immense auditoire. Il cita divers passages de Guizot et de Thiers, proclamant l'un dans ses écrits, l'autre à la tribune française, les droits imprescriptibles de la chrétienté entière sur le patrimoine de Saint Pierre et sur Rome; la nécessité de l'autorité pontificale au maintien de l'ordre dans le système européen, et par suite la nécessité de l'indépendance du pape. Il ajouta : - Maintenant; je vous le demande, est-ce à nous qui défendons le droit de l'Europe, le droit de la chrétienté, est-ce à nous de rougir en présence de ce qui se passe à Rome, est-ce à nous de baisser les yeux? N'est-ce pas plutôt à la révolution et au malheureux prince qu'elle traîne au Capitole en se retournant déjà vers la roche tarpéienne? C'est à ce malheureux prince, Messieurs, qu'il y a près de dix ans, l'illustre comte de Montalembert adressait

ces paroles qui, elles aussi, montent aujourd'hui au Capitole, mais y montent comme un châtement :

« Vous pourrez être maître de Rome comme l'ont été tous les barbares et tous les persécuteurs depuis Alaric jusqu'à Napoléon ; mais vous ne serez pas le souverain ni le collègue du pape. Pie IX sera peut-être votre prisonnier, votre victime, il ne sera jamais votre complice. Il ne capitulera ni avec la ruse, ni avec la spoliation, ni avec le dol, ni avec le vol. Captif, il sera pour vous le plus cruel des embarras, le plus impitoyable des châtements. »

L'archevêque faisait ensuite des vœux pour que les grandes puissances comprissent la nécessité de rendre au pape sa souveraineté temporelle ; et il terminait par ces paroles dont nous voyons déjà l'accomplissement :

« Si elles ne le font pas, savez-vous ce qui leur arrivera ? Ce qui est arrivé au soldat qui commandait sur le Calvaire au nom de l'empire romain. Il avait été témoin de l'abandonnement du Christ sur la croix ; il avait entendu sans émotion les princes des Juifs reprocher à la divine victime sa faiblesse et son impuissance ; mais quand il vit la nature troublée répondre au dernier soupir de l'Homme-Dieu, quand il vit la terre trembler et les ténèbres couvrir le monde, il s'écria en se frappant la poitrine : *Celui-ci était vraiment le Fils de Dieu.* Eh bien ! Messieurs, si les grandes puissances assistent aussi sans émotion à l'abandonnement du Vicaire du Christ, le jour viendra où, à la vue des bouleversements des peuples, elles diront à leur tour en se frappant la poitrine : Le Pape était vraiment le représentant du Fils de Dieu sur la terre, l'organe de sa parole, le vrai père du monde chrétien. Nous avons cru, enivrées de nos forces et de nos progrès, pouvoir vivre en paix en vivant sans Dieu, et voilà qu'au lieu de paix, nous avons la guerre, et qu'au lieu de sécurité, nous avons le trouble universel.

« Mais c'est alors qu'à l'exemple de son divin Maître élevé sur la croix, son Vicaire attirera tout à lui....

« Saint Père ! pour que nos cœurs soient à vous, nous n'avons pas attendu cette heure. Les Belges, vous le savez, sont fidèles à la foi de leurs ancêtres, et ils se sont efforcés de vous en donner plus d'une preuve. Après avoir sans cesse offert à Dieu leurs prières pour vous, ils vous ont donné avec amour leurs biens et leurs enfants.

« Ah ! qu'ils en seraient bien récompensés s'ils pouvaient aussi vous offrir un asile ! Les voyages des papes, Saint Père, ont

toujours été des bénédictions pour le monde. Venez donc, et soyez une bénédiction nouvelle pour lui et pour nous. Oui, venez à nous, venez, venez, venez! -

Ce discours, cette apostrophe finale produisirent une émotion extraordinaire : l'assemblée debout, transportée, s'associa par de vives acclamations et par des larmes d'attendrissement aux sentiments exprimés par l'éloquent prélat.

Le branle était donné; à partir de ce moment et pendant plusieurs années, les manifestations de la piété catholique et de l'attachement des Belges au Pontife infailible se succédèrent rapidement dans tout le pays. On se serait cru revenu aux temps du moyen âge; on sentait que, selon la parole de Mgr Dechamps, Dieu avait répandu sur son peuple, avec une abondance insolite, l'esprit de prières. Pour ne parler que des pèlerinages qui eurent lieu dans le diocèse de Malines, vingt à vingt-cinq mille personnes venues de toutes les provinces, se réunirent le 8 décembre 1870, au sanctuaire de Notre-Dame de Hal; cinquante mille en octobre 1872 à l'église de Notre-Dame d'Hanswyck à Malines; et un nombre pareil en 1873 à Notre-Dame du Lac à Tirlemont. Les pèlerinages de Bruxelles et de Louvain en 1871, ne furent pas moins splendides; celui qui se fit au tombeau du patron de l'archidiocèse, la même année, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'élévation de Pie IX au pontificat, eut cela de remarquable, qu'au nombre des pèlerins se trouvaient tous les saints du diocèse, je veux dire leurs reliques insignes portées dans leurs châsses antiques; quatre-vingt mille Belges y prirent part. Tous ces pèlerinages étaient de véritables processions religieuses; tous ceux qui en faisaient partie récitaient à haute voix dans les rues, le rosaire ou les litanies de la très sainte Vierge; un bon nombre s'approchaient des sacrements. Mgr Dechamps présidait presque partout, et le souffle puissant de sa parole entretenait et ranimait dans les cœurs la flamme allumée par sa première allocution de Malines.¹

On sait que ces solennels plébiscites de la foi et de l'esprit catholique durent s'arrêter devant les sacrilèges parodies et les violences d'un parti dont le nom signifie ami de la liberté. En 1875, au retour d'un pèlerinage d'Oostaeker, il y eut un mort, cent soixante-neuf personnes reçurent des blessures, cent qua-

(1) Voir ces différentes allocutions au Tome XI des Œuvres complètes du Cardinal.

rante-trois des contusions plus ou moins graves, et quarante-neuf furent mises pour un temps hors d'état de se livrer au travail. Les villes de Gand, de Bruxelles et de Liège furent les principaux théâtres de ces sauvageries; et l'on vit alors quel esprit anime les universités de ces trois villes.

CHAPITRE SEIZIÈME.

VUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT DE MGR DECHAMPS A MALINES. LETTRE AU CLERGÉ SUR L'ŒUVRE DES MISSIONS ET SUR LA MAUVAISE PRESSE. PREMIER SYNODE. LES MAISONS RELIGIEUSES. L'ENSEIGNEMENT DANS LES SÉMINAIRES.



ous placerons ici un rapide aperçu des mesures générales que prit Mgr Dechamps pour l'administration du diocèse de Malines.

Ici pas plus qu'à Namur, il ne se posa en réformateur. « L'éminent cardinal Sterckx avait beaucoup fait pendant sa longue carrière épiscopale, et ses ouailles conserveront à jamais le souvenir de ses travaux et de ses vertus. Victor-Auguste s'attacha d'une part à soutenir, à vivifier, et à perfectionner les œuvres nombreuses qu'il trouva établies dans le diocèse, et d'autre part à créer des institutions nouvelles réclamées par des besoins nouveaux.¹ » Il garda auprès de sa personne, non seulement les vicaires généraux de son prédécesseur, mais encore tous les hommes à qui ce dernier avait donné sa confiance, et qui l'avaient aidé dans l'administration générale du diocèse.

L'un de ses premiers soins, après sa prise de possession de son nouveau siège, fut d'assembler ses doyens et de leur annoncer l'intention de réunir en un seul corps et sous une forme régulière, les statuts diocésains déjà existants, après que, dans une réunion synodale, il aurait examiné avec eux s'il n'était pas expédient d'ajouter quelques lois nouvelles à celles déjà en vigueur. Il leur rappela brièvement les devoirs qui leur incom-

(1) Mgr Claessens.

baient dans leurs districts respectifs, et les règles que les saints Pères prescrivent à tout prêtre : l'esprit de prière, l'amour de l'étude et la fuite du monde. Il tourna ensuite ses regards vers les nombreuses communautés de femmes que compte le diocèse de Malines, et publia des instructions à leur usage et à l'usage spécial de leurs supérieures et de leurs confesseurs. Il nomma en outre un visiteur général de toutes les communautés soumises à sa juridiction.

Obligé, vers la fin de 1869, de s'éloigner de son troupeau pour de longs mois, il voulut, avant son départ pour Rome, entretenir ses prêtres de l'un des plus grands moyens que Dieu ait mis entre leurs mains de sauver les âmes, et des deux principaux moyens de les perdre qui soient mis en œuvre de nos jours ; il parlait de l'œuvre des missions d'une part, et d'autre part, de la mauvaise presse et des mauvaises écoles.

« Lorsqu'il a plu à Dieu, écrivait-il, de m'enlever à la sécurité de l'obéissance pour m'imposer la charge périlleuse de pasteur des âmes, ma première pensée à mon arrivée dans le premier diocèse qui m'a été confié par le Vicaire de Jésus-Christ, et ma première pensée encore après que le Saint-Père m'appela au siège métropolitain, a été celle qui fut aussi la vôtre, j'en suis sûr, lorsque vous fûtes installés comme pasteurs de vos paroisses respectives. Je me suis dit, comme vous vous l'êtes dit : Que dois-je faire pour n'avoir pas à répondre devant Dieu de la perte des âmes dont je deviens le père ? Et si chacun de nous s'est fait la même question, chacun de nous a entendu la même réponse dans le sanctuaire de sa conscience : pour être le digne ministre de Jésus-Christ dans l'œuvre du salut des âmes, pour annoncer efficacement sa parole, pour instruire efficacement les enfants qui furent l'un des objets de sa divine prédilection, pour inspirer la confiance aux fidèles, pour ouvrir leurs cœurs à l'aveu sincère de leurs fautes, pour les toucher du vrai repentir, pour les attirer à la pratique de tous leurs devoirs, pour leur faire embrasser les croix de la vie et la grande croix de la mort, en un mot, pour les aider véritablement à vivre et à mourir de la vie et de la mort de Jésus-Christ, je dois vivre moi-même de cette vie, afin de mériter de mourir de cette mort. Et où puiserai-je cette vie ? Dans l'amour de mon divin Maître. Et où trouverai-je son amour ? A sa seule source, à la source de l'oraison. Oui, c'est par l'oraison mentale que j'obtiendrai toutes les grâces dont j'ai besoin : la grâce de réciter l'office divin avec fruit ; la grâce

d'offrir le redoutable sacrifice de nos autels de manière à faire rejaillir sur moi et sur mes ouailles, sur les vivants et sur les morts, les richesses inépuisables du sang de la rédemption; la grâce d'accomplir fidèlement toutes les obligations de mon ministère. Et comment obtiendrai-je la persévérance dans l'oraison mentale? Par la retraite annuelle où les résolutions deviennent fortes, parce que, sortant d'un cœur contrit et humilié, elles sont alors puissamment bénies de Dieu.

« Mais si c'est par les exercices spirituels de la retraite que nous obtenons pour nous-mêmes la fidélité et la persévérance, ne devons-nous pas nous demander si ce grand moyen de salut n'est offert qu'aux prêtres, et s'il n'y a pas d'exercices spirituels à la portée de nos ouailles elles-mêmes? Son Eminence le cardinal Stercx, d'heureuse et douce mémoire, s'est fait cette question dès le commencement de son long épiscopat, et il y a répondu en ces termes, dans sa lettre du 25 janvier 1836 à tout le clergé de son diocèse :

« Reverendos Dominos Pastores adhortari ut exercitia spiritualia seu Missionem parochianis suis procurent, supervacaneum foret : fructus enim uberrimi et vere mirabiles qui exinde in centum fere parochias diocesis nostræ modo emanarunt, omnibus noti sunt, *nec dubitare sinunt, quin omnes hoc incæstimabile beneficium suæ parochiæ successive procuraturi sint.* »

« Ce que notre vénéré prédécesseur disait ainsi à ses chers coopérateurs, le souverain pontife l'a dit à ses frères dans l'épiscopat par son Encyclique du 8 décembre 1849, où nous lisons ces paroles :

« Il faut, de temps en temps, venir en aide à vos coopérateurs, aux curés et aux vicaires qui travaillent au salut des âmes, par *les secours extraordinaires des exercices spirituels et des saintes missions*, qui, lorsqu'elles sont confiées à des hommes capables, sont, avec la bénédiction de Dieu, bien utiles pour réchauffer la piété des bons, exciter à une salutaire pénitence les pauvres pécheurs et les malheureux esclaves de l'habitude des vices, faire croître le peuple fidèle dans la science de Dieu, lui faire produire toute sorte de biens, et le munissant des secours abondants de la grâce céleste, lui inspirer une invincible horreur pour les doctrines perverses des ennemis de l'Eglise. »

« Dieu a toujours voulu que *les secours extraordinaires* dont parle ici notre Saint Père le pape fussent offerts aux âmes, et par là même au ministère pastoral auquel les âmes sont con-

fiées. « A côté du ministère ordinaire, » comme le remarque le cardinal Giraud avec les Pères et les écrivains ecclésiastiques, à côté du ministère ordinaire, la nécessité d'un ministère extraordinaire s'est toujours manifestée dans les conseils et la divine économie de la Providence. L'institution du Sacerdoce d'Aaron chez le peuple de Dieu, n'empêchait pas la vocation et la mission des prophètes, et le zèle de l'*apostolat* dans l'Eglise de Jésus-Christ s'est toujours conservé, s'est constamment exercé aux lieux mêmes où le *ministère pastoral* fonctionnait avec le plus de régularité. »

« Ce grand fait est attesté par l'histoire de l'Eglise. L'apostolat des missionnaires, évêques et prêtres, ne fonde pas seulement les églises d'Orient et d'Occident, pendant les premiers siècles du christianisme, mais il soutient ensuite les églises fondées et ne cesse de venir au secours des pasteurs de ces églises. Saint Bernard parcourt une grande partie de l'Europe ; saint Dominique et saint François d'Assise, avec des légions d'apôtres, réveillent partout la foi et l'esprit de pénitence ; saint Antoine de Padoue et saint Vincent Ferrier apparaissent au sein des nations catholiques revêtus de la force d'en haut, *in ostensione spiritus et virtutis* ; saint Pierre d'Alcantara, saint Ignace, saint François Regis, et des milliers d'imitateurs les suivent ; saint Félix glorifie les missions à l'*intérieur* par l'effusion de son sang, comme tant d'autres martyrs glorifient les missions à l'*extérieur*. Saint François de Sales et saint Vincent de Paul furent avant tout missionnaires, et la plus grande œuvre de saint Vincent de Paul, c'est la Congrégation de la Mission. Il en faut dire autant des œuvres de saint Alphonse de Liguori, de saint Paul de la Croix, et des autres saints fondateurs qui furent donnés à l'Eglise dans ces derniers temps.

« En attirant des prêtres en communauté pour les faire vivre hors du monde, disait saint Vincent de Paul, Dieu fait comme un roi qui met des soldats dans des places fortes, d'où il les fait sortir de temps en temps, pour venir en aide par ces troupes fraîches au corps d'armée qui combat dans la plaine.¹ »

« C'est encore en parlant des missions que saint Vincent de Paul disait un jour : « Il me souvient qu'autrefois, lorsque je venais de mission, il me semblait, approchant de Paris, que les portes de la ville devaient tomber sur moi et m'écraser, et rare-

(1) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly, évêque de Rodez.

ment revenais-je de la mission que cette pensée ne me vint dans l'esprit : la raison de cela est que je considérais en moi-même comme si on m'eût dit : Tu t'en vas, et voilà d'autres villages qui attendent de toi le même secours que tu viens de donner à celui-ci et à cet autre. Si tu ne fusses allé là, vraisemblablement telles et telles personnes mourant en l'état que tu les a trouvées, seraient perdues et damnées. Or, si tu as trouvé tels et tels péchés en cette paroisse-là, n'as-tu pas sujet de penser que de pareilles abominations se commettent en la paroisse voisine où ces pauvres gens attendent la mission ? et tu t'en vas, tu les laisses là ; s'ils meurent cependant, et qu'ils meurent dans leurs péchés, tu seras en quelque façon cause de leur perte, et tu dois craindre que Dieu ne t'en punisse. Voilà quelles étaient les agitations de mon esprit. -

» Ces vérités sont comprises depuis longtemps par le clergé de ce diocèse, comme le prouvent les paroles déjà citées de Son Eminence le cardinal Sterckx. Les missions par le clergé séculier ont commencé parmi vous avec le retour de la liberté de l'Eglise en 1830. Les missionnaires diocésains ont été, depuis lors, de plus en plus secondés par les enfants de saint Dominique, de saint François, de saint Ignace, de saint Alphonse, de saint Paul de la Croix, de saint Vincent de Paul. Cette abondance et cette variété de secours mettent MM. les curés à même de donner régulièrement la mission aux âmes qui leur sont confiées, sans craindre que l'uniformité les fatigue. Du reste, au bout d'un certain nombre d'années, de six à sept ans par exemple, la mission est toujours nouvelle pour un grand nombre de fidèles....

» Oui, *il y en a beaucoup qui persévèrent*, même parmi ceux qui sont exposés aux rechutes, mais il est une classe nombreuse de personnes pour lesquelles la mission est la porte du ciel. Et quelles sont ces personnes ? Ce sont celles qui, semblables au pauvre homme dont nous parlait tout à l'heure saint Vincent de Paul, n'ont besoin que de réparer le passé et sont, pour ainsi dire, hors des vrais dangers pour l'avenir. Ce grand Saint, ce grand ami des âmes, eût craint que *les portes de Paris ne tombassent sur lui*, s'il eût négligé de donner la mission dans les paroisses où il pouvait se rendre ; et nous, Messieurs, nous craindrions pour la même raison et vous craindriez avec nous que la porte du ciel ne nous restât fermée à nous-mêmes, si nous ne l'ouvrions pas aux âmes par un moyen si facile. Le saint curé

d'Ars était si pénétré de cette pensée, qu'il a employé les ressources affluent à Ars de tous côtés, à fonder près de cent missions qui doivent avoir lieu à perpétuité, tous les cinq ou tous les sept ans, dans des paroisses dénuées de ressources suffisantes, dénuement moins rare en France qu'en Belgique.

« Nous concluons donc ce que nous venons de vous dire des missions par où nous avons commencé, par les paroles que vous adressait en 1836 notre vénéré prédécesseur :

« Reverendos Dominos Pastores adhortari ut exercitia spiritualia seu Missionem parochianis suis procurent, supervacaneum foret : fructus enim uberrimi et vere mirabiles qui exinde in centum fere parochias diocesis nostræ modo emanarunt, omnibus noti sunt, *nec dubitare sinunt, quin omnes hoc inæstimabile beneficium suæ parochiæ successive procuraturi sint.* »

« Vous le voyez, Messieurs et chers coopérateurs, Son Eminence le cardinal Sterckx n'a voulu douter du zèle d'aucun de vous. Nous n'en voulons pas plus douter que lui, et nous avons la plus entière confiance de trouver dans les relations des visites de MM. les doyens la preuve que son attente et la nôtre n'ont pas été trompées. Pour vous et pour nous, Messieurs, ce sera l'une des plus grandes consolations à l'heure de notre mort. »

Mgr Dechamps continue ensuite à s'expliquer sur les deux grands moyens de perversion : les publications et les écoles antichrétiennes.

« Ce sont, d'abord, les livres, les revues, les journaux voués à la guerre contre le Christ et son Eglise, et qui inondent aujourd'hui les villes et les campagnes. La presse, cependant, n'est pas un mal par elle-même. Qu'est-elle, en effet, sinon la parole et l'écriture élevées à leur plus haute puissance? Par elle-même donc, elle est un grand bien. Mais plus une chose est grande et puissante, plus l'abus qu'on en fait est criminel. L'abus de la presse est le grand crime de notre temps. Ce crime, déjà si fréquemment commis par la publication d'une foule de livres et d'écrits périodiques inspirés par la haine du christianisme, se renouvelle mille fois chaque jour dans les journaux de toute nuance mis au service de la grande apostasie moderne, du nouveau paganisme, qui veut séparer aujourd'hui la civilisation de l'Eglise, la fille de sa mère. Dans leurs colonnes d'en haut, ces journaux trompent les esprits ; dans leurs colonnes d'en bas, ils séduisent et corrompent les cœurs. Combien de familles auparavant chrétiennes et intimement unies, se sont vues profondément

divisées depuis que les journaux irrégieux y ont fait pénétrer la révolte contre la vérité divine. Cette divine vérité, ils l'outragent non seulement par ce qu'ils disent contre la foi de tous les siècles, contre l'Eglise de Jésus-Christ, contre le Sauveur du monde lui-même, soit ouvertement, soit sous le voile d'un respect hypocrite et plein de blasphèmes; mais ils l'outragent encore par tout ce qu'ils taisent, par leur silence calculé sur les œuvres innombrables de la science et de la charité chrétiennes, tandis qu'ils sont en quête de scandales dans tous les coins du monde. Ils les recueillent, ces scandales, avec un soin misérable, avec le vil espoir de ternir l'éclat des choses divines par l'étalage des misères humaines, et de cacher les immenses bienfaits du christianisme, le dévouement et les vertus héroïques de ses phalanges de martyrs, d'apôtres et de vierges, par les fautes ou les crimes de ses enfants infidèles. Mais ils ne se bornent pas à rechercher les scandales. Quand ceux-ci leur font défaut, ils en inventent. Peu leur importe d'être bientôt convaincus de faux. Après avoir vomi la calomnie dans les deux mondes, comme ils le faisaient hier encore au sujet des Carmélites de Cracovie, ils se gardent bien de confesser ensuite la vérité reconnue, ou ne la confessent qu'à demi, laissant ainsi le mensonge tromper les bons, réjouir les méchants, et amener les foules aveugles et irritées contre les institutions les plus saintes. Evidemment, ils servent une mauvaise cause, et les infâmes moyens qu'ils emploient pour combattre l'Eglise, fournissent une preuve de plus de la divinité de ce qu'ils détestent. »

De retour à Malines après le concile, l'archevêque donna toute son attention aux préparatifs de son premier synode diocésain. « La foule, dit avec raison M. l'abbé Van Weddingen, ne soupçonne rien de ce qu'il a fallu ici au travailleur de persévérance. » Il lui fallut consulter les décrets des conciles généraux, les Constitutions des Souverains Pontifes, les décisions des Congrégations romaines, les ordonnances des anciens conciles provinciaux et les actes des archevêques de Malines. Le synode qui dura quatre jours avait exigé des études préalables de presque quatre années. Comme à Namur, Mgr Dechamps voulut que les conférences ecclésiastiques contribuassent à préparer la rédaction des statuts à édicter. Il fallait, pour cela, leur donner une organisation uniforme; c'est ce qu'il fit après s'être enquis auprès des doyens des règlements en vigueur dans leurs doyennés respectifs. Il ordonna qu'à l'avenir les réponses de chaque cercle aux questions propo-

sées fussent transmises à l'archevêché, et institua une commission chargée de les revoir. Lui-même, à partir du mois d'août 1870, il s'appliqua, avec l'aide de plusieurs membres du Chapitre, à l'examen des questions qui devaient être traitées au synode. Vers la fin de l'année suivante, il demanda au Saint-Siège l'autorisation de célébrer le synode dans les mêmes conditions qu'il avait fait à Namur, c'est-à-dire en n'y appelant que le Chapitre, les doyens et les principaux dignitaires du diocèse.¹ Les questions ayant été débattues d'avance dans les conférences, il faisait observer que, dans l'avis des doyens, il entendrait celui de tous les curés. L'indult fut accordé dans ce sens, et par là le nombre des prêtres convoqués, réduit à quatre-vingts. Enfin Monseigneur distribua à tout son clergé un spécimen imprimé des Statuts en projet, afin que tous les curés pussent faire parvenir leurs observations au synode dont l'ouverture était fixée au 21 mai.

Ce synode fut entouré de toute l'imposante solennité exigée par les saints canons, et réglée par les livres liturgiques. Le premier jour, l'archevêque célébra la messe pontificale et prononça un discours sur l'état actuel de l'Eglise, les devoirs du clergé, et les fruits qu'il se promettait de cette sainte réunion. Il fut institué trois commissions présidées chacune par un vicaire général, et chargées d'examiner et de discuter en séance privée une partie des Statuts en projet; les observations présentées par les membres étaient recueillies par le secrétaire de la commission, et présentées à l'archevêque dans la séance publique qui avait lieu chaque jour. Dans cette séance même, il était encore permis à tout membre de prendre la parole et de faire des propositions nouvelles. Le notaire ou secrétaire général faisait un travail d'ensemble résumant fidèlement les rapports des trois commissions et les diverses propositions. Ce travail, l'archevêque l'examinait à nouveau avec ses vicaires, et donnait définitivement sa décision sur chaque point. Car, d'après les saints canons, l'évêque seul est juge dans les synodes assemblés par lui. De tous ces travaux sortit la réduction définitive des *Statuts* que l'archevêque fit précéder d'une instruction admirable sur l'esprit de foi qui doit animer les prêtres et leur faire estimer et aimer les diverses fonctions de leur saint ministère. En annonçant le recueil des Statuts, les *Précis historiques* disaient : « Nous n'étonnerons

(1) Dans un diocèse de 1,500,000 âmes, il serait impossible d'appeler au synode tous les curés, dont un grand nombre n'ont pas de vicaires.

aucun lecteur familier avec les sciences sacrées, en affirmant que le synode de Malines est un événement dans l'histoire religieuse de ce diocèse. » Un des actes les plus utiles de Mgr Dechamps en ce synode, fut de porter de deux à quatre les retraites à donner annuellement au clergé. Cette heureuse innovation, en facilitant aux prêtres l'accès de ces saints exercices, doubla le nombre de ceux qui en profitent chaque année.

L'archevêque compléta l'œuvre commencée au synode en augmentant le nombre des paroisses de son vaste diocèse, et celui des curés appelés à lui venir en aide dans le gouvernement général : vingt-cinq nouvelles paroisses furent créées de 1870 à 1878 ; et à la veille du second synode, qui fut tenu en mars 1873, le titre et les fonctions de doyens furent conférés à vingt-trois desservants.

Les maisons destinées à instruire les jeunes gens dans les belles-lettres, et celles spécialement où l'on les prépare aux études sacrées, ne pouvaient manquer d'avoir part à la sollicitude du zélé prélat. Considérant que tous ceux qui se destinaient aux Ordres seraient chargés un jour soit de l'enseignement de la religion dans le ministère paroissial, soit de l'enseignement littéraire dans les nombreux collèges relevant de son autorité, il fit annexer au petit séminaire de Malines un cours de pédagogie et de méthodologie. De plus, prévenant les vœux exprimés plus tard par Léon XIII dans son encyclique *Æterni Patris*, il imposa comme manuel aux étudiants en philosophie l'ouvrage de Gonzalès, fidèle disciple de saint Thomas.

Enfin, en novembre 1874, il se rendit à Rome, afin de déposer aux pieds du Saint-Père selon les prescriptions canoniques, la relation de l'état de son diocèse ; et à son retour, il communiqua à son clergé dans une lettre pastorale, les principaux points de cette relation, avec la bénédiction du vieillard captif au Vatican.¹

(1) Œuv. compl. Tom. XIII, p. 307.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE EN FAVEUR DES
ÉVÊQUES ET DES FIDÈLES PERSÉCUTÉS. MANDEMENT A L'OCCASION DE
LA DÉCOUVERTE DU CORPS DE SAINT AMBROISE.



PRÈS avoir brisé la grande épée qui avait, jusqu'à ces derniers temps, protégé l'Eglise dans l'ancien et dans le nouveau monde, le protestantisme, personnifié dans le grand chancelier du nouvel empire allemand, crut le temps venu d'anéantir l'Eglise elle-même dans les contrées soumises à sa main de fer; et sous le nom menteur de *lutte civilisatrice*, il se mit à faire édicter une suite de lois qui n'étaient qu'une déclaration de guerre à cette mère de toute civilisation. Le pape Pie IX ne manqua pas d'élever la voix en faveur de ses enfants de la Germanie; dans une lettre pleine de fermeté, de calme et de grandeur, il fit entendre au nouvel Attila un langage digne d'un successeur de Léon-le-Grand. Le prince de Bismark jugea opportun de se justifier aux yeux des nations chrétiennes. Sous le couvert de son souverain à qui était adressée la lettre du pape, il ajouta, selon la coutume des tyrans, la calomnie à l'oppression. Dans sa réponse au souverain pontife, il accusait les évêques et le clergé de désobéissance aux lois de l'Etat, et rejetait sur eux la responsabilité des troubles qui agitaient l'empire.

C'était bien le cas où, selon le désir formel de Pie IX, l'archevêque de Malines devait prendre la défense de l'Eglise. Il le fit, non sans doute dans l'espoir de ramener à des sentiments équitables l'injustice triomphante et la force se substituant insolemment au droit; mais afin de venger la vérité, et de consoler les généreux confesseurs de la foi en leur donnant une marque de fraternelle sympathie. *La lettre à sa majesté le roi Guillaume de Prusse, empereur d'Allemagne*, n'est pas à notre sens, le moins éloquent écrit de l'illustre apologiste. Il débute ainsi :

« Sire, dans la lettre impériale et *doctrinale*, que tous les journaux du monde ont reproduite. Votre Majesté rappelle au

Souverain Pontife que l'Eglise catholique reconnaît l'obligation d'obéir à l'autorité temporelle *comme à une émanation de la volonté divine qui nous est révélée*. Oui, Sire, l'Eglise confesse que tout pouvoir vient originairement de Dieu, selon le mot de l'Apôtre : *Omnis potestas a Deo*, et qu'il faut obéir à l'autorité publique en vertu du droit divin... C'est là, Sire, le droit divin *naturel* que l'ignorance de tant d'hommes d'Etat, de tant d'hommes de robe, et surtout de tant d'hommes de plume, travestit de nos jours en rêve superstitieux, ridiculisant ainsi sans examen la première des vérités sociales. — Cette vérité, Sire, vous l'avez courageusement proclamée, malgré les ricanements superbes, mais niais, de la prétendue science contemporaine. Les amis de la vraie science en félicitent Votre Majesté.

« Mais pourquoi faut-il que ces félicitations soient chez eux mêlées d'une profonde tristesse? Et cette tristesse comment ne l'éprouveraient-ils pas, en voyant à quel point a été surprise la religion de Votre Majesté par ceux qui ont réussi à lui persuader que des fidèles, des prêtres, et surtout des évêques catholiques d'Allemagne *renient la doctrine chrétienne* sur l'obligation d'obéir à l'autorité temporelle, *jusqu'à s'opposer ouvertement aux lois de l'Etat*?

« Oui, Sire, la religion de Votre Majesté a été surprise, et c'est avec une légitime indignation que les catholiques de votre royaume ont défié le premier ministre de l'empire d'indiquer où, quand et comment ils ont prétendu se dispenser de l'obéissance aux lois. Ce défi, Sire, n'a pas été relevé, et jamais il ne le sera.

« Les lois auxquelles des chrétiens ne peuvent obéir chez vous, Sire, *sans renier la doctrine chrétienne*, ce ne sont pas les lois de l'Etat, ce ne sont pas les lois civiles, mais ce sont les lois ecclésiastiques que l'Etat prétend leur imposer malgré l'Evangile, malgré la foi de tous les siècles du christianisme à la distinction des deux puissances, et malgré la constitution même de votre empire qui avait garanti la liberté religieuse à l'Allemagne catholique.

« Ce ne sont pas des lois civiles, Sire, mais ce sont des lois ecclésiastiques, celles qui règlent l'éducation sacerdotale et par conséquent l'éducation religieuse des fidèles.

« Ce ne sont pas des lois civiles, Sire, mais des lois ecclésiastiques, celles qui règlent l'institution des prêtres dans le saint ministère des âmes.

« Ce ne sont pas des lois civiles, Sire, mais des lois ecclésiastiques

tiques, celles qui règlent le discernement à faire entre les prêtres qui sont dignes et ceux qui sont indignes d'exercer leurs fonctions sacrées... »

L'éminent auteur cite les exemples de saint Anselme, et de saint Thomas Becket, qui ont préféré l'exil et la mort plutôt que de se soumettre à de pareilles lois. « En Angleterre, ajoute-t-il, la reine et le parlement rougiraient de revenir au temps d'Elisabeth et d'Henri VIII. Mais ce dont on rougirait en Angleterre, ne faudrait-il pas, Sire, en rougir partout?...

« Et comment, sans égard pour l'auguste caractère de Votre Majesté, a-t-on osé la tromper encore jusqu'à lui faire adresser ces paroles au Chef de la catholicité : *La religion de Jésus-Christ n'a, comme je le jure devant Dieu à Votre Sainteté, rien à faire avec ces menées!*

« La religion de Jésus-Christ, Sire, n'a-t-elle rien à faire avec les Ecritures du Nouveau-Testament? Eh bien! nous le jurons devant Dieu à Votre Majesté, ces divines Ecritures déclarent que l'enseignement de l'Eglise, que le ministère de l'Eglise, que la législation et les jugements de l'Eglise ne dépendent pas des puissances de ce monde.

« Est-ce aux empereurs, ou aux apôtres, que le Christ a dit : *Enseignez toutes les nations?*

« Est-ce à César, ou à Pierre, qu'il a dit : *Pais mes agneaux, pais mes brebis?*

« Et quand Paul écrivait à Timothée : *Gardez ce que vous avez appris de moi, et donnez-le en dépôt à des hommes.... capables d'en instruire les autres*, exigeait-il que Timothée demandât des certificats de capacité aux fonctionnaires de l'Etat pour légitimer le choix des ministres de l'Evangile?

« Et quand le collège apostolique réuni à Jérusalem promulgua les premières lois disciplinaires de l'Eglise, songea-t-il à solliciter pour elles le visa du préfet de Rome?

« Et quand l'apôtre des Gentils excommunia l'incestueux de Corinthe, attendit-il de quelque magistrat la confirmation de sa sentence?...

« Votre Majesté le voit donc clairement : c'est avec les légistes de votre empire que *la religion de Jésus-Christ n'a rien à faire*; et ce sont ces légistes qu'il faut accuser de *renier la foi chrétienne*, quand ils entreprennent de légiférer sur l'enseignement de l'Eglise, sur le choix de ses ministres, sur la validité de ses lois et de ses jugements. »

Dans sa réponse au pape, l'empereur avait récusé l'intervention pontificale dans les affaires religieuses de son empire, sous le prétexte doctrinal que la foi évangélique, c'est-à-dire protestante, lui défendait, à lui et à la majorité de ses sujets, d'admettre dans leurs rapports avec Dieu d'*autre intermédiaire que Jésus-Christ*. Mgr Dechamps saisit cette bonne occasion de mettre le prince en contradiction avec lui-même, et de montrer en même temps que le protestantisme et toutes les églises nationales ne vivent que de contradictions, sans compter qu'elles manquent d'un des caractères essentiels de la vraie Eglise, la catholicité :

« C'est au moment où vous faites cette déclaration, que vous usurpez le rôle de suprême médiateur entre vos sujets catholiques et Jésus-Christ ; c'est au moment où vous rejetez le pape, que vous prétendez devenir le vrai pape de votre empire ! »

« Tant il est vrai qu'il faut un pape, Sire, et que, si l'on ne veut celui de l'Evangile, on en cherche aussitôt un autre. C'est que toutes les théories sont vaines contre la nature des choses. Pas de société sans autorité ; pas de société religieuse sans autorité religieuse. De là vient que les sectes, en répudiant l'autorité spirituelle établie par Jésus-Christ, sont contraintes, pour ne pas périr, de se réfugier sous les ailes de l'autorité temporelle, comme le protestantisme l'a fait dès l'origine et continue de le faire, remplaçant ainsi l'Eglise universelle par des églises nationales, et reniant par là même la doctrine chrétienne sur le caractère distinctif du christianisme, la catholicité. *Docete omnes gentes.* »

L'empereur ayant, au nom de l'Evangile, rejeté toute intervention humaine dans les rapports des hommes avec Dieu. Mgr Dechamps lui montre sans peine, par le texte de l'Evangile, que Jésus-Christ a lui-même établi des hommes pour continuer ici-bas son ministère de docteur et de prêtre de la nouvelle alliance. « Or, si l'Evangile est le plan, l'Eglise est l'édifice : sans elle l'Evangile ne serait qu'un tissu de promesses non réalisées. Où trouverez-vous, hors de l'Eglise catholique, le *Tu es Petrus*, l'Eglise fondée sur Pierre ; le *Docete omnes gentes*, l'Eglise universelle ; le *Quorum remisieritis peccata remittuntur eis*, le ministère de la rémission des péchés ; l'*Habemus altare* de saint Paul, le sacrifice perpétuel et universel annoncé par les prophètes?... Ah ! que je souhaite à Votre Majesté la vraie foi de ses ancêtres, la foi des Hohenzollern depuis le XII^e siècle

jusqu'au XVI^e, et avec elle la consolation ressentie par tous ceux qui ne séparent pas ce que Dieu a uni : l'Évangile et l'Église, la vérité et la vie !

« Voulez-vous, Sire, une preuve saisissante que la vraie foi chrétienne n'est pas chez ceux qui séparent ces deux grandes choses ? Votre Majesté, dans sa lettre au pape, proclame le droit divin du pouvoir, et confesse la divinité de Jésus-Christ. Le libéralisme antichrétien s'irriterait d'un pareil langage *officiel* dans la bouche d'un roi catholique. Pourquoi donc l'acclame-t-il dans la bouche de Votre Majesté ? C'est que la foi chrétienne ne lui apparaît, dans son divin et redoutable éclat, que dans l'Église catholique seule. Partout ailleurs, le vain simulacre de la foi ne lui fait aucune peur. »

Nous avons entendu l'apologiste de l'Église, écoutons maintenant l'orateur repoussant le reproche fait à ses frères allemands de semer le trouble dans l'empire.

« Votre Majesté veut du moins *vivre en paix*, dit-elle, avec les enfants de l'Église mère. — En paix, Sire ! Mais c'est ici que Votre Majesté impériale est le plus lamentablement trompée.

« Cette paix religieuse, elle existait ; votre illustre frère auquel vous avez succédé sur le trône de Prusse, l'avait fondée ; il préparait ainsi l'unité nationale au milieu des bénédictions de son peuple. Cette paix religieuse, qui donc l'a brisée et détruite ? Ce ne sont pas assurément ces évêques allemands, ce clergé allemand, qu'un patriotisme sincère enflammait, et qui, avant la guerre, priaient, parlaient et écrivaient en faveur de l'unité germanique ; ce ne sont pas ces religieux et ces religieuses que votre gouvernement chasse comme des criminels, après que vous les avez décorés pour le dévouement admirable qu'ils ont montré sur les champs de bataille, dans vos ambulances et dans vos hôpitaux ; ce ne sont pas ces régiments catholiques des provinces rhénanes, de la Bavière, de la Silésie et de la Westphalie, que vous avez envoyés aux avant-postes partout où le danger se montrait, et dont le courage a tant servi à fonder cet empire d'Allemagne où ces populations énergiques et fidèles ne trouvent plus aujourd'hui que la persécution. Qui donc ruine la paix religieuse, première condition de l'unité de l'empire ? Qui jette au milieu des populations ces divisions funestes destinées à dissoudre l'unité nationale que la guerre avait faite ? Qui cherche à rendre impossible la fusion de l'Alsace et de la Lorraine avec l'Allemagne?... Qui a transformé le roi de Prusse, l'un des soutiens

des idées conservatrices en Europe, en empereur allemand, l'appui et le propagateur du mouvement révolutionnaire qui menace tous les gouvernements sans excepter celui de Votre Majesté? Qui? Dois-je le nommer? Ce sont vos conseillers et vos hommes d'Etat!

« Au lieu de la paix religieuse, c'est la guerre religieuse que votre gouvernement poursuit avec une passion aveugle. Il ne laisse, en effet, aux évêques, aux prêtres, aux fidèles catholiques d'autre alternative que celle-ci : renier leur foi ou devenir victimes de la plus odieuse persécution qui ait éprouvé l'Eglise depuis Julien l'apostat....

« Et ce sont les parleurs de liberté de conscience qui imposent ainsi par la force leur nouvelle religion d'Etat!...

« Loin donc de vouloir la paix à l'Eglise, Sire, votre gouvernement lui fait la guerre la plus implacable,... et il la lui fait partout, et surtout à Rome, malgré vos déclarations anciennes, Sire, en faveur de l'indépendance du chef d'une Eglise qui compte quatorze millions de fidèles dans votre empire.

« Tout le monde le sait, du reste, et de science certaine, si la révolution italienne ne ménage plus rien, si la persécution grandit à Rome et se prépare à tout oser, c'est parce qu'elle est encouragée, excitée, soutenue par le gouvernement de Votre Majesté. Oui, c'est en s'appuyant sur l'empire allemand que les ennemis de l'Eglise travaillent à sa ruine, et réunissent leurs efforts pour asservir la papauté.

« L'Evangile, Sire, vous avertit qu'ils ne prévaudront point : *Non prævalebunt*. Mais il vous avertit d'autre chose encore : *Le Fils de l'homme viendra à l'heure où vous y penserez le moins*. Il ne peut tarder, Sire, vous le savez par le poids des ans. Vous donc qui jugez la terre, pensez à votre propre jugement, car il est proche.

« En parlant ainsi à Votre Majesté, je lui suis plus dévoué, je le jure devant Dieu, que les courtisans qui la flattent et qui me traiteront sans doute d'ennemi de l'empire. Les ennemis de l'empire ce sont les aveugles qui vous poussent, Sire, à sanctionner la persécution dont gémissent tant de millions de catholiques dont les fils et les frères sont morts pour votre gloire. Les ennemis de l'empire, ce sont ceux qui vous poussent, Sire, à des actes qui vous font applaudir par les révolutionnaires des deux mondes. Votre Majesté ne peut pas ignorer que ces applaudissements-là sont de sinistre présage.

« J'ai dit la vérité au Roi, et la vérité ne sera pas confondue. Non, Sire, car la force ne peut rien contre elle. Les grandes armées peuvent bien obscurcir l'air par la fumée des combats, mais cette fumée se dissipe vite, sans arriver jusqu'au ciel où la lumière reste invaincue. Laissez-vous vaincre par elle, Sire, si vous voulez être vraiment vainqueur.¹ »

Octobre 1873.

Le vieil empereur, ou plutôt l'homme de fer qui gouvernait sous son nom, était bien décidé à ne pas s'arrêter dans la voie où il s'était engagé; l'un et l'autre ne devaient prêter l'oreille aux conseils de la sagesse, que quand d'épouvantables attentats viendraient leur apprendre qu'en vain exigerait-on des peuples le respect d'une autorité d'emprunt, si on leur enseigne à mépriser les lois éternelles du Dieu de qui on la tient.

Déjà en 1874, les archevêques de Posen et de Cologne, les évêques de Trèves, de Paderborn, de Munich et de Limbourg s'étaient vus condamnés les uns après les autres à la prison ou à l'exil, ou déclarés déchus de leur titre épiscopal; des centaines de paroisses étaient privées de leurs pasteurs enlevés de force par les persécuteurs, et emprisonnés ou relégués au delà des frontières de leur patrie. Mgr Dechamps écrivit aux prélats persécutés pour les consoler.²

Dans ces tristes circonstances, et en prévision du contre-coup qu'elles devaient avoir chez nous et des mesures tyranniques et antichrétiennes qui déjà s'élaboraient dans les noires officines de la loge belge, il importait de réveiller la foi, la confiance et le courage des fidèles, en leur rappelant que l'Eglise n'en était pas au début de ses luttes, en leur remettant sous les yeux la noble attitude des chrétiens primitifs dans des temps analogues aux nôtres.

Une heureuse occasion s'offrit comme d'elle-même à l'archevêque de Malines, pour entretenir ses ouailles de ces grandes et fortifiantes pensées. L'année précédente, le pape Pie IX avait adressé aux évêques du monde catholique une encyclique dans laquelle il leur faisait part de la récente découverte du corps de saint Ambroise, archevêque de Milan et docteur de l'Eglise, et des reliques des saints martyrs Gervais et Protais. Il voulait que

(1) Œuv. compl. Tom. IX.

(2) Œuv. compl. Tom. XVII, pag. 1 et 103.

ses frères dans l'épiscopat annonçassent à leurs troupeaux respectifs un si heureux événement.

Nous savons déjà que Mgr Dechamps professait une dévotion spéciale à saint Ambroise. Comme lui, chef d'une illustre Eglise, d'un vaste diocèse et d'une importante province ecclésiastique ; comme lui, écrivain, apologiste et prédicateur ; comme lui, plein de douceur et d'aménité ; et cependant, comme lui aussi, toujours militant et toujours prêt à dire la vérité non seulement à la foule mais encore aux puissances, il aimait à étudier sa vie pour se former sur son modèle, et apprendre de lui à résister aux injustes injonctions d'un pouvoir usurpateur. Jeune encore il était allé prier sur le lieu où l'on soupçonnait alors que se cachaient les restes de ce grand homme, et qui venait enfin, après les avoir recelés pendant plus de mille ans, de les restituer comme un palladium à nos temps malheureux ; à genoux, il avait monté les marches de la tribune du haut de laquelle la parole du saint docteur était tombée dans l'âme d'Augustin, et l'avait conquise sur l'erreur et les passions pour la donner à l'Eglise de Jésus-Christ.

D'un autre côté, il y avait une analogie frappante entre les circonstances actuelles et celles où l'évêque de Milan avait signalé son inflexible constance : c'étaient, de part et d'autre, des Césars baptisés qui prétendaient porter la main à l'encensoir, et unir le glaive spirituel au glaive corporel.

L'invention du corps de saint Ambroise fournit donc à Mgr Dechamps la matière d'une éloquente lettre pastorale. Nous en citerons quelques fragments.

« Il n'est pas étonnant que ce fait (l'invention du corps de saint Ambroise), ait ému, non seulement l'Eglise de Milan, mais toutes les Eglises du monde, car saint Ambroise, par son action vraiment universelle, appartient à l'Eglise catholique tout entière... Tâchons donc, après avoir retrouvé son corps, de retrouver aussi son âme.

» Cette âme si élevée était pleine de tendresse ; ses œuvres respirent partout la mansuétude de Jésus-Christ ; et cependant sa vie fut surtout militante. C'est la lutte, c'est le combat, c'est le courage et la patience qui lui donnent, nous allons le voir, son caractère distinctif.

» Le paganisme, au quatrième siècle, abandonnait la direction du monde au christianisme. La civilisation grandissait, appuyée sur la distinction des deux puissances. Mais l'Empire se contentait difficilement du seul glaive temporel, et les Césars se laissaient tenter souvent de redevenir pontifes.

» L'empereur Gratien ayant péri à Lyon par les mains des gens de Maxime, et son fils Valentinien étant encore mineur, l'impératrice Justine devint régente de l'empire. Comme elle était arienne avec toute sa cour, elle exigea de saint Ambroise qu'il cédât aux ariens l'une des églises de Milan, et le menaça de mort s'il résistait. Saint Ambroise lui répondit : « Prenez ma fortune, ma liberté, ma vie, si vous le voulez. Mais si vous attendez de moi que je livre un temple catholique à ceux qui blasphèment la divinité de Jésus-Christ, vous l'attendrez en vain. » L'impératrice voulut user de violence. Le grand chancelier de l'Empire menaça le saint de lui faire trancher la tête. Saint Ambroise répondit : « Si vous faites de moi un martyr, comme l'ont été tant d'autres évêques, vous comblerez tous mes désirs. Puisse ma mort servir à la propagation de la foi ! »

» Quand le jeune Valentinien prit en main les rênes du gouvernement, ses intentions étaient bonnes, mais il subit l'influence dominatrice de sa mère jusqu'à lancer contre saint Ambroise un décret de bannissement. Le Saint prononça dans cette circonstance le discours mémorable où l'on lit ces paroles : « Si l'empereur nous demande des impôts, nous ne les lui refuserons pas ; si même il exige nos biens, il peut s'en emparer ; si mon sang peut lui être agréable, il est libre de le répandre ; mais s'il veut asservir l'Eglise et en méconnaître les droits, je ne puis faire sa volonté. Ce n'est ni à lui, ni à moi, que l'Eglise appartient ; elle appartient à Dieu. L'empereur est dans l'Eglise, il n'est pas au-dessus d'elle. Je n'ai nulle envie de fuir ; si on m'enlève de force, on pourra bien emporter mon corps, mais l'on n'emportera pas mon âme. Elle sera toujours avec mon Eglise. »

» Ne vous semble-t-il pas, N. T. C. F., que nous entendions ici des voix contemporaines ?

» L'empereur voulut alors que le conflit relatif à l'élection de l'archevêque de Milan fût jugé par un tribunal mixte, composé de notables catholiques et ariens, et non ecclésiastiques. Saint Ambroise repoussa cette nouvelle prétention en ces termes : « En matière de foi, les évêques sont juges, et non les princes. Je décline donc la compétence d'un semblable tribunal, et je refuse d'avance de me soumettre à ses décisions. »

» Encore une fois, N. T. C. F., tout ceci n'est-il pas de notre temps ? »

L'archevêque raconte ensuite comment saint Ambroise arrêta à la porte de l'église l'empereur Théodose souillé du sang de ses

sujets de Thessalonique, et comment frappé de la mâle et austère parole du serviteur de Dieu, ce religieux prince se soumit humblement à la pénitence publique. Puis il s'écrie :

« Quelle scène, N. T. C. F.! le glaive du maître du monde, dans la main de Théodose, s'inclinait devant le glaive de la parole, dans la bouche d'Ambroise; la puissance armée de l'empire reconnaissant la puissance désarmée de la vérité.

« C'est que la société païenne s'en allait alors pour faire place à la société chrétienne, tandis que, de nos jours, c'est le paganisme qui veut revenir, revêtu de nouvelles formes, il est vrai, mais manifestement le même au fond, puisqu'il ne confesse toujours d'autre Dieu *vivant* que César, d'autre empire que celui de la force sans contre-poids! Aussi, serait-ce en vain que l'on rechercherait, à cette heure, des Théodoses sur la terre. Mais si la race des Théodoses semble s'éteindre, celle des Ambroises ne s'éteint pas, et elle suffit à l'avenir. Les empires passent, l'Eglise reste, et l'Eglise ne change pas. Pie IX la console aujourd'hui par son invincible courage, et les évêques, à son exemple, parlent toujours comme le grand évêque de Milan:

« Leur *Non possumus* n'est-il pas le sien? Ne disent-ils pas aux nouveaux maîtres du monde ce qu'il disait aux maîtres du monde romain : « Il appartient au pouvoir civil de gouverner l'Etat, mais il ne lui appartient pas de gouverner l'Eglise; deux puissances sont établies de Dieu : l'une est temporelle, nationale, armée du glaive; l'autre est spirituelle, universelle, désarmée; et si la puissance armée prétend régler les choses de Dieu, elle déchire l'Evangile, elle s'efforce d'ébranler la base de la civilisation chrétienne, elle attente à la liberté des âmes. »

.... » Oui, grâce à Dieu encore une fois, la race d'Ambroise n'est pas éteinte, et partout où l'Etat veut gouverner l'Eglise, les évêques du XIX^e siècle parlent comme les évêques des premiers siècles. »

Faisant enfin allusion aux desseins bien connus de la secte antichrétienne, non moins acharnée chez nous qu'en Allemagne, mais bridée encore par un respect forcé pour notre charte que l'esprit public ne permettait pas de déchirer tout d'un coup, il ajoutait noblement :

« Dieu, nous en avons la confiance, si l'épreuve nous touche comme elle a touché déjà bien de nos Frères, Dieu nous fera la grâce de parler comme eux, d'agir comme eux, de souffrir comme eux pour la liberté des âmes et de l'Eglise de Jésus-Christ. »

Se tournant enfin vers saint Ambroise, il demandait que sa vieillesse pût ressembler à celle de ce vaillant champion de la liberté de l'Eglise, afin que, comme lui, il pût, à l'heure de la mort redire avec confiance la parole de saint Paul : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. »

La suite de cette histoire nous apprendra que la prière du pieux archevêque avait été exaucée.



LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS L'ÉLÉVATION DE MGR DECHAMPS AU CARDINALAT
JUSQU'A SA MORT (1875-1883).

CHAPITRE PREMIER.

PROMOTION AU CARDINALAT. RÉCEPTION A MALINES. ATTAQUES LIBÉRALES.



ORS de son dernier voyage à Rome, Mgr Dechamps s'était vu, de la part de Pie IX, l'objet d'une caresse significative. Il assistait, en compagnie de plusieurs personnages de distinction, à la promenade habituelle du pape dans les jardins du Vatican, quand le Saint-Père, interrompant tout à coup la conversation, se tourna vers sa suite et demanda en souriant : « Où est donc l'archevêque belge ? Qu'il vienne. » Monseigneur se présenta aussitôt, et le pape, prenant des mains d'un de ses prélats un magnifique bouquet de fleurs, le lui offrit en lui disant du ton le plus aimable : « Ceci est pour vous. » Cette attention paternelle émut l'archevêque : il ne sut retenir sur ses lèvres les paroles du Cantique : *Jam hiems transiit, imber abiit et recessit. Flores apparuerunt in terra nostra.*

Dès le jour qu'il avait été transféré au siège métropolitain de Malines, on s'était attendu en Belgique à l'élévation de Mgr Dechamps à la dignité cardinalice. Et ce n'était pas sans quelque fondement : lui-même avait reçu en ce sens une communication officieuse de la part d'un prélat de la cour romaine ; et peu de temps après, quelques personnes d'une famille noble du pays, parlant avec grand éloge à Pie IX de l'archevêque : « Il paraît, leur dit-il, que vous aimez beaucoup Mgr Dechamps ? Et moi aussi, ajouta-t-il, je l'aime beaucoup ; et en ce moment il est en train de monter. » La réunion du concile œcuménique fit surseoir au

projet que le pape annonçait clairement en ces termes ; l'invasion de Rome fut une nouvelle cause de retard. Entre cet événement et même entre l'année 1868 et l'année 1875, Pie IX ne fit plus qu'une seule création de cardinaux, à savoir en 1873, et encore ne fit-il guère alors que les nominations que la coutume rendait indispensables. Son but était, pense-t-on, de rendre moins difficile la réunion du Sacré-Collège pour le conclave, en cas qu'il vint à mourir avant le rétablissement de l'ordre en Europe.

Mgr Dechamps fut élevé au cardinalat dans le consistoire du 15 mars 1875, avec MMgrs Gianelli, secrétaire de la Congrégation du Concile ; Ledockowski, archevêque de Posen ; Mac Closkey, archevêque de New-York ; Manning, archevêque de Westminster, et Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites. A son arrivée à Rome, il fut reçu avec toutes les marques d'une vive amitié par le pape qui le pressa sur son cœur.

Les noms des six nouveaux princes de l'Eglise ayant été proclamés au consistoire, Mgr Dechamps se rendit au collège belge pour la cérémonie de la remise du billet officiel. Complimenté par le baron Pycke de Peteghem, accrédité par le gouvernement belge près le Saint-Siège, il répondit :

« Je suis heureux de pouvoir exprimer mes sentiments de reconnaissance envers le Saint-Père en présence des Belges de résidence ou de passage à Rome....

» L'affection de Pie IX pour la Belgique est, en effet, l'un des motifs déterminants de l'acte auquel il s'est aujourd'hui résolu, et qu'il ajoute à tant d'autres actes par lesquels il a reconnu l'amour des Belges pour le Siège apostolique et le dévouement qu'ils n'ont cessé de lui prouver, surtout à partir des douloureuses épreuves qu'il traverse.

» C'est en Belgique que la pensée du Denier de Saint-Pierre a été conçue et exécutée, pour être accueillie ensuite par les catholiques des autres peuples. C'est en Belgique qu'est née l'œuvre des Zouaves pontificaux, et l'un de nos meilleurs souvenirs sera toujours de l'avoir vue naître. C'est la Belgique qui a pris l'initiative du grand mouvement des prières publiques, de ces puissantes prières d'âmes unies pour faire violence à Dieu, comme il veut qu'elle lui soit faite. Et c'est avec la coopération et les encouragements du clergé et de l'épiscopat belges tout entiers, que toutes ces choses se sont accomplies.

» Le Saint-Père a donc voulu donner aux catholiques belges, au clergé et à tous les évêques de Belgique une nouvelle preuve

d'attachement en faisant choix de leur métropolitain pour l'appeler dans le Sacré Collège.

« Un autre motif où ma personne disparaît également, a déterminé le chef de l'Eglise à ce choix. Le Vicaire de Jésus-Christ a voulu prouver son affection à la famille religieuse dont je suis membre.

« Je suis enfant de la Congrégation du T. S. Rédempteur, qui a été fondée par saint Alphonse de Liguori, dernièrement proclamé docteur de l'Eglise universelle.

« Le pape, en élevant un disciple et un fils de saint Alphonse au cardinalat, a voulu montrer au monde catholique combien il apprécie l'œuvre principale de ce saint docteur, la Congrégation aujourd'hui répandue dans les deux mondes, fortement appuyée sur le rocher de saint Pierre, et dont la fidélité, la ferveur, les travaux apostoliques sont l'une des consolations du souverain pontife.

« Quant à moi, très indigne de ce choix, — je le dis parce que je le sais, — j'y vois un appel, ou plutôt un rappel à la fidélité qu'exigent de moi les grâces reçues, les grâces de ma double vocation sacerdotale et religieuse. Il me semble donc entendre Jésus-Christ me dire par son Vicaire :

« Les temps sont mauvais; l'Eglise est persécutée chez bien des nations; le Saint-Siège est menacé des derniers outrages; mais la paix sera le prix de la croix. Pouvez-vous donc boire le calice que mon Père m'a donné à boire? — Qui ne répondrait : *Je le veux*, mais qui oserait répondre : *Je le peux*, si Dieu ne lui en donnait la force?

« Pour l'obtenir, il faut beaucoup de prières; je compte sur les vôtres.... »

Nombreuses furent les félicitations adressées au nouveau cardinal, non seulement de Belgique, mais encore, on peut le dire, de tous les points de la catholicité. Les grands seigneurs romains tinrent à honneur d'aller des premiers présenter leurs hommages à celui dont le concile du Vatican leur avait révélé le mérite. Le baron Pycke de Peteghem fut chargé de le féliciter au nom du roi et du gouvernement belge.

Mais, — nous allons sans doute étonner nos lecteurs, — parmi ceux qui se réjouirent de la nouvelle marque d'estime accordée par le souverain pontife au Père Dechamps, le dernier ne fut pas le Père Dechamps lui-même.... Il était donc bien changé, lui qui autrefois avait tenté l'impossible afin de n'être pas arraché à sa

pauvre cellule ? Il n'était point changé ; et il n'exprimait que ses vrais sentiments sous ce rapport lorsque, au bas du portrait qu'il offrait en cette occasion à ses frères en religion, il écrivait de sa propre main : *Vanité des vanités ; et tout est vanité, hormis les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ;* — mais, sans augmenter notablement sa responsabilité devant Dieu, la pourpre romaine dont il venait d'être décoré, était un signe manifeste que Pie IX n'était pas changé à son égard. Or, il savait qu'on avait cherché à le desservir auprès de Sa Sainteté, et il craignit un temps que l'on n'eût réussi à soulever quelque nuage de défiance entre lui et la personne du monde à qui il était le plus dévoué. C'est pourquoi, déjà à l'occasion du bouquet de fleurs, il avait laissé échapper les paroles que nous avons citées : *L'hiver a fui... les fleurs se montrent dans notre terre.*

Le 31 mars, Pie IX mit l'anneau cardinalice au doigt des nouveaux princes de l'Eglise, et assigna à chacun son titre ; celui de Saint Bernard-aux-Thermes échut à Son Eminence Dechamps. Le pape lui donna une nouvelle marque de sa tendresse spéciale en lui faisant don, à son audience d'adieu, d'un gracieux tableau de la Vierge.

Le nouveau cardinal fut reçu solennellement dans sa ville archiépiscopale le 21 avril. Nous nous contenterons de dire que cette réception fut splendide et relevée par la présence, non seulement du clergé tant régulier que séculier, des associations pieuses, du corps académique de Louvain suivi de cinq cents élèves de l'Université, mais encore des plus beaux noms de la noblesse, d'un grand nombre des membres catholiques des deux chambres législatives, du conseil provincial, du commandant militaire de la place, de plusieurs officiers supérieurs, etc. Aux compliments qui lui furent adressés dans la cathédrale par l'archidiacre il répondit, comme toujours, avec un remarquable bonheur. Enumérant les raisons qui rendaient la dignité cardinalice particulièrement difficile à porter à Malines : « Depuis son origine primatiale au seizième siècle, disait-il, cette métropole a vu cinq de ses archevêques honorés de la pourpre romaine. Le cardinal Granvelle fut un grand homme ; le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace fut un saint ; le cardinal de Frankenberg un gardien héroïquement fidèle de la foi et des droits du Saint-Siège dans les temps les plus troublés, dans les épreuves les plus dures ; le cardinal Sterckx, un autre Frankenberg, avant même d'être élevé à l'épiscopat, et depuis sa double élévation comme arche-

vêque et comme cardinal, un père dont il suffit de prononcer le nom pour réveiller dans les cœurs des prêtres et des fidèles qui l'ont connu, les sentiments de vénération et d'affection qu'il a su leur inspirer.

« N'est-il pas difficile, Messieurs, de succéder à la grandeur, à la sainteté, à la force, à la fermeté et à la bonté? »

Pour être à même de porter dignement cette redoutable succession, il implorait ensuite, selon son invariable coutume, les prières de tous; et ne se faisant pas, disait-il, l'illusion de pouvoir, comme trois de ses devanciers, gouverner le diocèse pendant un demi-siècle, il espérait néanmoins, à l'aide des prières de ses ouailles, réaliser cette parole : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

La réponse du cardinal aux étudiants de l'Université catholique était empreinte d'une exquise et toute paternelle bienveillance; on remarqua fort les paroles qu'il adressa pendant le banquet, aux représentants de l'autorité civile et militaire, sur l'alliance de la liberté et de l'autorité et sur l'union si désirable de tous les pouvoirs.

Dans la Rome païenne, quand le triomphateur montait au Capitole, ceux de ces concitoyens qui ne l'aimaient pas, le poursuivaient de leurs insultes jusqu'à la porte du temple. Mais, pareils à certains instruments sourds et rauques dans une puissante symphonie, leurs cris, perdus dans les applaudissements de la foule, ne faisaient qu'en renforcer le concert. Le pacifique triomphe du cinquième des cardinaux belges, ou plutôt de la foi catholique en sa personne, eut aussi ses insulteurs. Mais il n'y eut personne qui ne comprît que leurs clameurs étaient une vengeance des coups mortels portés par le grand orateur et l'éminent écrivain à la maçonnerie et au rationalisme. Nous n'en dirons qu'un mot pour mémoire, comme nous avons fait par rapport à la violation de la liberté religieuse sur les pèlerins à Liège, à Bruxelles et à Gand. Il peut être utile de ne pas oublier les faits et gestes des ennemis de notre foi : la bonté d'une cause ressort aussi de la qualité de ses adversaires et des moyens qu'ils mettent en œuvre pour la combattre.

Le concours des troupes à la réception solennelle du cardinal avait été promis par le gouvernement, catholique en ces temps-là. Deux représentants, dont l'un ancien ministre du roi, crurent faire preuve de zèle libéral en interpellant à cette occasion le ministre de la guerre. « Je demande, dit l'ex-ministre, si, dans

les circonstances que nous traversons, il est bon et opportun de rendre de pareils honneurs au chef de cette catégorie de citoyens qui met la Belgique en délicatesse avec d'autres puissances,¹ au chef de cette catégorie de citoyens qui n'ont aucun respect pour notre patriotisme et pour les institutions du pays. — L'ex-ministre faisait en ces termes deux griefs à Mgr Dechamps, à ses dignes collègues, et au clergé belge : le premier, d'avoir témoigné publiquement et par écrit leurs sympathies à l'épiscopat et au clergé allemand victimes de la brutalité d'un gouvernement protestant ; le second, de s'être opposé chez nous, par toutes les voies légales, à l'exécution de lois injustes et réprouvées même par la conscience d'un souverain luthérien de religion. En résumé, la catégorie de citoyens dont le cardinal était le chef, était coupable de détester la tyrannie, de la combattre chez nous et de la flétrir à l'étranger ; et la catégorie de citoyens dont l'ex-ministre était chef, prônait chez nous le despotisme et le flattait bassement à l'étranger.²

CHAPITRE DEUXIÈME.

COURONNEMENT SOLENNEL DES IMAGES MIRACULEUSES DE NOTRE-DAME DE MONTAIGU, DE HAL ET D'HANSWYCK.



L'UN des caractères les plus frappants de la piété du Père Dechamps à tous les âges de sa vie, ce fut sa dévotion affectueuse, filiale, pleine de simplicité et de fraîcheur dans ses manifestations, envers la bien-

(1) Le chancelier d'Allemagne s'était plaint au gouvernement belge des mandements où nos évêques avaient stigmatisé la persécution organisée contre leurs collègues allemands.

(2) En réponse à la philippique de M. Bara, M. Coomans dit entre autres choses : - Le gouvernement a bien fait, il est dans la légalité, il est dans les convenances, il est dans les traditions.... C'est un hommage rendu au saint vieillard de Rome, au savant et excellent prélat qui fera demain son entrée solennelle à Malines. Mgr Dechamps est une des illustrations de notre pays, et il est patriotique de rendre hommage à des noms pareils, à des vertus pareilles. Et maintenant vous êtes plus mal venus que jamais devant cet homme-là de venir chicaner sur l'application d'un décret que vous avez appliqué vous-mêmes.... "

heureuse Vierge Marie. Il avait, comme saint Alphonse, comme tant d'autres saints, appris de sa pieuse mère, qu'il se plaisait plus tard à appeler une sainte femme, à aimer la Mère de son Dieu ; devenu prêtre et disciple de l'un des plus grands serviteurs de Marie, et membre d'un Institut tout dévoué à cette Reine du ciel, il s'appliqua à communiquer aux autres sa tendresse envers elle ; de tous ses ouvrages, sa *Nouvelle Eve* était celui qu'il se félicitait surtout d'avoir écrit ; il ne parlait jamais en public sans faire intervenir le nom béni de Marie ; il terminait la plupart de ses sermons en l'invoquant dans des termes et d'un ton qui ravissaient son auditoire. Et quand il dut ployer ses épaules sous le fardeau redouté de l'épiscopat, il mit sa nouvelle carrière sous les auspices de Celle qui avait présidé à sa vie sacerdotale et religieuse ; il en fit peindre l'image dans ses armoiries avec l'invocation qui lui était devenue chère depuis l'heure de son entrée au noviciat : *Pervia cæli porta manes*. Enfin, jusqu'à son dernier jour, il conserva la coutume de demander des *Ave Maria* à ses amis et familiers dans toutes les lettres qu'il leur écrivait. Aussi mettait-il au nombre des plus beaux jours de son épiscopat, les trois jours où il avait eu l'insigne honneur de couronner, au nom de Pie IX, trois images miraculeuses de Marie vénérées de temps immémorial dans son diocèse, c'est-à-dire, à Montaigu, à Hal, à Malines.

Il serait impossible d'assigner l'époque qui vit naître la dévotion à la Madone de Montaigu. Au rapport de Strada, le prince de Parme, Alexandre Farnèse, marchant au secours de Sichem tombé aux mains des gueux, alla se prosterner aux pieds de l'image miraculeuse qui, à cette époque, n'avait d'autre abri que le feuillage d'un chêne au tronc duquel elle était fixée. Le premier sanctuaire en bois fut construit auprès du chêne par un curé de Sichem ; le comte Frédéric Van den Berg, grand-maréchal des troupes espagnoles dans les Pays-Bas, posa en 1603, au nom des archiducs Albert et Isabelle, la première pierre d'un sanctuaire moins pauvre.

La cérémonie du couronnement solennel de Notre-Dame de Montaigu eut lieu le 25 août 1872. Cette fête coïncidait avec un grand pèlerinage pour les besoins de l'Eglise. Depuis quatre heures du matin le sanctuaire était comble. A sept heures l'archevêque célébra la messe en plein air devant plusieurs milliers de fidèles accourus de toutes nos provinces et de l'étranger. A dix heures, l'Image miraculeuse fut portée proces-

sionnellement à l'autel dressé devant le portail de l'église. Dans les rangs du cortège marchaient les représentants des plus anciennes familles belges, un nombreux clergé, et des membres de presque tous les ordres religieux. Les pèlerins étaient plus de quatre-vingt mille. Toutes les villes du Brabant et la plupart des villages avaient envoyé une garde d'honneur à la Madone si chère à leur piété. Quand, portée sous un dais par le vénérable curé de Montaigu, elle apparut aux regards, un frisson d'émotion passa sur la foule. Six siècles de miséricorde et de grâce étaient comme personnifiés à tous les yeux dans ce frêle emblème. Tous les souvenirs se réveillaient à la fois : le vieux chêne, la petite chapelle de bois, la piété des bons archiducs, la fondation de la ville, Juste-Lipse et Jean Berchmans, les Oratoriens, toutes les prières récitées depuis tant de siècles aux pieds de la Vierge clémentine, toutes les grâces versées par elle sur les corps et sur les âmes... ce fut, dans un instant, comme une vision infinie.

Monté sur l'estrade qui soutenait l'autel, et qu'entourait l'immense multitude, l'archevêque bénit, au nom de Pie IX, les deux couronnes d'un or pur et ornées, l'une de six cents, l'autre de quatre cents perles fines. Et quand, d'une main frémissante, il les plaça sur la tête de la Vierge et sur celle du divin Enfant, le murmure des prières et des sanglots interrompit le profond silence qui avait régné jusqu'alors, et le son des fanfares porta aux campagnes et aux collines lointaines, l'écho de cette indescriptible solennité. Dans une allocution d'une simplicité grandiose, Monseigneur exposa l'économie des divins conseils dans les tribulations de l'Eglise, le secret de la patience du Seigneur et des victoires de sa justice.¹

La fête eut son octave, pendant laquelle il y eut sermon chaque jour soir et matin. L'un de ces jours on vit arriver de Maestricht une procession de douze cents pèlerins accompagnés de leur doyen et de douze prêtres. Une femme paralytique qu'on avait amenée en voiture, fut subitement guérie à la consécration de la messe.

Afin de se rappeler le souvenir de cette mémorable journée, le pieux archevêque plaça dans ses appartements le plan de Montaigu dont on lui avait fait présent. Il y écrivit de sa main : *Le 25 août 1872, au nom et par l'autorité du souverain pontife Pie IX, j'ai couronné solennellement Notre-Dame de Mon-*

(1) *Courrier de la Meuse.*

taigu, en présence de plus de quatre-vingt mille pèlerins réunis au pied des autels pour implorer de N.-S. J.-C. par les prières de son immaculée Mère, la délivrance du Saint-Père et la liberté de l'Eglise par le triomphe du Saint-Siège.

Montaigu, 25 août 1872, 4^{me} dimanche d'août, 14^{me} après la Pentecôte.

† VICTOR-AUGUSTE,
*archevêque de Malines, primat de Belgique,
 C. SS. Redemptoris.*

PERVIA CÆLI PORTA MANES.

Le couronnement de Notre-Dame de Hal eut lieu le 4 octobre 1874, et ne fut en rien moins solennel que celui de Notre-Dame de Montaigu. Hal était déjà un lieu célèbre de pèlerinage vers le milieu du quatorzième siècle. L'image miraculeuse que l'on y vénère, après avoir appartenu à sainte Elisabeth de Hongrie, fut donnée à la ville de Hal par sa petite-fille Adélaïde, devenue comtesse de Hainaut par son mariage avec Jean d'Avesnes. La confrérie fut érigée par Eugène IV en 1432.

Non content de se faire représenter ici par l'archevêque de Malines, le pape Pie IX avait encore voulu offrir lui-même le diadème destiné à la Reine du ciel; c'était un admirable chef-d'œuvre d'orfèvrerie, tout étincelant de pierres précieuses. La cérémonie était relevée par la présence des évêques de Namur, de Tournai et de Luxembourg; Mgr Anthonis, évêque de Constance *in partibus infidelium*, chanta la messe. La foule des pèlerins était plus grande encore qu'à Montaigu. Un splendide cortège représentait l'histoire de la Madone de Hal et les attributs, les vertus, la bonté et la puissance de Marie. Mais rien ne contribua plus à embellir la fête que l'allocution de l'archevêque.

Associant dans un même discours, les deux noms qui lui étaient les plus chers après celui de Jésus, le nom de Marie et celui de la sainte Eglise, il s'appliqua à relever les espérances des fidèles en l'avenir de cette seconde mère de nos âmes, et puisa les motifs de confiance dans les souffrances mêmes de l'Epouse de Jésus-Christ. Citons un passage de cette triomphante éloquence :

« Est-il bien vrai, M. F., qu'aucun rayon de lumière ne perce aujourd'hui les nuages qui couvrent le présent et l'avenir de l'Eglise? Regardez-les bien, et vous verrez qu'ils sont eux-mêmes

resplendissants de clartés : *Nubes magna, et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus*. Oui, les épreuves de l'Eglise, les persécutions dont elle est l'objet et que l'on croyait désormais impossibles, les guerres qui ne cessent que pour recommencer, les révolutions qui ne se reposent que d'un repos troublé et toujours menaçant, tout cela est plein de lumière et de feu : *Nubes magna, et ignis involvens.... et de igne fulgur egrediens*.

» Et d'abord, M. F., les persécutions dont souffre l'Eglise, ne sont-elles pas lumineuses? Ne montrent-elles pas où est Dieu? Ne font-elles pas voir clairement où se trouvent, sur la terre, la loi de Dieu, l'autorité de Dieu?

» Comment expliquer, en effet, l'entente des sectes, même les plus contradictoires, la coalition des forces et des puissances, même des plus opposées entre elles, du radicalisme, par exemple, et du césarisme, contre l'Eglise catholique et contre l'Eglise catholique seule?

» Comment expliquer le soulèvement de tant de haines? Qu'y a-t-il donc en elle qui la puisse ainsi faire haïr? N'est-ce pas elle qui a vaincu le paganisme par un martyr de trois siècles? N'est-ce pas elle qui a civilisé les barbares? N'est-ce pas elle qui a fait la chrétienté? N'est-ce pas elle qui a donné au monde cette phalange de grands hommes qui, depuis près de deux mille ans, personnifient le génie et la foi dans des noms immortels? N'est-ce pas elle qui, non seulement a éclairé le monde par tous ces flambeaux de science et de sainteté, mais qui l'a couvert d'institutions pleines de grâce, qui lui a fourni de vraies légions d'anges consolateurs de toutes les misères humaines? Qu'y a-t-il de plus sublime que son symbole, de plus rayonnant d'amour que ses sacrements.... de plus divinement fécond en œuvres de miséricorde que son sein maternel? Encore une fois donc, comment expliquer que tant de sectes qui ne s'entendent pas et que tant de forces qui se combattent, s'entendent et s'accordent pour haïr cette mère des âmes et des peuples?

» Ah! c'est qu'en aimant le monde d'un amour sans égal, l'Eglise parle au monde avec une puissance sans égale aussi, *sicut potestatem habens*, portant au front les caractères visiblement divins de sa mission, et ne cessant de redire aux convoitises d'en bas et aux ambitions d'en haut le *non licet* qui les fait frémir toutes.

» Voilà le mot de l'énigme, l'explication d'une haine que rien ne paraissait pouvoir expliquer, la lumière qui fait voir où est

Dieu.... Si les passions frémissent en présence de l'Eglise, c'est de l'apparition de Dieu : *Fremuerunt gentes... adstiterunt reges in unum adversus Deum.*

« Mais ce n'est pas l'unique lumière que Dieu fasse sortir des ténèbres de notre temps. Si la constance de l'Eglise à opposer la loi divine aux prévarications des forts, si son invincible *non licet* montre clairement qu'elle tient son autorité de Dieu ; son inaltérable fidélité à pratiquer elle-même cette loi divine, son victorieux *non possumus*, fait voir clairement à son tour où elle puise sa force, et rend ainsi ses prisons glorieuses et ses chaînes triomphantes. Dans l'ancien et le nouveau monde, l'Eglise est rudement frappée par des mains de fer ; mais à quoi servent les coups qu'on lui porte, sinon à faire jaillir du rocher où elle repose la nouvelle lumière dont je parle ? Quel pontificat a brillé d'un plus vif éclat dans l'histoire que celui de Pie IX ? Quels évêques ont mieux accompli que ceux de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne, du Brésil, cette parole de leur divin Maître : « Que votre lumière luise aux yeux des hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux ? » A quelle époque l'unité catholique a-t-elle été plus splendide, et par l'union des fidèles avec leurs pasteurs, et par l'union des pasteurs avec le siège apostolique ? Quand la vie de la foi s'est-elle révélée plus manifestement qu'à cette heure, où la prière publique est comme la voix des grandes eaux dont parle l'Ecriture : *Vox aquarum multarum* ? Oui, oui, les nuages sont là, mais de magnifiques clartés les inondent : *nubes magna... et splendor in circuitu ejus* ; et tous ceux qui croient travailler à la ruine de l'Eglise, ne travaillent en réalité qu'à sa gloire.

« Ils travaillent en même temps à leur propre confusion. »

Cette nouvelle proposition, l'orateur l'établit avec la même force que la première. L'Eglise est la vraie mère de la civilisation. En s'efforçant de la ruiner, les puissants du siècle ébranlent leurs propres trônes. Quand des nations baptisées ne voient plus rien au-dessus des rois, elles s'y placent elles-mêmes. Le châtiement des rois apostats est la révolte des peuples contre eux. Ce châtiement est celui de notre époque, et il est lui-même plein de sinistres clartés : *de igne fulgur egrediens*.¹

Après avoir exhorté son immense auditoire à persévérer dans la prière, l'archevêque se tournait vers Celle qu'il allait couronner

(1) Œuv. compl. Tom. X.

au nom du chef de l'Eglise militante, et lui adressait une de ces émouvantes prières dont il avait le secret.

Le culte de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, remonte à l'année 988 environ. Il serait trop long d'en rapporter la merveilleuse histoire. Son couronnement, autorisé par un bref de Pie IX au cardinal Dechamps, eut lieu le 30 juillet 1876. Pour éviter des répétitions fastidieuses, nous nous contenterons de dire qu'il ne céda en rien aux deux précédents, et que le discours de Son Eminence sur les bontés de la très sainte Vierge, y fut extrêmement dévot et touchant.¹

CHAPITRE TROISIÈME.

TROIS VOYAGES DU CARDINAL A ROME. LE CONCLAVE DE 1878.



VERS la fin de l'année, les médecins du cardinal furent d'avis qu'un changement d'air était impérieusement exigé par sa santé. Décidé à suivre leur conseil, où se serait-il rendu, sinon dans cette Rome qu'il ne quittait jamais, disait-il, que le cœur gros de larmes? Un seul incident de ce voyage nous paraît, pour plus d'un motif, digne d'être rapporté.

Comme tous les nourrissons de l'Université catholique, Mgr Dechamps, nous l'avons constaté à diverses reprises, faisait profession d'un vif et cordial attachement pour cette *Alma mater*, et ne négligeait aucune occasion de lui en donner des marques. Or, il y avait à cette époque en Belgique un haut personnage chez qui le zèle de l'orthodoxie dégénérait insensiblement en une véritable monomanie, comme la suite, hélas! ne le prouva que trop; il se croyait obligé de faire un perpétuel procès de tendance à l'œuvre qui est la gloire de notre épiscopat, et le plus ferme rempart humain de la foi et de la grande cause catholique dans le pays. Etait-ce lui encore qui, à l'époque dont nous parlons, avait desservi, auprès du Saint-Siège, cette corporation non moins fidèle qu'illustre? Toujours est-il qu'admis à l'audience

(1) Œuv. Tom. X.

du souverain pontife; le cardinal fut étonné de lui entendre dire : « Mais qu'est-ce que j'apprends ? il paraît que les choses vont mal à Louvain ? » — « Saint Père, répondit le cardinal, voyageant pour ma santé et par le conseil des médecins, je vais à petites étapes, et il y a déjà quinze jours que j'ai quitté Malines. Je ne puis donc savoir ce qui se passe actuellement à Louvain. Mais ce que je sais, ce que je puis affirmer, c'est que jusqu'au jour de mon départ tout y allait au mieux. Il est vrai qu'au temps de M. Ubaghs, quelques erreurs s'étaient glissées dans l'enseignement de la philosophie; mais ce pieux professeur s'est empressé de se corriger aussitôt qu'il a connu le jugement du Saint-Siège. Depuis lors, rien de tel ne s'est plus produit. Aussi j'affirme qu'à Louvain il n'y a pas un seul professeur ecclésiastique, mais pas un seul, qui ne fût prêt à donner sa vie pour la défense de la religion et de la doctrine du siège apostolique. » Ce langage ferme fit impression sur le pape; il se contenta de répondre : « Cependant on me l'avait dit. »

Cet amour pour l'Université catholique, le prélat le manifesta encore l'année suivante, à l'occasion d'un livre qui avait eu le malheur de déplaire au même personnage dont nous parlions à l'instant. Nous voulons parler du beau et savant traité d'un professeur prêtre de Louvain, lequel traité, sous le titre de *L'Eglise et l'Etat*, n'a guère moins acquis de célébrité par ses aventures que par sa valeur intrinsèque. Ces aventures sont toute une odyssée. Nous en ferons grâce à nos lecteurs, nous contentant de dire que si, après avoir été longtemps en proie aux souffles de la contradiction, le livre put enfin arriver à bon port, il le dut en grande partie à l'intervention officieuse de l'archevêque de Malines. Ce fut lui qui, chargé par le Saint-Office du jugement en dernier ressort de *L'Eglise et l'Etat*, lui donna définitivement l'*imprimatur*. Son appréciation fut ratifiée par les principales revues théologiques de Belgique, de France et d'Italie.

Mgr Dechamps eut encore, en juin 1877, la joie de revoir la ville éternelle. Il y était appelé par le souverain pontife, pour y recevoir, avec plusieurs autres membres du Sacré Collège, le chapeau cardinalice, et aussi par le désir d'assister à une solennité bien douce à son cœur de fils de saint Alphonse. La Congrégation des Rites avait reconnu que le Vénérable Gérard Majella, Frère laïc de la Congrégation du T. S. Rédempteur, a pratiqué pendant sa vie mortelle les vertus chrétiennes au degré héroïque; et le décret devait en être prochainement proclamé.

Le lecteur se rappelle peut-être que le Père Dechamps avait autrefois travaillé pour la gloire de ce grand serviteur de Dieu. A l'appel ainsi motivé du Saint-Père, se joignait pour l'archevêque si dévoué au Vicaire de Jésus-Christ, une autre raison non moins puissante d'entreprendre ce voyage : le 3 et le 21 juin devaient se célébrer à Rome deux solennités bien rares dans l'histoire des papes : le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX et le trente-deuxième de son élévation sur le siège de saint Pierre.

On n'attend pas de nous que nous racontions toutes ces splendides fêtes, elles sortent de notre sujet. Nous dirons seulement qu'après avoir assisté, le 2 juin à la réunion du Sacré-Collège, qui offrait ce jour-là ses félicitations à l'auguste jubilaire, le cardinal fut reçu par lui, en audience privée, et lui remit l'adresse de la majorité de la Chambre belge. Le Saint-Père accueillit avec l'expression d'une très vive joie cet acte public de foi et de piété filiale. Son Eminence présenta en même temps l'adresse de son chapitre métropolitain, les cinq volumes in-folio contenant les signatures de ses diocésains, la somme de cent trente mille francs formant une partie de la recette annuelle du denier de saint Pierre, et divers objets de grand prix. Le pape se montrait grandement consolé au spectacle du réveil de la foi dans tout le monde catholique, et spécialement du bien qui se faisait en Belgique; il en parla en des termes accusant une profonde émotion, et parut fort touché en lisant l'adresse de l'Université catholique. « Vive la Belgique, s'écria-t-il, qui se distingue par le grand nombre de ses bonnes œuvres! »

Après avoir procuré au Père commun des fidèles cette heure de joie, l'une des dernières de cette carrière si longue et si éprouvée, et avoir lui-même tressailli en entendant vanter sa patrie par une bouche si auguste; le pieux cardinal eut encore, le lendemain, le bonheur d'entendre louer par la même bouche la Congrégation sa mère, dont il avait préféré les pauvres livrées à toutes les grandeurs, à qui il avait rendu de si éminents services, et de la voir glorifiée aux yeux de toute l'Eglise dans l'un de ses plus humbles enfants.

Le 8 juin, vers midi, le souverain pontife se rendit dans la grande salle du Vatican et s'assit sur son trône. Autour du Saint-Père, sur des sièges d'honneur, on remarquait, outre les princes de l'Eglise, le cardinal Bilio, rapporteur de la cause, et les cardinaux Dechamps, Asquini, de Luca, Borromeo, Randi, Sba-

retti et de Falloux, ainsi qu'une vingtaine d'évêques. Au milieu de la salle se trouvaient à genoux plusieurs rédemptoristes, entourant le R^me Père Mauron, leur Général, et le Père Quéloz, postulateur de la cause.

L'éloge du vénérable Frère Majella fut lu; et le R^me Père Mauron exprima ses sentiments de reconnaissance envers le Saint-Père qui venait, pour la seconde fois, d'accorder à l'Institut l'insigne faveur d'ouvrir à l'un de ses membres la voie aux honneurs sacrés du culte public.

« Je suis persuadé, a répondu Pie IX, que ce spectacle de foi qu'offrent tous les peuples de la catholicité, est dû à la médiation du grand nombre de serviteurs de Dieu qui, dans ces derniers temps, ont été glorifiés par la sainte Eglise. Il n'y a pas de doute à avoir à cet égard. Ce sont eux qui, sous la conduite de la Vierge immaculée, ont prié pour le triomphe de l'Eglise. Oh! oui, c'est véritablement le triomphe de l'Eglise, que celui qui vient d'éclater dans la démonstration spontanée de tant de pèlerinages qui se sont suivis ici, et qui sont venus de toutes les contrées du monde. C'est par des faits que les pèlerins ont attesté la sincérité de leur amour et la vivacité de leur foi.... C'est ici que nous voyons réellement le suffrage universel, non pas ce suffrage vénal qui s'achète à prix d'argent, comme on l'a vu dans certaines contrées; ici c'est le suffrage qui vient du fond du cœur et auquel président des convictions produites dans l'âme illuminée par la foi....

« Or, tout ce mouvement catholique, d'où vient-il? C'est un vrai miracle qui, je le répète, doit être attribué aux prières de tous ces serviteurs de Dieu qui ont été glorifiés dans ces derniers temps, et parmi lesquels, sans aucun doute, il faut compter votre frère en religion, le Vénérable Gérard, l'honneur de cette Congrégation qui opère un si grand bien dans l'Eglise de Dieu.

« Votre Congrégation, en évangélisant les pauvres, en convertissant les pécheurs, en faisant persévérer les justes, en dirigeant les âmes dans la voie de la perfection, et en favorisant la fréquentation des sacrements, oh! quel grand bien elle opère dans la sainte Eglise!

« En finissant, je bénis votre Institut, afin que les vrais enfants de saint Alphonse se multiplient de plus en plus, et qu'ils continuent à convertir les pécheurs et à sanctifier les âmes. »

(1) *Vie du Vén. Majella.*

Le cardinal quitta Rome le 25 juin. Il devait y retourner bientôt pour y exercer la plus importante des fonctions attachées au cardinalat, en prenant part à l'élection d'un Vicaire de Jésus-Christ.

Le grand pontife qui avait gouverné l'Eglise avec tant de gloire l'espace de trente-deux ans, mourut le 7 février 1878. L'archevêque de Malines fut informé de ce douloureux événement par une dépêche qui lui arriva la nuit suivante. Dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, il fallait hâter autant que possible la création d'un nouveau pape. Mgr Dechamps partit le 9 pour Rome, où il arriva le 11. Conformément à la bulle de Grégoire X, on devait laisser dix jours entre la mort du pape et l'ouverture du conclave pour l'élection de son successeur, afin de donner aux membres absents du Sacré-Collège le temps d'arriver. Sur les soixante-quatre cardinaux existants, soixante et un se trouvaient à Rome le 18 février ; ils entrèrent en conclave ce jour-là vers le soir ; et trente-six heures après, au troisième scrutin, quarante-quatre voix s'étaient réunies sur le cardinal Joachim Pecci, camerlingue de l'Eglise romaine, archevêque-évêque de Pérouse. Comme vérificateur du scrutin, le cardinal Dechamps eut l'honneur de proclamer ce résultat au sein du conclave. C'était le mercredi 20, vers midi. A une heure et demie, l'heureux événement était annoncé au peuple de la loge de la grande porte de la basilique vaticane ; et vers quatre heures, Léon XIII se rendait à Saint-Pierre pour y donner au peuple sa première bénédiction.

Cette élection réjouit les catholiques de l'univers entier ; tous les organes de l'opinion publique, même les journaux anti-chrétiens furent unanimes à reconnaître la supériorité du nouveau pape. En Belgique la joie éclata en brillantes manifestations. Car Léon XIII n'était pas inconnu chez nous : il avait été, on se le rappelait, nonce à Bruxelles de 1843 à 1846 ; il y avait laissé les plus attachants souvenirs, et n'avait lui-même jamais oublié l'accueil qu'il y avait reçu, les nobles cœurs qu'il y avait rencontrés, le bien qu'il y avait vu faire. Aussi son palais de Pérouse était l'asile de tout Belge qui s'y présentait ; il aimait à recevoir pendant les vacances et à retenir plusieurs jours les élèves du collège Belge de Rome, et c'est dans ce collège qu'il descendait de préférence, quand il se rendait dans la capitale du monde chrétien. Cès motifs nationaux contribuèrent donc à rendre la joie plus profonde dans le pays entier ; mais nulle part elle ne se

traduisit d'une façon plus éclatante qu'à Louvain. Les treize cents élèves de l'université catholique célébrèrent d'un seul cœur et avec un indicible entrain l'exaltation de celui qu'ils aimaient déjà comme un père. Signe évident de l'excellent esprit qui anime cette grande institution.

Léon XIII ne resta pas indifférent à ces nouvelles marques d'affection : il dit au ministre belge, le baron d'Anethan, combien il aimait la Belgique et ses princes, qu'à la prière de leur pieuse mère, la reine Louise, il avait tant de fois bénis lors de son séjour à Bruxelles, et témoigna à plusieurs reprises que ce serait pour lui une douce satisfaction de pouvoir, pendant son pontificat, se rendre utile à notre pays. Le cardinal fut, en sa qualité de primat de Belgique, l'objet d'attentions toutes spéciales de la part de Sa Sainteté, qui le reçut deux fois en audience privée malgré ses grandes occupations, et l'engagea vivement à ne point quitter Rome, comme il songeait à le faire, mais à demeurer pour la fête de son couronnement fixé au 3 mars. « Notre Saint-Père le Pape, écrivait Son Eminence, m'a embrassé avec une vraie tendresse, et m'a dit les choses les plus affectueuses pour moi et pour toute la Belgique »

Rentré enfin à Malines le 11, le cardinal fit part à ses diocésains des impressions religieuses que lui avaient laissées le conclave et le couronnement, spécialement la cérémonie qui consiste à brûler, à trois reprises, des étoupes devant le nouveau pape en lui disant chaque fois : *Sancte Pater, sic transit gloria mundi*. Il engageait les fidèles à continuer à Léon XIII les secours qui avaient attiré sur le pays les bénédictions de l'immortel Pie IX.

CHAPITRE QUATRIÈME.

POLÉMIQUE SOULEVÉE ENTRE LES CATHOLIQUES PAR LE SYLLABUS DE PIE IX.
MGR DECHAMPS PUBLIE SES DEUX OPUSCULES SUR LE LIBÉRALISME ET
SUR LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX. APERÇU DE SA DOCTRINE SUR LES RAP-
PORTS ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.



B IEN que le Père Dechamps ait publié de nombreux ouvrages, on peut dire de lui, comme de son glorieux Fondateur, qu'il n'a rien écrit pour écrire : à l'exception de sa *Nouvelle Eve*, toutes ses œuvres lui furent inspirées par les besoins religieux et sociaux du moment. Ses connaissances, son talent d'écrivain, et plus tard sa dignité d'évêque, de métropolitain, de prince de l'Eglise, et enfin le désir formel du souverain pontife, tout lui faisait un devoir de rendre à l'Eglise ce genre de service. A ce devoir il n'a point failli : toujours sur la brèche, il a tenu, de son temps, non seulement chez nous, mais dans l'Eglise entière, l'un des premiers rangs parmi les défenseurs de la vérité et de la justice. De là il suit naturellement que l'histoire de ses œuvres forme une partie intégrante de l'histoire de sa vie, et que nous ne pourrions négliger celle-là sans laisser dans celle-ci de grandes et regrettables lacunes.

A l'époque où nous sommes parvenus de cette biographie, une importante question agitait les esprits. L'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* avaient réprouvé, entre autres erreurs, la grande hérésie moderne, le *libéralisme* ; de là cette fureur avec laquelle ces deux documents pontificaux avaient été attaqués. Mais peu à peu ces mêmes documents étaient devenus un brandon de discorde entre les catholiques eux-mêmes. Plusieurs en effet étaient imbus de principes libéraux, et croyaient pouvoir en conscience en allier une certaine dose avec la profession et la pratique de leur foi. D'autres, au contraire, exagéraient les vrais principes, et flétrissaient du nom de catholiques libéraux tous ceux qui ne marchaient pas à leur remorque. C'étaient surtout des laïques animés des meilleures intentions sans doute, et persuadés que l'arche sainte allait tomber s'ils n'y portaient la main. Sans aucune teinture de théologie, ils prétendaient décider une ques-

tion qui est tout entière du ressort de cette science. Ce qui exaltait leur confiance dans leurs idées, c'est qu'ils avaient trouvé un chef autorisé dans un prélat dont déjà nous avons été forcé de dire un mot. Celui-ci ne voyait partout, même dans son clergé, même dans son entourage, que catholiques-libéraux ; il ne se tenait pas bien sûr de ne l'être pas lui-même quelque peu.¹ Nous n'avons garde de le blâmer : les motifs qui le firent déposer par l'Evêque de l'Eglise catholique, et son étrange conduite depuis, prouvent assez qu'il faut se contenter de le plaindre.

Ces débats irritants blessaient grandement la charité fraternelle, et compromettaient gravement la cause catholique. A l'épiscopat, aux juges de la foi, à ceux que l'Esprit-Saint a placés à la tête de l'Eglise pour la gouverner, revenait le droit et le devoir d'y mettre un terme et de tourner toute l'attention et tous les efforts de ces âmes généreuses contre l'ennemi commun.

Telle fut la tactique du cardinal Dechamps. Comme à l'occasion du concile il avait donné une *Etude de science religieuse*, à l'usage des gens du monde, il publia en 1877, en faveur des laïques, un opuscule sur le libéralisme.² Bien que ce ne fût guère que le résumé méthodique de ce qu'il avait dit sur le même sujet dans ses ouvrages antérieurs, sa brochure, traduite en allemand, en anglais et en italien, fit le tour de l'Europe, et si elle ne convertit pas les libéraux, elle leur arracha du moins pour toujours leur masque de *respect pour notre sainte religion*, les força à se montrer tels qu'ils étaient, et contribua ainsi doublement à éclairer et à ramener les hommes de bonne foi que le *Syllabus* n'avait pas encore détrompés.

La seule définition du libéralisme vaut tout un livre ; elle fait époque dans l'histoire de la séduisante erreur, et lui porte un coup de massue dont elle ne se relèvera pas aux yeux de la raison.

- Qu'est-ce que le libéralisme ?

- Ce nom semble désigner la doctrine ou l'école des amis de la liberté politique, de cette liberté qui fait participer une nation

(1) A la suite du *Te Deum* pour l'élection de S. S. Léon XIII, il disait dans une audience aux membres des cercles catholiques et de la société de Saint-Vincent de Paul : - Rectifions nos idées... et nous en avons tous plus d'une à modifier, pour les rendre toutes conformes aux doctrines divines qui sortent de la bouche de nos papes. Pour moi, je le dis sans hésiter, puissé-je ne jamais voir le jour où mon dévouement, mon obéissance absolue au Siège de Pierre viendrait à défaillir ! -

(2) Œuv. compl. Tom. IX.

à son propre gouvernement. Mais il suffit de réfléchir un instant pour reconnaître qu'il n'en est pas ainsi, puisqu'une foule d'amis de la liberté politique, et dans cette foule, des hommes de premier ordre, n'appartiennent en rien au libéralisme. »

L'auteur constate ensuite que, « chez presque toutes les nations chrétiennes, on divise les hommes publics en *catholiques* et en *libéraux*. D'où cela vient-il ? Evidemment de ce que l'école libérale tire son caractère distinctif de son opposition à la foi.

« A ce point de vue, on peut donc définir le libéralisme, *l'école politique qui prétend asseoir tout l'ordre social sur LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, sans se soucier le moins du monde de savoir s'il existe, pour le genre humain, une loi divine positive. Ou bien encore : l'école politique de ceux qui ne reconnaissent, pour tout l'ordre social, qu'une seule LOI SUPRÊME, la raison, ou, comme ils disent, L'OPINION, l'opinion qui fait ensuite les autres lois par le chiffre mouvant des majorités.*

« Le libéralisme est donc le rationalisme social, et il vérifie son nom en ce sens qu'il prétend *se délivrer* de la loi révélée de Dieu. »

Autre définition : « C'est l'école politique qui n'admet qu'une seule puissance souveraine, l'Etat ; qui nie l'existence, la distinction, l'harmonie nécessaire des deux puissances, la temporelle et la spirituelle. »

Ici se présente naturellement une objection : En prêchant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le libéralisme ne reconnaît-il pas formellement les deux puissances ? — « Non, répond le cardinal, et c'est justement parce qu'il n'admet qu'une seule puissance qu'il prêche la séparation, l'Eglise n'étant à ses yeux qu'une réunion d'hommes professant une *opinion* religieuse, et non une société religieuse universelle et divinement appuyée sur une Constitution que l'Etat doit respecter. Au fond la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pour le libéralisme que la confusion des deux puissances au profit de l'Etat. Le libéralisme veut en effet que l'Etat s'empare du glaive spirituel aussi bien que du matériel, qu'il ait seul le droit de donner la direction doctrinale à la société par le monopole de l'enseignement. N'est-ce pas là ce qu'il fait en Suisse, en Allemagne, en France ? Et là où les lois empêchent encore le libéralisme de réaliser pleinement son idéal, ne prend-il pas tous les moyens de s'en rapprocher administrativement de plus en plus ? » Le cardinal rappelle ici par

quels odieux détours le libéralisme se joue chez nous de la liberté de conscience, de la liberté de l'enseignement et de l'égalité des Belges devant la loi, ses attentats contre l'exercice public du culte et contre la liberté de la sépulture religieuse, et il conclut par cette triple définition du libéralisme :

« C'est l'école de la confusion des deux puissances à son profit. C'est l'école d'une toute nouvelle religion d'Etat, de l'antichristianisme officiel et obligatoire. — C'est une sorte de théocratie sans Dieu. Bien loin d'être le promoteur du progrès, tous ses efforts tendent à faire rétrograder le monde jusqu'à l'époque des Césars pontifes. »

Dans les pages suivantes, il prouve que le libéralisme n'est au fond que le rationalisme social ; et il défend les deux thèses suivantes : 1° Le libéralisme n'est pas la doctrine de la vérité. 2° Le libéralisme n'est pas la doctrine de la liberté.

Viennent ensuite les magnifiques chapitres : Le christianisme et la civilisation ; le libéralisme et la décadence sociale.

Il serre enfin l'ennemi de plus près, et entame les grandes questions du temps, des préjugés du libéralisme sur l'ultramontanisme, le progrès, la tolérance et l'intolérance.

Il conclut en disant qu'*un vrai catholique, s'il reste catholique, ne sera jamais libéral, et qu'un vrai libéral, s'il reste libéral, ne sera jamais catholique.* Car le libéralisme est l'anti-thèse de la foi.

Mgr Martin, le savant évêque de Paderborn, fut si charmé de cette brochure, qu'après l'avoir lue d'un trait jusqu'au bout, il la fit traduire en allemand et y joignit une préface où l'on lit ces lignes :

« D'après ma conviction, le libéralisme, avec ses grands mots, creux et trompeurs, n'a jamais encore été attaqué si vigoureusement ni si solidement qu'il l'est dans cette œuvre magistrale du cardinal Dechamps, dont les ouvrages sont connus du monde entier.

« C'est au libéralisme que l'on doit attribuer les lois de mai et la persécution actuelle de l'Eglise et de la religion dans notre patrie. Et comme la connaissance d'une maladie est le premier pas vers sa guérison, qu'il me soit permis de dire à mes chers compatriotes allemands : Prenez ce précieux écrit et lisez-le ; relisez-le et le relisez souvent ; qu'il vous serve de bouclier contre les erreurs qui minent notre patrie ! »

En démasquant le libéralisme, en en inspirant l'horreur aux

âmes séduites par les fausses apparences et les grands mots de la secte, le cardinal avait fait faire un premier pas à la cause de la réconciliation des catholiques entre eux, de leur union contre l'ennemi du dehors. Dans une seconde brochure sur les *Catholiques-libéraux*, il achève d'arracher à ceux qui sont tels en effet, le bandeau qui les aveugle, et met les zélés de l'extrémité opposée en garde contre les exagérations.

Les paroles par où il avait conclu son premier opuscule : - Un vrai catholique, s'il reste catholique ne sera jamais libéral, - avaient fait sensation : l'un de ceux que la sentence visait s'était écrié : - Il n'y a donc pas de catholiques-libéraux ! - — « Non, répond le vénérable écrivain, les catholiques-libéraux ne sont plus des catholiques. »

Puis il trace de ces faux catholiques un portrait aussi ressemblant que propre à les faire rougir d'eux-mêmes : - On les reconnaît à leur langage. L'abandon des droits les plus sacrés même garantis par les lois, ils l'appellent *conciliation* ; la foi divine qu'ils professent, ils l'appellent l'*opinion* catholique ; le respect et la charité que l'on doit à tout homme, ils l'étendent aux plus déplorables erreurs, et répètent sans répugnance cette formule banale et insensée que *toutes les opinions sont respectables* !... Ils semblent oublier que la vérité oblige la raison, que le nombre ne suffit pas à justifier, à valider les actes d'une assemblée, que rois et parlements n'ont d'autre pouvoir que d'appliquer les immuables principes de l'éternelle justice aux situations diverses des peuples. »

Le cardinal déclare ensuite que ces prétendus amis de la vérité sont plus à craindre pour elle que ses ennemis avoués. - Les ennemis on les combat ; les amis sans zèle ni vaillance ne sont qu'un embarras dans la lutte. A eux s'applique la parole divine : *Que n'êtes-vous chauds ou froids !* et c'est avec raison que Pie IX a dit des catholiques-libéraux qu'ils sont plus dangereux que des adversaires déclarés. »

Mais enfin en quoi consiste proprement leur erreur ? Quels sont les hommes que l'on peut, sans injustice, taxer de catholicisme-libéral ? A cette question, Mgr Dechamps répond par les paroles de l'Encyclique *Quanta cura* : - Ce sont ceux qui, appliquant à la société civile le principe absurde et impie du *naturalisme*, enseignent que la meilleure condition de la société publique et le progrès social requièrent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans nul souci de la reli-

gion, comme si elle n'existait pas, ou du moins sans mettre aucune différence entre la vraie et les fausses religions. -

Mais, de la réprobation de cette opinion, fallait-il, avec certains catholiques, conclure à la condamnation de toutes les constitutions qui, comme la nôtre, accordent la liberté à tous les cultes, et avait-on le droit de donner le nom de catholiques-libéraux à ceux qui approuvent de telles constitutions et leur prêtent sans scrupule le serment de fidélité ?

Pour répondre à cette question, il était nécessaire d'exposer les vrais principes qui doivent servir de base aux rapports entre l'Eglise et l'Etat. C'est ce que fait le cardinal en citant le commentaire de l'Encyclique par le Père Liberatore, jésuite, et un mandement de Mgr de Montpellier sur la même matière. Il avait des raisons spéciales de recourir à ces deux autorités ; il savait qu'elles ne seraient pas récusées par certains détracteurs qu'il avait dans le pays et chez nos voisins. Il eût pu d'ailleurs répéter ce qu'il avait écrit lui-même longtemps avant l'apparition de l'Encyclique. Car ce grave débat n'était pas récent : il avait commencé, chez nous, il y a une quarantaine d'années, dans les colonnes du *Journal historique*.

Pour en comprendre la portée, il faut, avec Pie IX, distinguer entre la *thèse* et l'*hypothèse*. Par la thèse, on entend les principes vrais, pris absolument, abstraction faite des circonstances : par l'hypothèse, la position réelle de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, dans tel ou tel pays.

A la suite de Lamennais, nous venons de le voir, les catholiques-libéraux glorifiaient l'hypothèse, la situation faite chez nous par la Constitution à l'Eglise, non comme un fait légitimé par le malheur des circonstances, mais comme un état normal, comme l'idéal que doit se proposer tout gouvernement. Au contraire, uniquement attentifs à défendre les principes, les théoriciens semblaient souvent, dans l'ardeur de la lutte, méconnaître l'existence du fait ou l'hypothèse.

Or, dans ses *Entretiens sur la démonstration catholique*, le Père Dechamps indiquait clairement, en 1856, la véritable solution du litige, en s'affranchissant des idées qui s'entrechoquaient autour de lui, pour ne chercher ses inspirations que dans les sphères pures et lumineuses de la vérité théologique. Nous croyons bien faire de citer ici ces remarquables pages, et de donner ainsi à nos lecteurs une idée complète de la doctrine de cet homme éminent sur la question qu'il ne traite qu'en abrégé

dans l'opuscule qui nous occupe. Voici comment il s'exprimait :

« Il en est qui pensent que l'autorité civile doit toujours et partout s'abstenir. Si la parole seule, disent-ils, si la parole désarmée, persécutée, a suffi à la propagation de la foi ; si elle a suffi à son triomphe sur le paganisme armé de toutes les forces de l'empire ; cette parole, après avoir conquis sa liberté, doit suffire, à plus forte raison, à la conservation de ses conquêtes.

« D'autres, tout en reconnaissant que la parole divine suffit à la conservation de la foi, et que l'Eglise, appuyée sur cette parole, ne peut périr, disent que là n'est pas la question. Dieu, évidemment, n'a pas besoin de l'homme, ni sa vérité non plus. *Le ciel et la terre passeront*, a dit Jésus-Christ, *et mes paroles ne passeront point*. Mais si la foi ne peut périr, les hommes peuvent périr, les hommes peuvent succomber dans la lutte de la vérité contre l'erreur, du bien contre le mal. Or, cette lutte, ce combat a lieu sur trois champs de bataille : dans notre cœur, dans la société domestique et dans la société publique. La question est donc de savoir si, à l'exemple de l'autorité qui gouverne en nous, et de l'autorité qui gouverne la famille, l'autorité qui gouverne l'Etat *doit aussi prendre parti* dans cette lutte. La question est de savoir si, de même que la raison doit être reine chez nous, en dominant les passions par la force de la volonté, et en déclarant la guerre à l'erreur toujours complice des passions, et que l'autorité domestique ou le chef dans la famille doit, autant qu'il est en lui, préserver ses membres de la contagion du mal et du mensonge ; la question, disons-nous, est de savoir si l'autorité dans l'Etat doit faire de même à l'égard de ceux qui lui sont confiés par la Providence, si elle doit, *non imposer la vérité par la force, ce qui serait un non-sens, puisque la force ne saurait atteindre la conscience, mais préserver les consciences de la contagion de l'erreur et du vice, en opposant des digues aux flots de l'une et de l'autre*. La question est de savoir, si, comme l'affirme M. Guizot, « résister non seulement au mal, mais au *principe* du mal, non seulement au désordre, mais aux passions et *aux idées* qui enfantent le désordre, c'est la mission essentielle, c'est le premier devoir de tout gouvernement. »

« Au premier abord, la question ainsi posée paraît bien simple à résoudre ; et cependant, dès qu'on essaie de formuler cette solution, et surtout de l'appliquer, on s'aperçoit qu'elle ne saurait être absolue, parce qu'il s'agit moins ici du devoir de l'autorité, que *de la manière de le remplir*, et que celle-ci ne peut man-

quer de varier, parce qu'elle est *nécessairement relative* à la nature et à la portée des erreurs, à l'état des esprits et des sociétés.

• L'erreur, *par elle-même*, n'a pas de droits, sans doute, mais les âmes trompées ont des droits; surtout lorsqu'elles sont héritières des erreurs qui les trompent; et parmi ces droits il faut compter celui d'être détrompées comme doivent l'être des intelligences libres, des consciences sincères. Quand donc l'unité religieuse a été brisée, quand cette unité à laquelle aspire toujours la conscience humaine, et que la société réclame toujours aussi comme l'âme même de sa propre unité et de son organisation, quand cette unité n'existe plus, *les conditions de la défense de la foi n'ont-elles pas alors une grande analogie, ou plutôt une grande similitude avec celles de la propagation même de la foi?* La liberté n'est-elle pas alors le droit commun de ceux qui possèdent la vérité et de ceux qui la cherchent sincèrement? Qui le niera, après un moment d'attention?

• Un éminent écrivain, un grand évêque catholique, Mgr Parisis a donc eu raison de dire : Il est faux que la loi civile ne puisse jamais, sans blesser la foi catholique, permettre et même protéger la *liberté* des cultes. Si ce principe n'était pas admis, ajoute-t-il, il faudrait dire que Constantin, le lendemain de sa conversion, devait proscrire par toute la terre le culte des faux dieux, et donner l'ordre à ses soldats de fermer tous les temples, de briser toutes leurs statues, de renverser tous leurs autels : il faudrait dire que, si Dieu permettait, dans sa miséricorde, que l'empereur de la Chine se convertit au Christianisme, ce prince devrait aussitôt, dans son empire, interdire toutes les pagodes et faire poursuivre, le fer à la main, toutes les superstitions de l'idolâtrie nationale. Si, de l'aveu de tous, ces assertions ne sont pas soutenables, c'est donc que le principe qui les renferme, n'est pas exact, c'est donc que la proposition contradictoire est vraie.

• Constantin converti a donc pu, et l'empereur de la Chine devenu catholique pourrait donc, pour des raisons d'Etat, ou, ce qui revient au même, pour des nécessités de position, tolérer civilement et publiquement le culte le plus coupable qu'il y ait au monde, l'adoration solennelle de la créature et la déification des vices. Comment donc cette tolérance ne serait-elle jamais permise pour des cultes dans lesquels, malgré leurs erreurs, c'est toujours le vrai Dieu qu'on adore, et que, sous ce rapport, on ne peut assimiler aux abominations idolâtriques? •

« N'est-ce pas d'ailleurs, reprend le Père Dechamps, ce dont le Saint-Siège nous donne l'assurance ? Si les chartes et les constitutions qui accordent la liberté des cultes, consacraient par là un état de choses incompatible avec les doctrines de la foi, aucun catholique ne pourrait, en conscience, prêter serment de fidélité à ces chartes, à ces constitutions. Et cependant le Saint-Siège a formellement permis le serment de fidélité et à la charte de la Restauration et à la charte de 1830¹ et à la constitution belge qui toutes les trois, pour ne rien dire d'autres chartes semblables, accordent la liberté civile des cultes.

« Ils dissertent donc sur des matières qu'ils ignorent, ceux qui prétendent trouver la condamnation de la tolérance civile dans l'encyclique même de l'un des papes qui ont déclaré la licéité de ce serment.

« Grégoire XVI, en condamnant, en 1832, les doctrines de Lamennais, n'a pas dit que les gouvernements ne pussent, en certains cas, tolérer des religions différentes ; mais il n'a pas permis d'établir en principe, comme le faisait Lamennais, que la tolérance *universelle* ou la liberté *absolue* des cultes, soit l'état normal des sociétés, et une obligation pour tous les gouvernements. »

Ce qu'il y a de remarquable dans ces lumineuses pages, c'est la manière dont l'auteur ramène la loi sociale avec ses diverses applications, la *thèse* et l'*hypothèse*, à l'unité, qu'il trouve dans la fin du pouvoir civil. Cette fin est le bien temporel avec subordination au bien spirituel. Pour l'atteindre, l'Etat est obligé de préserver ses sujets de la contagion de l'erreur et du vice, sources des plus grands maux temporels et spirituels, non en leur imposant de force la vérité et la vertu, ce qui est impossible, mais en opposant des barrières à l'erreur et au vice. — Ainsi est réfutée l'opinion des partisans exagérés de la liberté religieuse. — Mais de quelle façon l'Etat remplira-t-il ce devoir ? Cela dépendra des circonstances. Il devra tenir compte de la nature et de la portée des erreurs, de l'état des esprits et de la société pour décider quelle part il doit faire à la protection de la vérité, quelle part à la tolérance de l'erreur.

C'est aussi en s'appuyant sur la fin de la société civile que saint Thomas réclame, selon les cas, tantôt la protection exclusive de la vraie religion, tantôt la tolérance des fausses. Il y a,

(1) *Cas de conscience.*

dit-il, deux raisons à la tolérance : le bien à obtenir, à savoir la conversion des hérétiques et des infidèles (fin spirituelle), à laquelle l'intolérance mettrait obstacle, et le mal à éviter, c'est-à-dire les discordes civiles, auxquelles l'intolérance donnerait lieu (fin temporelle).

Au résumé, « la thèse, disait le Père Dechamps, c'est la formule du droit et du devoir de l'autorité ; l'hypothèse, c'est la manière dont l'autorité doit user de son droit et remplir son devoir dans telle ou telle situation, dans telle ou telle hypothèse. »

On pourrait donc dire que l'éminent écrivain a commenté d'avance l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* ; et réellement l'on a publié, en 1864, un remarquable commentaire du célèbre document pontifical, complètement extrait de ses œuvres.

Pour en revenir aux deux brochures qui font l'objet du présent chapitre, nous dirons qu'elles n'eurent pas seulement un grand succès de publicité, mais qu'elles furent généralement goûtées des catholiques et qu'elles atteignirent leur but, qui était surtout d'ouvrir les yeux aux hommes séduits par le libéralisme et de mettre fin aux divisions doctrinales qui déchiraient le parti catholique. On doit leur attribuer en bonne partie l'évolution opérée spécialement chez nous par beaucoup d'hommes de la tribune et de la presse, dans le sens des doctrines si bien exposées dans ces courtes pages. Peu de jours après l'apparition du second de ces opuscules, un des premiers orateurs de notre droite parlementaire le défendait en pleine chambre contre les interprétations erronées de la gauche, ne cachait pas qu'il y avait puisé de grandes lumières, et en faisant une profession de foi pleine de franchise sur la question de la liberté de conscience, il résumait en quelques mots la doctrine du cardinal.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DU SERMENT DE FIDÉLITÉ AUX CONSTITUTIONS. TROISIÈME BROCHURE DU
CARDINAL. DEUX PAMPHLETS DIRIGÉS CONTRE LUI. JUGEMENT DE S. S.
LÉON XIII SUR LA DOCTRINE ET LA CONDUITE DE MGR DECHAMPS.

DE la licéité des Constitutions qui, chez les nations divisées de croyances, tolèrent les cultes hétérodoxes, Mgr Dechamps avait naturellement conclu à la licéité du serment à prêter dans le sens civil à ces Constitutions. Cette licéité, il l'avait prouvée par des Actes du Saint-Siège concernant la Charte de Louis XVIII et la Constitution du royaume des Pays-Bas. Il n'avait pas hésité à appliquer la même règle à la Constitution belge : « Puisqu'on semble, disait-il, attendre de nous quelque chose de spécial sur la Constitution belge, voici ce qu'on désire. Si les catholiques ne pouvaient pas lui prêter serment, ils ne pourraient non plus prendre part aux élections, car les élus doivent prêter ce serment. Or, l'autorité suprême dans l'Eglise n'approuve-t-elle pas que les catholiques belges prennent part aux élections et envoient leurs députés aux chambres législatives ? Il est facile à ceux qui en doutent de s'en assurer à Rome. »

Plutôt que de s'en assurer à Rome, Mgr Pelletier, chanoine d'Orléans, aima mieux traduire à la barre de l'opinion publique le cardinal de Malines comme fauteur du catholicisme libéral. Sa brochure fut réfutée de main de maître, par l'abbé Morel dans les colonnes de l'*Univers*. Mais comme les attaques continuaient, et de la part de quelques catholiques français, et de celle de la presse libérale belge, Mgr Dechamps se vit forcé de publier une troisième brochure, non seulement pour défendre sa propre doctrine, mais encore pour rassurer les consciences alarmées mal à propos par ses adversaires. Il y rapporte et discute les actes pontificaux sur la matière et répond aux objections. Il établit ensuite en particulier la parfaite licéité du serment à la charte belge, plus favorable que nulle autre à la liberté de l'Eglise. Il est loin d'ailleurs d'admirer sans restriction l'œuvre du Congrès ; il rappelle la parole de Léopold I^{er} qui avait coutume de dire,

qu'en lisant attentivement notre Constitution, il était facile de voir qu'elle avait été faite en l'absence de la royauté ; avec M. Guizot, il lui reproche d'avoir méconnu la nature de l'homme et la nature de la société, en appuyant le régime représentatif exclusivement sur les élections ; à son indifférence, à sa neutralité absolue en matière de cultes, il oppose l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique, où le repos du dimanche est ordonné par la loi civile, et où l'Etat se contente de constater la célébration religieuse du mariage entre chrétiens pour en assurer les effets civils. Il a soin enfin de noter que la prétention des libéraux de nos jours à nous imposer le serment constitutionnel dans un sens sceptique ou indifférentiste, ne doit pas nous alarmer, vu que le libéralisme n'est pas la Constitution, à laquelle seule nous prêtons serment de fidélité dans le sens déclaré licite par le Saint-Siège. Le libéralisme est sans droit pour nous imposer ses théories.

La brochure sur le serment de fidélité, eut le même succès que les précédentes, et fut comme elles applaudie par les principaux organes catholiques de la presse. Nous nous contenterons de citer l'appréciation des *Précis historiques*.

« Pendant plus de quarante ans, personne en Belgique, ni théologien, ni prêtre, ni laïque ne s'était avisé de révoquer en doute la licéité du serment prêté à la Constitution de 1830. Tous les catholiques le prêtaient à tout instant, simplement, loyalement, au vu et au su des Evêques, des Nonces apostoliques et du Saint-Siège. La confusion des idées, l'ignorance de la théologie, l'immixtion des laïques dans les questions doctrinales, avaient jeté depuis quelque temps le trouble dans certains esprits : le savant cardinal Dechamps, avec la logique, la clarté et l'éloquence qui le distinguent, n'a pas eu de peine à rétablir la vérité dans tout son jour, à la lumière des principes et des faits. Après les *Trois lettres à un publiciste*,¹ on peut dire que la question est épuisée et la cause finie. Aussi tous les journaux catholiques se sont-ils empressés d'adhérer aux lumineuses et sages conclusions de l'éminent prélat. »

Cependant, quatre ans plus tard, un anonyme tenta de réveiller la polémique entre les catholiques désormais unis dans un même sentiment, ou plutôt de noircir l'illustre écrivain, en

(1) Les trois brochures que nous venons d'analyser avaient été publiées sous ce titre.

attachant à son nom la note que ses écrits avaient tant contribué à rendre odieuse à tous les croyants belges. Dans un premier pamphlet qui vit le jour vers la fin de 1882, l'anonyme reproduisait les arguments de Mgr Pelletier, si solidement, si surabondamment réfutés par l'abbé Jules Morel. Il y joignait à l'adresse du cardinal, une accusation de mauvaise foi. Quelques mots d'explication sont ici nécessaires pour mettre le lecteur à même de juger de quel côté était la mauvaise foi.

Entre autres preuves tendant à établir la licéité du serment constitutionnel entendu dans le sens civil, Mgr Dechamps avait cité un passage de la lettre de Pie VII au prince de Méan, ancien évêque de Liège élevé au siège de Malines. Voici ce passage :

« On doute à tort que la déclaration que vous avez publiée ait été acceptée par Nous, puisque Nous vous avons promu à l'Eglise de Malines après que cette déclaration Nous a été remise, et que ce fait doit convaincre tout le monde que *Nous l'avons jugée suffisante*. »

Pour comprendre la portée de ce texte, il est nécessaire de savoir que, l'an 1815, le prince de Méan avait prêté, comme membre des Etats-généraux des Pays-Bas, le serment prescrit par la loi fondamentale. En le prêtant *purement et simplement*, il avait failli, vu que ce serment avait été condamné par les évêques du royaume. Il répare sa faute en déclarant publiquement, en 1817, n'entendre son serment que sous le rapport civil. Le pape se dit satisfait de cette déclaration, la juge suffisante, et confère au prince l'archevêché de Malines. Donc, aux yeux du pape, le serment constitutionnel, entendu *dans le sens civil*, est parfaitement licite. — Attendez, dit l'anonyme censeur, vous supprimez, *pour le besoin de la cause*, certains mots de la lettre pontificale. Le pape disait : « Nous l'avons jugée suffisante *pour réparer le scandale* (à savoir le scandale que vous aviez donné en prêtant le serment). »

Tel est le crime du cardinal Dechamps : il a supprimé malicieusement les mots : *Pour réparer le scandale*. Pourquoi les a-t-il supprimés ? pour le besoin de la cause, comme le prétend l'anonyme ? Mais il semble qu'en les citant il eût corroboré la cause. Car, de ces paroles, il suit que la déclaration du prince de Méan avait suffi pour ôter à son serment, non pas un caractère de malice intrinsèque, qu'il n'avait pas aux yeux du pape, puisqu'il n'oblige pas le prince à le rétracter, mais une apparence de malice qui scandalisait les fidèles. Le cardinal supprime ces mots

parce qu'il n'en avait pas besoin, et qu'ils eussent rendu nécessaire une explication qu'il voulait éviter afin d'être bref.

Or le censeur, si bien instruit et si exact, eût pu apprendre à ses lecteurs, que le prince de Méan, devenu archevêque de Malines, donna un nouveau scandale, en écrivant à un curé de Bruxelles qu'il avait publié sa déclaration *per abundantiam*, qu'elle n'était pas nécessaire et que le pape ne l'avait pas exigée; il eût pu leur apprendre que cette lettre avait attiré au prince un nouveau bref, et que, dans ce bref, Pie VII blâmait, d'un côté le prince archevêque, pour avoir soutenu la licéité du serment prêté *purement et simplement* tel qu'il resta prescrit jusqu'en 1821, et de l'autre les intransigeants qui persistaient, comme fait notre anonyme, à nier la licéité du serment expliqué et restreint au sens civil.¹

De tout ceci, il résulte clairement que le cardinal était en parfait accord de doctrine avec le pape Pie VII. Et en effet, dans tous ses écrits de controverse, il ne cesse de déplorer la situation des peuples divisés de croyance, d'insister sur la nécessité de répandre parmi eux la vérité à pleines mains, afin de les ramener le plus tôt possible à l'unité religieuse et à la pleine observation des lois de la société chrétienne. Partout il démontre que le christianisme complet, c'est-à-dire la foi catholique, n'est pas seulement la vérité religieuse, mais encore la vérité sociale, la source du bonheur des nations, de la vraie liberté et de la vraie civilisation; et que si, par ses enseignements et ses œuvres, cette foi n'empêchait le scepticisme libéral de produire ses dernières conséquences, la société n'aurait bientôt plus à choisir qu'entre l'anarchie et la servitude.²

Un second libelle, également anonyme, fut lancé quelques mois après le premier. Il était de même force. Le passage du Père Libérateur, que le cardinal avait cité, l'auteur le réfute par quelques points d'exclamation. Il ne fait nulle allusion (oubli involontaire, sans doute), au passage tiré du mandement de Mgr de Montpellier, et dont le cardinal pourtant avait cru devoir expliquer certains termes que la malveillance eût pu interpréter dans un sens trop favorable au catholicisme libéral.

(1) De nos jours, il n'est plus nécessaire de déclarer dans quel sens on entend prêter serment, parce que ce sens a été déclaré en 1821 par le gouvernement des Pays-Bas, et qu'il est évident que le congrès de 1830 ne songeait pas à entendre autrement que ce gouvernement *la liberté des cultes*.

(2) Œuv. compl. Tom. IX. p. 338.

Au reste les deux pamphlets ne furent ni annoncés, ni mis en vente, mais envoyés gratuitement et à foison comme les brochures protestantes, surtout aux membres du clergé du diocèse de Malines.

Terminons ce chapitre en disant que, dans cette question encore, nous voulons dire dans celle qui a pour objet les rapports entre l'Eglise et l'Etat, le Saint-Siège donna gain de cause à Mgr Dechamps. Dans une lettre adressée le 3 août 1881 au cardinal et à ses suffragants, après avoir déploré les divisions qu'engendrent chez nous les polémiques touchant le droit public, S. S. Léon XIII protesta que, plus que personne, elle souhaite que la société humaine soit régie chrétiennement, et que la divine influence du Christ pénètre et imprègne complètement tous les ordres de l'Etat. « Cependant, ajoute-t-elle, si tous les catholiques veulent s'employer utilement au bien commun, ils doivent avoir devant les yeux et imiter fidèlement la conduite prudente que l'Eglise tient elle-même dans les affaires de ce genre : elle maintient et défend dans toute leur intégrité les doctrines sacrées et les principes du droit avec une fermeté inviolable, et s'attache de tout son pouvoir à régler les institutions et les coutumes de l'ordre public, aussi bien que les actes de la vie privée, d'après ces mêmes principes. Néanmoins elle garde en cela la juste mesure des temps et des lieux, et comme il arrive ordinairement dans les choses humaines, elle est contrainte de tolérer quelquefois des maux qu'il serait presque impossible d'empêcher, sans s'exposer à des calamités et à des troubles plus funestes encore. »

Le Saint-Père recommande ensuite de garder dans les polémiques les bornes que tracent la justice et la charité, et de ne pas jeter témérairement le blâme et la suspicion sur des hommes dévoués aux doctrines de l'Eglise, surtout lorsque ceux-ci y tiennent un rang élevé par leur dignité. « Or, ajoute-t-il, nous déplorons que cela se soit vérifié à votre égard, cher Fils, qui présidez en qualité d'archevêque au diocèse de Malines, et qui, pour vos mérites insignes envers l'Eglise, pour votre zèle à défendre la doctrine catholique, avez été jugé digne par notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie IX, de prendre place dans le collège des Eminentissimes Cardinaux. »

Enfin le 4 mars 1883, jour anniversaire de son couronnement, ayant admis en audience privée Mgr de T'Serclaes, président du collège belge, S. S. Léon XIII lui disait ces mots significatifs,

et qui sont l'apologie et l'éloge de la conduite autant que de la doctrine de Mgr Dechamps : « *Il faut à la Belgique des hommes à la fois solides de principes et prudents dans l'application, comme le cardinal de Malines.* »

CHAPITRE SIXIÈME.

LOI SCOLAIRE DE 1879. JUSTIFICATION DE LA RÉSISTANCE DE L'ÉPISCOPAT ET DU CLERGÉ PAR LE CARACTÈRE ET LE BUT DE CETTE LOI.



ous arrivons à une époque qui obligea le cardinal Dechamps à déployer tout ce que Dieu lui avait donné d'énergie, de fermeté et de zèle. aux années 1878 et 1879, tristement célèbres par l'entrée dans les conseils de la royauté d'hommes chargés de par les loges, d'imposer à la Belgique libre et catholique, la loi si justement qualifiée de *loi de guerre* et de *loi de malheur*.

Ce nouvel attentat aux droits imprescriptibles de l'Eglise rendit plus profonde et plus irréconciliable que jamais la division déjà produite en Belgique par la politique antichrétienne inaugurée en 1847 ; il dévoila tout ce qu'il y a d'astuce et de violence dans les chefs du libéralisme, et fit en revanche éclater la vitalité de la foi au sein de nos populations, la générosité, l'abnégation, le dévouement, la fermeté des catholiques et du clergé.

Nous serons obligé de sortir ici des bornes étroites où nous avons jusqu'à ce moment renfermé notre récit : impossible de mettre en relief et surtout de faire apprécier avec justice la part prise à la lutte par le cardinal de Malines, sans renseigner le lecteur sur le caractère et le but de la loi, sur son histoire, sur les tortueuses évolutions de ses auteurs, en vue de donner le change aux simples, d'égarer l'opinion, et de rendre odieuse aux fidèles l'admirable conduite du clergé, de l'épiscopat et du Saint-Siège.

Notons d'abord que ce zèle impétueux, bruyant et dispendieux d'enseignement des masses populaires, est tout à fait neuf dans la secte ennemie de l'Eglise, et est évidemment, chez nous, comme en France et ailleurs, le résultat d'un mot d'ordre et une

affaire de tactique. Au siècle dernier encore, par la bouche de leur patriarche, le philosophe de Ferney, les incrédules proclamaient que l'instruction n'était pas faite pour la *canaille*, et qu'il fallait des illettrés pour labourer la terre, bâtir des maisons et faire des souliers.¹

Le premier homme qui ait annoncé ici-bas l'intention de tirer de l'abjection où elles gisaient les couches infimes de l'humanité, et de les convier au banquet de l'éducation intellectuelle et morale, ce fut l'Homme-Dieu. Notre Seigneur Jésus-Christ se faisait gloire d'être l'instituteur des pauvres : *Pauperes evangelizantur*. Et sa dernière recommandation à ses amis au moment de les quitter a été celle-ci : « *Ite, docete omnes gentes*. Allez, enseignez tous les peuples ; ce que vous m'avez vu faire en Judée, allez, faites-le dans tous les lieux que visite le soleil ; semez à pleines mains, dans tous les champs du monde, la doctrine, la lumière et la vérité. »

Ces paroles avaient créé l'Eglise enseignante ; et c'est l'enseignement de l'Eglise qui a créé le monde moderne en replaçant la famille sur ses vraies bases, en apprenant à l'homme que la femme était sa compagne et non son esclave, encore moins son jouet ; au père, que son enfant fût-il né aveugle ou estropié, avait droit à la vie ; au maître, que son esclave était un homme. Cet enseignement a ruiné l'idolâtrie avec ses mystères infâmes, brisé l'absolutisme des Césars, appris aux plus misérables, aux plus faibles, à résister aux ordres injustes d'où qu'ils viennent, à dire aux tyrans : « Nous pouvons mourir ; nous souiller, jamais ! » C'est ainsi que la vérité a produit la liberté universelle, selon la parole de Jésus-Christ : « La vérité vous rendra libres. »

Or, l'Eglise ne s'est pas contentée d'enseigner aux peuples les dogmes et la morale évangéliques : toujours et partout elle s'est montrée pleine de sollicitude pour leur éducation scientifique. Elle n'a eu effet qu'à gagner à la diffusion des lumières ; c'est un

(1) Voltaire déclarait que, par la *canaille*, il entendait *les cordonniers et les servantes*, c'est-à-dire les pauvres. « La *canaille*, dit-il, n'est pas digne d'être éclairée. — On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes, c'est le partage des apôtres. — Il est à propos que le peuple soit guidé et non instruit ; il n'est pas digne de l'être. — Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux (pauvres) ignorants ; quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. — Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si comme moi vous faisiez valoir une terre, vous seriez bien de mon avis, etc. » (Voy. *Voltaire peint par lui-même*, par G. Lebrocquy).

pape qui, en plein concile œcuménique, a proclamé que l'ignorance enfante tous les maux.

L'Eglise a eu des savants de premier ordre et en tous genres, à toutes les époques de l'histoire.

L'Eglise a produit les Augustin, les Thomas d'Aquin, les Anselme, les Bonaventure, les Bossuet, les Roger Bacon, les Copernic, les Galilée et tant d'autres génies dont s'honore l'humanité.

Pendant longtemps il n'y eut guère d'autres écoles que celles attachées aux cathédrales et aux monastères.

Ce sont les papes qui ont créé, jusqu'en ces derniers temps, toutes les universités de l'Europe.

L'Eglise a fondé d'innombrables Congrégations religieuses uniquement consacrées à l'éducation littéraire, scientifique et morale de l'enfance et de la jeunesse ; un nombre infini d'écoles et de collèges.

Toutes les fondations destinées à ouvrir la carrière des études aux jeunes gens peu favorisés de la fortune, sont dues à des papes, à des évêques, à des chapitres, à des couvents, à des prêtres ou à des personnes inspirées par une pensée religieuse et chrétienne.

Les monastères ont servi d'asile aux lettres et aux sciences lors de l'invasion de l'Europe par les barbares : sans les moines, c'en était fait des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne ; c'était à les copier qu'ils employaient les loisirs que leur laissaient le défrichement des landes et le dessèchement des marais.

On ne saurait citer une nation, une seule parmi les modernes, qui ne doive à l'Eglise catholique, aux prêtres, aux moines, sa civilisation.

Et maintenant que veut-on en ouvrant de toutes parts des écoles en dehors de l'influence de l'Eglise, et en opposition avec elle, et en les rendant autant que possible obligatoires ? que veut-on, sinon arracher les âmes à l'Eglise ?

L'Eglise, l'Eglise catholique, voilà l'ennemi, parce que seule, parmi les puissances d'ici-bas, elle refuse de ployer la tête sous le joug de la franc-maçonnerie ; et les mœurs publiques ne permettant plus, comme autrefois, de la noyer dans le sang, on essaie de la discréditer dans l'âme des jeunes générations.

Il est vrai que la haine du monde et de son prince est sa gloire, et l'une des marques par où elle se distingue de toutes les fausses religions.

Mais, si l'Eglise catholique est habituée depuis sa naissance aux persécutions, si elle s'y résigne de bon cœur, il est une chose à quoi elle ne s'habituerait ni ne se résignerait jamais : c'est la perte des âmes que Jésus-Christ lui a confiées, dont elle doit lui rendre compte. Et tel est le motif de la résistance du clergé et de l'épiscopat belges à l'ordre de choses créé par la loi de malheur.

CHAPITRE SEPTIÈME.

COUP D'ŒIL SUR LES EMPIÈTEMENTS SUCCESSIFS QUI ONT SERVI DE PRÉPARATION A LA LOI SCOLAIRE.



AVANT de retracer les principaux épisodes de cette lutte mémorable, il n'est pas sans intérêt de rappeler par quels envahissements successifs et opposés à l'esprit de notre charte constitutionnelle, fut préparée la loi maçonnique de 1879.

L'article 17 de la Constitution proclame la liberté pleine et entière de l'enseignement : « L'instruction publique donnée aux frais de l'Etat, ajoute-t-il, est réglé par la loi. »

De ces derniers mots, résulte-t-il pour l'Etat l'obligation de faire concurrence en matière d'enseignement à l'initiative privée ?

Nullement. Voici ce qu'un ancien membre libéral du Congrès, et qui en avait été secrétaire, M. J.-B. Nothomb, disait à la Chambre en 1836 : « Quelle est aujourd'hui la mission du gouvernement ? A-t-il encore la direction intellectuelle, morale et religieuse de la société ? Non, il est chargé de la conserver matériellement... hors de là vous l'avez frappé d'incompétence... C'est là ce qui distingue spécialement la Belgique ; on pourrait résumer par ces mots le chapitre II de la Constitution : « *Non intervention du gouvernement dans la direction intellectuelle, morale et religieuse du pays.* » — Un autre libéral, M. de Brouckere, qui avait été rapporteur du premier chapitre de la Constitution, témoignait en 1850 que la seule objection qui eût été faite au sein du Congrès contre l'article relatif à l'enseigne-

ment, c'est que sa rédaction pourrait un jour donner lieu à l'interprétation erronée d'une obligation quelconque pour l'Etat de donner l'instruction à ses frais. — De son côté, le baron de Gerlache écrivait en 1850 :

- Qu'a voulu l'article 17? Après un monopole qui avait pesé sur nous pendant quinze années, on a voulu établir une liberté franche, entière, explicite, sans réticence, sans arrière-pensée.

- Supposer que le Congrès, qui était composé, en très grande majorité, de catholiques zélés et de libéraux unionistes, ait voulu, tout en déclarant l'enseignement libre, laisser subsister la concurrence, la rivalité, l'hostilité possibles du gouvernement : qu'il ait voulu relever d'une main ce qu'il renversait de l'autre ; qu'il ait voulu en quelque sorte poser une pierre d'attente pour un monopole futur, c'est contradictoire et absurde ! En disant dans l'article 17 que l'enseignement donné aux frais de l'Etat sera réglé par une loi, qu'a-t-on voulu ? Evidemment on a voulu *restreindre* les droits de l'Etat, et non les *étendre* ! On a stipulé contre l'Etat qui avait tant abusé de l'enseignement, et non pas *en faveur de l'Etat* contre la liberté ! Les murs du Congrès, s'ils pouvaient parler, attesteraient que tel est le vrai sens de l'article 17. On semble avoir oublié aujourd'hui que l'esprit de l'époque était une réaction puissante, unanime, contre le despotisme hollandais, notamment en fait de culte et d'instruction publique. J'en puis bien parler ici, comme témoin ! -

Le premier projet de loi sur la matière fut présenté en 1834. Son auteur, M. Rogier, ne demandait pour le gouvernement que le pouvoir d'établir aux frais de l'Etat, comme exemple et comme moyen d'émulation, *un petit nombre* d'écoles modèles.

En 1840, ce petit nombre s'élevait déjà à deux mille cent neuf, sans compter sept cent quatre-vingt seize écoles mixtes. L'appétit était venu en mangeant.

En 1842, M. J.-B. Nothomb présente à la Chambre une nouvelle loi qui accorde au clergé le droit d'intervenir à titre d'autorité, dans le choix des livres et des matières à enseigner dans les écoles, mais nullement dans la nomination du personnel enseignant. C'était là une lacune que M. Adolphe Dechamps, rapporteur de la loi, signala à Mgr Van Bommel, ajoutant que, si la loi passait, on s'en repentirait. Il eût voulu que la loi, laissant à l'initiative privée le soin d'ériger des écoles pour les différents cultes, se contentât de les subsidier en proportion du nombre des élèves.

En 1846, exécutant le plan arrêté dans les loges pendant l'hiver de 1840 à 1841, un congrès libéral se réunit à l'hôtel de ville de Bruxelles, et y arrête un programme dont l'article 3 porte l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, sous la direction exclusive de l'autorité civile, et donnant à celle-ci les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés, et repoussant l'intervention des ministres des cultes à titre d'autorité, — ou, sans ambages : le monopole du gouvernement, le privilège exercé aux dépens du trésor public, c'est-à-dire aux dépens de la bourse des particuliers, malgré eux et contre eux.¹

Cette entreprise séditieuse préoccupa vivement le roi Louis-Philippe; il en écrivit à Léopold I^{er}, lui conseillant d'user de tous les moyens constitutionnels pour paralyser, frapper et anéantir cette audacieuse réunion qui lui rappelait, disait-il, « la commune de Paris de 1792, dictant de l'hôtel de ville à la Convention nationale aux Tuileries, tout ce qu'il lui plaisait de lui imposer. »

L'année suivante le congrès de l'hôtel de ville arrivait au pouvoir dans la personne entre autres d'un de ses plus influents orateurs. Dans son programme, le ministère de la politique nouvelle, « recourant aux grands mots qui donnent le change, » selon l'expression du Père Dechamps, proclamait l'indépendance du pouvoir civil à tous ses degrés. Cet argot maçonnique signifiait évidemment la guerre au pouvoir spirituel. Cependant, le pays n'étant pas mûr encore pour voir cette guerre d'un œil indifférent, l'on promettait : *Respect sincère pour la foi et les dogmes; protection pour les pratiques de l'ordre religieux; justice et bienveillance pour les ministres du culte, etc...*

En 1849, le discours du trône annonçait aux députés de la nation qu'ils auraient à établir, « *parallèlement à l'enseignement libre, l'enseignement public donné aux frais de l'Etat.* »

Nous avons vu plus haut comment l'opinion publique et la ferme attitude de l'épiscopat obligea le ministère à modifier la loi votée pendant cette session législative, et à signer la Convention d'Anvers.

En 1855, les catholiques reviennent au pouvoir, mais ils sont renversés révolutionnairement en 1857 par les hommes de 1846. — C'étaient les funérailles de la Constitution.

(1) Baron de Gerlache.

En 1864, les libéraux reprennent leur œuvre liberticide contre l'enseignement privé. Accaparement des bourses d'étude.

En 1866, création des écoles d'adultes que l'on soustrait subrepticement au régime réglé par la loi de 1842.

En 1870, eut lieu ce qu'on appela *le soulagement universel* : les catholiques reprirent le pouvoir et le gardèrent jusqu'en 1878. Cette période fut marquée par les manifestations anarchiques des libéraux en face du palais du roi, et par les violences sacrilèges exercées contre les pratiques du culte à Bruxelles, à Liège, à Gand et à Tournai.

Mais le principal objectif des efforts des libéraux confédérés était toujours la jeunesse et l'enfance, qu'ils voulaient à tout prix empoisonner de leurs principes et former à leur image; et grâce à un grand nombre d'instituteurs et d'inspecteurs vendus pour cette œuvre d'iniquité, leur travail ne restait pas stérile, même sous un cabinet catholique. Dans une lettre adressée en 1877 au ministre de l'intérieur, le cardinal Dechamps lui signalait de nombreuses infractions à la loi de 1842, dans les écoles des villes principales de son diocèse. On y avait réduit de moitié le temps destiné à l'étude de la religion; on en dispensait un grand nombre d'élèves dès qu'ils avaient fait leur première communion; le Christ manquait dans plusieurs de ces écoles; l'enseignement était confié çà et là à des hommes notoirement hostiles à la religion et séparés de l'Eglise; les instituteurs qui se montraient catholiques étaient en butte aux tracasseries des autorités locales; on donnait en prix aux élèves des livres mauvais et impies, etc.... Le cardinal terminait sa lettre par quelques réflexions générales sur l'envahissement des collèges et des universités de l'Etat par l'esprit libéral :

« Mon devoir m'oblige aussi, M. le ministre, de rappeler brièvement ici ce que j'ai exposé ailleurs sur l'esprit de l'enseignement moyen et supérieur de l'Etat. Au nom de la liberté de conscience et des cultes, le libéralisme prétend à l'enseignement d'une doctrine d'Etat, d'une vraie irreligion d'Etat. Sous le masque d'une neutralité impossible et hypocrite, le libéralisme veut que l'on enseigne sa doctrine à lui, son antichristianisme. L'Etat n'a pas le droit de faire en cela la volonté du libéralisme, la Constitution le lui défend.... Si dans les écoles primaires, moyennes ou supérieures subsidiées aux frais des familles, l'Etat donne un enseignement antichrétien réprouvé par ces familles, il blesse la liberté de conscience de l'immense majorité des Belges

et arrache leurs enfants à la foi de leurs pères. C'est là un rôle qu'il suffit de laisser à la franc-maçonnerie dans les écoles qu'elle érige à ses propres frais.¹ -

CHAPITRE HUITIÈME.

PROTESTATIONS DE L'ÉPISCOPAT ET ÉCRITS DE MGR DECHAMPS CONTRE LE PROJET DE LOI.



LE 19 juin 1878, un cabinet maçonnique se constituait, bien décidé à faire passer dans les lois le programme arrêté en 1846 à l'hôtel de ville de Bruxelles. Le discours du trône en reproduisait jusqu'aux termes, en ce qui concernait l'instruction : « L'enseignement donné aux frais de l'Etat, disait le roi, doit être placé sous la direction et sous la surveillance exclusives de l'autorité civile. » Il ajoutait qu'à l'enseignement de l'Etat était réservée la mission d'inspirer le respect des principes sur lesquels reposent les institutions.

L'enseignement libre, que la Constitution met au premier rang, était donc dénoncé comme dangereux pour la chose publique ;

Et l'enseignement de l'Etat était chargé de faire l'éducation du peuple, non au point de vue de la moralité et du bonheur des individus, mais au point de vue du respect des institutions.

Le Dieu-Etat était dressé sur son piédestal, et pour initier les jeunes générations à son culte, on avait choisi un ennemi avoué, un contempteur public de cette foi, de ces dogmes, auxquels naguère on promettait respect sincère, justice, bienveillance et protection.

Le projet de loi fut déposé, le 21 janvier suivant, par le ministre de la guerre... à l'enseignement libre. Au milieu de beaucoup d'ambages et de réticences rendus nécessaires par l'émotion publique, on édictait une foule de mesures révolutionnaires et violentes, destinées à en assurer l'efficacité.

Voici, au point de vue religieux, quelles en étaient les principales dispositions :

(1) Œuv. compl. Tom. XII.

Le ministre du culte ne pourra plus visiter l'école (ce que lui permettait la loi hollandaise de 1806).

L'autorité religieuse ne sera plus représentée au sein de la commission centrale d'instruction.

Elle restera étrangère au choix des livres, même de ceux qui se rapportent à la morale.

Elle ne sera plus représentée dans les concours entre les élèves des écoles primaires, et ceux-ci ne seront plus interrogés sur l'instruction religieuse.

L'enseignement de la religion sera supprimé dans les écoles normales.

En résumé, l'Etat, se substituant aux familles, absorbait l'éducation dans un but politique, et substituait le dogme et la morale du *respect des institutions*, c'est-à-dire des volontés d'une majorité mobile, produite souvent par l'intrigue et la fraude, au dogme et à la morale de l'Évangile, seule base possible de la civilisation chez les peuples modernes.

En présence d'une pareille énormité, d'un si imminent danger pour la foi des générations futures, les évêques pouvaient-ils demeurer passifs? Ne les aurait-on pas accusés à juste titre de prévarication et de lâcheté? L'impartiale histoire ne leur aurait-elle pas reproché un jour d'avoir trahi, non seulement la religion mais encore la patrie? Pouvaient-ils oublier sitôt les faits et gestes d'une génération éduquée chez nos voisins par ceux que M. Thiers appelait si bien des *anticurés*? Et lorsque, à la vue de ces désastres, de ces ignominies, de ces saturnales d'un peuple jadis si fier de marcher à la tête des nations civilisées, cet homme d'Etat libre-penseur ne voyait d'autre remède à tant de maux que de mettre l'Etat hors de l'école primaire et de l'école normale, pour les confier uniquement au clergé,¹ nos évêques

(1) Voici un fragment du discours de M. Thiers auquel nous faisons allusion. « Quand la société est certainement en danger de périr, ... il faut employer sans crainte comme sans retard, les remèdes les plus énergiques contre le mal toujours croissant.

« Or, le remède le plus efficace serait certainement de confier l'instruction primaire au clergé....

« Notre société est si malade! Je crains de voir la société moderne descendre à rien. Les gouvernements savent très bien qu'ils n'ont qu'une épée de bois pour nous défendre contre cette chute, moins sanglante peut-être que celle du passé, mais assurément plus ignominieuse : ce serait l'anéantissement complet et sans retour. Dans une situation aussi extrême, je m'adresse au clergé, je l'appelle!

n'étaient-ils pas obligés, sous peine d'avoir dans la suite à répondre de la perte du pays, d'ouvrir à tout prix à l'enfance des écoles, des asiles où ni les anticurés ni l'Etat ne pussent mettre le pied ?

Le cardinal de Malines se hâta donc, avant même que la loi fût déposée, d'inviter ses suffragants à une réunion dans le but d'aviser de commun accord aux mesures réclamées par la gravité des circonstances. Il n'y eut qu'une voix parmi eux pour proclamer la nécessité d'une lutte ouverte et courageuse. Il fut résolu d'adresser aux fidèles une lettre collective, destinée à mettre en évidence le but antichrétien et antisocial de la loi scolaire. Cette lettre parut le 29 décembre. Les vénérables signataires y faisaient observer, que le projet de loi n'était qu'un nouveau développement de la guerre déclarée à la religion catholique au sein du congrès libéral de 1846. Ils rappelaient brièvement les divers épisodes de cette guerre, les injustices de la secte quand elle avait eu le pouvoir, ses violences sacrilèges quand elle avait été minorité. Ils annonçaient clairement leur intention de s'acquitter du devoir que leur imposerait, s'il venait à être voté, ce système scolaire également contraire à la Constitution et à la religion, dont le discours du trône menaçait le pays.

Notons en passant qu'avant d'être publiée, cette première lettre avait été envoyée à Rome pour des motifs qu'il est inutile de rappeler ici ; et que, sans y donner explicitement son appro-

- Ah ! je comprends que quand il fait beau, quand l'air est calme et la mer tranquille, on sommeille volontiers, surtout si le capitaine est éprouvé et l'équipage soumis. Mais malheur à qui dort, quand la mer est houleuse, la tempête déchainée : car sa perte est imminente ! Nous y sommes sur cette mer agitée. Depuis trente ans, imprudents que nous sommes, nous avons dormi, et voilà que les vents se sont levés, bien violents, et que nous avons failli sombrer dans la tourmente. A l'œuvre donc résolument ! Plus d'illusions en présence de dangers trop réels, car les conséquences en sont déjà bien terribles !

- La suppression des écoles normales primaires, c'est le seul remède efficace : il faut résolument le prononcer. C'est hardi, j'en conviens, ... cependant je ne reculerai pas ; je ne suis pas de ces honnêtes gens qui laissent se développer le mal en le voyant, et je m'engage à me faire casser, s'il le faut, bras et jambes, à la tribune de l'Assemblée nationale. -

Ainsi donc en présence de la société en danger de périr, M. Thiers, le libre-penseur, crie : « L'Etat hors de l'école ! » il appelle le clergé au secours de la patrie, et nos évêques n'auraient pas usé du droit que leur assure la Constitution pour élever des écoles fermées à l'Etat !

bation, que les évêques ne sollicitaient pas, le Saint-Siège n'y avait fait aucune observation.

Le projet du gouvernement ayant été déposé, le cardinal invita ses suffragants à une autre réunion dont le résultat fut une seconde lettre pastorale, ayant pour but d'éclairer les fidèles sur les désastres qu'était appelée à produire la nouvelle machine de guerre fabriquée dans les loges ; ils s'attachaient spécialement à mettre en lumière tout ce que renfermait d'insensé et de délétère l'article 4, qui excluait la religion du programme d'études, la position intenable faite par là à l'instituteur catholique, et l'action funeste qu'allait exercer sur l'âme de l'enfant l'école ainsi constituée. Le dogme de l'existence d'un Dieu créateur, rémunérateur de la vertu et vengeur du vice, du Dieu véritable, étant une doctrine religieuse, chrétienne, était nécessairement exclu de l'enseignement classique, et par conséquent l'école primaire communale serait *une école sans Dieu*. Et dès lors que serait la morale, que le projet plaçait en tête des matières à enseigner ? morale sans base, puisqu'elle ne repose pas sur l'autorité divine ; morale incomplète, puisqu'elle exclut les plus sacrés devoirs de l'homme, ceux envers Dieu ; morale sans sanction en dehors des peines édictées par le code pénal ; morale qui impose des devoirs sans donner à l'homme les moyens de les remplir, ni ceux de se relever après la chute....

Les évêques démasquaient ensuite la misérable supercherie du Gouvernement qui, pour mettre les membres du clergé dans leur tort aux yeux du pays, leur faisait l'offre dérisoire d'une des salles de l'école communale pour y donner l'enseignement religieux avant ou après l'heure des classes. Ils déclarent que les auteurs du projet n'ont d'autre but que d'arrêter, de comprimer, dès leur premier essor, la foi et le sentiment religieux dans l'esprit et dans le cœur de l'enfance, d'y détruire la vie chrétienne à sa naissance. Ils annoncent que, dans le cas où la loi sera votée, de grands sacrifices s'imposeront au pays catholique ; et en attendant, ils prescrivent des prières à réciter publiquement dans les églises, au prône, avec l'invocation : **DES ÉCOLES SANS DIEU ET DES MAÎTRES SANS FOI, DÉLIVREZ-NOUS, SEIGNEUR !**

Après avoir parlé en union avec ses collègues à la foi des fidèles, le cardinal voulut en son particulier traiter la question plus à fond dans une brochure spéciale qu'il intitula : *Le nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire*. Il y pose au cabinet et aux chefs des loges ces trois questions :

1° La neutralité religieuse sur laquelle vous prétendez faire reposer votre loi, n'est-elle pas un masque, un mensonge?

2° Cette loi n'est-elle pas inconstitutionnelle?

3° N'est-elle pas antisociale?

Il ne lui fut pas difficile de répondre à la première question. Il corrobora ses arguments déjà irréfutables de ceux que lui fournissait l'opuscule de M. Adolphe Dechamps sur *l'École dans ses rapports avec l'Etat, l'Eglise et la liberté*. La conclusion de cette première partie était celle formulée par son frère : « École impossible ou école hostile, voilà le dilemme auquel aboutit l'école neutre. »

Sur la seconde question, le cardinal laisse simplement la parole à son frère qui, après avoir prouvé par des citations d'hommes tels que Guizot, Cousin, lord Derby, Gladstone, lord Robert Peel, etc., que l'école sécularisée est un danger pour la société, ajoutait : « Nous croyons tout cela, nous prétendons tout cela. Oserez-vous dire que nous n'avons pas le droit d'avoir ces convictions, que vous avez le droit de nous imposer les vôtres, en nous forçant d'ériger nous-mêmes et à nos frais ces écoles à nos yeux mauvaises, dangereuses, pernicieuses?... Cette école déiste ou athée, qui respecte votre liberté de conscience rationaliste, mais qui ruine notre liberté de conscience chrétienne, nous la regardons comme détestable et vous la trouvez excellente, soit ; mais pourquoi voulez-vous que cette école, la vôtre, érigée par vous, pour vous et contre nous, soit l'école publique et que ce soit nous en grande partie qui la payions ? Fondez vous-mêmes ces écoles avec votre zèle, vos efforts et votre argent, nous pourrions le regretter, nous n'avons pas à y contredire ; mais que vous nous chargiez de faire la plus grande partie des frais de vos écoles, dont nous ne voulons pas, en nous forçant d'en établir d'autres, toujours à nos frais, n'est-ce pas là une inconcevable protestation contre la Constitution ? »

Mgr Dechamps établit ensuite, par les leçons de l'histoire, qu'un enseignement irréligieux ne peut aboutir qu'à des bouleversements sociaux, et termine en adressant aux hommes politiques de son pays, ces paroles aussi dignes de son patriotisme que de son caractère épiscopal :

« Une loi sur l'enseignement n'est pas une loi ordinaire : elle touche à ce qu'il y a de plus sacré dans le sanctuaire des familles et des consciences. L'agitation actuelle du pays, agitation profonde, générale, grandissante, doit vous en convaincre. Les

familles en Belgique sont presque toutes chrétiennes et catholiques. Les exceptions, Messieurs, même dans vos rangs, sont difficiles à trouver. La prétention de faire sanctionner par le roi une loi d'enseignement votée par une majorité péniblement acquise, faible et passagère, — la prétention de faire sanctionner dans ces conditions, une loi qui blesse au cœur la presque unanimité des familles du pays, ne serait pas une prétention d'hommes d'Etat; elle serait tout le contraire. -

Il leur rappelle les exemples des hommes les plus sages du libéralisme tant belge que français, et ajoute :

« Si, loin de suivre de pareils maîtres, vous préférez être les disciples des radicaux absolutistes de la république française, l'histoire, n'en doutez pas, notera comme un curieux phénomène l'apparition de vos noms dans les conseils d'une monarchie, surtout chez un peuple aussi renommé par son attachement à la foi que par son attachement à la liberté. »

Il leur annonce que, la loi votée, ils auront bientôt de nouvelles preuves de ce double attachement :

- Là où résident d'opulentes familles, elles fonderont, à elles seules, des écoles chrétiennes; là où elles seront moins opulentes, elles se réuniront pour faire de même; et là où la richesse sera absente, le *Denier des écoles catholiques* prouvera sa puissance. -

Le mot était prononcé, la chose y répondit.

En présence de l'agitation toujours croissante des consciences chrétiennes, le ministère avait lancé dans le public une circulaire où il s'efforçait de la rassurer par des subterfuges auxquels ne devrait jamais recourir une politique sincère.¹ Le cardinal, avant d'achever l'impression de son opuscule, put encore y insérer une courte réfutation des assertions erronées de M. Olin; tout en promettant la prochaine publication de documents authentiques qui ne laisseraient aucun doute sur la question.

Quatre éditions de la brochure du cardinal et un nombre égal d'éditions de la *Réponse à la circulaire ministérielle*, furent enlevées en peu de temps.

La discussion de la loi commença le 22 avril. Rarement le Palais de la Nation entendit des paroles aussi éloquentes, que celles des députés catholiques en cette circonstance, et certes le projet du cabinet eût échoué, si la justice, la fidélité jurée à la Charte, le patriotisme, l'humanité, le bon sens pouvaient pré-

(1) Mot de M. Frère.

valoir sur le parti pris de la haine antireligieuse. Cette discussion ne rentre pas dans notre sujet, mais nous ne pouvons nous dispenser de citer quelques lignes du fier discours de M. Malou.

« ... Après votre loi, les catholiques reprendront l'œuvre qu'ils ont poursuivie de 1830 à 1842. Ne pensez pas que les millions ou les dévouements feront défaut : ils naîtront spontanément, ils se multiplieront, il suffira de frapper du pied cette terre où dorment tant de générations catholiques : l'opinion catholique sera à la hauteur de sa tâche, elle saura faire des merveilles pour empêcher la loi de dénaturer le caractère national dans son essence, en détruisant, en altérant du moins le sentiment religieux.

« Et ne supposez pas non plus que ce budget devra être égal au vôtre. Oh non ! nous aurons pour nous le sentiment des populations, et vous verrez ce phénomène d'écoles payantes catholiques et qui seront peuplées à côté des vôtres où vous offrirez la gratuité et qui seront désertes.

« Ne comptez même pas sur les pauvres ; nous saurons établir l'impôt de la préservation des âmes (*Longs applaudissements à droite*), et nous assurerons aux pauvres cette pleine liberté de conscience à laquelle ils ont droit, quoique pauvres, au même titre que les riches, parce qu'ils sont riches.... Il est déplorable assurément qu'une question sociale soit devenue une question de parti ; mais il ne faut pas s'étonner si, dans ces conditions, notre dissentiment est inconciliable ; nos montres ne sont pas d'accord ou plutôt nos calendriers diffèrent : vous datez du congrès libéral de 1846 que vous invoquez sans cesse ; nous datons du congrès national de 1830 que nous invoquons toujours.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CONDAMNATION SOLENNELLE DE LA LOI SCOLAIRE PAR LES ÉVÊQUES. CRITIQUE PAR QUELQUES CATHOLIQUES DES *INSTRUCTIONS AUX CONFESSEURS*. PRÉTENDU DÉSACCORD ENTRE L'ÉPISCOPAT BELGE ET L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS. POURQUOI MGR DECHAMPS MODIFIA SES PREMIÈRES INSTRUCTIONS PRATIQUES.



POUR qui connaissait le caractère des chefs du libéralisme et la servilité du reste, l'issue de ces débats ne pouvait être douteuse. Le 6 juin 1879, la loi était votée à la chambre à une majorité de sept voix ; et le 18 suivant, au sénat, par deux voix seulement de majorité ; le président, prince de Ligne, avait voté contre le projet du gouvernement. Il fit plus : sa conscience ne lui permettant pas de rester davantage à la tête d'une majorité qui venait de déchirer la Charte de 1830, il se retira. Ce fut lui qui baptisa la loi du nom de *loi de guerre* ; M. Malou la caractérisa mieux encore en lui donnant le nom qu'elle a conservé, celui de *loi de malheur*. Quant au cardinal Dechamps, se plaçant au point de vue des âmes, il disait : *Cette loi fera des martyrs¹ et des apostats*. Nous pourrions ajouter que, sans même parler des martyrs, elle devait être l'occasion d'un nombre infini d'actes de dévouement, qu'elle devait faire briller d'un éclat inaccoutumé la fermeté du sacerdoce, et porter la vertu des laïques à des hauteurs dont on ne les eût point crus capables. « Pour ceux qui aiment Dieu, disait l'Apôtre, toutes choses tournent à bien. »

Le cardinal avait dit encore : « Sur cette loi, je serai un intransigeant. » Il tint parole. Une troisième fois il réunit les évêques à Malinès, pour s'entendre avec eux sur la rédaction d'une lettre commune à adresser au clergé et aux fidèles. Elle était prête pour paraître sitôt après le vote du sénat, et avant

(1) Une pauvre veuve de Liège était malade et manquait de pain pour ses petits enfants. Un maître des pauvres se présente : « Envoyez vos enfants à l'école officielle, il ne vous manquera plus rien. — Jamais ! répondit la généreuse femme, j'aimerais mieux les voir mourir de faim et mourir avec eux. » Que de faits semblables on pourrait citer !

la signature royale, qu'il ne fallait pas compromettre. Cette dernière fut donnée le 1^{er} juillet.

La lettre pastorale faisait ressortir à nouveau tout ce que la loi renfermait de mauvais, de pernicieux, de contraire à la religion, à la société, aux vrais intérêts de la nation; elle établissait sur des faits l'impossibilité de l'école neutre, et démontrait que, cette neutralité mensongère, fût-elle réelle, suffirait à elle seule pour empoisonner l'enfance et comprimer en elle le développement des sentiments religieux. Elle reproduisait ensuite le jugement de Pie IX, qui a déclaré en présence des fruits de l'école sécularisée en Amérique, en Irlande, en Hollande, et ailleurs, que c'est là un régime *dangereux et nuisible* DE SA NATURE, *et inspiré par un esprit d'hostilité contre l'Eglise* ET PAR LE DÉSIR D'ÉTEINDRE CHEZ LES PEUPLES LA LUMIÈRE DIVINE DE LA FOI. — Elle y joignait la réprobation, par S. S. Léon XIII, d'un essai d'application du même régime, bien que mitigé, aux écoles de Rome. Le Saint Père avait stigmatisé cette entreprise *comme une mesure digne de réprobation, et un nouvel attentat à la religion et à la foi du peuple romain.* — S'élevant ensuite au-dessus de toute considération humaine, et se souvenant que l'Esprit-Saint les a établis pour gouverner l'Eglise acquise au prix d'un sang divin, les évêques prononçaient leur jugement doctrinal sur la loi telle qu'elle venait d'être édictée par les législateurs belges :

« En conséquence, appuyés sur l'autorité du Saint-Siège et dociles à son enseignement; — en union avec tous les évêques de la catholicité, et notamment, etc.; — en acquit de notre charge pastorale, nous dénonçons le régime scolaire que le pouvoir civil se propose d'appliquer à notre pays, **COMME DANGEREUX ET NUISIBLE DE SA NATURE; NOUS DÉCLARONS QU'IL FAVORISE LA PROPAGATION DE L'INCRÉDULITÉ ET DE L'INDIFFÉRENTISME, ET QU'IL EST UN ATTENTAT À LA FOI, A LA PIÉTÉ ET AUX DROITS RELIGIEUX DU PEUPLE BELGE. Et pour ces raisons, NOUS LE RÉPROUVONS ET LE CONDAMNONS.**

« En conséquence encore, nous conformant à l'enseignement du Saint-Siège consigné dans la lettre de Pie IX à l'archevêque de Fribourg, et nous servant des paroles mêmes de ce Pontife, — **NOUS AVERTISSONS TOUS LES FIDÈLES ET NOUS LEUR DÉCLARONS QUE L'ON NE PEUT EN CONSCIENCE FRÉQUENTER DE PAREILLES ÉCOLES, INSTITUÉES QU'ELLES SONT CONTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.** »

Reconnaissant ensuite qu'il y aura lieu à faire des exceptions

à cette défense pour des motifs graves, les vénérables signataires font remarquer que ces motifs se rencontreront plus rarement en Belgique que dans les contrées où les catholiques sont en minorité. Ils défendent à tous les fidèles de concourir par des actes spontanés au maintien des écoles sans Dieu, et à l'exécution de la loi qui les établit.

La dernière partie de la lettre est un appel à tous les dévouements du clergé et du peuple, à une croisade contre l'ennemi commun de la foi et de la patrie belges :

« La lutte s'ouvre dès aujourd'hui; elle sera longue et difficile. Vous l'accepterez, N. T. C. F., avec une résolution digne de votre caractère de catholiques et de Belges, en répétant le cri de vos ancêtres : DIEU LE VEUT! — Dieu le veut! Il s'agit de l'honneur de son nom, de la conservation de la foi et de la piété dans l'âme des enfants et dans les familles, du salut de notre chère et catholique patrie.... A l'œuvre donc, N. T. C. F., à l'œuvre, DIEU LE VEUT! »

Cette lettre si sage, si mesurée, si pleine de gravité et de liberté apostoliques, ne pouvait manquer d'être attaquée avec fureur par ceux dont elle démasquait et éventait les sinistres complots. Elle eut cet honneur, signe évident de son opportunité. Il est plus étonnant qu'elle ait été l'objet de critiques de la part de certains catholiques des meilleurs, comme trop sévère; et tout naturellement les censures atteignaient surtout le cardinal, lequel, en raison de son rang et de son mérite personnel, était censé avoir eu voix prépondérante au conseil des évêques. C'est le sort des hommes éminents d'être accusés tantôt de relâchement, tantôt de rigorisme; ce fut celui de saint Alphonse. Nous avons vu plus haut son illustre fils accusé de trop accorder aux idées politiques modernes; nous l'avons vu vengé de ce reproche par des actes importants du chef suprême de l'Eglise; il est juste que nous examinions si c'est avec plus de fondement qu'il se vit en cette circonstance en butte à des récriminations tout opposées.

« Pourquoi, disait-on, condamner *a priori*, et en masse toutes les écoles officielles? N'eût-il pas été plus sage de temporiser, et de condamner chaque école en particulier, à mesure qu'on y eût reconnu un danger réel pour la foi ou pour les mœurs des élèves? » — Non certes, ce n'eût pas été plus sage. Ainsi l'eût voulu le cabinet; mais le piège était trop grossier pour que nos évêques s'y fissent prendre. En effet, tout instituteur frappé dans son enseigne-

ment ou dans son école, avait, de par notre législation, le droit d'intenter à son évêque un procès en diffamation, et d'en réclamer des dommages-intérêts, il n'y eut point manqué, au besoin on l'y eût contraint. Voilà donc, dans ce système, les évêques mis dans l'alternative d'abandonner la partie, où de subir tous les jours des condamnations judiciaires qu'il leur eût été impossible de solder. Car tôt ou tard toutes les écoles officielles devaient fatalement devenir mauvaises, vu que, en vertu de la loi même, elles devaient être pour le moins neutres, et que, au dire non seulement des évêques, mais encore des libéraux et des protestants de bonne foi, le seul fait de la neutralité, de la sécularisation, les rend pernicieuses et détestables.

Il était donc sage de les interdire à *priori* et en masse.

Mais ce qui est sage, ce qui est prudent et utile, est-il par là-même juste et équitable? Non, le païen Aristide le faisait déjà observer aux païens d'Athènes, et nos évêques ne l'ignoraient apparemment point. Mais nous pensons avec eux que la mesure dont il s'agit était parfaitement juste.

En effet, la loi scolaire de 1879 était, aux yeux de l'épiscopat, une machine de guerre, dressée contre la foi et contre la religion de la presque totalité des Belges. Les israélites et les protestants s'en accommodaient sans peine; mais parmi les catholiques les naïfs seuls ne songeaient pas à s'en effrayer. Un enfant terrible de la secte, et en même temps, l'un de ses organes les plus autorisés,¹ constatait déjà l'an passé, avec une joie diabolique, les funestes fruits déjà produits par l'enseignement neutre, dans la Flandre si catholique, et remarquait que le seul silence de l'instituteur sur la religion, lui était fatal, et formait un puissant contre-poids à l'enseignement de l'Eglise et du foyer domestique. Ainsi faisait-il, à son point de vue, l'éloge de la loi qui dit à l'article 4 : *L'enseignement religieux est laissé au soin des familles et des ministres des divers cultes.* Cela étant ainsi, les évêques n'avaient-ils pas le droit, ou plutôt n'étaient-ils pas obligés sous peine de prévariquer, de recourir à des mesures préventives? Toutes les lois ne nous permettent-elles pas de désarmer un ennemi qui en veut à notre vie, de le mettre hors d'état de nous nuire avant qu'il nous ait mortellement blessés? Certes il était facile de prévoir que l'on n'afficherait pas dès l'abord l'impiété ou l'incrédulité ouverte au sein d'une population

(1) La *Flandre libérale*.

profondément catholique : les auteurs de la loi étaient trop madrés pour le permettre ; on eût procédé prudemment ; on eût administré le poison à doses savamment graduées, et à la façon de Mithridate ; mais, encore une fois, nos premiers pasteurs devaient-ils se rendre complices de cette manœuvre, et n'en venir aux moyens énergiques que lorsque la foi des populations eût déjà été habituée à ce régime délétère ? Ils ne le devaient pas, ils ne les pouvaient point.

« Mais, disait-on encore, l'épiscopat français s'est montré, dans les mêmes circonstances, bien plus modéré que l'épiscopat belge. »

Cela serait vrai, qu'il n'en faudrait rien conclure avant d'avoir examiné lequel des deux a mieux fait. *C'est par des règles, dit le droit canon, et non par des exemples, que se gouverne la sainte Eglise de Dieu.* Or, nous croyons avoir expliqué clairement comme quoi la conduite de l'épiscopat belge a été aussi juste que sage. Mais il est bien loin d'être vrai que l'épiscopat français se soit montré plus modéré que l'épiscopat belge. Que l'on lise les Lettres pastorales — les seules que nous ayons pu nous procurer, — de l'archevêque d'Auch, des évêques d'Ajaccio, d'Angoulême, de Clermont, de Coutances, de Gap, de Langres, de Luçon, de Montpellier, de Nancy, de Nevers, de Rodez et de Tulle ; et l'on verra que tous se sont exprimés comme le cardinal de Malines et ses suffragants, et sont arrivés aux mêmes conclusions pratiques touchant la fréquentation des écoles créées en France par la loi de 1882. Écoutons seulement Mgr d'Auch :

« Les défenseurs de l'école neutre essaient de la justifier en disant que cette école est bien l'école *sans* Dieu, mais non *contre* Dieu, *en dehors* de la Religion et de l'Eglise, mais non *contre* l'Eglise et la Religion. *Ils se trompent* : lorsqu'il s'agit de l'école primaire, c'est-à-dire de la première formation de l'enfance, la neutralité devient une manifeste hostilité... Quel est le but de cette école ? Former des hommes... Or l'homme ne peut être formé en dehors de l'enseignement religieux, parce que sa fin nécessaire, absolue, c'est Dieu. L'éducation sans Dieu, sans prière, sans catéchisme, loin de former l'enfance, la déformera en la détournant de sa fin. Donc l'école, sous peine de n'être rien ou d'être la négation d'elle-même, doit avoir pour base l'enseignement religieux. Les amis de la loi se plaignent de ce qu'on inflige à l'école neutre le titre odieux d'école *athée*. Hélas ! ce titre n'est-il pas mérité ? La loi, en mettant la Religion, la prière, Dieu même hors de l'école, ne fait-elle pas les affaires de

l'impiété et ne conduit-elle pas à l'athéisme au moins négatif et pratique ? »

Après diverses citations des Lettres pastorales des évêques, un jésuite français, le Père Ramière, ajoutait : « On le voit, l'enseignement des évêques de France¹ ne diffère en rien, quant aux principes de celui des évêques de Belgique, d'Irlande, d'Amérique touchant les écoles établies en ces contrées par la franc-maçonnerie. Et comment pourrait-il y avoir désaccord entre les évêques catholiques sur un point défini par le vicaire de Jésus-Christ ? Il ne s'agit pas ici de simples opinions : Il est de foi qu'un père chrétien est obligé de soustraire son enfant à un enseignement antichrétien ; et il est également de foi qu'il n'est point d'enseignement plus contraire à la doctrine que celui d'où Dieu est systématiquement exclu. » — Il est vrai néanmoins que les évêques français n'ont pas interdit absolument et d'une manière générale la fréquentation des écoles officielles ; mais l'illustre jésuite nous en donne le motif : ils craignaient avec beaucoup de raison de n'être pas obéis dans un pays où le sentiment religieux est généralement bien moins vif, bien plus oblitéré que chez nous. Ils ont agi comme un médecin habile qui n'applique pas toujours le remède le plus efficace de soi, mais seulement celui qui est proportionné à la faiblesse de son malade. Ainsi, tandis qu'en Belgique on reprochait aux évêques de s'être montrés plus sévères en pratique que les évêques français, en France, on défendait les évêques du reproche de s'être montrés moins sévères que les évêques belges. « Pas plus que les évêques belges, disait Mgr d'Hulst,² nos évêques n'admettent la possibilité de l'école neutre, mais les circonstances ne leur permettaient pas de recourir aux mêmes mesures. Il y a eu conseil à l'archevêché de Paris sur cette question, et nous avons été

(1) Seul, Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, avait supposé dans sa lettre que l'école pouvait, à la rigueur, être neutre et que, dans ce cas, la fréquentation pouvait en être licite. Double erreur qu'il ne tarda pas à désavouer implicitement en se plaignant au gouvernement, sept mois après le vote de la loi, qu'on eût ôté des écoles les emblèmes religieux. Il voyait là un acte hostile à la religion. Il avait raison, et pourtant, il ne peut évidemment se trouver d'emblèmes religieux dans une école neutre, un Christ exposé à la vénération des élèves est un enseignement religieux. L'archevêque reconnaissait donc que l'école neutre est impossible, ou du moins, que l'école neutre est hostile à la religion.

(2) Recteur de l'Institut catholique : il était descendu chez Mgr Dechamps en se rendant au Congrès eucharistique de Liège.

d'accord à penser que de vouloir imiter en tout les évêques belges à Paris, ce serait agir comme de braves officiers qui, se trouvant à la tête de mauvaises troupes, leur commanderaient de marcher en avant : celles-ci ne bougeraient pas..., etc. »

On a fait encore un autre reproche à nos évêques, celui de n'être pas d'accord dans la question scolaire avec le Saint-Siège. La suite fera voir que c'est là une contre-vérité.

Les débats passionnés auxquels la loi de malheur avait donné lieu, son vote par les deux chambres et sa sanction par le roi, avaient jeté les esprits des catholiques dans une telle surexcitation, que des excès de langage à l'adresse de l'autorité civile étaient à craindre de la part du clergé en chaire et des laïques dans les réunions publiques. Le cardinal Dechamps se hâta en conséquence d'envoyer à ses prêtres une circulaire dans laquelle il leur interdisait toute récrimination en public contre les pouvoirs et contre leurs actes.

Restait à arrêter, à l'usage des confesseurs, des *instructions pratiques* uniformes pour tous les diocèses. Les évêques les rédigèrent de commun accord, en se basant sur les instructions qu'ils avaient reçues du Saint-Siège quelque temps après la publication de leur Lettre pastorale du 12 juin, et en en suivant fidèlement l'esprit, comme Léon XIII l'a proclamé dans son *Memorandum sur les affaires belges*.

Les instructions publiées le 1^{er} septembre 1879, étant disciplinaires, admettaient des exceptions et des dispenses tout comme la loi de l'abstinence et du jeûne. Elles pouvaient même être, selon les temps et les circonstances, modifiées, profondément changées, et de fait elles le furent. Par exemple, les instructions du 1^{er} septembre 1879, tout en permettant à certains instituteurs catholiques, pour de graves raisons, de continuer à enseigner pour un temps et à certaines conditions dans les écoles officielles, leur défendaient absolument d'y enseigner le catéchisme. Or, le 14 juin 1880, le cardinal publiait de nouvelles instructions pratiques basées sur de nouvelles décisions du Saint-Siège, et dans lesquelles il ordonnait que les instituteurs susdits promissent de ne pas enseigner le catéchisme, « sans une autorisation expresse qui, pour des raisons particulières, pourra leur être accordée. »

Quelques-uns prirent de là occasion d'avancer que le cardinal avait reconnu lui-même que ses premières instructions étaient d'une sévérité outrée, et qu'il était revenu sur ses pas. D'autres l'accusèrent au contraire de ne pas tenir aux vrais principes qu'il

avait si bien établis. Les uns et les autres se trompaient. Ce n'était pas le cardinal, c'était le ministre de l'instruction publique qui était revenu sur ses pas. Effrayé de voir ses écoles vides, et les instituteurs désertier en grand nombre l'enseignement officiel pour se mettre à la disposition des évêques, le ministre s'était mis à acheter de beaux Christs, de belles statues de la sainte Vierge, et en avait orné les écoles communales, au cri : *Rien n'est changé*, répété à l'envi par tous les échos du libéralisme. Or, ce cri avait du vrai : en vue de rassurer, d'amadouer l'opinion publique, le ministre permettait à ses instituteurs de continuer leur enseignement à peu près comme avant la promulgation de la loi ; après avoir ridiculisé, bafoué le catéchisme en pleine chambre, on encourageait par des récompenses pécuniaires, on obligeait même sous peine de destitution, les instituteurs à l'enseigner, le tout en dépit de la loi. Dans cet état de choses, rien évidemment n'empêchait plus les évêques de permettre en certains cas, et pour des raisons particulières, à certains instituteurs, de donner l'instruction religieuse. En toute cette affaire, ils ont imité la conduite de la divine Providence qui, sans changer en elle-même, attempère ses dispositions aux lieux, aux temps, aux occurrences, et se sert souvent de ses ennemis et de leurs plus audacieux desseins pour l'accomplissement de ses immuables décrets.

CHAPITRE DIXIÈME.

EFFORTS DÉSESÉRÉS ET FOLIES DU POUVOIR POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ATHÉE. RÉSISTANCE ET SUCCÈS DES CATHOLIQUES. LES ÉCOLES CHRÉTIENNES DU DIOCÈSE DE MALINES.



DRIONS et agissons ; à l'œuvre, nos très chers frères. Dieu le veut !

Ce cri des évêques avait été entendu ; « la terre où dormaient tant de générations catholiques, » en avait tressailli, et avait produit des dévouements émules de ceux qui l'illustrèrent à l'époque des croisades.

La Belgique offrit alors un spectacle étrange, inoui dans les

fastes de l'histoire. On y vit d'un côté tous les pouvoirs constitués, depuis le ministre du roi et le gouverneur de province jusqu'au plus modeste magistrat de village, depuis le procureur jusqu'à l'agent de la force légale, presque uniquement occupés de protéger, d'imposer au peuple un enseignement destiné à étouffer dans les âmes la foi aux vérités qui sont la base de toute société domestique et civile; employant à cet effet, et l'or puisé à pleines mains dans la bourse de tous, et jusqu'aux ressources de la bienfaisance publique, et la séduction et la violence, et l'oppression du pauvre, de l'orphelin et de la veuve; bâtissant des écoles luxueuses aux dépens des rares et pauvres habitants, jusque dans les landes les plus stériles du pays, y entretenant à grands frais des maîtres sans élèves; expulsant de leurs demeures les religieux voués par état à l'instruction gratuite du peuple; ôtant le pain aux prêtres coupables du crime de joindre bénévolement les fonctions d'instituteurs de l'enfance à leurs fonctions sacrées; on vit les membres des chambres législatives, promenant à travers le pays l'espionnage, la dénonciation, le mépris du sacerdoce, la division et les haines de castes.... On eût dit des empoisonneurs impatientes d'en finir avec une même victime: les uns lui tenant les mains, les autres les pieds, ceux-ci repoussant ses défenseurs, ceux-là couvrant de leurs cris ses cris de détresse; un autre lui ouvrant la bouche de force, un autre lui introduisant le fatal flacon dans la gorge en vociférant: « Tu boiras! »

En revanche, on vit de l'autre côté, le peuple dans toute sa portion demeurée belge, indépendante et saine, combattre de toute l'énergie de son âme pour sa foi et sa liberté de conscience; on vit les familles nobiliaires et opulentes élever de leurs deniers une, parfois plusieurs écoles chrétiennes à côté de leur château; d'autres, moins riches, en ériger une à frais communs; on vit le curé de campagne se refuser à lui-même tout ce qui n'était pas rigoureusement indispensable à la vie, afin de racheter les âmes, transformer son presbytère en école, se faire lui-même maître de lecture et d'écriture; on vit les jeunes gens, les nobles demoiselles se faire mendiants en faveur des enfants pauvres, l'artisan prélever sur son salaire *l'impôt de la préservation des âmes*, et le pauvre même jeter son obole dans le tronc du *denier des écoles*, établi dans les lieux de plaisir, dans les maisons privées, et jusqu'à l'atelier.

Jamais on avait rien vu de pareil; on se demandait dans l'Europe entière et au delà: « Quel est donc ce peuple belge si

fier, si fidèle à ses traditions religieuses? » Les ennemis de l'Eglise, ceux qui s'étaient promis de rire du « pitoyable avortement » d'un mouvement qu'ils appelaient factice, étaient stupéfaits, décontenancés; et l'un d'eux écrivait :

« Je ne connais pas de preuve plus remarquable de la force dont dispose l'Eglise catholique, que ce qu'elle a fait en Belgique depuis la réforme de l'enseignement primaire en 1879. Deux ans lui ont suffi pour ouvrir dans presque toutes les communes du pays une école de garçons et une école de filles, et pour y attirer un nombre d'élèves *beaucoup plus considérable que celui des écoles officielles.*¹ »

Pour sa part, l'archidiocèse s'était empressé de répondre au désir exprimé par son premier pasteur, de voir s'élever une école dans chaque paroisse : toutes celles de la province d'Anvers, à l'exception de deux, avaient la leur; le midi du Brabant, faute de ressources, était un peu moins bien partagé; en revanche les villes considérables avaient chacune plusieurs écoles tant primaires que gardiennes; et plusieurs nouveaux collèges pour les humanités et les études moyennes, avaient été ouverts dans les grands centres de population.

Pour veiller au maintien et assurer le progrès de ces belles conquêtes de la religion, l'archevêque régla l'organisation de comités paroissiaux et de comités par doyennés, et institua un comité général pour chacune des deux provinces qui forment le diocèse de Malines. Des ministres d'Etat, des représentants, des sénateurs, des hommes appartenant aux premières familles du pays, tinrent à honneur d'en faire partie.

Pour desservir ces nombreuses écoles il fallait des maîtres; et l'on ne pouvait plus songer à confier ces saintes fonctions aux pédagogues issus des écoles normales constituées par la loi. Car, non content d'avoir sécularisé l'école primaire dont l'atmosphère même doit être religieuse, l'Etat avait voulu que le maître lui-même fût neutre, c'est-à-dire irréligieux, qu'il enseignât l'indifférence ou l'athéisme pratique au moins par son exemple, et fût, dans chaque paroisse, l'antagoniste du curé. Dans ce but, on avait interdit l'entrée de la religion à l'école normale. Le diocèse de Malines eut bientôt cinq écoles destinées à former, sous les auspices de l'archevêque, des maîtres et des maîtresses dignes de la confiance des parents.

(1) Laveleyè.

L'éducation chrétienne de la jeunesse et de l'enfance avait toujours été l'un des principaux objets des sollicitudes de Mgr Dechamps ; il en fut surtout ainsi à partir de la loi ouvrant des écoles athées ; aussi recueillit-il la plus grande part des attaques dont le libéralisme des chambres et de la presse honora l'épiscopat à cette occasion. En 1882, l'archidiocèse était représenté par 182,387 élèves, sur les 622,437 qui fréquentaient les écoles chrétiennes du pays.

CHAPITRE ONZIÈME.

LE CABINET S'EFFORCE DE FAIRE CROIRE A UN DISSIDENTIMENT SUR LA QUESTION SCOLAIRE ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET LES ÉVÊQUES. DÉCLARATION DU CARDINAL DECHAMPS. LETTRE DE LÉON XIII AU MÊME.



QUE penserait-on d'un homme qui, ayant assailli sans motif un paisible voyageur, et ayant trouvé plus fort que soi, l'accuserait ensuite devant les juges d'avoir frappé trop fort et outre-passé les justes bornes de la légitime défense ? On le trouverait au moins naïf et plaisant. Telle fut cependant, dans la querelle des écoles, l'attitude du cabinet de Sa Majesté le roi des Belges.

La loi de 1879 était certainement une loi de guerre à la religion catholique. Elaborée dans les loges, imposée *ne varietur* à un ministère composé de francs-maçons, et par ceux-ci à la faible mais servile majorité libérale, elle suintait la haine de l'Eglise et du clergé ; plusieurs de ses défenseurs n'avaient pas caché, au cours des débats, que le but en était d'arracher les jeunes générations à l'Eglise ; un membre des plus huppés et dévot à ses heures, avait, aux grands applaudissements de la gauche entière, fait un procès en forme, — nous ne dirons pas en bonne forme, — au livre qui renferme les éléments de la doctrine chrétienne. D'aucuns pensaient, à la vérité, qu'il n'était pas l'auteur de son discours, qu'il était incapable d'une si vilaine chose : « *Iste nec ausus, nec potuit,* » disaient-ils avec le poète latin ; ils en faisaient remonter la paternité plus haut.

Or, quand le cabinet vit à quoi aboutissaient ses guoguenar-

deries et ses bravades, quand il vit, selon la prédiction de M. Malou, ses fastueuses écoles vides à côté des modestes écoles catholiques regorgeant d'élèves, il changea tout à coup de tactique : non content de réinstaller le Christ et la Vierge dans ses écoles athées, non content d'y faire enseigner, aux dépens des familles catholiques, malgré les évêques, malgré le texte même de la loi, l'immoral, le tant décrié catéchisme, il intenta un procès doctrinal aux évêques; prétendit, non pas qu'ils avaient frappé à tort les écoles sans Dieu et les maîtres sans foi,¹ mais qu'ils les avaient frappées trop fort; et afin de mieux leurrer l'opinion, il fit courir le bruit qu'ainsi le pensait le souverain pontife. Ce bruit fut accueilli avec empressement par certains catholiques que leurs hautes relations disposaient à ce qu'on appelait la modération; ils s'en firent les bruyants échos; et bientôt on répéta sur les toits que les évêques étaient allés trop loin, et que le pape les désapprouvait.

De là grand désarroi au camp des catholiques militants : ils se trouvaient dans la position d'un homme qui, ayant lutté toute une nuit contre un géant, s'aperçoit en s'éveillant que le géant n'était qu'un fantôme.... C'était donc pour néant qu'on avait tant parlé, écrit, dépensé, travaillé!... Et puis, pour la catholique Belgique, qui se savait aimée de Léon XIII, pour la catholique Belgique, si fière de son attachement traditionnel et connu envers le Saint-Siège dont elle avait si noblement défendu les prérogatives et les droits au concile du Vatican et sur les champs de bataille, quel reproche pouvait être plus sensible que celui d'avoir déplu au successeur de Pierre? La position du clergé devenait surtout intolérable : ses adversaires l'accusaient de fanatisme; les tièdes et ceux qui avaient dû être frappés des peines spirituelles comminées par les instructions épiscopales, disaient en face à leurs curés : « Vous êtes des tyrans, le pape vous condamne ! »

Les évêques, qui savaient la vérité, jugèrent que le temps était venu de la dire sans détour, et prièrent le métropolitain de le faire au nom de tous. Il accepta cette tâche; et comme il n'en faisait nul mystère, la nouvelle s'en répandit, et rendit cœur au clergé et aux catholiques zélés, qui savaient bien que le cardinal

(1) Le chef du cabinet avouait formellement que l'épiscopat et le Saint-Siège ne pouvaient approuver le principe de la loi. C'était reconnaître qu'ils étaient obligés d'en combattre les conséquences.

ne parlait et n'écrivait jamais qu'à bon escient. A leur tour, les libéraux et les politiques perdirent contenance; et ces derniers, qui naguère accusaient l'éminent prélat de s'être trompé, et en appelaient au jugement du pape, tremblaient maintenant qu'il ne fit connaître ce jugement.

Nous savons en effet que des démarches furent faites par des laïques auprès du cardinal, en vue d'obtenir qu'il laissât la lumière sous le boisseau. Il n'en fut que plus convaincu de la nécessité de la faire briller et aux yeux de ceux qui la désiraient et aux yeux de ceux qui la redoutaient; et bientôt apparut la *Déclaration de Son Eminence le cardinal Dechamps*, laquelle mit fin à la polémique, et donna autant de confusion aux ennemis de l'Eglise, que de joie à ses fidèles enfants. Nous en donnerons une idée très succincte, tout en engageant le lecteur à la lire tout entière dans les œuvres complètes du cardinal.¹

« Les catholiques belges, dit-il, par les plus généreux sacrifices, viennent d'ériger des écoles catholiques dans presque toutes les localités du pays. Ce grand fait, cette manifestation de foi et de patriotisme, cet éclatant et religieux usage de la liberté d'enseignement, irrite les auteurs et les partisans de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, et comme ceux-ci ne peuvent se défaire du fait qui les tourmente, ils ne négligent rien pour le dénigrer.

« Parmi les moyens qu'ils ont employé et emploient encore à cet effet, le principal, à cette heure, est d'affirmer que l'épiscopat, en Belgique, n'est pas d'accord avec le Saint-Siège sur la question des écoles primaires établies par la loi de 1879.

« Or, ce prétendu désaccord n'existe pas. L'épiscopat belge, dans les mandements qu'il a adressés aux fidèles et dans les instructions particulières qu'il a données au clergé, n'a rien eu de plus à cœur que de se conformer aux enseignements dogmatiques et aux règles d'application émanées du Saint-Siège. C'est ce que je viens déclarer.... en mon nom et au nom de mes vénérés suffragants, etc.... »

Il apprend à ceux qui l'ignorent et à ceux qui feignent de l'ignorer, que la question des écoles dites neutres est une vieille question qui a été agitée déjà en divers lieux, spécialement en Hollande, en Irlande et aux Etats-Unis, et ajoute que les évêques belges n'ont fait et dit que ce qu'on dit et fait, sous la direction

(1) Tom. XVIII.

du Saint-Siège, les évêques de ces contrées. Avant de rapporter les décisions de ces derniers, il fait observer que la question scolaire est une question éminemment religieuse, et sur laquelle tout catholique qui veut rester catholique et participer aux sacrements de l'Eglise, est tenu de se conformer aux enseignements des évêques et du pape. C'est à eux seuls, dit-il, qu'il s'adresse; quant aux apostats, ils n'ont rien à craindre, il ne prétend pas restreindre la liberté civile qui leur est garantie par la Constitution; ils auraient donc tort de se mêler au présent débat.

Mgr Dechamps cite ensuite les résolutions adoptées sur la question par les évêques d'Irlande en 1869 et 1871, par les évêques de Hollande, et enfin par ceux des Etats-Unis, réunis en concile à Baltimore en 1866. Elles sont de tout point conformes à celles de la lettre pastorale de nos premiers pasteurs. Nous les omettons pour être bref.

Après les évêques, l'éminent auteur fait entendre la grande voix de Pie IX dans sa lettre à l'archevêque de Fribourg. Voici quelques passages de ce grave document :

« Si ce *détestable* mode d'enseignement, séparé de la foi catholique et de la puissance de l'Eglise est une source de maux pour les particuliers et pour la société lorsqu'il s'agit de l'enseignement des lettres et des sciences, et de l'éducation que les classes élevées puisent dans les écoles publiques, qui ne voit que la même méthode produira des résultats beaucoup plus funestes, si elle est appliquée aux *écoles populaires*? C'est surtout dans ces écoles que les enfants du peuple doivent être soigneusement instruits des vérités et des préceptes de notre sainte religion et formés avec diligence à la piété, à l'intégrité des mœurs, à l'honnêteté de la vie. Dans ces écoles, *la doctrine religieuse doit avoir la première place...*, et dominer de telle sorte que les autres connaissances.... y soient considérées comme accessoires.... Le dessein de soustraire les écoles populaires à la puissance de l'Eglise, et les tentatives faites pour le réaliser, sont donc inspirés par un esprit d'hostilité contre elle et par le *désir d'éteindre chez les peuples la lumière divine de notre très sainte foi*. L'Eglise qui a fondé ces écoles avec tant de soin, et qui les a maintenues avec tant de zèle, les considère comme la meilleure partie de son autorité.... Ceux qui lui demandent d'abdiquer son autorité sur les écoles populaires, lui demandent en réalité de violer les commandements de son divin Auteur, et de renoncer à

l'accomplissement du devoir qui lui a été imposé d'en haut de veiller au salut de tous les hommes.

« Dans tous les lieux où l'on formerait et surtout où l'on exécuterait le pernicieux dessein de soustraire les écoles à l'autorité de l'Eglise..., ce serait très certainement pour l'Eglise une obligation rigoureuse, non seulement de faire tous ses efforts.... pour procurer à cette jeunesse l'instruction et l'éducation chrétienne qui lui sont nécessaires, mais encore d'avertir tous les fidèles, et de leur déclarer QUE L'ON NE PEUT EN CONSCIENCE fréquenter de pareilles écoles instituées contre l'Eglise catholique.

« N'est-ce pas là, conclut le cardinal, ce qu'ont fait, à la lettre, tous les évêques de Belgique ?

« Comment donc seraient-ils en dissidence avec le Saint-Siège ? »

Il lance enfin le trait redouté et victorieux :

« S'ils étaient en dissidence avec le Saint-Siège, le grand pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, Léon XIII, ne parlerait-il pas ? Mais cette parole de désaveu, cette parole de blâme, non seulement le Saint-Père ne l'a pas dite, mais, *nous le savons de science certaine*, nos adversaires l'attendront en vain. »

Mais, d'accord avec le Saint-Siège sur les principes, les évêques belges ne se seraient-ils pas écartés, dans l'application pratique de ces règles, de la modération, de la douceur qui préside aux décisions de l'autorité suprême de l'Eglise ?

Pour répondre à ce doute, Mgr Dechamps donne le résumé fidèle des instructions pratiques dictées par Pie IX aux évêques américains, et demande, une fois encore, si ses vénérés suffragants et lui ne les ont pas suivies à la lettre. Visant ensuite, ce semble, certains catholiques habitués à passer par-dessus la tête de leurs évêques et à recourir directement à Rome pour des choses de détail, il les avertit qu'en vain attendraient-ils du chef de quelques cas isolés et en apparence entachés d'une sévérité excessive, un blâme à l'adresse de l'épiscopat, vu qu'il est dans les traditions du Saint-Siège d'abandonner à la prudence des évêques l'application pratique des principes.

« Or, l'indulgence est moins possible en Belgique que partout ailleurs, ajoute-t-il, parce que la loi de 1879 non contente d'exclure le clergé des écoles, défend à l'instituteur d'y enseigner aucune croyance positive : il doit se tenir neutre.

« Mais qu'est-ce ici que la neutralité ? Je comprends la neutralité de l'Etat à l'égard des doctrines ; mais la neutralité dans

l'enseignement est une absurdité, une impossibilité, un masque. Je l'ai démontré ailleurs ; j'ai demandé qu'on me réponde ; on ne l'a pas fait, on ne le fera pas, l'évidence oblige à l'adhésion ou au silence.

« Aussi, les auteurs de la loi ont-ils fini par avouer, en fait, que l'enseignement est impossible sans une doctrine religieuse, et ils ont décidé que l'instituteur enseignerait le déisme, qui admet l'existence d'un Dieu, mais rejette toute révélation divine. Il n'est donc pas vrai que l'école soit neutre : le déisme est une doctrine, c'est celle de la franc-maçonnerie, c'est celle des frans-maçons actuellement au pouvoir en Belgique. » — Le cardinal demande ensuite de quel droit les ministres érigent leur religion, la religion des loges, en religion d'Etat, de quel droit ils prétendent la faire enseigner dans les écoles érigées aux frais de tous, aux frais des familles croyantes, et si ce n'est pas là violer la Constitution.... Le but que poursuivent les ennemis de l'Eglise à l'heure qu'il est, c'est de la diviser en opposant les fidèles au clergé, celui-ci aux évêques, et ces derniers au pape ; mais ils l'espèrent en vain : *non prævalebunt*.

En essayant d'accréditer l'opinion d'un désaccord entre le Saint-Siège et les évêques, désaccord qu'il savait parfaitement n'exister pas,² M. Frère, ministre des affaires étrangères, avait donc perdu ses peines. Il tenta alors d'arracher au pape l'expression d'un blâme qu'il savait être bien éloigné de la pensée de Sa Sainteté.³ Apparemment, dire à propos le contraire de ce que l'on pense, est un des secrets de la diplomatie ; mais la papauté ne saurait se conformer à ses usages jusqu'à trahir son devoir et sacrifier les intérêts des âmes. M. Frère, qui ignorait peut-être cela, écrivit donc au ministre belge auprès du Saint-Siège, (7 avril 1880) une lettre où il disait entre autres choses : « Ce

(1) Tout en proclamant l'existence d'un Dieu, ils ne le reconnaissent point comme l'auteur souverain des lois de la morale, laquelle, selon eux est indépendante de tout dogme ; ils nient son autorité sur l'homme et la responsabilité de l'homme vis-à-vis de lui. Le Dieu qu'ils confessent dans un but politique, comme ils le déclaraient naguère à la tribune, ce *Dieu électoral*, comme l'appelait très bien M. Malou, n'a rien de commun avec le Dieu des peuples baptisés, ni même avec le Dieu qui est au fond des traditions de tous les peuples païens même les plus barbares, lesquels l'ont tous sans exception reconnu comme l'auteur des lois fondamentales sur lesquelles la société repose, comme le vengeur du vice et le rémunérateur de la vertu.

(2) Nous le prouverons.

(3) On le verra plus loin.

qui rend cette situation plus grave, c'est que l'épiscopat, même après la publication de la correspondance diplomatique avec le Vatican, se couvre ostensiblement du nom du Saint-Père. Dans sa déclaration officielle du 1^{er} décembre 1879, M. le cardinal Dechamps, non content de nier l'existence de toute dissidence de principe ou d'application entre Rome et les évêques, dit en propres termes : « S'ils (les évêques) étaient en dissidence avec le Saint-Siège, le grand pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, Léon XIII, ne parlerait-il pas ? Mais cette phrase de désaveu, cette parole de blâme, non seulement le Saint-Père ne l'a pas dite, *mais, nous le savons de science certaine*, nos adversaires l'attendront en vain. »

Cependant, certains catholiques *modérés* s'obstinaient à caresser le rêve d'un désaccord si nettement nié par le métropolitain. Celui-ci résolut de leur ôter cette chère illusion.

Le nonce apostolique de Bruxelles devant se rendre en congé à Rome, Mgr Dechamps lui fit remettre pour le pape, plusieurs documents destinés à éclairer de plus en plus Sa Sainteté sur le véritable état des choses. Ce n'est pas qu'il se crût obligé de justifier sa manière d'agir ni celle de ses collègues. En effet, comme le cardinal secrétaire d'Etat l'écrivait en 1879 au nonce, « selon les sacrés canons, quand les évêques ont reçu du pape leur mission légitime, ils sont libres dans leur action et dans le gouvernement du peuple qui leur est confié ;¹ et l'ingérence du Saint-Siège dans le cas particulier dont il s'agissait, pouvait tout au plus se borner à des suggestions et à des conseils de prudence et de modération dans l'application pratique. » Au surplus, ces suggestions et ces conseils étaient venus avant la publication des instructions pratiques, on les avait religieusement suivis, et cela, — Mgr Dechamps le savait, — à la grande satisfaction du pape, puisque, dans la même lettre le cardinal Nina disait encore au nonce : « Sur ce point, il est évident qu'il n'a jamais existé et qu'il ne pourra jamais exister dans l'avenir aucune divergence de

(1) Mgr Dumont, évêque de Tournai, s'était d'abord refusé à signer la Lettre pastorale collective du 7 décembre 1878, comme trop favorable à la loi de 1842 qui allait être supprimée. Ses collègues prièrent le Saint-Siège de l'y obliger. Le cardinal secrétaire d'Etat, *par respect*, disait-il, *pour la pleine liberté de chacun des membres de l'épiscopat belge*, ne voulut point lui donner cet ordre, mais permit seulement au nonce apostolique d'engager le dit évêque de Tournai à s'unir à ses collègues dans leur jugement relatif à la loi de 1842.

vue ni aucun désaccord entre les évêques et le souverain pontife, mais il existe au contraire une parfaite uniformité de vues ; car les théories établies par les évêques sont les théories établies par le Saint-Siège.... » Et plus loin : « Ces conseils ont été écoutés par les évêques, qui se sont appliqués résolument à les suivre, conformément aux intentions du Saint-Siège et suivant ce qui leur était dicté par la conscience. ¹ » — Mgr Dechamps ne voulait donc pas justifier sa conduite et celle de ses suffragants, mais, comme il l'écrivait au nonce, ce qu'il attendait de Rome, c'était « la confirmation de ce qu'il avait déjà reçu à quatre reprises différentes, c'est-à-dire la *déclaration officielle* que les Instructions épiscopales avaient été appliquées avec sagesse et modération. » Par une heureuse coïncidence, M. le chanoine Claessens, inspecteur diocésain, se rendait à Rome, sans aucune mission officielle. L'archevêque lui remit une lettre pour le souverain pontife, avec une offrande provenant du Denier de Saint-Pierre, et l'engagea à dire au pape tout ce qu'il savait touchant la question qui préoccupait tous les esprits en Belgique. Le Saint-Père ayant manifesté à M. Claessens, dans une première audience, l'intention de l'entretenir sur les affaires belges, ce dernier en donna avis par lettre à son archevêque, qui s'empressa de lui adresser les mêmes pièces qu'il avait déjà remises au nonce, plus le discours de M. Frère à la séance du 9 mars. Le nonce et l'inspecteur furent entendus le même jour, et le lendemain Léon XIII fit remettre au second la lettre suivante, avec ordre de la faire parvenir immédiatement au cardinal-archevêque :

« Léon XIII Pape,

« A Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu, par les mains du chanoine Claessens, la lettre que vous Nous avez adressée avec l'offrande du Denier de Saint-Pierre de votre diocèse. Nous apprécions d'autant plus la valeur de cette offrande, que nous savons de quels sacrifices elle est le fruit. Nous n'ignorons pas, en effet, avec quel empressement et quelle générosité les fidèles de Belgique ont répondu à votre sollicitude pastorale et à celle des évêques belges, pour ouvrir et fonder de nouvelles écoles catholiques, afin d'empêcher, ou du moins d'atténuer les conséquences désastreuses de la nouvelle loi scolaire qui est complètement opposée aux principes et aux prescriptions de l'Eglise catholique. En vous exprimant notre

(1) *Memorandum.*

reconnaissance, Nous avons donc à cœur de vous déclarer que de pareils exemples de dévouement et d'attachement au Saint-Siège et de zèle pour la conservation de la foi et de la piété dans votre patrie, Nous remplissent de consolation et resserrent toujours davantage les liens de la paternelle affection qui depuis longtemps Nous unissent aux évêques et aux fidèles de la Belgique.

» Il Nous eût été bien agréable de vous voir à Rome cette année, comme vous vous le proposiez, soit à cause de la véritable affection que Nous vous portons, très cher Fils, soit à cause de la haute position que vous occupez en Belgique, soit à cause de notre désir de vous entendre personnellement.

» Mais Nous comprenons les motifs qui vous ont empêché jusqu'ici de réaliser votre dessein ; et certainement si ce voyage de Rome devait nuire à votre santé, que Nous savons d'ailleurs n'être pas parfaite, Nous préférons aussi que vous le remettiez à un meilleur temps, parce que Nous tenons à ce que vous conserviez toutes vos forces, afin de pouvoir continuer à travailler, avec intelligence et avec zèle, comme vous l'avez fait jusqu'ici, au bien de la religion catholique, en votre double qualité de cardinal de la sainte Eglise et de primat de Belgique. Le chanoine Claessens, qui vous remettra cette lettre, y ajoutera beaucoup de d'autres choses dont nous l'avons chargé.

» C'est avec toute l'effusion de notre cœur et comme gage de notre très particulière affection que Nous vous donnons, très cher Fils, à vous, aux évêques, au clergé et au peuple belge la bénédiction apostolique.

» Du Vatican, 2 avril 1880. »

Cette lettre donne la mesure du désaccord entre le pape et les évêques, et de la disposition de Léon XIII à infliger un blâme à nos premiers pasteurs, fût-ce pour faire plaisir à notre ministre des affaires étrangères. Aussi ne plut-elle que médiocrement à ce dernier.

Cela se conçoit. Mais ce qui semble plus inconcevable, ce sont les affirmations sous lesquelles il prétendit pallier sa défaite, et maintenir le bien-fondé de l'invention du prétendu désaccord. Dans sa lettre du 18 mai au baron d'Anethan, ministre belge près le Saint-Siège, il écrivait : « Dans ce document, Léon XIII félicitait l'épiscopat de l'intelligence et du zèle qu'il avait mis à empêcher, ou du moins à atténuer « les conséquences désastreuses de la nouvelle loi scolaire, qui est complètement opposée, disait-il, aux principes et aux prescriptions de l'Eglise catho-

lique. « Le Saint-Siège, en tenant ce langage, se départait, pour la première fois, de la réserve qu'il s'était imposée en cette matière; il couvrait ostensiblement de son patronage des actes dont il avait pris le plus grand soin, jusque-là, de décliner la responsabilité personnelle; mais s'il se rapprochait des prélats belges, en revanche il semblait se mettre en contradiction avec lui-même. » — Ce qui nous paraît à nous, c'est qu'en écrivant ce qu'on vient de lire, M. Frère se mettait en contradiction avec la vérité pertinemment connue par lui. Il ne pouvait, en effet, avoir oublié qu'aussitôt après la publication de la Lettre pastorale du 12 juin, il l'avait dénoncée à Rome, en exigeant que le cardinal secrétaire d'Etat manifestât sa pensée sur la dite Lettre. Et que répondit le cardinal? Nous le savons par sa circulaire du 25 juillet 1880, où nous lisons : « Quand M. Frère-Orban me pressa de faire connaître mon jugement relativement à la dernière Lettre des évêques, je n'hésitai pas à l'approuver et quant à la partie doctrinale, et quant à la partie pratique. » M. Frère n'était pas sans avoir eu connaissance des lettres de Léon XIII au roi, sous les dates du 4 novembre 1879 et du 10 mai 1880.¹ Or, dans la première, le pape déclarait que c'était un devoir sacré pour les évêques de s'opposer à une loi reconnue contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise, et louait le zèle de ces pasteurs vigilants. « Cette nouvelle loi, Sire, disait-il, devait nécessairement remplir d'une profonde amertume le cœur du souverain pontife, gardien de la vérité et défenseur de la justice. Elle méconnaît, en effet, l'autorité donnée par Dieu aux évêques sur l'éducation religieuse et morale de la jeunesse; elle n'admet pas comme base de l'instruction du peuple l'enseignement de notre sainte religion; elle vise au contraire à former en dehors de toute influence religieuse les futurs maîtres d'école.... Par suite de ces funestes principes qui l'ont inspirée, cette loi ouvre libre carrière, ... à l'incrédulité et à la corruption du cœur au sein des populations croyantes et formées aux bonnes mœurs que Dieu a placées sous le sceptre royal de Votre Majesté. En présence d'un si grand mal, les évêques ne pouvaient pas ne point élever

(1) Pour se débarrasser de ces lettres, M. le Ministre disait qu'elles n'avaient nul caractère public, mais étaient simplement des lettres de particulier à particulier. Comme si le Pape, gardien de la vérité, pouvait condamner dans une lettre privée ce qu'il eût approuvé dans une lettre doctrinale ou dans un acte diplomatique!

la voix et chercher à opposer une digue au danger.... et Nous-même, contraint à lutter contre de semblables périls en Italie et jusque dans les murs de notre cité pontificale. Nous leur avons servi d'exemple, en ouvrant à la tendre enfance et à la jeunesse des écoles foncièrement catholiques. »

Le Saint-Père promettait ensuite de ne laisser échapper aucune occasion pour inviter les évêques à déployer envers ceux qui se trompent toute la douceur évangélique ; puis il ajoutait : « Mais nous pensons, Majesté, que la lutte soulevée dans votre royaume ne pourra s'éteindre et que la paix n'y rentrera qu'au moment où l'on fera disparaître la cause funeste qui est venue la troubler. Tout évêque, en remplissant le devoir de sa charge pastorale, qu'il agisse avec n'importe quelle modération et prudence, se trouvera toujours et nécessairement en opposition avec l'esprit, les tendances et les dispositions de cette loi, qui est en désaccord avec les enseignements de la doctrine catholique ; et c'est pourquoi les évêques, bien que différents de naturel et de caractère, se sont trouvés constamment unanimes et en parfaite-harmonie les uns avec les autres, quand ils ont dû déterminer les mesures à prendre pour combattre les conséquences redoutées de la nouvelle législation... »

Cette lettre, avons-nous dit, est du 4 novembre 1879. A quoi donc pensait M. le ministre des affaires étrangères, lorsqu'il avançait en juin 1880 que, dans sa lettre du 2 avril 1880 au cardinal de Malines, le Saint-Siège se départant *pour la première fois de la réserve qu'il s'était imposée en cette matière*, couvrait de son patronage des actes dont il avait pris le plus grand soin, *jusque-là*, de décliner la responsabilité ? Où a-t-il vu, dans cette lettre pontificale, les traces d'une dissidence avec les prélats belges, à laquelle ait succédé le rapprochement dont parle le ministre ? et, nous le répétons, s'il y a ici contradiction, se trouve-t-elle entre les deux lettres du pape, ou bien entre l'évidence et les affirmations de M. Frère ?

CHAPITRE DOUZIÈME.

EFFORTS DU CABINET POUR OBTENIR DU SAINT-SIÈGE L'EXPRESSION D'UN BLAME A L'ADRESSE DES ÉVÊQUES. RÉPONSE DU CARDINAL NINA. RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES. PROTESTATION DU NONCE ET DU SAINT-SIÈGE. LETTRE DU PAPE AUX ÉVÊQUES BELGES. MEMORANDUM. ALLOCUTION DE LÉON XIII.



PRÈS la lettre du pape à l'archevêque de Malines, il n'était plus possible de soutenir honorablement la thèse du prétendu dissentiment entre l'épiscopat et le Saint-Siège. Toutefois le ministre y tenait tellement, et en vue de ses écoles et en vue des élections de juin 1880, que ce dissentiment qui n'existait pas et n'avait jamais existé, il tenta de le faire naître, c'est-à-dire de le faire affirmer par le Saint-Siège, comme il l'avait lui-même affirmé si solennellement à la chambre sans y croire.¹ Le salaire de cet acte de lâche complaisance, qu'on osait demander au gardien de la vérité et au défenseur de la justice, on faisait entendre que ce serait le maintien de la légation belge au Vatican. Or M. Frère avait déclaré à plusieurs reprises que cette légation était définitivement condamnée, que ce n'était plus qu'une affaire de temps et de date; il l'avait écrit au ministre belge à Rome. C'était donc une fausse monnaie que l'on offrait en retour d'une mauvaise action. On n'ignorait pourtant pas que le 11 novembre 1879, le cardinal Nina, secrétaire d'Etat, avait écrit au nonce de

(1) Voici sur quel fondement s'appuyait l'assertion du ministre. Le gouvernement avait déféré au Saint-Siège le cas de Mgr Dumont, qui avait refusé la première communion aux élèves d'un institut de Tournai, et le cas de Mgr de Montpellier, qui avait, disait-on, refusé le sacrement de mariage à une institutrice officielle. Le Saint-Siège avait trouvé ces deux mesures d'une sévérité outrée. Or, il faut savoir que le premier cas, tout à fait isolé et personnel à l'évêque de Tournai, était antérieur à la loi de 1879, et contraire aux instructions que les évêques donnèrent à la suite de cette loi : il est de jurisprudence ecclésiastique de ne pas refuser la communion aux enfants des écoles neutres placés sous l'autorité légale et sous l'influence morale des parents ou des tuteurs. — Le second cas était une pure invention.

Bruxelles : « Il est évident que, sur ce point, il n'a jamais existé et il ne pourra jamais exister à l'avenir aucune divergence de vues ni aucun désaccord entre les évêques et le souverain pontife; mais il existe, au contraire, une parfaite uniformité de vues. » Cette dépêche, M. Frère la connaissait, puisqu'il en avait exigé le retrait sous la menace d'une rupture immédiate de toute relation diplomatique. Mais parce que, dans son extrême longanimité, le Saint-Père avait consenti à la retirer temporairement, et à condition que M. Frère se renfermât à partir de ce jour dans un rigoureux silence, sans plus provoquer le moindre échange d'idées, en restait-il moins vrai qu'il y avait entre les évêques et le souverain pontife une parfaite uniformité de vues? En retirant la dépêche, le Saint-Siège avait-il supprimé le fait? Toujours est-il que M. le ministre des affaires étrangères s'obstinait encore, comme il l'écrivit plus tard au nonce, à espérer que Léon XIII voudrait peut-être, dans la grave question de l'enseignement public, préparer un rapprochement entre l'Eglise catholique et l'Etat moderne; et il sacrifiait à cet espoir, si faible qu'il pût être, sa conviction invétérée. Or, comme il l'ajoute lui-même, « le résultat ne répondit pas à son attente; » le cardinal Nina refusa nettement, au nom du pape, et de désavouer les évêques, et de leur fermer la bouche.

Le ministre, entrant alors dans une colère de théâtre, adressa au représentant du roi au Vatican une dépêche qui devait être communiquée au cardinal secrétaire d'Etat, par laquelle feignant d'ignorer tous les actes antérieurs du Saint-Siège, il lui demandait de déclarer catégoriquement s'il existait un accord réel entre lui et l'épiscopat, et en ce cas de l'affirmer d'une manière claire et précise, et d'assumer la responsabilité des conséquences de la lutte engagée entre l'Eglise et l'Etat; que si, au contraire, Rome désapprouvait la conduite des évêques dans la question des écoles, le Saint-Père fit cesser tout malentendu et imposât obéissance à ses ordres. » (Doc. n° IV.) Et M. Frère était le chef de ceux qui nous reprochent si volontiers d'obéir à un « étranger! » A cette époque, il traitait, pour les besoins de la cause, nos évêques de schismatiques et de révoltés, et toute la presse libérale de répéter les mêmes accusations.

La réponse du cardinal Nina fut aussi catégorique que M. Frère pouvait la souhaiter; elle n'était d'ailleurs, quant au fond, que la reproduction de la dépêche retirée du 11 novembre. Le cardinal déclarait que, « participer à un système d'instruction

blâmable en lui-même, est un acte en opposition avec les principes de la morale naturelle aussi bien que de la morale catholique ; qu'en travaillant à empêcher les conséquences désastreuses de la nouvelle législation, *l'épiscopat belge avait bien mérité de la cause catholique, qu'il avait bien fait de condamner les écoles en masse*, sauf à accorder des dispenses dans les cas particuliers que l'on jugerait exempts des périls redoutés ; que d'ailleurs les évêques avaient toujours accueilli avec déférence les conseils de prudence et de modération pratiques qui leur étaient venus de Rome, comme l'attestaient les nombreuses dispenses qu'ils avaient accordées et les tempéraments qu'ils avaient adoptés. »

Cette dépêche fut suivie d'une correspondance diplomatique qui acheva de convaincre le ministre que, selon l'assertion de l'archevêque, il attendrait en vain du Vatican un mot de blâme à l'adresse des évêques ; et comme c'était dans ce seul but qu'il avait maintenu jusque-là, en dépit des réclamations de son parti, des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, il écrivit au nonce, le 28 juillet (1880) que la légation du roi auprès du Saint-Père était et demeurait rappelée.

Non content d'avoir ainsi tranché du souverain, il voulut se donner le mérite de braver une puissance désarmée, et prévint le nonce qu'il tenait des passeports à sa disposition.

Quelque temps auparavant, le roi Guillaume III de Hollande avait aussi rappelé de Rome son ministre plénipotentiaire, parce qu'il s'y était vu forcé par les chambres législatives, qui avaient supprimé le traitement de ce haut fonctionnaire ; mais bien loin de rompre injurieusement avec le Pape : « Rien n'empêche, disait ce roi calviniste, que le souverain pontife ne maintienne son internonce auprès de ma personne. » Et de fait les internonces continuèrent de faire partie du corps diplomatique à la Haye, et d'être reconnus en cette qualité par Guillaume III. — En Belgique, les appointements du représentant du roi au Vatican avaient été votés à la dernière discussion des budgets rien n'empêchait de le maintenir jusqu'à la discussion du prochain exercice ; c'est le ministre qui le rappelle de sa propre autorité comme désormais inutile à son dessein avoué de peser sur l'épiscopat par le moyen du pape ; c'est lui qui, effaçant complètement la personne royale, congédie le nonce sans autre formalité que celle-ci : « Dès ce moment, Monseigneur, je ne saurais plus vous reconnaître de caractère diplomatique, et je cesse d'avoir des relations

officielles avec Votre Excellence... je tiens des passeports à votre disposition. »

Il est vrai qu'une notification de cette sorte ne pouvait convenablement se faire au nom du roi catholique d'un peuple catholique.

Sachant que M. Frère et ses échos motivaient la rupture sur un prétendu double jeu ou sur un changement d'attitude de la part du souverain pontife, le nonce répondit le lendemain au ministre : « Le Saint-Siège n'a jamais rien sacrifié des doctrines de l'Eglise ; il les a constamment rappelées ; et tout en les tempérant par les conseils de la charité évangélique, il n'a jamais fléchi devant leurs applications nécessaires. Votre Excellence ne l'ignore pas, et ne l'a jamais ignoré. Lorsque, à différentes reprises, vous avez exposé devant les chambres belges la marche et les résultats des négociations, vous saviez que les conséquences attribuées par vous aux paroles de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat (sur le désaccord prétendu entre le Saint-Siège et les évêques), ne répondaient ni à la pensée ni aux intentions du Saint-Père. »

Cela signifiait, en termes diplomatiques, ce que nous disions naguère plus simplement, que M. Frère se mettait en contradiction avec la vérité pertinemment connue par lui.

Mgr Dechamps ayant, de concert avec ses vénérés collègues, adressé à Léon XIII une lettre pour protester contre l'injure faite à Sa Sainteté, dans la personne de son représentant, il leur répondit en des termes aussi honorables pour les fidèles du pays que pour les évêques eux-mêmes :

« Ce qui Nous console, c'est de vous voir si parfaitement unis, non seulement pour gémir sur ce qui vient d'arriver, mais encore pour repousser les attaques qu'on livre à l'Eglise ; c'est le zèle que vous déployez dans l'accomplissement des devoirs de l'épiscopat, ... la fermeté de votre conduite tempérée par l'esprit de modération et par la prudence chrétienne. Aussi n'hésitons-nous pas à vous adresser tous les éloges que vous méritez.

« Aux nobles exemples de votre dévouement répondent d'une manière admirable les sentiments de piété et d'amour filial dont les fidèles confiés à vos soins ne cessent de Nous donner les preuves les plus manifestes à Nous et à ce Siège apostolique. Nous voyons avec joie que rien n'est capable d'abattre le courage de vos diocésains, et que les épreuves les animent plutôt à rivaliser d'ardeur dans leurs grandes œuvres..., etc. »

De son côté, le cardinal Nina envoya le 25 juillet 1880, aux

nonces et autres agents du Saint-Siège, une circulaire dans laquelle il prend à plusieurs reprises la défense de nos évêques. Il fait bonne justice des artifices de langage à l'aide desquels M. Frère avait tenté d'établir à la chambre la thèse du désaccord entre le souverain pontife et les évêques belges, et du blâme formel infligé par le premier aux seconds.

Le Saint-Siège fit publier en outre un long *Memorandum* dont nous avons déjà cité plusieurs documents. On y lit entre autres choses que « le gouvernement ayant employé vainement tous les moyens pour obtenir de Rome une parole de blâme contre l'épiscopat, et ayant mis le Saint-Siège dans l'alternative de choisir entre le rappel de la légation et l'acceptation des fausses déductions tirées de l'échange de vues, le Saint-Siège n'a pas hésité un instant à subir le premier fait et à repousser le second. » Et encore : « Le retrait de la légation belge auprès du Saint-Siège est un outrage d'autant plus manifeste, que cette mesure ayant été annoncée comme une exigence politique à partir de l'entrée au pouvoir du ministère actuel, ses auteurs veulent la faire passer aujourd'hui comme la conséquence d'une contradiction supposée du Saint-Siège. »

Toute cette affaire reçut, en quelque façon, sa conclusion solennelle dans l'allocution prononcée par S. S. Léon XIII dans le consistoire du 20 août. Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de donner une idée générale et quelques fragments de ce document aussi instructif que glorieux pour la Belgique catholique et pour ses chefs spirituels.

Ce qui oblige le pontife à parler de l'outrage fait par les ministres belges à la dignité dont il est dépositaire, c'est le devoir qui lui incombe d'en maintenir et défendre l'éclat. Cet affront n'est qu'un indice du redoublement de la lutte criminelle engagée partout et depuis longtemps contre l'Eglise de Jésus-Christ. Léon XIII démasque le but de cette guerre, qui n'est autre que d'aliéner les cœurs au Siège apostolique, de soustraire les peuples chrétiens à l'autorité et à l'appui du souverain pontife, afin d'exercer sur eux sans contrôle un pouvoir despotique. Voilà d'où vient que, par des machinations combinées avec une astuce infinie, on s'efforce de rendre l'Eglise odieuse et suspecte et d'exciter la haine contre les institutions catholiques, spécialement contre le pontificat romain, établi par Dieu lui-même pour le salut de tout le genre humain.

En Belgique, c'était un dessein arrêté depuis longtemps de

relâcher les liens qui rattachent la nation au Siège apostolique. On a trouvé dans la nouvelle loi scolaire une occasion de le mettre à exécution. Le but de cette loi était manifestement d'émanciper dès l'enfance les esprits de l'autorité de la religion catholique, et de livrer à l'initiative et à l'influence du pouvoir civil l'éducation de la jeunesse, en la soustrayant de toute façon à l'action de l'Eglise. Le Saint-Père loue sans restriction toutes les mesures adoptées par l'épiscopat pour neutraliser les effets de cette loi, et proclame que les Belges se sont couverts d'honneur en unissant ici leurs efforts à ceux de leurs premiers pasteurs : « Ils n'ont rien négligé pour sauvegarder leur foi séculaire, et ils ont réalisé ce projet avec une ardeur telle que l'éclat de leurs œuvres et la grandeur de leurs sacrifices ont excité l'admiration de tous ceux auxquels il a été donné de les connaître.

« Quant à Nous, Nous ne pouvions laisser sans condamnation une loi que nos vénérables Frères de Belgique avaient si justement condamnée : aussi l'avons-nous fait à plusieurs reprises. « Léon XIII en appelle ici aux lettres adressées par lui au roi, lettres où M. Frère prétendait ne voir qu'un simple témoignage de sympathie donné aux évêques... « Les ministres auraient voulu nous voir reprendre les évêques occupés avec la plus grande énergie à s'acquitter de leur tâche, et prononcer un blâme contre une conduite qui ne méritait que des éloges. Nous avons repoussé constamment et spontanément ces exigences : dès lors les rapports bienveillants et amicaux avec Nous ont pris fin, et par un procédé d'intolérance insigne et peut-être sans exemple, notre nonce reçut l'ordre de quitter la Belgique. On tâcha ensuite, au moyen d'équivoque et de calomnies, de justifier cette conduite si peu digne, par de fausses raisons, et d'en faire retomber la faute et la responsabilité sur le Siège apostolique. « Le Saint-Père proteste contre cette violation du droit que possède le souverain pontife d'envoyer des nonces à toutes les nations, spécialement aux catholiques. Il proteste contre l'odieux prétexte dont on a essayé de couvrir ce renvoi : « Car il est patent, dit-il, que le renvoi de notre nonce n'a eu lieu que sur notre refus de trahir notre devoir, et de Nous séparer en aucune façon de nos vénérables Frères, les évêques de Belgique, avec lesquels Nous sommes pleinement d'accord comme déjà Nous l'avons attesté. »

Enfin le Saint-Père rend hommage à la piété des Belges qui, à l'occasion même de l'affront fait à sa dignité sacrée, lui ont prodigué les marques de leur affection et de leur dévouement.

Nos compatriotes nous sauront gré de citer tout ce passage si honorable pour eux, et où reluit avec tant d'éclat l'affection toute spéciale de Léon XIII à leur égard : « Aussi est-ce avec une grande joie que Nous rappelons ici l'illustre tribut d'éloges que S. S. Grégoire XVI voulut, en notre présence, payer à la Belgique. Lorsque, dans sa bonté, ce pontife Nous eut choisi pour être son Légat dans ce pays, il Nous parla longuement de ses habitants en termes magnifiques, les nommant une race d'une magnanimité et d'une piété singulières, un peuple dont l'attachement et l'amour envers le Siège apostolique autant qu'envers ses souverains s'étaient depuis longtemps manifestés avec éclat, en des épreuves multiples. Certes, à ces vertus rendent témoignage les monuments du passé, et Nous-même, pendant tout le temps de notre légation, Nous avons pu les constater par notre expérience personnelle. Le souvenir des hommes et des choses de cette époque reste gravé dans notre cœur avec une douceur extrême, et Nous inspire sans retour à l'égard de la Belgique une tendresse toute spéciale. Nous gardons cette confiance que les Belges n'oublieront jamais d'aimer l'Eglise et de lui obéir, et que par une constante fidélité à professer la foi catholique comme par leur sollicitude et leur zèle pour l'éducation de la jeunesse, ils se montreront en toute circonstance dignes de leurs pères et de leurs ancêtres. »

CHAPITRE TREIZIÈME.

AFFAIBLISSEMENT DES FORCES DU CARDINAL. UN DERNIER VOYAGE A ROME. LE DOSSIER DUMONT.



LES luttes que nous venons de narrer, le travail extraordinaire qu'elles lui avaient imposé, avaient singulièrement affaibli les forces déjà ébranlées du cardinal, âgé alors d'environ soixante-dix ans, et qui souffrait depuis longues années d'un mal interne et des suites d'une opération cruelle que ce mal avait rendue nécessaire. A ces labeurs et à ces souffrances corporelles, était venue se joindre une source de douleurs poignantes pour un cœur aussi sensible

que le sien, à savoir l'état lamentable d'une Eglise de sa province, dont le chef, à cette époque, s'exaltant de plus en plus, semblait ne travailler qu'à disperser le troupeau qu'il avait mission de paître.

Le résultat de tant de causes d'épuisement fut pour le cardinal un accident nerveux qui lui survint au mois de mai 1880, et que l'on prit d'abord pour un coup d'apoplexie. Les médecins parvinrent néanmoins à conjurer le danger ; mais ils prescrivirent au vénéré malade le repos et la distraction d'un voyage. Mgr Dechamps, qui savait sa présence à Rome désirée par le souverain pontife, et que sa santé seule avait empêché de s'y rendre plus tôt, se décida sans peine à entreprendre ce voyage, maintenant réclamé par sa santé même. Parti le jour de saint Michel, 29 septembre, il prit le chemin de l'Allemagne ; et, en arrivant en Italie, il voulut s'arrêter à Milan, afin d'y vénérer le grand évêque dont il avait invoqué l'intercession et imité la fermeté dans ses combats pour la liberté de l'Eglise et des âmes. Il y fut le 11 octobre, et eut la joie de voir les restes sacrés dont la découverte avait naguère fait tressaillir le monde catholique.

Le 13 il était à Rome. Ses premières visites furent pour les basiliques les plus chères à sa piété, pour l'église de Saint-Bernard-aux-Thermes, dont il portait le titre cardinalice, pour le Père Général de sa Congrégation et ses confrères de la Villa-Caserta et de Monterone. Il eut de S. S. Léon XIII, à peu de jours d'intervalle, deux audiences privées d'une heure et au delà chacune, et à la sortie desquelles ses compagnons de voyage s'aperçurent facilement que le pape et le cardinal s'étaient entretenus avec l'abandon de deux esprits faits pour se comprendre, et avec la confiance de deux cœurs faits pour s'aimer.

Le 30 octobre, une députation de notabilités belges récemment arrivée dans la ville sainte, fut admise, le cardinal en tête, à une audience solennelle. Le Saint-Père profita de l'occasion pour accentuer l'expression de l'unité de vues qui régnait entre lui et nos évêques relativement à la loi scolaire, dont il stigmatisa de nouveau le caractère pernicieux, et pour engager les fidèles à se tenir toujours plus étroitement unis à leurs pasteurs. « Car si l'Eglise laisse à ses enfants toute liberté d'action dans les affaires de l'ordre temporel et purement politique, pourvu que cette action soit réglée par les principes de la justice et de la morale chrétienne, elle veut aussi, disait Sa Sainteté, qu'ils écoutent avec docilité la voix des évêques dans tout ce qui se rapporte

aux intérêts de la foi et de la religion et au salut des âmes. »

Le pape termina son allocution par ces paroles bien flatteuses pour notre pays : « Rentrés dans votre patrie, dites aux Belges que le pape les aime, et qu'il les encourage à persévérer dans le bien, à soutenir l'œuvre des écoles, à faire des sacrifices de toute sorte pour le bien de la religion et des âmes. — Qu'ils restent vraiment catholiques et *vraiment Belges*, dans la voie suivie par leurs ancêtres, et ils travailleront ainsi au bien et au progrès de la patrie et de la foi ! »

Le Saint-Père s'entretint encore longuement et du ton le plus familier avec l'archevêque et avec toute la députation ; il parla des affaires de notre pays en homme qui s'en occupait avec une sollicitude toute spéciale, et avant de donner, en signe de congé, une dernière bénédiction aux pieux pèlerins : « Dites bien aux Belges, répéta-t-il, que je les aime. Du temps de mon prédécesseur, ils venaient souvent et en grand nombre à Rome ; eh bien ! pour les Belges je suis un peu jaloux ; j'ai habité leur pays pendant quelques années ; dites-leur donc que je les aime, et qu'ils viennent me voir souvent et en grand nombre. » — Nos compatriotes auraient pu répondre : « Saint-Père, l'œuvre des écoles que Vous nous recommandez, et bien d'autres encore rendues nécessaires par les mesures iniques d'un pouvoir hostile à la religion, forcent la plupart d'entre nous à économiser sur leurs plus légitimes satisfactions. »

Comme le cardinal manifestait l'intention de repartir, Léon XIII lui fit entendre qu'il désirait le voir une fois encore en audience privée. Cette entrevue, qui devait être la dernière en ce monde, eut lieu après la Toussaint, et fut plus longue encore que les précédentes. Enfin le cardinal se remit en route le 7 novembre et arriva chez lui le 10.

Pendant cette absence de Mgr Dechamps, eut lieu chez nous un fait qui montre à quel point est oblitéré le sentiment des convenances chez les partisans de la morale indépendante, et ce que deviendraient les relations sociales, si leurs principes venaient à prévaloir. Nous voulons parler, — et nous le faisons à regret, — de la publication par les journaux dits libéraux, de ce qu'on a depuis désigné sous le nom de dossier Dumont.

Faisant droit aux réclamations unanimes des fidèles, du clergé et du Chapitre de Tournai, et de *tous les évêques de Belgique*,¹ le

(1) Chacun d'eux avait écrit séparément à Rome : le cardinal n'ayant pas

souverain pontife, ratifiant le jugement de la Congrégation des évêques et réguliers, venait de déposer l'infortuné prélat. Dès lors, par l'effet, connu en médecine, de la spécialité de son état maladif, il fit tout à coup volte-face à tout son passé et à lui-même, se déclara contre ce même pape à qui il avait solennellement promis obéissance jusqu'à la mort, et il le fit avec tout l'emportement qu'il avait mis jadis à combattre l'hérésie libérale. Dès lors aussi ceux qu'il avait jusqu'alors tant malmenés, devinrent, ou du moins feignirent de devenir ses amis, ses admirateurs; ce n'était plus *le fougueux prélat*, il était redevenu *Monseigneur*, le plus sage, le seul sage de nos évêques; toutes ses paroles, ses plus inconvenantes déclamations contre le Saint-Siège, étaient accueillies avec avidité par les organes de la secte, et reproduites et commentées comme des oracles, et placardées dans les rues; sa retraite était gardée par des agents chargés d'écarter de sa personne tous ceux qui étaient suspects de vouloir arrêter le scandale... si tant est que scandale il y eût. Car, aux yeux de tous les gens bien pensants, ses actes étaient désormais dénués de toute responsabilité; en voyant cet homme si profondément estimable, si pieux, se mettre tout à coup, sans transition aucune, en opposition avec les principes dont jusque-là il s'était fait l'apôtre infatigable, enthousiaste, passionné, ils se disaient en gémissant : Il est arrivé ce que nous avions prévu : l'arc trop violemment tendu devait enfin se rompre !

Or, un des actes de celui dont nous parlons, fut de livrer à la profane curiosité de ses adversaires d'autrefois, toute une série de lettres du caractère le plus intime, provenant de ceux de ses collègues avec lesquels il avait été le plus étroitement lié, et les procès-verbaux des réunions où les évêques traitaient les intérêts communs de la province ecclésiastique, procès-verbaux qu'il avait lui-même rédigés en qualité de secrétaire.

Quelque odieuse que soit cette publication, et quelque bruit qu'on en ait fait, elle n'a absolument rien de nature à embarrasser l'historien de Mgr Dechamps. Tout ce qu'on a pu y apprendre de plus piquant, c'est que, dans des questions qui ne touchaient nullement à la doctrine, dans des questions d'administration, il

consenti, pour cette affaire, à écrire collectivement. Nous ajoutons ceci parce que, en 1880, parut dans les journaux libéraux, puis dans le *Journal de Bruxelles*, une lettre suivie d'une note signée Dumont, d'après laquelle note un prélat romain aurait dit « que l'intrigue ourdie contre l'évêque (Dumont) était fomentée surtout par le cardinal Dechamps et le nonce apostolique. »

s'est trouvé entre des évêques diversité de vues. Or, ce qui a fait le sel de cette merveilleuse découverte, c'est précisément la haute idée que l'on se fait généralement et avec beaucoup de raison de la science, de la vertu, du caractère de nos évêques. A leurs noms vénérés, substituez ceux des plus hauts fonctionnaires de l'ordre civil, et tout intérêt s'évanouira.

Mais la naïve avidité avec laquelle ces pièces furent dévorées, accuse l'ignorance de différends bien plus sérieux intervenus entre des hommes dont nul ne songe à révoquer en doute la sainteté, par exemple entre le pape saint Etienne et l'évêque martyr saint Cyprien; entre les deux saints docteurs Augustin et Jérôme. Tous ceux qui ont lu le nouveau Testament, savent la querelle de saint Paul et de son ami saint Barnabé, querelle qui aboutit même à une séparation voulue par la Providence; ils connaissent la querelle plus célèbre du même saint Paul avec saint Pierre, querelle où le premier usa même de paroles quelque peu vives. Ajoutons qu'il est naturel de penser que ces débats passagers entre les membres du corps épiscopal belge, avaient pour source principale les hallucinations du prélat secrétaire, duquel, bientôt après, ils se voyaient obligés de demander la déchéance.

Il est vrai que l'une des lettres livrées aux organes de la presse libérale et reproduites par eux avec tant d'empressement, attribuait à Pie IX des paroles assez désagréables à l'endroit du cardinal de Malines. Mais tout le crime qui lui était reproché était d'user de trop de ménagement à l'égard de certaines personnes que l'on disait entachées d'idées libérales; ces journaux et leurs lecteurs auraient donc mauvaise grâce de s'en prévaloir contre lui. La même lettre, au reste, nous fournit le moyen d'apprécier le bien-fondé de ce reproche, en nous apprenant qu'il était appuyé sur les rapports du même prélat, dont la marotte, nous l'avons déjà dit, était le catholicisme-libéral, qu'il voyait partout, et jusque dans ses plus dignes coopérateurs.

Au fond de ces différends dont on s'est tant plu à exagérer l'importance, il n'y avait, comme la cardinal l'a toujours dit, qu'un malentendu qui disparut avec l'homme qui surtout l'avait fomenté; et les derniers vestiges en furent effacés par la lettre dans laquelle S. S. Léon XIII recommandait aux catholiques belges la modération et la prudence dans l'application des principes, la charité dans la discussion des questions libres, et le respect des personnes, spécialement de celles qui, dans l'Eglise,

sont élevées par la dignité et le pouvoir. Nous en avons cité plus haut des fragments.

Terminons en disant que, pas plus qu'entre Paul et Barnabé, pas plus qu'entre Augustin et Jérôme, la charité ni même l'amitié ne fut blessée entre nos évêques par ces légères difficultés. Le 24 juin 1883, le cardinal avait réuni à sa table ses suffragants et plusieurs ecclésiastiques et séculiers de marque, à l'occasion du sacre de son vicaire-général, Mgr Goossens, que S. S. Léon XIII venait de donner comme coadjuteur à Mgr Gravez, évêque de Namur. Aux paroles flatteuses à lui adressées par le cardinal et par le coadjuteur, Mgr Gravez, dont le franc-parler était bien connu, répondit : « Le cardinal Dechamps et l'évêque d'Abdère (c'était le titre de Mgr Goossens), vous ont dit sur mon compte des choses beaucoup trop aimables. Croyez-moi, il faut en rabattre. Une chose est absolument vraie : le cardinal et moi nous sommes de très vieilles, de trop vieilles connaissances. Notre amitié date du jour de notre entrée au séminaire, et depuis cette époque (il y a plus d'un demi-siècle), nous sommes restés liés. L'amitié de Son Eminence a été une des plus grandes consolations de ma vie... Cependant, mon cher ami, ajouta-t-il d'un ton badin, il faut que je dise ici publiquement que vous ne me fûtes pas toujours fidèle : vous avez en effet contribué à placer sur mes épaules le fardeau de l'épiscopat de Namur ; mais vous venez de réparer cette faute en m'abandonnant Mgr Goossens. »

CHAPITRE QUATORZIÈME.

DERNIERS JOURS ET MORT DE MGR DECHAMPS.



ÉJA nous touchons au terme de la belle carrière que nous avons entrepris de retracer. Il est vrai que vers la fin de 1880, époque à laquelle nous sommes parvenus, Mgr Dechamps avait encore presque trois années à vivre ; mais le récit en sera court, parce qu'elles ne furent marquées par aucun incident notable. Averti de l'approche de sa fin par son accident du mois de mai, par la diminution

progressive de ses forces et par de plus fréquentes incommodités, le pieux cardinal, tout en s'acquittant de tous les devoirs d'un fidèle et zélé pasteur, ne songea plus désormais qu'à se préparer au dernier passage. Tel, sur le point d'arriver au port, un habile pilote tient d'une main toujours ferme le timon, et fixe l'œil sur l'entrée étroite et périlleuse de la rade où il doit mouiller.

A la vérité, sa vie entière, surtout depuis son élévation à l'épiscopat, avait été une préparation continuelle à ce moment redoutable même pour le juste, redoutable surtout pour ceux qui sont constitués en dignité. On se souvient que, lors de son entrée solennelle à Namur, au seuil de la cathédrale, il pensait déjà au jour où glacé par la main de la mort, il y repasserait pour la dernière fois : « Priez pour moi, mes frères, disait-il, afin que la pensée de la fin soit la lumière du commencement et de toute la suite de mon épiscopat. » Il ne concevait pas qu'un homme pût perdre de vue l'abîme où toutes choses vont aboutir, au point de s'enorgueillir de ses fragiles avantages : « Qu'ils viennent, écrivait-il dans un de ses mandements, qu'ils viennent ceux que l'on appelle grands hommes, ceux qui sont fiers de leurs noms, de leurs œuvres, de leur gloire, et qu'ils avouent en présence du suprême triomphe de la mort, qu'il ne leur convient ni de marcher la tête haute, ni de parler en maîtres, puisqu'ils sont sur le chemin du supplice. »

On se tromperait néanmoins si l'on se figurait que ce souvenir habituel le rendit triste ou chagrin : son esprit, aussi ferme que lucide, n'était pas accessible aux sombres vapeurs de la mélancolie. Comme saint Ambroise, il savait que Celui à qui il avait consacré sa vie, n'était pas un tyran, mais un bon maître; et avec le même saint il avait quelque droit de dire : « Je n'ai pas vécu de telle sorte que je doive redouter de mourir. » Il savait d'ailleurs, ce qu'il enseignait si bien aux autres, que le moyen d'ôter à la mort toute son amertume, était de l'accepter de bon cœur en union avec celle de Jésus-Christ, et de « transformer par là ce châtement en sacrifice, ce dépouillement en délivrance, cette séparation en union suprême avec le souverain bien. » Il aimait à répéter dans cette intention l'invocation de l'oraison dominicale : *Que votre volonté soit faite* : « Oui, qu'elle soit faite par ma mort, et que la mort soit pour moi la porte de la vie !¹ »

(1) Œuv. compl. Tom. XI.

Ce n'est pas non plus que, content de ses lauriers, le vieil athlète de la foi et de nos libertés religieuses se désintéressât des luttes qui, chez nous comme partout, ne sont plus, grâce à l'influence des loges, qu'un combat acharné sur le terrain de la religion, à la destruction de laquelle les gouvernants subordonnent, sacrifient tout le reste, et la prospérité publique, et l'administration des finances et de la bienfaisance officielle, et l'administration de la justice, et l'instruction de la jeunesse et de l'enfance, et la moralité du peuple. A l'exemple de saint Alphonse son père et son modèle, qui écrivait encore dans l'extrême décrépitude et peu de mois avant sa mort, il voulut, à plusieurs reprises, reprendre sa vaillante plume pour répondre aux calomnies grossières, aux invectives éhontées que des représentants de la nation ramassaient dans la presse de bas étage pour en noircir à la tribune le clergé et les ordres religieux. Son intention était de dénoncer les innombrables illégalités, les violations flagrantes de la Constitution. dont se rendaient chaque jour coupables ceux qui accusaient l'Eglise d'usurpation sur le pouvoir civil. Mais on lui fit craindre avec raison qu'en démasquant ces hommes, sourds d'ailleurs à la voix de la raison et de l'équité, il ne parût justifier des mesures administratives, des arrêtés depuis longtemps élaborés dans les loges, en leur donnant l'apparence de représailles. Profitant d'un intervalle de bonne santé relative, il n'en composa pas moins un opuscule sous le titre de *La nouvelle religion d'Etat, ou l'irréligion d'Etat*, où il exposait les faits les plus saillants qui mettent à découvert la main de la franc-maçonnerie dans les questions des *cimetières*, des *écoles*, et ses tentatives pour pénétrer jusque dans les *églises*. Mais sur de nouvelles représentations, il se résigna à laisser cet écrit dans ses cartons, sauf à lui donner place plus tard au dernier tome de ses œuvres.¹

Moins encore le zélé cardinal oubliait-il son œuvre par excellence, celle qui lui avait tant coûté, l'œuvre des écoles catholiques. Les instances des médecins pour qu'il se ménageât et s'épargnât les grandes fatigues, ne l'empêchèrent pas de célébrer, en 1881, un synode diocésain qui fut son dernier, et où il prononça son dernier discours sur la question scolaire et la nécessité, pour ses dignes coopérateurs, de maintenir et de développer une œuvre qui intéressait au plus haut point le salut des jeunes

(1) Tom. XVIII.

génération. Il s'exprima en ces termes : « Prions, Messieurs, afin que Dieu délivre notre pays d'une si cruelle épreuve et que, du moins, selon la parole d'un membre éminent de la droite des Chambres, l'Etat *seul* soit neutre en matière d'éducation et d'enseignement, en Belgique comme en Angleterre, et que la franc-maçonnerie ne règne plus chez nous, au moyen du mot hypocrite de *neutralité scolaire*, obligeant les familles catholiques, qui sont en immense majorité chez les Belges, à faire, par les impôts, les frais des écoles d'indifférentisme, des écoles anti-chrétiennes.

« Oui, prions, et prions avec confiance ; la justice reprendra ses droits. Mais afin que nos prières soient plus puissantes, unissons-les à celles des Anges, des Saints, de la très sainte Vierge ; faisons du bien aux âmes par nos paroles et surtout par nos exemples, car de saints prêtres attirent à Dieu, souvent même ses ennemis.

« En attendant, Messieurs, je ne veux pas terminer cette allocution sans vous remercier, et par vous, MM. les curés, les prêtres et les dévoués laïcs des quarante-huit doyennés du diocèse, de tout ce que vous et eux avez fait pour l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse. Grâce à vous tous, le succès des écoles libres et vraiment catholiques est grand chez nous comme dans les autres diocèses de Belgique. Ce succès grandira encore, et Dieu n'oubliera pas vos travaux ni vos sacrifices. »

Le 25 janvier 1882, Mgr Dechamps fit une démarche en tout conforme à cette simplicité qui avait toujours été le caractère de sa piété. C'était l'anniversaire du jour où il s'était décidé à embrasser l'état religieux. Se repliant sur lui-même, et se remettant devant les yeux la longue chaîne de grâces que lui avait attirées la fidélité à l'appel divin, il sentit, au déclin de ses jours, le besoin d'en témoigner à Dieu sa reconnaissance. Avec son compagnon ordinaire, il se rendit à la chapelle du pensionnat *du Bruel* ; et comme il avait fait prévenir le directeur de sa visite, mais en défendant toute réception, il y trouva un prie-Dieu préparé dans le chœur. Au lieu de s'en servir, il se dirigea vers un des bancs destinés aux élèves, s'y agenouilla, s'y tint quelque temps en prières, et sortit sans avoir parlé à personne. De là il se transporta à l'église Saint-Jean, se plaça dans l'une des stalles, pria encore un certain temps, puis s'éloigna en silence. En retournant à l'archevêché, il expliqua à son compagnon étonné et quelque peu inquiet sur l'état mental du prélat,

le motif de ces mystérieuses visites. « Il y a aujourd'hui quarante-sept ans, lui dit-il, qu'après avoir célébré la messe au pensionnat du Bruel, je priais à l'endroit même où vous m'avez vu prier tout à l'heure. C'est en ce moment là que je me rendis à la voix de Dieu qui m'appelait à l'état religieux. Quant à l'église Saint-Jean, c'est celle où j'avais dit ma première messe. Dieu sait combien de temps je passai alors en actions de grâces dans la stalle que je viens de quitter. Mais ce que je sais, moi, c'est que j'y priai avec ferveur, que j'y reçus de grandes grâces ; et j'ai voulu faire aujourd'hui ces deux visites pour remercier Dieu des faveurs obtenues en ces deux circonstances, parce que c'est pour y avoir correspondu que je suis devenu ce que j'ai été, religieux et évêque ; c'est pour avoir suivi ma vocation que j'ai pu faire, avec le secours de Dieu, ce que j'ai fait de bien pendant ma longue carrière. »

Lorsqu'un essaim de jeunes prêtres devait quitter le séminaire pour se disperser sur les divers points du diocèse, l'archevêque avait coutume de les appeler auprès de lui, afin de leur donner des avis paternels sur la sainteté de leur vocation, sur les vertus et les devoirs de la vie ecclésiastique, et de les prémunir contre les dangers auxquels ils allaient être exposés. Il se sentit pressé de redire les mêmes choses à tout son clergé avant de mourir. C'est ce qu'il fit dans une lettre latine datée du 29 juin 1882. « Mes coopérateurs bien-aimés en Jésus-Christ, écrivait-il, les salutaires conseils que d'ordinaire j'adresse aux nouveaux prêtres au moment de les envoyer travailler dans le saint ministère, aujourd'hui, accablé sous le poids des ans, je veux vous les renouveler à vous tous et à vos successeurs, afin que ces exhortations que m'inspire ma sollicitude pastorale, continuent après ma pauvre vie, de contribuer en quelque chose au bien de mon très cher troupeau... » Il terminait ainsi : « Il m'est doux, Frères et Fils que j'aime en Jésus-Christ, de vous répéter toutes ces choses à la fin, probablement bien prochaine, de ma vie. En attendant, j'ai la confiance que vous et ceux qui dans la suite vous remplaceront à la tâche, vous vous appliquerez de toutes vos forces à suivre ces conseils. En vous laissant donc cette lettre pastorale comme souvenir, je demande très instamment à tous et à chacun de prier beaucoup pour moi, maintenant, à l'heure de ma mort, et encore après. »

Cette lettre, qui fut considérée par le clergé comme le testament de son chef vénéré, produisit une impression pénible. On

se rassura néanmoins quand, à la fin de l'année, le cardinal réunit, selon sa coutume, les dignitaires ecclésiastiques à sa table. Jamais, en pareille circonstance, il n'avait régné une gaieté plus cordiale; il était manifeste qu'en présence du prélat, qui savait, dans les occasions solennelles, dissimuler ses infirmités, on se réjouissait à la pensée de le conserver encore plusieurs années. On lui en fit la remarque, en ajoutant que le clergé du diocèse de Malines avait cela de beau qu'il était très dévoué à ses archevêques. Il répondit en ces termes, qui renferment certes un bel éloge des prêtres des provinces de Brabant et d'Anvers : « Ce que vous dites là est très vrai ; aussi, grâce à Dieu, je puis déclarer que jamais je n'ai éprouvé de chagrin personnel de la part d'aucun de mes prêtres, soit de ceux qui m'assistent dans l'administration du diocèse, soit de ceux qui enseignent dans les séminaires et autres établissements, soit de ceux qui sont appliqués aux travaux du saint ministère. »

Nous avons rappelé plus haut le sacre de Mgr Goossens, vicaire général de Malines, comme coadjuteur de l'évêque de Namur. C'était le 24 juin 1883. Le 16 juillet, ce dernier mourait. Dans cette mort d'un ami du même âge que lui, et qui avait été son condisciple au séminaire et à l'université et enfin son successeur et son collègue dans l'épiscopat, le cardinal vit un avertissement de se tenir prêt lui-même à toute heure ; aussi dès lors la pensée de sa mort prochaine ne le quitta plus ; c'était aux heures de délassement l'objet le plus ordinaire de ses entretiens avec le religieux qui vivait dans sa compagnie. Bien des fois il alla trouver celui-ci dans sa chambre, afin de lui expliquer de quelle façon il désirait qu'il l'assistât dans son dernier passage, quels sentiments, quels actes il faudrait lui suggérer alors. Ces actes il les avait écrits dans son bréviaire ; il en avait fait une seconde copie d'un moindre format qu'il avait toujours sous la main ; il les récitait fréquemment, pour n'être point surpris sans les avoir produits.¹ Il semblait en effet s'attendre à une

(1) Nos lecteurs nous saurons gré de les placer ici.

†

J. M. J. A.

Actes à me suggérer, aussi courts que possible, *avant*, et peut-être encore *après* les prières des agonisants ; — et aussi pendant mes maladies.

Très sainte Trinité, reconnaissez votre ouvrage ; ayez pitié de moi !

Très sainte Vierge Marie, ma Mère, aidez-moi à m'unir à Jésus-Christ !

O mon Dieu ! j'accepte mes souffrances et ma mort comme le juste châti-

mort subite, et, dans la crainte qu'elle ne survint la nuit, il indiquait souvent, le soir, à son compagnon, les lettres et autres papiers à expédier ou à remettre à ses vicaires généraux. Parfois l'on essayait de le distraire de cette pensée et de le rattacher en quelque sorte à la vie par le désir de voir la fin des persécutions de l'Eglise. Mais il répondait de manière à laisser voir que déjà il vivait là-haut par la meilleure portion de lui-même : - Non, non, s'écriait-il, nous verrons tout cela du haut du ciel. Là nous nous étonnerons que l'homme ose faire la guerre à Dieu, et cela pour si peu de chose. Mais, ajoutait-il avec un sentiment d'indignation, quelle œuvre satanique que cette franc-maçonnerie, qui s'accommode avec tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, à condition qu'ils se soumettent à elle, et qui persécute l'Eglise, uniquement parce que, étant une puissance divine, elle ne peut ni ne veut subir son joug ! Pauvres jeunes gens ! ils s'affilient aux loges à l'âge des passions ; et ils y prennent des engagements auxquels plus tard, pas même à la

ment de mes péchés ; j'unis mes pauvres souffrances et ma pauvre mort aux souffrances et à la mort de mon Jésus, et par sa mort, j'espère la vie éternelle !

Cognovi, Domine, quia æquitas judicia tua, et in veritate tua humiliasti me ! — Fiat misericordia tua ut consoletur me !

O Domine ! quia ego servus tuus et filius ancillæ tuæ !

Janua coeli ! ora pro me ! (il répète ces mots cinq fois).

Ave Maria... nunc et in hora mortis nostræ, amen !

Je vous salue Marie... (réciter doucement).

Pater noster... — Notre Père... (réciter doucement).

Acte de contrition.

(Je désire qu'on me suggère souvent de *courts* actes de contrition).

O Jésus qui m'avez tant aimé et dans ma vocation, et dans le très saint Sacrement ; — ô Jésus qui m'avez donné aussi de vous aimer un peu, je veux vous aimer encore ; je veux vous aimer davantage ; je veux vous aimer toujours ! Faites que je vous aime, comme la sainte Vierge vous le demande pour moi, comme saint Alphonse le désire de moi.

O Jésus ! *vrai amour* de mon âme, je vous aime par-dessus toutes choses ; je me repens de vous avoir tant offensé ! Ne permettez plus que je vous offense encore ; faites que je vous aime toujours ; et disposez de moi comme il vous plaira !

Je renouvelle mes VŒUX de PAUVRETÉ, de CHASTETÉ, d'OBÉISSANCE et de PERSÉVÉRANCE.

Je veux ce que vous voulez ;

Je veux souffrir et mourir pour expier mes péchés ;

Je veux mourir quand et comme vous voudrez ; pour vous plaire ; pour

mort, ils ne savent se soustraire! » Il s'apitoyait sur ceux, si nombreux aujourd'hui dans nos villes, qui veulent mourir sans s'être réconciliés avec Dieu. - Ils ne comprennent pas, disait-il, le rôle de la mort dans la providence divine sur l'homme; sans elle la vie est une énigme insoluble; sans elle, impossible de rendre raison des différences des conditions, de la pauvreté de naissance et de la richesse sans travail, du triomphe et de la prospérité des impies et de l'oppression des justes. -

Par cette parfaite lucidité de pensées, par l'énergie que l'esprit savait encore communiquer à un organisme penchant vers sa ruine, par l'accueil cordial qu'il faisait toujours à ceux qui venaient le visiter ou l'entretenir d'affaires, il continuait de tromper tout le monde sur le véritable état de sa santé; on le quittait en disant : « C'est toujours le cardinal. » Les médecins mêmes faisaient espérer à son entourage de le conserver encore plusieurs années. Lui seul ne se faisait pas illusion; il parlait de sa mort prochaine à tous ses visiteurs, à tous ceux avec qui il correspondait, et leur demandait des *Ave Maria* pour obtenir qu'elle fût bonne et sainte.

être aimé de vous; par amour pour vous; pour aller au ciel près de vous, dans la compagnie de la très sainte Vierge, des anges, des saints, des âmes qui m'attendent!

Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon âme et ma vie;

Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi à mon agonie;

Jésus, Marie, Joseph, faites que j'expire doucement en votre compagnie.

Amen.

Maria, Mater gratiæ.

Mater misericordiæ,

Tu nos ab hoste proteges

Et hora mortis suscipe. Amen!

Saint Michel, priez pour moi!

Saint Michel, priez pour moi, combattez pour moi!

Saint Michel, recevez mon âme et présentez-la à Jésus comme la sainte Vierge le veut!

Saint Gabriël, saint Raphaël, priez pour moi.

Angele Dei... etc.

O saints Anges, et tous mes saints patrons que j'ai si souvent invoqués, voici l'heure de venir à mon secours.

Sainte Marie! venez comme je vous l'ai demandé tant de fois, maintenant et à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

Le 15 septembre, il publia sa dernière lettre pastorale pour recommander aux fidèles, selon le désir de S. S. Léon XIII, la dévotion du T. S. Rosaire, en vue d'attirer à l'Eglise les secours dont elle a besoin dans les mauvais jours qu'elle traverse. A partir de là, ses forces diminuèrent rapidement. Il songea pourtant encore à composer son mandement de carême pour l'année suivante, et l'on en trouva en effet, après sa mort, la première ébauche : il avait pris pour sujet *l'amour de la croix*, comme moyen de s'assurer une heureuse mort. Le 22, il eut la consolation, qui lui fut toujours chère, de s'entretenir avec plusieurs religieux de la Congrégation du T. S. Rédempteur. Ce furent d'abord deux jeunes profès, qui étaient venus recevoir les ordres mineurs des mains de l'évêque auxiliaire de Son Eminence. Il voulut les voir et s'entretint avec eux du bonheur qu'il avait goûté dans sa cellule, et de sa douleur quand l'obéissance l'en avait arraché pour lui imposer le fardeau de l'épiscopat. Avant de les congédier, il leur demanda des *Ave Maria* pour sa bonne mort. — Ce furent ensuite trois Pères en partance pour l'Amérique du Sud, accompagnés par leur supérieur, le R. P. Heilig, l'ancien collègue du Père Dechamps à la maison d'études de Wittem, et qui, avec lui encore, avait été consulteur général au Chapitre de Nocera et au Chapitre convoqué à Rome pour l'élection du premier Supérieur Général devant résider dans la ville des papes. Il semblait rajeunir pour parler de ces temps déjà lointains, de sa mère la Congrégation, et de la réalisation de la prophétie de son saint fondateur qui avait dit d'elle : - Après ma mort, elle étendra ses ailes et se répandra spécialement dans les régions du nord. •

Le 27, il donna audience à quelques jeunes prêtres nommés à divers postes, et leur donna, selon sa coutume, les avis que réclamaient leur âge, leur défaut d'expérience et les fonctions auxquelles ils étaient appelés.

Le 28, il célébra encore la sainte messe sans trop de difficultés ; il travailla, matin et soir, avec ses vicaires généraux. Après le souper il parla de sa mort prochaine, on n'y fit pas attention.

Le lendemain, il ne put ni célébrer ni quitter le lit. Toutefois son médecin, habitué aux surprises de son vénéré malade, ne jugea pas qu'il y eût danger prochain ni qu'il fallût lui administrer tout de suite les derniers sacrements. Vers midi, un rédemptoriste venu à Malines pour prêcher les exercices spirituels, se trouvait auprès de lui, quand il remarqua que ses traits se

décomposaient tout à coup. « Eminence, lui dit-il, élevez votre âme vers Dieu, je vous donnerai l'absolution. » Le cardinal leva les yeux au ciel pendant que le religieux prononçait les paroles sacramentelles ; puis il laissa retomber sa tête sur l'épaule de son confrère : il avait cessé de vivre.

C'était un samedi, et la fête de l'Archange saint Michel, l'un des patrons de la Congrégation du T. S. Rédempteur, jour doublement beau pour mourir. Mgr Dechamps était dans la 73^e année de son âge, dans la 47^e de sa profession religieuse, la 18^e de son élévation à l'épiscopat, et la 8^e de sa promotion à la dignité cardinalice. Il était membre de l'académie de la Religion catholique, de la Congrégation des évêques et réguliers, de celles du Concile, de l'Index et de la Propagande. Dans l'ordre civil, il était grand-officier de l'ordre de Léopold et grand'croix de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

« D'une taille ordinaire, dit M. l'abbé Segondy, le R. P. Dechamps portait dans tout son être extérieur l'image des richesses et de la beauté de son âme. Sur son front large et haut, que couronnaient des cheveux blonds, se reflétaient les signes manifestes du penseur. Habituellement doux et caressants, ses yeux bleus devenaient profonds et semblaient plonger dans l'infini, quand une forte pensée ou un sentiment noble le soulevait intérieurement. Dans toutes les lignes de son visage s'épanouissait un calme inexprimable, une sérénité céleste. Pleine et agréable dans le tête-à-tête, sa voix prenait de l'éclat et de la sonorité dès qu'il abordait la chaire. Toute sa personne, en un mot, révélait la distinction, la bonté, la douceur et une grâce sans fard et sans recherche. En lui le religieux et l'homme de bon ton ne se heurtaient pas ; mais par une des plus heureuses alliances, ils se complétaient parfaitement. Il suffisait d'ailleurs de l'approcher un instant pour sentir qu'on était en présence d'une nature d'élite. Physiquement, intellectuellement et moralement c'était un ravisseur d'autant plus puissant qu'il n'avait pas, en quelque sorte, conscience de son prestige ; il semblait ignorer ses attraits, les attraits de sa physionomie, de son esprit et de son cœur.

CHAPITRE QUINZIÈME.

FUNÉRAILLES.



LA mort du cardinal Dechamps fut un deuil véritable pour le pays dont il avait été de son temps la plus pure et la plus éclatante gloire. Dès qu'elle fut connue, tous les organes de la presse religieuse qui avaient autrefois applaudi à son élévation à l'épiscopat, se firent à l'envi les échos des regrets universels, et constatèrent en quelque sorte que l'illustre défunt avait bien rempli sa tâche, et le programme à lui tracé, dix-huit ans auparavant, par les joyeuses espérances de tous les catholiques. Les journaux mêmes les plus hostiles à la religion, soit par un reste de justice, soit par crainte de heurter trop violemment l'opinion, firent largement l'éloge de l'orateur chrétien, du penseur, de l'écrivain. Et S. S. Léon XIII, qui connaissait si bien le prélat et la Belgique, disait : « La mort du pauvre cher cardinal est une perte immense pour son diocèse et pour tout le pays. »

Les obsèques solennelles furent célébrées le jeudi 4 octobre. Elles furent splendides, et par le nombre des ecclésiastiques de tout rang et des simples fidèles qui y prirent part, et par la pompe qui y présida. Ce fut une de ces cérémonies grandioses dans lesquelles se déploie toute la magnificence des rites, où se manifestent la piété, la vénération, les regrets d'une population entière, une de ces cérémonies dont Lacordaire a dit qu'elles « sont à la fois un hommage et une prière. »

En arrivant à Malines, on s'apercevait immédiatement de l'importance de l'événement qui venait de se produire, et de son profond retentissement dans toutes les âmes. A voir les centaines de personnes qui y affluaient continuellement de tous les points du pays, on eût cru à un pèlerinage. La ville métropolitaine, si calme, si reposée d'ordinaire, voyait ses rues remplies d'une foule recueillie, et sensiblement pénétrée du grand devoir qu'elle venait remplir. Des drapeaux de deuil flottaient aux fenêtres : beaucoup d'habitants avaient fermé les volets de leurs demeures. ¹

(1) Extrait du *Journal de Bruxelles*.

Nous ne ferons pas l'énumération de toutes les notabilités ecclésiastiques, civiles et militaires qui relevèrent de leur présence ces pompes funèbres. L'épiscopat y était en corps; les maisons du roi, de la reine, du comte de Flandre y avaient envoyé des représentants; on y voyait en grand nombre des membres des deux chambres législatives et de plusieurs cours de justice, la fleur de l'aristocratie, des députations de l'université catholique, de divers chapitres et de tous les ordres religieux.

Le cortège partit vers dix heures de l'archevêché pour se rendre à l'église Saint-Rombaut. Le corps était porté à bras par vingt-quatre prêtres en surplis. Au dehors se trouvait rangée l'escorte d'honneur à laquelle Son Eminence avait droit en sa triple qualité de prince de l'Eglise, de primat de Belgique et de grand officier de l'ordre royal. La foule était excessivement nombreuse, et les haies de soldats avaient la plus grande peine à ne pas se laisser refouler.

La vieille basilique, entièrement tendue de noir, faisait penser à une veuve désolée de la perte de l'époux qui était son soutien et son orgueil: l'autel où le prélat célébrait aux grandes solennités, la chaire d'où son éloquente parole tombait comme une pluie féconde sur sa famille spirituelle, semblaient le pleurer, en étalant sur leurs noires draperies des écussons aux armes de l'illustre défunt; tandis que sa belle devise: *Pervia cœli porta manes*, rappelait aux yeux les diverses phases de la belle carrière du grand serviteur de Marie, et semblait dire en son nom: « Ne pleurez pas sur moi: Elle m'a tenu sa promesse tant de fois renouvelée, Elle m'a introduit au ciel! »

L'éloge funèbre fut prononcée par Mgr Pieraerts, recteur de l'université de Louvain. Il raconta la jeunesse du Père Dechamps, peignit à grands traits le religieux, le missionnaire; puis arrivant à la période épiscopale de sa vie, il s'écria:

« Quel éclat l'archevêque de Malines jetait sur l'Eglise de Belgique! Comme elle était fière de se voir représentée avec tant d'autorité à Rome, lors du 18^e centenaire du martyr de saint Pierre, aux fêtes de la canonisation des martyrs de Gorcum, et surtout — faut-il le rappeler? tout l'univers le sait, et l'histoire le proclamera, — à ces solennelles assises du Vatican, où il fut le champion reconnu et l'infatigable vengeur de l'infaillibilité pontificale!

« Quel autre a été plus puissant par les paroles et par les œuvres, *potens in opere et sermone*? Comme il aimait tout ce

que Jésus-Christ a aimé, l'Eglise, Pierre, la patrie, ceux qui sont faibles et ceux qui souffrent, les pécheurs et les petits enfants ! Oh ! oui, les petits enfants, combien ils les a aimés ! Pour eux il a sacrifié ses forces ; il s'est constitué leur protecteur, leur père, leur providence ; il les a sauvés, en leur ouvrant partout, grâce à la charité et à l'esprit de foi de ses diocésains et au zèle de ses prêtres, des écoles franchement chrétiennes, espoir et gage de l'avenir....

« Je n'ajouterai plus qu'un mot de l'évêque. Clergé du diocèse de Namur, et vous en particulier, clergé de l'archidiocèse de Malines, qu'il a si souvent loués comme l'avait fait son vénéré prédécesseur, c'est à vous que je m'adresse. N'est-il pas vrai que tous ses soins, tous ses soucis étaient pour vous ? Vous étiez sa principale préoccupation. Sans cesse il pensait à votre lourde charge, à vos travaux, à votre avancement dans la vie spirituelle. Il savait que plus les temps sont durs, plus le clergé doit être le sel de la terre, la lumière du monde, la cité qui s'élève sur la montagne. Ses mandements, ses réunions synodales avaient pour but de vous rendre de plus en plus parfaits, à l'imitation de Jésus-Christ, notre maître et notre modèle. »

Considérant enfin son héros comme docteur, il ajouta :

« Si les lèvres du prêtre doivent être les dépositaires de la science sacrée, que faut-il penser du devoir des évêques préposés comme gardiens, témoins et juges de la doctrine !

« Il nous suffira de rappeler que les œuvres de l'archevêque de Malines ont mérité les éloges publics de deux grands papes, de Pie IX et de Léon XIII. A nous, à qui cette science orthodoxe et sûre, a si souvent apporté lumière et force, il ne nous reste qu'à crier avec larmes vers l'éminent docteur que nous avons perdu, comme criait le prophète Elisée lorsqu'il vit Elie enlevé au ciel : « *Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus !* Mon père, mon père, ô char et conducteur d'Israël ! »

« Personne de nous ne l'ignore : notre savant archevêque avait un cœur sensible et une âme d'artiste, et l'on peut s'étonner qu'un tel homme ait toujours eu un si vif penchant pour les abstractions philosophiques, les profondes investigations de la théologie. Mais il y avait été formé très jeune par la lecture de Bossuet, de Pascal et de de Maistre. Seules les sciences philosophiques et théologiques allaient complètement à la trempe de son esprit, il s'y mouvait à l'aise, le plus souvent sans le secours de l'érudition : car il aimait à penser par lui-même, et ce don

n'a pas peu contribué à l'originalité de ses œuvres d'apologétique, de polémique et de ses œuvres oratoires. »

En terminant, l'éloquent orateur souleva délicatement un coin du voile qui avait dérobé aux yeux le secret de la vie intime et intérieure du pieux prélat :

« Hélas ! c'est consommé, *consummatum est*. La mort nous a ravi l'orateur, le prêtre, le religieux, l'évêque. Mais elle n'a pu nous les ravir entièrement. Dieu a laissé à son serviteur le temps de nous préparer un souvenir durable dans ses *Œuvres complètes*, monument de sa science, de ses labeurs, de son long apostolat.

« Œuvres complètes : le mot nous trompe, la langue humaine est toujours défectueuse par quelque endroit. Dieu seul connaît les œuvres complètes de l'homme. Dans celles de Mgr Dechamps, que nous appelons de ce nom, ne sont pas inscrites ses prières, ses pratiques de tendre dévotion envers Marie, ses abondantes aumônes, ses souffrances physiques supportées avec une héroïque résignation, et, dans ces derniers temps, les peines de l'âme qu'il versait dans le cœur de Dieu.

« Hâtons-nous de le proclamer bien haut devant son cercueil : sous quelque côté qu'on l'envisage, il a été une gloire de la patrie et de l'Eglise. »

Après les cinq absoutes, célébrées par les évêques, la foule se retira dans une émotion profonde.

A ces hommages rendus au prélat défunt en présence des autels, qu'on nous permette de joindre quelques lignes publiées par la presse périodique. Voici d'abord en quels termes, se faisant les interprètes des regrets de tous les Instituts réguliers établis en Belgique, les Pères jésuites s'exprimaient dans les *Précis historiques* :

« Les ordres religieux, en particulier, doivent un tribut spécial de gratitude et de prières au pieux archevêque qui a été l'ornement de l'état religieux, le modèle des prêtres, le guide éclairé des âmes, leur appui et leur consolateur dans les rudes épreuves que la divine Providence a ménagées à notre temps et à notre pays. — Avant même d'être promu à l'épiscopat, « le Père Dechamps » était une de nos gloires nationales, un de ces fils de prédilection sur lesquels l'Eglise et la patrie aiment à s'appuyer. L'humble rédemptoriste a brillé au premier rang parmi les grands évêques de notre époque, et la pourpre romaine est venue comme naturellement rehausser en lui l'éclat du

talent, de la science, de l'éloquence et de la vertu. C'est donc une dette de reconnaissance que nous acquittons ici en consacrant ces pages à la mémoire du saint prélat que Dieu vient de rappeler à lui.... »

La *Revue catholique*, par la plume d'un serviteur dévoué, d'un ami de cœur de Mgr Dechamps, parla au nom du clergé séculier.

« Celui qui écrit à la hâte ces quelques lignes n'a pas le temps, ni surtout le talent pour essayer de rendre au regretté cardinal-archevêque la justice qui est due à sa bonté paternelle, à son angélique piété et à ses mérites.... »

« Simple religieux, professeur de théologie et d'écriture sainte, recteur des maisons de Liège, de Tournai et de Bruxelles, supérieur de la province belge, évêque, archevêque, cardinal, Mgr Dechamps s'est montré constamment et partout véritable fils de saint Alphonse. Il a édifié, glorifié, affermi l'apostolique congrégation à laquelle la vocation divine l'avait associé.

« Missionnaire dans les diocèses de Liège, de Namur et de Tournai, il a évangélisé les campagnes et les cités, comme le plus simple des Rédemptoristes. Ses prédications et le sacré ministère au tribunal de la pénitence ont touché, réconcilié ou raffermi des âmes dont Dieu seul connaît le nombre.

« Orateur de premier rang, il a fait entendre sa voix pénétrante et convaincue dans la capitale et dans toutes les grandes villes de notre pays, dans les églises de Rome, de Frascati, de Naples, etc. Religieux ou évêque, il a été appelé dans les circonstances les plus solennelles à porter la parole, du haut de la chaire, à des souverains, à des princes, à la magistrature, aux représentants de la nation, aux sommités de la science et des affaires.

« Champion passionné de la sainte Eglise, il a combattu le bon combat, ne cessant de défendre, avec son rare talent, les droits inviolables de la religion, du Saint-Siège et de l'épiscopat chaque fois qu'il les a vus attaqués, niés ou compromis. Il a dévoilé et mis à néant tous les artifices de la sophistique contemporaine; il a défendu l'intégrité de la vraie doctrine et l'invincible pureté de la morale chrétienne. Toutes les questions contemporaines qui importent à l'Eglise et à la société ont été traitées par lui sans aucune faiblesse ni réticence; et s'il fut plein de charité envers les personnes égarées, jamais il ne connut les égards envers l'erreur.

- Choisi par un mouvement spontané de l'immortel Pie IX pour gouverner successivement deux Eglises importantes, il embrassa avec résignation les devoirs redoutables du ministère épiscopal. Il a imprimé un nouvel essor à toutes les œuvres de la foi, de la piété et de la charité catholiques... Partout sa piété, sa touchante bonté, le charme indéfinissable de sa parole, lui ont conquis la vénération, l'amour et la confiance du clergé et des fidèles.

- Et qui ne sait avec quel éclat l'éloquent archevêque de Malines parut au concile du Vatican?... Il y a été l'une des personnalités prépondérantes, et a laissé, par là même, dans les annales du catholicisme, un nom qui ne périra jamais.

- On a peine à comprendre comment, avec une santé toujours débile, et d'ailleurs ébranlée par les travaux du religieux, il a pu porter si longtemps le poids des sollicitudes pastorales de chaque jour, au milieu des agitations politiques dont les catholiques belges sont, dans ces dernières années, les témoins attristés et les victimes....¹

Et maintenant où reposerait ce que la mort avait laissé à la terre d'une si grande et si pure existence? Dans la prévision que les préjugés antireligieux du temps ne lui permettraient pas d'aller dormir son dernier sommeil à côté des archevêques ses prédécesseurs, à côté de Thomas d'Alsace, à côté du cardinal Sterckx, qui lui avait transmis le sacerdoce de Jésus-Christ, se souvenant d'ailleurs que, sous la pourpre romaine, il restait toujours fils de saint Alphonse, Mgr Dechamps avait écrit longtemps avant sa mort, un codicille ainsi conçu :

- Je déclare vouloir être inhumé à Rumillies, près Tournai, là où sont mes confrères auprès du T. R. P. Passerat.

- Malines, 24 mai 1876, fête de Notre-Dame Auxiliatrice.

» VICTOR-AUGUSTE, cardinal DECHAMPS

» Archevêque de Malines, de la Congrégation du T. S. Rédempteur. »

Avec ce codicille, qui rappelle la recommandation faite par le patriarche Joseph à ses frères d'emporter ses os avec eux à leur départ d'Egypte, on trouva un testament spirituel dans lequel le noble caractère du défunt se révélait une dernière fois. Il y remerciait tous ses coopérateurs, dont il faisait la longue énumé-

(1) *Revue Catholique*, octobre 1883. LE CARDINAL DECHAMPS, par P. Claessens.

ration, à partir de son cher auxiliaire, de ses vicaires généraux et de son Chapitre, jusqu'au vicaire et à l'aumônier. Il remerciait également les religieux et les séculiers dévoués aux bonnes œuvres. Il se recommandait aux prières de tous, et terminait en disant : « Continuez à aimer la sainte Eglise, votre mère, si vous voulez que Dieu, votre Père, vous traite comme ses vrais enfants. Je meurs Rédemptoriste. Le souverain pontife me déclare tel dans le bref même où il m'autorise à tester librement.

Il avait profité de cette liberté pour laisser aux pauvres, des revenus de son évêché, une dernière aumône de mille francs.

Le cercueil renfermant le corps du cardinal fut donc dirigé vers Tournai, où son arrivée donna lieu à des démonstrations comparables en quelque façon à celles qui s'étaient produites à Malines. Après un service solennel célébré dans l'église des Rédemptoristes par l'un des premiers élèves du défunt, l'on s'achemina vers Rumillies, où l'évêque de Tournai fit une dernière absoute. Puis le corps fut déposé à côté des restes vénérés du Père Passerat et des autres confrères du Père Dechamps.

CHAPITRE SEIZIÈME.

VERTUS DE MGR DECHAMPS. PIÉTÉ. DÉVOTION AU SAINT-SACREMENT, A LA SAINTE VIERGE. ESPRIT D'ORAISON. FOI. ZÈLE. CHARITÉ. AMOUR DE SA CONGRÉGATION. HUMILITÉ.



AVANT de clore cet abrégé de la vie du cardinal Dechamps, nous essaierons d'ouvrir à nos lecteurs le sanctuaire de son âme, en leur présentant une rapide esquisse des vertus du prêtre, du religieux, du prélat. Nous viserons à être bref et à éviter, autant que possible, des répétitions toujours fastidieuses.

Bien que, à parler en toute rigueur théologique, la foi soit la vertu fondamentale du chrétien, cela n'empêche pas que saint Grégoire ne dise que la dévotion est la vertu génératrice, et saint Ambroise que la piété est le fondement de toutes les vertus.¹

(1) A un autre point de vue, saint Augustin nomme l'humilité.

Cela est vrai en ce sens qu'il est nécessaire d'aimer Dieu avec ardeur, avec tendresse, ce que signifie le mot piété, avec enthousiasme et jusqu'au dévouement, ce que veut dire le mot dévotion, pour exercer les autres vertus à ce degré où elles méritent le nom de vertus. D'ailleurs, piété, dévotion et charité sont à peu près synonymes, comme nous venons de le voir, et ne désignent que divers degrés d'une même vertu. Or, selon saint Thomas d'Aquin, sans la charité, les autres vertus sont informes, et selon l'apôtre saint Jacques, elles sont mortes. Partant de là, nous prendrons pour point de départ de cette étude sur la vie intérieure de Mgr Dechamps, sa piété, laquelle, au reste, était le trait le plus saillant de sa physionomie spirituelle.

A toutes les époques de sa vie il fut profondément pieux. Encore enfant, il avait une prédilection marquée pour les choses de Dieu, et n'aimait guère se mêler aux jeux et aux conversations bruyantes de ses compagnons d'âge ; de là un air sérieux que ceux-ci prenaient parfois pour de la fierté. Les exemples domestiques favorisaient ces heureuses dispositions de son âme : son père, nous l'avons dit, était un homme sincèrement religieux ; mais il subissait surtout le charme de la vie édifiante de sa mère, qui possédait à un point peu commun l'esprit de prière.

Dans la suite, il remercia toujours Dieu de lui avoir donné une telle mère ; et le jour de sainte Martine lui inspirait une spéciale dévotion, parce que ce jour-là, disait-il, il avait été témoin d'une sainte mort : c'était celle de sa mère. Un autre souvenir qui lui était resté cher, était celui de sa première communion et du bonheur qu'il y avait goûté.

L'apôtre a dit que la piété ou l'amour de Dieu nous fait tirer profit de toutes choses : ce fut elle qui transforma pour le jeune Victor le spectacle des grandeurs passagères du monde en une leçon de sagesse, et lui inspira la résolution qui décida de tout son avenir, celle « de se mettre au service d'un roi qui ne meurt pas. »

La piété a des formes variées : celle de notre héros se manifesta de bonne heure sous les deux formes qui convenaient à un digne fils du saint si connu par le livre suave des *Visites au Saint-Sacrement et à la sainte Vierge*.

Nous avons largement parlé de la dévotion du religieux et de l'évêque au mystère de nos autels. « Il fallait le voir, dit un auteur auquel nous ferons encore plus d'un emprunt, il fallait le voir, lorsque, à genoux, les yeux doucement fermés et les

mains jointes, il s'absorbait dans la contemplation de l'adorable Eucharistie ; à l'épanouissement et à l'illumination de ses traits, on eût dit qu'il jouissait déjà de la vision béatifique.¹ — « Combien de fois, dit un autre, n'avons-nous pas vu l'archevêque, quand il avait reçu quelque lettre, sur une affaire de grande importance, se rendre, à l'exemple de saint Vincent de Paul, auprès de Jésus sacrement, et la lui montrer avec une touchante simplicité, en sollicitant de lui les lumières nécessaires pour y répondre. » Aussi, non seulement à Malines, mais encore à Laeken, où il avait coutume de passer trois semaines chaque année, il voulait avoir le Saint-Sacrement dans sa chapelle domestique.

« Le caractère le plus frappant de la piété de l'excellent religieux, c'était sa dévotion envers la sainte Vierge. Il avait aimé cette divine Mère dès ses plus jeunes ans.² » Il avait pris le jour même de sa première communion la résolution de réciter chaque jour le chapelet ; et soixante ans après, il disait qu'il n'y avait jamais manqué depuis. Quelques jours seulement avant sa mort, il lui arriva une fois d'oublier de payer à sa céleste protectrice ce tribut d'amour, et s'en étant ressouvenu le lendemain, il en était désolé comme d'une grande faute, et s'en plaignit à plusieurs de ses familiers. — Ainsi saint Alphonse, ayant la mémoire affaiblie dans son extrême vieillesse, demandait plusieurs fois le jour à son serviteur : « Ai-je récité le chapelet aujourd'hui ? » — C'était en effet à cette salutaire pratique que le Père Dechamps attribuait toutes les grâces qu'il avait reçues de Dieu, en particulier celle de la vocation religieuse ; c'était par la même pratique qu'il espérait toutes les faveurs dont il aurait besoin dans l'avenir, spécialement la persévérance finale et une bonne mort. « Oui, écrit-il dans sa *Nouvelle Eve*, oui, je chercherai ces grâces et je les chercherai en Jésus-Christ par votre prière, ô Marie, très sainte et très vraie Mère de mon âme ! Je serais bien ingrat si je n'aimais cette chaîne qui m'a retiré du monde et attiré à Dieu, et qui chaque jour encore m'obtient de Dieu tant de grâces. Le souvenir du passé, l'expérience du présent, l'attente certaine des miséricordes à venir, tout m'attache à cette chaîne que je baise avec amour, comme l'un des plus sûrs moyens de persévérance. — O Marie, écoutez-moi : il y a déjà longtemps que je la porte,

(1) L'abbé Segondy, vic.-gén. de Montpellier, lequel a donné une notice biographique du cardinal.

(2) Segondy.

et vous savez qu'elle ne me fut jamais pesante. Vous ne permettez pas, j'en suis sûr, que je meure sans elle. Non, vous ne le permettez pas, et comme par cette chaîne vous m'avez attaché à vous sur la terre, par elle aussi vous m'élèverez jusqu'à vous dans le ciel, où vous me donnerez pour toujours à votre Père et à mon Père, à votre Sauveur et à mon Sauveur, à l'Époux de votre âme et de la mienne, dans le sein de l'auguste Trinité. »

La dévotion du chapelet présente un écueil contre lequel plusieurs échouent, c'est la routine provenant de la répétition continue des mêmes formules. Le Père Dechamps avait su éviter cet écueil : en redisant toujours les mêmes prières, il ne les répétait jamais, ou du moins il les trouvait toujours nouvelles, parce que, selon l'esprit de l'Église et du saint instituteur du Rosaire, il avait soin d'y joindre la méditation des mystères de notre rédemption. En 1875, il écrivait à un Père de l'Ordre des Frères-Prêcheurs : - Je veux vous faire ici, mon R. Père, une confidence. Je lisais autrefois dans la vie de saint Vincent de Paul que la pratique la plus chère à ce grand saint était de prendre, en toutes choses, Notre-Seigneur Jésus-Christ pour modèle de sa conduite. Cet *en toutes choses* me paraissait difficile à comprendre, et je me demandais comment il était possible de trouver toujours dans les exemples du Sauveur une règle pour les circonstances si variées de notre vie. Eh bien ! ce qui me semblait obscur alors m'est devenu clair par la récitation du Rosaire. Oui, quelles que soient les situations où la Providence nous place, il y a pour toutes ces situations des lumières en Jésus-Christ, et ces lumières sont surtout abondantes quand nous ne méditons pas sa vie au moyen de savantes réflexions, mais que nous la considérons simplement en esprit d'oraison, recourant avec confiance à l'intercession de Marie, la grande médiatrice de lumière et de grâce. A tous ceux qui seraient tentés d'en douter, je dirais : - Eprouvez et vous verrez, *gustate et videte*. - — Il appelait l'*Ave Maria* le concert du ciel et de la terre, les anges en ayant fait la première partie, et l'Église militante, la dernière ; il y voyait un acte d'adoration, de reconnaissance, d'amour et de repentir.¹

Ce fut pour lui jusqu'à la fin de sa vie une consolation d'avoir écrit sa *Nouvelle Eve*. - J'ai la confiance, disait-il, qu'à cause de ce travail, Marie m'assistera à l'heure de la mort. - Obligé

(1) Œuv. compl. Tom. XI. Lettre pastorale sur le Rosaire.

d'accepter l'épiscopat ; il se prosterna devant l'image de la très sainte Vierge, et lui adressa cette prière reproduite en substance dans sa devise : « Mère de Dieu, c'est à votre intercession que je dois d'avoir été appelé à la vie religieuse. Vous m'avez montré si clairement que vous y seriez pour moi la porte du ciel. Vous ne m'abandonnez pas dans ma charge épiscopale, mais vous resterez pour moi la porte qui m'ouvrira le ciel ! »

Après Jésus et Marie, la sainte Eglise tenait le premier rang dans l'âme du Père Dechamps ; ou plutôt il confondait l'Eglise dans un même amour avec Jésus, dont elle est le corps mystique, avec Marie, dont elle est la fille adoptive. Faut-il rappeler ici les luttes qu'il a soutenues pour l'honneur, la liberté, les droits de cette mère des âmes, le dévouement si profond qu'il professa toujours pour son chef visible, le Vicaire de Jésus-Christ, les protestations indignées, éclatantes, auxquelles il associa le pays entier, quand il le vit spolié et captif au Vatican ; faut-il redire ses avertissements aux rois, aux empereurs, aux puissants, qui tentaient d'arracher les âmes à l'Eglise, et les consolations qu'il offrait à leurs victimes ?

C'est cet amour profond pour l'Eglise qui l'attirait à Rome où il se rendait toujours avec un nouveau bonheur. « Ayant besoin de personnifier l'objet de son amour, il dirigeait son cœur sur Rome, centre et vie de la grande famille du Christ, pour le faire rayonner de là sur le monde. Cet amour pour la ville des papes n'était pas un simple goût d'artiste, une affaire de savant, un enthousiasme d'archéologue. Ami de la science et de l'idéal chrétien dans le domaine des arts, il se plaisait sans doute à contempler, à admirer et à étudier les innombrables richesses de cette ville privilégiée entre toutes ; mais, à ses yeux, comme pour son illustre ami Mgr Gerbet, Rome était la vision terrestre et matérielle de l'immortelle cité d'en haut. C'est de ce sublime point de vue qu'il la considérait, et, dans ce coup d'œil d'aigle, il saisissait sa mission divine, ses droits imprescriptibles, toutes ses gloires, toute sa destinée. Aussi quelle joie quand il pouvait aller la visiter ! Quelle tristesse, au contraire, quel cruel sacrifice quand il fallait lui faire ses adieux ! » Lorsque je quitte Rome, nous disait-il un jour, je me sens, bon gré mal gré, le cœur gros de larmes, et je ne me console que par l'espérance d'y revenir bientôt. « Hélas ! à l'heure de cette amicale confiance, c'était l'époque où, tranquille, libre et heureuse, sous le sceptre de notre grand et saint Pie IX, la Ville éternelle célébrait, par de splendides fêtes, la

proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie. Que les temps sont changés ! Et comme l'excellent religieux, devenu pontife, a dû être brisé de douleur, dans ces dernières années, à la vue du lamentable spectacle que présente maintenant la patrie de son âme !¹ »

Cette piété à la fois profonde, simple et suave, — est-il nécessaire de le dire ? — il la puisait dans l'oraison mentale. Mais son oraison ne consistait pas simplement à considérer chaque matin, pendant un certain temps, l'une ou l'autre vérité de la foi : o'était chez lui une tendance habituelle de l'âme, un état se traduisant en actes à toute occasion. De là cette onction qui le caractérisait comme prédicateur, et qui trouvait sûrement le chemin des âmes. « Au terme d'un raisonnement plus ou moins aride, il prononçait quelques paroles d'un accent ému, tournait avec foi son regard vers le tabernacle, le crucifix ou l'image de la Vierge,.... une larme montait aux yeux de l'auditoire, on était vaincu. De là aussi ces réflexions salutaires dont il savait assaisonner à propos les conversations, et qu'il accompagnait de ce bon sourire qui était le charme de sa parole. Au reste, il n'y mettait pas d'insistance ; il se gardait de prendre le rôle d'importun ; mais personne ne s'y trompait ; on savait parfaitement que derrière cette parole si réservée il y avait un cœur tout enflammé du saint amour.² » En tête-à-tête avec un ami, il se donnait toutefois plus libre carrière ; à l'aspect des merveilles de la création, il tournait habituellement et sans effort la conversation vers Dieu, qu'il admirait dans le soleil, les arbres, les plantes ; il se plaisait à retrouver dans tous ces êtres les vestiges de la sainte Trinité. « Une modeste fleur, la limpidité des eaux, l'aspect riant des vertes prairies, la rencontre d'un brave campagnard, un rien suffisait pour éveiller en son esprit tout un monde d'idées ; et immédiatement, comme l'oiseau royal qui gagne les hauteurs, son âme prenait un essor sublime.³ »

Enfin l'esprit d'oraison chez le Père Dechamps se trahissait par une multitude de ces prières courtes, vives, enflammées, tant recommandées par saint Augustin et saint François de Sales, et que rien, dans la vie spirituelle, pas même la méditation du matin, ne saurait remplacer. Jusqu'à la fin de sa vie, on l'entendait fréquemment, quand il travaillait seul, répéter cette aspiration usitée chez les Rédemptoristes : *Laudetur Jesus et Maria*

(1) Segondy.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

semper Virgo, et l'invocation indulgenciée de saint Léonard de Port-Maurice : *Mon Jésus, miséricorde !* Cette dernière, il la récitait chaque jour un très grand nombre de fois à l'intention des âmes du purgatoire. Il y employait le temps que l'on perd d'habitude en allées et venues, en traversant un vestibule, en montant un escalier. Quelqu'un s'en étant aperçu, et lui demandant pourquoi il répétait si souvent cette oraison : « C'est, répondit-il, que je dois la dire cent dix fois par jour pour des personnes défuntés que j'ai connues et qui ont droit à mes prières. » Il savait utiliser ainsi et faire tourner au profit de son âme ou de celle du prochain les moindres bouts de temps ; et s'il sortait un instant au jardin pour y respirer l'air, on l'y voyait se promener en faisant glisser entre ses doigts les grains de son rosaire.

Une telle piété suppose une foi vive ; mais la foi à son tour est encore avivée par la piété ; car si les passions qui inspirent la peur et l'aversion à l'égard des choses divines font languir et parviennent même à étouffer la foi ; ainsi l'on croit plus fortement ce que l'on croit volontiers, et l'on croit volontiers ce que l'on aime. Mais en outre, chez le Père Dechamps, la foi avait puisé une vigueur spéciale dans l'étude approfondie de ses motifs. Comme l'Apôtre, il pouvait dire : « *Scio cui credidi*, je sais sur quelle parole repose ma croyance. » Les vérités les plus obscures, les plus impénétrables à la raison humaine, il les croyait sans effort, appuyé, comme il aimait à le dire, sur *l'évidence de l'autorité* qui nous les enseigne, tout comme on croit les vérités de l'ordre philosophique et naturel, en s'appuyant sur *l'autorité de leur évidence*. A l'exemple de saint Alphonse, il triomphait à démontrer aux incrédules, que c'est la raison même qui nous oblige à croire aux mystères révélés, et qu'il n'est rien de plus contraire à la raison que l'incroyance.

Cette conviction aussi profonde qu'onctueuse perçait dans ses entretiens intimes ; et dans un homme de cette valeur, elle faisait une impression salutaire et durable sur ceux qui l'entendaient, et qu'il introduisait en quelque façon dans les régions de la vérité où sa belle intelligence reposait calme et sereine. Mais c'était surtout en chaire que l'homme de foi se montrait. « La chaire le transformait. Lui, ordinairement si doux et si modeste, devenait affirmatif, énergique, autoritaire, dès qu'il se trouvait en présence d'un auditoire qui attendait de lui la vérité divine. »

(1) Segondy.

De cette vivacité de foi procédait la haute idée qu'il se faisait du sacerdoce chrétien. Jeune encore, et avant d'avoir déposé les livrées du siècle, il se trouvait un jour en société avec des personnes qui, n'ayant sans doute rien de mieux à dire, se mirent à critiquer les prêtres avec une évidente injustice. On leur faisait entre autres le reproche banal, tant de fois répété, et qui ne fut pas épargné au souverain Prêtre lui-même, celui d'aimer le vin. Quelqu'un de la compagnie s'avisa de les excuser en disant : « Que voulez-vous ? ils n'ont pas d'autre plaisir. » Cette grossière excuse fit monter la rougeur au front du jeune Dechamps. « Ah ! répliqua-t-il d'un ton indigné, les prêtres n'ont pas d'autre plaisir ? Eh bien ! je vais me faire prêtre, moi, pour avoir d'autres plaisirs. Je veux avoir le plaisir d'annoncer la parole de Dieu, le plaisir de me dévouer à la défense de la vérité et de la justice, le plaisir d'offrir chaque jour à l'autel l'unique victime du salut du monde, le plaisir divin de me nourrir du pain vivant descendu des cieux, le plaisir généreux de délivrer les âmes de leurs chaînes, de verser les consolations de la Croix dans le sein de ceux qui souffrent, d'être enfin le vrai serviteur des hommes, parce que je serai celui de Dieu. »

Tel était le programme qu'il se traçait dès lors, qu'il a si bien rempli depuis, qu'il s'est constamment efforcé de graver dans l'esprit de ses prêtres. Il leur disait à l'occasion d'une retraite : « La vie du prêtre n'est qu'un enchainement d'œuvres saintes. Il prie, il célèbre, il bénit, il prêche, il console les affligés, il aide de ses conseils tous ceux qui ont recours à lui, il visite les pauvres et les malades, il administre les sacrements. S'il est en état de grâce et s'il renouvelle chaque jour la bonne intention de travailler et de souffrir pour plaire à Dieu, quelles doivent être ses richesses spirituelles ! » Il leur disait dans une autre retraite : « Un prêtre est un médiateur entre Dieu et les hommes. Il vient de Dieu aux hommes, et il va des hommes à Dieu. Il est donc facile de comprendre pourquoi l'Homme-Dieu est seul médiateur, seul prêtre par lui-même. *Unus mediator Dei et hominum Christus Jesus*. Mais qu'apporte-t-il de Dieu aux hommes ? *Vidimus eum plenum gratiæ et veritatis*. Voilà ce qu'il apporte de Dieu aux hommes : *la grâce et la vérité*. Et qu'offre-t-il à Dieu de la part des hommes, de toute la nature humaine ? Le sacrement de sa sainte humanité elle-même avec ses adorations, ses actions de grâces, ses souffrances, ses larmes, sa prière, son sang.

- C'est pour faire de chacun de nous un autre lui-même, que Jésus-Christ nous confère, dans l'ordination, son caractère et sa puissance... la puissance de consacrer, c'est-à-dire la puissance créatrice; la puissance de racheter, c'est-à-dire la puissance d'offrir en vérité l'unique victime du rachat du monde, l'unique sacrifice d'une valeur infinie en lui-même, et qui n'a de mesure à notre égard que celle de nos dispositions; l'unique sacrifice dont l'efficacité s'étend à toute l'Eglise, à l'Eglise triomphante qu'il glorifie, à l'Eglise militante qu'il comble de grâces, à l'Eglise souffrante qu'il console et qu'il délivre. »

La vertu par excellence du prêtre est le zèle, ce désir brûlant de glorifier Dieu dont il est le représentant auprès des hommes, et de sauver les hommes dont il est le représentant auprès de Dieu. Le zèle est la conséquence naturelle de la foi et de la piété.

Comme religieux prêtre et comme évêque, comme prédicateur, comme écrivain, comme directeur des âmes, le Père Dechamps fut sans contredit l'un des hommes les plus zélés de son temps, l'un des plus dignes fils du saint qui a mérité le titre de Docteur très zélé. A l'exemple de ce glorieux Patriarche, il ne borna pas son action à un lieu restreint ni à une seule classe de personnes; mais il se crut le débiteur des ignorants et des savants, des croyants et des incrédules, des victimes du vice et des âmes marchant dans les sentiers de la perfection, des fidèles vivant au milieu du monde, des membres du clergé et de ceux des communautés religieuses, des classes élevées de la société, des princes, de leurs ministres et des diplomates, non moins que des pauvres habitants des hameaux. A tous il disait la vérité sans détour ni réticence, sans crainte de perdre sa faveur auprès des uns, sa popularité auprès des autres. Comme saint Paul, il ne savait rougir de l'Evangile; comme le saint Précurseur, il ne craignait pas de reprocher aux puissants leurs injustices; comme saint Pierre, il était incapable de se taire quand son devoir l'obligeait à parler, ou de dire *oui*, quand sa conscience disait *non*. Tous les tyrans, tous les persécuteurs de l'Eglise, tous les usurpateurs, quel que fût leur nom, leur rang, en Italie, en Suisse, en Allemagne, aussi bien qu'en Belgique, rencontrèrent en lui un courageux adversaire; et leurs victimes, papes, évêques, prêtres, religieux ou simples fidèles, un généreux défenseur.

Rédemptoriste au fond de l'âme, ses prédilections étaient certainement pour les classes les plus dépourvues de secours spirituels et les plus humbles. Cette prédilection, il l'a claire-

ment manifestée dans l'opuscule où il élève l'œuvre des missions par-dessus toutes les autres œuvres si nombreuses fondées par saint Vincent de Paul ; il en a révélé le secret dans une lettre à une association de bonnes œuvres à laquelle il déclarait ne pouvoir accorder ses services, pour le motif qu'il se devait avant tout à l'église de son couvent et aux missions. La lettre, dont nous possédons l'autographe, est de 1844 ; le Père étant alors supérieur, était libre d'accepter ou de refuser une invitation à prêcher. Nous y lisons : « Vous m'en voulez peut-être un peu pour *mon église et mes chaumières*. C'est pourtant vrai. — C'est une suite de ma chère vocation ; et quand Dieu me l'a fait connaître, c'est une des choses qu'il m'a fait *voir et sentir* très vivement. Un jour que je priais la très sainte et très douce Vierge Marie, à l'âge de 23 ou 24 ans, à peine revêtu de l'habit ecclésiastique, je fus frappé d'une pensée : Quand tu seras prêtre, tu seras obligé de voir beaucoup de monde.... Et j'entrevis plus d'un salon. — Je compris qu'il fallait fuir. J'ai trouvé que les règles de l'Ordre où Dieu m'a mis, étaient une réponse au besoin que sa grâce avait fait naître dans mon cœur. »

Si donc il s'était fait rédemptoriste, c'était afin d'être avant tout l'apôtre des chaumières, et il entendait bien continuer, autant qu'il dépendrait de lui, de se livrer à cet humble ministère. Mais le grand jubilé de Liège ayant révélé son beau talent, et lui ayant tout à coup assigné le premier rang parmi les prédicateurs du pays, les cathédrales et les églises des grandes villes le réclamèrent à l'envi, et ses supérieurs jugèrent bon de l'employer à ce genre de ministère, vu surtout que, de nos jours, les habitants des villes, même ceux qui appartiennent aux classes élevées de la société, ne sont pas, d'une certaine façon, les moins nécessiteux au regard des biens spirituels. Dieu se servit évidemment de la célébrité européenne qu'il ne tarda pas à acquérir sur ce théâtre, pour lui amener de loin des âmes plongées dans les ténèbres du péché ou de l'hérésie, et sur lesquelles il avait des vues de miséricorde. Le Père Dechamps écrivait en 1863 à sa nièce, religieuse du Sacré-Cœur : « Dites quelquefois un *Ave* à mes intentions : Dieu m'envoie des âmes singulièrement fourvoyées, de vraies têtes à l'envers et des cœurs en déroute, de Russie, d'Allemagne de France et d'ici. Je n'en sortirai jamais sans un grain de la grâce du saint curé d'Ars. » — Toutefois, en goûtant de cette célébrité, il ne perdit jamais le goût d'un apostolat plus obscur ; son excessive application à ses travaux d'apologétique l'ayant

jeté dans un état de langueur qui lui interdisait l'accès de la chaire, il écrivait à la même personne : « Si le bon Dieu veut bien encore de ma pauvre parole, je lui promets, autant que j'en aurai la permission, de la donner surtout aux pauvres. » Il essaya en effet d'une mission de village quelques mois avant sa nomination à l'évêché de Namur ; mais ses forces encore trop peu revenues le trahirent ; il ne put y prêcher que deux fois, et dut se retirer au quatrième jour.¹

Nous avons déjà parlé plus haut du zèle de l'archevêque pour l'avancement spirituel de son clergé. A l'étude de la théologie tant dogmatique que morale, il voulait que les curés joignissent celle de la mystique, dans l'intérêt de leur propre perfection et afin d'être capables de travailler à celle de leurs ouailles. « Il appartient en effet, disait-il, aux disciples de Jésus-Christ et surtout à ses ministres, d'éclairer les âmes sur la vraie vie, et de les conduire dans les voies où cette vie grandit *usque ad perfectam diem*. Elle leur est même deux fois nécessaire, puisque la sainteté de leur état les oblige à la vie parfaite. »

Quant aux nombreuses communautés régulières soumises à sa juridiction, non content de les défendre contre les insinuations perfides tombées de la tribune parlementaire, il travaillait activement à leur inspirer l'esprit propre de l'état religieux. Il leur faisait remarquer que le but principal en est la perfection chrétienne, la pratique des conseils évangéliques, et les mettait soigneusement en garde contre l'illusion à laquelle une religieuse est exposée, de se croire quitte avec Dieu, par cela seul qu'elle remplit exactement les devoirs de sa charge d'hospitalière ou d'institutrice. A elles et aux religieux non exempts, il rappelait dans des instructions tant particulières que générales, « qu'ils doivent vaquer constamment à la prière, à la lecture et à la

(1) Cette mission donna lieu à une aventure assez piquante. Le Père Dechamps ne pouvant travailler que peu, avait prié ses compagnons de cacher son nom, et de l'appeler Père Auguste. Mais un jour, dans une discussion théologique entre le curé et deux des missionnaires, comme le Père Auguste ne disait mot, l'un d'eux, oubliant un instant la convention, lui demanda : « Et vous, Père Dechamps, qu'en pensez-vous ? » A ces mots, le curé, qui s'était d'abord fait une idée fort médiocre du religieux maladif, se lève et s'écrie : « Est-ce que j'aurais donc l'honneur de posséder le fameux Père Dechamps ? » Quelques années plus tard, étant alors archevêque de Malines, Mgr Dechamps eut l'occasion d'appeler auprès de lui le vicaire de cette paroisse pour le nommer curé ; et il lui demandait agréablement s'il se souvenait encore du Père Auguste.

méditation des vérités célestes, mortifier leur chair et ne vivre que par l'esprit; se montrer irréprochables au point de vue de la chasteté, brûler de charité, se distinguer par leur sagesse, n'être pour personne un sujet de scandale, mais donner l'exemple des bonnes œuvres, afin que leurs adversaires mêmes, ne trouvant aucun mal à dire d'eux, soient contraints de les respecter.¹ - A cette fin il leur donnait des avis touchant leur direction spirituelle, l'éducation des novices, les rapports avec les gens du monde, sans négliger de les instruire sur leurs devoirs dans l'enseignement et la tenue des pensionnats.² Il prodiguait particulièrement ses soins aux religieuses qui se dévouent avec tant d'abnégation au soin des malades, pour prémunir ces âmes généreuses contre les dangers auxquels les expose parfois leur sainte mission, et pour les aider à conserver au milieu du monde le véritable esprit religieux qui doit faire en tout temps leur force et leur bonheur.³

Persuadé que l'ignorance et l'irréflexion sont pour les séculiers, à notre époque, surtout la source la plus féconde de tous les maux, spécialement de l'indifférence, voire même de l'hostilité à l'égard de la religion, le zélé archevêque imposa à son clergé l'obligation de faire le dimanche à toutes les messes une instruction aussi courte que solide sur le dogme ou sur la morale chrétienne. De plus, afin de remuer parfois plus profondément les consciences, d'en extirper les vices et le péché et d'y jeter le germe des vertus, il ordonna que des missions fussent données de temps à autre dans toutes les paroisses. Sachant d'ailleurs qu'à l'évêque revient en première ligne l'obligation d'évangéliser ses ouailles, et ne pouvant, dans un diocèse d'environ un million et demi d'âmes, faire entendre sa voix à chacune d'elles, il saisissait chaque année l'occasion du carême pour leur enseigner dans une lettre pastorale pleine d'une onctueuse simplicité, les points les plus importants de la vie chrétienne. C'est ainsi qu'il traita successivement les vertus théologales, la nécessité de se préparer à la mort, la contrition, la confession, la fuite des occasions dangereuses, la dévotion au Cœur de Jésus, le saint Viatique, l'Extrême-Onction, l'*Angelus*. Enfin, comme la foi, pour être véritable et salutaire, doit se manifester par des fruits, et comme les associations pieuses et charitables, tout en doublant les forces de chaque associé, sont un des moyens les plus puis-

(1) Œuv. compl. Tom. XIII.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

sants de tuer le respect humain, cette peste de la piété, de stimuler le zèle, de porter les âmes à Dieu; non content de maintenir et de cultiver avec soin les œuvres établies par son vénéré prédécesseur, il favorisait de tout son pouvoir l'institution d'œuvres nouvelles, réclamées par des besoins nouveaux, sans écouter cette crainte, si souvent mise en avant par la tiédeur ou une froide prudence, que celles-ci ne portassent préjudices à celles-là.

Bien qu'il embrassât dans les étreintes de son zèle toutes les conditions et tous les âges, ses plus tendres sollicitudes étaient cependant réservées à l'enfance et à la jeunesse, dont l'instruction et l'éducation chrétiennes étaient à ses yeux le premier besoin de notre époque. De là ses travaux pour la fondation des écoles catholiques et de plusieurs collèges, et les encouragements qu'il n'a cessé de donner à l'université de Louvain.

Au reste, il ne désespérait du salut de personne; il se souvenait que Dieu, sous l'ancienne alliance, faisait déjà une loi à son prophète de travailler à la conversion des impies eux-mêmes. Aussi trouve-t-on dans les œuvres complètes du cardinal grand nombre de lettres adressées à des protestants, à des rationalistes, aux francs-maçons, à des spirites, à des savants dévoyés, à des incrédules de toute sorte. A diverses reprises il écrivit à M. V. Hugo, dont il avait admiré et lu avec fruit, dans sa jeunesse, les premières poésies. L'un des hommes dont il eût désiré le plus passionnément le retour au sein de l'Eglise, c'est le protestant M. Guizot, dont il admirait les ouvrages, si pleins de vues profondes sur le christianisme et même sur l'Eglise catholique, et qu'il aimait à citer dans ses polémiques avec les libéraux belges. Il tenta en effet d'entrer en correspondance avec ce sage, et lui écrivit en juin 1872, la lettre qu'on va lire :¹

« Monsieur, je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, mais j'ai celui de vous connaître, vous ayant beaucoup lu. Vous ne serez donc pas étonné, Monsieur, si j'ai depuis longtemps le désir de vous écrire. J'en ai toujours été empêché par les travaux continuels de ma charge, et ce sont eux qui m'empêchent encore aujourd'hui de vous dire tout ce que je voudrais et comme je le voudrais. Peut-être vaut-il mieux que je me borne à quelques mots. Ils suffiront si Dieu daigne les bénir.

• Vos derniers ouvrages témoignent de votre foi à la divinité de Jésus-Christ. L'Évangile, l'histoire et surtout la lumière d'en

(1) Elle n'est pas dans ses Œuvres.

haut vous l'ont révélée. Voici donc la demande que je vous confie. La même lumière qui vous découvre Dieu en Jésus-Christ, ne vous découvre-t-elle pas la grande œuvre du Christ, *la Constitution même* du Christianisme ou son Eglise? Trouve-t-on dans l'Evangile de plus grandes paroles que ces deux-ci : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; » et : « Je suis le pain vivant descendu des cieux? » La première nous montre le fondement de l'Eglise, et la seconde nous révèle l'âme de ce vivant édifice.

« Vous ne sauriez croire à quel point je suis triste quand je vous vois privé de la foi au *Tu es Petrus*, et à l'*Ego sum panis vivus qui de coelo descendi*. N'en doutez pas, Monsieur, vous aimeriez bien plus Jésus-Christ, si vous aviez l'expérience de ceux qui s'agenouillent dans ses églises au pied de l'autel du nouveau Testament pour y participer à la victime glorifiée qui est la vie de nos âmes.

« Je solliciterais, Monsieur, le pardon de ma hardiesse, si je ne savais, en vous écrivant, faire chose agréable à Dieu.

« Veuillez agréer.... »

Hélas! pour croire et surtout pour faire profession de la vraie foi, il ne suffit pas d'avoir un beau génie ni même de belles pensées sur la religion. « Personne, a dit le divin Maître, ne peut venir à moi si mon Père ne l'attire. » Aux avances de l'archevêque, M. Guizot répondit par une lettre polie, mais froide comme le calvinisme, où il déclarait, dans la phraséologie creuse et illogique familière aux indifférents, la résolution bien arrêtée de ne point changer de religion.¹

La piété, qui nous a apparu comme la source commune des vertus du Père Dechamps, n'est autre chose, comme nous le disions, que l'amour de Dieu. Mais, selon l'enseignement du Sauveur, l'amour de Dieu ne va pas sans la charité fraternelle.

(1) Voici cette réponse :

Val Richer, par Lisieux (Calvados)
6 juillet 1872.

Monseigneur, je suis profondément touché de vos bienveillantes paroles, et je me permets de dire aussi, de vos prières chrétiennes. J'ai le bonheur de croire à l'unité de la foi chrétienne malgré la diversité des Eglises, et j'ai la confiance que le regard de Dieu voit cette unité au fond des cœurs à travers les dissidences des hommes.

Agréer, je vous prie, Monseigneur, avec l'expression de ma reconnaissance, l'hommage de mon profond respect.

GUIZOT.

Aussi le Père Dechamps a-t-il joui, dans les diverses conditions par où Dieu l'a fait passer, de la réputation d'un homme bon et charitable.

« Sa charité, dit M. l'abbé Segondy, se traduisait dans tous les actes de sa vie, et savait se faire toute à tous. Tendre et condescendante, elle était ingénieuse à trouver des excuses aux petites faiblesses humaines ; forte, elle ne transigeait jamais avec les principes ; douce, elle avait le secret de pénétrer les âmes et de les établir dans le bien. Elle se manifestait par un zèle éclairé et par un sage dévouement. En chaire, où il exposait magistralement les hautes vérités de la foi, il s'emparait de vous par les grands côtés de la nature humaine. Dans la conversation intime, si vous lui demandiez un conseil ou un encouragement, il avait le don de vous répondre suivant votre situation particulière d'esprit ou de cœur. On ne le quittait jamais sans se sentir meilleur, plus reposé, consolé, et, ne craignons pas de le dire, un peu grandi. Car, semblables au soleil qui de ses rayons de feu illumine et vivifie toute la nature, les belles âmes qu'anime la divine charité vous communiquent, au seul contact, quelque chose de leur noblesse et de leurs aspirations. »

Se conformant à la doctrine de saint Paul et aux exemples de saint Alphonse et de tous les saints, le Père Dechamps, devenu évêque, se montra constamment à l'égard de ses domestiques, le maître le plus commode, le plus affectueux. « Nous sommes tous condamnés au travail, disait-il, chacun dans sa vocation, et nos serviteurs doivent nous rendre service ; c'est l'ordre établi par la divine Providence. Mais nous n'avons pas le droit de les traiter en esclaves ; ce sont des domestiques, c'est-à-dire des serviteurs appartenant à la maison, et ils ont droit à être traités comme tels ; on doit les bien nourrir, les bien vêtir, et leur donner le moyen de faire quelques économies pour leur vieillesse. » Aux fêtes principales de l'Eglise, Mgr Dechamps régalaient les siens ; au retour de ses voyages, il leur faisait quelque cadeau ; il redoublait de bontés à leur égard dans leurs maladies, appelant le médecin auprès d'eux, s'informant de leur état, les visitant, se servant d'un interprète pour leur parler et les consoler lorsque le malade n'entendait pas le français. Quand l'âge ou les infirmités les forçaient à le quitter, il continuait de s'intéresser à leur bien-être, et sa maison leur demeurait toujours ouverte.

Une de ses plus douces satisfactions était de secourir les pauvres et les malheureux de toute condition. Nous avons dit qu'à

Namur, il avait adopté pour ses aumônes la méthode de son prédécesseur de sainte mémoire, qui recevait chaque mois à l'évêché cent pauvres recommandés par les curés, et faisait en outre à chaque trimestre des aumônes plus considérables à des pauvres honteux de la ville et des autres lieux du diocèse. A Malines, il suivit les traditions de Mgr Sterckx.

- Jamais, dit son économe, Monseigneur ne consultait sa caisse pour mettre quelque proportion entre son boni et ses libéralités; combien de fois après une absence de quelques jours, ne l'avons-nous pas trouvée ravagée, lorsqu'une famille honorable mais éprouvée s'était adressée à lui pour un secours! Nous avons soin de solder chaque mois les fournisseurs et de payer les dépenses courantes; sans cette précaution, il se serait endetté, comme son père saint Alphonse, par amour pour les indigents. Il nous chargeait de faire droit à toutes les requêtes qui lui étaient adressées par lettres. Nous nous permîmes parfois de lui faire de respectueuses représentations, et de lui prouver par des faits qu'on le trompait et qu'un peu de prudence, même en fait d'aumônes, n'est pas chose déplacée. - Il est possible, répondait-il, que vous ayez raison; mais avec votre système vous risquez de renvoyer quelquefois Jésus-Christ qui se présente et demande la charité sous la forme d'un pauvre. - Une personne lui avait un jour confié une somme notable, avec prière de l'employer en œuvres pies à son choix; ayant reçu, le même jour, une lettre dont le signataire lui exposait ses embarras financiers, Monseigneur voulut lui envoyer immédiatement tout ce qu'il réclamait. - Comment! disait-il, cette famille est dans le besoin; moi, j'ai de l'argent; puis-je le laisser en caisse? - Nous lui fîmes observer que l'on était à l'entrée de l'hiver, que bientôt les demandes de secours afflueraient de toutes parts, et qu'il ne serait pas juste de tout donner à un seul. Il se rendit à cet argument; mais en se retirant, nous l'entendîmes qui murmurait: - Oh! vous, avec vos calculs! - Il se faisait surtout un devoir et un bonheur de venir en aide aux familles ruinées et aux pauvres honteux. Des lettres réclamant soit un subside, soit une recommandation auprès de quelque personne opulente, lui arrivaient, non seulement du diocèse et de toute la Belgique, mais encore de divers pays de l'Europe. Souvent on lui demandait l'impossible; et dans ce cas il ne manquait pas de répondre au moins par quelques mots d'excuse et de consolation. - On me prend mon temps avec ces lettres, disait-il, mais ce sont des

familles honnêtes, il faut bien les traiter comme telles. » D'autres fois, ajoute le témoin cité plus haut, trouvant sa caisse vide, il nous chargeait d'exposer à quelque personne riche l'état du solliciteur, afin de le tirer de son embarras. Nous primes plus d'une fois la liberté de lui dire : « Monseigneur, il est certainement fort édifiant de voir mourir un évêque ou un curé ne laissant juste que le nécessaire pour fournir aux frais de son enterrement ; mais ce serait un excès d'obliger sa famille à faire cette dépense. » Il nous donnait raison ; mais en fait, jamais nous n'aurions réussi à économiser de quoi faire ses funérailles, si, dans les derniers temps de sa vie, nous ne nous étions avisés d'une innocente ruse. Dans son coffre-fort dont nous tenions une clef, nous avions entassé divers petits objets sous lesquels nous mettions en réserve l'argent que nous destinions à cet effet, et comme il ne vérifiait jamais sa caisse personnelle, nous fûmes assez heureux pour pouvoir, lors de sa mort, satisfaire à ses dettes courantes et aux dépenses funéraires, en ajoutant à nos économies clandestines, le dernier trimestre de son traitement. »

Il n'était pas moins admirable dans sa douceur à l'égard de ses ennemis ; et bien des fois des hommes qui lui avaient prodigué l'injure, se virent, à leur grande édification, l'objet de ses marques d'estime les plus empressées. Quant à ceux qu'il avait cru devoir contredire dans des controverses scientifiques ou doctrinales, il s'efforçait, par des lettres obligeantes, ou en les invitant à sa table, de guérir la blessure qu'il avait pu faire à leur amour-propre. On se souvient ici de ses procédés à l'égard du Père Gratry. Au reste, dans les questions abandonnées aux discussions des savants, il ne pouvait souffrir que tel ou tel érigeât ses opinions personnelles en dogmes, et mit en suspicion l'orthodoxie de ses adversaires ; il prenait alors avec zèle la défense de ceux qui se trouvaient injustement incriminés, et recourait au besoin au Saint-Siège pour leur faire rendre justice. C'est ce qu'il fit, à plusieurs reprises, en faveur de plusieurs savants professeurs de l'université catholique. Et bien que cette conduite généreuse lui valût parfois d'être représenté par des hommes pleins de confiance en leurs idées comme un homme à deux faces, qui faisait obstacle à la diffusion des vrais principes, il resta fidèle à l'adage des anciens : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

Enfin l'on permettra sans doute à un confrère du Père Dechamps, de dire un mot de sa charité vraiment fraternelle

onvers les membres de l'humble Congrégation au sein de laquelle il avait puisé en grande partie les éléments de sa belle et sainte carrière. Aussi bien il eût manqué quelque chose à sa gloire si, élevé aux dignités de l'Eglise, il eût oublié ses frères. Il demeura ce qu'il avait toujours été, rédemptoriste de cœur et d'âme. Et il n'avait nulle raison de changer : il était si bien fait pour les plus hautes charges, qu'il sembla tout d'abord y être depuis longtemps habitué. Les emblèmes de la Congrégation brillaient au sommet de ses armoiries épiscopales; comme saint Alphonse devenu évêque, il prenait la qualité de membre de cet Institut dans ses lettres et dans les pièces qu'il signait. Il se faisait une fête de revoir ses confrères, de s'informer de leurs travaux, de leurs succès, de leurs fondations; leur affection était, disait-il, sa plus douce consolation dans les soucis et les peines attachées à sa charge. Chaque année il écrivait au supérieur général à l'occasion des fêtes de Noël. En 1882 encore, en réponse à une lettre que les novices lui avaient adressée pour le remercier de l'envoi de son portrait, il leur écrivait :

« Mes chers Confrères, vous êtes contents de ce pauvre portrait, que l'on dit ressemblant, mais que le photographe a un peu *mondanisé*. Le principal est qu'il m'obtiendra vos prières. Les évêques en ont bien besoin, en Belgique surtout, et de nos jours où la franc-maçonnerie gouverne sans scrupule ce pauvre pays.

« Oui, je suis rédemptoriste, enfant de saint Alphonse *in æternum*. La très sainte Vierge m'a *certainement* obtenu cette grâce des grâces. J'ai fait ce que j'ai pu, en 1852, pour ne pas être évêque, mais, en 1865, je n'ai pu échapper. Plus tard, quand Pie IX m'a mis ici, à Malines, j'ai vu, avec consolation, que j'étais transféré à l'archevêché le jour même ou j'ai été ordonné *prêtre*, par mon prédécesseur le cardinal Sterckx. Je vois d'ici, de ma chambre, le clocher de l'église où j'ai célébré ma première messe, et où saint Alphonse est venu me prendre pour me conduire au noviciat de Saint-Trond, où vous êtes.

« Soyez tous fidèles à votre vocation. Consacrez-vous à Jésus-Christ par vos vœux. Demandez la persévérance par l'intercession de Marie et de saint Alphonse, et récitez un *Ave* chaque jour pour votre tout dévoué en J. M. J. A.

— V. A. cardinal DECHAMPS,

— Arch. de Malines, C. SS. R. —

Tant de belles qualités naturelles et de vertus recevaient leur lustre suprême d'une humilité sincère et profonde. Mais laissons une fois encore la parole à l'un des hommes qui ont le plus intimement connu le Père Dechamps. Dans ses *Souvenirs personnels*, M. l'abbé Segondy s'exprime ainsi :

« L'humilité du Père Dechamps marchait l'égale de sa charité. Elle était pour ainsi dire sa vie. C'est par elle qu'il fut puissant. Son amour de Dieu et des hommes n'eût pas été aussi magnanime, si l'humilité n'eût plongé des racines jusque dans les dernières profondeurs de son âme. Mais l'égoïsme banni, son cœur se mouvait à l'aise dans l'immense sphère du bien, comme son intelligence, libre de toutes les entraves de l'erreur, se jouait dans les champs infinis de la vérité.

« Le principe de son humilité, le Père Dechamps l'avait pris dans cette pensée forte de saint Paul : « Qu'avez-vous que vous n'avez reçu ? *Quid habes quod non accepisti ?* » Pour lui toutes les richesses de l'esprit et du cœur étaient des richesses d'emprunt. « Pas à nous, Seigneur, disait-il avec le Roi-prophète, mais à votre nom, honneur et gloire. » Animé de ce noble sentiment, il aimait à passer inaperçu, et trouvait du bonheur à n'être compté pour rien : L'éloge des autres arrivait facilement sur ses lèvres, le sien jamais. Il se drapait tout entier, avec délices, dans le manteau de son humilité, pour cacher, autant que possible, ses mérites et ses vertus.¹

« On a dit : la science enfle ; combien plus les succès oratoires ! Eh ! quoi de plus capable de donner le vertige que de se voir, à un moment donné, maître de plusieurs milliers d'âmes et de les faire palpiter sous les émotions de sa parole ! Que de pauvres prédicateurs qui, avec une éloquence de dixième ordre, quelquefois même sans talent, se grisent d'un peu de bruit fait autour de leur nom ! Le Père Dechamps ne connut jamais cette misérable faiblesse. Il avait conquis dans la chaire chrétienne plus de lau-

(1) A l'époque où nous crûmes devoir accepter la position qui est présentement la nôtre (en 1874), il nous écrivait, au milieu d'autres choses utiles et bienveillantes : - Je ne manquerai pas de vous placer dans mon pauvre *memento*, à l'autel, et de demander à Notre Seigneur Jésus-Christ, par le cœur de sa Mère, qu'il vous donne le triple esprit de vicaire-général : l'esprit de sagesse, de justice et de miséricorde, appuyé sur une confiance en Dieu proportionnée à la défiance de vous-même. » Ces dernières paroles, coulant pour ainsi dire de source, dans une simple correspondance amicale, ne révèlent-elles pas une âme qui pratique elle-même l'abnégation et le renoncement ?

riers que n'en rêva jamais l'orateur le plus vaniteux. Toute une capitale, toute la Belgique avait les yeux sur lui. L'annonce de ses discours était un événement, leur audition *une fête*, selon le mot d'un publiciste de l'époque. Les avait-il prononcés, immédiatement des murmures approbateurs sortaient de toutes les bouches. Seul il restait calme. S'il eût été question de tout autre, il aurait volontiers mêlé sa note au concert général; objet lui-même des louanges publiques, il demeurait indifférent. En vain les flots caressants de la renommée le circonvenaient de toutes parts; il n'était ni ému, ni ébranlé, encore moins renversé, comme hélas! nous l'avons vu, en France, dans ces derniers temps. Souvent, après ses brillantes conférences, nous avons entendu des hommes de savoir et de goût lui adresser de chaleureuses félicitations, d'autant plus séduisantes qu'elles étaient (chose rare) l'expression de la vérité. En toutes ces circonstances, nous n'avons pu surprendre le moindre tressaillement d'amour-propre, ni dans ses yeux, ni dans aucun pli de ses lèvres, ni dans ses gestes, ni dans l'accent de sa voix. Sa figure si bonne ne cessait de réfléchir sa sérénité habituelle, témoignage manifeste d'une âme qui, dès longtemps, était morte à elle-même. Il se contentait de garder le silence, ou si par cas il prenait la parole, ce n'était que pour affirmer à nouveau la thèse qu'il avait soutenue du haut de la chaire, en faire ressortir la force et la beauté, y ajouter parfois quelque considération nouvelle.

- Toujours sous l'empire de son humilité, le Père Dechamps avait au cœur un sentiment des plus délicieux. « Tenez, nous disait-il dans une autre circonstance, je vais vous surprendre, et pourtant, je vous l'assure, je ne vais dire que la vérité. Quand j'ai le bonheur de me trouver le dimanche à la campagne, je n'ai rien de plus pressé que de me rendre à l'église. Eh! savez-vous pourquoi? Tout simplement pour entendre le prône. Vous souriez? Prenez garde. Des considérations ou des pensées que peut exposer le curé, il y en a beaucoup que je sais aussi bien que lui; mais, soyez-en persuadé, il en est toujours un certain nombre, surtout de celles qui sont puisées dans la connaissance des hommes ou l'observation des faits, qu'il possède mieux que moi, et ce sont celles-là qui m'intéressent et dont je m'empare. » L'éloquent orateur de Saint-Joseph, perdu au milieu d'un auditoire de braves campagnards et écoutant avec autant de plaisir que d'attention un bon curé de village, quel charmant tableau!... Quelle leçon!

« Disons quelque chose de plus admirable. Les talents, les vertus et les mérites du Père Dechamps le désignaient pour les hautes fonctions de l'épiscopat. Tout le monde le pensait et le disait. C'était là particulièrement le vœu des familles aristocratiques. Pour lui, tranquille et content sous sa robe de religieux, il ne faisait aucun cas de ces bruits du dehors. Aussi, quand un jour, le souverain pontife lui annonça son intention de le mettre à la tête d'un diocèse, il fut saisi d'épouvante. Il ne prit pas la fuite au désert, comme beaucoup de Saints l'ont fait, mais il opposa une résistance non moins ferme que respectueuse; et si, après une première victoire, il rendit plus tard les armes, c'est qu'il crut devoir courber la tête sous le joug de l'obéissance. Le Père Dechamps, en un mot, était devenu évêque malgré lui. »

L'éloquent écrivain raconte ensuite les efforts de son illustre ami pour échapper à la charge qu'il redoutait. Ce récit, nous l'avons fait en son lieu d'après nos propres souvenirs. Mais il est, dans le même ordre de faits, un incident que nous n'avons pas révélé encore, et qui trouve naturellement sa place ici.

Rarement les hommes de grande valeur ont le don de plaire à tout le monde; même parmi les personnes bien intentionnées, il en est d'ordinaire plusieurs qui ne partagent pas leurs manières de voir ni ne goûtent leurs façons d'agir. Le vénérable cardinal Sterckx n'avait pas échappé à cette règle. Or, aussitôt après sa mort, ceux qui lui avaient été opposés, prévirent avec raison que Mgr Dechamps, s'il venait à lui succéder, comme ils le craignaient, se ferait un devoir et un bonheur de marcher sur ses traces; ils tentèrent donc de lui fermer la voie du siège métropolitain. Dans ce but ils se coalisèrent et résolurent de mettre en avant un autre candidat dans une supplique à Pie IX. On parla du projet à Mgr Dechamps; on lui demanda s'il donnerait sa signature. Il la promit. Quelqu'un se permit de lui dire en cette circonstance : « Monseigneur, ne voyez-vous pas que c'est là un piège qu'on vous dresse, dans l'unique but de vous écarter? » — « C'est possible, répliqua-t-il; mais je veux signer la supplique, afin que, dans le cas où le pape m'appelle à cette charge, comme il en est qui le prévoient, ma conscience puisse me rendre le témoignage que j'ai voulu la fuir. » — Quelques heures après, il apprenait officiellement sa nomination au siège vacant. Ainsi se réalisa une fois de plus la parole du Sauveur : « Celui qui s'abaisse sera élevé. »

FIN.

APPENDICE.

LES ŒUVRES COMPLÈTES DU CARDINAL DECHAMPS.



BIEN que nous ayons donné une idée des écrits du Père Dechamps à mesure de leur apparition dans l'ordre des faits qui composent sa vie, nous croyons devoir jeter encore un coup d'œil sur l'édition de ses *Œuvres complètes*, qu'il donna en 1879 et 1880. Avant de faire cette publication, il voulut soumettre tous ses ouvrages à une revue rapide mais sévère; il y employa, pendant quatre années, les courts moments que lui laissaient, en ces temps agités, les devoirs de son ministère, et y associa plusieurs prêtres aussi savants que dévoués à sa personne. Il s'est expliqué lui-même sur la nature du travail auquel il s'est livré à cet égard :

« J'avoue, dit-il, que comme bien d'autres, j'ai toujours désiré quelques années de repos et de solitude, afin de revoir mes divers écrits à loisir; mais le temps s'envole, la vieillesse vient, et le repos ne vient pas. Il faut donc que je me résigne à une révision rapide, quoique attentive, de ce que j'ai publié jusqu'ici. Après tout, cette sorte de révision est peut-être la meilleure. Dans les livres remaniés avec trop de soin, la pensée est ordinairement rendue d'une manière moins vive et moins vivante que dans les œuvres de premier jet. Et puis, tous, nous sommes disposés à mieux accueillir la vérité, lorsqu'elle se présente vêtue sans recherche, et parfois même dans un certain négligé. Faites pour elle, nous la voulons pour elle-même, sans prendre garde à son costume. Les plus magnifiques ornements, d'ailleurs, n'ajoutent rien à sa beauté, et ne peuvent augmenter l'éclat qui lui est propre. Cette pensée console tous ceux qui n'écrivent pas pour écrire, mais pour servir les âmes.¹ »

(1) Tom. I. *Un mot de l'auteur.*

Cette révision achevée, le cardinal a pu écrire à S. S. Léon XIII, en lui envoyant ses quatorze premiers volumes, les lignes suivantes qui caractérisent l'ensemble de ses œuvres et l'esprit dans lequel il les a composées :

-.... Missionnaire d'abord et puis chargé du fardeau de l'épiscopat, je n'ai pu donner qu'une faible partie de mon temps à la composition des ouvrages qui viennent d'être réunis, pour la première fois, en une seule édition. J'éprouve, à cette occasion, le besoin de dire à V. S., comme un fils à son père, qu'une chose me console en revoyant ces pauvres travaux, c'est qu'ils sont uniquement consacrés à la défense de la foi et aux vérités de la foi, à Notre Seigneur Jésus-Christ, à la très sainte Vierge, à l'Eglise, à Pierre, au Pape, à son infailible magistère, à la réfutation des idées modernes et à la défense des grandes et saintes causes attaquées par les puissances d'en haut et d'en bas, à la prédication épiscopale, et au gouvernement de mon diocèse. »

En le remerciant, le pape lui disait : « Ces œuvres qui attestent chez vous la science et l'activité du prêtre, du missionnaire et de l'évêque, dans l'accomplissement de ses devoirs, vont désormais dépasser les limites d'un auditoire particulier et d'un seul peuple, pour servir au bien commun de l'Eglise. » De son côté, le cardinal Bilio, à qui l'archevêque avait fait le même présent, lui écrivit : «... Je garderai ces volumes, non seulement comme un bien cher et précieux souvenir de V. E., mais aussi comme un des plus beaux et utiles ornements de ma petite bibliothèque. »

Voici la liste des ouvrages renfermés dans chacun des dix-sept volumes qui avaient paru lors de la mort de l'auteur :

- I. Entretiens sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne.
- II. La divinité de Jésus-Christ.
- III et IV. La question religieuse résolue par les faits, 2 volumes.
- V. La nouvelle Ève.
- VI. L'infailibilité et le Concile général.
- VII. Opuscules, tome I.

Pie IX et les erreurs de son temps.

VIII. Opuscules, tome II.

Avertissement aux familles chrétiennes. — La vie de plaisirs — Saint Vincent de Paul et la plus grande de ses œuvres. — Les origines de la Fête-Dieu. — Le pèlerinage de saint Hubert ou la sainte étoile vengée.

IX. Opuscules, tome III.

La franc-maçonnerie. — Les masques bibliques. — Appel et défi. — Le

libéralisme. — Les catholiques-libéraux. — Du progrès des arts. — Lettre à S. M. le roi Guillaume de Prusse, empereur d'Allemagne. — Du serment de fidélité à plusieurs Constitutions modernes.

X. Œuvres oratoires.

Discours prononcés à l'époque des grandes épreuves de l'Eglise et du Saint-Siège. — Eloges funèbres et panégyriques. — Discours et allocutions prononcés au congrès catholique. — Discours, conférences et sermons divers.

XI. Œuvres oratoires et pastorales, tome I.

Lettres pastorales au clergé du diocèse de Namur et au clergé du diocèse de Malines. — Allocutions aux prêtres pendant la retraite annuelle du clergé. — Allocution au cercle catholique de Lille. — Allocution à Sainte-Gudule à l'occasion du triduum en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.

XII. Œuvres oratoires et pastorales, tome II.

Lettres pastorales. — Négociations avec le pouvoir civil ou protestations contre ses actes (milice, écoles d'adultes, bourses d'études). — Historique de la loi sur le temporel du culte.

XIII. Œuvres pastorales, tome I.

Rétablissement des synodes diocésains en Belgique (diocèses de Namur et de Malines). — Commissions pour l'administration spirituelle et temporelle du Séminaire. — Retraites ecclésiastiques. — Conférences ecclésiastiques et réunions pastorales. — Synodes diocésains. — Communautés religieuses. — Consécration de la Belgique au Sacré-Cœur, et Association de saint François de Sales. — Œuvre des Flamands à Paris. — Fédération des sociétés ouvrières. — Ecoles primaires. — Jubilé de l'année sainte. — Missions, lectures, écoles. — Chant et musique dans les églises. — Visite du diocèse. — Consécration au Sacré-Cœur de tous les catholiques du monde. — Une question belge et catholique : Extension du culte de sainte Julienne de Cornillon, promotrice de la Fête-Dieu, à l'Eglise universelle.

XIV. Œuvres pastorales, tome II.

Statuta Diocesis Mechliniensis cum Appendice et Actibus secundæ et tertie Synodi.

XV. Mélanges.

La morale universelle et indépendante, (lettres aux chefs des loges maçonniques). — Le nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire. — Un singulier malentendu à l'occasion des lettres sur le libéralisme. — Le dogme de la création. — De l'influence de la philosophie allemande. — A quelles extrémités sont logiquement réduits ceux qui nient le péché originel. — L'encyclique de 1864 et les signes du temps. — Le fait de l'Eglise où la preuve permanente de la révélation divine. — De l'autorité religieuse. — D'un grand caractère des prophéties.

XVI. Lettres philosophiques et théologiques.

De la démonstration de la vraie religion, introduction, lettres au Correspondant, à l'Ami de la religion, à l'abbé Cognat, au Père Gratry, au Père Matignon. — L'exposé fait à la Sacrée Congrégation de l'Index par des professeurs de Louvain. — La révélation naturelle prise dans le sens nouveau.

— La raison, la révélation et l'acte de foi. — Est-il vrai que la démonstration de la foi ne peut être philosophique ou rationnelle, sans s'appuyer sur la nécessité absolue de l'enseignement social? — La révélation et la religion naturelle. — L'Eglise dans ses rapports avec l'Écriture sainte.

XVII. Lettres diverses.

Lettres de direction et de conseil. — Appréciation d'ouvrages religieux et lettres à des protestants, à des rationalistes, à des spiritistes. — Lettres à des célébrités, écrivains, hommes d'Etat, prélats, etc. — Lettres sur diverses questions importantes aujourd'hui débattues.

« Trois faits, dit Mgr Claessens, ont établi depuis longtemps l'importance de ces travaux. D'abord, la plupart des ouvrages du cardinal ont été, dès leur apparition, traduits dans les principales langues de l'Europe; — ils ont donné lieu à de vives controverses, à de grandes luttes doctrinales; — ils en sont sortis triomphants, car on s'appuie sur eux dans l'enseignement classique, là même où les luttes furent les plus ardentes, comme le prouvent de récentes publications de plusieurs professeurs de Saint-Sulpice. »

Cette réédition fut l'occasion d'un second triomphe pour les œuvres de Mgr Dechamps, et fut accueillie dans le monde savant par un nouveau concert d'éloges. Entre tous les articles qui leur furent consacrés par divers journaux et revues, se distingue celui que publia le Dr Van Weddingen dans la *Revue générale*.¹

Dans un mot d'introduction il s'exprime ainsi :

« La postérité pourra, seule, louer les écrits du Cardinal-Primat de Belgique avec cette liberté dans l'admiration qu'entraîne chez des contemporains la pudeur de l'éloge. Pour nous, dans cette étude, nous voulons oublier l'austère religieux, l'apôtre éloquent, le docteur du concile du Vatican, l'évêque au cœur de père, et jusqu'à l'homme aimable et distingué entre tous, pour nous arrêter au monument de littérature et de science élevé par Mgr Dechamps à la gloire de Dieu, à l'honneur des lettres belges, à son propre nom, tant illustré déjà par l'homme d'Etat célèbre, auquel, dans l'affection la plus touchante, le rattachait la fraternité du sang, de l'esprit et de la foi. C'est la question religieuse qui est la clef de voûte des XVIII volumes de l'œuvre du Cardinal Dechamps : c'est la figure de l'Homme-Dieu, du Christ Jésus dans sa préparation historique, ses signes incommunicables, sa doctrine et son Eglise, qui plane sur ces pages élevées et per-

(1) *Revue générale*. Tom. XXXIV (1881) pag. 793 et suiv.

suasives. Les controverses d'ordre mixte, les problèmes de détail, les opuscules de piété ou d'utilité sociale, et jusqu'aux lettres particulières reçoivent de ce foyer leur signification, leur portée et ce resplendissement transfigurateur qui les associe, par je ne sais quelle mystérieuse communication de propriétés, au Mystère auguste de l'Incarnation du Verbe Rédempteur. C'est la question centrale de la Divinité du Christ et celle de la Démonstration du Christianisme que nous voulons, pour notre compte, reprendre à la lumière des considérations dont les a entourées l'un des Apologistes de ce siècle qui s'en est occupé avec le plus de développement et d'originalité. Parlant de son œuvre, ce sera, dans la mesure la plus large, son propre langage que nous ferons entendre au lecteur. »

Le savant docteur analyse ensuite de main de maître les œuvres apologétiques et polémiques, et convainc le lecteur que le cardinal a conquis une place distinguée parmi les philosophes et les théologiens des temps modernes.

Mgr Van Weddingen termine son étude par les paroles mêmes du prélat sur le caractère divin de la religion :

« Pourquoi, ce qui est clair aux yeux de saint Augustin et de Bossuet, ne l'est-il pas aux vôtres ? La faute est-elle du côté de la lumière, ou du côté de l'œil qui n'en jouit plus ? Mais voici Jésus-Christ qui s'approche et vous promet la vue si vous la voulez. *Quid tibi vis faciam ?* Que voulez-vous que je fasse ? Que ne répondez-vous comme l'Aveugle de l'Évangile : *Rabboni, ut videam. Seigneur, que je voie.* Il ne vous promet pas seulement la vue, mais la guérison de votre âme. *Venez à moi, et je vous guérirai.* Il veut même vous donner une vie toute nouvelle, si vous voulez *le pain vivant descendu des cieux.* Tous ceux qui ont cherché en lui la lumière et la vie, sont là pour vous dire tous qu'ils l'ont trouvé *plein de grâce et de vérité.* Pourquoi refusez-vous donc de faire l'épreuve de la fidélité de Dieu ? Auriez-vous peur de voir ? Auriez-vous peur de vivre ? Serait-ce que cette vie demande la lutte, la lutte contre ce que vous savez bien ? Mais si cette lutte coûte à notre faiblesse, elle est facile à la foi, car la foi prend Jésus-Christ avec elle pour faire la conquête de la paix et de la gloire. Ce qui ne coûte rien vaut-il quelque chose ? Et puis, qu'avez-vous à perdre, sinon le vide, l'ennui, l'amertume que Dieu laisse se répandre sur toutes vos voies, pour vous rappeler à lui ? Pourquoi ne revenez-vous pas ? Est-ce parce qu'il faudra brûler ce que vous avez adoré, et adorer

ce que vous avez brûlé? Mais à quoi sert de vouloir brûler ce qui est adorable, et de vouloir adorer ce qui doit être jeté au feu? A quoi sert d'être fidèle à la cendre et d'être infidèle à la vie? Le monde vous blâmera sans doute, puisque vous ne lui sacrifierez plus; mais le monde passe avec ses ignorances et ses mensonges, et avant même que vous paraissiez devant Celui qui reste et qui vous jugera, ne savez-vous pas de quelle joie est inondée l'âme qui ne demande plus au monde ce qu'il veut, mais qui veut elle-même ce qu'elle doit, et s'en va, jusqu'à la mort, répétant la parole qui a fait saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?*

« Vous craignez peut-être ce joug de la loi de Dieu, et pour votre esprit qui veut penser librement, et pour votre cœur qui veut aimer de même? Mais ne savez-vous pas que ce joug est suave justement parce qu'il rend libre? La vérité ne délivre-t-elle pas l'esprit de la servitude du mensonge, et le cœur de la servitude des passions? Ne comprenez-vous pas ce mot : *Veritas liberabit vos ?* Comment échapper aux doctrines qui changent et qui passent, entraînant avec elles les esprits captifs dans des voies perdues; comment échapper aux caprices de l'opinion, au flux et au reflux de toutes les erreurs, sinon en servant la vérité qui nous fait régner sur tout le reste? Ne goûtez-vous pas cette parole : *Cui servire regnare est ?* Pendant que vous délibérez, vous marchez, et vous marchez vers le terme, vers le jour et l'heure où vous serez jugé sur le choix même que vous aurez fait. Ce qui est, est. Les nuages qui montent de votre cœur et obscurcissent vos regards, n'y changeront rien. La puissance qui vous a créé, l'amour qui vous a racheté, est en même temps la justice qui vous jugera. Or, elle vous jugera selon les lumières que vous aurez reçues. Vous semblez vous inquiéter quelquefois du salut des hommes privés des dons qui vous ont été faits. Laissez-les à la miséricorde de Dieu, et inquiétez-vous de vous-même. En se révélant à votre âme, Jésus-Christ n'a-t-il pas donné à sa parole et à ses œuvres assez d'ombre et assez de lumière, pour rendre votre foi certaine tout ensemble et méritoire? La profondeur et la clarté de la révélation n'en prouvent-elles pas toutes les deux la source? La lumière serait-elle de Dieu, si, répandant sur nous ses clartés, elle ne restait elle-même inaccessible? C'est dans cette clarté souveraine que Jésus-Christ vous apparaît comme le maître des temps et le maître des cœurs, comme votre Père, votre Sauveur et votre Juge; et en se révélé-

lant à vous, il vous révèle vous-même à vous-même, ce qui n'est pas moins d'un Dieu que tout le reste. Mais il veut maintenant que vous vous révéliez à votre tour. C'est l'unique moyen de jouir intérieurement de la lumière qui vous inonde. Ouvrez-lui donc votre âme afin qu'elle y entre ; mais ouvrez-la-lui tout entière. Faites du moins pour la guérison de votre âme ce que vous feriez pour la guérison de votre corps : découvrez toutes vos plaies, afin que nulle n'échappe au sang de la rédemption ; faites le grand acte de justice que Jésus-Christ vous commande et dont vous sentez le besoin : *Confessez tout ce que vous êtes ;* et bientôt vous confesserez aussi dans la joie d'une vie toute divine, que *Dieu est vraiment dans le Christ se réconciliant le monde, et que le Christ est, par-dessus tout, le Dieu béni dans tous les siècles.*¹ »

« Parmi les Apologistes chrétiens, dit en finissant le D^r Van Weddingen, l'Em. Cardinal Dechamps aura glorieusement contribué à mettre dans une lumière nouvelle ce multiple appel de Dieu et à provoquer cette réponse de l'homme, qui est le salut par la foi et par les œuvres de justice.

Ces pages où se révèlent le cœur et le zèle du cardinal nous découvrent quelle pensée a présidé à la composition de tous ses ouvrages. Comme il nous l'indiquait plus haut, il n'a pas écrit une ligne *pour écrire*, mais pour convertir et édifier. Alors même qu'il est le plus agressif à l'endroit des ennemis de la foi, il ne perd pas de vue ce but si digne d'un apôtre, d'un prince de l'Eglise. Pour donner un exemple, rien certes de plus triomphant que ses *Lettres aux chefs des loges maçonniques sur la morale universelle et indépendante*. Or, dans la dernière de ces lettres, le polémiste dépose les armes, redevient pasteur et père, et indique à ceux qu'il vient de confondre, le moyen de rompre les chaînes qu'ils se sont forgés et de reconquérir la liberté des enfants de Dieu :

« Je vous ai dit la vérité, mais je n'ignore pas ce qui s'oppose en vous et autour de vous à ce que vous l'accueilliez de bon cœur. Vous avez plusieurs liens, et les plus difficiles à rompre sont ceux de la franc-maçonnerie. Sans un vrai courage vous ne pourrez reconquérir votre liberté.

« J'ai cependant la confiance de ne vous avoir pas écrit en

(1) Œuv. compl. du card. Dechamps, tome II. *Le Christ et les Antichrists*. p. 513-517.

vain. N'eussé-je contribué qu'à rappeler un seul de vous à la vie de la foi, le fruit de mon travail serait bien supérieur à ma peine.

« J'en ai vu revenir bien des vôtres, Messieurs, et tout particulièrement l'un de vos plus hauts dignitaires, non parmi les dignitaires d'apparat, mais parmi les vrais initiés. Je n'oublierai jamais le jour où, me montrant le crucifix qu'il avait fait placer dans sa chambre, il me dit, les larmes aux yeux : *J'ai retrouvé la voie.*

« C'est qu'on avait beaucoup prié pour lui ; mais c'est surtout qu'enfin il pria lui-même.

« Ne vous souvenez-vous plus, Messieurs, de la grâce de la prière ?

« Ne vous souvenez-vous plus d'avoir bien des fois ressenti l'impulsion intérieure *qui fait gémir* l'âme, qui lui fait avouer sa misère, ses souillures, son aveuglement, et qui lui fait dire à Dieu : Ayez pitié de moi ?

« Il importe infiniment, Messieurs, d'être fidèles à cette grâce, car c'est en y correspondant qu'on obtient les autres.

« Je me trouvais un jour, en Angleterre, à l'occasion d'une consécration d'église, dans la famille qui avait fait construire ce nouveau sanctuaire. Une jeune personne d'un grand nom, la nièce d'un lord qui avait été plusieurs fois ministre de la reine, se trouvait alors dans cette famille, parce qu'elle venait de faire profession de foi catholique, ce qui l'avait obligée de s'éloigner quelque temps des siens. Je me permis de lui demander l'histoire de sa conversion, et je me rappelle encore tout que j'en appris alors :

« J'avais remarqué, me dit-elle, en assistant aux sermons de nos principaux orateurs (anglicans), qu'ils ne s'entendaient pas entre eux, et je me disais : Ce ne sont pas là des ministres de Dieu. En voyageant sur le continent avec ma famille, je visitai bien des fois des églises, j'y entendis plusieurs prédicateurs, je vis clairement que l'on défigurait chez nous l'Eglise catholique, et que le culte des images, l'invocation des saints et de la sainte Vierge, n'étaient rien de tout ce que l'on nous en avait dit. L'un de ces prédicateurs me fit comprendre que l'union des prières plaît à Dieu, et qu'en disant à nos amis du ciel, comme à nos amis de la terre : *Priez pour moi*, notre prière monte à Dieu plus humble et plus confiante.

« J'en fis l'épreuve, je dis à la sainte Vierge, aux anges et aux

saints : *Priez pour moi, obtenez-moi la lumière de Jésus-Christ.* Si je l'eusse fait plus tôt, ajouta-t-elle en souriant, j'eusse été plus tôt catholique. Tout devint clair à mes yeux, et en m'approchant des sacrements de pénitence et d'eucharistie, je fis l'expérience de ce que j'avais tant de fois lu dans l'Évangile sans le comprendre : *Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. — Je suis le pain vivant descendu du ciel.*

« Priez donc, vous aussi. Messieurs, et comme votre grand-maître dont je vous parlais tout à l'heure, *vous aussi, vous retrouverez la voie, et avec la voie, la vérité et la vie.* »

Cet esprit apostolique de l'éminent archevêque brille d'un éclat spécial dans ses *Lettres pastorales*. Il s'était obligé, par une sorte de vœu, à ne traiter dans ces Lettres que les matières les plus propres à nourrir la foi et la piété de ses ouailles, sauf les cas où les circonstances l'obligeraient à reprendre les armes contre les ennemis de l'Église.² Le cardinal lui-même était persuadé que ses Mandements et Lettres pastorales étaient du nombre de ses écrits destinés à faire, après sa mort encore, le plus de bien aux âmes. C'est pourquoi, dans les derniers jours de sa vie, il en dressa une liste détaillée d'après les matières. Nous la placerons ici pour l'utilité de ceux de nos lecteurs à qui cette biographie du cardinal aura inspiré le désir d'étudier ses œuvres.

LETTRES PASTORALES SELON L'ORDRE DES MATIÈRES.

LA FOI.

Lettre pastorale sur la guerre déclarée à la raison par les ennemis de la foi. Tome XI, p. 48.

La grande erreur de notre temps. Tome XI, p. 274.

Le grand mal de notre temps. Tome XI, p. 325.

Discours sur l'union de la science et de la foi. Tome X, p. 346.

Sur la justice et la miséricorde de Dieu dans l'histoire. Tome XI, p. 37.

L'ESPÉRANCE.

Sur la vertu d'Espérance. Tome XI, p. 110.

(1) Œuv. compl. du card. Dechamps, tom. XV, p. 69-71.

(2) De ces Lettres pastorales, Mgr Claessens a extrait un opuscule qu'il a intitulé : *Monita spiritualia ad Clerum*. Dans l'avertissement, il exprime la confiance « que les ecclésiastiques qui désirent mener une vie vraiment sacerdotale, aimeront à se servir de ce manuel peu volumineux, il est vrai, mais important pour son fond et son but, afin de se pénétrer de l'esprit de foi qui donne la vie essentiellement sacerdotale, et de conformer leur conduite à cet esprit. »

LA CHARITÉ.

Sur la vertu de Charité. Tome XI, p. 123.

LA CONTRITION.

Sur la Contrition. Tome XI, p. 459.

Le bon propos et l'occasion prochaine.

Sur les occasions prochaines. Tome XVIII, p. 00.

LA CONFESSION.

Sur la confession. Tome XII, p. 28.

LA VIE CHRÉTIENNE.

Sur la vie chrétienne. Tome XI, p. 397.

LA MORT.

Sur la mort. Tome XI, p. 243.

LE TRÈS SAINT SACREMENT.

L'Eucharistie, comme sacrifice. Tome XVIII, p. 00.

L'Eucharistie, comme sacrement. Tome X, p. 511.

LE SACRÉ-CŒUR.

Lettre pastorale sur la dévotion au Sacré-Cœur. Tome XI, page 360.

Consécration de la Belgique au Sacré-Cœur, et association de saint François de Sales. Tome XI, p. 310-323.

L'ÉGLISE.

Lettre pastorale adressée au diocèse du sein du Concile du Vatican. Tome XI, p. 161.

Allocution prononcée dans l'église métropolitaine par l'archevêque, à son retour du concile. Tome XI, p. 167.

LE SAINT-SIÈGE.

Sur l'anniversaire dix-huit ois séculaire de la mort du Prince des Apôtres. Tome XI, p. 73.

Sur la situation de l'Italie et du Saint-Siège. Tome XI, p. 87.

Le Jubilé pontifical du 11 avril 1869. Tome XI, p. 142.

L'invasion sacrilège de Rome. Tome XI, p. 171.

Memorandum aux grandes puissances. Tome XI, p. 176.

Adresse des catholiques belges au Roi. Tome XI, p. 189.

Sur la 25^{me} année du pontificat de Pie IX. Tome XI, p. 227.

Adresse des catholiques belges aux grandes puissances. Tome XI, p. 183.

Sur la manière dont cet anniversaire a été célébré dans le diocèse et dans le monde catholique. Tome XI, p. 231.

Sur le jubilé du Pape. Tome XII, p. 2.

Sur la mort de Pie IX. Tome XII, p. 42.

Sur l'élection de Léon XIII, Tome XII, p. 44.

Discours prononcés à l'époque des grandes épreuves de l'Eglise et du Saint-Siège. Tome X, p. 7-124.

LE JUBILÉ ET L'INDULGENCK PLÉNIÈRE.

Sur le jubilé de l'année sainte. Tome XI, p. 391.

Lettre pastorale. Tome XVIII, p. 00.

Lettre pastorale promulguant les lettres apostoliques du jubilé de Léon XIII.
Tome XVIII, p. 00.

LA PRIÈRE.

Sur la prière. Tome XI, p. 152.

Sur la persévérance dans la prière. Tome XI, p. 235.

La très sainte Vierge Marie, et sa puissante intercession. Tome XVIII,
p. 00.

Lettre pastorale sur le 25^{me} anniversaire de la définition dogmatique de
l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie. Tome XVIII, p. 00.

Lettre pastorale sur le décret pontifical qui donne saint Joseph pour
patron à l'Église universelle. Tome XI, p. 204.

Lettre pastorale sur la célébration de la fête patronale de saint Joseph.
Tome XVIII, p. 00.

Instruction pastorale sur l'*Angelus*. Tome XI, p. 267.

Lettre pastorale sur le pèlerinage à Paray-le-Monial. Tome XI, page 351.

LES ÉCOLES.

Lettre pastorale sur les écoles nouvelles, dites écoles neutres. Tome XI,
p. 21. (Cette lettre pastorale a été écrite avant la loi de 1879 qui a établi
ces *prétendues* écoles neutres aux frais de toute la nation, de tous les
Belges).

Trois lettres aux chefs des loges maçonniques et aux ministres belges en
1879, sur la question scolaire. Tome XV, p. 75.

Allocution au synode diocésain sur la question scolaire. Tome XVIII,
p. 00.

Lettre pastorale du Cardinal Archevêque et des Evêques de Belgique.
Tome XVIII, p. 00

Lettre pastorale. Tome XVIII, p. 00.

A MM. les doyens et curés du diocèse. Tome XVIII, p. 00.

Lettre pastorale. Tome XVIII, p. 80.

A MM. les curés du diocèse. Tome XVIII, p. 00.

Déclaration de S. E. le cardinal Archevêque sur le prétendu désaccord
entre les Evêques belges et le Saint-Père au sujet de la loi de 1879 qui orga-
nise l'enseignement primaire en Belgique. Tome XVIII, p. 00.

Lettre de S. S. Léon XIII à S. E. le Cardinal archevêque sur l'œuvre des
écoles catholiques en Belgique. Tome XVIII, p. 00.

LES MISSIONS, LES LECTURES ET LES ÉCOLES.

Lettre au clergé de notre diocèse. Tome XIII, p. 270.

LA LIBERTÉ CATHOLIQUE DES SÉPULTURES.

Lettre pastorale au Clergé et aux fidèles de Bruxelles. Tome XII, p. 10.

LETTRES PASTORALES DIVERSES.

Lettre pastorale adressée de Rome au Clergé et aux fidèles du diocèse de Namur. Tome XI, p. 9.

Lettre d'adieu au diocèse de Namur. Tome XI, p. 91.

Lettre pastorale à l'occasion de l'arrivée de l'Archevêque de Malines dans son diocèse. Tome XI, p. 94.

Lettre pastorale sur la guerre. Tome XI, p. 191.

Lettre pastorale sur la découverte du corps de saint Ambroise, et sur les temps de saint Ambroise comparés au nôtre. Tome XI, p. 372.

Allocution au cercle catholique de Lille. Tome XI, p. 473.

Allocution sur la conservation de la foi et de la liberté de l'Eglise. Tome XI, p. 480.

Lettre pastorale sur l'œuvre des Flamands à Paris. Tome XII, p. 26.

Allocution en réponse aux félicitations des Belges réunis à Rome avec le ministre belge auprès du Saint-Siège, le jour de la promotion de l'Archevêque au Cardinalat. Tome X, p. 553.

Réponse au Chapitre de Malines à la même occasion. Tome X, p. 556.

Lettre de SS. le Pape Léon XIII au Cardinal Archevêque et aux évêques de Belgique. Tome XVIII, p. 00.

Lettre pastorale sur le 50^{me} anniversaire de 1830. Tome XVIII, p. 00.

Allocution du souverain pontife sur la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Saint-Siège. Tome XVIII, p. 00.

Lettre pastorale sur le Sacrifice. Tome XVIII, p. 214.

Lettre pastorale sur le mariage de la princesse Stéphanie avec l'héritier de l'empire d'Autriche. Tome XVIII, p. 249.

Lettre pastorale sur la réparation du blasphème. Tome XVIII, p. 273.

Lettre pastorale sur la vénération, l'amour et la confiance que nous devons à la très sainte Vierge. Tome XVIII, p. 277.



TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE VICTOR-AUGUSTE JUSQU'A
SON ÉLÉVATION A L'ÉPISCOPAT (1810-1865).

CHAPITRE I. — Naissance et éducation	1
CHAP. II. — Vocation à l'état ecclésiastique et à l'état religieux	4
CHAP. III. — Noviciat et profession	8
CHAP. IV. — Wittem.	12
CHAP. V. — Premiers travaux apostoliques. Premier rectorat. Premières publications	20
CHAP. VI. — L'archiconfrérie de la Sainte-Famille. La sainte étole vengée. Carême à Sainte-Gudule	24
CHAP. VII. — Deux opuscules : <i>Le plus beau souvenir de l'histoire de Liège, et saint Vincent de Paul</i> . Grand jubilé de Liège. Voyage en Angleterre	30
CHAP. VIII. — Premier voyage en Italie. Gênes. Florence. Naples. Pompéi. Salerne. Mugnano. Le Mont-Cassin	34
CHAP. IX. — Premier voyage en Italie (suite). Nocera. Ciorani. Mariannella. Sainte-Agathe-des-Goths	41
CHAP. X. — Premier voyage en Italie (suite). Rome. Le Capitole. La prison Mamertine. Saint-Alexis. Saint-Grégoire. Le palais des Césars. Audience de Pie IX	47
CHAP. XI. — Premier voyage en Italie (suite). Les Apennins. Assise. Lorette. Ancône. L'Adriatique. Milan. Padoue. Venise. La Styrie. Vienne et la procession de la Fête-Dieu. Résumé des observations recueillies par le Père Dechamps pendant ce voyage	52
CHAP. XII. — Le Père Dechamps, recteur à Tournai. Deuxième voyage en Italie. Il traite les affaires de la Congrégation avec le pape et le roi de Naples. Il donne le Carême au Corps diplomatique. Retour du pape à Rome et heureux succès des négociations	58
CHAP. XIII. — La loi de 1850 sur l'enseignement moyen. Conseils du Père Dechamps à son frère sur l'attitude à prendre dans les débats.	

Il est mis au courant des intrigues du cabinet libéral près le Saint-Siège	64
CHAP. XIV. — Le Père Dechamps chez le Dr Döllinger. Il fait l'oraison funèbre de la reine Louise. Troisième voyage à Rome. Il décline l'épiscopat.	67
CHAP. XV. — Un Avent à Saint-Joseph. Appréciation par les organes de la presse. Conversion du général Lamoricière	72
CHAP. XVI. — Deux voyages à Rome. Election d'un supérieur général dans cette ville. Le Père Dechamps obtient d'être déchargé de la supériorité	78
CHAP. XVII. — Le Père Dechamps écrivain ascétique. La <i>Nouvelle Eve</i>	81
CHAP. XVIII. — Ouvrages apologétiques. Œuvres morales.	84
CHAP. XIX. — L'œuvre des Zouaves pontificaux	90
CHAP. XX. — Congrès artistique. Assemblée générale des catholiques à Malines	95

LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS LA NOMINATION DU PÈRE DECHAMPS A L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR
JUSQU'À SA PROMOTION AU CARDINALAT (1865-1875).

CHAPITRE I. — Le Père Dechamps nommé évêque de Namur	101
CHAP. II. — Le Père Dechamps à Rome. Entretien avec Pie IX. Sacre. Première lettre pastorale	105
CHAP. III. — Réception solennelle du nouvel évêque à Namur	110
CHAP. IV. — Règlement de la maison épiscopale. Ordre du jour. Méthode de Mgr Dechamps dans l'administration de son diocèse. Ses visites aux maisons religieuses. Mandement de Carême sur l'enseignement	114
CHAP. V. — La loi des bourses d'étude. Attitude ferme de l'épiscopat. Lettre de Mgr Dechamps à son clergé. Fondation du collège épiscopal de Dinant.	121
CHAP. VI. — Mgr Dechamps à Luxembourg. Il refuse la décoration de l'Ordre royal. Mandement de Carême. Avent à Saint-Aubain	125
CHAP. VII. — Visite à l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres. Mandement de Carême et Avent. Mgr Dechamps se rend à Rome pour le dix-huitième centenaire du martyr de saint Pierre. Il console de grandes infortunes. Troisième assemblée des catholiques à Malines, etc.	129
CHAP. VIII. — Mort du cardinal Sterckx, archevêque de Malines. Mgr Dechamps chargé de son éloge funèbre, puis désigné pour lui succéder. Son entrée solennelle à Malines. Il assiste à une réunion des cercles catholiques	137

CHAP. IX. — Note verbale de l'archevêque sur les griefs des catholiques. L'épiscopat calomnié par le cabinet à propos des écoles d'adultes. Demande de réparation. Justification publiée par Mgr Dechamps. Négociation touchant les bourses d'études. Fermeté des évêques. L'archevêque prend la défense des religieux attaqués à la tribune par M. Frère. Fin des négociations touchant les bourses d'études	143
CHAP. X. — Visites à Louvain, à Nivelles, à Anvers, à Bruxelles, etc.	155
CHAP. XI. — Annonce du concile œcuménique. Fureur et blasphèmes des ennemis de l'Eglise. L'archevêque de Malines y répond dans un opuscule. Consécration de la Belgique au Cœur de Jésus.	158
CHAP. XII. — Le dogme de l'infaillibilité pontificale et l'opinion publique. Polémique de Mgr Dechamps à ce sujet avec Mgr Dupanloup, puis avec un écrivain Janiste	163
CHAP. XIII. — Mgr Dechamps au concile. Il provoque la condamnation du livre de Mgr Maret. Il répond à Mgr Dupanloup	172
CHAP. XIV. — Mgr Dechamps et le Père Gratry pendant et après le concile. Un mot sur le rôle de l'archevêque au sein du concile. Retour à Malines.	178
CHAP. XV. — Invasion de Rome par les Piémontais. Protestations des évêques belges. Lettre pastorale de Mgr Dechamps. Assemblée des catholiques à Malines. Pèlerinages. Violences libérales	183
CHAP. XVI. — Vue générale du gouvernement de Mgr Dechamps à Malines. Lettre au clergé sur l'œuvre des missions et sur la mauvaise presse. Premier synode. Les maisons religieuses. L'enseignement dans les séminaires	187
CHAP. XVII. — Lettre de l'archevêque à l'empereur d'Allemagne en faveur des évêques et des fidèles persécutés. Mandement à l'occasion de la découverte du corps de saint Ambroise	196

LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS L'ÉLÉVATION DE MGR DECHAMPS AU CARDINALAT
JUSQU'À SA MORT (1875-1883).

CHAPITRE I. — Promotion au cardinalat. Réception à Malines. Attaques libérales	207
CHAP. II. — Couronnement solennel des images miraculeuses de Notre-Dame de Montaigu, de Hal et d'Hanswyck	212
CHAP. III. — Trois voyages du cardinal à Rome. Le conclave de 1878.	218
CHAP. IV. — Polémique soulevée entre les catholiques par le Syllabus de Pie IX. Mgr Dechamps publie ses deux opuscules sur le libéralisme et sur les catholiques-libéraux. Aperçu de sa doctrine sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat.	224

CHAP. V. — Du serment de fidélité aux Constitutions. Troisième brochure du cardinal. Deux pamphlets dirigés contre lui. Jugement de S. S. Léon XIII sur la doctrine et la conduite de Mgr Dechamps . . .	234
CHAP. VI. — Loi scolaire de 1879. Justification de la résistance de l'épiscopat et du clergé par le caractère et le but de cette loi	239
CHAP. VII. — Coup d'œil sur les empiétements successifs qui ont servi de préparation à la loi scolaire	242
CHAP. VIII. — Protestations de l'épiscopat et écrits de Mgr Dechamps contre le projet de loi	246
CHAP. IX. — Condamnation solennelle de la loi scolaire par les évêques. Critique par quelques catholiques des <i>instructions aux confesseurs</i> . Prétendu désaccord entre l'épiscopat belge et l'épiscopat français. Pourquoi Mgr Dechamps modifia ses premières instructions pratiques.	253
CHAP. X. — Efforts désespérés et folies du pouvoir pour l'établissement de l'enseignement athée. Résistance et succès des catholiques. Les écoles chrétiennes du diocèse de Malines.	260
CHAP. XI. — Le cabinet s'efforce de faire croire à un dissentiment sur la question scolaire entre le Saint-Siège et les évêques. Déclaration du cardinal Dechamps. Lettre de Léon XIII au même.	263
CHAP. XII. — Efforts du cabinet pour obtenir du Saint-Siège l'expression d'un blâme à l'adresse des évêques. Réponse du cardinal Nina. Rupture des relations diplomatiques. Protestation du nonce et du Saint-Siège. Lettre du pape aux évêques belges. <i>Memorandum</i> . Allocution de Léon XIII.	274
CHAP. XIII. — Affaiblissement des forces du cardinal. Un dernier voyage à Rome. Le dossier Dumont	280
CHAP. XIV. — Derniers jours et mort de Mgr Dechamps	285
CHAP. XV. — Funérailles	295
CHAP. XVI. — Vertus de Mgr Dechamps. Piété. Dévotion au Saint-Sacrement, à la sainte Vierge. Esprit d'oraison. Foi. Zèle. Charité. Amour de sa Congrégation. Humilité.	301

APPENDICE.

Les œuvres complètes du cardinal Dechamps	323
---	-----

Ouvrages du même Auteur

LE RÉDEMPTEUR

SA PRÉEXISTENCE,
SON AVÈNEMENT, SES ENSEIGNEMENTS, SES INSTITUTIONS.
SES SOUFFRANCES ET SES GLOIRES,

d'après les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Vol. gr. in-8 de xv-543 pages

On lit dans la *Bibliographie Catholique de Paris*, (Juin 1884).

Saluons d'abord, en ouvrant ce volume, la splendeur de l'édition, sortie des presses de madame Casterman : on n'a rien fait de plus beau en typographie, et dans ce genre de publications, depuis quarante ans. C'est là un mérite qui n'est point indifférent au vrai bibliophile. L'ouvrage, du reste, est digne de ces soins. Pieux, doctrinal, bien divisé, bien écrit, il répond absolument aux promesses du titre, et fournit la plus riche et la plus utile lecture aux âmes chrétiennes. Nous disons « aux âmes chrétiennes » : car l'auteur n'engage nulle part la controverse : il expose, il explique, il conclut dans l'ordre du cœur et de la piété, sans négliger cependant les éclaircissements nécessaires, de façon à ne laisser aucun nuage sur la divine figure qu'il veut nous faire connaître à fond. Nous avons dit que le livre est doctrinal : il l'est au plus haut point. L'Écriture, les Pères, les commentateurs, les docteurs de la vie spirituelle, les maîtres de l'ascétisme, sont familiers au P. Saintrain, et reviennent à tout propos sous sa plume. C'est un des charmes de ce beau et substantiel ouvrage, dont Mgr l'Évêque de Tournai a écrit, en l'approuvant : « Ce livre instruit et édifie ; il est comme un parfum suave » exhalé de l'Évangile, et propre à rendre la foi pratique et la piété » solide dans les âmes. »

Le plan nous en est présenté, dès le début, par le P. Saintrain. — De tous les biens dont l'homme est capable en cette vie, nul ne peut être mis en parallèle avec la connaissance de Dieu. Or, entre les divers moyens possibles de racheter l'humanité, le Seigneur a choisi l'incarnation de son Fils, et cette incarnation nous a communiqué directement la vraie lumière qui conduit à lui. « Nul ne connaît le Père sinon le Fils, et celui à qui le Fils le révèle. » Une étude attentive et pieuse de la vie du Rédempteur peut donc et doit, avec la grâce qui jamais ne manque à la volonté droite, nous mettre en possession de ce bien, au prix duquel saint Paul estime toutes les prospérités terrestres moins que la fange. De là tant de travaux, même en ce siècle matérialiste, sur Jésus, sa vie et sa

doctrine. Ici on veut, non pas épuiser le sujet, mais l'offrir dans son jour le plus complet.

C'est pourquoi on commencera à la promesse primordiale de ce Sauveur que saint Jean désigne sous le nom de *l'Agneau immolé dès l'origine du monde*. On montrera le Fils de Dieu présent dès lors de plusieurs manières à l'humanité : présidant, durant les quarante siècles qui précéderent sa venue, aux destinées des nations ; prêché aux Gentils par le peuple hébreu ; préfiguré par les justes et aussi par les mystères de la loi mosaïque ; salué de loin par les patriarches ; entrevu et chanté par les prophètes ; enfin, comme un glorieux soleil, manifestant son approche à la terre par une aurore de plus en plus resplendissante. C'est l'objet du premier livre.

Le second passe de la préexistence à l'avènement. C'est l'histoire évangélique proprement dite, jusqu'à la mort de saint Joseph. Le troisième renferme les commencements de sa vie publique. Au quatrième, nous assistons à l'élection des Apôtres et à la fondation de l'Eglise, qui nous arrête dans des considérations et des expositions multiples, toutes singulièrement élevées, parmi lesquelles nous remarquons l'histoire du dogme de l'Eucharistie depuis le paradis terrestre jusqu'au cénacle, et, de plus, ce qui regarde le sermon sur la montagne, résumé de toute la morale évangélique.

Le cinquième livre expose les faits et les enseignements compris entre l'emprisonnement de Jean-Baptiste et la dernière cène, et le sixième a pour sujet l'institution de l'Eucharistie, du sacrifice et du sacerdoce de la loi nouvelle, et en même temps la suite des faits jusqu'au Calvaire.

Livre septième : Glorification du Rédempteur, résurrection, ascension, descente du Saint-Esprit, commencements de l'Eglise, travaux de saint Pierre et de saint Paul ; et ensuite (point ordinairement trop négligé), les révélations de Jésus-Christ à saint Jean. L'ouvrage se termine par le second avènement et le jugement dernier.

« Ecrivain pour les croyants, dit l'auteur, nous n'avons ni traité *ex professo* la question de l'authenticité des Evangiles, ni appuyé beaucoup sur les preuves fournies par l'histoire profane, ni cité les témoignages d'écrivains rationalistes, ni accordé grande importance à certaines découvertes scientifiques que d'autres rapportent en vue de rendre plus plausibles tel fait, tel miracle, consignés par les Evangélistes... On connaît le mot d'Arago mourant : *Je me souviens du Dieu de ma mère, mais le Dieu des savants, je ne l'ai jamais rencontré*. En revanche, nous sommes convaincu que tout homme de bonne foi qui lira l'Evangile avec un sincère désir de connaître la vérité, et surtout qui le lira en priant, tombera à genoux avant d'arriver à la dernière page, dira à Jésus-Christ, comme l'aveugle guéri par lui : *Je crois, Seigneur !* et qu'il l'adorera. » (PP. XIII, XV.)

(V. POSTEL.)

GUIRLANDE DE MAI

OU CONSIDÉRATIONS AVEC PRIÈRES ET PRATIQUES

sur les Litanies de la très sainte Vierge pour tous les jours du mois de Mai

Volume in-32 de 334 pages. Deuxième édition.

On ne pouvait donner un titre mieux choisi à ce charmant opuscule. Il est tout composé de fleurs cueillies dans le pré des divines Écritures et de la sainte Tradition. La science sacrée et la piété y confondent leurs aromes vivifiants. Je ne doute pas que les fidèles de toute condition ne s'y laissent attirer comme des abeilles, pour y puiser le suc des saintes pensées qu'elles convertiront en miel de ferventes affections et de salutaires résolutions.

(BIBLIOLOGUE.)

LES GLOIRES DE N.-D. DU PERPÉTUEL-SECOURS

AVEC MÉDITATIONS ET PRIÈRES POUR LA SAINTE MESSE ET LA SAINTE COMMUNION.

Ouvrage formant un Manuel complet de dévotion pour le mois de Marie.

Volume in-18 de 384 pages. Troisième édition.

Ce livre est un hymne d'amour filial à la plus tendre des mères. Rempli de confiance et de reconnaissance envers la sainte Vierge, honorée sous le vocable de Notre-Dame du Perpétuel Secours, le R. P. Saintrain veut communiquer les mêmes sentiments à tous les fidèles, et rien n'est plus propre à les leur inspirer que la lecture réfléchi de son ouvrage. L'auteur y décrit l'histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame du Perpétuel-Secours; développe tous les motifs qui nous engagent à considérer et à honorer la Mère de Dieu comme notre secours perpétuel; et nous la montre tout spécialement comme notre protectrice, notre soutien et notre guide dans la pratique des vertus qui nous conduisent à la vie éternelle. Une foule de faits contemporains, cités à propos par l'auteur, donnent une force irrésistible à ses convictions et à ses arguments. C'est un petit ouvrage que les curés feront très bien de propager pour développer la confiance de leurs paroissiens en notre Mère qui est aux cieux.

(NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE.)

LE CÉLESTE AMI

Trente et une Considérations avec Prières et Pratiques pour le temps de Noël et pour le mois du Sacré-Cœur

Charmant vol. in-32 de 104 pages.

AVERTISSEMENT.

« Ces *Considérations* sont destinées à réveiller notre amour envers Jésus, amour qui peut-être sommeille comme autrefois Lazare dans sa tombe. Je vous prie de ne pas les lire de suite et à la hâte, mais une par jour, attentivement et à loisir, de réciter la *Prière* avec affection, de vous appliquer ce qui est indiqué dans la *Pratique*, et de répéter fréquemment pendant le jour l'*Oraison jaculatoire*. »

TABLE DES MATIÈRES. — Amitié véritable. — Amitié ancienne. — Amitié éternelle. — Amitié glorieuse. — Amitié de tous les instants. — Amitié de tous les lieux. — Amitié prévenante. — Amitié qui prend toutes les formes. — Amitié qui nous tient lieu de tout — Amitié généreuse. — Amitié magnifique. — Amitié prodigue. -- Amitié excessive. — Amitié courageuse. — Amitié avantageuse. — Amitié tendre. — Amitié intime. — Amitié fidèle. — Amitié compatissante. — Amitié humble. — Amitié commode. — Amitié indulgente. -- Amitié sincère. — Amitié constante. — Amitié jalouse. — Amitié sanctifiante. — Amitié rassurante. — Amitié zélée.

LE TRÈS SAINT ROSAIRE DE LA MÈRE DE DIEU

Par le Vénérable Janvier-Marie Sarnelli
de la Congrégation du T. S. Rédempteur

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN

Vol. in-32 de 72 pages. Ouvrage de propagande.

En présence des encouragements donnés tout récemment encore par N. S. P. le Pape Léon XIII à la belle dévotion du Rosaire, on ne saurait trop répandre les opuscules destinés à la faire connaître par les fidèles et à leur en inspirer le goût.

Or, entre tous ces opuscules, difficilement en trouverait-on de plus solide et à la fois de plus affectueux et de plus suave que celui du vénérable Janvier-Marie Sarnelli, l'un des compagnons et des plus fidèles imitateurs de saint Alphonse, le principal apôtre des gloires de Marie

dans les temps modernes. C'est un extrait de l'ouvrage intitulé : *Grandeurs et Gloires de la Mère de Dieu*, et publié pour la première fois en français il y a quelques années.

Nous n'essaierons pas d'en faire l'éloge : il suffira de dire que Sarnelli est un personnage dont la cause de béatification est introduite à Rome. Au surplus, un simple coup d'œil jeté sur la table donnera une idée de la manière de l'auteur et de la richesse des matières qu'il a su réunir dans un cadre si étroit.

(BIBLIOLOGUE.)

VIE DE S. ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

*Evêque de Sainte-Agathe, Docteur de l'Eglise
Fondateur de la Congrégation du T. S. Rédempteur.*

Vol. in-12 de 480 pages. Troisième édition.

La récente proclamation de saint Alphonse de Liguori comme docteur de l'Eglise est, sans doute, une des raisons pour lesquelles nous avons de lui plusieurs vies nouvelles. La dernière venue à notre connaissance est celle du Père Saintrain, rédemptoriste. Il a suivi le Père Tannoia, ses continuateurs belges, ainsi que les Pères Rispoli et Berruti et s'est inspiré des œuvres du Saint, et il ne paraît pas ignorer d'autres vies, mais puisées aux mêmes sources. Il y a donc toutes les garanties de bonne information mais il ne faut point chercher de faits nouveaux. Les vertus aimables du Saint, sa vie si sainte, si remplie, sont exposées avec un amour filial, qui se communique aux lecteurs. Le Père Saintrain a divisé son ouvrage en quatre livres. Le premier va de la naissance du Saint jusqu'à la fondation de la Congrégation des Rédemptoristes (1696-1732); le second s'arrête à son élévation à l'épiscopat (1762); le troisième embrasse son épiscopat (1762-1775); le quatrième est consacré à sa vie au milieu de la Congrégation jusqu'à sa mort (1775-1787), et comprend sa canonisation (1830) et sa proclamation comme docteur de l'Eglise. Nous n'avons pas la prétention de résumer ici une vie si connue.

La manière seule de l'auteur est à spécifier : Il raconte avec simplicité, multiplie les faits, est assez sobre de réflexions, procède surtout par citations et contribuera à faire aimer le fondateur de sa Congrégation par les pages intéressantes qu'il vient d'écrire en son honneur.

(POLYBIBLION, 1879, T. X.)

La vie de saint Alphonse par le Père Saintrain, complète les OEuvres du saint Docteur. Nous sommes d'autant plus heureux de lire cet ouvrage, que depuis longtemps, nous désirions le voir écrire dans ces proportions, dans cet esprit et avec ce cœur. Nous la recommandons tout spécialement.

(BIBLIOLOGUE.)

LE COEUR DE JÉSUS

ÉTUDIÉ DANS LES LIVRES SAINTS

Quatrième édition revue et augmentée d'exemples choisis.

Volume gr. in 18 de 482 pages.

Voici l'appréciation de la *Bibliographie Catholique* (mai 1869) sur cet important ouvrage.

« Nous nous croirions amplement dédommagé de nos veilles, si ces humbles pages avaient l'heureuse fortune d'aller éclairer, raffermir, consoler quelques âmes (p. 11). » Ce souhait du pieux auteur sera exaucé ; il n'est pas un des lecteurs à qui la Providence enverra son ouvrage, qui ne se sente bientôt consolé, affermi, éclairé, et avec abondance. Piété et profondeur, voilà, en effet, les deux caractères qui dominent dans ces pages. L'amour de Notre-Seigneur, un amour vif, expressif, profond, règne, pour ainsi dire, dans chaque phrase ; la plume est conduite par le cœur, et, sans chercher l'éloquence, la trouve avec ses vrais accents. C'est aux livres sacrés que l'auteur demande ses inspirations, et c'est là justement ce qui donne à son travail cette solidité, cette doctrine lumineuse et ferme qui le distinguent parmi les ouvrages du même genre, si nombreux en librairie. Nos livres de piété modernes n'offrent que trop souvent un verbiage sans consistance, des exclamations d'une sensibilité laborieusement excitée, des pensées de médiocre valeur, dont il ne reste rien pour l'instruction, rien pour la pratique. Tel n'est pas celui-ci ; on s'en aperçoit dès les premières lignes.

Cette série de trente-trois considérations se déroule dans l'ordre que voici. Qu'est-ce que le cœur de Jésus ? Pour le comprendre, nous étudions le cœur humain en lui-même, comme organe principal de la vie, le premier qui se révèle, le dernier qui s'éteint ; comme siège des affections et des grands mouvements de tout l'être ; comme symbole universellement admis, de ce qu'il y a de plus noble dans l'homme. Mais ce cœur, dans l'homme, est rempli d'imperfections, de défauts, d'indigence : en Jésus-Christ, au contraire, se concentre toute sa dignité et sa grandeur, rehaussées de tout ce que peut lui communiquer un Dieu. Voilà le point de départ, le fonds sur lequel va s'élever l'édifice. — Ces adorables perfections du Cœur de Jésus, c'est que, pour s'unir à nous, il se fait époux : époux non seulement de telle âme qui lui sera fidèle, mais de la nature humaine tout entière, par l'ancienne alliance d'abord, par la nouvelle ensuite, qui le conduit à s'incarner, à converser parmi nous, à s'unir à nous, à nous faire vivre de lui, à descendre dans chaque âme en particulier comme si elle existait seule. — Jésus est, de plus, une victime : victime de réparation, victime propitiatoire, victime immolée dès l'éter-

nité, victime figurée pendant de longs siècles par les plus saints personnages de l'ancienne loi, par les cérémonies, par les sacrifices ; victime enfin, accomplissant son immolation sur le calvaire, et se faisant par excellence l'homme des douleurs, pour continuer sur nos autels, dans la divine eucharistie, cet éternel sacrifice qui est notre vie. — Mais le Cœur de Jésus est encore celui du bon Pasteur : ici nous le suivons dans tout ce qu'il a fait pour son troupeau, nous descendons au détail de ses immenses miséricordes, de son délaissement, des persécutions de ses ennemis, de son appel incessant aux pécheurs, du calice d'amertume qu'il a voulu boire pour eux, pour nous tous. Il quitte ce monde, et il nous fait un dernier legs : il nous donne Marie, et avec elle il met le comble à toutes les preuves de son amour.

Tel est ce plan dans sa riche conception. Au fond, il embrasse la religion dans chacun de ses mystères, dans ses grandeurs, dans ce qu'elle a de plus fortifiant et de plus doux. Des affections et des résolutions sortent d'elles-mêmes de la contemplation de ces augustes vérités : elles sont rendues avec piété et avec force, suivant les sujets et sous l'inspiration des paroles de l'Écriture. Le style est correct et vivant.

MARIE, SECOURS PERPÉTUEL DES HOMMES

D'APRÈS LES LIVRES SAINTS

avec l'histoire de l'image et du culte de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.

Deuxième édition revue avec le plus grand soin.

LETTRE DE MGR PONCEAU, VIC.-GÉN. DE MGR L'ÉVÊQUE DE TOURNAI
A L'AUTEUR.

Tournai, le 31 mai 1873.

Révérénd Père,

J'ai lu, avec non moins d'attrait que de fruit, votre beau et savant ouvrage sur la sainte Vierge... J'ai rencontré, sur ce sujet, bien peu de livres qui m'aient plu autant que le vôtre. Il est digne d'un enfant de saint Alphonse, de ce grand et aimable dévot de l'auguste Mère de Dieu. On y retrouve l'onction, la science et la tendre piété du Père rehaussées encore par un style élégant et un parfum de sainte poésie si propres à charmer l'esprit en nourrissant le cœur. Je vous félicite de tout cœur de ce magnifique et excellent travail ; il ne peut manquer de contribuer puissamment à la gloire de Marie et au bien des âmes.

Je vous remercie aussi de m'avoir envoyé votre premier ouvrage « le Cœur de Jésus étudié dans les Livres saints, » auquel celui-ci sert de digne pendant. Il fera mes délices le mois prochain, comme le second l'a fait pendant ce beau mois de Marie.

Agréé, etc.

J.-B. PONCEAU.

MANUEL COMPLET

DE DÉVOTION A SAINTE ANNE

Beau volume in-32 de 500 pages.

C'est à la fois un livre de lecture, de méditation et de prière. Il est divisé en trois parties. La première renferme l'histoire aussi authentique que merveilleuse du culte de la glorieuse mère de Marie, à Auray (Bretagne), à Beaupré (Canada), en Espagne et en Belgique. — La seconde offre pour chaque jour du mois de juillet consacré à sainte Anne, un sujet de méditation sur la vie et les vertus de cette grande sainte, avec prière et pratique, et un exemple choisi de faveurs miraculeuses obtenues par son intercession. Vient ensuite, en forme de supplément, le récit d'une trentaine de grâces extraordinaires accordées récemment par sainte Anne dans son célèbre sanctuaire de Beaupré (Canada), desservi par les Rédemptoristes belges. — Dans la troisième partie, on trouvera la messe de sainte Anne, des prières pour les vêpres et le salut, le chemin de la croix et d'autres exercices variés en l'honneur de la Sainte et de son bienheureux époux Joachim, enfin plusieurs cantiques avec la musique.

Ce petit livre est d'une lecture aussi agréable, aussi entraînante qu'utile. Nous ne doutons pas que les âmes pieuses ne lui fassent le même accueil empressé qu'elles ont fait aux précédents écrits du Père Saintrain.

(BIEN PUBLIC.)

GRANDEURS ET GLOIRES DE LA MÈRE DE DIEU

Par le Vénérable Janvier-Marie Sarnelli
de la Congrégation du T. S. Rédempteur

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN

Volume gr. in-18 de xvi-320 pages.

Ce livre paraît pour la première fois en notre langue. Le meilleur éloge qu'on puisse en faire, c'est qu'il est dû à la plume d'un saint personnage, dont le procès de canonisation est introduit en Cour romaine, et que nous pouvons espérer de voir un jour élevé sur les autels. Les OEuvres du vénérable Sarnelli se distinguent par une grande science des Ecritures et de la Tradition, jointe à une merveilleuse onction. Il est de l'école de SAINT BERNARD, de SAINT BONAVENTURE et de SAINT ALPHONSE

dont il fut le disciple et l'ami intime. L'ouvrage que nous annonçons est partagé en deux parties dont la première renferme de suaves contemplations sur les mystères de la T.-S. VIERGE, et la seconde traite des principales pratiques en son honneur. Le traité du *Saint Rosaire* est vraiment admirable.

(BIBLIOLOGUE.)

NEUVAINES A SAINT JOSEPH

SUIVI D'UN DISCOURS POUR LE JOUR DE SA FÊTE

Volume gr. in-32 de 176 pages.

Le R. P. Saintrain a publié, il y a quelques années, une *Vie de Saint Joseph*, que les âmes pieuses lisent et relisent avec délices. D'un genre différent, l'opuscule que nous annonçons n'est pas indigne de son aîné. Ce sont des considérations sur les principales vertus chrétiennes envisagées dans saint Joseph. Le peu de mots que l'Évangile consacre à l'Époux de Marie, ont suffi au pieux et éloquent écrivain pour peindre de main de maître cet admirable type de sainteté. Il trace sans ménagement et sans détour, les règles de la perfection évangélique ; mais, en les montrant personnifiées dans la figure si sympathique du Patriarche de Nazareth, il les rend attrayantes et, par là même, faciles aux fidèles de toutes les conditions. Tout, dans ce charmant petit livre, est appuyé sur l'autorité de l'Écriture, des Pères et des meilleurs ascètes ; tout y est clair, bien raisonné, parfaitement exprimé et surtout très pratique. Ce n'est qu'une *Neuvaine* ; toutefois les chapitres étant assez étendus et divisés en plusieurs points, ils fourniront une ample matière de lectures et de méditations pour tout le mois de saint Joseph. Enfin, comme tout ce qui sort de la plume du Père Saintrain, cet opuscule est d'une lecture entraînant ; il joint les grâces du style à une grande solidité de fond.

(BIBLIOLOGUE.)
